Revue de l'OCDE sur le développement

Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique

EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS DE MÉTAGORA



OCDE

2008
Volume 9, n° 2

Revue de l'OCDE sur le développement

Volume 9 – Numéro 2

Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique

EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS DE MÉTAGORA

Édité par
Claire Naval, Sylvie Walter et Raul Suarez de Miguel

Comité d'**A**ide au **D**éveloppement

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

ISBN 978-92-64-04950-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-04951-2 (PDF)
DOI 10.1787/journal_dev-v9-2-fr

Série : Revue de l'OCDE sur le développement
ISSN 1992-0490 (imprimé)
ISSN 1996-5753 (en ligne)

Publié en anglais : *Measuring Human Rights and Democratic Governance: Experiences and Lessons from Metagora*

Crédits photo : Couverture © Shabtai Gold.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE 2008

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à *rights@oecd.org*. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) *info@copyright.com* ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)

Résumé

Le présent numéro de la *Revue de l'OCDE sur le développement* se penche sur l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Comment peut-on mesurer ces dimensions essentielles du développement ? Qui peut le faire ? Sous quelles conditions ? Et, pour servir quels objectifs ? Projet innovant d'ampleur internationale, Métagora apporte une réponse à ces questions.

Un laboratoire décentralisé

Métagora a débuté en février 2004, sous l'égide de l'OCDE/PARIS21, et a conclu ses activités en août 2008. Ce projet aura mis en œuvre les lignes d'action formulées lors de la Conférence sur *Statistique, développement et droits de l'homme* tenue à Montreux en 2000. Le projet est né d'un réseau Nord-Sud à caractère multidisciplinaire, réunissant des organisations nationales de défense des droits de l'homme, des centres de recherche, des instituts nationaux de statistique et des organisations de la société civile. Sept organisations se sont engagées, par des Accords de Partenariat avec l'OCDE, à mener des opérations à l'échelle internationale, régionale et nationale en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique Latine.

L'objectif stratégique de Métagora était de renforcer l'évaluation et le suivi des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Il visait principalement à concevoir des méthodes de mesure robustes et des outils appropriés pour recueillir des données et produire des indicateurs permettant de mieux définir et évaluer les politiques nationales. Pour atteindre cet objectif, Métagora a été conçu comme un laboratoire décentralisé: via ses partenaires, il a entrepris des expériences pilotes dans différentes régions du globe de manière interactive. Sur la base de ce travail de terrain, les partenaires impliqués dans le projet ont formulé ensemble des leçons et des recommandations.

Une approche innovatrice

Métagora a systématiquement suivi une approche ascendante visant à renforcer les capacités nationales et les initiatives endogènes d'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Dans chaque expérience pilote du projet, la méthode a consisté à :

- faire identifier, par les experts et acteurs politiques et sociaux des pays concernés, les principales questions sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique pour lesquelles une évaluation basée sur les faits serait particulièrement pertinente ;
- mesurer et analyser les problèmes retenus au moyen de méthodes statistiques qui, combinées à des approches qualitatives, étaient adaptées au contexte national spécifique ;
- évaluer les méthodes utilisées pour leur capacité à fournir des informations fiables et pertinentes pour la conception et le suivi de politiques ;
- formuler, sur la base de l'analyse et des indicateurs produits, des connaissances partagées sur les problèmes en question ;
- diffuser largement et utiliser dans le cadre des politiques ces connaissances nouvelles ;
- tirer des leçons des expériences pilotes et formuler des recommandations en vue d'une application future, ailleurs, des méthodes testées.

Dans le respect des principes d'appropriation et de participation formulés dans la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, les objectifs spécifiques de chaque expérience pilote ont ainsi été définis par les parties prenantes nationales. Ces expériences visaient à éclairer des questions délicates, comme les abus et mauvais traitements par les forces de police, la corruption au sein du secteur public, les obstacles et faiblesses de la participation démocratique, l'exclusion politique des plus pauvres ou le non respect des droits des peuples indigènes. Elles ont été menées dans des environnements complexes, des circonstances difficiles et les contextes politiques, sociaux et culturels les plus divers. Grâce à cette variété d'expériences, le projet a pu montrer à la fois la faisabilité technique et la pertinence politique d'une évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique étayée par des observations statistiques.

D'importantes leçons à tirer

La première partie de cette publication porte sur les enjeux politiques, les processus, les résultats et les implications méthodologiques des expériences nationales entreprises par la communauté Métagora. Les différents chapitres illustrent la manière dont des études quantitatives, combinées de façon appropriée avec des approches qualitatives, peuvent éclairer des problèmes cruciaux et, par là même, contribuer de façon significative à l'évaluation et au suivi des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance.

La présente publication fournit donc aux décideurs, aux personnes impliquées dans la formulation des politiques, aux analystes et aux acteurs de la société civile des exemples concrets de méthodes de collecte et d'analyse de données sensibles sur les droits de l'homme et la gouvernance. Elle montre de quelle manière les données qualitatives et quantitatives peuvent se compléter pour fournir des informations fiables. Elle illustre également la façon dont il est possible, sur la base de ces informations, de produire des indicateurs nationaux pertinents et utiles. En outre, elle montre comment l'analyse statistique et les indicateurs quantitatifs peuvent apporter une grande valeur ajoutée au travail des institutions de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Enfin, elle indique de quelle manière (et à quelles conditions) les instituts nationaux de statistique publique peuvent être impliqués dans la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Un impact fort sur le terrain

Dans les différents environnements nationaux où le projet a été mis en œuvre, il a dépeint de manière très claire la nature, l'ampleur et les caractéristiques de problèmes majeurs touchant aux droits de l'homme, à la démocratie et à la gouvernance. Les outils de mesure et d'évaluation testés par Métagora ont permis de mettre en lumière le type d'actions et de mesures à prendre pour améliorer les politiques et les législations nationales concernant les problèmes en question. Ces outils constituent désormais un atout essentiel entre les mains des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs politiques et sociaux engagés dans la construction quotidienne de la démocratie et dans l'amélioration de la gouvernance.

Métagora a également eu un fort impact sur le terrain en mettant en relation des acteurs nationaux du changement et en renforçant leur capacité d'action. Dans plusieurs pays où les expériences pilotes du projet ont été menées, des institutions et personnalités qui n'avaient encore jamais été en relation travaillent désormais ensemble pour exploiter les nouveaux outils

de mesure et pour contribuer à la formulation de politiques. Grâce à cela, elles peuvent œuvrer plus efficacement afin que les thématiques des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique soient inscrites durablement dans les agendas politiques de leurs pays. Par ailleurs, les rapports et les documents de référence engendrés par le projet ont contribué à établir une base commune de dialogue et d'entente parmi les acteurs nationaux quant aux conditions et aux modalités de développements d'instruments de suivi robustes. Enfin, dans certains pays, les enquêtes auprès des ménages sur la participation démocratique et les problèmes de gouvernance, menées par les instituts nationaux de statistique publique, sont en passe de devenir des outils de routine et commencent donc à livrer des séries temporelles pouvant servir de base pour un suivi régulier des progrès accomplis.

Un apport profitable pour la communauté internationale

Après quatre ans et demi d'activité intense, la communauté Métagora peut s'enorgueillir d'avoir apporté une contribution innovante à un travail qui concerne de très nombreux pays dans le monde et s'étend chaque jour un peu plus. En effet, le projet aura fourni six principaux types de réalisations :

- **des méthodes de travail multidisciplinaires et participatives bien documentées** ;
- **des méthodologies et des outils de mesure**, parmi lesquels des techniques de collecte des données, des modèles d'enquête et des bases de données dynamiques ;
- **des exemples de bonnes pratiques** pour fonder sur des observations statistiques l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique ;
- **des exemples d'informations et d'indicateurs pertinents** qui renforcent l'analyse et l'action concrète des décideurs politiques, des parlementaires, de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et autres acteurs du changement ;
- **des rapports nationaux** qui, sur la base de l'information collectée et analysée, formulent des conclusions et des recommandations à des fins de politique et apportent ainsi un éclairage pertinent au dialogue démocratique et à la prise des décisions ;
- **des ressources en ligne**, comprenant un *Matériel de formation* très étoffé et un *Inventaire international des initiatives de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique* – tous deux disponibles en langue anglaise sur www.metagora.org).

Initiatives émergentes et développements futurs

Enfin, la seconde partie de cette publication contextualise et met en perspective les réussites de Métagora. Elle présente les plans, approches conceptuelles et réalisations d'autres initiatives internationales ayant pour objectif de renforcer les outils de mesure et d'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Elle comporte notamment des contributions de fond du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Centre pour les droits économiques et sociaux et du Prof. Audrey Chapman.

Cette seconde partie contient également une importante contribution du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, Centre d'Oslo pour la gouvernance), qui présente les objectifs et grandes orientations du *Programme global sur le développement des capacités pour mesurer et évaluer la gouvernance démocratique*. Ce programme, dont le lancement est imminent, repose sur l'approche ascendante et les principes mêmes qui ont animé l'action de Métagora: appropriation

des outils et conduite des actions par les acteurs nationaux (seuls protagonistes légitimes des processus d'évaluation); large participation de toutes les parties nationales concernées au sein de mécanismes consultatifs inclusifs; pertinence et incidence politiques concrètes des évaluations; rigueur professionnelle des travaux et renforcement des capacités nationales. La *Conclusion* de la présente publication souligne donc le fort lien de continuité entre la conclusion de Métagora et l'émergence du programme global du PNUD, auquel ont été transmis les ressources, instruments, documentation et réseau d'expertise développés par la communauté Métagora.

Préface

Démocratie, droits de l'homme et bonne gouvernance peuvent paraître aujourd'hui des objectifs utopiques dans de nombreux pays. Néanmoins, comme le soulignaient les éditions 2000 et 2002 du *Rapport mondial sur le développement humain*, des changements significatifs dans différentes régions du monde semblent tracer le chemin vers un avenir meilleur – un chemin certes prometteur, mais encore ponctué de grands défis.

Au cours des quelque vingt dernières années, un nombre grandissant de pays européens et en développement se sont affranchis des régimes dictatoriaux et totalitaires qui les dirigeaient jusqu'alors. Dans la plupart des cas, la transition vers un système démocratique s'est avérée bien plus complexe, difficile et lente que prévu. Bien souvent, l'enthousiasme initial pour le changement politique a fait place à une profonde frustration populaire à mesure qu'il apparaissait que, malgré l'avènement de la démocratie, des problèmes majeurs demeuraient ou s'amplifiaient : pauvreté en hausse, marché de l'emploi poussif, mauvaise protection sociale, services publics inefficaces ou corruption. En outre, les nouvelles démocraties ont souvent été confrontées à de nombreux problèmes de droits de l'homme non résolus et à des pratiques de gouvernance héritées des régimes passés, sans oublier les schémas culturels qui marquent durablement les comportements sociaux, économiques et politiques. Renforcer le suivi national des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique est donc considéré, dans nombre de ces pays, comme une condition préalable essentielle à la consolidation de la démocratie et à la mise en œuvre d'un développement juste, participatif et durable.

Depuis le milieu des années 1990, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a défini, après validation par des réunions au niveau ministériel, les principes et les priorités en matière d'action pour la promotion des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Ceux-ci font donc partie intégrante de la politique de coopération au développement de l'Organisation. Le 15 février 2007, le CAD a approuvé un *Document d'orientation sur l'action à mener dans le domaine des droits de l'homme et du développement,* qui fait le point sur sa position sur les droits de l'homme et complète d'autres recommandations d'aide à la formulation de politiques sur la gouvernance et la démocratie participative, dans le contexte de la coopération au développement.

Ce document du CAD dégage trois champs d'action principaux, parmi lesquels le renforcement des évaluations et des indicateurs des droits de l'homme. Ce domaine prioritaire est étroitement lié à une préoccupation profonde de la communauté internationale : renforcer les capacités statistiques et analytiques nationales, qui seules peuvent permettre une évaluation des politiques publiques digne de ce nom. En d'autres termes, il existe un lien direct entre, d'une part, l'engagement du CAD à renforcer les évaluations des indicateurs des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique et, d'autre part, le soutien apporté par le *Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle* (PARIS21) au développement et à l'amélioration des capacités nationales visant à produire et utiliser des statistiques et des indicateurs fiables pour évaluer les principales questions de développement, mesurer l'impact des politiques et suivre efficacement les progrès accomplis.

Le projet Métagora a été conçu et mis en œuvre à la lumière de ces priorités d'action de la communauté internationale. Conduit depuis février 2004 sous l'égide de PARIS21 et dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud, Métagora a développé des méthodes de travail et des outils de mesure visant à renforcer les capacités nationales et les initiatives endogènes en matière d'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Son champ d'action est donc parfaitement cohérent avec les orientations de politiques du CAD de l'OCDE, tandis que son activité complète utilement les travaux entrepris par le Réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET).

Au cours de quatre années et demie d'activité, Métagora a su mener à bien son programme d'opérations sur le terrain et d'analyses d'aide à la formulation de politiques. Il en a largement diffusé les résultats, tiré un ensemble de leçons importantes et d'orientations pour des actions futures, et fourni tous les produits prévus dans son cahier de charges. Parmi ceux-ci, deux ressources très importantes : un *Matériel de formation* très étoffé et un *Inventaire international des initiatives visant à mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique*, tous deux disponibles en anglais sur : www.metagora.org.

Nous sommes donc ravis de présenter au public ce numéro de la *Revue de l'OCDE sur le développement*, qui passe en revue les principales conclusions et leçons à tirer de Métagora. Avec les résultats des différentes expériences pilotes du projet, cette publication montre que mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique est réalisable d'un point de vue technique et souhaitable d'un point de vue politique. Elle montre également l'originalité et l'importance de l'approche ascendante de Métagora, qui complémente de façon substantielle les méthodes descendantes adoptées par les organisations internationales. En effet, en accord avec la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, les évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique devraient reposer sur des initiatives et des outils de mesure des acteurs nationaux, des processus locaux participatifs et consultatifs, ainsi qu'un renforcement des capacités nationales et des mécanismes institutionnels de suivi.

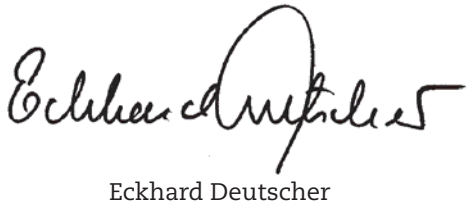
La présente publication ne se contente pas de répertorier ce que Métagora a réussi en très peu de temps ; elle entend aussi communiquer l'enthousiasme et l'engagement bien réels des nombreux partenaires de Métagora sans qui cette réussite n'aurait pas été possible. Nous espérons que dans un avenir proche les étapes parcourues et les progrès accomplis par Métagora seront une source d'inspiration et serviront de base à de nouvelles initiatives nationales et internationales, à des projets et des programmes visant à promouvoir une évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique basée sur une observation rigoureuse des faits.

Il est essentiel que, suivant l'exemple de Métagora, ces initiatives et programmes continuent à renforcer l'approche multidisciplinaire et les synergies entre statisticiens officiels et universitaires, praticiens des droits de l'homme, spécialistes des sciences sociales et politiques, acteurs politiques et représentants de la société civile.



Dr Mark Orkin

Président du groupe
des partenaires de Métagora



Eckhard Deutscher

Président du CAD-OCDE
et de PARIS21

Avant-propos

La présente publication est le résultat d'un effort collectif de la part des différentes institutions et des nombreux membres du réseau Nord-Sud Métagora. La synthèse des résultats de Métagora a été entreprise et rédigée par une équipe animée par Jan Robert Suesser, réunissant Jana Asher, Claire Naval, Mireille Razafindrakoto, Michael Aliber, Mark Orkin et Raul Suarez de Miguel. Cette équipe a produit une série de documents de substance qui se fondent sur des rapports d'activité, des contributions de fond et des notes méthodologiques et thématiques de plusieurs partenaires du projet. C. Naval, M. Orkin et J.R. Suesser ont rédigé la version préliminaire d'un document-cadre traitant des principales questions et des problèmes méthodologiques apparus au cours de la mise en œuvre du projet. Sur cette base, une première version de la présente publication a été produite par l'équipe de coordination de Métagora basée au Secrétariat de l'OCDE (Brigitte Julé-Demarne, Claire Naval, Sylvie Walter, Paul Clare, Thomas Heimgartner et Raul Suarez de Miguel). Le texte a ensuite été révisé, prenant en compte plusieurs remarques et suggestions du Comité de rédaction de l'OCDE et du Comité de pilotage de Métagora. Pour finir, le texte anglais original de la présente publication, soumis aux soins éditoriaux de Fiona Hall, a été traduit en français, puis revu et affiné par René Padieu.

La réalisation du projet Métagora a été possible grâce aux généreuses contributions du Canada (ACDI), de la France (Ministère des affaires étrangères), de la Suède (SIDA), de la Suisse (DDC), de l'Association européenne de libre échange (AELE) et de l'Union Européenne (sur le budget de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme). Outre ce soutien financier, le projet a bénéficié de l'appui logistique et de l'aide d'experts du Département fédéral suisse des affaires étrangères, de l'Office fédéral suisse de la statistique, de l'Institut suédois de la statistique, de l'Institut national italien de la statistique (ISTAT), de l'Agence de coopération technique internationale du ministère français de l'Économie, des finances et de l'industrie (ADETEF) et de l'Institut danois pour les droits de l'homme.

La présente synthèse des résultats et des leçons à tirer de Métagora est publiée sous la seule responsabilité de l'Equipe de coordination du projet. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OCDE ou des institutions donatrices.

Le cahier des charges de Métagora reprend en grande partie les *Conclusions opérationnelles* de la Conférence de Montreux de l'an 2000 sur *Statistique, développement et droits de l'homme* (voir *Chapitre 1*). La conception et la préparation du projet ont été lancées en 2001 par une équipe post-Montreux formée de Carol Mottet, Mireille Razafindrakoto, Rosa María Rubalcava, Hasan Abu-Libdeh, Mark Orkin, François Roubaud, Matthew Sudders, Jan Robert Suesser et Raul Suarez de Miguel. Leur travail a été largement soutenu par des dirigeants très impliqués d'Eurostat-Commission européenne (Yves Franchet, Daniel Byk et Gilles Rambaud-Chanoz), d'EuropeAid-Commission européenne (Timothy Clark et Mario-Rui Queiro), de l'Agence suisse pour le développement et la coopération (Walter Fust et Serge Chapatte), de l'Office fédéral suisse de la statistique (Carlo Malaguerra, Adelheid Bürgi-Schmelz et Gabriel Gamez), du Secrétariat d'État suisse à l'éducation et à la recherche (Charles Kleiber), du Département fédéral suisse des affaires étrangères (Peter Maurer et Rudolf Metzler) et de l'Agence suédoise internationale pour le développement et la coopération (Lennart Nordström).

L'intégration du projet au sein de PARIS21 (Partenariat statistique au service du développement au XXI^{e} siècle) a été vivement encouragée par Jean-Claude Faure, Richard Manning et Pali Lehohla (Co-présidents), ainsi que par Antoine Simonpietri, Manager, et plusieurs membres du Comité directeur de PARIS21 en 2002 et 2003 – en particulier Hasan Abu-Libdeh (États arabes), Oladejo O. Ajayi et Guest Charumbira (Afrique anglophone), Lamine Diop (Afrique francophone), Zarylbek Kudabaev (Communauté des États Indépendants), José Luis Carvajal (Amérique centrale et du sud), Philippe Pommier (France) et Romulo A. Virola (Asie/Extrême-Orient). En décembre 2003, le conseil de l'OCDE a décidé d'héberger Métagora au sein du Secrétariat de l'Organisation et sous l'égide de PARIS21.

La réussite de Métagora s'explique en grande partie par l'implication et le pilotage efficace des responsables de sept organisations qui ont signé des accords de partenariat avec l'OCDE pour la mise en place des actions nationales, régionales et internationales du projet : Audrey Chapman et Mona Younis (AAAS, Washington), Purificacion Valera Quisumbing (Commission des droits de l'homme des Philippines, CHR, Manille), Jean-Pierre Cling et Jacky Fayolle (DIAL, Paris), Sergio Aguayo et Helena Hofbauer (Fundar, Mexico), Allan Wagner Tizón (Secrétariat général de la Communauté Andine, SG-CAN, Lima), Mark Orkin et Olive Shisana (Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC, Pretoria), enfin Hasan Abu-Libdeh et Loai Shabana (Bureau central palestinien de la statistique, PCBS, Ramallah).

Les responsables des Organisations partenaires de Métagora ont non seulement joué un rôle essentiel en veillant à la pertinence et à l'impact effectif des expériences pilotes, mais ils ont également mobilisé efficacement leurs réseaux et convaincu d'autres personnalités de premier plan de rejoindre, soutenir et enrichir la stratégie du projet. Certaines de ces personnalités ont fortement influencé le cours du projet dans leur pays ainsi qu'au niveau international. C'est particulièrement le cas pour Emilio Álvarez-Icaza, Ombudsman de Mexico ; Reuben Lingating, Président de la Commission nationale sur les peuples indigènes des Philippines ; Michel Tubiana, Président d'honneur de la Ligue française des droits de l'homme et ancien Vice-président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ; Romulo A. Virola, Secrétaire général du Conseil national de coordination statistique des Philippines ; Narandram Kollapen, Président de la Commission des droits de l'homme d'Afrique du Sud ; Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, enfin Jan Robert Suesser, Directeur de l'ADETEF.

Tout au long de la présente publication, les nombreuses organisations nationales et personnes impliquées dans le déroulement des diverses expériences pilotes de Métagora sont mentionnées en début de chapitre. Il convient d'exprimer ici une reconnaissance toute particulière à ceux qui ont eu la charge d'organiser et conduire ces exercices dans chaque organisation partenaire : Jana Asher à l'AAAS ; Anita Chauhan et Jacqueline Veloria-Mejia au CHR ; François Roubaud, Mireille Razafindrakoto et Javier Herrera au DIAL ; Claire Naval, Gloria Labastida et Juan Salgado à Fundar ;

Guillermo Lecaros au SG-CAN ; Maxine Reitzes, Michael Aliber et Udesh Pillay au HSRC ; enfin Mustafa Khawaja au PCBS.

La communauté Métagora a bénéficié de contributions de fond, de précieux conseils et de différentes formes de soutien de la part de nombreux experts, à savoir Roberta D'Arcangelo et Michelle Jouvenal (ISTAT, Italie) ; Rosa María Rubalcava (Mexique) ; Hans-Otto Sano (Institut danois des droits de l'homme) ; Christopher Scott (London School of Economics and Political Science) ; Nicolas Meunier et René Padieu (France) ; Miron Straf (National Academy of Sciences, USA) ; Stephen Fienberg (Carnegie Mellon, USA) ; Romesh Silva et Miguel Cruz (Human Rights Data Analysis Group, USA) ; Richard Öhrvall (Statistics Sweden) et Marlene Roefs (HSRC). La communauté Métagora est particulièrement reconnaissante à Jana Asher (USA), qui a dirigé de main de maître la conception, la préparation et la diffusion en ligne du *Matériel de formation*, et qui a rédigé ou révisé des parties importantes de ce produit majeur du projet.

Au cours de sa mise en œuvre, Métagora a reçu conseils, encouragements et tout le soutien de son Comité de pilotage, et en particulier des représentants des institutions donatrices : Timothy Clarke, Dominique Dellicour, Joanna Athlin, Marie-Claire Lefèvre et Mario-Rui Queiro (Commission européenne) ; Adair Heuchan, Amy Baker et Noah Schiff (Canada) ; Séverine Bellina, Thomas Buffin, Hervé Magro et Jean-François Divay (France) ; Lennart Nordström, Mikael Boestrom et Ewa Westman (Suède) ; Catherine Graf et Paul Obrist (Suisse) ; ainsi que Jean Eric Aubert (Banque mondiale), Antoine Simonpietri (PARIS21) et Brian Hammond (OCDE).

Un panel de six experts de haut niveau était chargé d'évaluer la mise en œuvre de Métagora. Ce Panel d'experts indépendants réunissait Jean-Louis Bodin, ancien président de l'Institut international de la statistique (Président) ; Milva Ekonomi (Albanie) ; Haishan Fu (CESAP) ; Kwaku Twum-Baah (Ghana) ; Carlo Malaguerra (Suisse) et William Seltzer (USA). Leurs résultats, conclusions et recommandations – s'appuyant en grande partie sur une évaluation technique intermédiaire des expériences pilotes menée par Herbert Spirer et William Seltzer (2006) et un Rapport d'évaluation technique consolidée de William Seltzer (2007) – ont été inestimables pour guider et améliorer le travail de la communauté Métagora et formuler des leçons pour de futurs travaux dans ce domaine.

De nombreux objectifs du projet on été atteints grâce à un dialogue étroit et une coopération fructueuse entre la communauté Métagora et d'autres réseaux et projets internationaux. Grâce à l'ancrage institutionnel particulier de Métagora – sous les auspices de PARIS21 et au sein de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE – les rapports d'avancement du projet ont pu être présentés à des instances hautement qualifiées, comme le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et le Comité directeur de PARIS21. Grâce à la collaboration de Bathylle Missika et Sebastian Bartsch, Métagora a développé des synergies et des initiatives conjointes avec le Réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET). Le projet a également bénéficié d'échanges substantiels avec le Centre de développement de l'OCDE au cours de l'élaboration d'une étude intitulée *Les indicateurs de gouvernance : Usages et abus* (Arndt et Oman, 2006). En outre, grâce à Enrico Giovannini, Statisticien en chef de l'OCDE, Métagora a été pleinement intégré au projet international de l'OCDE *Comment mesurer le progrès des sociétés*. De nombreux partenaires de Métagora ont ainsi contribué à organiser et animer des sessions spéciales sur la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique au sein de grandes conférences régionales de l'OCDE à Cartagena de Indias, Séoul et Sanaa, ainsi qu'à l'occasion du Forum mondial *Mesurer et favoriser le progrès des sociétés* tenu à Istanbul en juin 2007.

Métagora a bénéficié de fructueux échanges avec Rajeev Malhotra et Nicolas Fasel du Service de la recherche et du droit au développement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Les partenaires de Métagora ont activement contribué au travail du groupe

d'experts du HCDH chargé de définir un cadre conceptuel permettant de développer des indicateurs de conformité nationale aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Des relations étroites ont également été tissées avec Bjoern Foerde, Alexandra Wilde, Noha El-Mikawy et Joachim Nahem, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, Centre d'Oslo pour la gouvernance), avec lequel Métagora partage une approche commune sur les indicateurs nationaux de gouvernance démocratique. Métagora a également eu des échanges fructueux avec le projet PNUD/Mongolie sur l'évaluation nationale de la gouvernance démocratique, mise en œuvre à la suite de la cinquième *Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies*. Des réunions informelles et des vidéoconférences ont été organisées avec Robin Hodess et Marie Wolkers de Transparency International, ainsi qu'avec Daniel Kaufmann, du Groupe sur la gouvernance de l'Institut de la Banque Mondiale, qui a apporté une contribution substantielle au Forum Métagora de mai 2005.

L'Equipe de coordination de Métagora et plusieurs partenaires du projet ont collaboré étroitement avec José Gregori et Célia Cristina (Commission municipale de Sao Paulo pour les Droits de l'Homme) ainsi qu'avec Neide Patarra et Paulo de Martino Jannuzzi (Ecole nationale des sciences et de la statistique, Brésil) en organisant conjointement un important séminaire latino-américain sur les *Indicateurs de mesure des droits de l'homme* tenu à Sao Paulo en juin 2007. Des échanges nourris ont également eu lieu avec le Professeur Hilal Al-Bayyati et l'équipe de l'Institut arabe de formation et de recherche en statistique lors d'un séminaire commun sur les *Statistiques de la gouvernance démocratique*, tenu en octobre 2007 à Amman, auquel ont assisté les responsables des instituts nationaux de statistique de quatorze États arabes.

L'équipe de coordination de Métagora a également bénéficié d'échanges très féconds avec Marike Radstaake et Jan de Vries de Aim for Human Rights, anciennement « HOM-Netherlands » (dans le cadre de ses ateliers annuels sur *L'évaluation de l'impact de l'aide sur les droits de l'homme*) ; avec Eitan Felner et Ignacio Saiz du Centre pour les droits économiques et sociaux, CESR (dans le contexte de la conception des travaux visant à évaluer, par des méthodes quantitatives, l'exercice des droits économiques et sociaux) ; avec Dave Gordon et Peter Townsend de l'Université de Bristol et de la London School of Economics and Political Science (dans le cadre des travaux sur la pauvreté et les droits des enfants) ; ainsi qu'avec Michael Ignatieff, Fernande Raine, Kate Desormeau, Eleanor Benko, Rory Stewart et Andrea Rossi, du Carr Center for Human Rights Policy de la John F. Kennedy School of Governance de l'Université de Harvard. Métagora et le Carr Center ont échangé des invitations à deux rencontres internationales tenues en mai 2005: la Conférence de Harvard sur la *Mesure des droits de l'homme* et le *Forum Métagora* tenu à Paris. Enfin, le coordinateur Métagora a eu l'honneur et le plaisir d'être invité par Robert Greenhill, Président de l'ACDI-Canada, à participer à deux *Tables rondes internationales sur la mesure des droits de l'homme* tenues à Ottawa en janvier 2006 et mai 2007. Ces événements ont marqué des étapes importantes dans le processus de dialogue et le soutien mutuel entre les institutions et les experts qui, dans différentes régions du monde, sont aujourd'hui engagés dans le renforcement des méthodes d'évaluation et de suivi des droits de l'homme.

Table des matières

RÉSUMÉ 3

PRÉFACE 7

AVANT-PROPOS 9

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 17

INTRODUCTION 23

PARTIE I

Chapitre 1 **Vers Montreux et au-delà** 33
Chapitre 2 **Métagora : un laboratoire décentralisé** 53
Chapitre 3 **Abus et mauvais traitements commis par les forces de l'ordre à Mexico** 63
Chapitre 4 **Droits des peuples indigènes aux Philippines** 75
Chapitre 5 **Droits de l'homme et démocratie dans la réforme agraire en Afrique du Sud** 87
Chapitre 6 **Pauvreté, gouvernance et participation démocratique en Afrique francophone et dans la région des Andes** 99
Chapitre 7 **Le droit à l'éducation en Palestine** 125
Chapitre 8 **Violations massives de droits de l'homme au Sri Lanka** 141
Chapitre 9 **Réalisations et enseignements de Métagora** 155

PARTIE II

Chapitre 10 **Indicateurs de conformité avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme** 171
Chapitre 11 **Proposition d'indicateurs de suivi du droit à l'éducation** 189
Chapitre 12 **Mesurer les droits économiques et sociaux pour en demander compte aux gouvernements** 207
Chapitre 13 **Développer des capacités pour évaluer la gouvernance démocratique : le programme mondial du PNUD** 229

CONCLUSION 245

ANNEXES

Annexe 1 Informations méthodologiques et techniques sur les expériences pilotes de Métagora ..253
Annexe 2 Questionnaire utilisé pour l'enquête mondiale sur les initiatives 273
Annexe 3 Exemples d'initiatives figurant à l'Inventaire Métagora 283
Annexe 4 Exemples choisis d'indicateurs des droits de l'homme développés par le HCDH 291
Annexe 5 Exemples de fiches de métadonnées sur les indicateurs des droits de l'homme proposés par le HCDH 305
Annexe 6 Evaluation du projet Métagora par un Panel d'experts indépendants 321

BIBLIOGRAPHIE 331

Liste des encadrés

I.1. Initiatives actuelles visant à renforcer l'évaluation fondée sur les faits des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique dans le monde....25
1.1. Évaluer la gravité et l'ampleur d'un problème affectant les droits de l'homme....35
1.2. Un événement fondateur : la Conférence internationale de l'AISO *Statistique, développement et droits de l'homme*....41
1.3. De nouveaux horizons pour la statistique publique....43
1.4. Un rapport de l'ONU valide les *Conclusions* of Montreux 45
1.5. … la Banque mondiale souligne l'importance des indicateurs élaborés au niveau national....46
1.6. … et une importante ONG s'engage dans la mesure des droits économiques et sociaux....47
2.1. Métagora : une interaction entre plusieurs expériences pilotes....55
2.2. Appropriation réelle et partenariat véritable....61
3.1. Un fort impact sur le terrain 71
3.2. Implications de l'expérience menée à Mexico (District Fédéral) 73
4.1. Articulation des méthodes quantitatives et qualitatives pour l'évaluation des droits 79
4.2. Renforcement des liens et des capacités d'intervention des acteurs nationaux 83
4.3. Implications de l'expérience menée aux Philippines....85
5.1. Développer les études endogènes axées sur les politiques 96
5.2. Implications de l'expérience menée en Afrique du Sud 97
6.1. Une expérience interactive portant sur divers pays....100
6.2. Modules annexés aux questionnaires de l'enquête officielle standard auprès des ménages .101
6.3. Implications politiques des enquêtes pilotes en Afrique francophone....107
6.4. Implication des enquêtes dans la région andine....115
6.5. Implications de l'*Enquête miroir*....121
7.1. Intégrer la question des droits aux indicateurs existants 127
7.2. Le droit à l'éducation dans les conventions et traités internationaux 129
7.3. Le droit à l'éducation dans le contexte du développement....131
7.4. Le défi : identifier et collecter les informations pertinentes sur le droit à l'éducation 132
7.5. Implications de l'expérience menée en Palestine....137
8.1. Coder l'information : un défi technique majeur pour les défenseurs des droits de l'homme....145
8.2. Exemples du *Vocabulaire de termes harmonisés* de la HRAC....146
8.3. Formulaire harmonisé de la HRAC sur les violations....147
8.4. Exemple de mesure de la fiabilité du codage des données du HRAC....149
8.5. Transfert de compétences pour garantir une action autonome durable....151
8.6. Analyse statistique descriptive : intégrer les analyses préliminaires dans le plaidoyer pour les droits de l'homme 152
8.7. Implications de l'expérience menée au Sri Lanka 153
9.1. Mesurer la gouvernance démocratique à l'aide d'outils statistiques officiels....161
10.1. Identifier les indicateurs de processus et de résultat....181
10.2. Principaux éléments du cadre conceptuel et méthodologique....185
12.1. Discrimination dans les Pactes internationaux 215
12.2. Obligations minimales des États 219
12.3. Caractériser un bien en tant que droit 221
12.4. Indicateurs de disponibilité et d'utilisation des services obstétriques....223
12.5. Questions relatives à la responsabilité de l'État....227
13.1. Un cas exemplaire : l'évaluation de la gouvernance démocratique en Mongolie....242
C.1. Une conclusion politique : encourager les acteurs nationaux à développer leurs propres outils d'évaluation 249

Liste des tableaux

5.1. Extrait des résultats de l'enquête par catégorie de personnes noires 91
5.2. Principales raisons du souhait/besoin de terres, pour les victimes ou non de dépossession 93
5.3. "Si vous obteniez les terres que vous souhaitez ou dont vous avez besoin, envisagez-vous…"94
6.1. Rapport entre revenus et opinion sur la démocratie 106
6.2. Confiance de la population dans les institutions au Pérou 109
6.3. Perception des conséquences de la décentralisation au Pérou 113
6.4. Les pauvres sont-ils plus ou moins affectés par la corruption ? 113
6.5. Taux de non-réponses à certaines questions des modules en Afrique francophone 116
A.1. Principales caractéristiques des modules dans certaines capitales économiques de l'Afrique francophone 267
A.2. Principales caractéristiques des modules dans les pays andins 268

Liste des figures

1.1. Des approches multiples en fonction de la nature du problème à mesurer, du champ d'intervention et du type de données utilisées 48
2.1. Structure opérationnelle de Métagora 57
3.1. Mesures des irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements commis par les forces de l'ordre à Mexico (District Fédéral) 67
3.2. Abus non physiques lors de contacts avec les forces de l'ordre 68
3.3. Dans 94% des cas, les victimes d'abus ne portent pas plainte. Pourquoi ? 70
4.1. Violation des droits fonciers sur les domaines ancestraux dans trois tribus indigènes 81
4.2. Quelles organisations ou instances peuvent traiter et résoudre les problèmes fonciers ? 82
5.1. Raisons du souhait de terres 93
5.2. Les raisons du souhait de terres selon le sexe 95
5.3. Degré de connaissance de la réforme agraire en fonction du niveau de revenus 98
6.1. Petite corruption et salaires des fonctionnaires à Antananarivo, Madagascar 104
6.2. Mesurer les dimensions de la démocratie : sont-elles essentielles ? Sont-elles respectées ? ..105
6.3. Corruption au sein des services publics au Pérou 109
6.4. Importance de la démocratie en Equateur en fonction du niveau d'études des personnes interrogées 110
6.5. Soutien à la démocratie en Bolivie, Equateur et Pérou 110
6.6. Rapport entre le soutien populaire aux régimes démocratiques et la perception de la corruption et de la performance démocratique au Pérou 111
6.7. Petite corruption au Pérou : divergence entre perception et fréquence réelle 112
6.8. Pérou : taux de non-réponses (1) à l'enquête générale et (2) aux modules *Gouvernance* et *Démocratie* 117
6.9. Conclusions significatives de l'*Enquête miroir* 119
7.1. Développement interactif d'indicateurs et d'un instrument public d'information sur le droit à l'éducation 133
7.2. Un instrument pour mesurer les progrès 136
12.1. Taux de mortalité infantile (des moins de 5 ans) et dépenses publiques par habitant 226
12.2. Croissance économique rapide, 1995-2005 226
12.3. Réduction du taux de mortalité infantile (des moins de 5 ans), 1995-2005 226
12.4. Disparité homme-femme d'assiduité à l'école 226
12.5. Réduction des dépenses d'éducation primaire – le coût d'une éducation de qualité 226

Acronymes et abréviations

AAAS	*American Association for the Advancement of Science* (Association américaine pour le progrès de la science)
ADETEF	Association pour le développement des échanges en technologie économique et financière (France)
AELE	Association européenne de libre échange
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AGEB	*Area Geo Estadística Básica* (Aire géostatistique de base) (Mexique)
ANC	*African National Congress* (Congrès national africain, Afrique du Sud)
ASA	*American Statistical Association* / Association américaine de statistique
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CADT	Certificat de propriétés de domaines ancestraux (Philippines)
CDH-DF	Commission des droits de l'homme du District fédéral (Mexique)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CESAP-ONU	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations Unies
CESCR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies
CESR	*Centre for Economic and Social Rights* (Centre des droits économiques et sociaux)
CHA	*Consortium of Humanitarian Agencies* (Consortium des agences humanitaires, Sri Lanka)
CHR	Commission nationale des droits de l'homme (Philippines)
CIDA / ACDI	*Canadian International Development Agency* / Agence canadienne de développement international
CMI	Chr. Michelsen Institute
CODI-ECA	Comité de l'information pour le développement de la Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies
CRC	Convention des droits de l'enfant
CTAR	*Consejos Transitorios de Administración Regional* (Conseils provisoires d'administration régionale, Pérou)

DANE	*Departamento Administrativo Nacional de Estadística* (Institut national de statistique, Colombie)
DANIDA	*Danish International Development Agency* (Agence danoise de développement international)
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DFID	*UK Department for International Development* (Département du développement international, Royaume-Uni)
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Togo)
DIAL	Développement, Institutions et Analyses de Long terme (France)
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (Mali)
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique (Sénégal)
DRA	*Development Research Africa* (Afrique du Sud)
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies
EID	Base de données Égalité homme-femme, Institutions et Développement (OCDE)
ENAHO	*Encuesta Nacional de Hogares sobre Condiciones de Vida y Pobreza* (Enquête nationale auprès des ménages sur la pauvreté et les conditions de vie, Pérou)
ENCE	*Escola Nacional de Ciências Estatísticas* (École Nationale de Science Statistique, Brésil)
ENIGHU	*Encuesta Nacional de Ingresos y Gastos* (Enquête nationale sur les revenus et les dépenses, Équateur)
ESSALUD	*Seguro Social de Salud* (Assurance sociale de santé, Pérou)
EUROSTAT	Office statistique de l'Union Européenne
FGD	*Focus Group Discussion* (Discussion thématique de groupe)
FHD	*Forum for Human Dignity* (Forum pour la dignité humaine, Sri Lanka)
FONCODES	*Fondo Nacional de Cooperación para el Desarrollo* (Fonds national de coopération pour le développement, Pérou)
GCRT	*Georgian Center for Psychosocial and Medical Rehabilitation of Torture Victims* (Centre géorgien pour la réhabilitation psychologique et physique des victimes de torture)
GOVNET	Réseau du CAD sur la gouvernance
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HHR	*Home for Human Rights* (Foyer des droits de l'homme) (Sri Lanka)
HOM	*Humanistisch Overleg Mensenrechten* (Comité humaniste néerlandais des droits de l'homme)
HRAC	*Human Rights Accountability Coalition* (Coalition pour la responsabilité en matière de droits de l'homme, Sri Lanka)

HRC	*Human Rights Committee* (Comité des droits de l'homme)
HSRC	*Human Sciences Research Council* (Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud)
IAOS / AISO	*International Association for Official Statistics* / Association internationale pour la statistique officielle
IBGE	*Instituto Brasileño de Geografía y Estadística* (Institut brésilien de géographie et de statistique)
ICCPR / PIRDCP	*International Covenant on Civil and Political Rights* / Pacte international relatif aux droits civiques et politiques
ICERD	*International Convention on the Elimination of all forms of Racial Discrimination* (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination) raciale
ICESCR	*International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)
ICNRD / CIDNR	*International Conference on New or Restored Democracies* / Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies
ICRC / ICRC	*International Committee of the Red Cross* / Comité international de la Croix-Rouge
IDH	Indicateur de développement humain
IHR	*Institute of Human Rights* (Institut des droits de l'homme, Sri Lanka)
ILO / OIT	*International Labour Organisation* / Organisation internationale du travail
INDEC	*Instituto Nacional de Estadística y Censos* (Institut national de statistique d'Argentine)
INE	*Instituto Nacional de Estadística* (Instituts nationaux de statistique de Bolivie et Vénézuela)
INEC	*Instituto Nacional de Estadística y Censos* (Institut national de statistique et de recensement, Équateur)
INEGI	*Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática* (Institut national de statistique, Mexique)
INEI	*Instituto Nacional de Estadística e Informática* (Institut national de statistique, Pérou)
INS	Institut national de statistique
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (Bénin)
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie (Burkina Faso)
INSTAT	Institut National de la Statistique (Madagascar)
IPRA	*Indigenous Peoples Rights Act of 1997* (Loi de 1997 sur les droits des peuples indigènes) (Philippines)
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (France)

ISI / IIS	*International Statistical Institute* / Institut international de statistique
ISTAT	*Instituto nazionale di statistica* (Institut national de statistique) (Italie)
LPM	*Landless People's Movement* (Mouvement des Sans Terre) (Afrique du Sud)
LRAD	*Land Redistribution for Agricultural Development* (Programme de redistribution des terres pour le développement agricole) (Afrique du Sud)
MADIO	*MAdagascar-Dial-Instat-Orstom*
MDG / OMD	*Millennium Development Goals* / Objectifs du Millénaire pour le développement
MAEP	Mécanisme africain d'examen par les pairs
MECOVI	*Mejoramiento de las Encuestas de Hogares y la Medición de Condiciones de Vida* (Amélioration des enquêtes auprès des ménages et de la mesure des conditions de vie) (Bolivie)
MICS	*Multiple Indicator Cluster Surveys* (enquêtes à indicateurs multiples)
NCIP	*National Commission on Indigenous Peoples* (Commission nationale pour les peuples indigènes) (Philippines)
NEPAD	*New Partnership for Africa's Development* (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
NSCB	*National Statistical Co-ordination Board* (Conseil national de coordination statistique) (Philippines)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique (Suisse)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21ème siècle
PCBS	*Palestinian Central Bureau of Statistics* (Bureau central palestinien de statistique)
PEI	Panel d'experts indépendants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSU	*Primary Sampling Units* (unité primaire d'échantillonnage)
RDP	*Reconstruction and Development Program* (Programme de reconstruction et de développement, Afrique du Sud)
RENIEC	*Registro Nacional de Identificación y Estado Civil* (Registre national d'identification et d'état-civil, Pérou)
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain (PNUD)
SADC	*Southern African Development Community* (Communauté de développement de l'Afrique australe)

SCINCE	*Sistema para la Consulta de Información Censal* (Système de consultation des données de recensement, Mexique)
SG-CAN	*Secretaría General de la Comunidad Andina* (Secrétariat général de la Communauté andine)
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIDA	*Swedish International Development Co-operation Agency* (Agence suédoise de coopération internationale pour le développement)
SIEH	*Sistema Integrado de Encuestas a Hogares* (Système intégré d'enquêtes auprès des ménages, Equateur)
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SRTC	*Statistical Research and Training Centre* (Centre de formation et de recherches statistiques, Philippines)
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	*United States Agency for International Development* (Agence des États-Unis pour le développement international)
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WHO / OMS	*World Health Organization* / Organisation mondiale de la Santé

Introduction

Il y a un peu plus de dix ans, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE) avait publié un rapport visionnaire intitulé *La contribution de la coopération pour le développement à l'aube du XXI*ème *siècle*. Ce rapport proposait toute une série d'objectifs internationaux pour le développement qui, par la suite, sont devenus ce que nous connaissons maintenant comme les Objectifs du millénaire pour le développement.

Le rapport de l'OCDE affirmait que « *la réalisation de ces objectifs chiffrables dépend aussi très largement d'aspects qualitatifs liés à la promotion de sociétés plus stables, sûres, justes et davantage fondées sur la participation. Ces aspects recouvrent le développement des capacités de gestion efficace des affaires publiques selon des pratiques démocratiques et responsables, la protection des droits de l'homme et le respect de l'État de droit.* » C'est dans ce cadre que les pays membres du CAD-OCDE se sont fermement engagés à « *s'intéresser à ces indicateurs de la performance du développement qui sont moins facilement mesurables.* » (OCDE, 1996, p. 2).

La communauté internationale dans son ensemble s'est progressivement rangée à cette vision de l'avenir et, désormais, la démocratie et les droits de l'homme sont considérés comme des aspects essentiels de la bonne gouvernance et d'une réelle participation. La nécessité de conduire des évaluations régulières et plus rigoureuses de ces aspects a été soulignée à la fois dans plusieurs lignes directrices du CAD et différentes déclarations de principes de l'UE, mais également par d'importantes initiatives internationales telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ou la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (voir OCDE, 1996, 2007a ; Commission européenne, 2003, 2005, 2006; NEPAD, 2002, 2003; ICNRD, 2003).

Dans le même esprit, le Programme des Nations Unies pour le développement (et plus particulièrement son Centre d'Oslo pour la gouvernance) a récemment élaboré des cadres conceptuels et des guides pratiques pour produire et exploiter des « indicateurs pour les approches du développement axées sur les droits de l'homme » et des « indicateurs de gouvernance démocratique ». Ces derniers constituent un outil de mesure permettant d'apprécier, dans leur interrelation, les droits de l'homme, la démocratie, la participation, l'État de droit et la responsabilité des pouvoirs publics (PNUD, 2005a, 2005b, 2005c, 2006a, 2006b, 2007).

D'aucuns pourraient voir dans cet intérêt croissant pour de solides évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique l'un de ces phénomènes de mode récurrents, dont le verbiage émaille trop souvent des déclarations solennelles et autres grands événements internationaux. Pourtant, une telle opinion ne résiste pas au constat des efforts sans précédent qui sont déployés pour améliorer les méthodes et outils de mesure de l'exercice des droits, des progrès de la démocratie ou des avancées de la gouvernance. A cet égard, une enquête Métagora réalisée en 2005 et 2006 a révélé l'existence de nombreuses tentatives d'évaluation menées dans différentes régions du globe, à l'initiative d'organisations nationales et locales.

D'Auckland à Bakou, de São Paulo à Moscou, de Kigali à Oulan-Bator, une multitude d'acteurs locaux unissent leurs forces pour mesurer des thématiques de droits de l'homme et des problèmes politiques particuliers qui affectent les populations dans des contextes culturels, nationaux et locaux spécifiques. Souvent de portée modeste, mises en œuvre avec peu de moyens et des méthodes rudimentaires mais avec un engagement et une détermination sans faille, ces nombreuses initiatives témoignent d'un besoin réel et universel, porté par la base, de renforcer les capacités et les outils de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

De plus en plus d'acteurs nationaux – décideurs politiques, organisations de défense des droits de l'homme et groupes de la société civile notamment – prennent conscience de l'énorme bénéfice que les statistiques appliquées et les méthodes quantitatives peuvent apporter à la formulation, à la promotion et au suivi des politiques publiques. La présente publication rapporte des exemples de ces nombreux acteurs qui constatent déjà combien des chiffres fiables et des analyses solides peuvent s'avérer utiles dans leurs activités quotidiennes. De même, les organisations multilatérales et les agences de développement sont de plus en plus demandeuses de statistiques fiables sur les droits de l'homme et d'indicateurs pertinents sur la gouvernance démocratique, afin d'alimenter le dialogue politique avec les gouvernements, d'évaluer les avancées et de mieux cibler les actions d'aide au développement. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit d'analyser des problèmes de droits de l'homme, d'absence de démocratie ou de faible gouvernance, les acteurs nationaux et internationaux se réfèrent de plus en plus souvent à l'aphorisme : « *si vous pouvez le mesurer, vous pourrez le traiter* ».

Cette évolution atteste d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'améliorer – grâce à des outils solides et adaptés – la rigueur, la fiabilité et l'efficacité des mécanismes actuels d'information et de suivi. La présente publication montre combien cette prise de conscience débouche déjà sur des formes de collaboration nouvelles et prometteuses entre les praticiens des droits de l'homme, les acteurs institutionnels, les statisticiens et les spécialistes en sciences sociales : c'est là une tendance révélatrice d'un progrès considérable par rapport aux réticences et au manque de communication qui prévalait par le passé.

La **première Partie** de cette publication présente le contexte, les processus, les résultats et les enseignements tirés des activités développées par Métagora, entre 2004 et 2008.

Le **Chapitre 1** – rédigé sur la base de documents et contributions de Jana Asher, Audrey Chapman, Mark Orkin, Jan Robert Suesser et Raul Suarez de Miguel – retrace le long et difficile parcours qui a permis aux communautés internationales de statistique et de droits de l'homme de surmonter les obstacles à la mesure des droits et de la gouvernance démocratique. Il rappelle le travail pionnier d'éminents experts américains et européens dans ce domaine et met en avant les raisons pour lesquelles la tendance croissante à mesurer la gouvernance ces dix dernières années ouvre des perspectives prometteuses tout en soulevant de sérieuses considérations méthodologiques.

Une partie importante de ce chapitre souligne l'essor donné à ces enjeux par les *Conclusions opérationnelles* de la Conférence sur *Statistique, développement et droits de l'homme* tenue à Montreux en 2000. Il montre que, à la suite de cet événement majeur, diverses initiatives et activités furent entamées pour donner corps à un projet international ambitieux visant à promouvoir l'usage de méthodes statistiques bien établies pour évaluer le respect des droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Il décrit la manière dont ce travail a contribué à définir l'approche, les objectifs et le plan d'action de ce qui deviendra par la suite le projet Métagora.

Le **Chapitre 2** – rédigé sur la base de documents et contributions de Claire Naval, Sylvie Walter, Paul Clare, Thomas Heimgartner et Raul Suarez de Miguel – revient sur la motivation, les objectifs,

Encadré I.1. **Initiatives actuelles visant à renforcer l'évaluation fondée sur les faits des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique dans le monde**



Source : Inventaire des initiatives, www.metagora.org

l'approche particulière, l'organisation et la mise en ouvre générale du projet. Il décrit la démarche participative et le processus d'enrichissement mutuel, caractéristiques de chacune des expériences pilotes comme de l'ensemble du projet. Il met également en lumière le caractère pluridisciplinaire de la communauté des partenaires de Métagora et de leurs méthodes de travail : ce qu'illustreront les chapitres suivants (3 à 8), qui détaillent les expériences pilotes.

Les **Chapitres 3, 4** et **5** – rédigés sur la base de documents et contributions fournis respectivement par Gloria Labastida, Claire Naval et Juan Salgado; Anita Chauhan, Fe Dyliacco, Estrella Domingo, Reuben Lingating et Romulo Virola; et Maxine Reitzes, Marlene Roefs et Michael Aliber – présentent les processus, résultats et impacts de trois expériences pilotes conduites à **Mexico** (District Fédéral), aux **Philippines** et en **Afrique du Sud.** Il s'agit d'études fondées sur des enquêtes par sondage centrées sur des sujets de préoccupation majeure pour les populations : les abus de pouvoir et les mauvais traitements commis par les forces de l'ordre, les droits des peuples indigènes et les questions de réforme agraire. Ces expériences pilotes ont été menées par des centres de recherche et des institutions de défense des droits de l'homme, avec l'appui significatif de professionnels, d'universitaires ou d'organismes statistiques officiels.

Le Mexique, les Philippines et l'Afrique du Sud présentent des particularités culturelles, historiques, économiques et sociales assez différentes, mais ils ont une caractéristique commune importante : tous trois se sont lancés dans de vigoureux processus de démocratisation, et tous trois se heurtent toujours à des problèmes de droits de l'homme et de gouvernance démocratique ainsi qu'à des modèles de comportement social hérités des régimes précédents. Dans ces trois pays, le renforcement de la gouvernance et l'amélioration des mécanismes de suivi des droits de l'homme sont généralement considérées comme un volet important du processus de démocratisation. De ce fait, les expériences pilotes de Métagora avaient un but commun : améliorer les évaluations et le suivi en utilisant des méthodes et outils statistiques éprouvés – tels que les méthodes d'échantillonnage aléatoire et de conception de questionnaires d'enquête – pour la collecte et l'analyse de données sensibles. Ces trois chapitres montrent combien les résultats dus à ces méthodes de mesure ont été significatifs et combien leur impact politique a été fort.

Le C**hapitre 6** – rédigé sur la base de documents et contributions de Mireille Razafindrakoto, Javier Herrera et François Roubaud – examine deux vastes expériences régionales menées par les instituts nationaux de statistique publique de huit pays de l'Afrique francophone (**Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal** et **Togo**) et de trois pays des Andes (**Bolivie, Équateur** et **Pérou**), sous la coordination opérationnelle respective d'AFRISTAT et du Secrétariat général de la Communauté Andine, avec l'assistance technique et les analyses de DIAL, centre de recherche appliquée de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD). Ces expériences ont consisté à utiliser des enquêtes officielles existantes, auprès des ménages, pour collecter des informations pertinentes sur la pauvreté, la démocratie et la gouvernance. Elles avaient un double objectif: tester la méthode de mesure à une échelle suffisamment importante et répondre à un très fort besoin en informations au sein des pays impliqués.

Les pays africains considérés font face à des problèmes de développement relativement similaires: pauvreté extrême, difficulté d'accès aux services élémentaires, corruption généralisée et nombreux problèmes de fond liés à la gouvernance. Dans ce contexte particulièrement complexe en matière de développement, l'expérience visait donc à jeter les bases d'une méthode à la fois pratique et efficace permettant de mesurer la démocratie et la gouvernance. En utilisant des enquêtes officielles auprès des ménages, ce projet a permis de mieux saisir les phénomènes multidimensionnels de la pauvreté ainsi que les différents aspects de la gouvernance participative et démocratique.

Dans le cas des pays de la Communauté Andine, l'expérience s'est également attachée à « donner la parole aux plus démunis » sur la démocratie, l'intégration sociale et la gouvernance. Si la Bolivie, l'Équateur et le Pérou ont pu sortir d'un régime autoritaire pour adopter la démocratie, ce processus a pris du temps et n'a pas été aussi fluide qu'on aurait pu le croire. La démocratie reste fragile et sa consolidation est constamment menacée par les problèmes non-résolus de la pauvreté, d'un marché de l'emploi poussif et de l'inefficacité des services publics. Dans ce contexte, le chapitre montre que la méthode de mesure adoptée a été déterminante pour identifier des lacunes et insuffisances des politiques publiques et pour mettre à jour des domaines problématiques de gouvernance au sein d'institutions nationales et infranationales spécifiques.

Ce chapitre expose également un concept nouveau : l'*Enquête-miroir*, qui permet de comparer les informations recueillies auprès d'un panel d'experts avec les résultats statistiquement robustes des enquêtes auprès des ménages, sur les mêmes questions et pour les mêmes pays. Si, pour diverses raisons d'ordre technique, cet exercice est à prendre avec un certain recul, l'importance des écarts entre ces deux sources soulève des questions cruciales sur la fiabilité des outils de mesure et des indicateurs forgés sur la base d'opinions d'experts. Cette expérience permet d'entrevoir de futures pistes de recherche sur des outils permettant d'évaluer la fiabilité, la cohérence et la pertinence des indicateurs existants sur la gouvernance et la démocratie.

Le **Chapitre 7** – rédigé sur la base de documents et contributions de Mustafa Khawaja, Jamil Helal, Hadeel Qazzaz, Jana Asher et Audrey Chapman – présente une tentative originale menée en **Palestine** pour développer des indicateurs, ainsi qu'un outil d'information destiné au grand public, sur l'un des droits de l'homme les plus importants : le droit à l'éducation. Cette expérience pilote présente plusieurs facettes intéressantes. Tout d'abord, bien qu'ayant été lancée et menée du point de vue technique par un institut national de statistique publique, elle a impliqué une communauté nationale de centres académiques, de décideurs politiques et d'ONG, pour être finalement pilotée par cette communauté. Elle a consisté à identifier et collecter des informations officielles et non-officielles existantes susceptibles de mesurer le droit à l'éducation. Ces informations, qu'elles soient quantitatives ou sous la forme de témoignages, ont été réunies dans un prototype de base de données destiné à devenir, à terme, un outil public d'information en ligne.

Ce chapitre met en relief le fait que la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique n'est pas une simple opération d'ordre technique, mais bien un processus complexe d'importance politique et sociale stratégique, qui modifie les relations entre les diverses parties prenantes et experts impliqués. Ainsi, l'expérience pilote palestinienne confirme clairement cet objectif adopté par la Commission de statistique de l'ONU : « *identifier des indicateurs statistiques à des fins de suivi des politiques n'est ni totalement un problème de politique, ni totalement un problème de statistique* », mais un processus qui doit être mené et résolu « *par décision mutuelle* » entre statisticiens et acteurs politiques (voir Encadré 1.4).

Le **Chapitre 8** – rédigé sur la base de documents et contributions de Lakmali Dasanayake, Dinesha de Silva Wikramanayake, Kohilanath Rajanayagam et Romesh Silva – revient sur les travaux menés au **Sri Lanka** par un groupe d'ONG locales, la *Human Rights Accountability Coalition*, avec l'appui du bureau de la *Asia Foundation* à Colombo. Ces travaux visaient à harmoniser les méthodes de collecte de données des ONG sur les violations massives des droits de l'homme et à assurer le codage correct des témoignages qualitatifs, afin de réaliser une analyse statistique et d'améliorer ainsi la précision des estimations sur l'ampleur et les tendances de ces violations. Ce chapitre décrit le type d'approches, de méthodes et d'outils statistiques que l'on peut mettre en œuvre pour améliorer la documentation et le traitement systématique de multiples informations sur la situation des droits de l'homme provenant de différentes sources.

Malheureusement, le Sri Lanka n'est toujours pas sorti de la période de violence la plus dramatique de son histoire depuis l'indépendance. Les violences politiques et ethniques couvent toujours et, à l'heure où la présente publication voit le jour, les médias relatent toujours de nombreuses atrocités, des attentats-suicides et l'usage fréquent de boucliers humains civils par les parties au conflit. Le travail réalisé par la *Human Rights Accountability Coalition* dans cet environnement extrêmement troublé est exemplaire, d'une part compte tenu de l'implication, du courage et de la détermination qu'il supposait et, d'autre part, en raison de l'efficacité de l'organisation, du contrôle de la qualité et de la rigueur technique dont il a fait preuve. Ce chapitre révèle ainsi que, même dans des circonstances très difficiles, des démarches et outils statistiques adaptés peuvent considérablement soutenir et renforcer le poids des activités menées par la société civile pour la documentation, l'analyse, la communication et la défense des droits.

Le **Chapitre 9** synthétise les résultats et les enseignements tirés de l'ensemble du projet Métagora par le Groupe des Partenaires. Il montre que Métagora a pu apporter une réponse empirique solide à plusieurs questions controversées sur la faisabilité et la pertinence de la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Il met également en lumière les nombreuses implications que ces réponses peuvent avoir d'un point de vue tant politique que méthodologique.

Ce chapitre souligne la puissance de l'approche ascendante appliquée par Métagora et, notamment, du processus participatif qui aura permis d'associer un large éventail d'acteurs et experts nationaux à la réalisation des diverses expériences pilotes. Il synthétise les multiples perspectives prometteuses ouvertes par le projet, notamment en matière de coopération ultérieure des institutions de défense des droits de l'homme, des centres de recherche, des ONG et des instituts nationaux de statistique publique. Enfin, il présente deux outils de référence mis au point dans le cadre du projet et accessibles en ligne : le *Matériel de formation Métagora* et un *Inventaire international des initiatives,* destinés à fournir aux acteurs intéressés par – ou déjà impliqués dans – la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique des informations sur les travaux existants, les principaux problèmes et les diverses méthodes pouvant être appliquées.

La **deuxième Partie** de cette publication contient quatre contributions qui constituent autant de compléments utiles aux conclusions des travaux réalisés par Métagora.

Le **Chapitre 10** est une contribution du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il présente les grandes lignes d'un cadre conceptuel et méthodologique pour le développement d'indicateurs de conformité nationale avec les traités internationaux sur les droits de l'homme. Ce texte est le résultat de débats intenses au sein d'un groupe international d'experts de haut niveau chargé de formuler des recommandations en vue d'une approche uniforme des indicateurs sur les droits de l'homme au sein du système des Nations Unies.

Ce groupe d'experts (auquel certains partenaires de Métagora ainsi que le coordinateur général du projet ont participé activement) a réussi pour la première fois à définir et agréer des bases conceptuelles pour la création d'indicateurs. Une synthèse des conclusions du groupe d'experts a été rédigée par Rajeev Malhotra et Nicolas Fasel, et a servi de base à deux documents de fond soumis par le HCDH aux réunions inter-comités des Organes de suivi des traités de l'ONU en 2006 et 2008. Ce chapitre reflète donc très fidèlement l'état actuel du consensus sur les indicateurs de conformité aux standards internationaux en matière de droits de l'homme.

Le **Chapitre 11**, rédigé par le Prof. Audrey Chapman, répond au besoin de développer des indicateurs qui soient autant d'instruments efficaces pour le suivi des droits économiques, sociaux et culturels et pour une évaluation de la performance des pays dans la « réalisation progressive » de ces droits. Il propose un ensemble structuré d'indicateurs de suivi du droit à l'éducation. Largement inspirés de propositions formulées par Paul Hunt sur les indicateurs de mesure des droits économiques et sociaux, ces indicateurs du droit à l'éducation tiennent compte du cadre conceptuel général décrit au *Chapitre 10*.

Ce chapitre est une illustration concrète de la manière dont un droit particulier peut, à partir d'un cadre de normes légales relativement abstraites, être traduit en standards opérationnels. Il se situe donc à l'intersection du travail réalisé par Métagora – notamment de l'expérience pilote menée en Palestine – et du consensus international croissant pour établir des indicateurs des droits de l'homme qui rendent compte à la fois des conditions structurelles (la protection des droits dans les législations nationales), des processus affectant les droits (les politiques, programmes et mesures gouvernementaux) et de l'impact concret de ces processus (le degré d'amélioration dans la jouissance effective des droits).

Le **chapitre 12**, rédigé par Eitan Felner, du Centre pour les droits économiques et sociaux (CESR), se penche sur la mesure des droits économiques et sociaux en tant que moyen pour mettre en exergue et renforcer la responsabilité des gouvernements. Il propose l'utilisation d'une « boîte à outils », comprenant un large éventail de méthodes quantitatives, permettant de tirer parti des indicateurs socio-économiques existants afin d'évaluer la conformité des gouvernements avec leurs obligations spécifiques en termes de droits de l'homme.

Ce chapitre s'intéresse donc à la manière d'utiliser de simples outils quantitatifs pour mesurer les différentes dimensions des obligations de l'État, notamment quant au principe de « la réalisation progressive des droits économiques et sociaux en fonction des ressources disponibles ». Il met en relief l'obligation de garantir un ensemble minimal de droits et d'éradiquer les discriminations en termes de droits et d'accès aux services. Il évoque aussi certains problèmes conceptuels et normatifs entourant les obligations reconnues au plan international, devant être davantage élucidés afin d'assurer un suivi adéquat du respect des règles par les différents pays. Enfin, il présente les résultats d'une étude du CESR sur les droits à l'éducation et à la santé en Inde, visant à rendre visible, au moyen de données quantitatives, les enjeux de la responsabilité gouvernementale et, par ce biais, à apporter un éclairage factuel aux travaux des Organes de suivi des traités des Nations Unies et des ONG. Il s'agit là d'un exemple éloquent du type de contribution que les données et analyses quantitatives peuvent apporter pour mieux mesurer la conformité des États aux exigences du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

Le **Chapitre 13** est une importante contribution du Programme des Nations Unies pour le développement (Centre d'Oslo pour la gouvernance), qui présente les enjeux, les objectifs et les grandes lignes d'action du *Programme global sur le développement des capacités pour mesurer et évaluer la gouvernance démocratique*. Ce programme, dont le lancement est imminent, repose sur la conviction que des évaluations de la gouvernance conduites par des acteurs nationaux peuvent être des catalyseurs endogènes de réformes nationales – et ce surtout lorsque de telles évaluations comportent des processus participatifs ouverts à toutes les parties concernées. Le Programme du PNUD propose donc une approche des évaluations et des indicateurs de la gouvernance démocratique qui met en exergue l'appropriation et la conduite des évaluations par les acteurs nationaux, le renforcement des capacités nationales et l'articulation des évaluations avec les instruments nationaux de planification en matière de développement.

Les diverses sections de ce chapitre montrent qu'il y a bien plus qu'une simple séquence chronologique entre la conclusion du projet Métagora et l'émergence du Programme global du PNUD. En fait, depuis 2004 le Centre d'Oslo pour la gouvernance a collaboré étroitement avec l'équipe de coordination de Métagora et avec plusieurs des organisations partenaires au projet. Il est donc naturel que le Programme global du PNUD affiche nombre d'éléments de continuité avec les efforts et les méthodes de travail déployés initialement par Métagora. Aussi, il y a lieu de se féliciter de ce que, conformément aux Conclusions de la Conférence de Montreux, les efforts entamés par Métagora puissent être à l'avenir poursuivis « *sous les auspices d'une institution universelle, solide et respectée* ».

La **Conclusion** de la présente publication récapitule les principaux résultats, les produits et l'impact du projet Métagora, en rapportant ceux-ci aux attentes manifestées et aux perspectives soulevées en 2000 par la Conférence de Montreux. Elle met en relief les éléments de continuité entre l'issue positive de Métagora et l'émergence de projets internationaux – et en particulier le *Programme global* du PNUD présenté dans le *Chapitre 13*, lequel repose sur une approche ascendante et les principes mêmes qui ont animé l'action de Métagora: appropriation des outils et conduite des actions par les acteurs nationaux (seuls protagonistes légitimes des processus d'évaluation); large participation de toutes les parties nationales concernées au sein de mécanismes consultatifs inclusifs; pertinence et incidence politiques concrètes des évaluations; rigueur professionnelle des travaux et renforcement des capacités nationales.

Cette conclusion commente les étapes du processus qui, conformément au cahier des charges de Métagora, a été mené afin de transmettre aux organisations pertinentes et, plus largement, à la communauté internationale, les résultats, les enseignements, la documentation et les matériaux produits par Métagora. Dans cet esprit, la *Conclusion* identifie rétrospectivement certaines caractéristiques du projet qui ont été déterminantes pour sa réussite et, pour l'avenir, suggère comment celles-ci pourraient être prise en compte par des initiatives nouvelles.

Cette publication inclut également **six annexes utiles :**

L'**Annexe 1** rassemble une série d'*Informations méthodologiques et techniques sur les expériences pilotes de Métagora*. En effet, les différents chapitres de la présente publication s'adressent à un large public, pas nécessairement intéressé ou à même de comprendre toutes les considérations techniques sous-tendant les expériences pilotes. Il était par conséquent important d'apporter aux lecteurs familiers des méthodes statistiques, ou aux personnes ayant un intérêt scientifique, des informations plus précises sur les techniques mises en œuvre.

Les **Annexes 2** et **3** complètent les informations fournies au *Chapitre 9* par l'enquête mondiale Métagora visant à identifier et documenter les initiatives de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. L'Annexe 2 présente le questionnaire utilisé dans cette enquête et

l'Annexe 3 contient trois exemples parmi les nombreuses initiatives identifiées et documentées figurant dans l'*Inventaire* disponible en ligne sur www.metagora.org.

Les **Annexes 4** et **5**, contiennent deux documents du HCDH qui pour des raisons techniques n'ont pas pu être traduits en français et sont donc publiés dans leur version anglaise originale. Ces documents complètent le *Chapitre 10* par une description détaillée des indicateurs de douze droits de l'homme, ainsi que par des exemples illustratifs des métadonnées qui sont requises pour documenter de façon appropriée ces indicateurs.

L'**Annexe 6** contient un *Rapport d'évaluation indépendant sur la mise en œuvre et les résultats du projet Métagora*. En accord avec l'une des principales *Conclusions* de Montreux sur le principe de transparence scientifique et la nécessité d'une surveillance extérieure, un Panel indépendant d'experts examine, depuis début 2005, les différentes composantes scientifique, technique et opérationnelle du projet. Son rapport d'évaluation souligne les points forts et les points faibles du projet et formule des recommandations de la plus haute importance pour tous ceux qui souhaiteraient conduire, organiser ou soutenir à l'avenir des projets visant à mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique.

Enfin, cette publication se termine par une **Bibliographie** abondante. L'équipe de coordination, avec le soutien de Jana Asher, a tenté d'inclure dans cette bibliographie toute publication ou document que l'équipe ou ses partenaires aurait jugé utile à leur travail au cours des quatre années précédentes. L'on s'est contenté ici d'une *Bibliographie* établie par ordre alphabétique: c'est là un volume d'informations considérable, transmis à ceux qui, à l'avenir, seraient amenés non seulement à le mettre à jour, mais aussi à lui donner une structure plus analytique.

Partie I

Chapitre 1

Vers Montreux et au-delà

La possibilité et l'utilité d'une mesure des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance ont été vivement controversées, à la fois au sein de la communauté des défenseurs des droits de l'homme et dans celle de la statistique internationale. Chez les praticiens des droits de l'homme, le terme « indicateur » a deux significations distinctes et assez antinomiques : certains le prennent au sens statistique pur et estiment donc qu'il désigne une information quantitative synthétique issue de données solides (Türk, 1990 ; Alston, 1998); mais pour de nombreux autres, ce terme définit la vue d'ensemble qualitative et synthétique obtenue à partir de questionnaires narratifs détaillés ou de « check-lists » portant sur les différentes dimensions des droits de l'homme (Green, 2001). Au cours des dernières décennies, cette seconde acception a largement prévalu dans l'approche de l'évaluation des droits de l'homme adoptée par les organes compétents des Nations Unies, ainsi que chez la majorité des experts de cette question.

Surmonter les réticences des praticiens des droits de l'homme…

Récemment encore, de nombreux praticiens des droits de l'homme se refusaient à associer leurs évaluations qualitatives (fondées sur leur expertise et leur solide expérience sur le terrain) avec des analyses statistiques des faits. Ils considéraient que les chiffres ne pouvaient refléter la complexité multidimensionnelle des droits de l'homme et, bien souvent, étaient quasiment allergiques à l'idée de « quantifier la souffrance humaine ». Réfractaires aux méthodes statistiques, ils étaient en effet – et sont toujours – techniquement incompétents pour en apprécier correctement la qualité et la fiabilité.

A vrai dire, bien peu de données quantitatives pertinentes ont été exploitées à ce jour par les praticiens ou les institutions nationales de défense des droits de l'homme ; de même, rares sont les outils globaux créés pour mesurer les avancées dans ce domaine. Des stéréotypes et des idées fausses sur l'utilité des statistiques sont bien sûr à l'origine de cette situation, mais pas seulement : elle est aussi – et peut-être surtout – due à l'ignorance généralisée qu'il existe des séries de données et des sources potentielles d'information qui pourraient s'avérer précieuses pour l'évaluation et le suivi. Par ailleurs – et malgré la conscience croissante de l'apport des statistiques pour la mesure des droits économiques et sociaux notamment –, peu nombreux sont les pays où des praticiens des droits de

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par :

Jana Asher, Audrey Chapman, Mark Orkin, Jan Robert Suesser et ***Raul Suarez de Miguel***

l'homme ont commencé à travailler avec les producteurs de la statistique publique (Chapman, 2005a ; Métagora, 2007).

Sur la scène internationale, depuis une quinzaine d'années, les organes de suivi des traités des Nations Unies sont de plus en plus demandeurs de données statistiques et d'indicateurs permettant d'apprécier la conformité des pays aux normes internationales. Ainsi, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, dans ses commentaires d'ordre général sur les obligations liées à des droits spécifiques – notamment les droits à l'éducation, à la santé et à l'eau – a appelé au développement d'indicateurs reposant sur des statistiques. Cet appel a été relayé par la plupart des Rapporteurs spéciaux de l'ONU, dont Paul Hunt dans le domaine du droit à la santé ou Miloon Kothari dans celui du droit à un logement convenable.

La réponse du système des Nations Unies a un peu tardé, mais de récentes évolutions témoignent de réelles avancées. Ainsi, en 2003, le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) a mis sur pied une petite équipe chargée d'aider les organes de suivi des traités à utiliser les données et indicateurs. Cette équipe a aussi pour tâche de mener des études conceptuelles sur des indicateurs permettant de mesurer la conformité aux normes internationales. En 2005, le HCDH a par ailleurs constitué un groupe d'experts internationaux afin de formuler des recommandations pour une approche commune d'indicateurs de suivi des droits de l'homme au sein du système de l'ONU. En 2006, ce groupe est parvenu à un premier consensus sur un cadre conceptuel et méthodologique pour élaborer ces indicateurs. Ces travaux et conclusions ont été très bien accueillis lors de la réunion conjointe des organes de suivi des traités (voir HCDH, 2005 ; ONU-IDH, 2006b, 2008a ; et *Chapitre 10* de la présente publication).

De manière générale, la communauté internationale des droits de l'homme se félicite de ces avancées. Néanmoins, certains experts et praticiens faisant autorité prévoient avec inquiétude certains risques dans une utilisation accrue des données statistiques et des indicateurs. Ils mettent notamment en garde contre la tentation qu'auraient certains acteurs internationaux de s'en servir pour établir des indices mondiaux des droits de l'homme, voire d'élaborer un « rapport mondial sur les droits de l'homme » qui, à l'image du *Rapport mondial sur le développement humain*, comporterait un classement des pays.

Cette forte réticence à la création d'indices mondiaux ou au classement des pays a été confirmée lors d'une conférence organisée en mai 2005 par le *Carr Center for Human Rights Policy* de l'Université de Harvard : « *Les participants mettent fortement en garde contre cette approche de la mesure les droits de l'homme; ils soulignent que la création d'un dispositif d'information à grande échelle visant à l'objectivité systématique est – au mieux – prématurée. Une telle initiative serait en effet politiquement explosive (…) et pratiquement irréalisable (…), mais en outre méthodologiquement délicate et potentiellement contre-productive. (…) Les participants fondent leur objection sur cinq arguments majeurs : redondance, inadaptation, imprécision, simplification excessive et utilité politique discutable.* » (Carr Center for Human Rights, 2005, p. 26).

Bien que compréhensible et bien argumentée, cette opposition à d'hypothétiques « indices mondiaux des droits de l'homme » ne doit pas être prise au pied de la lettre. Il a été en effet démontré que les rares données et indicateurs existant sur les droits de l'homme – tels que ceux sur les droits des enfants développés sous l'égide de l'UNICEF, sur la base d' enquêtes à indicateurs multiples (MICS) – sont pertinents, adaptés, exhaustifs et politiquement utiles (voir Childwatch, 1996, 1999 ; UNICEF, 1998, 2002, 2004, 2007, 2008 ; Delamonica, Komarecki et Minujin, 2006 ; Hancioglu et Vadnais, 2008). La communauté internationale des droits de l'homme les a du reste très largement utilisés dans ses actions de promotion et de défense des droits ; et il en sera certainement de même des nouveaux indicateurs sur les droits économiques et sociaux ou sur la conformité nationale aux normes internationales en matière de droits de l'homme promus par le HCDH. En fait, la principale

Encadré 1.1. **Évaluer la gravité et l'ampleur d'un problème affectant les droits de l'homme**

« Avant de pouvoir travailler sur quelque problème que ce soit, une organisation de défense des droits de l'homme se doit de procéder à un état des lieux pour bien en appréhender la nature et l'ampleur. Quelle est l'importance du problème qu'on veut traiter ? Est-ce qu'il s'aggrave ? Touche-t-il plus particulièrement certaines régions ou certaines catégories de population ? Pouvoir répondre à ces questions est un préalable essentiel pour garantir que les stratégies d'intervention seront adaptées au problème en question.

« En effet, les praticiens des droits de l'homme justifient souvent leur préoccupation pour un problème spécifique en expliquant qu'il est « généralisé et systématique ». Toutefois, cette affirmation ne repose la plupart du temps que sur de simples impressions. Avant d'affirmer qu'une violation est « généralisée », nous devons donc vérifier qu'elle touche un segment significatif de la population. De même, avant d'affirmer qu'une violation est « systématique », nous devons démontrer qu'elle est sous-tendue par une volonté politique concertée ou bien qu'elle affecte des victimes ayant certains points communs. (…) Ainsi, les rapports sur le trafic d'êtres humains débutent généralement par une assertion dramatique : « l'ampleur du phénomène ne fait qu'empirer ». En réalité, il est bien difficile de dire quelle en est l'importance et à quelle vitesse il s'aggrave. Mais une fois que nous avons affirmé cela – même si c'est à tort – il devient très difficile de revenir sur cette position sans donner l'impression de minimiser le problème ou la nécessité d'intervenir.

« L'usage abusif de ces qualificatifs non seulement risque de nuire à la crédibilité du mouvement de défense des droits de l'homme, mais peut aussi tromper les militants sur la nature et les causes d'un problème et, par conséquent, les conduire à lancer des actions mal ciblées pour le combattre. Il est donc primordial d'appréhender l'ampleur et la gravité d'une violation des droits de l'homme en se fondant sur des études empiriques de façon à définir des stratégies d'intervention pertinentes et à atteindre les catégories de population qui en sont réellement victimes. »

Michael Ignatieff et Kate Desormeau
Carr Center for Human Rights Policy
John F. Kennedy School of Governance, Université de Harvard
(Carr Center for Human Rights, 2005, p. 6)

préoccupation de la communauté des droits de l'homme n'est pas tant la mesure et le développement d'indicateurs, mais le risque d'usage impropre de chiffres agrégés.

… et la résistance des statisticiens

Pour leur part, les statisticiens – en particulier ceux qui produisent la statistique publique – ont longtemps été réticents à engager leur expertise dans l'examen de « questions politiques sensibles ». Nombre d'entre eux considéraient que faire intervenir les statistiques dans l'évaluation des droits de l'homme ou de la gouvernance démocratique risquait de nuire à la « neutralité scientifique » de leur profession. D'autres objectaient que, même s'il est techniquement, opérationnellement et institutionnellement réalisable de conduire des enquêtes sur des sujets sensibles, personne n'accepterait de répondre à des questions sur le respect – ou non – de ses droits fondamentaux ou sur l'action du gouvernement en la matière.

La résistance des statisticiens à traiter ces questions était également due à l'aspect fort rudimentaire – en termes strictement statistiques – des méthodes adoptées pour produire des indicateurs et des indices dans ces domaines. Aux yeux de ces professionnels, la sélection non

aléatoire et le mode d'approche des groupes de personnes interrogées – qui auront caractérisé la production de la plupart des indices – étaient techniquement douteux et, de ce fait, ils ne souhaitaient pas s'y engager ni soutenir ces tentatives d'évaluation.

La première véritable initiative visant à associer les professionnels de la statistique aux thématiques des droits de l'homme émane de l'Association Américaine de Statistique (*American Statistical Association*, ASA) qui, à la fin des années 70, a créé un Comité permanent sur la liberté scientifique et les droits de l'homme. Cette décision a été prise – en dépit de certaines oppositions – en réaction à la disparition de Carlos Noriega et Graciela Mellibovsky Saidler, dans l'Argentine dirigée par la junte militaire. Carlos Noriega était le directeur de l'Institut national de statistique (INDEC) et ancien chercheur du Centre de développement de l'OCDE. Graciela Mellibovsky était une jeune spécialiste en sciences sociales. Les premières actions du Comité étaient destinées à défendre la cause de ces deux victimes de la « sale guerre » et à faire pression sur le gouvernement argentin pour savoir ce qu'ils étaient devenus.

Même si la plupart des membres fondateurs du Comité de l'ASA espéraient voir élargir son périmètre d'action et souhaitaient étudier les applications possibles de la statistique dans le suivi de la situation des droits de l'homme, ils se sont heurtés à une forte opposition pendant plusieurs années. Ce n'est qu'en 1985 que l'ASA a autorisé le Comité à travailler sur « *des questions statistiques relatives aux données portant sur les droits de l'homme* » et à « *aider, à leur demande, les sociétés savantes et d'autres organisations reconnues à résoudre les problèmes statistiques relatifs à la mesure, l'évaluation et l'analyse de données sur les droits de l'homme* » (Jabine et Samuelson, 2008, p.189).

Parallèlement à cette évolution importante, l'Association Américaine pour le Progrès de la Science (American Association for the Advancement of Science, AAAS), a lancé, en 1985, un projet collectif de recherche dont l'objectif était d'évaluer le rôle de la statistique dans la documentation sur les violations des droits de l'homme. Ce projet pionnier, présidé par Thomas B. Jabine et réalisé sous la baguette de Eric Stover, a notamment abouti à deux publications qui sont longtemps restées la principale référence bibliographique sur la mesure des droits de l'homme : un numéro spécial de la revue *Human Rights Quarterly* et l'ouvrage *Human Rights and Statistics: Getting the Record Straight*, qui rassemblait des contributions majeures de statisticiens de renommée tels que David Banks, Herbert Spirer ou Douglas Samuelson (Claude et Jabine, 1986, 1992).

D'autres publications importantes sont ensuite venues les compléter et mettre en évidence les apports potentiels de l'analyse statistique pour améliorer la rigueur et la fiabilité de l'information sur les atteintes aux droits de l'homme (voir notamment les contributions de Frank, 1988 ; Jabine, 1989 ; Presser, 1989 ; Spirer, 1990). Ces travaux scientifiques majeurs ont eu un impact considérable sur les professionnels américains de la statistique. Ils ont en outre encouragé plusieurs jeunes diplômés à approfondir les recherches et à participer à d'innovants projets de mesure des droits de l'homme. Des ateliers et des rencontres sur la statistique et les droits de l'homme, organisés par l'ASA et d'autres cercles universitaires, se sont peu à peu imposés au sein de la communauté scientifique américaine et ont donné lieu à de nombreuses et fructueuses études dans ce domaine (voir par exemple : Ball, 1996a ; Jennings *et al.*, 1998, 2000a ; Ball *et al.*, 1994, 1999, 2002, 2003 ; Jennings et Swiss, 2000, 2001 ; Asher et Ball, 2001 ; Amowitz *et al.*, 2004 ; Asher, Banks et Scheuren, 2008).

A l'initiative d'Ann Mitchell et de Jean-Louis Bodin, un groupe de travail européen sur « les statisticiens et les droits de l'homme » a été constitué en 1982. Son objectif premier était de défendre les statisticiens menacés par les régimes autoritaires mais, contrairement à son prédécesseur américain, il n'a pas évolué vers la recherche méthodologique. Néanmoins, plusieurs Européens ont significativement contribué à la définition de méthodes de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique, comme en témoignent les travaux des démographes Helge Brunborg et

Ewa Tabeau, les études comparatives de Todd Landmann, le travail de longue haleine mené par Mireille Razafindrakoto et François Roubaud depuis 1995 ou, plus récemment, les travaux sur la pauvreté et les droits des enfants conduits par David Gordon et Peter Townsend, pour n'en citer que quelques-uns (voir Foweraker et Landman, 1997 ; Landman, 2004, 2006a ; Brunborg, 2000, 2002; Brunborg, Lyngstad et Urdal, 2003 ; Brunborg et Lacina, 2004 ; Brunborg et Tabeau, 2005 ; Brunborg et Urdal, 2005 ; Roubaud, 2003a, 2003c ; Gordon et Townsend, 2002 ; Gordon *et al.*, 2003). Toutefois, ces contributions sont restées assez fragmentaires, les échanges scientifiques sur la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique étant presque fortuits, en l'absence d'un forum européen spécifique et structuré sur ce sujet.

A l'échelon mondial, l'Institut International de Statistique (IIS) a exprimé les mêmes réticences fortes que l'ASA au début des années 80, s'opposant aux souhaits de certains de ses membres de s'intéresser davantage aux problématiques de droits de l'homme. Alors qu'une séance de communications invitées consacrée à « Statistique, statisticiens et droits de l'homme » avait initialement été programmée à l'occasion du congrès de l'IIS à Amsterdam en 1985, le Bureau de l'Institut l'a retirée de l'ordre du jour – mais on relèvera qu'elle a quand même eu lieu, bien que de façon informelle. Il y a encore quelques années, cette réticence à mêler travaux statistiques scientifiques et « sujets politiquement sensibles » était très répandue au sein de l'IIS. Ce n'est qu'en 1999, à l'initiative de Jean-Louis Bodin, Yves Franchet et Carlo Malaguerra, qu'une section de l'IIS, l'Association Internationale pour la Statistique Officielle (AISO), a accepté que l'édition 2000 de sa conférence bisannuelle fût consacrée à l'usage des statistiques dans l'évaluation des droits de l'homme et de certains aspects de la gouvernance démocratique, en particulier dans des contextes de développement.

Les travaux précurseurs de l'Association Américaine pour le Progrès de la Science

Si les vingt dernières années ont été marquées par un changement progressif de l'opinion de nombreux statisticiens et praticiens des droits de l'homme quant à la possibilité de mesurer correctement les droits de l'homme et la gouvernance démocratique, on le doit en grande partie aux projets novateurs lancés dans le cadre du Programme « Science et droits de l'homme » de l'Association Américaine pour le Progrès de la Science (AAAS), la fédération nationale de sociétés savantes et de développement technologique la plus vaste de la planète.

A l'issue du projet sur la statistique et les droits de l'homme évoqué plus haut, le Programme « Science et droits de l'homme » a entamé, à la fin des années 90 et sous la direction d'Audrey Chapman, des travaux précurseurs sur toute une palette de méthodes scientifiques appliquées à la recherche sur les droits de l'homme : sciences médico-légales, génétique, diverses méthodologies issues des sciences sociales et, enfin et surtout, informatique et méthodes statistiques. Les travaux dans ce dernier domaine portaient sur les études spécialisées, la conception des enquêtes, les techniques d'entretien pour la collecte d'informations, et la création de banques de données.

Un Groupe d'analyse des données sur les droits de l'homme (*Human Rights Data Analysis Group*) fut créé dans le cadre du Programme de l'AAAS, dirigé par Patrick Ball. Il bénéficia des conseils précieux de statisticiens éminents, notamment Herbert et Louise Spirer, Fritz J. Sheuren et William Seltzer. Au milieu des années 1990, il définit des méthodologies techniques et scientifiques pour établir l'existence et mesurer les violations à grande échelle des droits de l'homme. Depuis lors, le Groupe a mené avec succès différents projets, apporté son assistance technique et organisé des formations pour plusieurs commissions nationales de vérité, tribunaux, Ombudsmen et ONG au Guatemala, en Afrique du Sud, en Haïti, au Honduras, au Cambodge, au Timor Oriental, au Kosovo, au Ghana et en Sierra Leone. En 2002, le groupe a quitté l'AAAS pour rejoindre Benetech, une organisation à but non

lucratif (voir Ball, 1999, 2000b, 2001a ; Ball, Kobrak et Spirer, 1999 ; Ball et Chapman, 2001 ; Ball *et al.*, 1994, 2002a ; et Ball, Spirer et Spirer, 2000).

Le Programme de l'AAAS a aussi grandement contribué au développement de méthodologies et de ressources pour le suivi des droits économiques, sociaux et culturels, fondées sur une « approche par violations ». Il a ainsi joué un rôle important en rapprochant les spécialistes des sciences sociales, les statisticiens et la communauté des droits de l'homme. En 1996, en partenariat avec HURIDOCS (*Human Rights Information and Documentation Systems International*), le Programme a lancé un projet dont l'aboutissement a été la publication et la mise en ligne du *Thesaurus des droits économiques, sociaux et culturels*. Cet ouvrage de référence recense et structure les droits, tels que les définit la *Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels,* et établit une terminologie harmonisée permettant d'identifier et de décrire les violations. C'est donc un premier pas vers un système de suivi cohérent (voir AAAS et HURIDOCS, 2002 ; Chapman et Russell, 2002 ; Chapman, 2005b).

Une tendance à davantage mesurer

Bien que les réticences des praticiens des droits de l'homme et des statisticiens à utiliser des méthodes quantitatives dans l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique n'aient pas été totalement surmontées, elles ont commencé à s'atténuer à mesure que croissait la demande d'un balisage et d'un suivi plus rigoureux des politiques publiques.

Sur la scène internationale, la publication du *Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD a suscité, dans les années 90, un large débat sur l'évaluation systématique des dimensions humaines du développement au moyen d'indicateurs statistiques. Ce débat a montré que le principal intérêt de la mesure du développement humain était d'éclairer le dialogue démocratique et de renforcer la responsabilisation des pouvoirs publics. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les éditions 2000 et 2002 du Rapport s'intitulaient *Droits de l'homme et développement humain* et *Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté* (PNUD, 2000, 2002).

Suivant la voie ouverte par le *Rapport mondial sur le développement humain*, cette tendance favorable à la mesure s'est inscrite dans de grandes politiques et projets des Nations Unies. Aujourd'hui, elle s'articule autour du suivi des progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui sont assortis d'indicateurs quantitatifs. Dans ce contexte, les décideurs politiques nationaux et internationaux ont progressivement pris conscience que l'évaluation de la gouvernance et de la participation démocratique tenaient une place centrale et décisive dans la réussite des politiques de développement, notamment dans la conduite efficace des programmes de réduction de la pauvreté.

Depuis le milieu des années 90, peu d'indicateurs sur les droits de l'homme ont été définis. Néanmoins, sur la même période, une multitude d'indicateurs ont fait leur apparition pour mesurer, surtout d'un point de vue international, des questions telles que la performance des gouvernements ou la corruption. Ces nouveaux outils de mesure répondent à une demande émanant d'acteurs de plus en plus divers. En effet, disposer d'informations sur la qualité de la gouvernance est désormais indispensable, non seulement pour éclairer les politiques de développement et l'aide internationale, mais également dans le domaine des investissements à l'étranger et de l'analyse des risques par pays. De nouveaux indicateurs – reflétant pour la plupart les vues d'échantillons non aléatoires d'experts ou individus dits « personnes bien informées » (*Well Informed Persons*, WIPs – ont ainsi été produits pour répondre à ce besoin d'information. L'Institut de la Banque Mondiale), Transparency International, le projet d'évaluations de la gouvernance mené par l'ODI (*World Governance Assessments*), ainsi que nombre d'autres organisations et projets internationaux ont suivi cette voie (voir par exemple Kaufmann, Kraay et Zoido-Lobaton, 1999a, 1999b, 2000, 2001, 2002; Kaufmann,

Kraay et Mastruzzi, 2004, 2005, 2006a, 2007a; Transparency International, 2007a, 2008a; Hyden *et al.*, 2007; Hyden, Court et Mease, 2002a, 2002b, 2003a).

Cependant, un débat s'est ouvert sur l'usage et les limites de ces indicateurs. Destinés à fournir des indications par pays sur la qualité de la gouvernance, ils sont essentiellement produits et utilisés par des acteurs externes aux pays examinés: agences internationales, donateurs bilatéraux, investisseurs ou universitaires de l'hémisphère Nord. Ces indicateurs sont de plus en plus exploités pour comparer et classer les pays, plutôt que pour mesurer au niveau national l'amélioration ou la détérioration de la gouvernance et en identifier les causes. De ce fait, leur portée et leur utilité, particulièrement pour les pays étudiés, ont été controversées.

De nombreuses critiques méthodologiques ont notamment porté sur les indicateurs globaux de gouvernance produits par l'Institut de la Banque Mondiale, sous la direction de Daniel Kaufmann. Les doutes sur la robustesse et la validité de ces indicateurs visent, entre autres, l'existence potentielle de biais ou d'erreurs de construction, le manque de transparence méthodologique et la difficile comparaison dans le temps. Kaufmann et ses collègues ont apporté des réponses circonstanciées à ces critiques, mais le débat reste ouvert (voir Arndt et Oman, 2006; Knack, 2006; Kurtz et Shrank, 2007; Thomas, 2007; et la réponse de Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2007).

A vrai dire, la qualité et la fiabilité des indicateurs de gouvernance existants n'ont que rarement fait l'objet d'évaluations externes systématiques. Les méthodes sous-tendant leur construction, notamment l'échantillonnage non aléatoire des groupes de personnes interrogées, sont souvent opaques. Malgré tout, nombre de ces indicateurs constituent actuellement des références pour les médias et les décideurs politiques internationaux. Que les statisticiens ou les spécialistes des sciences sociales le veuillent ou non, de tels indicateurs comblent *de facto* le manque d'information consécutif à l'absence de données fiables et de techniques éprouvées pour mesurer la qualité de la gouvernance, y compris dans ses dimensions de démocratie et de droits de l'homme.

Cette difficulté a été l'une des principales motivations qui, à la fin des années 90, a poussé de nombreux experts de la statistique officielle, analystes et acteurs politiques à organiser une conférence internationale dont l'objectif était de promouvoir l'introduction de méthodes statistiques éprouvées dans la construction et l'amélioration d'indicateurs relatifs à la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Les instigateurs de cette conférence estimaient qu'elle devait servir les besoins de développement nationaux plutôt que de s'attacher à la demande d'information des organismes internationaux ou supranationaux. Ils partageaient la conviction que la finalité première des outils de mesure n'est pas d'établir des comparaisons internationales : elle est avant tout d'éclairer les politiques nationales et de mesurer le progrès des pays vers le respect des droits, une meilleure gouvernance et la démocratie participative.

L'élan de Montreux

La Conférence internationale sur le thème *Statistique, développement et droits de l'homme* – qui s'est tenue à Montreux, en Suisse, du 4 au 8 septembre 2000 – fut convoquée sous le patronage de l'Association Internationale pour la Statistique Officielle, section spécialisée de l'Institut International de Statistique, l'organisation scientifique la plus importante et réputée au monde dans le domaine de la statistique. La Conférence fut co-organisée par deux institutions suisses : la Direction du développement et de la coopération (DDC) et l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La Conférence de Montreux aura rassemblé plus de 700 personnes en provenance de 123 pays, 37 organismes internationaux et de nombreuses organisations non gouvernementales. La portée

universelle et la place centrale de son thème ont été confirmées par les messages politiques forts délivrés par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, plusieurs responsables d'agences de l'ONU, des Commissaires européens, des ministres et des intervenants prestigieux tels que Awa Quedraogo, Thomas Hammarberg, Michael Ward et Carlos Jarque. L'intérêt partagé du Nord et du Sud pour le programme de la Conférence s'est manifesté par un nombre inattendu de contributions techniques et scientifiques : plus de 300 communications invitées ou de communications libres ont été présentées, dont la moitié émanait d'experts issus de pays en développement.

Neuf sessions plénières, vingt sessions parallèles de communications invitées et vingt-cinq sessions parallèles de communications libres ont occupé cinq journées de travail intensif (voir AISO 2000). Le programme s'articulait autour de sept grandes thématiques :

- Questions et défis fondamentaux, et méthodes de mesure innovantes ;
- Mesure et évaluation des droits civiques et politiques ;
- Statistique, droits de l'homme et populations, notamment les conséquences des guerres ;
- Développement humain et droits économiques et sociaux, y compris l'incidence des indicateurs sur les politiques et le suivi des programmes publics ;
- Mesure et suivi des droits des enfants ;
- La statistique publique dans le processus démocratique, y compris les usages corrects ou impropres des résultats statistiques ;
- Droits de l'homme et politiques de la statistique officielle, notamment les défis inhérents aux réformes politiques, économiques et sociales ; introduction des droits de l'homme dans les programmes internationaux de coopération statistique ; rôle, capacités et devoirs du système statistique international en matière de suivi des droits de l'homme.

Cette conférence offrait pour la première fois, à des membres reconnus de trois communautés – praticiens des droits de l'homme, statisticiens et experts du développement – la possibilité de se rencontrer et de partager leurs attentes, leurs expériences et leurs opinions sur la nécessité et la manière de développer des évaluations et des outils de suivi fondés sur une mesure correcte des faits. Les débats ont mis en évidence que les défenseurs des droits de l'homme sont les mieux placés pour savoir que, face à des violations généralisées ou massives, une estimation correcte de la portée et de l'ampleur du problème est bien plus utile que toute autre considération. La difficulté, particulièrement dans le cas de violations, réside dans le fait que les tentatives de mesure des droits de l'homme se heurtent dans de nombreux pays à une absence dramatique d'informations fiables.

Plusieurs intervenants ont souligné que l'information provenant des dispositifs de suivi des droits de l'homme porte principalement sur des cas individuels de violation. Or, même si un cas individuel – ou un ensemble de cas – peut être représentatif d'une situation générale de transgression des droits de l'homme, il ne permet pas d'appréhender la dimension réelle du problème, de savoir comment il surgit et se répand, ni de déterminer si la situation se dégrade, se stabilise ou s'améliore. En d'autres termes, les informations issues des systèmes de suivi existants n'aident pas vraiment à formuler des propositions politiques pour définir des mesures correctives.

La Conférence a aussi permis aux praticiens des droits de l'homme et aux experts du développement d'établir des bases de travail communes afin d'utiliser des méthodes et outils statistiques ayant fait leurs preuves – tels que les échantillonnages aléatoires et l'exploitation statistique de données administratives – pour mieux estimer la dimension et l'impact des problèmes de droits de l'homme. Grâce aux multiples études de cas et approches conceptuelles présentées pendant la Conférence, il est devenu évident qu'une bonne évaluation des droits de l'homme et de la démocratie, complétée

Encadré 1.2. **Un événement fondateur : la Conférence internationale de l'AISO**
Statistique, développement et droits de l'homme
(Montreux, Suisse, 4-8 septembre 2000)



« L'objet de vos travaux (...) n'est rien moins que la recherche d'une science de la dignité humaine. Cette recherche est d'une importance capitale. Quand on s'attaque à la souffrance humaine, quand on défend la cause des droits de l'homme, il faut plus que des paroles. Il faut une méthodologie solide, des techniques ingénieuses, des mécanismes efficaces garantissant des résultats concrets. »

Mme Mary Robinson
A l'époque Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
(Allocution d'ouverture; voir AISO, 2000)

par des travaux qualitatifs tout aussi sérieux, peut réellement renforcer l'action des praticiens des droits de l'homme et des experts du développement.

Organisée sous l'égide d'une organisation non gouvernementale – l'AISO – la Conférence ne disposait ni du mandat ni des procédures appropriées pour adopter des conclusions officielles. Toutefois, les présidents de session se sont réunis à plusieurs reprises pour identifier les principales questions et tendances qui se dégageaient. Globalement, ils ont eu le sentiment que la Conférence avait confirmé l'énorme potentiel des méthodes et de l'information statistique pour renforcer le suivi du développement humain, des droits de l'homme et des questions de gouvernance. Ils ont souligné que les échanges entre les statisticiens, les experts du développement et les praticiens des droits de l'homme avaient ouvert de nombreuses perspectives et fait naître des attentes fortes pour des collaborations ultérieures. Ils ont par conséquent demandé que les résultats de la Conférence soient présentés « *dans une perspective d'action pour l'avenir* ».

Une synthèse des conclusions des présidents de session fut élaborée par les co-directeurs de la Conférence, Carol Mottet et Raul Suarez de Miguel. Elle fut présentée et commentée par Carlo Malaguerra lors de la séance de clôture. Elle mettait en évidence des **Conclusions *opérationnelles*** fondées sur « *dix grands axes d'action qui, au terme de la Conférence, semblent faire l'objet d'un consensus général entre les experts en matière de statistique, de développement et de droits de l'homme* » :

(1) Approche pluridisciplinaire : à l'unanimité, les participants ont considéré qu'il fallait conserver et approfondir cette caractéristique de la Conférence. « *Il faut en effet une grande variété de*

compétences scientifiques et professionnelles pour faire face à la complexité des problèmes que nous avons à examiner et pour satisfaire les besoins d'information pour une politique de développement et la promotion des droits de l'homme ». Les débats ont montré que l'ensemble des professionnels avait en commun de nombreuses motivations et attentes, sur la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Cela étant, pour être efficace, un travail pluridisciplinaire doit reposer sur « *un cadre conceptuel agréé par les experts des différents domaines* ».

(2) Professionnalisme : la Conférence a montré la nécessité d'utiliser des techniques professionnelles pour l'analyse des problèmes du développement et pour suivre la réalisation des droits de l'homme. « *Il y a un grand besoin de méthodes quantitatives et d'instruments d'analyse plus performants. Une attention particulière doit être portée à promouvoir la rigueur scientifique et l'impartialité des instruments d'observation et de mesure.* »

(3) Partenariat entre les experts dans les domaines de la statistique, du développement et des droits de l'homme : un très large consensus s'est manifesté lors de la Conférence pour établir un « *véritable partenariat* » afin de définir et mener à bien de futures actions concrètes. « *Nous devons travailler ensemble pour identifier et sélectionner les informations existantes, ainsi que pour en évaluer la pertinence et la qualité. Nous devons travailler ensemble pour mieux spécifier l'expertise appropriée aux divers projets concrets (…). Nous devons travailler ensemble pour développer indicateurs, méthodes et outils d'analyse.* »

(4) Rôle des instituts nationaux de statistique (INS) : lors de la Conférence, une étape majeure a été franchie par la communauté statistique internationale. Les participants ont fortement appelé à une « *intégration efficace de la dimension des droits de l'homme (…) dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'information confiées aux INS. Certes, les INS n'ont pas à produire toutes les informations et les analyses pertinentes en matière de droits de l'homme. Ils peuvent néanmoins, d'une part, mieux orienter les statistiques sectorielles existantes (…) pour éclairer les politiques relatives aux droits de l'homme et, d'autre part, ils peuvent fournir une expertise et une assistance technique à des institutions scientifiques et à des organisations non gouvernementales.* » (voir Encadré 1.4).

(5) Exploitation judicieuse des informations et méthodes statistiques : par les organisations gouvernementales, les institutions indépendantes et les ONG travaillant sur les politiques de développement et les droits de l'homme : cette nécessité a été soulignée à la fois par les représentants des ONG et des institutions de défense des droits de l'homme et par des parlementaires de divers pays. « *Les statisticiens doivent développer résolument leur assistance et leur expertise statistique auprès des ONG et des institutions nationales des droits de l'homme.* »

(6) Construire un réseau international : les participants ont estimé que les fructueux échanges de la Conférence devraient se poursuivre, tissant des liens opérationnels de coopération entre les statisticiens, les spécialistes du développement, les praticiens des droits de l'homme et les responsables politiques. « *Un réseau international vient de naître à Montreux: il faut maintenant le nourrir et le faire croître. (…) Il faut poursuivre les échanges interdisciplinaires de connaissances, d'expérience et d'expertise professionnelle.* »

(7) Un cadre conceptuel pour définir et établir des indicateurs : les conclusions de la Conférence ont souligné le besoin d'approfondir les travaux sur « *l'amélioration des définitions et des méthodes permettant de mesurer avec pertinence le respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance* » et sur la « *révision des statistiques de base, des définitions et des méthodes sur lesquels reposent les indicateurs de développement.* » A cet égard, il a été souligné « *avec insistance* » que « *le classement des pays en fonction des progrès mesurés par les indicateurs de développement comporte un risque d'interprétation abusive, d'extrapolation et de contresens. (…) La comparaison internationale des progrès*

Encadré 1.3. **De nouveaux horizons pour la statistique publique**

« J'estime pour ma part que cette conférence a changé, sur trois points fondamentaux, la façon dont la statistique publique s'inscrit parmi d'autres types de statistiques produites par d'autres types d'agences. Elle a ainsi fait progresser notre compréhension et nos perspectives de contribution à une action éclairée et constructive.

« Tout d'abord, la conférence a jeté un pont au-dessus de ce qui constituait précédemment une source de division. Il est à présent clair que nos travaux statistiques s'inscrivent dans une chaîne d'*institutions*, plutôt que dans une série de cases distinctes : une chaîne allant de la production de données officielles par les agences publiques aux bases de données novatrices des ONG, en passant par les institutions politiques qui proposent des analyses des données fournies de part et d'autre.

« Ensuite, nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés dès lors que l'objectif nécessite tout un spectre de *méthodes et de méthodologies*, allant du participatif au qualitatif et au quantitatif. Dans la conception d'un questionnaire d'enquête – et plus encore d'un questionnaire sur les violations des droits de l'homme – nous savons maintenant que nous ne devons pas nous placer dans l'optique de l'enquêteur, mais dans celle des personnes interrogées ; et qu'il nous faut ensuite, quel que soit le contexte, appliquer les meilleures techniques disponibles pour tirer de l'analyse tout de ce que les données peuvent révéler aux utilisateurs et, de préférence aussi, aux personnes interrogées.

« Enfin, il y a la continuité des *thématiques*, si judicieusement rendue par l'intitulé de la Conférence : *Statistique, développement et droits de l'homme*. Une collaboration des institutions et des méthodes appropriées nous permettront de couvrir le spectre qui va du repérage des violations des droits de l'homme dans toute leur diversité et toutes leurs combinaisons – contre les femmes, des groupes ethniques, des populations indigènes, des migrants forcés, des religions ou des enfants – aux progrès dans la démocratisation et le respect des droits de l'homme, jusqu'à des indicateurs du développement socio-économique et (du moins espérons-le) les signes d'un progrès vers un environnement sain et un monde pacifique. Si la statistique publique, en tant que service au public et à ses représentants, ne peut en elle-même couvrir ce spectre, elle doit alors établir et améliorer les partenariats nécessaires pour y parvenir ; et cette conférence a contribué à dégager des possibilités et des perspectives. »

Dr Mark Orkin
(alors Directeur général du Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud,
et ancien Directeur général de Statistics South Africa)
Allocution de clôture de la Conférence de Montreux (Orkin, 2000b)

en matière de développement doit porter sur des situations réellement comparables. (…) il faudrait privilégier les approches comparatives au niveau régional, sur des groupes de pays qui connaissent des situations, des contextes culturels et des problèmes de développement similaires. »

(8) Renforcement de la capacité statistique nationale : « *Renforcer la capacité statistique des pays en voie de développement est une condition préalable et incontournable pour suivre avec plus de rigueur les progrès en matière de développement et de droits de l'homme. Il y a donc lieu de construire un partenariat responsable avec les pays les plus démunis. (…) La coopération internationale (…) devrait non seulement assurer le transfert de savoir-faire (…), mais également soutenir le développement institutionnel d'une statistique publique impartiale et au service de toute la société.* »

(9) Intégrité et qualité de la production statistique : le respect de principes fondamentaux applicables à toute étude statistique professionnelle est d'autant plus capital quand les travaux

visent à une meilleure évaluation des processus de développement, des droits de l'homme ou de la gouvernance démocratique. « *Ce travail statistique devrait faire l'objet d'une supervision par des organes indépendants (…) L'important est ici (…) le respect du principe de transparence scientifique.* »

(10) Coordination internationale des initiatives et des projets, tendant à construire des indicateurs et des outils relatifs au développement, aux droits de l'homme et à la gouvernance : les participants ont unanimement souligné l'urgence en la matière. Une coordination efficace « *devrait reposer sur un mécanisme léger (…) sous une égide institutionnelle universelle, solide et respectée. (…) Les institutions internationales en charge des politiques de développement et de la promotion des droits de l'homme doivent se concerter davantage sur leurs orientations et priorités.* » Dans ce contexte, il a été rappelé « *qu'incombent aux spécialistes, et notamment aux statisticiens, la maîtrise et la pleine responsabilité d'organiser et mener à bien l'élaboration des définitions, des méthodes et des bases d'information, ainsi que de coordonner et consolider les indicateurs et les instruments de mesure.* »

Jeter les bases d'une action concrète

Les *Conclusions* ont enregistré le « *vœu général des participants, qui appellent à un suivi sérieux et à la mise sur pied d'actions concrètes* », ainsi que l'intérêt des principales institutions internationales pour « *mettre sur pied un cadre de concertation afin d'assurer le suivi des travaux* ». Les organisateurs de la Conférence se sont par conséquent engagés à informer les organismes compétents des Nations Unies et l'Institut International de Statistique des perspectives ouvertes à Montreux. De même ont-ils pris l'engagement d'examiner les modalités d'une réunion consultative rassemblant les principales organisations internationales compétentes en matière de statistique, de développement et de droits de l'homme, ainsi que des institutions nationales souhaitant s'engager dans la poursuite des travaux entamés à Montreux.

Les résultats de la Conférence furent présentés par la Suisse à la Commission de statistique des Nations Unies au cours de sa 32e session (2001). Ils ont par la suite été examinés par les « Amis de la Présidence » de cette Commission lors d'une évaluation globale des travaux statistiques réguliers et nouveaux nécessaires à la production des indicateurs réclamés par différentes réunions au sommet des Nations Unies. Dans son rapport, ce groupe de haut niveau a estimé que les perspectives ouvertes à Montreux méritaient d'être exploitées plus avant. Il a donc recommandé de mettre sur pied un mécanisme informel, associant des statisticiens et des acteurs politiques, afin de jeter les bases et d'impulser le développement d'indicateurs statistiques sur les droits de l'homme et la gouvernance. Cette recommandation a été approuvée par la Commission de statistique (voir Encadré 1.4.).

Par ailleurs, en mars 2001, la Suisse organisait une réunion de consultation au siège de l'ONU à New York, rassemblant des représentants de nombreuses organisations internationales et de la Commission européenne, des membres de la Commission de statistique des Nations Unies ainsi que différents acteurs nationaux présents à Montreux. Cette réunion confirmait l'intérêt partagé de tous pour une suite concrète aux travaux de la Conférence et formulait des orientations pour les actions à entreprendre. Ainsi recommandait-elle qu'un projet international soit mis sur pied et lancé indépendamment du cadre institutionnel de l'ONU, dans un environnement favorisant l'implication volontaire, un partenariat Nord/Sud effectif, des recherches pluridisciplinaires ouvertes et une organisation souple pour mener des travaux de terrain, d'analyse et de communication.

La dynamique créée par la Conférence fut relayée par les initiatives de différentes institutions et personnalités extrêmement motivées du monde entier : citons par exemple les enquêtes sur la pauvreté et les questions de gouvernance démocratique pilotées par les instituts nationaux de statistique en Afrique francophone avec l'assistance scientifique et technique de DIAL, ou encore

Encadré 1.4. **Un rapport de l'ONU valide les *Conclusions* de Montreux…**

A la demande du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), un groupe des « Amis de la Présidence » de la Commission de statistique des Nations Unies, sous la direction de Tim Holt, a rédigé en 2001 un important rapport intitulé ***Évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies***, soumis à une large consultation. Ce rapport a été approuvé par la Commission lors de sa 33e session (5-8 mars 2002). Ci-après certaines des considérations et recommandations figurant dans ce rapport :

« Définir des indicateurs statistiques de suivi n'est une activité ni purement statistique ni purement politique. L'objectif politique doit trouver son expression dans la manière dont se fait le suivi, mais faire de cette expression un indicateur statistique pertinent, fiable et acceptable par les différentes parties prenantes est une activité statistique. Seule une détermination conjointe permet de résoudre la tension entre le point de vue politique axé sur le besoin, et le point de vue statistique, axé sur ce qui est faisable et techniquement solide. (…).

« L'information statistique doit avant tout être pertinente. Si les statistiques ne correspondent pas à ce dont on a besoin pour une intervention, elles ne retiennent pas l'attention, ou n'ont pas l'effet qu'elles devraient avoir. Si elles sont décalées par rapport aux besoins nationaux, en particulier, cela compromet la nécessaire mise en place d'une capacité statistique (…) Cela compromet aussi le principe de politiques ancrées dans les faits comme base de la gouvernance et de la bonne administration publique des pays considérés Du point de vue de l'ONU, les pays risqueraient d'être moins diligents pour communiquer des indicateurs statistiques permettant le suivi international. (…)

« Mettre au point des indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance prendra du temps et n'ira pas sans difficulté. Nous recommandons que la Commission [de statistique des Nations Unies] établisse un mécanisme (…) associant des statisticiens et d'autres spécialistes, y compris des responsables politiques, afin d'élaborer des indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance. Quelle que soit la formule retenue, il faudra tenir compte des initiatives existantes, notamment les activités qui ont fait suite à la Conférence de l'AISO, tenue à Montreux, en Suisse. (…) Loin de sous-estimer la question, nous pensons qu'il vaut mieux ne pas se hâter et faire les choses correctement si l'on veut que les différents pays soient convaincus de l'intérêt des indicateurs qui en résulteront. » (UN-ECOSOC, 2002, pp. 8 et 16, paras. 17, 20 et 65)

une publication de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, *La mesure des droits de l'homme* (Garonna Ed., 2001). Ces initiatives ont contribué à convaincre la Commission européenne et la Suisse de prendre en charge l'organisation d'une série de séminaires et consultations pour approfondir les *Conclusions* de la Conférence et formuler des objectifs et des lignes d'action pour un projet post-Montreux.

Un séminaire de l'UE sur *La mesure de la gouvernance*, organisé par InWent, s'est tenu à Munich en janvier 2002. La Commission nationale mexicaine des droits de l'homme a organisé un séminaire international sur *Les indicateurs et le diagnostic de la situation des droits de l'homme*, spécifiquement axé sur le problème de la torture, à Mérida en avril 2002. Enfin, un second séminaire de l'UE s'est tenu à Bruxelles en novembre 2002, sur *La mesure des droits de l'homme*.

Ce processus a permis de mettre en commun les expertises et d'affiner les propositions. Il a conduit à la création d'une équipe post-Montreux chargée de rédiger les grandes lignes et d'élaborer un premier budget du projet, ensuite soumis à l'approbation de différentes institutions donatrices. La Commission européenne et les membres de cette équipe ont demandé à l'Office fédéral de la statistique suisse de jouer le rôle de facilitateur. L'équipe post-Montreux s'est réunie à plusieurs

reprises, échangeant de nombreux courriers et documents de travail pour donner forme à ce projet ambitieux. Une tâche décisive de ce travail préliminaire fut d'établir un cadre commun et de définir une démarche de projet réellement en phase avec les préoccupations, les orientations d'action et les attentes exprimées dans les *Conclusions* de la Conférence.

Encadré 1.5. **...la Banque Mondiale souligne l'importance des indicateurs élaborés au niveau national...**

Le rapport 2005 de l'Institut de la Banque Mondiale sur "Les problèmes de gouvernance" spécifiait que : « les indicateurs globaux de gouvernance ont certes fourni un palmarès intéressant des pays du monde entier quant à diverses dimensions de la gouvernance. Toutefois, et bien que les marges d'erreur se soient progressivement réduites depuis huit ans, ces indicateurs sont encore des outils trop rudimentaires pour orienter les politiques au niveau d'un pays donné. Ainsi que nous l'avions déjà suggéré, ces indicateurs synthétiques doivent être complétés par un diagnostic approfondi de la gouvernance, mené dans le pays lui-même et reposant sur des enquêtes auprès des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics. Les enseignements qui peuvent être tirés de l'association d'indicateurs globaux et de données statistiques nationales, en Afrique et ailleurs, mettent en évidence l'urgence de passer concrètement à l'étape suivante des réformes de la gouvernance. Ces réformes doivent notamment insister sur la transparence (transparence des revenus tirés des réserves naturelles, communication du patrimoine des responsables politiques, enregistrement des votes des parlementaires, suivi des contributions versées pendant les campagnes électorales, publication des comptes financiers), inciter davantage les institutions à privilégier la prévention et la dissuasion (plutôt que la répression) et à collaborer plus étroitement avec des acteurs hors de la sphère publique, tel que le secteur privé jusqu'ici souvent laissé à l'écart. » (Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2005a, p. 41).

Premier repérage d'initiatives pertinentes

Dans ce processus post-Montreux, Eurostat – l'Office statistique des Communautés européennes – prit deux décisions importantes : d'une part, il demanda au Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex d'analyser les principales initiatives internationales visant à développer des indicateurs de démocratie et de bonne gouvernance et d'en dresser la carte. D'autre part, il établit, en partenariat avec le Centre de gouvernance du PNUD à Oslo, un premier inventaire des sources existantes pour établir des indicateurs de gouvernance.

Le recensement réalisé par l'Université d'Essex, sous la direction de Todd Landman et Julia Häusermann, aura révélé « *plus de 170 initiatives majeures ayant contribué à la mesure de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance. Parmi celles-ci, 45 ont permis de développer des méthodologies ou des indicateurs qui ont supporté l'épreuve du temps et sont fréquemment utilisés dans des études empiriques et des documents d'orientation politique. Ils sont par ailleurs régulièrement actualisés et cités comme exemples de bonnes pratiques.* » Le rapport d'Essex concentrait son analyse sur 12 « *initiatives clés* », de portée géographique et temporelle importante, et mettait en lumière leurs forces et faiblesses méthodologiques : validité, fiabilité, erreurs de mesure, défaut de transparence, représentativité, réduction de variance, biais de réponse et problèmes de nomenclatures (Landman et Häusermann, 2003).

La publication par Eurostat et le PNUD du *Guide de l'utilisateur des indicateurs de gouvernance*, établi par de Matthew Sudders et Joachim Nahem, visait à « *fournir aux utilisateurs les ressources nécessaires pour exploiter au mieux les indicateurs de gouvernance* ». Ainsi que Pieter Everaers et Georges Nzongola-Ntalaja l'indiquaient en avant-propos, cette publication témoigne de l'engagement vigoureux de la Commission européenne et du PNUD pour « *mettre la gouvernance au cœur de [leurs] programmes* » et

Encadré 1.6 **... et une importante ONG s'engage dans la mesure des droits économiques et sociaux.**

« Développer des outils de suivi rigoureux a toujours été un vrai casse-tête pour les ONG qui s'occupent des droits économiques et sociaux. La réalisation de la plupart de ces droits dépend, à des degrés divers, de la disponibilité de ressources budgétaires de l'État. Aussi, tout suivi de ces droits doit prendre en compte cette disponibilité, ainsi que le principe de « réalisation progressive » (c'est-à-dire l'obligation qu'a un État d'avancer le plus rapidement possible vers le plein respect des droits). Cela suppose des méthodes quantitatives, qui ne font par partie de l'outillage traditionnel des organisations de défense des droits de l'homme car jusqu'ici celles-ci on eu pour principale mission la défense et le suivi des droits civiques et politiques. (…)

« Le Centre pour les droits économiques et sociaux (*Center for Economic and Social Rights*, CESR) est engagé dans le suivi des multiples dimensions des obligations gouvernementales dans le domaine des droits économiques et sociaux. Il porte une attention particulière aux violations de ces droits, qui ne pourront être identifiées et correctement évaluées qu'en utilisant des outils socio-économiques et des méthodes quantitatives. A l'évidence, c'est sur la question de la disponibilité des ressources que ces outils sont le plus utiles. (…) Ils sont également nécessaires pour analyser les politiques discriminatoires en matière d'allocation de ressources (à la différence des lois discriminatoires ou du défaut d'application des lois). Ainsi, par exemple, dans les domaines de l'éducation et de la santé, le CESR entend effectuer des analyses budgétaires et utiliser des indicateurs désagrégés par race, appartenance ethnique ou sexe afin de déterminer dans quelle mesure d'importantes disparités entre différentes populations d'un même pays (sur le plan de la mortalité infantile, de l' inscription à l'école primaire, etc.) résultent de politiques de dépenses sociales discriminatoires ou s'en trouvent exacerbées.

« L'atout majeur de cette approche est de combiner méthodes et stratégies: d'un côté, l'analyse économique de données quantitatives peut objectivement valider l'affirmation que le problème ne serait pas la disponibilité des ressources, mais plutôt la distribution de ces ressources ; de l'autre, l'analyse des nombreuses catégories normatives intervenant dans le cadre des droits de l'homme – la dignité des individus et la responsabilité des gouvernements – fournit une base éthique, juridique et politique solide pour critiquer les politiques mises en œuvre. Ainsi, tandis que les statistiques montreront l'ampleur des problèmes de droits de l'homme, le CESR s'appuiera sur des témoignages individuels pour mettre en lumière l'impact réel de ces problèmes sur la vie quotidienne des populations.

« Le CESR va incessamment lancer plusieurs projets, qui seront à la fois des expériences pilotes pour tester les potentialités de sa nouvelle méthodologie et une plateforme permettant de mener des actions effectives de défense des droits. L'un des éléments essentiels de cette stratégie résidera, partout où ce sera possible, dans une collaboration étroite avec des ONG locales dans la mise en œuvre de nos projets. »

Centre pour les droits économiques et sociaux
Une nouvelle approche de la mesure et de la défense des droits économiques et sociaux
Décembre 2005

répondre « *au besoin croissant d'une mesure des différents aspects de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance* (…). *Il existe d'autres documents présentant les indicateurs de gouvernance, mais il s'agit de la première publication qui définisse à la fois 'où trouver' les sources de données et 'comment les utiliser'.* »

La première édition du *Guide de l'utilisateur* détaillait 33 sources à l'origine des indicateurs de gouvernance. A l'image du recensement de l'Université d'Essex, il se focalisait sur ceux couvrant un vaste périmètre géographique et « *permettant une couverture transnationale* ». Pour chaque source, le Guide décrivait les principales caractéristiques des types de données utilisées, leur portée géographique et temporelle, la méthodologie et la forme des résultats. Il exposait aussi des usages

ou mésusages potentiels de ces indicateurs, décrivait les hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, leurs faiblesses structurelles ou techniques (Eurostat et PNUD, 2004 ; PNUD, 2007).

Prendre en compte une multiplicité de dimensions et d'approches

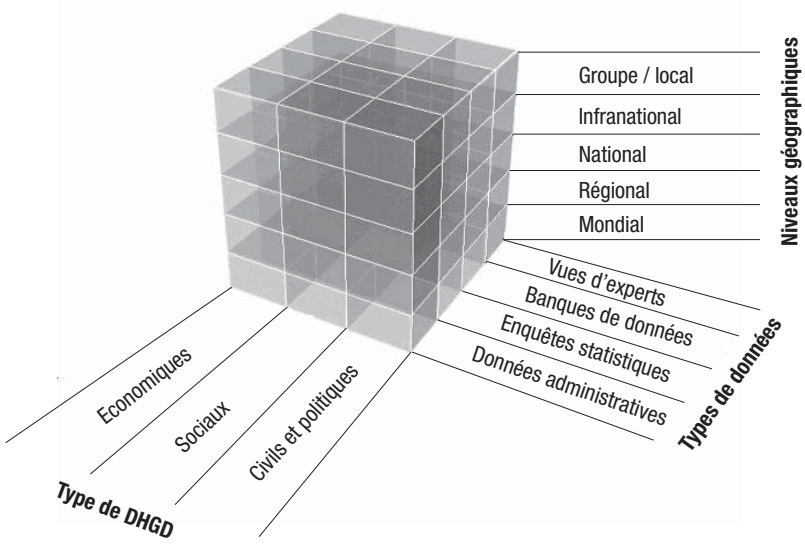
La cartographie de l'Université d'Essex et le *Guide de l'utilisateur* auront confirmé l'impression générale que dégageaient les nombreuses communications présentées à Montreux – à savoir que « la mesure de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance » recouvre de multiples dimensions et approches, et qu'elle est le fait de nombreuses institutions et ONG nationales et internationales. L'équipe post-Montreux s'est par conséquent attachée à examiner si – et comment – ces dimensions et approches pourraient être intégrées dans un cadre cohérent.

Une première question se posait : que visent à mesurer les indicateurs et les évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique ? En effet, démocratie, droits de l'homme et gouvernance sont trois domaines qui se chevauchent et chacun englobe différents sous-thèmes. La notion de droits de l'homme va ainsi des droits civiques et politiques aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Pour définir les concepts de gouvernance et de démocratie, de nombreux critères sont à prendre en compte, tels que la participation, la transparence, la responsabilité, l'État de droit, l'efficacité et l'équité, pour n'en citer que quelques-uns. La « gouvernance démocratique » est en outre un concept large, global et multidimensionnel : par nature, les constats pour une évaluation ne peuvent procéder d'une approche unique, ni utiliser un seul outil.

Après une analyse approfondie et de nombreux débats, l'équipe post-Montreux a conclu que les travaux de « mesure de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance » devraient être envisagés et menés selon une approche à plusieurs niveaux.

En effet, les tentatives de mesure diffèrent selon : (1) la *nature* des problèmes de droits de l'homme, de démocratie ou de gouvernance en jeu (par exemple, les droits économiques ou politiques, ou

Figure 1.1. **Des approches multiples en fonction de la nature du problème à mesurer, du champ d'intervention et du type de données utilisées**



l'étendue de la corruption); (2) *l'échelon géographique* au niveau duquel ils sont étudiés (local, national, régional ou mondial); et (3) le *type de données* utilisé et les options méthodologiques qui en découlent. Pour pouvoir comparer et discuter des caractéristiques des différentes expériences d'évaluation basées sur la mesure des faits, il est donc utile d'avoir une représentation en trois dimensions illustrant:

- la nature des problèmes de droits de l'homme ou de gouvernance démocratique étudiés, soit un axe conceptuel ;
- le périmètre de l'évaluation, soit un axe géographique ;
- le type de données utilisées, soit un axe technique et méthodologique (voir Figure 1.1).

Cette figure tridimensionnelle – baptisé par la communauté Métagora du nom de « Cube de Mark » – permet de positionner approximativement une initiative de mesure particulière par rapport aux diverses approches et options méthodologiques. Les items figurant sur chaque face du cube forment des spectres d'options quant aux divers champs et outils de mesure et d'interprétation. Le spectre des *types de données* va de celles qualifiées « d'objectives » ou de « données quantitatives » à une extrémité, jusqu'à celles qualifiées de « subjectives » ou de « données qualitatives » à l'autre extrémité. Le spectre des *échelons géographiques* correspond, pour l'item local, à des conceptions potentiellement contextuelles des droits de divers groupes sociaux et, à l'autre bout, à des droits universels pouvant même être vus comme trop abstraits par des acteurs locaux, dans certains contextes. Enfin, le spectre des *droits* s'étend de la première génération de droits, qui couvre des droits civiques et politiques, jusqu'aux deuxième et troisième générations, qui englobent les aspects économiques et sociaux.

Bien sûr, ce schéma n'est pas figé. Premièrement, une démarche particulière de mesure peut s'étendre au-delà du cube. Deuxièmement, les concepts et leurs positions respectives sur les trois axes peuvent être différents selon les utilisateurs. Troisièmement, d'autres dimensions ou d'autres interprétations des trois dimensions existantes peuvent être introduites. Par exemple, les droits culturels et environnementaux peuvent être ajoutés sur l'axe conceptuel « types de DHGD ». De même, le *type d'organisation* impliqué dans un projet donné peut être précisé : instituts nationaux de statistique, universités ou centres de recherche, ONG, voire sociétés privées. Enfin, d'autres critères peuvent être ajoutés. Même avec ces possibles adaptations, ce schéma peut s'avérer utile pour définir selon quelle dimension il serait pertinent d'élargir un projet de suivi, ou bien pour identifier les études complémentaires permettant de combler certaines lacunes.

L'équipe post-Montreux a estimé que les diverses catégories d'information décrites ci-avant exigeaient de mettre en œuvre différents types d'outils et de démarches méthodologiques. Tout en tenant compte des limites ou des faiblesses d'une démarche ou d'un outil donné – comme l'approche descendante des indicateurs internationaux – elle a considéré important de poser en principe la complémentarité entre les différentes approches, prenant en vue leur potentiel à être combinées. En outre, l'équipe a acquis la conviction que prendre correctement et complètement en compte cette multiplicité de dimensions et d'approches suppose un travail de longue haleine, qui devrait aboutir à la constitution d'une **boîte à outils de mesure,** avec tout un ensemble de méthodes et d'instruments solides, fiables et efficaces, adaptables à la diversité des thématiques, situations et dynamiques étudiées.

Un facteur déterminant : qui conduit les évaluations ?

C'est dans cette optique et cette perspective que l'équipe a ensuite dû définir par quelle voie spécifique un projet post-Montreux pourrait contribuer effectivement à l'amélioration des méthodes

d'évaluation basées sur la mesure des faits dans ce domaine des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. A l'évidence, cette démarche devrait se fonder sur l'une des découvertes les plus inattendues de la Conférence de Montreux : le fait que le nombre d'initiatives, conduites par des acteurs nationaux et axées sur des problèmes de politique intérieure, va croissant au niveau local et national.

L'équipe a constaté que la nature et la position des acteurs réalisant ces évaluations en détermine la manière, le champ et les objectifs. La nature et les principales caractéristiques du processus d'évaluation dépendront donc largement du pilote. Il est donc clair que les méthodes, l'orientation et les objectifs politiques varieront selon que les évaluations seront pilotées par des agences internationales et des experts étrangers, ou par acteurs endogènes tels que des spécialistes, des ONG et des centres de recherche nationaux.

A cet égard, il est intéressant de noter que les recensions d'évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique s'intéressent généralement aux initiatives des organisations internationales, des centres de recherche américains ou européens, des fondations indépendantes, des ministères des affaires étrangères ou des agences de développement, mais pas à celles des acteurs nationaux ou locaux. Ces dernières – et y compris celles exposées dans la présente publication – ont encore récemment été considérées comme menées par des organisations internationales (voir par exemple les recensions de l'ODI, 2007; et Hyden *et al.*, 2008). Ce constat révèle un préjugé quelque peu inquiétant : les évaluations conduites par des acteurs nationaux dans l'hémisphère Sud ne peuvent être prises au sérieux et s'avérer pertinentes que si elles sont guidées par des organisations internationales ou encadrées par des tuteurs de l'hémisphère Nord.

Malheureusement, ce préjugé s'exprime encore de façon vivace lors des débats actuels sur les « évaluations de la gouvernance par les donateurs » – à savoir celles conduites par les ministères des affaires étrangères et les agences de développement des pays industrialisés. Citons par exemple le *Democracy and Governance Assessment Framework* de l'USAID, les *Strategic Governance and Corruption Assessments* du ministère des affaires étrangères des Pays-Bas ou encore les *Country Governance Assessments* du DFID (Royaume-Uni). Ces évaluations visent essentiellement à éclairer les décisions d'allocation de fonds (conditionnalité de l'aide), à identifier les besoins et les priorités d'action et, dans certains cas, à évaluer l'impact de l'aide au développement.

Une enquête récente a identifié pas moins de 38 formes d'évaluation de la gouvernance par les donateurs (voir OCDE, 2008). Bien que reposant sur différentes méthodes, ces évaluations pilotées par les donateurs ont des caractéristiques communes fondamentales : conduites par des experts internationaux, elles visent à satisfaire le besoin de programmation des agences de développement et à permette à celles-ci de rendre des comptes à leurs autorités politiques, à leurs parlements et aux contribuables. Elles répondent avant tout aux besoins des institutions donatrices, plutôt qu'aux priorités nationales ou aux préoccupations de la population des pays étudiés. Parfois opaques ou inaccessibles, ces évaluations ne sont généralement pas communiquées ni reconnues par les experts, autorités ou citoyens des pays en question et n'ont donc que peu d'impact sur les processus politiques nationaux.

Cela dit, on relèvera que les institutions bilatérales et multilatérales de donateurs ont incité les ONG, centres de recherche et acteurs de la société civile des pays à s'impliquer dans une forme d'évaluation particulière : la mesure de l'impact de leur propre action sur le terrain. C'est là bien souvent maintenant un préalable implicite ou explicite à l'obtention de soutien financier. Ainsi, les ONG recevant des subventions et celles désirant en obtenir ont peu à peu intégré la mesure d'impact à leurs programmes internes, afin de démontrer la qualité de leurs travaux et de quantifier leur incidence réelle par rapport aux objectifs visés (voir Raine, 2006).

La portée et les effets de ces évaluations « prescrites » restent toutefois assez limités. Certes, des efforts considérables ont été consacrés à la mise au point de cadres conceptuels et de méthodes de mesure de « l'impact sur les droits de l'homme » et des effets sur la gouvernance des projets soutenus par l'aide internationale – tels, par exemple, les efforts déployés par *Aim for Human Rights*, anciennement « *HOM-Netherlands* ». Cependant, l'approche de la mesure d'impact dans son ensemble bute encore à un certain nombre de problèmes non résolus, d'ordre aussi bien politique que méthodologique (voir NORAD, 2001 ; Radstaake, 2001, 2002 ; Andreasen et Sano, 2004 ; Hunt et MacNaughton, 2006 ; HRIRC, 2008).

Ces dernières années, plusieurs institutions nationales de défense des droits de l'homme, ONG et centres de recherche universitaires ont, de leur propre chef, entrepris des évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique portant sur des situations, des institutions, des politiques ou des groupes de population spécifiques. Par exemple, un recensement des initiatives nationales et locales visant à mesurer la corruption et la gouvernance en Amérique Latine a révélé l'existence de près de 100 instruments d'évaluation dans 17 pays (voir Transparency International et PNUD, 2006). Cette augmentation des efforts, aux niveaux local et national, pour collecter des données qui permettent de produire des évaluations plus robustes de la gouvernance et des droits de l'homme a été confirmée par une enquête mondiale conduite par Métagora (voir *Chapitre 9*).

Parmi les principaux motifs qui poussent les acteurs et experts locaux à entreprendre des évaluations de la gouvernance démocratique on peut relever : le besoin de renforcer leur capacité de plaidoyer et de revigorer leur force d'intervention politique ; leur volonté de peser réellement sur les processus de décision ; et, en dernier instance, leur engagement déterminé à améliorer la situation dans leurs pays. C'est justement ce type de motivation des évaluations qui aura été au cœur des discussions lors des séminaires et réunions de l'équipe post-Montreux en 2002 et 2003. Conformément aux *Conclusions* de Montreux, et déjà dans l'esprit des principes qui seraient formulés plus tard dans la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (voir OCDE, 2005), l'équipe a recommandé que le projet post-Montreux soit fondé sur les efforts et engagements locaux et nationaux. L'équipe a donc adopté une approche ascendante visant à développer davantage les aspects suivants :

- **réelle appropriation** des processus et outils de mesure et d'analyse par les acteurs et les experts des pays participant au projet ;
- **véritable maîtrise des acteurs nationaux** sur les actions politiques et de terrain pour soutenir les processus de mesure et d'évaluation ;
- **vaste participation** d'un éventail d'acteurs nationaux pour identifier les problématiques à évaluer et les objectifs politiques à atteindre ;
- **orientation politique effective** des processus de mesure et d'analyse ;
- **volonté affirmée** des acteurs nationaux d'exploiter les évaluations basées sur la mesure des faits pour peser sur les politiques et processus décisionnels, et pour contribuer à faire progresser les aspects considérés des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Se fonder sur des expériences pilotes menées par les pays

L'équipe post-Montreux a finalement défini les grandes lignes d'un projet articulé autour de deux grands axes : premièrement, la conception et la production de ressources destinées à développer les compétences et les échanges en matière d'évaluations entreprises par des acteurs nationaux ; deuxièmement, la conduite une série d'expériences pilotes visant à tester l'usage d'outils statistiques pour mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. L'équipe a convenu que, sur la base de ces expériences pilotes, le projet devait vérifier et approfondir les *Conclusions* de Montreux, tirer des enseignements et formuler des recommandations.

Plusieurs organisations de différentes régions du monde – dont des centres de recherche indépendants, des institutions de défense des droits de l'homme et des instituts nationaux de statistique publique – se sont portées volontaires pour animer certaines expériences pilotes dans leurs régions et pays respectifs. Ces organisations furent appelées à présenter des descriptions détaillées des activités prévues, des partenaires et experts nationaux devant y intervenir, et des ressources nécessaires pour l'exécution des travaux. Un avant-projet consolidé, assorti d'un budget prévisionnel, fut entériné par l'équipe, puis soumis à plusieurs institutions de donateurs susceptibles d'en assurer le financement. A la demande de la Commission européenne, cet avant-projet devait être revu et affiné lors d'un séminaire stratégique tenu à Paris en mai 2003, réunissant tous les partenaires potentiels du projet. Quelques mois plus tard, grâce à l'enthousiasme et à la générosité de quelques donateurs (voir *Préface*), le projet post-Montreux – Métagora – a pu être lancé.

Chapitre 2

Métagora : un laboratoire décentralisé

Métagora est un projet international qui porte sur les méthodes, outils et cadres d'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Il a été lancé en février 2004, sous les auspices de l'OCDE/PARIS21, et a conclu ses travaux en août 2008. Son nom résulte de la combinaison de deux termes grecs : ***méta*** et ***agora***.

Dans la Grèce antique, l'*agora* (αγορα) était un espace ouvert au cœur de la cité, cadre de diverses activités : c'était à la fois le marché et le principal lieu d'échanges et de rencontre des citoyens. Pour les Grecs vivant au V^e^ siècle avant JC, l'*agora* était donc le point central et le théâtre où se déroulaient toutes les affaires publiques. Dans la pensée politique moderne, ce terme est devenu le symbole des terrains d'expression de la vie démocratique.

Le préfixe grec *méta-* (μετα) signifie « après » et « en plus » (comme dans « métaphysique » ou « métanomique ») et peut avoir un sens de « transformation » ou de « changement » (comme dans « métamorphose » ou « métabolisme »). Il peut encore signifier « parmi » ou « avec », ce qui suggère l'action conjointe, la communauté ou la participation. Aujourd'hui, le préfixe *méta-* désigne également « ce qui se réfère à sa propre espèce » (comme « métadonnée » qui signifie « une donnée sur des données » en termes statistiques ou de sciences de l'information, ou encore « métaconnaissance » et « métathéorie » en épistémologie).

L'association polysémique *méta-agora* renvoie donc à un besoin croissant de connaissance critique, d'analyses solides et d'action collective pour le changement. Il s'agit là de leviers indispensables dans le monde d'aujourd'hui pour retrouver et promouvoir les principes et les valeurs essentiels de l' *agora* moderne: l'État de droit, le respect de la dignité humaine, la mise en œuvre concrète et progressive des droits sociaux, économiques et culturels, ainsi qu'une plus grande participation démocratique et des mécanismes de gouvernance justes, transparents et responsables.

Un engagement Nord-Sud à la poursuite d'un objectif ambitieux

L'objectif stratégique initial de Métagora était de **renforcer l'évaluation et le suivi** des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Il visait principalement à concevoir **des méthodes et**

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par :

Claire Naval, Sylvie Walter, Paul Clare, Thomas Heimgartner et ***Raul Suarez de Miguel***

des outils fiables, afin de recueillir des données statistiques et de créer des indicateurs sur lesquels s'appuyer pour définir et évaluer les politiques nationales.

Le projet Métagora est né d'un réseau Nord-Sud à caractère multidisciplinaire. Il a fédéré les compétences d'organisations et de spécialistes de premier plan de différents continents, en particulier de praticiens des droits de l'homme, d'analystes des politiques publiques, de statisticiens et d'universitaires. Il a été un catalyseur d'expertise, permettant d'identifier les actions nationales et locales visant à mesurer les droits de l'homme et de la gouvernance démocratique, et facilitant les échanges et la constitution de réseaux entre les experts impliqués dans ces actions.

Une variété d'expériences pilotes

Pour atteindre son objectif, Métagora fut conçu et a fonctionné comme un laboratoire décentralisé : il s'agissait du premier projet international de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique mettant en œuvre plusieurs expériences pilotes dans différentes régions du monde de façon interactive. Les expériences suivantes ont ainsi été conduites :

- trois enquêtes pilotes sur des thématiques ayant trait aux droits de l'homme et à la gouvernance, réalisées à Mexico (sur les abus de pouvoirs et mauvais traitements commis par les forces de police), aux Philippines (sur les droits des populations indigènes) et en Afrique du Sud (sur la réforme agraire) ;
- deux études multinationales sur des questions de pauvreté, de démocratie et de gouvernance, fondées sur des enquêtes réalisées par des instituts nationaux de statistique dans huit pays d'Afrique francophone (depuis 2001) et dans trois pays de la Communauté Andine (depuis 2002) ;
- l'élaboration d'indicateurs et d'une base de données sur le droit à l'éducation en Palestine ;
- la définition d'une terminologie harmonisée pour permettre aux organisations non gouvernementales (ONG) de recueillir et d'analyser des données sur les violations des droits de l'homme au Sri Lanka (depuis 2001) ;
- une enquête internationale sur les initiatives et projets encours visant à mesurer les droits de l'homme et de la gouvernance démocratique ;
- la conception et la production d'un important *Matériel de formation*, largement inspiré des diverses expériences pilotes.

Ces expériences, conçues pour traiter de questions sensibles, ont été menées dans des environnements complexes, des circonstances difficiles et des contextes politiques, sociaux et culturels divers. Grâce à cette variété d'expériences, Métagora a été à même de prouver la faisabilité technique et la pertinence politique d'une évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique fondée sur la mesure des faits. Ces expériences ont également permis d'aborder des questions primordiales en matière de suivi, comme celle du juste appariement d'informations quantitatives et qualitatives.

A partir de ce travail de terrain, tous les partenaires à ce projet ont, ensemble, pu **tirer des enseignements précieux et formuler des recommandations pertinentes** pour déployer ultérieurement dans d'autres régions du monde les méthodes testées. Les expériences pilotes Métagora sont donc les parties **d'un tout cohérent** ; leur mise en œuvre a débouché sur des réalisations communes, convergeant vers les objectifs globaux du projet.

Encadré 2.1. **Métagora : une interaction entre plusieurs expériences pilotes**



Une réponse empirique à des questions controversées

Toutes les expériences pilotes ont permis d'obtenir des informations pertinentes et ont eu d'importantes retombées en termes de politiques publiques. Cela étant, par-delà les conclusions auxquelles chacune aboutit, leur principal intérêt réside dans les réponses qu'elles apportent à une série de questions – encore sujettes à controverse parmi les statisticiens et les praticiens des droits de l'homme – sur la **faisabilité, la pertinence et l'utilité du recours à des méthodes et outils statistiques pour mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique.**

Les expériences pilotes étaient censées, sur une période courte et avec peu de ressources, éclairer des points spécifiques. Par exemple, les trois enquêtes axées sur des politiques publiques en relation avec les droits de l'homme et la gouvernance démocratique – réalisées au Mexique, aux Philippines et en Afrique du Sud (voir *Chapitres 3, 4* et *5*) visaient à répondre en particulier aux questions suivantes :

- Un questionnaire d'enquête statistique peut-il cerner la complexité multidimensionnelle de phénomènes tels que la violation des droits de l'homme, les abus de pouvoir des autorités publiques ou l'échec de politiques majeures ?
- Des individus sélectionnés de manière aléatoire (qui ne se sentent pas nécessairement motivés ou concernés par les problématiques en jeu) vont-ils accepter d'être interrogés et de répondre à des questions sensibles ?
- Des données statistiques peuvent-elles fournir des informations significatives permettant d'évaluer des problématiques liées aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique – notamment quant à la responsabilité des institutions publiques et des autorités politiques, les insuffisances des politiques publiques ou le besoin de mesures correctives ?
- Comment des méthodes qualitatives peuvent-elles éclairer et enrichir la conception des enquêtes et des questionnaires, et comment peuvent-elles s'articuler avec les méthodes quantitatives pour conforter l'analyse et l'interprétation des résultats d'enquête ?

Une approche ascendante novatrice

Le projet a systématiquement suivi une approche ascendante novatrice, dont le but était de **renforcer les capacités et le pilotage national** pour l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. L'originalité de Métagora par rapport à d'autres initiatives et projets internationaux réside dans une méthode de travail particulière qui aura impliqué, dans chaque pays pilote :

- l'identification, par les parties prenantes et experts locaux, de grandes problématiques liées aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique, pour lesquelles une évaluation fondée sur des données objectives est particulièrement adaptée ;
- la mesure et l'analyse des sujets sélectionnés à l'aide de méthodes statistiques qui, associées à des approches qualitatives, sont adaptées au contexte national concerné ;
- l'évaluation de la capacité de ces méthodes à fournir des informations fiables et pertinentes ;
- l'impulsion et le pilotage, par les acteurs locaux, d'un dialogue politique reposant sur les connaissances acquises dans les domaines étudiés ;
- l'identification – grâce à l'évaluation des processus, des résultats et des conclusions de chaque expérience pilote « locale » – d'enseignements méthodologiques pouvant avoir une portée « globale ».

Se fondant sur cette approche ascendante, Métagora **répond aux besoins des pays en matière d'indicateurs et de données fiables**. Conformément aux principes d'appropriation et de participation définis par la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, les objectifs spécifiques de chaque expérience pilote ont été fixés par des parties prenantes des pays concernés et les enquêtes elles-mêmes ont été pilotées par des acteurs nationaux.

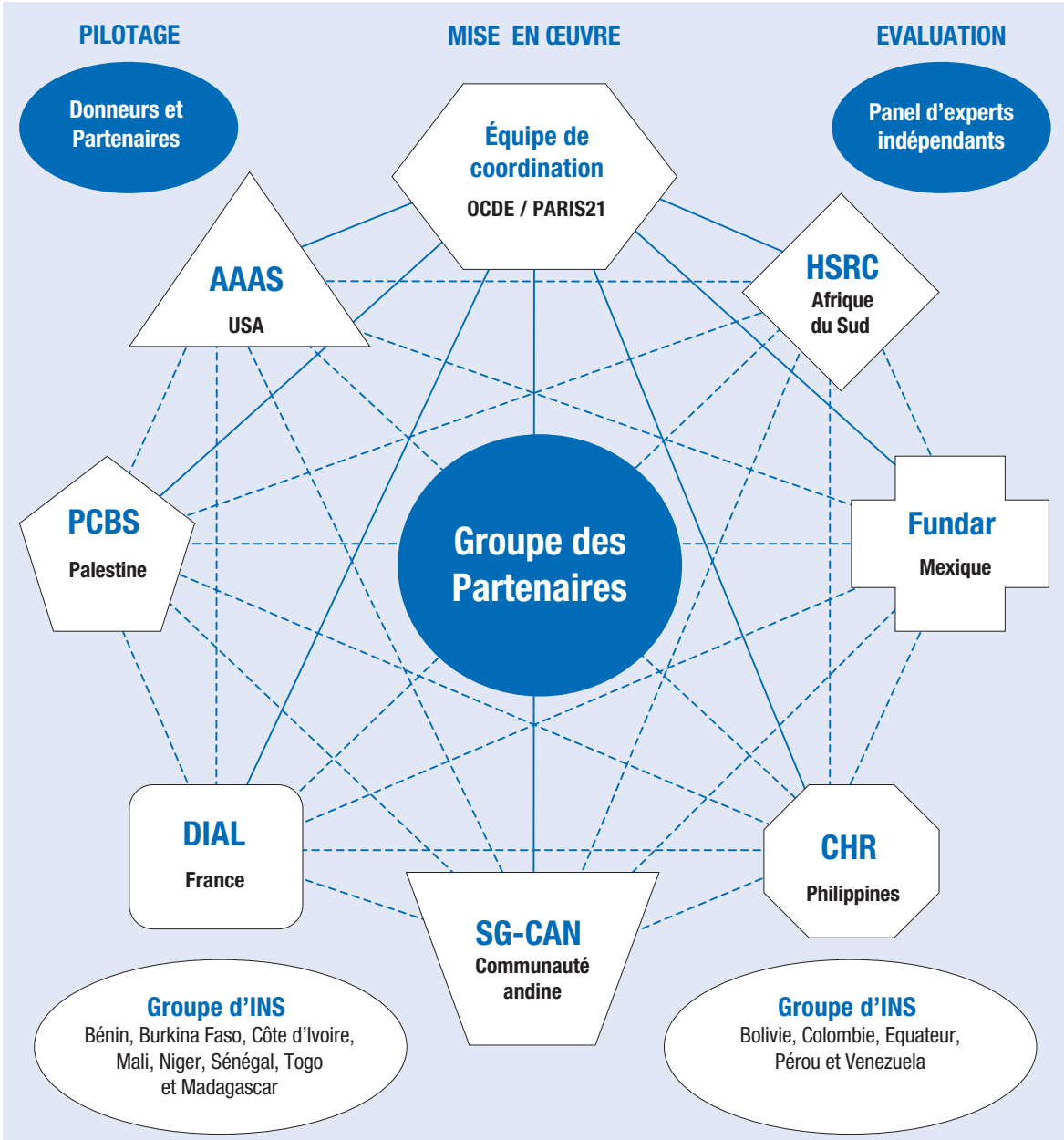
Le projet a largement démontré qu'une méthode reposant sur une appropriation et une mise en œuvre nationales complète utilement l'approche « descendante » traditionnelle des indicateurs élaborés par des organisations internationales à caractère intergouvernemental ou non gouvernemental. En effet, comme cela est exposé dans le *Chapitre 1*, même si ces indicateurs s'avèrent utiles pour effectuer des comparaisons internationales et disposer d'un panorama global, ils sont d'application limitée lorsqu'il s'agit d'évaluer de grandes problématiques nationales liées aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique – en particulier lorsqu'il s'agit de renforcer le suivi des politiques nationales.

Un partenariat entre organisations de premier plan

Métagora est géré et coordonné par une équipe centrale hébergée par le Secrétariat de l'OCDE/PARIS21, à Paris. Sa mise en œuvre concrète aura incombé toutefois à un large groupe d'institutions et d'individus. Le noyau de ce groupe était formé par de représentants et experts des sept organisations qui ont signé avec l'OCDE des *Accords de partenariat* pour la mise en œuvre des activités globales, multinationales et locales :

- **Association Américaine pour le Progrès de la Science, AAAS** (Washington) ;
- **Développement, Institutions et Analyses de Long terme, DIAL** (Paris) ;
- **Fundar, Centre d'analyse et de recherche** (Mexico) ;
- **Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC** (Pretoria) ;
- **Bureau central de statistique de Palestine, PCBS** (Ramallah) ;
- **Commission des droits de l'homme des Philippines, CHR** (Manille) ;
- **Secrétariat général de la Communauté Andine, SG-CAN** (Lima).

Figure 2.1. **Structure opérationnelle de Métagora**



- Une équipe centrale de coordination est chargée de la gestion globale du projet.
- Sept institutions implantées dans différentes régions du monde conduisent des expériences pilotes axées sur les politiques publiques et coordonnent les travaux d'autres organisations nationales impliquées dans le projet.
- Le Groupe des Partenaires rassemble des représentants des institutions partenaires, l'équipe de coordination et tous les experts internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il veille à la cohérence du contenu d'ensemble du projet, à ce que les diverses activités aillent toutes dans le sens des objectifs poursuivis par Métagora et à l'enrichissement mutuel et aux échanges entre les partenaires.
- Le Comité de pilotage regroupe des représentants des institutions donatrices, des organisations partenaires au projet, ainsi que des acteurs internationaux de premier plan.
- Un panel indépendant d'experts est chargé d'évaluer la mise en œuvre et les résultats de Métagora.

Bien que les rapports entre Métagora et le projet de la fondation **Asia Foundation** au Sri Lanka n'aient pas reposé sur un accord de partenariat formel avec l'OCDE, l'équipe responsable du projet de l'Asia Foundation (Colombo) et les organisations membres de la coalition **Human Rights Accountability of Sri Lanka** ont, dans la pratique, été considérés par tous les acteurs impliqués dans Métagora comme des partenaires importants et à part entière.

Toutes les institutions partenaires au projet sont reconnues dans le monde entier et font autorité dans leur domaine d'activité respectif. Elles ont des compétences et des structures différentes ainsi que des missions et priorités spécifiques. Cette diversité aura été l'un des atouts majeurs de la communauté Métagora. Les institutions partenaires n'ont pas toutes joué le même rôle dans le projet : quatre d'entre elles (CHR, Fundar, HSRC et PCBS) ont mené des opérations pilotes et des études axées sur les politiques nationales dans leur pays, deux autres (DIAL et le SG-CAN) ont coordonné des actions régionales multinationales et deux d'entre elles (AAAS et DIAL) ont fourni une assistance technique et des prestations intellectuelles. Toutes ont participé aux activités transversales du projet.

Les institutions partenaires se sont chargées de l'organisation d'ensemble et de la gestion de leurs propres activités. Elles ont utilisé leur part du budget du projet pour recruter du personnel et des consultants locaux. Elles pouvaient également passer des contrats avec des entreprises pour la fourniture de services – plus précisément pour la collecte et le traitement de données. Au sein de chaque institution partenaire, un coordonnateur Métagora a dirigé l'expérience pilote et joué le rôle de référent vis-à-vis de l'équipe de coordination et des autres institutions partenaires.

Outre de veiller à ce que les activités de terrain et le travail d'analyse soient effectués correctement et dans les délais requis, les institutions partenaires ont coordonné les interventions d'autres organisations internationales et dirigé des **équipes pluridisciplinaires locales** regroupant des praticiens des droits de l'homme, des statisticiens et des chercheurs universitaires. Elles ont ainsi mobilisé un volant important de **personnel et de consultants locaux qualifiés**. Par ailleurs, pour que Métagora mette en œuvre réellement la méthode ascendante, elles ont conçu des mécanismes de consultation et des méthodes de travail participatives de façon que des **acteurs nationaux de tous horizons** expriment leurs vues et leurs attentes, eu égard au contenu, au périmètre, aux objectifs des expériences pilotes et à leur orientation en termes de politique publique. Les chapitres qui suivent illustrent à quel point ce processus participatif aura été capital dans la réussite des différentes expériences pilotes.

Plusieurs **consultants internationaux associés** au projet ont fourni aux institutions partenaires une assistance scientifique et technique, par exemple pour l'élaboration des questionnaires, l'échantillonnage, le codage d'informations narratives ou le développement de bases de données. Certains experts ont conduit ou soutenu des activités transverses, telles que la création du *Matériel de formation* ou l'établissement de l'*Inventaire des Initiatives*. D'autres ont animé des sessions de formation destinées aux acteurs de la société civile, aux intervenants dans les processus nationaux de décision politique, ainsi qu'au personnel des institutions partenaires. Ces sessions de formation portaient en particulier sur le bon et le mauvais usage des statistiques sur les droits de l'homme, la conception de bases de données, et le codage et l'utilisation de témoignages.

Au-delà du cercle des organisations ayant signé l'accord de partenariat avec l'OCDE pour la mise en œuvre de Métagora, nombre d'autres institutions ont apporté une contribution ou un soutien significatifs au projet, en conduisant des activités de terrain dans leur pays ou en organisant avec Métagora des actions spécifiques. Il s'agit de l'Agence de coopération technique internationale du ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie (ADETEF) ; de l'Institut danois pour

les droits de l'homme ; des Commissions des droits de l'homme du Kenya, de Corée, du Malawi, de Mexico, de São Paulo, d'Afrique du Sud et du Sri Lanka ; de l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques ; de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) ; du Conseil national de coordination statistique des Philippines ; des instituts nationaux de statistique de Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Italie, Suède et Suisse.

Une structure opérationnelle efficace

Les responsables et experts des institutions partenaires, les consultants internationaux et l'équipe de coordination se sont rassemblés au sein du **Groupe des Partenaires,** qui a constitué le **vrai moteur du projet**. Il assurait ainsi la cohérence de l'ensemble de Métagora, quant à la méthodologie et au contenu. Il favorisait les interactions et le soutien mutuel entre les différentes expériences pilotes et s'assurait que chacune d'elles était en phase avec les objectifs globaux du projet. Il a tiré des enseignements généraux des diverses expériences pilotes, étudié et approuvé les documents, outils et produits mis au point dans le cadre du projet. Il se réunissait régulièrement en séance plénière ou par groupes de travail *ad hoc* afin de faire le point sur les actions en cours et d'identifier les besoins d'appui technique et scientifique aux partenaires. En d'autres termes, la structure et le fonctionnement du Groupe ont réellement traduit le double engagement de chaque institution partenaire et de chaque expert : à l'égard des objectifs de chaque expérience pilote comme des objectifs globaux de Métagora.

Les deux expériences pilotes multinationales soutenues par DIAL en Afrique francophone et dans la région andine se sont appuyées sur des **organes de coopération régionale** solidement établis : **AFRISTAT**, l'Institut de statistique de l'Afrique francophone, et le **Secrétariat général de la Communauté andine**. Les comités statistiques de ces institutions, composés des directeurs généraux des INS, ont établi des cadres de travail spécifiquement conçus afin de développer les échanges et la coopération pour la mesure des problématiques de participation et de gouvernance démocratique.

Un **Comité de pilotage**, – composé d'abord de représentants de toutes les institutions donatrices puis élargi à des représentants des institutions partenaires et à des acteur internationaux de premier plan – a suivi de près la progression et les résultats du projet, et fourni conseils et soutien à l'équipe de coordination. Il a examiné les versions provisoires des rapports, donné son avis sur des questions stratégiques et approuvé les propositions de modification du programme de travail ainsi que de réaffectation des fonds au sein du budget du projet. Preuve tangible de son engagement, le Comité aura tenu pas moins de neuf réunions et deux visioconférences entre le lancement et l'aboutissement du projet.

Un **panel d'experts indépendants** était chargé de contrôler la rigueur scientifique et technique des activités Métagora et notamment d'identifier les forces et faiblesses du projet. Il a travaillé en toute indépendance tant à l'égard du Comité de pilotage que des structures responsables de la mise en œuvre du projet. En 2005 et 2006, ce panel a rédigé deux rapports d'étape, essentiellement à partir d'une analyse poussée des processus et des résultats des enquêtes pilotes. Les constats, conclusions et recommandations intermédiaires du Panel ont été présentées et débattues lors d'un atelier méthodologique conjoint Panel/Groupe des Partenaires, organisé à Paris du 29 au 31 janvier 2007 pour marquer l'achèvement de la phase pilote du projet. En août 2007, le Panel d'experts indépendants a rendu un *Rapport général d'évaluation* couvrant la période février 2004-juillet 2007 (voir *Annexe 6*).

Un cadre de travail commun

Bien que les structures opérationnelles fussent très décentralisées, la mise en œuvre de Métagora aura reposé sur un cadre de travail commun. Pour que les expériences pilotes puissent former un tout cohérent et pour que les résultats soient livrés et diffusés dans les délais prévus, les acteurs impliqués dans Métagora eurent à adopter et respecter un calendrier commun synchronisé. C'était là le principal défi opérationnel à relever – et aussi le plus contraignant pour les institutions partenaires et les experts impliqués dans les expériences pilotes.

Métagora a exploité le contenu de travaux effectués avant son lancement, plus précisément en Afrique francophone, au Pérou et au Sri Lanka. Pour toutes les autres expériences pilotes, les institutions partenaires ont réussi à concevoir, organiser et mettre en œuvre toutes les opérations de terrain en quatorze mois. Elles ont ensuite établi, analysé et publié des résultats puis, sur cette base, rédigé et largement diffusé des rapports axés sur des politiques publiques. Les diverses expériences pilotes se sont déroulées en **six grandes phases :**

- **Les travaux préparatoires,** comprenant, pour chaque expérience pilote : la constitution d'équipes locales et l'organisation de consultations préliminaires avec les experts, parties prenantes et institutions concernés ; la définition précise du périmètre et des objectifs spécifiques de chaque activité ; et, surtout, l'élaboration des enquêtes, questionnaires et bases de données.
- **La conduite des opérations de terrain** consistant à collecter et traiter les données, à réaliser des analyses statistiques et à construire des bases de données.
- **L'analyse des résultats et un bilan technique** comportant un relevé systématique des difficultés rencontrées, l'analyse et la communication des résultats préliminaires aux parties prenantes, l'enrichissement des données quantitatives par des informations qualitatives et l'élaboration d'indicateurs pilotes.
- **L'évaluation des méthodes testées, la validation des résultats et la présentation des conclusions aux acteurs et médias nationaux,** notamment sous la forme de rapports axés sur les politiques publiques en relation avec les problématiques en jeu.
- **L'impulsion, sur la base des connaissances ainsi acquises, d'un dialogue politique** lors de rencontres avec des représentants gouvernementaux, des responsables politiques, et par des recommandations concrètes d'amélioration de la gouvernance et de mesures réglementaires, ainsi que par des événements publics impliquant à la fois des autorités publiques et des acteurs de la société civile.
- **La synthèse générale des résultats et enseignements du projet** a été élaborée et agréée par le Groupe des Partenaires (voir *Chapitre 9*).

Un processus d'enrichissement mutuel

Tout au long des diverses phases évoquées ci-dessus, les organisations partenaires et les consultants internationaux associés ont entretenu un dialogue ouvert et professionnel afin de garantir à chaque étape la fiabilité, la rigueur technique et la pertinence politique. Ils ont mutuellement analysé leurs questionnaires d'enquête, les plans d'échantillonnage, les problèmes rencontrés lors du recueil des données, la qualité des données collectées, le cadre analytique ainsi que la cohérence et la signification des résultats.

Métagora a donc été un processus d'enrichissement, d'apprentissage et de soutien mutuels. Ce processus aura été tangible à la fois au niveau local – entre les différents experts et professionnels du monde universitaire, des organisations gouvernementales et non gouvernementales participant

Encadré 2.2. **Appropriation réelle et partenariat véritable**

« La Conférence Montreux 2000 s'est avérée remarquable et inhabituelle en ce sens que le Sud a eu la part qui lui revient tant par les participants que dans les présentations de communications. (…) Nombre d'entre nous ont déjà vécu l'expérience d'avoir été invités à la dernière minute pour assurer une certaine diversité géographique et conférer une certaine légitimité à ce qui aurait sinon constitué des événements où le Nord prend des décisions sur ce dont il pense que le Sud a réellement besoin. Sur ce point, cette conférence s'est révélée fondamentalement différente. (…) La diversité et l'implication des participants permettront de garantir que le partenariat que nous établirons ensemble pour aller de l'avant sera véritable et que toutes les parties prenantes s'y engageront avec le même élan. »

Dr Mark Orkin
(alors Directeur général du Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud)
Allocution de clôture de la Conférence Montreux 2000, *Statistique, développement et droits de l'homme*
(Voir AISO 2000b)

« Il est bien connu que les évaluations de la gouvernance pilotées par les donateurs ou des experts internationaux souffrent à la fois de certaines limitations et de parti pris. La communauté Métagora a proposé une véritable alternative à l'approche descendante sur laquelle reposent ces évaluations. Elle peut être résumée par le modèle « **BLISS** », qui met en œuvre:

- une dynamique du **B**as vers le haut (approche ascendante), les citoyens et les acteurs locaux sollicités définissant le périmètre de l'évaluation ;
- des évaluations pilotées **L**ocalement, fondées sur l'appropriation des outils et un processus participatif ;
- des structures **I**nterinstitutionnelles, associant des organismes statistiques, de défense des droits de l'homme et de recherche ;
- des méthodes **S**tatistiques pour valider la démonstration empirique : même si l'information qualitative demeure nécessaire, rien ne remplace la statistique ;
- et une collaboration **S**ud-Sud qui, comme l'a démontré le projet Métagora, est la meilleure façon d'aller de l'avant.

« L'appropriation réelle des outils et le pilotage des projets par les acteurs nationaux, ainsi qu'un véritable partenariat international où le Sud tient toute sa place en termes de partage des responsabilités et du travail à accomplir : tels sont les principes défendus et mis en œuvre par Métagora, principes que les donateurs et les organisations internationales devraient mieux soutenir, développer et renforcer. »

Dr Mark Orkin
Président du Groupe des Partenaires de Métagora
Intervention à la Conférence de l'OCDE/CAD/GOVNET sur les évaluations de la gouvernance et l'efficacité de l'aide (Londres, 20-21 février 2008)

aux expériences pilotes – et au niveau du projet dans son ensemble, entre tous les partenaires et experts ayant contribué à la mise en œuvre et à l'évaluation des différentes phases.

Un impact politique fort sur le terrain

L'impact de Métagora sur le terrain est tangible. Dans les différents contextes nationaux où le projet a été mené, il a permis de décrire clairement la nature, l'ampleur et les caractéristiques des problématiques étudiées en relation avec les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Les

outils d'évaluation mis en œuvre ont permis de mettre en lumière le type d'actions à entamer et de mesures à prendre pour améliorer les politiques et législations nationales relatives à ces problématiques. Les expériences pilotes auront montré à quel point ces outils peuvent être puissants entre les mains des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs sociaux et politiques fortement engagés dans le renforcement de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance.

Métagora aura également eu un impact considérable dans **le développement de réseaux locaux d'agents du changement**. Dans plusieurs pays où des expériences pilotes ont été menées, des institutions et des personnalités qui ne s'étaient jamais rencontrées auparavant travaillent désormais ensemble pour renforcer les instruments de mesure et pour inscrire les problématiques ciblées dans les agendas politiques nationaux. Les rapports et documents issus du projet dans les différents pays ont contribué à dégager des cadres de référence agrées par les différentes parties prenantes et par les décideurs politiques. Grâce à cela, tous les acteurs concernés peuvent mieux s'entendre quant aux conditions et aux modalités d'un développement d'outils de suivi fiables. En outre, dans certains pays, les enquêtes des INS auprès des ménages portant sur la pauvreté, la participation et la gouvernance démocratique, font désormais partie des programmes statistiques nationaux et sont donc réalisées périodiquement. Des séries temporelles commencent à être produites, pouvant fournir à terme une base solide pour un suivi systématique des progrès accomplis.

La promotion des synergies à l'échelle internationale

Au cours des quatre années et demie de sa mise en œuvre, Métagora a facilité les échanges entre divers acteurs internationaux et a joué un rôle de catalyseur des synergies entre diverses initiatives visant à promouvoir la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Des liens étroits se sont ainsi créés entre des institutions qui jouent un rôle majeur dans ces domaines, tel le bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ou le Centre de gouvernance d'Oslo du Programme des Nations Unies pour le développement.

Un Forum Métagora, tenu à Paris en 2005, avait rassemblé la plupart des acteurs clés et des experts impliqués dans le projet ou dans d'autres initiatives en cours. Métagora a également organisé ou coordonné des séminaires régionaux à Bamako, La Paz, São Paulo et Amman. L'objectif de ces rencontres était de renforcer le dialogue participatif, la collaboration et les actions communes entre les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans – ou intéressés par – la mesure de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme en Afrique francophone, en Amérique Latine et dans les pays arabes.

Métagora s'est trouvé pleinement intégré au sein du projet mondial de l'OCDE *Comment Mesurer le progrès des sociétés*. L'équipe de coordination a notamment été chargée d'organiser des sessions spéciales sur la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique lors de grandes conférences régionales de l'OCDE à Cartagena de Indias (Colombie), Séoul et Sanaa, ainsi qu'à l'occasion du Forum mondial *Mesurer et favoriser le progrès des sociétés* qui s'est tenu à Istanbul en 2007.

L'action de Métagora a eu **une influence considérable sur l'évolution des méthodes et projets internationaux :** le projet a contribué à convaincre qu'entreprendre des exercices de mesure et d'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique est à la fois possible et pertinent.

Chapitre 3

Abus et mauvais traitements commis par les forces de l'ordre à Mexico

Dans la plupart des pays, le suivi des droits de l'homme se fonde essentiellement sur les cas individuels signalés par les victimes ou les ONG aux institutions de défense de ces droits ou aux tribunaux, ainsi que sur des décisions de justice. Comme indiqué dans le *Chapitre 1*, ce type de suivi est sans doute très utile pour la défense de cas isolés, mais il ne permet pas de fournir des informations sur l'ampleur ni les tendances des formes spécifiques de violation des droits de l'homme.

En effet, le mécanisme sous-tendant ce type de « suivi » présente des lacunes et filtre de fait les informations. Même dans les pays où des violations telles que des actes de maltraitances et la torture sont perpétrées à grande échelle, seul un nombre limité de cas est signalé aux institutions de défense des droits de l'homme et aux ONG. En outre – et pour différentes raisons – rares sont les cas signalés qui font l'objet de poursuites judiciaires et le nombre de ceux aboutissant effectivement à une condamnation et à des sanctions est infime. La situation des droits de l'homme décrite à partir des cas repérés de cette façon est par conséquent loin de refléter la dimension réelle ni les ressorts du phénomène.

La Conférence de Montreux en 2000 a fait ressortir que, pour disposer d'une vision claire de la situation des droits de l'homme, il est maintenant essentiel de ne plus se fier aux seules informations

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par:

Gloria Labastida, Claire Naval et ***Juan Salgado***

L'expérience Métagora à Mexico a été conduite par **Fundar, Centre d'analyse et de recherche**

Président : Dr Sergio Aguayo
Directeur exécutif : Helena Hofbauer
Coordinateur Métagora : Juan Salgado, en collaboration avec Claire Naval
www.fundar.org.mx

L'enquête pilote a été conçue avec l'assistance du Dr Rosa María Rubalcava, du Prof. Ignacio Méndez et du Prof. Miguel Cervera. Elle a été réalisée par la société Pearson, sous la direction de Gloria Labastida, Vice-présidente, assistée de Mme Yesenia Gonzalez Pedraza.

Jana Asher (USA) et Jan Robert Suesser (France) ont apporté leur assistance technique pour la conception et la planification de l'enquête, et pour l'analyse des résultats.

signalant des cas individuels mais de développer des méthodes et outils permettant d'estimer l'ampleur et l'impact des problèmes, tels que les enquêtes par sondage et les techniques de codage. La mesure des droits de l'homme fondée sur ce genre d'outils peut ainsi être considérée comme une forme de suivi spécifique, différente d'autres activités de défense des droits de l'homme mais complémentaire : sa finalité n'est pas de dénoncer des cas de violation, mais de fournir une information sur les caractéristiques et l'évolution des problèmes de droits de l'homme.

Il s'agit, par cette approche, de développer des outils d'évaluation axés sur les politiques, à même de fournir à la société civile et aux pouvoirs publics des données fiables sur l'évolution du respect des droits de l'homme et sur l'orientation à donner aux plans d'action et aux mesures correctives à mettre en place. C'est cette approche qui a été appliquée pour la conduite de l'expérience pilote Métagora au Mexique.

Contexte

Suite à la Conférence de Montreux, la Commission nationale des droits de l'homme au Mexique convoqua, en avril 2002 à Mérida, Mexique, un séminaire international sur le thème du *Diagnostic des droits de l'homme*. Ce séminaire porta essentiellement sur la torture et les traitements dégradants (voir Asatashvili, Fix Fierro et Lozano, 2003). Un travail exploratoire fut conduit ensuite par un centre de recherche indépendant, Fundar, au moyen de rencontres et consultations auprès d'experts éminents, d'organisations de la société civile et de responsables et agents des forces de l'ordre. Les avis et témoignages recueillis ont donné à penser que la torture et les formes graves de traitement dégradant avaient considérablement diminué au Mexique durant les deux dernières décennies, même si certains cas de torture sont encore rapportés aux institutions de défense des droits de l'homme.

Ces consultations préliminaires ont néanmoins mis en évidence que les abus commis par les forces de l'ordre restent fréquents, constituant diverses formes de transgression de la loi et de violation des droits de l'homme: depuis des abus mineurs mais très répandus jusqu'à de graves atteintes comme les détentions illégales et l'usage arbitraire de la force.

Les experts et divers acteurs confirmaient ainsi l'opinion très répandue dans le public mexicain: qu'en dépit du processus de démocratisation et de l'engagement des autorités locales et fédérales à promouvoir le respect du droit, la gouvernance demeure faible et une ambiance de corruption et d'inefficacité demeure le quotidien des forces de l'ordre. Les relations entre les forces de police et la population sont ainsi souvent marquées par l'arbitraire ou la brutalité des policiers, fausses accusations, intimidations et extorsions – des bakchichs appelés populairement *mordidas*, ce qui veut littéralement dire à la fois « bouchées » et « morsures ». Sont aussi relevés des cas de tolérance – voire de complicité – pour certains délits comme le trafic de drogue.

Lors de ces consultations préliminaires, les experts et acteurs impliquées convergeaient sur les quatre caractéristiques principales de la situation :

- Les fonctionnaires de police sont généralement considérés comme « pauvres », à la fois en termes économiques et d'éducation. Ils ne sont ni respectés ni soutenus par la société. Ils manquent de formation professionnelle, d'équipements adaptés et de directives claires, notamment concernant l'usage de la force.
- Les gens ont de la peine à voir claire dans un système policier et de sécurité publique particulièrement complexe et opaque. Il existe environ 300 corps de police sur l'ensemble du pays et onze dans le seul District Fédéral. La population ne perçoit donc en général pas la différence entre ces divers services et peu de personnes comprennent correctement leurs rôles

et pouvoirs respectifs. La plupart des habitants de Mexico identifient uniquement la police de la route (*policía de tránsito*), la police judiciaire (*policía judicial*) – celle-ci, peut-être à cause de la peur qu'elle inspire – et la police préventive (*policía preventiva*).

- Le rôle du *Ministère Public (Ministerio Público) – chargé à la fois de conduire les enquêtes et d'assurer les poursuites devant les tribunaux* – est généralement considéré comme excessif. Le cadre légal de l'exercice de la justice accorde beaucoup de pouvoirs aux forces de police, mais pas de possibilité de recours ou d'assistance pour les victimes. Le système administratif est excessivement bureaucratique. Le *Ministère Public* a des installations inadaptées et intimidantes. Ses agents font souvent preuve de partialité, refusent toute aide judiciaire, utilisent de fausses informations, enquêtent sous présomption de culpabilité ou adoptent des attitudes coercitives pendant les interrogatoires afin d'obtenir des aveux. Cette situation est encore aggravée par la surcharge de travail, par l'utilisation de technologies archaïques dans la gestion des bases de données et par une collaboration défaillante avec les autres forces de l'ordre et entre les services de police fédéraux et ceux des États de la fédération.
- L'ampleur, l'évolution et la localisation des abus de pouvoir et mauvais traitements par les forces de l'ordre sont inconnues. En effet, il n'existe pas de données officielles fiables en la matière et les autres sources d'information (comme les registres et la statistique des plaintes reçues par la Commission nationale des droits de l'homme et celle du District Fédéral) ne permettent pas de conclusions fiables.

Périmètre et objectif de l'expérience

L'étude s'est donc concentrée sur les irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements commis par les forces de l'ordre. Elle s'est appuyée sur une enquête pilote ayant pour objectif de mesurer l'ampleur des comportements abusifs à Mexico (District fédéral) et d'analyser dans quelle mesure ces abus nuisent à l'établissement de relations, qui prévaudraient dans un contexte démocratique et bien réglé, entre la population, les autorités chargées de la sécurité publique et la justice.

L'impact politique attendu de cette expérience était ambitieux. Elle visait à compléter et enrichir le diagnostic sur la situation des droits de l'homme et les instruments de suivi mis en œuvre dans le Programme national des droits de l'homme. Concrètement, elle avait pour objectif de fournir aux autorités politiques, aux responsables des forces de police et aux organisations de défense des droits de l'homme une analyse factuelle appropriée afin de les guider dans l'évaluation des politiques, la gestion des ressources humaines, l'élaboration de programmes de formation et la formulation de directives claires sur l'usage de la force par les agents. Selon les mots du Président de la Commission des droits de l'homme du District fédéral, « *Métagora va contribuer, grâce aux informations et analyses tirées de cette enquête pilote, à éclairer les décisions politiques qui permettront de rétablir la dignité du rôle de la police et de renforcer les compétences professionnelles des forces de l'ordre* ».

Des contraintes budgétaires et divers aspects pratiques ont conduit à limiter le périmètre géographique de l'enquête au District Fédéral, soit une partie seulement de la région urbaine de Mexico (la deuxième plus grande ville du monde après Tokyo). Bien que l'enquête statistique se borne à mesurer dans cette zone précise les irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements, les résultats obtenus ont une portée politique décisive quant aux mesures à prendre pour résoudre un problème qui semble s'étendre à l'ensemble de l'agglomération de Mexico, voire même très probablement – cela devant toutefois faire l'objet d'une enquête ultérieure – à d'autres villes et régions du pays.

L'enquête a ciblé la population âgée de 15 ans et plus, domiciliée dans cette zone. Les données recueillies portent sur une période de référence d'un an, de novembre 2003 à octobre 2004.

Phase exploratoire et conception de l'enquête

Afin d'identifier les diverses situations et circonstances dans lesquelles des membres des forces de l'ordre commettent ordinairement des abus, ainsi que le profil des acteurs concernés (auteurs des abus et victimes), l'équipe de recherche a élaboré une grille des modes de contact entre les personnes et les services de police, ainsi qu'un guide thématique des questions à traiter. Ces premiers outils ont été testés lors d'entretiens ouverts approfondis auprès de 23 personnes : six agents de police issus de trois forces de sécurité différentes et 17 victimes de diverses formes d'abus. Ces entretiens ont permis de recueillir de nombreuses informations factuelles et contextuelles, des expressions et du vocabulaire populaires qualifiant les phénomènes étudiés ainsi que d'autres matériaux intéressants. L'équipe avait ainsi une base très solide pour élaborer le questionnaire de l'enquête.

Bien que l'enquête ait été conduite exclusivement auprès d'un échantillon aléatoire de ménages, des recherches qualitatives sur les centres de détention et des entretiens narratifs avec des prisonniers ont été menés pour mieux cerner la complexité des problématiques en jeu et les relations entre les citoyens et les autorités. Les témoignages recueillis laissent supposer que les abus dans les centres de détention seraient bien pires que ceux attribués à la police ou au personnel du *Ministère Public*: installations inadaptées, extorsion d'argent en échange de biens et services de base, maltraitance et sévices (y compris sexuels), absence de programmes de réinsertion sociale efficaces et tolérance pour des délits commis en prison – comme le trafic de drogue –, le tout exacerbé par une très importante surpopulation carcérale.

Sur la base des informations recueillies par le biais des entretiens approfondis et des recherches qualitatives, un premier questionnaire a été élaboré et discuté au sein de différents groupes d'experts mexicains et internationaux. Il a été examiné par le Groupe des Partenaires de Métagora, largement amendé, puis testé à nouveau auprès de 49 ménages d'un quartier pauvre choisi au hasard dans l'une des aires géostatistiques de base (AGEB) de Mexico. Compte tenu des observations formulées ensuite par les enquêteurs, d'autres changements ont été apportés à la forme et au contenu du questionnaire afin de le rendre plus clair et plus facile à utiliser.

Cette nouvelle version a été testée en octobre 2004 auprès de 216 foyers dans 18 AGEB. L'objectif était de déterminer la taille idéale de l'échantillon en calculant la variance des principaux estimateurs (tels que le pourcentage de personnes en contact avec les autorités, ou le pourcentage de personnes subissant certaines formes d'abus commis par les forces de l'ordre), l'effet de plan de sondage et le taux estimé de non-réponse selon le niveau socio-économique. Le test a révélé un taux de non-réponse très élevé parmi les classes les plus aisées, montrant la nécessité de prendre des dispositions particulières lors de l'exécution de l'enquête afin d'améliorer ce taux.

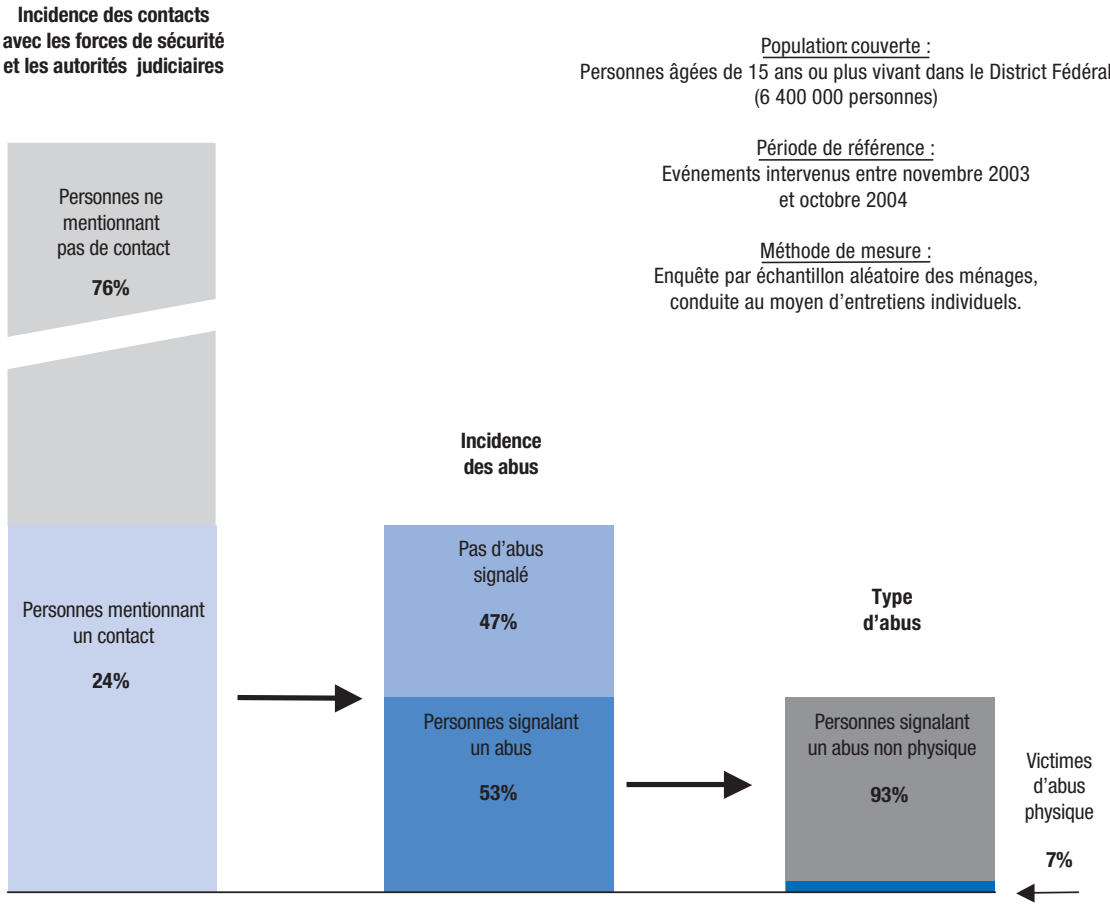
La taille finale de l'échantillon a été fixée à 8 688 foyers de 362 AGEB. Ce chiffre a été déterminé sur la base du résultat des tests et des taux de réponse estimés. En fonction du taux final, la fourchette d'entretiens exploitables avait été estimée entre 2 567 et 3 726. Finalement, 3 666 entretiens individuels ont été réalisés, représentatifs d'une population adolescente et adulte d'environ 6.4 millions d'habitants.

Résultats

Forte incidence des abus

Les données obtenues lors de cette enquête sont représentatives du District Fédéral. Leur analyse indique qu'en 2004, parmi les habitants de 15 ans ou plus du District Fédéral, environ un sur quatre

Figure 3.1. **Mesures des irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements commis par les forces de l'ordre à Mexico (District Fédéral)**



Source : Fundar, Centre d'analyse et de recherche (Mexico).

a eu au moins un contact avec des membres des forces de l'ordre, qu'il s'agisse de la police, du *Ministère Public*, des militaires ou du personnel pénitentiaire (voir Figure 3.1). Ces personnes ont souvent eu plusieurs contacts, totalisant quelques 2.3 millions de contacts distincts.

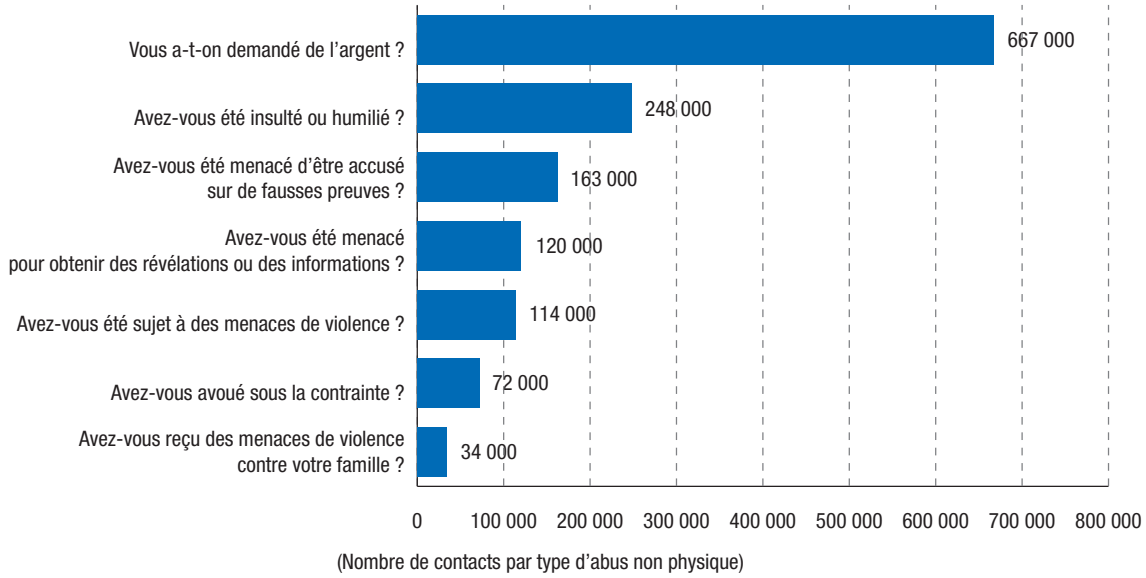
La moitié des 1.52 million de personnes impliquées dans un de ces contacts ont été victimes d'un abus. De ces personnes, on estime à environ 7% le nombre de victimes de violences physiques. Bien que cela témoigne d'un réel problème dans le District Fédéral, le chiffre obtenu doit être pris avec précaution compte tenu des limites de l'inférence statistique.

Environ 30 % de tous les contacts comportent une demande d'argent (bakchich), ce qui en fait l'abus le plus fréquent

Les bakchichs (*mordidas*) sont si fréquents au Mexique qu'il n'était en rien besoin d'une enquête pour en démontrer l'existence. Néanmoins, l'important était d'analyser l'ampleur réelle du phénomène et les pratiques des différents corps de police.

L'enquête a confirmé que les formes d'abus les plus courantes envers la population sont, outre les demandes d'argent, les insultes ou les humiliations, la menace d'une accusation sur de fausses

Figure 3.2. **Abus non physiques lors de contacts avec les forces de l'ordre**
(Sur 2.3 millions de contacts rapportés par 1.5 million de personnes)



Source : Fundar, Centre d'analyse et de recherche (Mexico).

preuves, des menaces pour obtenir des révélations ou des informations ou des menaces de violences physiques (voir Figure 3.2). La confiscation de documents officiels pour exercer une pression, les aveux sous la contrainte et les menaces visant des membres de la famille sont moins fréquents. Le grand nombre de certaines violations et leur fréquence imposent de s'attaquer à les éliminer par la définition et l'application de politiques appropriées.

Certaines situations favorisent davantage les abus

Les contacts avec tous les services de police donnent lieu à de nombreux abus mais inégalement selon la fonction de l'autorité en cause. Ce constat est le plus net pour la police judiciaire, qui relève du *Ministère Public*; le taux de contact avec abus passant alors à 67 %. La police de la route, chargée de régler la circulation et de verbaliser les infractions, est impliquée dans 33 % de l'ensemble des contacts mais dans 46 % des cas où la personne s'est vue illégalement réclamer de l'argent. Les agents de la police préventive, qui patrouillent dans les rues pour lutter contre la criminalité, ont à leur actif 40 % des fausses accusations et 33 % des humiliations (et 29 % des demandes d'argent), alors qu'ils n'ont été impliqués que dans 24 % des contacts. Les agents de la police judiciaire, qui rapportent au *Ministère Public* et sont chargés des enquêtes criminelles, ont recours de façon disproportionnée aux menaces pour obtenir des aveux ou des informations, par rapport aux autres autorités.

Le transfert d'un individu d'un endroit à un autre par les forces de police est un moment particulièrement critique, occasion de fréquents abus et ce, de la part de tous les services. Selon les résultats de l'enquête, sept « contacts lors de transferts » sur dix (comparé à cinq sur dix pour l'ensemble des contacts) ont donné lieu à l'une des formes d'abus, dont neuf sur dix ont été commis à l'encontre d'individus de sexe masculin. Les jeunes et les personnes appartenant aux catégories socio-économiques les plus basses sont également surreprésentés. Pendant ce type de contacts, l'incidence des demandes d'argent, des humiliations ou des aveux sous contrainte se situe au-dessus de la moyenne. En outre, alors que la plupart des individus impliqués dans des contacts lors de

transferts sont présumés coupables (ils ne peuvent en effet a priori être arrêtés qu'en flagrant délit ou s'ils sont sous le coup d'un mandat d'arrêt), dans plus d'un tiers des cas la personne n'est pas présentée au *Ministère Public* pour être traduite en justice – comme ce devrait être le cas – mais tout simplement « relâchée » par les autorités.

Même si le taux de contact avec abus du personnel du *Ministère Public* est largement supérieur à la moyenne des forces de l'ordre, presque aucun cas de violence physique n'est rapporté. Les transgressions de ce corps portent davantage, par exemple, sur le défaut d'information, la demande de bakchich ou les insultes. Les irrégularités de procédure touchent particulièrement les personnes mises en examen: ainsi, une personne sur huit a indiqué ne pas avoir été informée des charges pesant contre elle et, dans presque la moitié des cas, les accusés n'ont pas été informés de leur droit de passer un appel téléphonique.

Faible degré de confiance envers les forces de l'ordre

L'enquête a révélé que la défiance envers les forces de l'ordre est très largement répandue dans la population. Les raisons les plus fréquemment invoquées sont la corruption, puis l'inefficacité et l'abus de pouvoir ou les mauvais traitements. Interrogées sur les causes de ces situations, les enquêtés soulignent que des facteurs contextuels (faible niveau d'études et de salaire des agents, mauvaise organisation et règlements défaillants) s'ajoutent à la corruption interne aux divers corps de police, à l'absence de déontologie et à l'impunité ambiante. Ces facteurs sont surtout cités à propos de la police judiciaire et du personnel du *Ministère Public*. On relèvera que ces résultats de l'enquête confirment et précisent la nature des problèmes mis en évidence lors des consultations exploratoires.

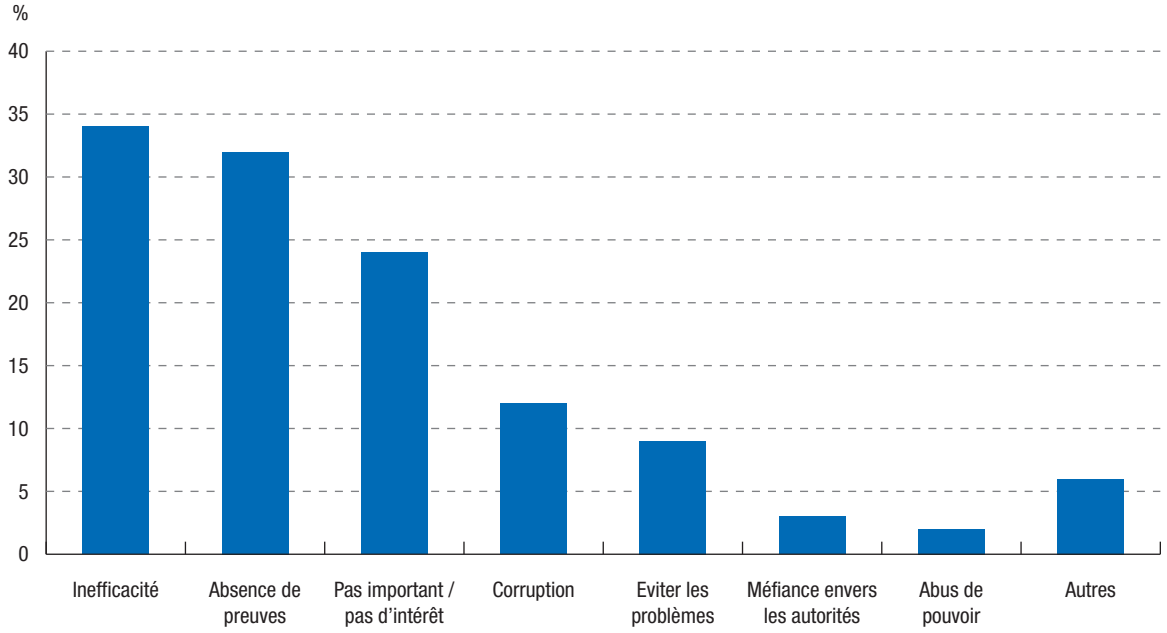
Des abus non signalés : symptôme d'une gouvernance démocratique défaillante

L'enquête a montré que, dans 94 % des cas, les victimes d'abus ne portent pas plainte. Cette situation est de nature à fragiliser sérieusement les fondements même de la gouvernance démocratique. Les principales raisons données par les victimes sur leur silence révèlent une perception largement partagée du mauvais fonctionnement des services de sécurité publique et de la justice (voir Figure 3.3) :

- Inefficacité des autorités, sentiment général que « *rien n'est fait pour résoudre ces problèmes* » et que « *on ne nous écoute pas* » (raisons invoquées par un tiers des victimes).
- Absence de preuves: sentiment que les autorités resteront sourdes à toute plainte non étayée de preuves solides (raison invoquée par un tiers des victimes).
- Abus et irrégularités « *sans importance* »: un quart des personnes interrogées ayant subi des abus ne se considèrent pas comme des victimes. Elles estiment que les irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements qu'elles ont subis ne sont pas vraiment graves; elles ne voient donc pas la nécessité de porter plainte. En d'autres termes, pour une grande part de la population, les irrégularités, l'extorsion de bakchich ou les abus de pouvoir font partie de la vie normale et des relations quotidiennes du citoyen avec les forces de l'ordre.
- La défiance envers un système judiciaire jugé corrompu et la crainte de représailles sont d'autres facteurs évoqués par l'enquête et qui confirment le faible degré de confiance de la population dans les autorités policières et judiciaires.

Cela signifie-t-il que la population du District Fédéral accepte la mauvaise gouvernance et le non-respect des règles de droit ? Pas tout à fait : lorsqu'il est demandé quels sont les droits les plus importants d'un citoyen vis-à-vis des autorités, 38 % mentionnent : « *le droit au respect de la part des autorités* » et 29 % « *le droit à un traitement juste* ». En outre, l'importance de ces droits est encore plus forte aux yeux des personnes ayant été en contact avec les forces de l'ordre (43 % et 34 % respectivement).

Figure 3.3. **Dans 94 % des cas, les victimes d'abus ne portent pas plainte. Pourquoi ?**
(Réponses multiples spontanées)



Source : Fundar, Centre d'analyse et de recherche (Mexico)

Un défi pour les pouvoirs publics et la société en général

La corruption constitue l'un des principaux problèmes du contact entre la population et les autorités. L'enquête a révélé que la culture de la corruption n'est pas le seul fait des autorités. Alors que dans presque trois cas sur dix les agents des forces de l'ordre ont réclamé de l'argent, une analyse plus poussée montre que parmi toutes les personnes ayant donné de l'argent, un quart rapportent avoir elles-mêmes proposé un bakchich.

Il apparaît donc, qu'en ce qui concerne la corruption, autant la population que les autorités sont immergées dans une culture de mépris de la loi, que cela soit délibéré ou résulte de l'ignorance de la loi: c'est-à-dire des droits et obligations de chacun. Ceci met en cause la société tout entière quant au statut de la loi et de la gouvernance. Sans aucunement sous-estimer la responsabilité des fonctionnaires ni la gravité de leurs actes, il est important de souligner que des changements sont nécessaires à la fois de la part des autorités et de la part de la population pour s'attaquer à ce problème.

Étude qualitative à la suite de l'enquête

A la suite de l'analyse quantitative, et pour aller au-delà des limites résultant de la taille de l'échantillon et du taux de réponse, une étude qualitative a été menée afin de compléter et d'éclairer les résultats obtenus. Elle a notamment permis d'illustrer l'existence de modalités d'abus commis sous couvert de l'application de la loi, ainsi qu'envers des groupes particulièrement vulnérables.

Le contexte dans lequel se déroule le contact peut favoriser les actes d'extorsion (pendant la nuit, en l'absence de témoins ou le week-end), de même que l'appartenance sociale des personnes

Encadré 3.1. **Un fort impact sur le terrain**

« Pourquoi, en tant qu'Ombudsman, me suis-je impliqué dans le projet Métagora ? Tout simplement parce que ce projet conforte mon travail de défenseur des droits de l'homme, élargit la portée de ma mission et m'ouvre de nouvelles perspectives d'action.

« Voyons les choses en face : sur les 40 000 cas de violation des droits de l'homme signalés chaque année par la Commission des droits de l'homme de Mexico (District Fédéral), nous n'enregistrons que 8 000 plaintes officielles, dont environ 1 500 visent les forces de police. J'ai donc rapidement pris conscience que, au-delà des suites à donner aux plaintes individuelles, je devais mettre au point des outils adaptés pour lutter contre ces violations qui représentent un problème structurel majeur.

« L'enquête Métagora sur les abus et mauvais traitements commis par les forces de police dans le District Fédéral m'a permis – ainsi qu'à la société mexicaine dans son ensemble – de disposer d'un panorama factuel de l'ampleur et des principales caractéristiques de ce phénomène. Pour la première fois, j'ai entre les mains un outil de lutte contre la culture généralisée d'impunité et de non respect de la dignité humaine qui prévaut encore dans les comportements des forces de police de ma ville.

« Après la publication des résultats de l'enquête Métagora conduite à Mexico par Fundar, j'ai rencontré le gouvernement du District Fédéral et le parlement local pour examiner comment s'attaquer au problème des multiples abus commis par les forces de l'ordre, au niveau politique et législatif. Le fait de débattre de ce problème sur la base de données solides a profondément modifié le dialogue que j'avais habituellement avec les pouvoirs publics et les responsables politiques. En règle générale, les officiels et fonctionnaires n'aiment pas discuter des problèmes de droit de l'homme liés à des cas individuels d'abus policiers. La situation est très différente lorsqu'il est possible de leur apporter la preuve évidente de l'ampleur et de la nature de ce problème structurel que vous souhaitez résoudre avec eux. Devant des faits et des chiffres irréfutables, ils ont accepté d'établir avec moi un dialogue plus constructif et plus politique.

« A ce jour, nous envisageons la possibilité de rédiger un projet de loi visant à contrôler les abus commis par les forces de police. En outre, nous travaillons à l'élaboration d'un programme de promotion et défense des droits de l'homme dans le District Fédéral, portant sur cinq ans. Dans ce contexte, nous définissons des indicateurs du type de ceux recommandés par Métagora et nous utilisons le *Matériel de formation* de Métagora comme guide et base commune pour mettre au point des outils fiables de suivi.

« C'est là que réside le plus grand changement apporté par Métagora au Mexique, comme dans d'autres pays participant au projet: permettre d'élaborer des méthodes et des outils déterminants pour lutter contre les violations structurelles des droits de l'homme. Par ailleurs, ce projet fournit une base commune afin d'engager un dialogue politique sur les mesures et les dispositions légales à même d'améliorer les relations quotidiennes entre la population et les autorités publiques.

« A cet égard, il est important de souligner que, sous l'impulsion de Métagora, plusieurs institutions de défense des droits de l'homme d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie élaborent aujourd'hui des programmes et des plans d'actions conjoints pour renforcer l'évaluation basée sur une mesure robuste des phénomènes structurels d'atteinte aux droits de l'homme. »

Emilio Álvarez-Icaza
Président de la Commission des droits de l'homme du District Fédéral

concernées (par exemple, leur niveau socio-économique, leur connaissance et leur habitude des contacts avec les autorités). Dans le cas de la police judiciaire, par exemple, il apparaît que lorsque

les autorités abusent de leur pouvoir et outrepassent leur mission lors d'une enquête sur un délit ou un crime, c'est le plus souvent à l'encontre des personnes de niveau socio-économique faible ou moyen. En outre, ces contacts s'accompagnent plus fréquemment d'extorsion que dans d'autres situations. Cette modalité spécifique découle en partie du manque d'information de la population – surtout des groupes les plus défavorisés – sur le rôle et les limites d'action de la police judiciaire, ce qui permet aux policiers d'agir avec une certaine impunité.

Diffusion et impact politique des résultats

Avant d'être rendus publics, les résultats de l'enquête, l'analyse préliminaire et les premières recommandations ont été présentés et débattus au cours de plusieurs réunions avec deux groupes d'interlocuteurs: d'un côté, les responsables des forces de sécurité, représentants du gouvernement et responsables politiques; de l'autre côté, la Commission des droits de l'homme du District Fédéral (CDH-DF) et plusieurs organisations non gouvernementales. Le projet Métagora dans son ensemble et les principaux résultats de l'enquête pilote mexicaine ont par ailleurs été présentés lors de la *Conférence internationale sur la sécurité publique* (8-10 mars 2006), organisée dans la ville de Queretaro (Mexique), qui a rassemblé un large public d'universitaires ainsi que de responsables politiques et des services de police. Ces réunions ont été une excellente occasion d'impliquer toutes les parties prenantes dans l'analyse des résultats de l'enquête et, également d'en améliorer la présentation. L'Ombudsman de Mexico, M. Emilio Álvarez-Icaza, et le Président du Conseil de direction de Fundar, le Dr Sergio Aguayo, ont apporté un soutien vigoureux à ce processus participatif et ont, par le prestige de leur position, renforcé l'impact politique et la notoriété de l'étude.

Un rapport d'aide à la formulation de politiques, intitulé *Irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements dans le District Fédéral : Les relations entre la population, les forces de police et le personnel du Ministère Public*, a été imprimé et mis en ligne en espagnol et en anglais (Naval et Salgado, 2006). Ce rapport met en lumière le contexte dans lequel les autorités font preuve de comportements abusifs, les formes et modalités spécifiques des types de contacts et d'abus, et les caractéristiques des victimes. Il contient par ailleurs des recommandations destinées aux forces de police et au personnel du *Ministère Public*, et d'autres pour améliorer les relations entre les autorités et la population. Ce rapport a fait l'objet, en avril 2006, d'une présentation conjointe par Fundar, la CDH-DF et d'éminents spécialistes des droits de l'homme et des questions de sécurité. Cette présentation publique rassemblait, dans les locaux du prestigieux *Colegio de México*, des universitaires, des représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et les médias. Deux quotidiens nationaux ont consacré leur une à cet événement, à la suite duquel les représentants de Fundar ont été interviewés par plusieurs chaînes de radio. D'autres présentations ont en outre été organisées ultérieurement par des universités, des organisations de la société civile et la CDH-DF.

Pour Fundar, l'un des enjeux principaux du processus de diffusion était d'éviter toute mauvaise utilisation ou manipulation des données et de l'analyse politique des résultats de l'enquête, par les médias ou les partis politiques. Le risque était grand, compte tenu de la polarisation qui régnait pendant la campagne précédant l'élection du président de la République du Mexique, dont l'un des principaux candidats était l'ancien maire du District Fédéral. Fundar s'est ainsi attaché à trouver un équilibre entre une bonne couverture médiatique et une extrême précaution quant aux controverses médiatiques potentielles.

Fundar a réussi à impliquer des acteurs institutionnels et sociaux particulièrement compétents– y compris des dirigeants des forces de police, des autorités publiques, des organisations de la société civile et des experts universitaires – dans un dialogue constructif quant au renforcement des responsabilités et aux mesures de politique publique qui s'imposent pour faire face aux problèmes

Encadré 3.2. **Implications de l'expérience menée à Mexico (District Fédéral)**

Principales implications politiques

- L'enquête pilote sur les irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements commis par les forces de l'ordre a fourni pour la première fois des informations pertinentes sur l'ampleur et la dynamique de ce problème grave de gouvernance et d'atteinte aux droits de l'homme. Ce problème est une préoccupation majeure pour l'ensemble de la société mexicaine.

- Cette étude révèle un réel besoin de professionnaliser les corps et agents de police, ce qui passe par de meilleures conditions de travail et de salaire, ainsi que par des formations adaptées, l'introduction de critères de performance, de récompenses et de règles strictes interdisant toute forme d'abus.

- Les formes de contact et d'abus mises en évidence par l'enquête sont liées aux activités spécifiques de chaque service: Les demandes de bakchich sont le plus souvent le fait de la police de la route, les humiliations et violences de la police préventive, tandis que les aveux sous contrainte et les menaces sont le plus souvent imputables à la police judiciaire et que le non-respect des procédures de droit sont à mettre au compte du personnel du *Ministère Public*. De ce fait, les discussions sur la réforme de la police devraient prendre tout particulièrement en compte les problèmes identifiés pour ces différents corps.

- De nombreux abus sont commis dans les véhicules de patrouille. Il convient donc d'envisager la mise en place de dispositifs de contrôle tels que des radios ou des caméras de surveillance dans les véhicules de patrouille afin de limiter ces abus, et de renforcer les exigences en matière de rapports d'intervention demandés aux policiers.

- Au sein du *Ministère Public*, une meilleure formation, une gestion de la performance, de même que des technologies pour le contrôle et l'enregistrement des données devraient être développées pour réduire l'incidence des violations de procédure. Il est à cet égard souhaitable d'améliorer la législation et la participation des citoyens. Par ailleurs, des dispositifs de surveillance identiques à ceux préconisés pour les véhicules de patrouille doivent être installés dans les locaux de rétention du *Ministère Public*. Enfin, des modalités alternatives de résolution de conflits, ou un système de justice réparatrice, devraient également être envisagés pour réduire la surcharge de travail du *Ministère Public*.

- Il est nécessaire d'informer le public de ses droits et obligations et de prévoir des dispositions de transparence (exiger par exemple que les policiers portent un badge d'identification pour combattre la culture de l'impunité). Des campagnes d'information ainsi que des partenariats plurisectoriels, notamment pour les groupes vulnérables, pourraient aussi s'avérer utiles à cet égard.

- Les débats sur le respect des droits de l'homme et la gouvernance démocratique sont de bien meilleure qualité lorsqu'ils s'appuient sur les faits. Le suivi effectif d'une situation devrait reposer sur des enquêtes régulières et robustes. En la matière, la rhétorique et les slogans ne sont pas de mise: les pouvoirs publics nationaux et locaux doivent s'engager à financer des institutions indépendantes et possédant les compétences scientifiques nécessaires pour faire ce travail.

Principales implications méthodologiques

- Des données pertinentes sur les sujets sensibles des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique peuvent être collectées et analysées en utilisant des outils statistiques éprouvés.

- Des méthodes qualitatives telles que des entretiens ouverts approfondis avec des victimes d'abus et avec des fonctionnaires de police fournissent des informations précises sur les relations au quotidien, sur les perceptions et le vocabulaire utilisé par les victimes et les auteurs d'abus, ainsi que sur leurs avis et attentes par rapport à leurs droits. Il s'agit en outre d'éléments précieux pour élaborer des outils quantitatifs, tels que les questionnaires d'enquête et les guides pour les enquêteurs.

- La violation des droits est un sujet sensible qui suppose des dispositions spéciales lors du travail sur le terrain, à la fois pour surmonter la défiance des personnes interrogées et pour assurer la sécurité des enquêteurs.

- Les violations de certains droits spécifiques peuvent être relativement rares. Dans ce cas, il convient de mener une enquête exploratoire spéciale afin qu'un échantillon et des outils statistiques particuliers permettent d'observer un nombre significatif de cas.

- La collaboration avec des experts de terrain et la Commission des droits de l'homme du District Fédéral a été déterminante pour renforcer la pertinence, l'impact politique et la notoriété de l'enquête.

soulevés par l'enquête. Des rencontres ont ainsi été organisées avec des hauts responsables de la police et le sous-secrétaire à la Sécurité publique du District Fédéral. Ces réunions ont permis de débattre sereinement des implications de l'enquête. Des dispositions ont par ailleurs été prises pour assurer une collaboration constante entre Fundar, la Commission des droits de l'homme du District Fédéral et le *Colectivo por la Seguridad con Democracia y Derechos Humanos* (groupement d'ONG et de centres d'études œuvrant pour une politique de sécurité publique conforme aux principes de la démocratie et des droits de l'homme). Enfin, lorsque le gouvernement actuel a été formé en décembre 2006, Fundar a mené différentes actions pour faire en sorte que cette fructueuse enquête pilote soit suivie de mesures proactives et durables sur les plans politique et institutionnel.

Pour conclure, deux grandes leçons peuvent être tirées de l'enquête pilote Métagora au Mexique : premièrement, elle démontre que des données pertinentes sur les sujets sensibles des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique peuvent être collectées et analysées, en utilisant des outils statistiques éprouvés. Deuxièmement, elle montre que l'implication des autorités publiques et d'acteurs politiques et sociaux dans l'analyse des questions en jeu permet d'établir un dialogue constructif qui, malgré des divergences d'intérêt et de vision politique, se fonde sur des informations fiables et partagées. Les données recueillies pendant cette enquête pilote – même si elle était circonscrite à une seule zone urbaine – fournissent une première mesure d'un phénomène extrêmement préoccupant pour la société mexicaine. C'est également une première étape vers un suivi sérieux des irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements. La collecte régulière de données et une extension progressive à d'autres grandes villes, voire idéalement à l'ensemble du pays, permettra de suivre et d'évaluer à moyen et long terme les politiques et programmes mis en œuvre pour améliorer la gouvernance des forces de sécurité et de police, les responsabiliser davantage et prévenir les abus.

Se fondant sur l'expérience et les enseignements tirés de l'enquête pilote menée dans le District Fédéral, Fundar a contacté les Commissions des droits de l'homme de certains États du pays afin d'examiner avec elles la possibilité de conduire des enquêtes similaires dans l'ensemble du Mexique. Grâce à un don généreux de la Fondation Tinker, Fundar réalise actuellement une enquête de même type dans la ville de Queretaro (plus de 900 000 habitants). Les résultats et le rapport d'aide à la formulation de politiques seront publiés fin 2008.

Chapitre 4

Droits des peuples indigènes aux Philippines

L'expérience Métagora aux Philippines s'est focalisée sur les droits de la population indigène. Le processus participatif très dynamique qui a présidé à la conception, la préparation et la réalisation de l'enquête pilote a permis de mettre sur pied l'une des structures nationales du projet Métagora les plus solides et représentatives (voir encadré ci-dessous).

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par:

Anita Chauhan, Fe Dyliacco, Estrella Domingo, Reuben D.A. Lingating et ***Romulo Virola***

L'expérience Métagora aux Philippines a été conduite par la **Commission nationale des droits de l'homme**

Présidente : Dr Purificacion Valera Quisumbing
Coordinateur Métagora: Anita Chauhan
www.chr.gov.ph

L'enquête pilote a été menée en étroite collaboration avec le **Conseil national de coordination statistique** (NSCB, Secrétaire général : Dr Romulo A. Virola) et la **Commission nationale pour les peuples indigènes** (Président : Reuben Dasay A. Lingating, puis Jannette C. Serrano). Voir www.nscb.gov.ph et www.ncip.gov.ph.

Conçue avec l'assistance d'experts du NSCB (Secrétaire général adjoint : Estrella V. Domingo; experts: Lina B. Castro et Fe Dyliacco), l'enquête a été réalisée avec l'aide de **l'Institut national de statistique** des Philippines (Directeur Administratif : Carmelita N. Ericta ; experts: Paula Monina Collado et Janice R. Ybanez) et du **Centre de formation et de recherches statistiques - SRTC** (Directeur exécutif : Gervacio G. Selda, Jr. ; expert : Winecito L. Tan). Voir www.census.gov.ph et www.srtc.gov.ph

Les responsables de ces différents organismes ont formé un **« Conseil consultatif Métagora »,** instance nationale de programmation du projet. Les experts de ces institutions et des représentants des milieux universitaires et de la société civile (y compris des organisations de peuples indigènes, des ONG, des spécialistes de la défense des droits de l'homme) ont constitué le **« Groupe d'experts pour la mise en œuvre »**.

Une assistance technique à la conception et la planification de l'enquête a été apportée par Jana Asher (USA).

Contexte

On estime aujourd'hui que les peuples indigènes représentent un sixième de la population nationale aux Philippines. La Loi sur les droits des peuples indigènes (*Indigenous Peoples Rights Act*, IPRA), entrée en vigueur en 1997, entend combattre leur marginalisation et leur impuissance. Elle vise à remédier aux injustices subies par les peuples indigènes au cours de l'histoire, peuples dont les droits, l'identité culturelle et les territoires ancestraux avaient été aliénés d'abord par la *jura regalia* – loi féodale imposée par la Couronne espagnole –, puis, dans les faits, par le gouvernement colonial américain et enfin par la République des Philippines. Pour la première fois, l'IPRA a établi les droits de la population indigène et jeté les bases d'une politique publique proactive prévoyant des procédures d'application et l'allocation de fonds. L'IPRA reconnaît et promeut notamment : les droits des peuples indigènes sur leurs terres et domaines ancestraux ; leur droit à l'autogestion ; des droits économiques et sociaux ; l'intégrité culturelle, notamment en termes de culture, traditions et institutions indigènes.

Ces différents aspects sont intimement liés et renvoient tous au principe de restituer aux autochtones la propriété de leurs domaines ancestraux, c'est-à-dire non seulement des terres agricoles mais également des ressources naturelles qui s'y trouvent. Ces domaines sont la propriété de la communauté, de génération en génération : ils ne peuvent donc pas être vendus, cédés ou détruits. Aujourd'hui, les peuples indigènes revendiquent la propriété de 5.2 millions d'hectares soit 17,5 % de la superficie totale du pays. Dans ce cadre, la Commission nationale pour les peuples indigènes (*National Commission on Indigenous Peoples*, NCIP), organisme gouvernemental chargé de l'application de l'IPRA, assure deux missions principales : délimiter les territoires et attribuer les titres de propriété des terres et domaines ancestraux ; encourager l'élaboration de plans de développement durable et favoriser l'instauration de mécanismes de consultation et d'instances de représentation des peuples indigènes à l'échelon provincial, régional et national.

Périmètre et objectif de l'expérience

L'expérience Métagora aux Philippines s'est focalisée sur la mise en œuvre de la Loi sur les droits des peuples indigènes. Une enquête pilote a été conduite dans trois régions du nord du pays, où la concentration de populations autochtones est la plus forte. Bien que relativement circonscrite, cette enquête se sera avérée particulièrement significative et riche en enseignements.

L'objectif de l'enquête était de mettre au point les méthodes et outils d'une évaluation basée sur les faits, associant démarches quantitative et qualitative. Elle visait à mesurer quatre aspects des droits des peuples indigènes sur leurs terres et domaines ancestraux :

- la perception et la conscience de leurs droits par les communautés indigènes ;
- l'exercice ou la violation de ces droits ;
- les mesures prises par le gouvernement ou issues du droit coutumier pour l'exercice de ces droits ;
- l'accessibilité des voies de recours ou de mise en œuvre de ces droits.

Processus consultatif

Conformément à l'approche ascendante de Métagora, le processus a commencé par des consultations et des rencontres avec des représentants des peuples indigènes et des experts de terrain, afin de sélectionner les problématiques à inclure dans l'enquête pilote et d'en définir la conception d'ensemble. La Commission nationale pour les peuples indigènes a joué un rôle capital de facilitation

et d'assistance lors des consultations avec les autochtones, fournissant également des avis éclairés sur les sujets à approfondir dans l'enquête.

Un premier séminaire de consultation s'est tenu à Baguio en juin 2004 rassemblant une quarantaine de représentants des communautés indigènes du nord des Philippines. Cette consultation fut suivie de réunions bilatérales avec les chefs des tribus visées par l'enquête, puis un second séminaire s'est tenu en septembre 2004. Ce processus participatif a démontré :

- le caractère central de la question foncière dans tout ce qui a trait à l'exercice ou à la réparation des droits des indigènes, particulièrement leurs droits sociaux, économiques et culturels ;
- l'étroite interrelation entre les problèmes de droits de l'homme, de gouvernance et de démocratie que rencontrent les populations indigènes ;
- la nécessité d'adapter les règles relatives aux droits de l'homme au contexte culturel particulier de ces populations ;
- la pertinence politique de l'enquête envisagée, qui devait mesurer si les lois nationales (IPRA) et internationales de protection des droits de l'homme sont réellement appliquées, et de quelle manière.

Par ailleurs, les consultations ont mis en lumière un certain nombre de points institutionnels et pratiques, tels que l'obligation légale d'obtenir un « consentement libre et éclairé préalable » de la part des communautés indigènes devant participer à l'enquête. Une procédure simplifiée, dite « consultation sur les territoires ancestraux » a ainsi été mise en œuvre dans trois régions du nord du pays.

Conception de l'enquête

Dans chacune de ces trois régions (Régions I, II/III et Cordillère), un territoire ancestral a été choisi sur les trois critères suivants : le territoire devait être peuplé par l'une des tribus principales (ce qui garantissait la communauté de langue et de culture), accessible et situé dans des zones où l'enquête pourrait être conduite en toute sécurité (en excluant donc celles où sévit de façon endémique l'insécurité ou la violence politique). Trois **tribus cibles autochtones** ont ainsi pu être identifiées : les **Bago,** les **Bugkalot/Ilongot** et les **Kankanaey.**

Un projet de questionnaire (en anglais) a été examiné par le Groupe consultatif d'experts, en association avec toutes les parties prenantes et les partenaires Métagora. Puis il a été traduit dans les différents dialectes locaux : l'Ilocano (tribu Bago), le Bugkalot/Ilongot et le Kankanaey, puis a fait l'objet d'un double pré-test dans deux localités différentes pour vérifier que la traduction était conforme et appropriée.

Des discussions thématiques (*Focus group discussions*, FGD) ont été organisées en janvier 2005 avec trois groupes différents dans chaque tribu : chefs de tribu, femmes et jeunes. Leur objectif était double : avant de réaliser l'enquête, elles visaient à recueillir des informations qualitatives utiles pour enrichir et affiner le questionnaire ; et, après la réalisation, à compléter et contextualiser grâce à ces informations les données quantitatives issues des réponses au questionnaire (voir Encadré 4.1).

Toutes les personnes impliquées dans la réalisation de l'enquête (particulièrement les enquêteurs de terrain) ont suivi une formation sur les concepts et définitions utilisés, ainsi que sur les modalités de conduite des entretiens, la façon de remplir les questionnaires, la supervision des enquêteurs et la vérification des questionnaires remplis. Un « Manuel de l'enquêteur » a été élaboré en appui à la

formation et pour faciliter le travail de terrain. Le recueil a débuté juste après la formation des enquêteurs et superviseurs, et s'est déroulé du 14 au 18 mars 2005.

L'enquête était menée auprès d'un échantillon de 750 foyers choisis de manière aléatoire (250 Kankanaey, 150 Bago et 350 Bugkalot/Ilongot), les personnes interrogées étant les chefs de famille. Dans ces trois tribus, environ 90 % des chefs de famille étaient des hommes, le foyer se composant en moyenne d'un peu plus de cinq personnes. Un tiers environ des membres de ces foyers étaient âgés de moins de 15 ans et un autre tiers avait entre 15 et 45 ans. Les deux tiers des membres des familles travaillent comme fermiers ou cultivateurs et un tiers n'avait pas travaillé au cours de l'année précédente.

Résultats

Perception claire des droits

L'enquête a montré que les peuples indigènes sont généralement conscients de leurs droits sur leurs terres et domaines ancestraux. Le degré de perception de ces droits est plus élevé chez les Bugkalot/Ilongot (71 %), suivis par les Bago (68 %) et les Kankanaey (61 %). La plus forte conscience de leurs droits parmi les membres de la tribu Bugkalot/Ilongot s'explique peut-être par le fait qu'ils ont davantage eu tendance à se tourner vers le gouvernement et le conseil de la tribu pour s'informer sur leurs droits, et moins sur leur famille ou leurs voisins. La situation était inversée chez les Kankanaey.

On constate en outre un degré élevé de connaissance et de compréhension des droits spécifiques relatifs aux terres et domaines ancestraux, tels qu'établis par l'IPRA. Dans les trois tribus, environ 80 à 90 % des personnes interrogées ont le sentiment que plusieurs de ces droits sont correctement protégés. C'est particulièrement le cas pour la propriété, la conservation et l'exploitation des terres et domaines ancestraux, pour le contrôle de l'entrée de migrants et d'organisations extérieures, l'accès à une eau pure et saine. Toutefois, pour la protection des droits des familles en cas de déplacement, on note de plus grandes différences. Ainsi, seuls 39 % des Bugkalot/Ilongot estiment que le gouvernement leur assurerait alors des moyens de subsistance et les services essentiels. Ce pourcentage passe à 69 % chez les Bago et à 72 % chez les Kankanaey.

L'enquête a également permis d'apprécier la perception de certains droits relatifs aux terres et domaines ancestraux en imaginant diverses situations hypothétiques (scénarios). Par exemple, le gouvernement respecterait-il les droits :

- en renouvelant le bail d'une partie d'un domaine ancestral à une entreprise privée, bien que la tribu en réclame la possession ?
- en accordant un permis d'exploiter une mine d'or à une entreprise plutôt qu'aux propriétaires d'un domaine ancestral ?
- en déplaçant et réinstallant une communauté afin de créer une réserve naturelle sur un domaine ancestral ?

Les réponses des trois tribus ont été assez semblables, à quelques nuances près, et elles étaient presque toutes correctes. A noter que la très grande majorité des membres de chaque tribu savent que le droit coutumier s'impose pour résoudre les conflits de territoire entre les clans d'une même tribu.

Les discussions thématiques qualitatives (FGD) ont confirmé que le droit à la propriété et à l'exploitation des terres et ressources naturelles, et celui de rester installé sur un territoire sont bien

Encadré 4.1. **Articulation des méthodes quantitatives et qualitatives pour l'évaluation des droits**

Méthode quantitative :

RESULTATS DE L'ENQUÊTE

- Perception et conscience élevées des droits sur les terres et domaines ancestraux (Bago 68 %, Bugkalot 71 % et Kankanaey 61 %).
- Le gouvernement est cité en deuxième position des sources d'information sur les droits relatifs aux terres et domaines ancestraux (Bago 29 %, Bugkalot 54 % et Kankanaey 22 %), derrière la famille ou les associations ou conseils tribaux.
- Cas de violations des droits par empiètement (Bago 9 %, Bugkalot 31 % et Kankanaey 13 %) ; par pollution (Bago 7 %, Bugkalot 18 % et Kankanaey 9 %) ; par entrée illégale (Bago 8 %, Bugkalot 46 % et Kankanaey 12 %).
- Les victimes d'appropriation indue se sont généralement vues déposséder de leurs terres par des personnes privées (Bago 50 %, Bugkalot 56 % et Kankanaey 56 %), puis par les conseils d'anciens ou autres.
- Bonne connaissance et utilisation des programmes et services gouvernementaux.
- Exercice du droit de la propriété et acquisition du droit foncier des domaines ancestraux.
- Relative satisfaction sur la mise en œuvre des programmes et services gouvernementaux (entre 68 et 78 %, selon le type de programme/service).
- 90 % des personnes interrogées estiment que le droit coutumier est utile pour résoudre les problèmes de propriété foncière ; 52 % que ce type de problèmes est normalement traité par le biais du droit coutumier.
- Les cinq besoins primaires à satisfaire : alimentation correcte, logement, approvisionnement en eau, moyens de subsistance et éducation.

Méthodes qualitatives :

GROUPES DE DISCUSSION THEMATIQUES

- La perception et la conscience des droits sur les terres et domaines ancestraux sont élevées chez les chefs de tribu et les femmes, beaucoup moins chez les jeunes. Le droit à la propriété et à l'exploitation des ressources naturelles, et de rester installé sur un territoire sont bien compris. Il n'en est pas de même d'autres droits établis par l'IPRA. Apparente confusion due à une méconnaissance de la distinction ou de la différence entre les droits associés aux terres ancestrales et aux domaines ancestraux.
- Effet positif de l'IPRA sur les droits des peuples indigènes aux terres et domaines ancestraux.
- Violations commises par des membres de la tribu, d'autres tribus ou les sociétés exploitant des mines.
- Reconnaissance des efforts du gouvernement pour faire respecter les droits sur les terres et domaines ancestraux.
- Les conflits relatifs aux droits sur les terres et domaines ancestraux sont principalement réglés par le droit coutumier.

CONSULTATIONS LOCALES

- Souhait de programmes d'information et de formation adaptés et approfondis sur les droits de l'homme et l'IPRA.
- Besoin de moyens de subsistance et d'organisation, particulièrement parmi les femmes.
- Progression des agressions du fait de groupes privés tolérés ou non contrôlés par le gouvernement et protégés par certains chefs de tribu.
- Absence des services de base indispensables.
- Politiques discriminatoires en matière de droits à l'éducation et à d'autres prestations sociales.
- Ressources hydriques polluées ou non-adaptées.
- Besoin de paix et d'ordre pour assurer la sécurité des personnes.

Source : Commission des droits de l'homme (CHR) des Philippines

compris ; c'était là l'un des buts de l'IPRA. Les scénarios proposés pendant l'enquête se sont avérés plus efficaces comme instrument de recherche que les questions plus abstraites posées lors des FGD pour identifier les degrés de compréhension des individus sur la différence entre le droit plus spécifique aux terres ancestrales et les droits plus larges associés aux domaines ancestraux (dont l'accès à l'eau et la propriété des ressources). Les discussions ont également mis en lumière que, parfois, les autochtones ont leur propre interprétation des droits. Les chefs de tribu et les femmes sont plus conscients de leurs droits que les jeunes (voir Encadré 4.1). Cela dit, les autres droits de l'homme établis par l'IPRA sont moins bien identifiés.

Propriété des terres et domaines ancestraux

L'enquête a révélé qu'un fort pourcentage des membres des trois tribus (71 %) est bien au fait que leur communauté dispose de titres de propriétés sur leurs terres ou domaines ancestraux. Parmi les institutions ayant apporté une aide pour l'obtention de ces titres, le gouvernement est cité en premier (44 %), suivi par les chefs de tribus et les anciens (10 %). La plupart des répondants pensent que l'obtention de ces titres a été très bénéfique pour leur tribu : pour l'affirmation de leur culture, leur unité et le renforcement de leurs capacités d'action.

87 % des ménages ont déclaré être propriétaires de terres sur les domaines ancestraux. La plupart, par héritage. Parmi ceux qui possèdent des terres, un peu plus de la moitié a un titre ou une preuve de propriété, très généralement sous forme de certificat ou de justificatif de paiement de taxes foncières. Pour les peuples indigènes, les principaux avantages à être propriétaire sont la sécurité économique et la sécurité induite par ce statut de propriétaire.

Le rôle joué par le gouvernement a été déterminant : il a apporté l'aide nécessaire à l'obtention de titres de propriété à 63 % des ménages de la tribu des Bago, 34 % chez les Bugkalot/Ilongot et 51 % chez les Kankanaey. Les chefs de tribu ou les anciens sont cités en second, mais avec à peine un quart des réponses. A noter que, parmi les ménages *ne disposant pas* de titre de propriété mais souhaitant en obtenir un, les deux tiers n'ont entamé aucune démarche.

Les discussions des groupes thématiques ont confirmé l'importance attachée par les peuples indigènes à la détention d'un titre de propriété sur les terres héritées de leurs ancêtres, qui leur confère sécurité et capacité. Ils sont également conscients du rôle positif du gouvernement et de l'IPRA pour les aider dans ce processus. Ainsi, pendant les consultations, les chefs des tribus indigènes ont mentionné un protocole d'accord entre le service du cadastre des Philippines et le Conseil national des peuples indigènes, permettant d'enregistrer gratuitement les certificats de propriétés des domaines ancestraux (CADT).

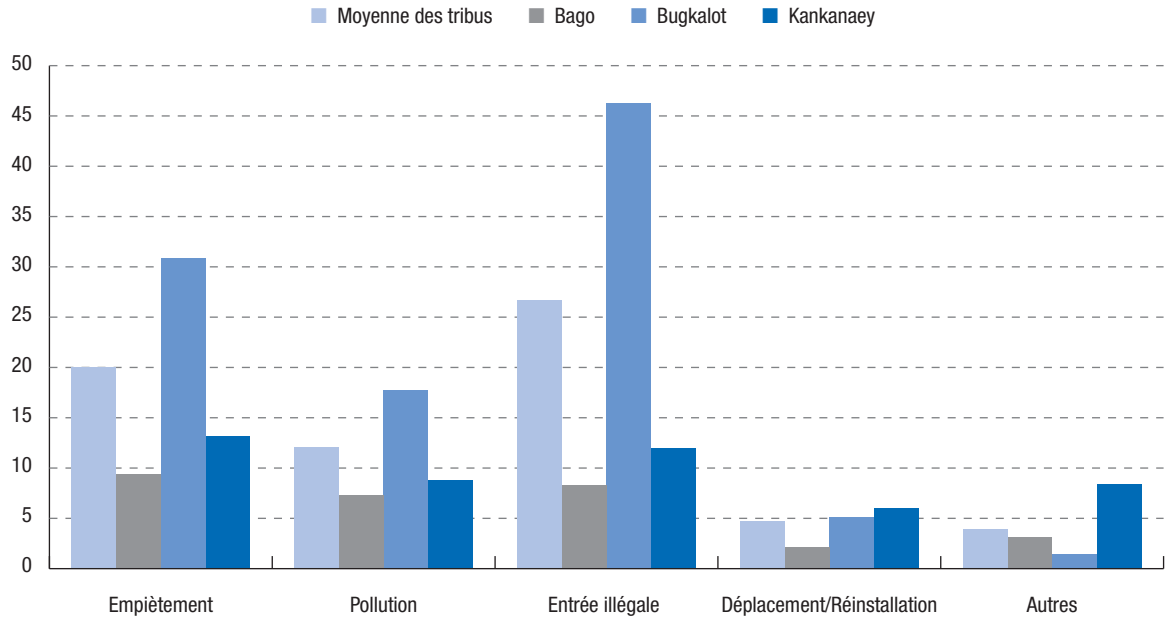
L'enquête a montré que les personnes interrogées ont conscience des obligations attachées au droit de propriété. Dans les discussions de groupes thématiques, les femmes ont évoqué la responsabilité d'entretenir et d'améliorer les terres. Ceci est cohérent avec les résultats de l'enquête : les quatre cinquièmes au moins des ménages interrogés ont réalisé des améliorations pour l'agriculture. Pour leur part, les plus anciens ont souligné l'importance d'un contrôle efficace de l'immigration.

Violations de droits

L'enquête a révélé des différences significatives entre les tribus dans la fréquence des violations de leurs droits (voir Figure 4.1) : cette proportion va de 21 % chez les Bago à 36 % chez les Kankanaey, voire à 57 % chez les Bugkalot/Ilongot. Les deux principaux types de violation, toutes tribus confondues, sont l'entrée illégale (27 %) et l'empiètement (20 %). Là encore, les Bugkalot/Ilongot se déclarent davantage victimes de ces types de violation (respectivement 46 % et 31 %).

Environ 13 % des ménages interrogés disent avoir été dépossédés de terres, la plupart du temps à la suite de tromperie ou d'escroquerie. Dans plus de 50 % des cas, ces expropriations indues ont été le fait d'individus isolés, des anciens ou des chefs de tribu étant responsables de 10 % des cas. Environ 5 % des ménages interrogés déclarent avoir été déplacés : le plus généralement (peut-être à nuancer en raison de réponses manquantes) à la suite de catastrophes naturelles mais, souvent aussi, du fait de conflits armés, dans le cas des Bago et, dans une moindre mesure, en raison de l'implantation d'entreprises minières, chez les Bugkalot/Ilongot. Seul un faible pourcentage des ménages a reçu une indemnité pour ces déplacements. Les discussions thématiques et les consultations ont confirmé l'existence de ces principaux types de violations et apporté des détails, notamment sur le phénomène « d'appropriation indue » et d'exploitation minière sans accord des populations indigènes. Les données obtenues sur la nature et sur les auteurs de ces violations sont extrêmement utiles pour définir et mettre en œuvre des politiques appropriées, des mécanismes de recours et des mesures réparatrices.

Figure 4.1. **Violation des droits fonciers sur les domaines ancestraux dans trois tribus indigènes**



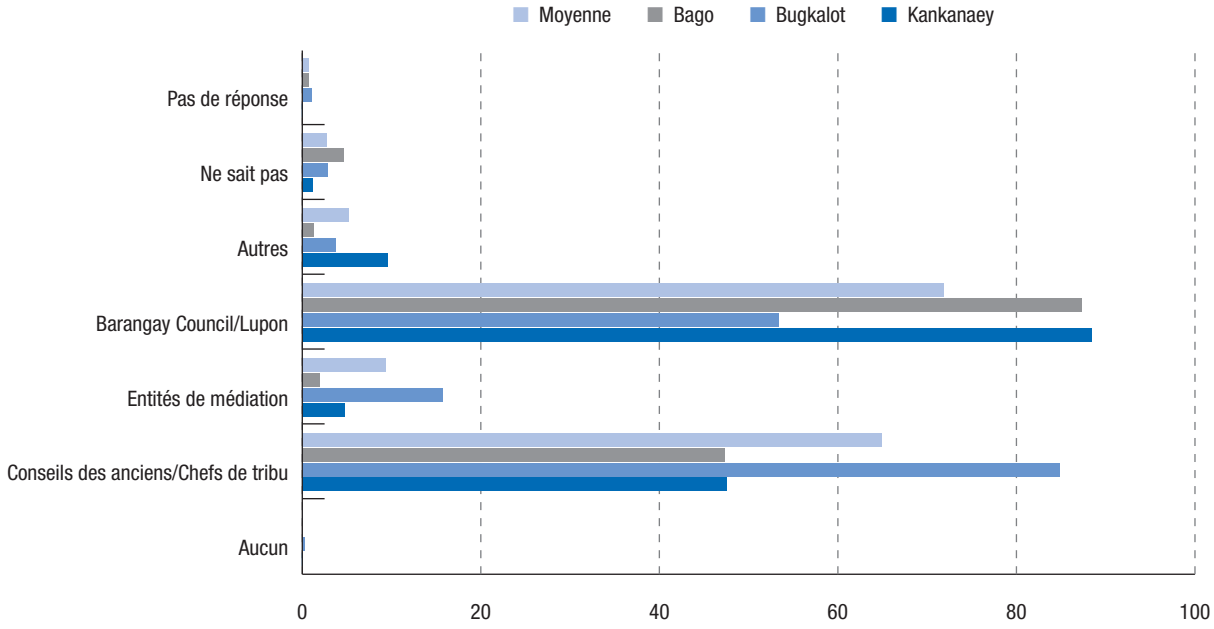
Source : NSCB en collaboration avec la CHR (Philippines).

Mécanismes d'exercice des droits

L'enquête pilote montre que la connaissance des divers départements et organismes publics responsables des services de base est assez uniforme entre les trois tribus, la plupart des organismes recueillant des scores de 65 à 85 %. Une proportion similaire de ménages avait déjà bénéficié de leurs services et s'estimait satisfaite, découverte agréable pour les autorités. Parmi les entités sollicitées pour leur aide en cas de problèmes fonciers, les responsables politiques sont cités par un tiers des ménages des trois tribus en moyenne, les ONG et l'Eglise chacune par un cinquième et les associations professionnelles par 10 %.

Presque 50 % des Bago et des Kankanaey, et 85% des Bugkalot/Ilongot, signalent l'existence de Conseils des anciens dans leurs communautés (voir Figure 4.2). Ces chiffres s'inversent s'agissant

Figure 4.2. **Quelles organisations ou instances peuvent traiter et résoudre les problèmes fonciers ?**
(% de répartition des ménages)



Source : NSCB en collaboration avec la CHR (Philippines).

du *Barangay Council*, ou *Lupon*, établi par la législation nationale : il est cité par près de 90 % des Bago et des Kankanaey, mais par seulement un peu plus de la moitié des Bugkalot/Ilongot. Le pourcentage de communautés ayant recours à ces instances est bien supérieur chez les Bugkalot/Ilongot. La présence de ces institutions semble indiquer que les peuples indigènes préfèrent toujours s'en remettre au droit coutumier pour résoudre les conflits de droits.

Par ailleurs, l'enquête a révélé que les trois tribus souhaitaient en priorité voir satisfaits cinq besoins primaires : **alimentation correcte**, **logement**, **approvisionnement en eau**, **moyens de subsistance** et **éducation**. Les consultations locales ont mis en évidence de nombreux besoins et confirmé ces priorités, notamment l'accès à l'eau, mais aussi l'éducation et les moyens de subsistance.

Diffusion et impact politique des résultats

Trois séminaires ont été organisés pour présenter les conclusions de l'enquête aux tribus Bago, Kankanaey et Bugkalot. Ils ont également été présentés, en 2005 et en 2006, à un large groupe d'acteurs nationaux afin de susciter un débat politique. Ces acteurs ont unanimement souligné que les résultats démontraient la nécessité de poursuivre et renforcer la mise en application de l'IPRA, l'éducation relative aux droits de l'homme, le réexamen des politiques et la fourniture de services par les pouvoirs publics. Il a également été convenu que l'IPRA devrait faire l'objet d'un réexamen afin de satisfaire aux règles de droit dans la gestion des questions relatives aux populations indigènes. Par ailleurs, il a aussi été relevé que les avantages résultant de l'exercice des droits étaient amputés par les violations actuelles. Le gouvernement a donc un rôle majeur à jouer pour amener les autres parties prenantes de la gouvernance au respect, à la protection et à l'application des droits des peuples indigènes aux terres et domaines ancestraux.

Encadré 4.2. **Renforcement des liens et des capacités d'intervention des acteurs nationaux**

« Aux Philippines, comme dans bien d'autres pays, il y a clairement un « avant » et un « après » l'enquête Métagora.

« Dès la fin de l'année 2000, les participants philippins à la Conférence internationale sur *Statistique, développement et droits de l'homme* ont mis sur pied un « Groupe Montreux-Manille » rassemblant des défenseurs des droits de l'homme, des responsables de diverses organisations de la société civile, des chercheurs du monde universitaire et des spécialistes de la statistique publique. Leur objectif commun était de mettre en application dans notre pays les *Conclusions opérationnelles* de la Conférence de Montreux. A cette époque, mon organisation ne voyait pas l'intérêt de participer de près ni de loin à la mesure des droits de l'homme ou de la gouvernance démocratique. Pourtant, cette position a commencé à se modifier à mesure que le projet Montreux-Manille évoluait, devenant plus institutionnel, sous l'égide de notre Commission nationale des droits de l'homme (CHR).

« Dans ce contexte, nous avons engagé des discussions avec des institutions et des personnes que nous n'avions encore jamais rencontrées : la CHR elle-même, la Commission nationale pour les peuples indigènes et plusieurs universitaires spécialisés dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance. Nous avons ainsi découvert l'existence de partenaires potentiels hautement qualifiés et commencé à examiner ensemble les modalités d'une collaboration. Bien que les débats sur la possibilité de mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique n'aient pas été faciles – chaque partenaire ayant ses propres références conceptuelles, méthodes et programmes de travail – nous avons réalisé que notre organisation avait beaucoup à gagner et à offrir dans ce processus de dialogue et de collaboration naissante. Finalement, nous avons décidé d'apporter un soutien technique très actif pour la conception et la réalisation de l'enquête pilote Métagora qui visait à mesurer dans notre pays le respect des droits de la population indigène.

« L'enquête pilote Métagora aura été un succès non seulement par la production de résultats pertinents et utiles, mais aussi – et sans doute surtout – en transformant les relations entre les nombreux "acteurs du changement" impliqués dans cette expérience, ainsi qu'en renforçant leur capacité d'action. L'une des conséquences directes de notre participation à l'enquête Métagora a été de réexaminer la conception du recensement national de la population, afin de connaître à l'avenir la structure démographique et sociale des peuples indigènes, qui représentent une part non négligeable de la population de notre pays. Finalement, nous avons plus que surmonté notre réticence initiale envers une mesure des problématiques de droits de l'homme et de gouvernance démocratique. A présent, ce type de travaux est souvent intégré à nos programmes et nous produisons régulièrement des indicateurs sur la gouvernance locale, qui constituent un outil précieux d'évaluation entre les mains des acteurs du changement. »

Dr Romulo A. Virola
Secrétaire général du Conseil national de coordination statistique des Philippines



Cette expérience pilote aura eu un impact majeur: la transformation et le renforcement des relations entre divers acteurs clés du changement aux Philippines (voir Encadré 4.2). Le Conseil Consultatif National Métagora a réussi à attirer l'attention du gouvernement et de la société civile sur les droits des peuples indigènes. A la suite de l'enquête pilote, un budget a été prévu, dans le programme statistique national, pour financer des travaux ultérieurs sur les peuples indigènes; aussi, le recensement national a été adapté afin de mieux connaître leur structure sociale et démographique.

Dans la foulée de l'expérience Métagora, la Commission nationale des droits de l'homme s'est faite l'avocat, auprès des institutions nationales des droits de l'homme à l'échelon asiatique, d'un travail pour évaluer la situation des peuples indigènes. Un projet conjoint prometteur a été lancé par les Philippines et la Nouvelle Zélande qui, espère-t-on, s'inspirera des réalisations et enseignements de l'expérience Métagora.

Encadré 4.3. **Implications de l'expérience menée aux Philippines**

Principales implications politiques

- L'expérience pilote d'une mesure des droits des peuples indigènes montre qu'une combinaison de méthodes statistiques et qualitatives éprouvées est déterminante pour mettre en lumière les attentes et les difficultés des populations particulières ou de groupes vulnérables.
- Même si l'enquête a montré que les peuples indigènes ont largement conscience de leurs droits sur les terres et domaines ancestraux, cette conscience est inégale selon les tribus, de même que la connaissance de la législation en vigueur et d'autres droits de l'homme. Ce sont autant de bonnes raisons pour renforcer l'application de la Loi sur les droits des peuples indigènes et développer des compétences pour promouvoir et défendre les droits de l'homme.
- La possession de preuves ou titres de propriété des terres (facteur de responsabilisation favorisant les investissements et les améliorations) est également inégale d'une tribu à l'autre. En outre, les deux tiers de ceux qui n'en détiennent pas n'ont entrepris aucune démarche pour les obtenir. Dans ce domaine, les politiques sont largement perfectibles.
- Les instances, coutumières ou publiques, de recours en cas de violation sont connues et utilisées, mais la confiance dans leur capacité à lutter contre les expropriations est limitée. La moitié des cas de violations sont d'ordre privé, mais les sociétés d'exploitation minière sont également source de problèmes. Enfin, les instances coutumières sont plus souvent sollicitées que les organismes publics.
- Il serait utile de mener une enquête similaire auprès d'autres tribus et sur d'autres domaines afin de définir clairement, grâce à des résultats factuels plus nombreux, des concepts opératoires pour caractériser la population indigène dans les futurs recensements. Cela permettrait de faire progresser leur reconnaissance en tant que catégorie spécifique dans la société philippine.
- La collaboration entre la Commission des droits de l'homme, la Commission nationale pour les peuples indigènes et les institutions nationales de statistique publique (en partenariat étroit avec des ONG et des universitaires) s'est avérée particulièrement efficace et a été maintenue pour assurer un suivi politique durable de l'enquête ainsi que la réalisation de nouvelles études.

Principales implications méthodologiques

- Même si l'enquête pilote n'a porté que sur un échantillon restreint (750 ménages) et un périmètre géographique et démographique limité (trois tribus dans trois provinces seulement), elle démontre clairement la faisabilité et la pertinence d'une collecte et d'une analyse de données sur les peuples indigènes, grâce à des méthodes tant statistiques que qualitatives bien établies.
- La collaboration multipartenariale dans la conduite du projet – associant les organismes nationaux en charge des droits de l'homme, des intérêts des peuples indigènes et des statistiques officielles – aura garanti la légitimité de l'enquête et sa validité technique. L'implication de la Commission nationale pour les peuples indigènes a ainsi grandement contribué à faciliter l'accès aux ménages enquêtés, leur collaboration et leur sincérité pendant les entretiens. Autre facteur très positif : le recrutement et la formation de membres de la communauté indigène comme animateurs de groupes, enquêteurs et superviseurs.
- De nombreuses méthodes qualitatives ont été mises en œuvre, non seulement pour la conception et l'élaboration du questionnaire, mais également lors de l'interprétation et de la validation des résultats (par exemple pour éclairer des écarts notables entre les réponses des trois tribus sur des points particuliers). Auparavant, elles avaient permis d'assurer que l'enquête soit adaptée, conforme aux modes de conceptualisation indigène, et axée sur les questions significatives et primordiales.
- La comparaison des réponses des trois tribus à différentes questions souligne l'importance de prendre en compte *les spécificités infranationales* (comme celles de groupes ou régions particulières) pour suivre de manière factuelle l'exercice des droits.

Chapitre 5

Droits de l'homme et démocratie dans la réforme agraire en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, l'expérience Métagora a porté sur le processus de réforme agraire et a servi de cas pratique pour mesurer l'exercice des droits de l'homme et la démocratie dans une situation complexe. Cette expérience visait à concevoir et tester une méthodologie qui prenne en compte la complexité de la distribution des terres en Afrique du Sud, ainsi que la multiplicité d'acteurs aux opinions et intérêts très divergents. Elle répondait aussi aux besoins spécifiques des décideurs politiques et de la société civile en informations factuelles sur l'expérience, les perceptions, attitudes et attentes des citoyens en matière foncière. L'impact politique attendu était qu'une information et une analyse basées sur les faits contribue à l'élaboration d'une politique de réforme agraire reposant sur des principes de démocratie, de droits de l'homme et de bonne gouvernance, comme sur les attentes de la population à cet égard.

Contexte

Mesurer le respect des droits de l'homme et l'efficacité du processus démocratique est particulièrement pertinent en Afrique du Sud. En effet, avant les premières élections démocratiques et ouvertes à toutes les races, l'apartheid avait totalement privé la population noire, majoritaire dans le pays, du bénéfice de ces principes. Les institutions et les politiques, après l'apartheid, ont par conséquent fortement ressenti la nécessité de fonder un système non racial de gouvernance et de démocratie, et d'instaurer une culture de défense des droits de l'homme. Cependant, même avant le

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par:

Maxine Reitzes, Marlene Roefs et ***Michael Aliber***

L'expérience Métagora en Afrique du Sud a été conduite par le **Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud (HSRC)**

Directeur général : Dr Mark Orkin, puis Dr Olive Shisana à partir de septembre 2005
Coordinateur Métagora : Dr Maxine Reitzes, en collaboration avec Dr Marlene Roefs et Dr Michael Aliber
www.hsrc.ac.za

L'enquête pilote a été conçue avec l'assistance du Prof David Stoker (**Statistics South Africa**). Les enquêtes de terrain ont été menées par une société spécialisée, **Development Research Africa** (DRA).

tournant décisif de 1994, il était évident qu'un bouleversement politique devait s'accompagner d'une transformation économique et sociale, notamment pour remédier aux privations et au déni de toute possibilité d'évolution subis par les Noirs pendant l'apartheid. A cet égard, le programme de reconstruction et de développement (RDP) lancé par l'ANC en 1993 exprimait une mutation globale du pays, car il établissait un vaste plan de transformation qui, entre autres, portait sur tous les secteurs de l'économie, visait à améliorer l'accès à la santé, à l'éducation, etc.

L'un des domaines mis en avant dans le RDP était le problème foncier, la propriété terrienne ayant de tout temps été source de conflit. Le colonialisme et l'apartheid ont dépossédé de leurs terres des millions de sud-africains noirs, déplacés vers des réserves, des bantoustans et des bidonvilles surpeuplés. On estime que plus de 3.5 millions de personnes ont été victimes de dépossessions et de déplacements forcés en raison de leur race pendant les années où sévissait la ségrégation. Ces politiques raciales de répartition des terres ont engendré l'insécurité, la privation de terres, la pauvreté et la souffrance des Noirs. Elles ont en outre conduit à l'inefficacité de l'occupation des terrains urbains et agricoles, et à la fragmentation du système de gestion des terres. En 1994, au moment de la transition vers la démocratie, les Noirs ne possédaient qu'à peine 15 % des terres, essentiellement dans les zones rurales créées par l'apartheid et appelées « bantoustans ».

Le document-cadre du RDP insistait sur la nécessité d'une réforme agraire, en énonçant clairement les trois principaux aspects de cette réforme, plus tard intégrés dans la Constitution :

- **restitution des terres confisquées,** soit par leur restitution directe, soit en dédommageant financièrement les victimes de déplacement forcé ;
- **redistribution des terres,** système permettant aux personnes de demander une subvention afin d'acheter des terres pour les cultiver ou s'y établir ;
- **réforme foncière,** destinée à clarifier et affirmer les droits de propriété, essentiellement pour les habitants des anciens bantoustans.

Le document-cadre prévoyait en outre que « en cinq ans, le RDP permettra de redistribuer et restituer 30 % des terres ». En réalité, au cours des dix ans qui ont suivi la fin de l'apartheid, pas plus de 2 à 3 % des terres ont été restituées ou redistribuées aux Africains et aux métis (*Coloureds*). Sur les 65 000 demandes en restitution déposées auprès de la Commission pour la restitution des droits fonciers, un tiers environ ont été réglées, mais la plupart des cas résolus concernaient des zones urbaines, qui ont donné lieu à compensation financière. En revanche, les demandes complexes portant sur de grandes zones rurales n'ont en général pas été réglées.

La réussite de cette redistribution a été encore plus limitée, non seulement quant au nombre de personnes bénéficiaires ou à la superficie de terres, mais aussi compte tenu de la piètre qualité et de la nature des projets. Devant l'instabilité et le peu de réussite des premiers projets de redistribution, un nouveau programme a été lancé en 2001, le Programme de redistribution des terres pour le développement agricole (*Land Redistribution for Agricultural Development,* LRAD). Visant à faire émerger une classe d'agriculteurs-marchands noirs, ce programme de redistribution a octroyé des aides bien plus importantes à un plus petit nombre de ménages de fermiers.

Enfin, la réforme foncière a sans doute été le volet le plus problématique de la réforme agraire, le gouvernement devant lutter pour imposer sa vision de la réforme, que les chefs traditionnels considéraient comme une menace.

Conséquence des résultats largement insatisfaisants de la réforme agraire par rapport aux objectifs que s'était fixés le gouvernement, le *Mouvement des Sans-Terre* (*Landless People's Movement*, LPM) a vu le jour et pris de plus en plus d'ampleur ces dernières années. Il est devenu la voix de ceux qui,

surtout parmi les Noirs, revendiquent une approche totalement différente de la réforme agraire. Son slogan : « Privation de terres = racisme. A bas le racisme ! Rendez-nous nos terres maintenant ! ». Bien que le LPM soit une organisation relativement marginale, il cristallise des aspirations et des frustrations que ressentent profondément de nombreux Noirs sud-africains. Cet échec de la redistribution foncière est de plus en plus ressenti comme une trahison des espoirs post-apartheid suscités par le nouvel État démocratique. Mais la tâche est difficile, complexe, et son coût est conséquent. L'attente du peuple est peut-être plus forte que ce qu'il est possible de réaliser.

Périmètre et objectif de l'expérience

Le gouvernement et la société civile manquaient d'informations pour résoudre ces différents problèmes, ignorant également l'ampleur et l'intensité des attentes de la population en matière de terres. En effet, une seule enquête avait été menée sur ce sujet en Afrique du Sud. Elle datait déjà de plusieurs années lorsque l'expérience Métagora fut lancée. Par ailleurs, le manque de méthode dans la conduite de cette ancienne enquête avait abouti à des conclusions politiques peu étayées. Pourtant, la réforme agraire et notamment son volet de redistribution suivent leur cours en Afrique du Sud, malgré le manque de données robustes et précises sur la demande effective de terres par les destinataires supposés du programme. Avec une meilleure information sur la nature et l'ampleur réelle de la demande de terres, le gouvernement et la société civile pourraient mieux évaluer la politique actuelle et les performances de son application, mais aussi élaborer de nouveaux programmes si nécessaire. Tel était l'enjeu de l'expérience Métagora en Afrique du Sud.

Processus consultatif

L'expérience a débuté à l'été 2003 lorsque le Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud (HSRC) a pris l'initiative de consulter différents acteurs clés sur leurs vues et leurs attentes à l'égard de la réforme agraire en général, et sur leur perception des relations entre problèmes fonciers et gouvernance, droits de l'homme et démocratie. Parmi ces acteurs, figuraient des administrations, la Commission des droits de l'homme, des ONG (telles que le Comité national foncier – *National Land Committee* – et ses membres, et le LPM), des organisations d'agriculteurs (comme les fermiers blancs), des universitaires, le Conseil national de la statistique et *Statistics South Africa*, l'Institut national de statistique. Ces consultations ont pris diverses formes, notamment des discussions bilatérales entre l'équipe HSRC-Métagora et différentes parties prenantes, et la création d'un groupe de référence. Une étude documentaire sur ce sujet (particulièrement sur la démarche quantitative et les applications potentielles de la méthodologie dite d'audit démocratique) et une analyse approfondie de la littérature « grise » émanant de différentes administrations ont permis d'identifier les multiples hypothèses sous-tendant la politique de réforme agraire.

Conception de l'enquête

Grâce à ces consultations et à l'étude documentaire, un tableau complet des différents enjeux, ainsi que des vues et des attentes des différents groupes et secteurs concernés par la réforme agraire a pu être dressé. Partant de là, l'enquête était conçue pour analyser cinq dimensions principales de la relation des individus et des ménages avec la problématique foncière:

- caractéristiques et situation (par exemple : emploi, statut foncier) ;
- expérience foncière en général et de la réforme agraire en particulier ;
- connaissance et compréhension de la réforme agraire et des questions de gestion foncière ;

- attitudes par rapport à la réforme agraire et à la gestion foncière ;
- besoins et attentes quant à la propriété foncière et à la réforme agraire.

L'élément majeur de cette étude, la demande de terres, a été analysé selon plusieurs dimensions : caractéristiques socio-économiques, dépossession de terres et réparation ; situation actuelle d'accès et d'utilisation de la terre ; degré de connaissance de la réforme agraire ; perceptions de la gouvernance.

Les outils de l'enquête ont été conçus de manière à analyser ces cinq dimensions dans la perspective de la réforme agraire en Afrique du Sud (restitution, redistribution et réforme foncière). Plus largement, à l'image de l'ensemble des expériences du projet Métagora, l'objectif était de tirer des leçons générales de cette étude particulière en vue de la réutilisation et l'extension des outils d'enquête à d'autres pays et contextes culturels.

L'échantillon a été sélectionné dans trois des provinces les plus rurales sur les neuf que compte l'Afrique du Sud (Limpopo, Free State et Eastern Cape), en ciblant quatre catégories les plus représentatives de la population noire :

- 340 habitants de fermes commerciales (appartenant généralement à des Blancs) ;
- 510 habitants de villages traditionnels ;
- 160 personnes habitant des zones urbaines reconnues comme telles ;
- 250 personnes vivant dans des bidonvilles.

Les résultats ont fait l'objet des pondérations appropriées. Il convient de souligner que, même si l'analyse ne les vise pas directement, l'échantillon et l'enquête ont été élargis à deux autres groupes : les chefs traditionnels et les propriétaires de fermes (par exemple 69 propriétaires de fermes, presque tous blancs, ont été interrogés compte tenu de leur rôle évident dans le processus, et les conclusions de ces entretiens sont également rapportées).

Parmi les quatre catégories, les femmes étaient les plus nombreuses dans les villages et les bidonvilles, tandis que les hommes prédominaient dans les fermes commerciales et les zones résidentielles. En moyenne, la moitié des personnes interrogées possédaient un niveau d'éducation postprimaire, cette proportion tombant à un tiers parmi les habitants des fermes. Le revenu mensuel était inférieur à 1 000 rands sud-africains (environ 140 euros à la date de l'enquête) pour 60% de l'ensemble des ménages interrogés et pour près de 70 % de ceux habitant des fermes et des bidonvilles. Les lignes téléphoniques filaires étaient rares chez presque tous les foyers urbains mais, dans près des deux tiers de tous les ménages interrogés, une personne ou plus possédait un téléphone mobile.

Résultats

Gouvernance et démocratie

Les personnes interrogées ont estimé que les trois « défis les plus importants à relever par l'Afrique du Sud aujourd'hui » sont le chômage (74 %), la pauvreté (47 %) et le sida (42 %), très largement devant la réforme agraire, qui a été mentionnée spontanément par seulement 3 % d'entre elles. Toutefois, nombre de personnes avaient des opinions bien arrêtées lorsqu'elles étaient spécifiquement interrogées sur ce sujet, notamment celles en ayant subi les conséquences.

De même, 55 % des personnes ayant exprimé une opinion (près de 90 %) se sont déclarées satisfaites de la manière dont l'Afrique du Sud est gouvernée en général. Sur la façon dont le gouvernement gère

Tableau 5.1. **Extrait des résultats de l'enquête par catégorie de personnes noires**

	Réponse	% de « oui », corrigé des « ne se prononce pas »			
		Habitants des fermes	Villageois	Résidents des zones urbaines	Habitants des bidonvilles
A	Satisfait de la façon dont le gouvernement gère la réforme agraire ?	52	35	44	31
B	Confiance dans les chefs traditionnels ?	70	78	61	25
C	Sentiment de sécurité dans la situation foncière actuelle ?	35	13	19	35
D	Ménages ne possédant aucune terre ?	97	60	81	98
E	Ménages ne possédant aucun bétail ?	69	59	94	98
F	Ménages ou ancêtre ayant été dépossédés de leurs terres ?	11	18	19	16
G	Dépose d'une demande restitution de terre (parmi ceux connaissant le programme) ?	10	9	18	20
H	Ménage ayant besoin ou souhaitant des terres (supplémentaires) ?	53	37	47	50

Source : Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC.

la réforme agraire, seule la moitié des personnes ont exprimé une opinion, souvent par manque de connaissances sur ce sujet. Parmi celles ayant répondu, 38 % en moyenne étaient satisfaites (voir Tableau 5.1, ligne A – tous les pourcentages sont corrigés des « non-réponses » et « ne se prononce pas »). Cette proportion atteint 52 % chez les habitants des fermes, qui sont également les plus satisfaits de leurs conditions de vie actuelles comparées à cinq ans auparavant. Quant aux organismes publics en lien avec la réforme agraire, comme la Commission de restitution, les instances de recours ou le ministère des affaires foncières (*Department of Land Affairs*, DLA), environ un tiers des personnes interrogées soit ne connaissaient pas leur existence, soit n'ont pas exprimé d'avis. La moitié environ de celles qui se sont prononcées avait une opinion favorable, mais la proportion était plus faible chez les habitants de bidonvilles.

Cependant, 75 % des personnes interrogées ont exprimé une opinion sur des questions davantage liées à l'habitat, comme le rôle des chefs traditionnels (voir Tableau 5.1, ligne B). Parmi elles, la plupart des habitants de villages traditionnels et de fermes leur font confiance, mais ce n'est le cas que d'une courte majorité chez les habitants de zones urbaines et cette confiance est très minoritaire parmi ceux des bidonvilles. De façon générale, les enquêtés se sentaient concernés par la politique : dans les quatre groupes, plus de 75 % avaient voté aux dernières élections et prévoyaient de faire de même lors des prochaines. Néanmoins, peu de personnes parlent souvent de politique ou s'engagent dans l'action politique, y compris sur le sujet de la terre.

Ces résultats rappellent que, si certains aspects des problèmes de droits s'avèrent fondamentaux pour certains groupes, il n'en est pas de même pour tous. En outre, les opinions sur ces sujets peuvent être très différentes suivant les situations et les intérêts particuliers.

Accès à la terre et exploitation

Bien que l'enquête ne visât que des personnes disposant d'un foyer (pas de sans-abri), un nombre significatif d'entre elles ont un sentiment d'insécurité foncière (voir Tableau 5.1, ligne C). Plus d'un

tiers des habitants de bidonvilles ne se sentent pas en sécurité, ce qui n'est pas étonnant, mais la proportion est identique chez les habitants des fermes car ils vivent sur des terres qui sont la propriété d'un fermier.

Un fort pourcentage de la population interrogée ne possède pas de terre agricole. Ce résultat est particulièrement surprenant pour les personnes vivant dans des zones rurales, dont 60 % ne possèdent ni terre ni bétail (voir Tableau 5.1 lignes D et E). La proportion de celles possédant des terres est très faible. Parmi celles exploitant des terres auxquelles elles ont accès, la principale motivation d'une activité agricole est qu'elle représente « la source essentielle de nourriture pour la famille ». Chez celles n'ayant pas exercé d'activité agricole l'année précédente, le manque de ressources financières – notamment pour l'achat de graines ou d'engrais – est la principale raison de la non exploitation de ces terres.

Ces résultats montrent bien que le droit à la terre a, en pratique, des implications différentes : propriété contre sécurité de résidence, accès de principe contre accès à un terrain adéquat, et solvabilité.

Dépossession de terres

Selon la catégorie, jusqu'à un cinquième des personnes interrogées ont déclaré avoir été – elles-mêmes ou leurs ancêtres – dépossédées de leurs terres (voir Tableau 5.1, ligne F). Pour les trois-quarts d'entre elles, les responsables sont des « Blancs » et pour un tiers (les réponses multiples étaient possibles), le système de l'apartheid. Dans chaque catégorie, et surtout chez les habitants de villages traditionnels, la majorité estime qu'une forme ou une autre de réparation est nécessaire, de la part de l'État (82 %) ou des occupants blancs, fermiers ou autres (53 %). Les formes de réparation plébiscitées sont la compensation financière (59 %) et la récupération des terres (48 %). Là encore, des réponses multiples étaient possibles.

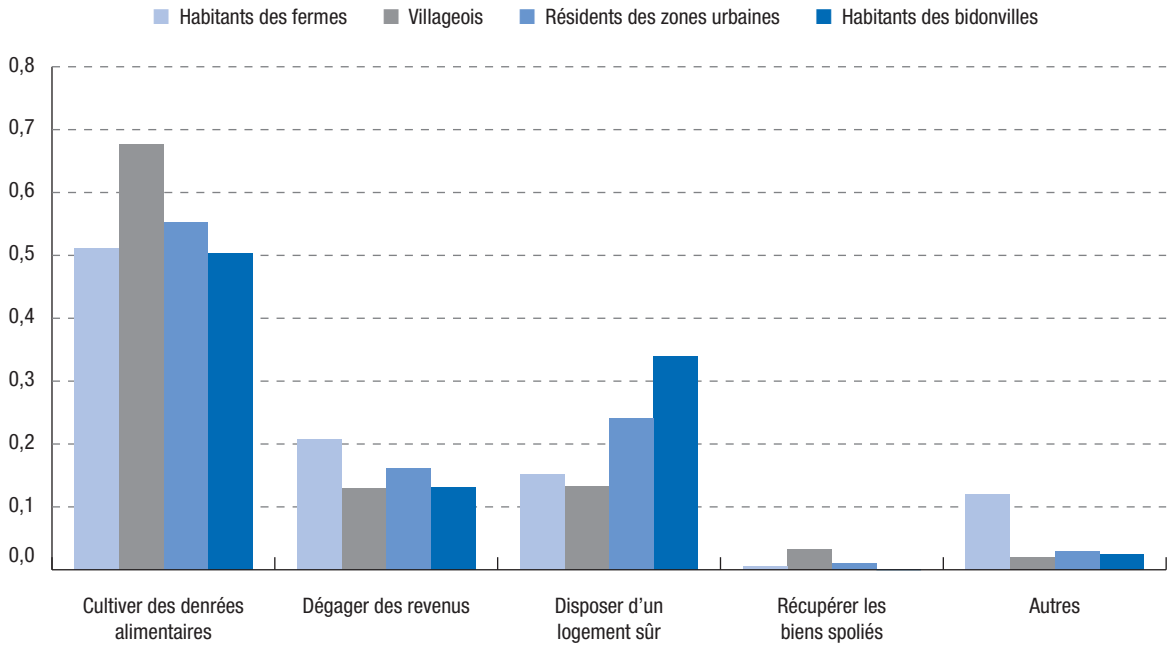
Pourtant, seules 29 % des victimes de dépossession de terres ont été capables de décrire correctement le programme de restitution. Parmi elles, 10 % des habitants de zones rurales et un cinquième de ceux des zones urbaines (voir Tableau 5.1, ligne G) ont déposé une demande. Ces chiffres indiquent que le manque d'information sur le programme de réforme agraire a été un sérieux obstacle à l'obtention de réparation officielle. Ce constat est largement confirmé par les explications des victimes ou de leur famille à cette absence de demande de restitution (question posée aux personnes ayant quelques connaissances du programme mais n'ayant pas déposé de demande). La première réponse a été, assez logiquement, que la famille n'avait pas été dépossédée mais les deuxième et troisième motifs sont plus inquiétants : presque 14 % ont déclaré ne pas savoir comment déposer une demande et 8 % n'ont pas pu expliquer pourquoi (réponse « ne sait pas ») aucune demande n'a été déposée.

Demande de terres

La proportion de personnes désirant obtenir ou déclarant avoir besoin de terres (*ex-nihilo* ou en plus de celles déjà disponibles) varie selon les lieux d'habitation (voir Tableau 5.1, ligne H), mais moins sensiblement entre les différentes catégories de personnes (voir Figure 5.1). A une écrasante majorité, la principale motivation est la sécurité alimentaire (spécialement pour les habitants de villages ruraux ou de fermes), suivie de la production de revenus et (pour les résidents urbains) la sécurité foncière. En comparaison, le souhait d'obtenir des terres par restitution n'a été mentionné que par peu de personnes, mais légèrement plus par les victimes de dépossession (voir Tableau 5.2). Il semble donc que ces souhaits viennent après les considérations économiques.

La demande de terres arables ne porte, dans la majorité des cas, que sur de très petites surfaces permettant d'assurer la sécurité alimentaire du foyer. Néanmoins, un petit pourcentage des personnes interrogées souhaiterait acquérir de plus grandes superficies. Globalement, la surface totale estimée de la demande de terres correspondrait au double de celle des fermes commerciales

Figure 5.1. **Raisons du souhait de terres**



Source : Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC.

Tableau 5.2. **Principales raisons du souhait/besoin de terres, pour les victimes ou non de dépossession**

	Oui, foyer ou ancêtre dépossédés	Foyer ou ancêtre non victime de dépossession	Ne sait pas
Cultiver des denrées alimentaires	58.6%	63.2%	55.9%
Dégager des revenus	5.6%	14.9%	13.6%
Disposer d'un logement sûr	12.8%	20.2%	27.8%
Usage secondaire	2.2%	0.0%	0.0%
Récupérer les biens qui ont été spoliés	13.7%	0.1%	1.5%
Autres	7.1%	1.6%	1.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre	104	396	89

Source : Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC.

actuellement exploitées dans les trois provinces étudiées. Cette superficie serait réduite de moitié si les demandes étaient plafonnées à 50 hectares par foyer.

Le Tableau 5.3 apporte un éclairage complémentaire sur les motivations des personnes souhaitant obtenir des te es. Bien que le besoin de cultiver des denrées alimentaires soit prépondérant, le souhait de tirer des revenus de la terre est également important (dernière ligne). Autre résultat à noter : alors que la réforme agraire est censée créer un peu d'emploi, la plupart des enquêtés souhaitant obtenir des terres envisagent de recourir à une main d'œuvre familiale plutôt que d'embaucher des ouvriers agricoles.

Tableau 5.3. **"Si vous obteniez les terres que vous souhaitez ou dont vous avez besoin, envisagez-vous…"**
(% de réponses « oui »)

	Habitants des fermes	Villageois	Résidents urbains	Occupants de zones précaires
De faire travailler des membres de votre famille ?	83.2%	83.1%	86.1%	83.7%
D'embaucher régulièrement des ouvriers agricoles à plein temps pour y travailler ?	70.8%	40.8%	76.6%	65.7%
D'embaucher occasionnellement des ouvriers ?	59.6%	42.0%	44.6%	56.6%
De l'exploiter avec d'autres petits fermiers ?	68.0%	46.6%	46.1%	51.6%
De contracter un emprunt pour acheter du matériel, des équipements ou du bétail ?	82.5%	46.7%	50.6%	72.9%
Que vos enfants reprendront l'exploitation quand vous serez vieux ?	97.6%	91.3%	100.0%	90.1%
De tirer des revenus de ces terres ?	96.1%	80.9%	96.3%	92.0%
Nombre	140	143	57	58

Source : Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC.

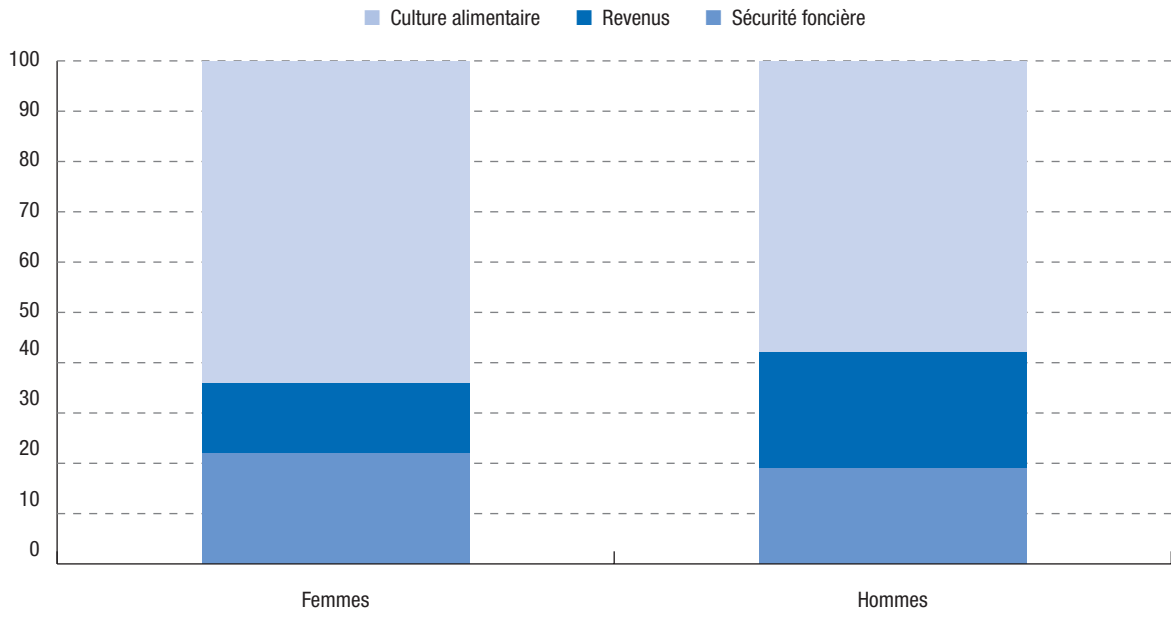
Une demande de terres légèrement différente selon le sexe

Un autre effet attendu de la politique de réforme agraire étant d'améliorer la situation des femmes, il est important de comprendre les différences d'opinion entre sexes quant à la demande de terres. La Figure 5.2 compare le poids respectif des trois raisons sous-tendant cette demande chez les hommes et les femmes, à savoir cultiver des données alimentaires, dégager des revenus et disposer d'un logement sûr (sécurité foncière). Le premier et le dernier motifs sont plus souvent invoqués par les femmes souhaitant des terres que par les hommes, qui sont un peu plus nombreux à en attendre un revenu. Toutefois, les différences ne sont pas flagrantes. La principale conclusion qui se dégage de ce volet de l'enquête est que la sécurité alimentaire est le principal motif de la demande de terres, et tout particulièrement chez les femmes.

Opinions des Noirs et des Blancs sur la réforme agraire

On observe à la fois des convergences et des différences entre les avis des Noirs et des Blancs (y compris presque tous les membres du sous-groupe des fermiers propriétaires) sur la réforme agraire. Vingt questions spécifiques ont révélé que la principale convergence porte sur la nature de la

Figure 5.2. **Les raisons du souhait de terres selon le sexe**



Source : Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC.

réforme : globalement, toutes les personnes interrogées étaient en faveur d'une démarche prudente, à savoir une réforme n'entraînant pas de bouleversement économique ni de saisie de terres sans compensation. Les différences concernent les aspects suivants :

- les Noirs estiment que les Blancs devraient faire davantage de sacrifices que ces derniers n'estiment devoir en consentir ;
- les Noirs privilégient une approche globale de la réforme agraire, plutôt que le ciblage de certains groupes restreints de bénéficiaires ;
- les Noirs sont plus optimistes quant aux avantages pour les bénéficiaires et l'économie en général d'une réforme agraire correctement menée ;
- les personnes vivant dans des bidonvilles seraient plus favorables à des décisions radicales pour mener à bien la réforme ;
- les habitants des fermes estiment quant à eux que la réforme est importante et qu'elle devait être conduite dans une perspective de développement de fermes commerciales.

Les opinions divergent également sur la nature des bénéficiaires potentiels de la réforme agraire. Les habitants des fermes privilégient ceux désirant établir une exploitation commerciale et, bien sûr, les ouvriers agricoles. Les habitants de villages et des zones urbaines favorisent en général les victimes de dépossession de terres, tandis que les occupants de bidonvilles estiment que les plus pauvres devraient être les premiers bénéficiaires. Les propriétaires de fermes commerciales (blancs pour la plupart) ciblent avant tout les jeunes, puis les personnes possédant des compétences agricoles et celles désirant établir une exploitation commerciale. Enfin, en matière d'occupation sauvage de terres, les avis sont diamétralement opposés : deux tiers des Noirs en moyenne les estiment justifiées selon les circonstances, contre à peine 3 % des propriétaires majoritairement blancs interrogés.

Les personnes noires interrogées – dont, on l'a vu, seule une moitié a fait des études secondaires – sont bien moins au fait des détails de la réforme que les fermiers blancs. De même, les personnes

interrogées ayant davantage de revenus étaient en général mieux informées (voir Figure 5.3). Ces écarts ont un lien évident avec l'opinion de chaque catégorie sur les bénéficiaires potentiels de la réforme agraire. Cependant, les personnes ayant été victimes, elles-mêmes ou leurs ancêtres, de dépossession de terres sont nettement plus au fait de la réforme agraire, et notamment du volet relatif à la restitution de terres.

Encadré 5.1. **Développer les études endogènes axées sur les politiques**

« Notre expérience Métagora en Afrique du Sud a démontré combien il est important que des institutions propres au pays conçoivent et pilotent des travaux de recherche à finalité de politique. Cela constitue un gage de pertinence et d'impact effectif lorsque de tels travaux ont pour objectif d'évaluer des problèmes et des politiques publiques affectant les droits de l'homme et la gouvernance démocratique.

« Le Conseil pour la recherche en sciences humaines (HSRC) est un établissement parapublic intégré au réseau du conseil scientifique de l'Afrique du Sud. La finalité première du HSRC est de mener ou de faciliter des études en sciences sociales servant l'intérêt public, tout particulièrement sur des questions relatives aux grands enjeux sociaux de l'Afrique du Sud contemporaine et, au-delà, de toute la région de l'Afrique australe. Compte tenu de la mission et de la philosophie du HSRC, il a été tout naturel pour nous de partager et prendre à notre compte les principaux objectifs de la communauté Métagora: promouvoir l'usage de méthodes statistiques pour développer l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique, et renforcer les études axées sur les politiques favorisant le dialogue démocratique et la formulation de politiques basées sur les faits.

« Solidement enraciné dans les institutions, la culture et les préoccupations de notre pays, le HSRC était bien placé pour concevoir et mener une recherche de portée nationale, en collaboration avec toute une palette d'interlocuteurs sud-africains. L'objectif de notre enquête pilote était de mettre en lumière les espoirs et les attentes de la population à l'égard de la redistribution des terres, ainsi que les tendances générales d'opinion quant aux incidences de la réforme agraire pour le pays. Elle visait donc à apporter un éclairage particulier pour alimenter le débat sur la politique de réforme agraire, non pas en mesurant les réalisations par rapport aux objectifs ni en évaluant les impacts sur les bénéficiaires directs de la réforme agraire, mais plutôt en clarifiant les objectifs eux-mêmes. Ainsi, cette enquête cherchait à revenir sur des questions fondamentales : qui souhaite une réforme agraire, qu'en attendent ces personnes et quelle devrait être la contribution d'une telle réforme aux objectifs nationaux comme le développement et la réconciliation entre les communautés ?

« Même si les compétences du HSRC sont largement reconnues, son crédit a encore été renforcé par son partenariat avec la communauté Métagora, qui lui a permis de progresser dans différents domaines, techniques et non techniques. Le HSRC espère coopérer dans le futur avec le tout nouvel organisme régional d'appui technique à la réforme agraire de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), grâce auquel des études semblables à l'enquête pilote sud-africaine pourraient être menées dans d'autres pays de la région. »

Udesh Pillay
Directeur exécutif, Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud

Encadré 5.2. **Implications de l'expérience menée en Afrique du Sud**

Principales implications politiques

- L'expérience pilote a confirmé la faisabilité et la pertinence de mesurer le respect de la démocratie et des droits de l'homme dans le contexte d'un processus de réforme agraire.
- Bien que la plupart des personnes noires interrogées s'intéressent à la politique et votent lors des élections, la réforme agraire figure loin dans la liste de leurs priorités de développement. Seule une minorité connaissait le processus actuel de réforme et les organismes administratifs correspondants, le pourcentage étant particulièrement restreint parmi les ruraux. De faibles niveaux d'éducation et de revenus sont des variables explicatives de ce manque de connaissance. Ainsi, ceux qui sont déjà défavorisés sont moins nombreux à percevoir les bénéfices de la réforme agraire (par exemple, presque les trois-quarts des personnes déclarant avoir été dépossédées de leurs terres ne connaissaient pas le processus de restitution et n'avaient pas demandé réparation).
- Parmi la population noire désirant acquérir davantage de terres, la majorité ne vise que de petites surfaces, mais la minorité des individus qui souhaitent devenir fermier représente la plus forte demande de surfaces de terres. Les choix politiques en la matière devront par conséquent être soigneusement pesés.
- Parmi la population désirant des terres, la demande est majoritairement justifiée par le besoin de les cultiver pour nourrir la famille. Les demandes motivées par la sécurité foncière et des objectifs commerciaux sont à peu près équilibrées. Celles visant à « *récupérer ce dont on a été dépossédés* » sont nettement plus minoritaires.
- Bien que la plupart des victimes de dépossession attendent une restitution, sous forme de terres ou de dédommagement financier, seul un petit pourcentage a déjà déposé une demande formelle, généralement faute de connaître la procédure. Des campagnes d'information et de communication ciblées et plus efficaces doivent ainsi être menées par les institutions concernées.
- Les Noirs comme les Blancs partagent une approche prudente de la réforme agraire, à savoir qu'elle devrait être conduite avec soin et sans punir ou léser les propriétaires terriens. Néanmoins, les Noirs sont plus optimistes quant aux bénéfices économiques du processus, à la fois pour les individus et pour le pays.

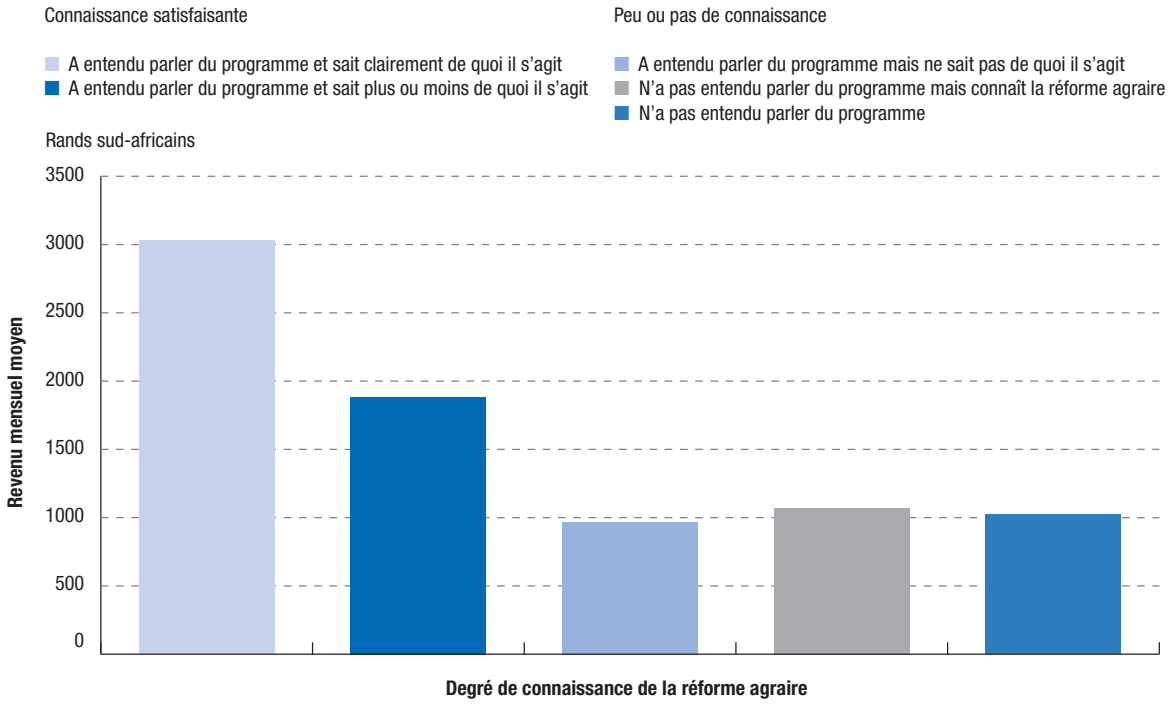
Principales implications méthodologiques

- La mesure et l'analyse doivent s'efforcer d'englober la diversité des acteurs impliqués dans les questions de respect des droits de l'homme afin que les politiques puissent prendre en compte leurs opinions. Comme dans nombre de contextes postcoloniaux, c'est tout spécialement le cas pour les processus de réparation des dépossessions.
- L'exploitation d'un échantillon composé de six catégories dans chacune des trois provinces choisies a permis de percevoir les différentes facettes de la question foncière, ainsi que la multiplicité d'opinions parmi les parties prenantes. L'enquête a donc permis de collecter - et d'analyser - des données auprès de ménages ruraux vivant dans des villages traditionnels ou des fermes commerciales, de ménages résidant dans des zones urbaines ou habitant dans des bidonvilles, ainsi que de chefs traditionnels et de propriétaires de fermes commerciales – l'analyse étant davantage axée sur les quatre premiers groupes cités. A noter que, si les cinq premiers groupes comptaient essentiellement des personnes noires, le sixième était majoritairement blanc.
- La conception du questionnaire peut grandement gagner en qualité, par l'apport de documents politiques et certains travaux préparatoires qui éclairent et vérifient les hypothèses et les enjeux. A cet égard, il est particulièrement utile de prévoir des enquêtes non-directives et des tests de questionnaires.
- Non seulement une approche exempte de jugement de valeur est praticable pour les enquêtes empiriques portant sur les droits de l'homme mais les résultats permettent d'engager un dialogue fructueux entre les différentes parties prenantes.
- Les spécialistes de la statistique publique n'ont pas participé à ce projet. Toutefois, une future collaboration avec l'institut national de statistique pourrait prendre différentes formes et renforcer la qualité et la légitimité des résultats de ce type d'étude.
- Lorsque des thèmes sensibles sont importants pour les personnes interrogées, elles répondent aux questions avec enthousiasme et bonne volonté.

Fermiers blancs

Par rapport aux niveaux de satisfaction relativement élevés sur la réforme agraire enregistrés auprès de la population noire (voir Tableau 5.1, ligne A), seuls 13 % des Blancs exploitant des fermes commerciales se disent satisfaits. Ils estiment que la corruption est largement répandue et n'ont que peu confiance dans l'Administration en général et dans le ministère des affaires foncières en particulier. Cependant, les fermiers blancs ont le sentiment que la plupart d'entre eux soutiennent la réforme plutôt que de s'y opposer ou de chercher à en tirer profit. C'est ainsi que seul un nombre relativement faible d'entre eux déclarent qu'ils essaieront de décourager ou d'empêcher un voisin de vendre ses terres à des bénéficiaires de la réforme agraire. Pour 42 % des fermiers blancs, leur réaction « …dépendra de qui sont les bénéficiaires » et, dans l'opinion de 44 % d'entre eux, la réforme agraire est ou sera négative pour eux.

Figure 5.3. **Degré de connaissance de la réforme agraire en fonction du niveau de revenus**



Source : Conseil pour la recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud, HSRC.

Chapitre 6

Pauvreté, gouvernance et participation démocratique en Afrique Francophone et dans la région des Andes

Pour promouvoir les droits de l'homme et l'évaluation de la gouvernance démocratique, un apport majeur des instruments statistiques – en particulier, des méthodes d'enquêtes – est de saisir les faits objectifs et les perceptions subjectives directement à partir de l'expérience et de l'opinion de la population, sans l'intermédiaire des avis ou théories des experts. Ceci est essentiel dans les pays en développement, où connaître et comprendre les problèmes quotidiens et les attentes des gens – notamment, des pauvres – est la condition pour élaborer et conduire des politiques qui répondent vraiment aux enjeux : grande pauvreté, accès problématique aux services élémentaires, exclusion sociale et politique, corruption endémique ou gouvernance défaillante.

Deux expériences multi-pays, en Afrique francophone et dans la région andine, ont grandement contribué au projet Métagora en donnant la parole aux pauvres sur les priorités de développement, la participation démocratique, l'intégration sociale, la corruption et la gouvernance. Elles ont reposé sur des enquêtes auprès des ménages, menées par onze instituts nationaux de statistique publique (INS) selon la méthodologie d'*enquête 1-2-3* développée par DIAL (*Développement, Institutions et Analyses de Long terme*, de l'Institut de Recherche sur le Développement français). Ces expériences multi-pays furent coordonnées par AFRISTAT et par le Secrétariat Général de la Communauté Andine, avec l'assistance technique et le support analytique de DIAL.

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par:

Mireille Razafindrakoto, Javier Herrera et ***François Roubaud***

Les enquêtes auprès des ménages sur la pauvreté subjective, la gouvernance et la participation démocratique ont été réalisées par des instituts nationaux de statistique en Afrique francophone et dans la Communauté andine (voir encadrés p. 103 et p. 108), sous la coordination scientifique et avec l'assistance technique de:

DIAL, Développement, Institutions et Analyses de Long terme (Paris), www.dial.prd.fr

Directeur : Dr Jean-Pierre Cling, puis Dr Jacky Fayolle
Coordinateur Métagora : Dr François Roubaud, en collaboration avec Dr Mireille Razafindrakoto, Constance Torelli, Dr Emmanuelle Lavallée et Dr Javier Herrera.

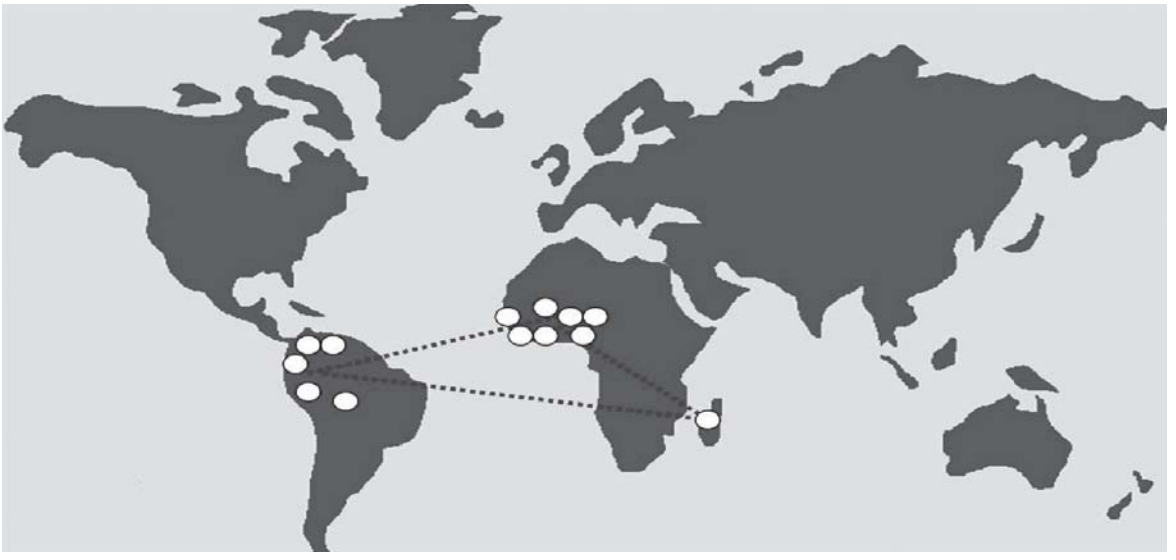
Ces enquêtes pilotes dans divers pays ont permis de tester l'aptitude de la statistique publique à enquêter auprès des ménages afin d'évaluer les questions de gouvernance et de participation démocratique. Trois modules (sur la pauvreté, la gouvernance et la démocratie dans leurs diverses dimensions) ont été ajoutés à des enquêtes régulières sur l'emploi, le secteur informel et la pauvreté. Cette expérience a apporté des réponses concrètes aux questions suivantes:

- Comment des données pertinentes – sur la pauvreté, la gouvernance et la participation démocratique, et comment – peuvent-elles être collectées et leurs relations intégrées dans un cadre analytique solide ?
- Quel type d'indicateurs spécifiques peut-on produire en intégrant à l'évaluation de la gouvernance démocratique des variables socio-économiques ?
- Comment ces indicateurs s'articulent-ils avec ceux fondés sur les opinions des experts ?
- Est-il possible, dans des démocraties fragiles ou sous des régimes non-démocratiques, de mesurer les questions de gouvernance, les attentes en matière de démocratie ou les décalages entre les attentes de la population et la réalité politique ?
- Les instituts nationaux de statistique (INS) et les statisticiens publics peuvent-ils être impliqués dans la mesure de la gouvernance démocratique ?
- La population est-elle disposée à répondre à des questions politiques sensibles lors d'une enquête menée par un organisme public ?

Contexte et portée des expériences multi-pays

Partant de l'expérience acquise depuis 1995 par DIAL avec le projet MADIO à Madagascar, trois questionnaires (*Différentes dimensions de la pauvreté*, *Gouvernance* et *Démocratie*) ont été élaborés, comme autant de modules ajoutés à des enquêtes officielles classiques. Celles-ci ont été menées progressivement depuis 2001 dans les capitales du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo et de Madagascar ; et, à l'échelle nationale, en Bolivie, en Équateur et au Pérou.

Encadré 6.1. **Une expérience interactive portant sur divers pays**



Encadré 6.2. **Modules annexés aux questionnaires de l'enquête officielle standard auprès des ménages**

Le module *Différentes dimensions de la pauvreté* propose de nouveaux indicateurs permettant d'éclairer et améliorer les politiques de réduction de la pauvreté. Bien qu'il soit désormais reconnu que la pauvreté revêt les formes les plus diverses, le phénomène – notamment le lien entre ses différentes formes –, reste assez peu étudié en raison d'un manque de statistiques précises. Ce module entend donc combler cette lacune et prêter une attention particulière à l'évaluation subjective par les ménages de leurs propres conditions de vie et de bien-être.

Le module *Gouvernance* se concentre principalement (par des questions à la fois sur des faits objectifs et des perceptions subjectives) sur la gestion et l'efficacité des institutions publiques et le rôle de l'État. L'enquête demande comment diverses institutions sont perçues par la population, avant de chercher à identifier les principales sources de dysfonctionnement, telles que la corruption ou l'absentéisme des fonctionnaires. La seconde partie du module sur la gouvernance s'intéresse au soutien des populations aux principales politiques économiques. Enfin, quelques questions générales explorent la perception de l'évolution du pays à long terme. Par exemple : les causes de sous-développement, dont la gouvernance ; les priorités stratégiques du pays, telles que l'alternative entre d'allocations et soutien à l'autonomie ; ou, les principes qui seraient ceux d'une société plus juste.

Le module *Démocratie* aborde trois sujets classiques des enquêtes politiques : le soutien aux principes démocratiques (la manière dont les individus comprennent et perçoivent le système démocratique par rapport à d'autres systèmes) ; la gestion réelle de la démocratie et les relations entre citoyens et système politique ; enfin l'intégration ou la marginalisation de segments importants de la population par rapport aux processus démocratiques.

Les trois modules, qui comportent ensemble environ 200 questions, livrent un éclairage nouveau sur ces trois thèmes cruciaux, pour lesquels n'existait jusqu'alors que peu d'informations. Le questionnaire est loin d'être exhaustif : l'objectif était à l'origine de définir des indicateurs stratégiques et d'en suivre l'évolution au cours du temps. Les modules permettent aussi d'identifier des problèmes clés (tels que l'ineffectivité des institutions, le dysfonctionnement des règles démocratiques ou le rejet de tel ou tel type de politique) pour lesquels des enquêtes détaillées avec des objectifs précis peuvent ensuite être mises sur pied, comme celles, par exemple, entreprises par les partenaires mexicains, philippins ou sud-africains de Métagora.

Les questionnaires avaient fait l'objet de débats, de révisions et d'un accord entre les différentes institutions nationales partenaires du projet. De manière générale, leur configuration et la formulation des questions devaient répondre à deux critères.

Premièrement, le nombre total de questions devait être limité, du fait que les modules devaient être annexés à des questionnaires d'enquêtes régulières, déjà assez étoffés, portant sur l'emploi, la consommation des ménages, les conditions de vie, etc.

Deuxièmement, il fallait concilier l'objectif comparatif du projet avec la nécessité de refléter les spécificités nationales ainsi que des problèmes particuliers à chaque pays. L'objectif de comparaison a été en partie atteint en prenant certaines questions dans des projets internationaux (comme le *World Values Survey*) pour pouvoir comparer les réponses avec celles obtenues par ceux-ci dans d'autres régions du monde ; en partie en formulant pour tous les pays certaines questions communes. Afin de bien refléter les spécificités nationales, d'autres questions ciblaient des centres d'intérêt ou des facteurs particuliers à chaque pays (par exemple, leurs diverses autorités et institutions publiques responsables de la gouvernance).

Les questionnaires utilisés en Afrique étaient en grande partie similaires, afin que leurs conclusions soient mieux comparables. Dans les pays andins, en revanche, les questionnaires étaient plus variés et accordaient donc davantage de poids aux considérations nationales.

En Afrique, les trois modules étaient placés en annexe à l'*enquête 1-2-3* sur l'emploi, le secteur informel et la pauvreté. L'enquête couvrait un échantillon représentatif de plus de 35 000 adultes, correspondant à 21 000 foyers dans les huit villes africaines concernées.

En Amérique Latine, le mécanisme d'enquête a été adapté aux particularités nationales tout en s'inspirant de la matrice commune conçue pour l'Afrique. Les modules ont été ajoutés à diverses enquêtes officielles réalisées régulièrement par les instituts nationaux de statistique: l'enquête nationale auprès des ménages sur la pauvreté et les conditions de vie au Pérou (ENAHO), le système intégré d'enquêtes auprès des ménages et l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses en Équateur (SIEH et ENIGHU), et l'enquête sur les ménages et les conditions de vie en Bolivie (MECOVI). Plus de 40 000 personnes ont été interviewées dans ces trois pays, permettant en Equateur et au Pérou des analyses autant au niveau national que régional.

Ajouter des modules à une enquête officielle déjà existante a deux avantages principaux. Premièrement, ceci réduit beaucoup le coût de collecte. Deuxièmement, on bénéficie d'échantillons robustes, d'une collecte régulière et de la richesse en données des enquêtes principales. Ainsi, au Pérou, les modules couvraient un échantillon de plus de 20 000 ménages avec une représentativité nationale, régionale et même départementale et l'on a pu intégrer, dès le départ, des indicateurs mensuels de suivi. En Equateur, l'échantillon de 19 000 personnes a permis des résultats infranationaux. En revanche, il s'agissait d'une initiative ponctuelle et le fait d'inclure les modules dans deux enquêtes différentes empêchait toute comparaison des informations, au niveau individuel, entre le module sur la pauvreté subjective et les deux autres. En Bolivie, les propriétés statistiques de l'enquête étaient plus limitées, l'échantillon ne comptant que 1 570 personnes, mais assurant une représentativité régionale et nationale.

Enquêtes en Afrique francophone

La collecte de données en Afrique francophone (démarrée avant le lancement de Métagora) s'est terminée en 2003. Une analyse approfondie fut alors entreprise par les instituts nationaux de statistique en partenariat avec DIAL. Les résultats, fort intéressants, permettent des comparaisons entre les huit capitales.

Résultats

Perceptions de la pauvreté

Le module de l'*enquête 1-2-3* sur les *Différentes dimensions de la pauvreté* complète la mesure objective habituelle de la pauvreté **en demandant aux enquêtés de définir eux-mêmes ce qu'ils considèrent comme des besoins élémentaires**, puis d'exprimer leur niveau de satisfaction quant à ces besoins. On prend en compte, pour établir le panier minimum, les 6 premières entrées d'une liste de 26 éléments. Dans les huit pays, il s'agissait des **soins de santé, du logement, de l'éducation des enfants, de l'accès à l'eau, à l'électricité** et de **trois repas quotidiens** (l'emploi était également mentionné, mais non pris en compte faute d'évaluation subjective). Ce panier est le même dans tous pays étudiés, mais avec des variations de classement et de poids. Par exemple, moins de la moitié des habitants de Bamako et d'Ouagadougou considèrent que l'accès à l'électricité est essentiel : une « érosion des préférences » due au fait que la fourniture d'électricité n'existe que pour 40 % des ménages.
Grâce à cette méthode, il devient possible de comparer le décalage entre la satisfaction globale de chaque besoin essentiel et le niveau d'importance qui lui est attribué. Lomé et Antananarivo se distinguent par de vastes écarts entre satisfaction et importance accordée aux besoins essentiels, tandis que Bamako et Niamey surprennent au contraire par un très faible écart. L'insatisfaction quant aux soins de santé est, à des degrés différents, ressentie dans toutes les villes étudiées. On note une forte corrélation entre les indications subjectives et objectives de la pauvreté.

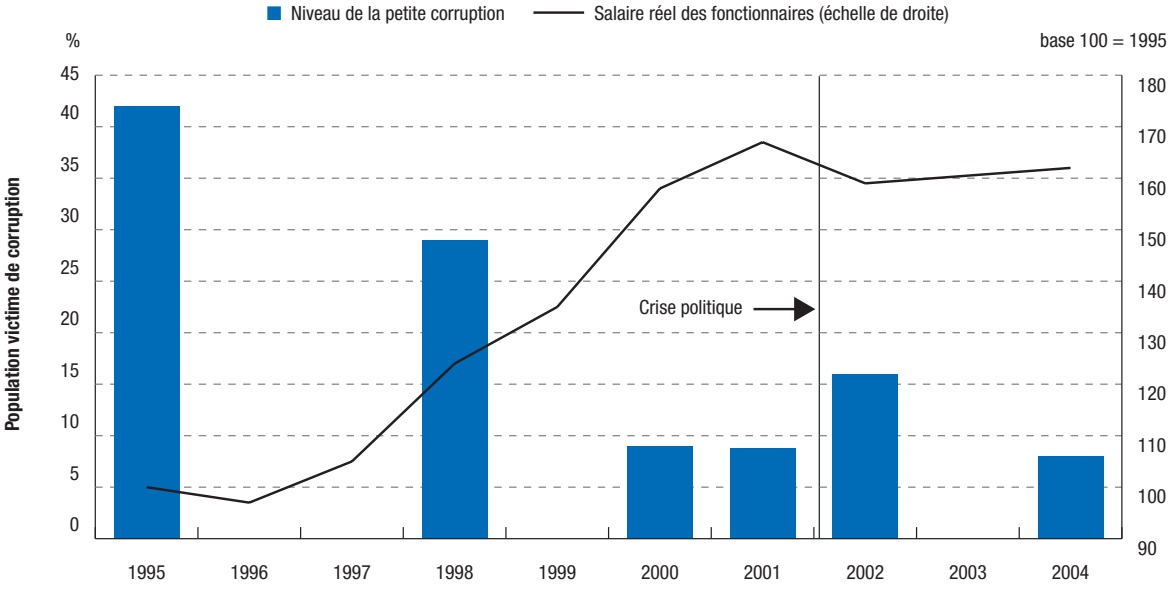
Une autre méthode pour aborder la pauvreté subjective s'intéresse à **la perception générale, par les ménages, de leur bien-être** ou de leur sentiment de « bonheur ». La proportion de ceux qui « *ont des difficultés à joindre les deux bouts* » et qui peuvent donc être classés dans la catégorie des « pauvres » d'un point de vue subjectif s'élève à 25 % à Bamako et à 57 % à Lomé. Quand on compare cette mesure avec le niveau de satisfaction par rapport aux six besoins élémentaires, on discerne une corrélation étroite dans pratiquement tous les cas. Il apparaît donc intéressant d'introduire des méthodes subjectives pour étudier et mesurer la pauvreté.

Indicateurs de suivi de la gouvernance : l'exemple de la corruption

La corruption, considérée comme l'un des principaux obstacles à l'efficacité administrative, se mesure par un ensemble de critères rendant compte des réformes du service public. Sur les huit villes concernées, plus de 90 % des personnes interrogées considèrent la corruption comme un problème majeur.

Les enquêtes dans les capitales de l'Afrique francophones ont été conduites par **huit instituts nationaux de statistique publique.** Experts responsables: Alexandre Biaou (**INSAE, Bénin**); Namaro Yago (**INSD, Burkina Faso**); Moïse Georges Enoh (**INS, Côte d'Ivoire**); Faly Rakotomanana (**INSTAT, Madagascar**); Mahmoud Ali Sako (**DNSI, Mali**); Djimrao A. Aboubacar (**INS, Niger**); Mamadou Matar Gueye (**DPS, Sénégal**) et Komlanvi Afodah Eguida (**DGSCN, Togo**). Ces enquêtes ont été conçues et réalisées en partenariat étroit avec AFRISTAT**,** l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (Directeur général : M. Martin Balepa ; experts impliqués : Eloi Ouedraogo, Siriki Coulibaly et Ousman Koriko).

Figure 6.1. **Petite corruption et salaires des fonctionnaires à Antananarivo, Madagascar**



Source : INSTAT Madagascar et DIAL.

Remarque : Le module sur la corruption n'était pas inclus dans les enquêtes de 1996, 1997 et 1999. Les graphiques sont dérivés d'un indicateur objectif de l'incidence de la petite corruption (pourcentage de répondants se déclarant victimes de petite corruption au cours de l'année précédente).

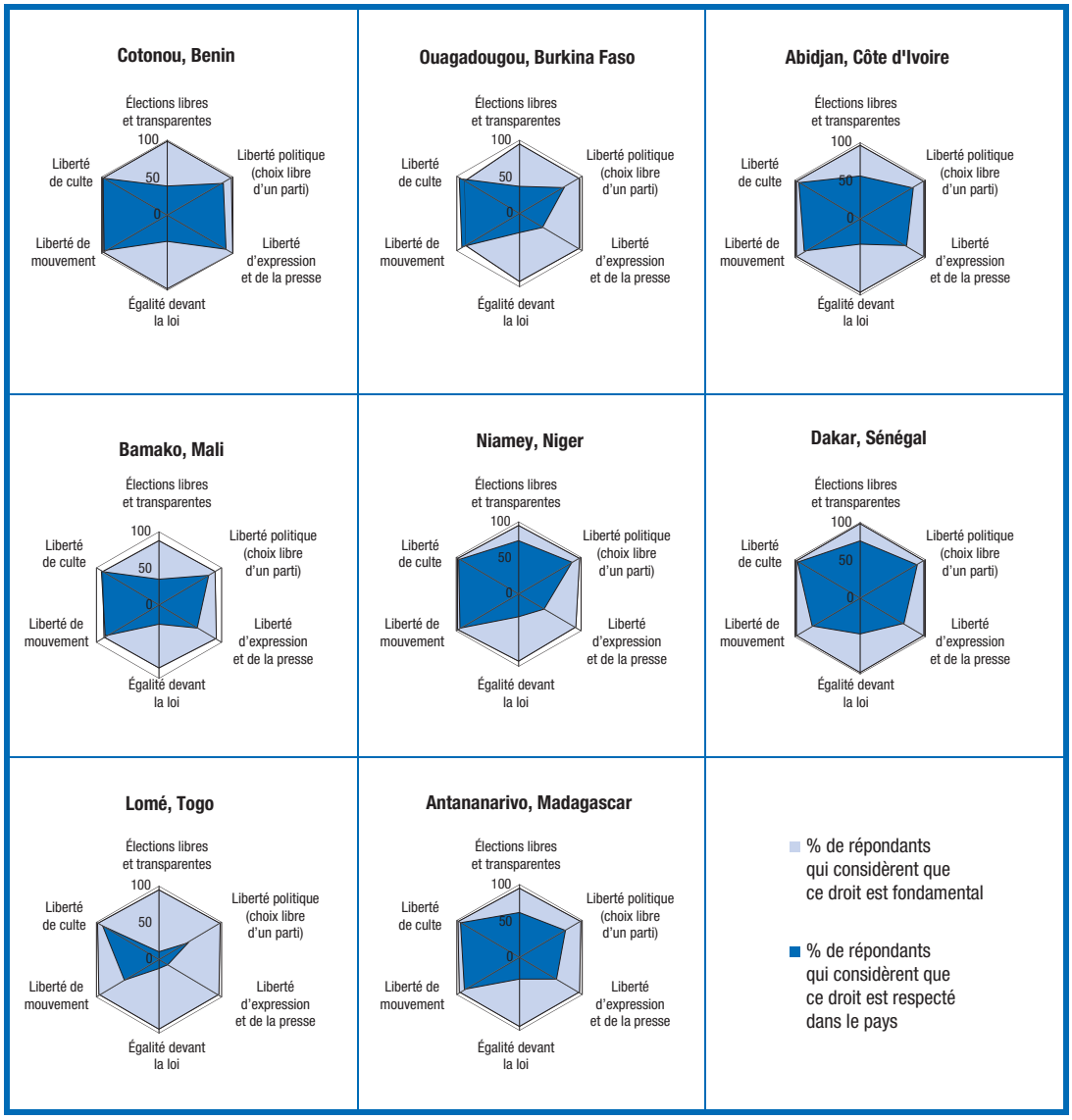
En moyenne, 13 % des personnes interrogées dans les huit villes ont indiqué avoir été **des victimes directes de la corruption** au cours de l'année précédant l'enquête. Des statistiques établies entre 1995 et 2004 ont montré un déclin spectaculaire des cas signalés de petite corruption (de 42 % à moins de 10 %) à Antananarivo, capitale de Madagascar. Au cours de cette période, les salaires des fonctionnaires ont progressé en termes réels de 50 % (voir Figure 6.1). Ce résultat suggère que des statistiques de ce type permettent d'évaluer l'impact des politiques publiques.

Concernant les mesures contre la corruption, on note un soutien important en faveur de la rémunération basée sur la performance (93 %), et des mesures coercitives (82 %). L'enquête révèle un soutien similaire pour la décentralisation afin de faciliter le recours à l'administration (82 %). Fait que l'on pourrait trouver surprenant : les employés de l'administration eux-mêmes soutiennent ces mesures avec pratiquement autant d'enthousiasme. Certaines variations, pourtant, sont révélatrices : le souhait de voir sanctionner les fautes graves est moins fort sous les régimes les plus autoritaires (Togo et, dans une moindre mesure, Burkina Faso), peut-être parce que les citoyens redoutent le détournement d'un principe juste à des fins de répression. Par ailleurs, le soutien à la décentralisation était plus modéré au Niger, et surtout au Mali, où le processus est le plus avancé, peut-être parce que ses effets négatifs commencent à se faire sentir.

Indicateurs de la démocratie

Le module *Démocratie* des *enquêtes 1-2-3* fournit des informations sur la consolidation du processus de démocratisation où se sont lancés de nombreux pays africains au début des années 1990. On y voit que les citoyens africains, et surtout les plus pauvres, ont adopté les principes de la démocratie, comme la liberté de parole, la transparence des élections et l'égalité devant la loi, même si ces droits ne sont pas partout respectés.

Figure 6.2. **Mesurer les dimensions de la démocratie : sont-elles essentielles ? Sont-elles respectées ?**



Source : INS du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo et de Madagascar, et DIAL.

Remarque : La valeur sur chacun des six axes correspond au pourcentage de personnes interrogées répondant « oui » aux questions « Selon vous, le droit suivant est-il essentiel ? » et « Selon vous, ce droit est-il respecté dans le pays ? ».

Comment les gens comprennent-ils la notion de « démocratie » ? L'étude s'est posé la question de savoir si la démocratie était une valeur occidentale qui puisse être interprétée différemment dans d'autres contextes. Les personnes interrogées ont dû dire si, selon eux, une liste de principes habituellement associés à la démocratie faisait partie intégrante de cette notion:

- élections libres et transparentes ;
- liberté d'expression et de la presse ;

- liberté politique (droit de choisir un parti) ;
- égalité devant la loi ;
- liberté de culte ;
- liberté de mouvement.

Les résultats sont sans équivoque: 95 % de la population de toutes les villes où l'enquête a été menée approuvent tous ces principes et si l'on combine les réponses aux six principes, 86 % des personnes interrogées, quel que soit le niveau de vie, estiment qu'ils sont tous **essentiels** à la démocratie.

Etait ensuite demandé aux enquêtés si, selon eux, chacun des six principes de la démocratie étaient **respectés** dans leur pays. Comme pour l'analyse sur les besoins essentiels, le décalage entre ce que les personnes interrogées « voudraient » comme droits et libertés et le degré auquel ils leur semblent respectés apparaît dans les diagrammes polaires de la Figure 6.2. S'il est visible que la liberté de culte est relativement répandue, d'autres aspects varient considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, la transparence du processus électoral et la liberté d'expression sont basses à Lomé (Togo) mais élevées à la fois à Dakar (Sénégal) et à Antananarivo (Madagascar) ; tandis qu'à Cotonou (Bénin), la liberté de la presse est bien plus élevée que celle du processus électoral, alors que le résultat est inversé à Niamey (Niger).

En moyenne, 87 % des habitants des huit villes sont « très favorables » ou « favorables » à la démocratie. Le Togo, qui comporte un système politique répressif, compte le pourcentage le plus élevé de personnes qui aspirent à la démocratie, avec plus de 63 % des interrogés « très en faveur de la démocratie ». Celle-ci est d'ailleurs beaucoup plus appréciée que les autres systèmes politiques.

Tableau 6.1. **Rapport entre revenus et opinion sur la démocratie**
(% de personnes interrogées répondant « oui » aux déclarations ci-dessous)

	TOUS	Quartiles / revenu par personne			
		1er quartile (les plus pauvres)	2ème quartile	3ème quartile	4ème quartile (les plus riches)
Evaluation des différents régimes politiques :					
A. Avoir un dirigeant fort	18	20	19	18	16
B. Vivre sous un régime militaire	14	14	16	15	12
C. Laisser des experts décider de ce qui est bon pour le pays	35	36	34	36	33
D. Avoir un régime politique démocratique	86	88	86	86	87
Faiblesses de la démocratie :					
A. Dans la démocratie, le système économique ne fonctionne pas bien	31	33	33	31	28
B. Le maintien de l'ordre est difficile dans une démocratie	34	35	35	35	32
C. La prise de décision est difficile dans une démocratie	47	47	48	47	47
D. La démocratie est meilleure que les autres systèmes politiques	81	81	80	80	82

Source : Méthodologie de l'enquête 1-2-3, module sur la Démocratie, 2001/2003, INS, AFRISTAT et calculs DIAL.

Encadré 6.3. **Implications politiques des enquêtes pilotes en Afrique francophone**

- Ces enquêtes permettent de voir sous un jour nouveau un phénomène qui n'a jusqu'à maintenant reçu que peu d'attention, si ce n'est aucune.
- Malgré les décalages d'un pays à l'autre quant au respect des droits civiques et politiques, les résultats montrent une adhésion massive de la part des citoyens africains, et particulièrement parmi les plus pauvres, aux principes de la démocratie tels que la liberté d'expression, la transparence du processus électoral et l'égalité devant la loi. Ce résultat va à l'encontre de beaucoup de présupposés.
- Les résultats des enquêtes illustrent également le désenchantement général de la population envers la classe politique, dont le rôle dans la crise de la Côte d'Ivoire aura été particulièrement nocif.
- Le « besoin d'État », urgent, s'exprime clairement et fortement dans les segments les plus pauvres de la population.
- Les enquêtes soulignent la présence très répandue de la petite corruption, bien que des politiques proactives aient contribué à la réduire, comme à Madagascar, où le nombre de cas recensés a été divisé par deux entre 2002 et 2004.
- Les enquêtes réalisées en Afrique (ainsi que dans la région des Andes) ont apporté des informations précises sur l'évaluation de la gouvernance locale.

Moins d'une personne sur cinq déclare préférer un régime autoritaire, qu'il soit dirigé par un « homme fort » (18 %) ou par l'armée (14 %). En outre, seulement 35 % ont préféré des « experts » à un gouvernement élu sur des principes démocratiques, pour décider de ce qui est bon pour leur pays. Parallèlement, environ un tiers de la population considère que les régimes démocratiques s'accompagnent de certains défauts, comme le mauvais fonctionnement de l'économie ou la difficulté à maintenir l'ordre. Pourtant, ces défauts sont considérés comme mineurs aux yeux des personnes (plus de quatre sur cinq) convaincues que la démocratie - comprise dans le contexte de l'enquête comme un processus politique où les dirigeants sont élus - est le meilleur système de gouvernement. En outre, ce soutien en faveur de la démocratie est massif tant parmi les classes défavorisées que chez les plus aisés (voir Tableau 6.1).

Prédire les crises ?

Prise dans son ensemble, cette palette d'indicateurs permet d'évaluer la stabilité sociale et politique d'un pays. Par exemple, la population de Lomé apparaît foncièrement insatisfaite de tous les domaines couverts ; et le Togo pointe bon dernier pour la gouvernance, comme pour la démocratie. Les résultats de la Côte d'Ivoire sont plus contrastés. Bien que les habitants d'Abidjan ne soient pas particulièrement pessimistes quant à la manière dont ils sont gouvernés, l'analyse des résultats a finalement montré un écart ethnique plus large entre le nord et le sud, les populations du nord affichant moins de confiance dans les institutions officielles et les autorités nationales et estimant que la situation est en train de s'aggraver. Ce résultat revêt un intérêt tout particulier, à la lumière de la crise qui a éclaté en Côte d'Ivoire après la collecte de ces informations. Ceci nous montre aussi bien que les enquêtes peuvent constituer un outil d'alerte permettant éventuellement d'empêcher une crise, mais aussi qu'il est très important d'analyser les résultats très en détail.

Enquête sur les ménages dans trois pays des Andes

Plus de 40 000 personnes ont été interviewées en Bolivie, Equateur et Pérou dans le cadre des enquêtes standard auprès des ménages réalisées par les instituts nationaux de statistique (voir encadré ci-dessous). Comme cela a été indiqué, de vastes échantillons de 20 000 foyers au Pérou et de 19 000 en Equateur ont permis une analyse nationale ainsi que régionale. En Bolivie, l'échantillon ne s'élevait qu'à 1 570 foyers, c'est-à-dire un sixième de l'enquête principale, mais il était représentatif à l'échelon national et régional.

Résultats

Perceptions de la corruption

La gouvernance figure parmi les priorités en Equateur et au Pérou. Si le manque de travail est perçu comme le problème le plus grave dans les deux pays (respectivement 31 % et 44 % des personnes interrogées), la corruption se classe au deuxième rang en Equateur (29 %), et au troisième au Pérou (8 %), après la pauvreté (28 %). Dans ces deux pays, le manque de crédibilité du secteur public arrive ensuite (7 %).

Ce diagnostic se reflète directement dans le manque de confiance des citoyens envers les institutions. Dans les trois pays, c'est la justice et la police en qui la population a le moins confiance, alors que ce sont justement ces deux institutions qui font appliquer la loi. Les syndicats et les partis politiques, censés défendre les droits et représenter les citoyens dans le débat public, ne sont guère mieux perçus. L'Eglise, souvent médiateur dans les conflits sociaux graves, bénéficie de la plus grande confiance. La population exprime également une bonne confiance envers les services publics d'éducation et de santé.

Le Tableau 6.2 illustre, à partir des enquêtes réalisées au Pérou, comment les scores des diverses institutions permettent un diagnostic précis et peuvent éclairer des interventions ajustées. On voit aussi, sur la Figure 6.3, que le manque de confiance dans des institutions telles que la police ou la justice coïncide avec l'expérience effective des ménages en matière de corruption.

Les enquêtes auprès des ménages sur la pauvreté subjective, la gouvernance et la participation démocratique dans la région Andine ont été réalisées par **trois instituts nationaux de statistique publique: INE** en **Bolivie** (Directeur général : José Luis Carvajal, à qui ont succédé Oscar Lora Rocha, Jhonny Suxo Suxo, puis Wilson Jiménez; experte principale: Betty Pastor); **INEC** en **Equateur** (Directeur général : Víctor Manuel Escobar, à qui ont succédé Luis Alfredo Carrillo Jaramillo puis Byron Villacís Cruz; expert principal: Claudio Gallardo); et **INEI** au **Pérou** (Directeur général : Dr Gilberto Moncada, à qui a succédé Renán Jesús Quispe Llanos; experts principaux: Nancy Hidalgo et César Pantoja). Une enquête plus modeste a également été mise en œuvre par l'institut national de statistique de **Colombie,** le **DANE** (Directeur général : César A. Caballero, à qui a succédé Ernesto Rojas Morales; expert principal: Eduardo Freire). Les experts de ces différents instituts se sont réunis, avec ceux de l'INE du Venezuela, dans un **« Groupe intergouvernemental d'experts en statistiques sur la pauvreté, la démocratie et la participation »** réuni et coordonné par:

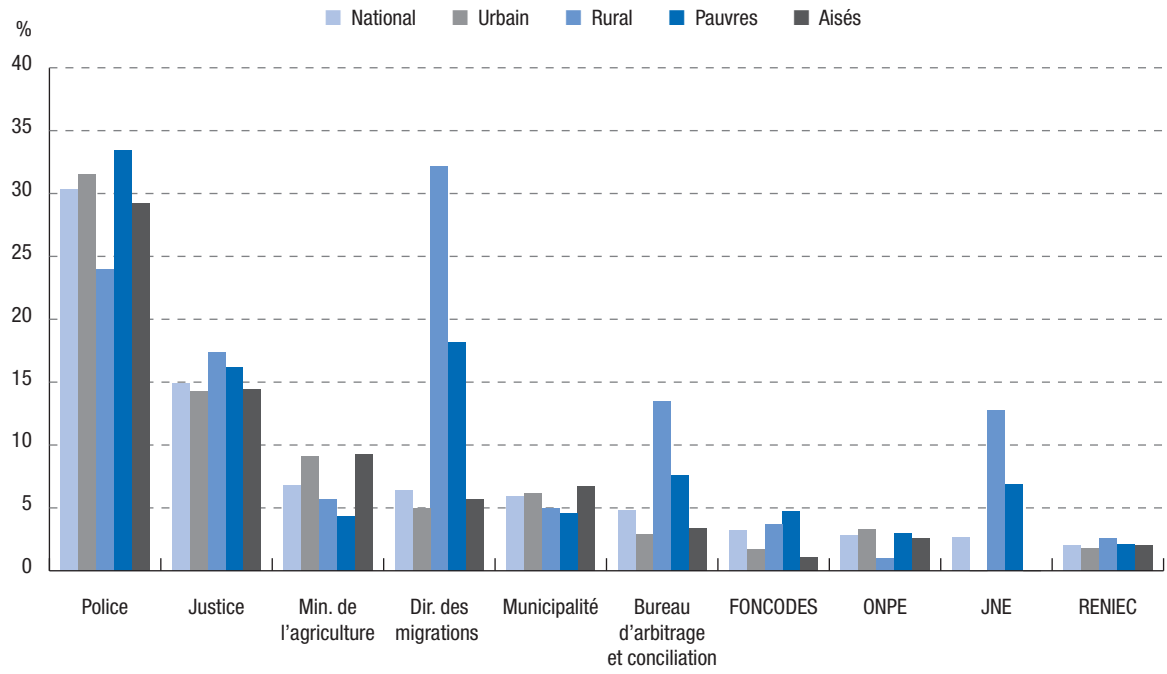
Secrétariat général de la Communauté Andine (Lima, Pérou), www.comunidadandina.org**.**
Secrétaire général: Ambassadeur Allan Wagner Tizon, a qui a succédé Freddy Ehlers Zurita.
Coordinateur Métagora: Guillermo Lecaros, en collaboration avec César Correa et Javier Monterrey.

Tableau 6.2. **Confiance de la population dans les institutions au Pérou**
(en % des personnes interrogées)

Avez-vous confiance en les institutions suivantes ?	Beaucoup/plus ou moins	Un peu/pas du tout	Ne sait pas
Partis politiques	18	80	2
Congrès	24	72	4
Justice	26	57	17
Syndicats	31	62	7
Police	31	65	4
Gouvernements régionaux (CTAR)	37	50	13
Presse	41	58	1
Fonds national pour le développement (Foncodes)	43	47	10
Autorités locales (municipales)	44	53	3
Médiateur	49	50	1
Télévision et radio	54	37	9
Sécurité sociale (ESSALUD)	57	41	2
Registres nationaux (RENIEC)	59	35	6
Ministère de la santé	72	27	1
Ministère de l'éducation	74	25	1

Source: Estimation by DIAL, based on ENAHO 2002-IV.

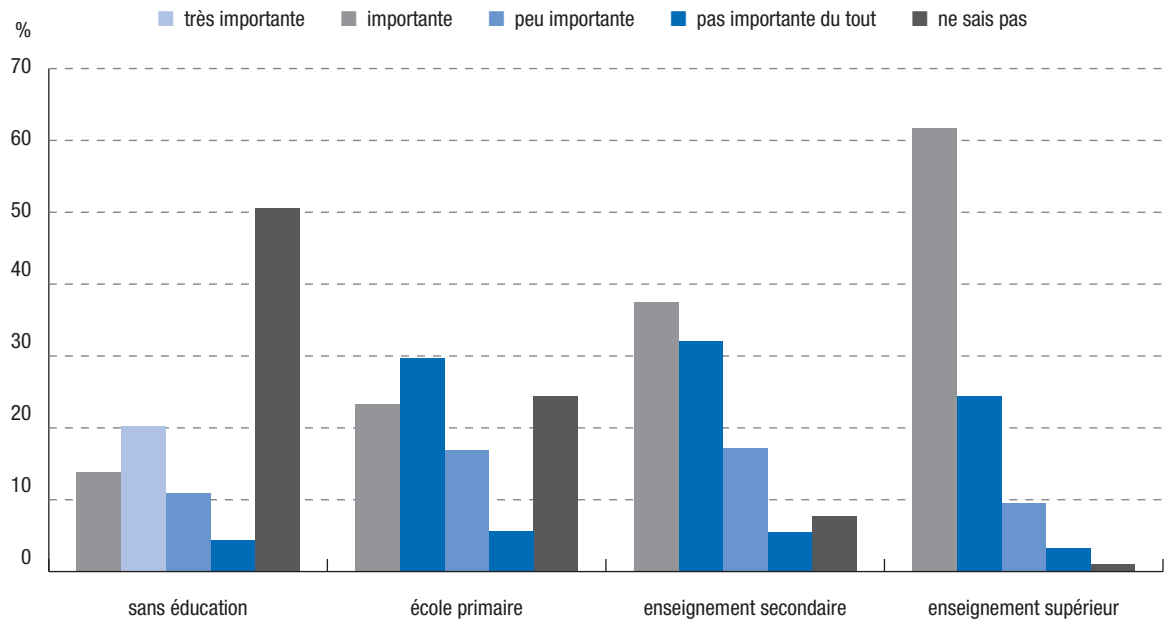
Figure 6.3. **Corruption au sein des services publics au Pérou**



Source : INEI Pérou et estimation DIAL, d'après ENAHO 2002-IV

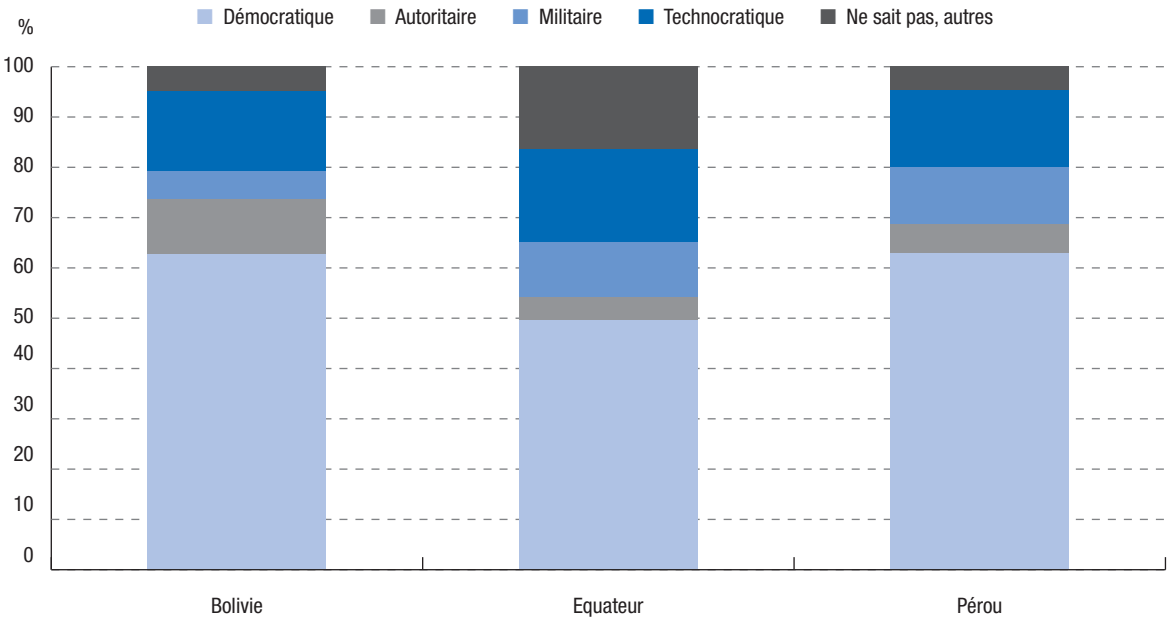
Remarque : il a été demandé aux personnes interrogées si on leur avait « demandé, si on les avait forcées ou si elles avaient donné des cadeaux volontaires, des pourboires, des gratifications ou des bakchichs. »

Figure 6.4. **Importance de la démocratie en Equateur en fonction du niveau d'études des personnes interrogées**



Source : INEC Equateur, d'après SIEH III, module Démocratie, mars 2004.

Figure 6.5. **Soutien à la démocratie en Bolivie, Equateur et Pérou**



Source : INEC, Equateur (SIE-ENEMDU-2004) ; INEI, Pérou (ENAHO 2003-2004) ; INE, Bolivie (Encuesta Contínua de Hogares, 2004) et calculs DIAL.

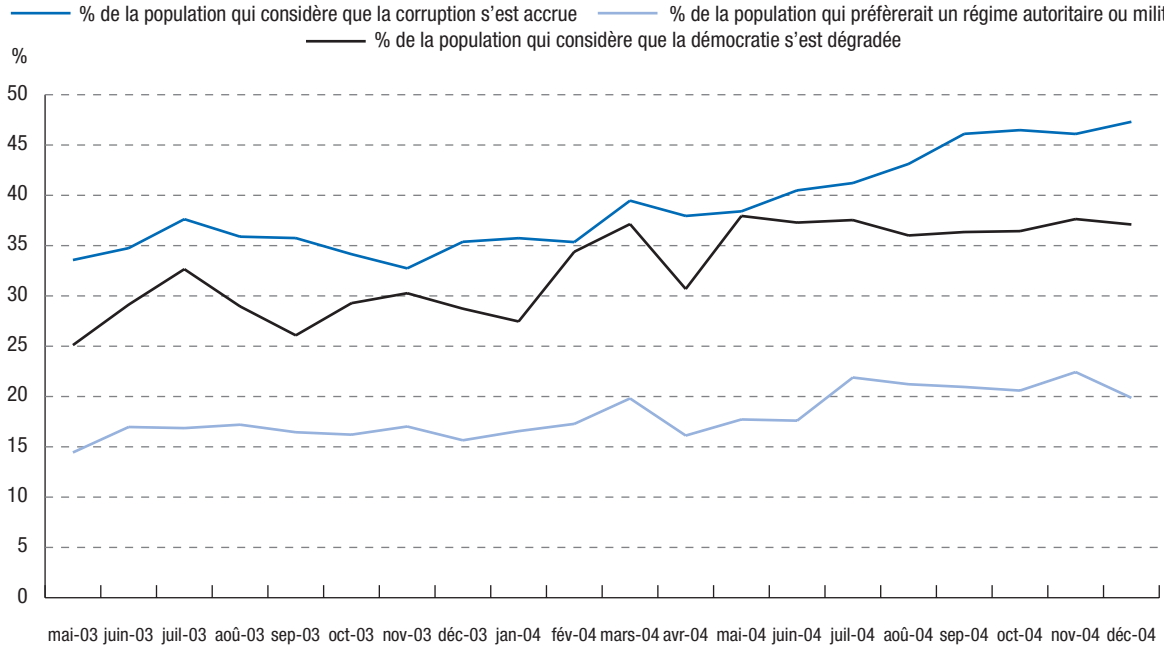
Indicateurs de la démocratie

Comme en Afrique, la plupart des personnes interrogées attachent beaucoup d'importance aux valeurs de la démocratie et la préfèrent à tout autre système politique, malgré une évaluation plutôt frileuse de l'efficacité de son fonctionnement dans leurs pays. Dans les trois pays, plus des deux tiers de la population se dit « très favorable » ou « favorable » à la démocratie comme mode de gouvernement. Toutefois, un pourcentage relativement élevé a répondu par « ne sait pas », notamment parmi les femmes et dans les zones rurales, où peu d'adultes ont eu accès à l'éducation (voir l'exemple de l'Equateur en Figure 6.4). Ceci reflète un état d'exclusion: les femmes et les peuples indigènes restent à l'écart de la vie publique.

Comme en Afrique, les personnes interrogées considèrent le maintien de l'ordre et l'économie parmi les points faibles de la démocratie. Des divergences éloquentes apparaissent entre les pays quant au soutien de la population pour les autres régimes politiques (voir Figure 6.5). Les régimes technocratiques arrivent en deuxième place derrière la démocratie dans les trois pays andins, ce qui reflète un désaveu massif et général envers la classe politique (plus de 90 % des personnes interrogées estiment que les hommes politiques ne pensent qu'à leur propre intérêt). En Equateur et au Pérou, la population montre une certaine indulgence à l'égard des régimes militaires, qui ont mis en place des réformes agricoles et nationalisé les ressources pétrolières. Il n'en est pas de même en Bolivie, où les régimes militaires sont associés à la répression du mouvement syndicaliste et à la suppression des libertés individuelles.

En revanche, la population dans son ensemble reste attachée aux valeurs démocratiques. Seuls 13 % n'ont pas voté aux élections municipales de 2002. Le taux de non-participation s'élève dans la

Figure 6.6. **Rapport entre le soutien populaire aux régimes démocratiques et la perception de la corruption et de la performance démocratique au Pérou**



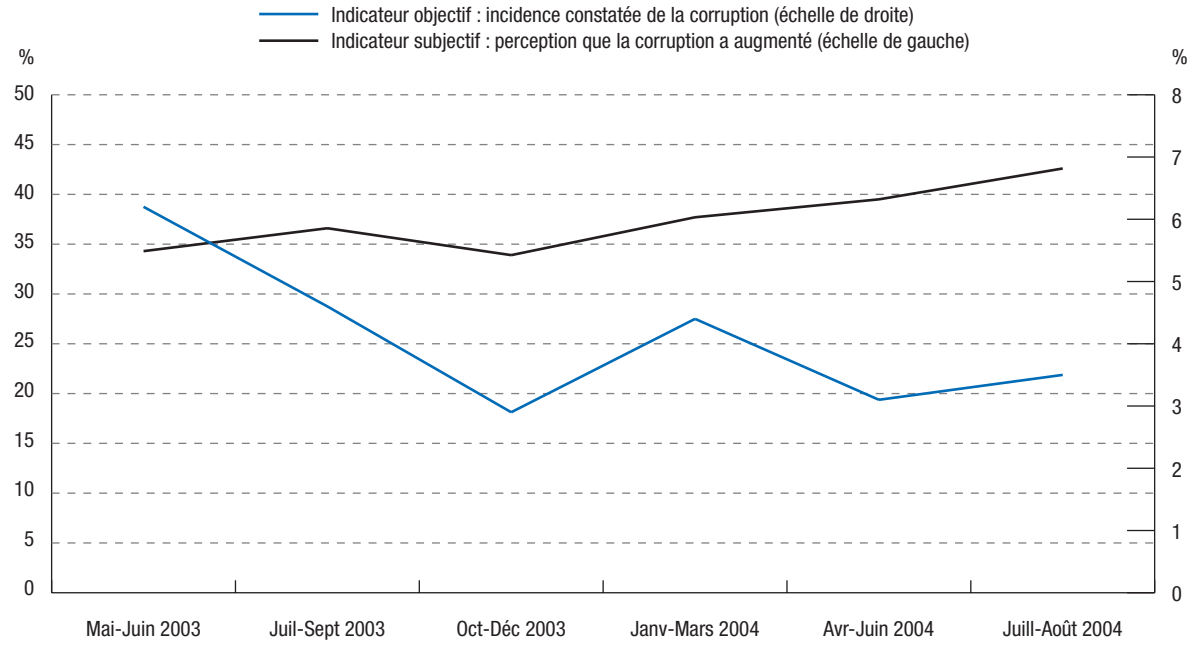
Source : Estimation DIAL, d'après ENAHO mai 2003 - décembre 2004.

population pauvre, rurale et peu éduquée, c'est-à-dire dans les groupes qui ont le moins de chances de disposer de la carte d'électeur (*libreta electoral*) ou d'être inscrits sur les listes électorales. Les facteurs économiques, notamment le coût des transports et l'éloignement des bureaux de vote apparaissent au deuxième rang des raisons de ne pas voter. Très peu de personnes interrogées estiment que « voter ne sert à rien ».

Les fortes attentes de la population quant aux vertus des systèmes démocratiques peuvent connaître une certaine usure au fil du temps. Ainsi, au Pérou, le sentiment prédominant est que la démocratie n'a pas progressé depuis 1990, début du régime Fujimori, corrompu et autocratique (l'opinion sur ce même point est encore plus sévère en Equateur.) Au Pérou, des enquêtes répétées, depuis mai 2003, ont permis de suivre l'évolution des opinions sur la démocratie, la corruption et la performance démocratique au fil des mois. La conclusion est nette : à mesure qu'augmentent la perception de la corruption et des dysfonctionnements de la démocratie, la préférence pour un régime autoritaire ou militaire gagne du terrain (voir Figure 6.6).

Selon la perception « subjective » de la population, la corruption s'est aggravée au cours de la période étudiée, alors que la fréquence « objective » des expériences réelles de petite corruption vécues par les ménages n'a pas progressé (voir Figure 6.7). Ceci montre la nécessité de combiner des approches objectives et subjectives. Le décalage auquel on assiste au Pérou peut s'expliquer par l'attention de plus en plus grande portée par la presse à ce problème ; et aussi par le fait que les cas les plus spectaculaires font forte impression sur la perception qu'ont les gens de la situation d'ensemble, même s'ils ne sont pas affectés personnellement.

Figure 6.7. **Petite corruption au Pérou : divergence entre perception et fréquence réelle**



Source : Estimation DIAL, d'après ENAHO mai 2003 - décembre 2004.

Tableau 6.3. **Perception des conséquences de la décentralisation au Pérou**

Départements	Participation accrue au processus de décision ?	Amélioration des services publics ?	Plus grande attention portée aux demandes de la population ?	Davantage d'injustices et d'abus ?
Amazonas	38	42	42	40
Ancash	42	51	51	54
Apurimac	33	35	36	34
Arequipa	70	83	81	48
Cusco	56	61	63	40
Huancavelica	55	62	62	34
Huanuco	45	49	49	44
Ica	76	81	90	77
Junin	67	81	79	39
La Libertad	50	60	57	38
Lambayeque	48	66	76	82
Lima	43	50	55	38
Loreto	36	38	34	44
Pasco	77	70	77	27
…	…	…	…	…
Total	**51**	**57**	**59**	**44**

Source : estimation DIAL, d'après ENAHO 2004.

Remarque : ces pourcentages correspondent aux mentions « beaucoup » et « moyennement » sur une échelle comprenant « beaucoup », « moyennement », « peu » et « pas du tout ».

Tableau 6.4. **Les pauvres sont-ils plus ou moins affectés par la corruption ?**

Quintiles de dépenses	Fréquence (tous)	Fréquence (individus en contact avec les services publics)	Coût moyen (en sols par personne et par an)	Poids de la corruption (en % des dépenses alimentaires)	Raison de ne pas signaler un cas de corruption : (peur des conséquences, ne sait pas comment procéder)
I (les plus pauvres)	2.6%	3.1%	4.8	0.8%	49%
II	4.4%	5.3%	8.4	0.9%	41%
III	5.0%	5.8%	7.2	0.7%	23%
IV	6.2%	7.1%	21.6	1.4%	31%
V (les plus riches)	7.9%	8.9%	33.6	1.2%	30%
Situation du ménage					
Non-pauvres	6.8%	7.9%	69	1.3%	30%
Pauvres	3.9%***	4.6%***	15***	0.7%	37%***
Ensemble	5.2%	6.1%	48	1.1%	32.3%

Source : calculs DIAL, d'après INEI Peru, ENAHO 2002-IV.

Remarque : la fréquence représente la part des individus vivant dans un foyer dont au moins l'un des membres a été victime de la corruption. *** Les différences entre pauvres et non-pauvres sont significatives dès 1 %.

Refléter l'impact des politiques sociales

Les pays andins ont institué la décentralisation afin d'assurer une meilleure distribution des ressources disponibles et plus de participation aux habitants des villages isolés. Le soutien à la décentralisation a été massif. En revanche, elle peut avoir eu pour effet secondaire de renforcer la corruption à l'échelle locale, ce que l'enquête tente d'analyser avec des questions ciblées. Les résultats sont présentés par départements afin de saisir d'éventuelles différences: si certaines régions rencontrent plus que d'autres des problèmes de gouvernance ou si elles présentent des dysfonctions spécifiques dans l'exercice décentralisé des responsabilités ou dans la reddition de comptes par les autorités locales (voir Tableau 6.3).

Par exemple, dans la région péruvienne d'Arequipa, 80 % des habitants étaient en faveur de la décentralisation et les deux tiers attendaient qu'en conséquence les autorités locales prêtent davantage attention à leurs besoins. Seuls 25 % environ craignaient que la décentralisation n'entraîne davantage d'injustices et d'abus de la part des autorités locales. Mais aujourd'hui, une fois les réformes mises en place, Arequipa est devenue la région où l'évaluation *a posteriori* par la population est la plus négative : moins de 20 % des personnes interrogées estiment que la décentralisation a donné plus de poids à la voix des citoyens ou amélioré les services publics. Moins d'un tiers d'entre elles considère que la population joue un rôle accru dans les décisions. Pratiquement la moitié de la population pense même que la décentralisation a exacerbé les injustices. Il n'est donc pas surprenant qu'après la décentralisation, une révolte populaire ait paralysé l'économie du pays pendant plusieurs jours.

Les résultats selon le niveau de vie (mesuré d'après les revenus et les dépenses des ménages) sont également très informatifs. Au Pérou en 2002, la fréquence des cas de petite corruption s'élevait à 6,1 % (voir Tableau 6.4). Comme en Afrique, les non-pauvres s'en inquiétaient davantage et la fréquence augmentait avec le niveau de vie. Les sommes payées par les ménages à des fonctionnaires corrompus s'élevaient à 0,4 % de leurs dépenses totales. Ce montant n'est pas négligeable, quand on sait qu'il représente environ un tiers des versements de l'État reçus par les ménages dans le cadre de programmes sociaux de réduction de la pauvreté.

Contrairement aux résultats de l'enquête en Afrique francophone, le coût relatif de la corruption au Pérou est généralement moins élevé pour les pauvres que pour les riches. Parmi les explications possibles, cela est peut-être dû au fait que le questionnaire sur les dépenses des ménages est plus détaillé au Pérou ou qu'il comprend les différents types d'achat ; ou bien, au fait que l'enquête ENAHO péruvienne couvre l'ensemble du pays, c'est-à-dire à la fois les ménages urbains et ruraux, et pas seulement les capitales (voir Herrera, Razafindrakoto et Roubaud, 2006). De plus, en raison de la présence ténue de l'État et d'une forte proportion de foyers pauvres dans les zones rurales, il se pourrait que les ménages péruviens soient moins exposés au risque de corruption. En outre, les coûts de la corruption ont probablement un effet dissuasif sur nombre d'entre eux, ce qui tendrait à renforcer leur marginalisation par rapport aux services de l'État.

Encadré 6.4. **Implication des enquêtes dans la région andine**

Principales implications en matière de politique

- En Bolivie, en Équateur et au Pérou, le niveau élevé de la corruption est considéré comme un problème majeur, qui menace la consolidation de la démocratie : plus le gouvernement donne, aux yeux de la population, des signes de dysfonctionnement, plus le soutien pour des alternatives autoritaires augmente.

- Plusieurs questions de l'enquête sur la démocratie et la gouvernance obtiennent des proportions élevées de réponses « ne sait pas », surtout parmi les femmes et dans les zones rurales où le niveau de pauvreté est élevé et où très peu d'adultes ont eu accès à l'éducation. Cette importance des « ne sait pas » est en soi une information: elle reflète l'exclusion de certains groupes (comme les femmes et les peuples indigènes) à l'égard de la société et de la vie publique – et cela atteste d'un lien étroit entre pauvreté, faible niveau d'éducation et marginalisation par rapport au fonctionnement de la démocratie.

- Des résultats détaillés, reflétant les particularités et préoccupations locales, ou le comportement et l'action de certaines institutions, éclairent et permettent de mieux orienter les politiques visant à renforcer la gouvernance au niveau local ou au sein de certaines institutions publiques.

- En Amérique Latine comme en Afrique francophone, le soutien à la démocratie, plutôt qu'aux alternatives autoritaires, ainsi que l'adhésion à ses grands principes, contredit la croyance selon laquelle la démocratie est plus ou moins bien accueillie, ou comprise différemment, selon les régions du monde.

- Notamment quand les chiffres peuvent distinguer entre groupes sociaux ou régionaux, des enquêtes auprès des ménages permettraient éventuellement de prévoir des crises.

- Des enquêtes répétées au cours du temps permettent de suivre l'impact des interventions politiques sur la qualité de la gouvernance. Ces informations régulières peuvent alimenter le processus de décision et l'intervention des acteurs de la société civile.

Principales implications méthodologiques

- La collaboration entre les instituts nationaux de statistique publique et les institutions de recherche appliquée, comme DIAL, est extrêmement productive. Les enquêtes officielles auprès des ménages donnent à la recherche appliquée et à l'analyse politique de solides bases méthodologiques. Des modules *ad hoc* axés sur la démocratie, la gouvernance et les droits économiques et sociaux peuvent être ajoutés à des enquêtes existantes pour un coût additionnel modeste sans compromettre le taux de réponses.

- La taille des échantillons des enquêtes de la statistique publique, de même que la continuité de celles-ci sur plusieurs années, permettent d'apporter de précieuses informations.

- Il est techniquement possible et analytiquement pertinent d'élaborer des indicateurs de mesure de la gouvernance démocratique sur la base d'enquêtes de la statistique publique. La production de ce genre d'indicateurs pourrait donc être incluse dans les stratégies de développement des statistiques nationales promues par PARIS21 et soutenues par la communauté internationale au sein de l'ONU.

Discussion méthodologique

Les personnes interrogées répondent-elles aux « questions sensibles » sur la gouvernance et la démocratie ?

Les enquêtes multi-pays en Afrique francophone et dans les pays andins ont mis à mal la croyance selon laquelle les questions de gouvernance démocratique ne peuvent pas être posées dans les enquêtes officielles réalisées par les instituts nationaux de statistique publique. En effet, certains pensent *a priori* que les personnes interrogées seront très réticentes à l'idée de répondre à des questions sensibles (sur la corruption et la participation politique) ou à se prononcer sur les valeurs démocratiques. Entraînant un taux élevé de non-réponse, cela pourrait en effet compromettre la représentativité des enquêtes.

En fait, comme le montre le Tableau 6.5, le taux de non-réponse en Afrique francophone pour les questions sur la gouvernance et la démocratie est généralement plus bas que celui des questions sur les revenus (voir analyse détaillée dans Amegashie *et al.*, 2005). Cette observation vaut aussi pour l'Amérique Latine. Par exemple, dans le cas du Pérou, des calculs précis ont pu être faits : le taux de non-réponse aux modules est faible (de 2 % à 4 %), c'est-à-dire à peu près la moitié de celui au questionnaire ENAHO standard en entier (voir Figure 6.8).

Ainsi, le fait d'ajouter les modules « gouvernance » et « démocratie » aux enquêtes officielles auprès des ménages n'a pas porté atteinte à la qualité, ni à la quantité, des réponses à l'enquête standard. Dans certains cas, ces modules ont suscité un tel intérêt chez les personnes interrogées qu'elles ont plus volontiers répondu à ces questions qu'aux questions socioéconomiques plus classiques (par exemple, sur les revenus et la consommation). Autre raison expliquant le fait que les questions supplémentaires n'ont pas porté atteinte à la qualité de l'enquête dans son ensemble : le temps nécessaire pour répondre au questionnaire complet reste très raisonnable. Au Pérou, la durée moyenne pour les trois modules s'élevait à 31 minutes (9 minutes pour le module *Gouvernance*, 10 minutes pour le module *Démocratie* et 12 minutes pour le module *Différentes dimensions de la pauvreté*).

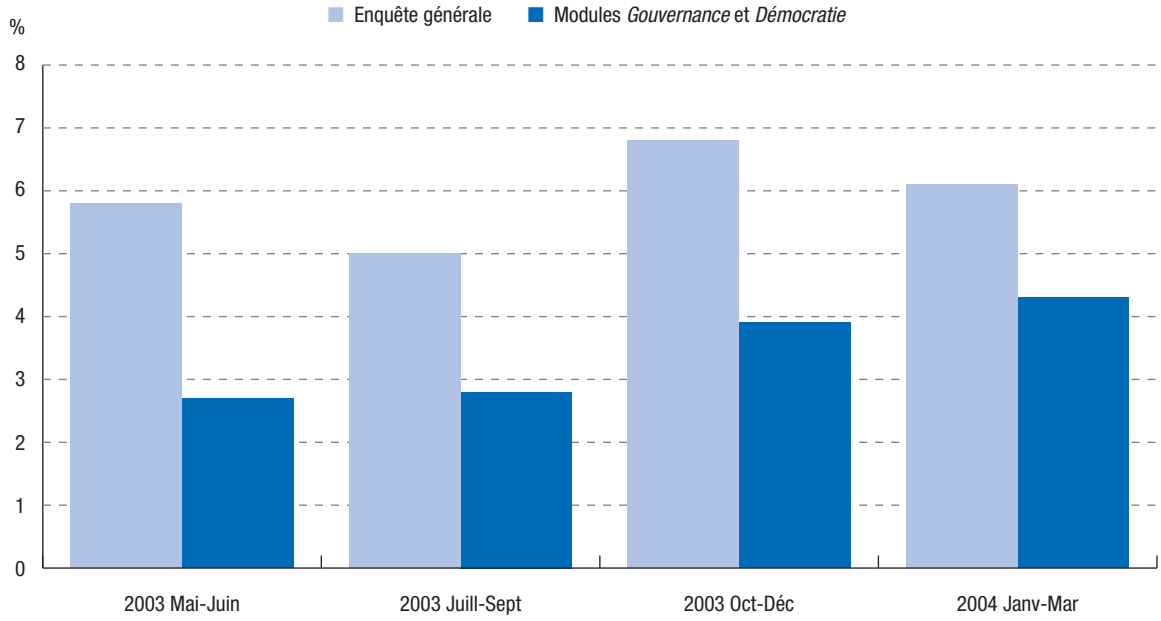
Dans les zones rurales des pays andins, où l'on trouve principalement une population pauvre et peu éduquée, certaines personnes interrogées ont eu des difficultés à comprendre les concepts utilisés (comme la démocratie et des références à d'autres systèmes politiques), ne connaissaient pas l'existence de certaines institutions publiques (surtout les institutions de défense et de protection des

Tableau 6.5. **Taux de non-réponses à certaines questions des modules en Afrique francophone**

%	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total
Fonctionnement de l'État	0	3.6	0.9	1.1	2.7	5.2	3.5	2.2
Opinion sur la démocratie	0	2.8	0.5	0.9	1.9	3.1	0.3	1.1
Revenu donné en chiffres	59.9	45.7	59	56.6	47.6	43.3	62.7	53.4
Revenu donné en chiffres ou par tranches	97.7	93.4	96.8	93.3	84.8	90.2	98.3	93.6
Non-réponse quant au revenu	2.3	6.6	3.2	6.7	15.2	9.8	1.7	6.4

Source : enquêtes 1-2-3, Phase 1, modules *Gouvernance* et *Démocratie*, 2001/2003, Instituts Nationaux de Statistique, AFRISTAT, DIAL - calculs DIAL.

Figure 6.8. **Pérou : taux de non-réponses (1) à l'enquête générale et (2) aux modules *Gouvernance et Démocratie***



Source : ENAHO mai 2003-mars 2004, INEI, Pérou, d'après calculs DIAL.

droits des citoyens) et avaient des difficultés à classer leurs opinions (comme, par exemple, au sujet des problèmes principaux du pays). En ce qui concerne la corruption en particulier, ces personnes tendaient à considérer les « dons » aux fonctionnaires comme faisant partie du système traditionnel (andin) d'assistance mutuelle, alors même qu'ils ne considéraient pas la corruption comme « normale ». Ces problèmes intrinsèques se reflètent dans un pourcentage élevé de réponses « ne sait pas », notamment pour certaines questions. Mais ce problème spécifique ne doit pas être confondu avec le refus de répondre à tout ou partie de l'enquête.

Dans les pays andins, les non-réponses à certaines questions étaient étroitement liées au niveau d'éducation (la barrière de la langue étant exclue car des enquêteurs parlant les langues autochtones ont effectué les enquêtes dans les zones à forte population indigène). Bien qu'il soit difficile d'interpréter l'enquête faute de connaître les caractéristiques des non-répondants, ce type de non-réponse apporte des informations de grande valeur. Nous y apprenons par exemple le niveau d'intégration, en termes de citoyenneté, des populations historiquement marginalisées. C'est aussi un indicateur de la capacité des individus à comprendre et à s'exprimer, dont le développement devrait être l'un des objectifs des politiques visant à renforcer la participation démocratique et la cohésion sociale. L'enquête permet aussi aux groupes de population les plus pauvres de s'exprimer, même si ces groupes doivent faire état de leur manque de compréhension des questions – ou de leur ignorance – quand il s'agit de préciser leur préférence pour un système politique, de tenter de déterminer l'origine des problèmes d'un pays ou d'évaluer le fonctionnement de la démocratie.

L'Enquête miroir : un outil pour comparer les résultats des enquêtes auprès des ménages avec les opinions des experts

Pour compléter l'enquête sur la *Gouvernance* et la *Démocratie* réalisée en Afrique francophone, DIAL a également questionné des experts afin de comparer leurs perceptions avec celles du grand public. Un

total de 250 « experts » ou « personnes bien informées » des pays du Nord et du Sud, ont répondu à cette *Enquête miroir*. Il s'agissait de chercheurs, spécialistes du développement, décideurs politiques, fonctionnaires de haut rang et politiciens.

Il était demandé à ces « experts » de choisir un pays (parmi les huit) qu'ils connaissaient bien, avant de remplir le questionnaire de l'*Enquête miroir*, qui était en fait une version simplifiée du questionnaire utilisé dans les enquêtes auprès des ménages. Deux groupes de questions ont été posées pour chacun des deux modules (*Gouvernance* et *Démocratie*) :

- Des questions visant à saisir l'opinion des experts sur les mêmes points que ceux abordés avec les ménages. Par exemple, on demandait aux experts leur opinion personnelle sur le fonctionnement de la démocratie dans le pays choisi.
- Des questions conçues pour obtenir une idée de la façon dont les experts pensent que les gens vont répondre. Par exemple, à la question « *Est-ce que la démocratie fonctionne bien dans le pays ?* », chaque expert interrogé devait estimer le pourcentage de personnes qui allait répondre « *Oui* » dans le pays choisi.

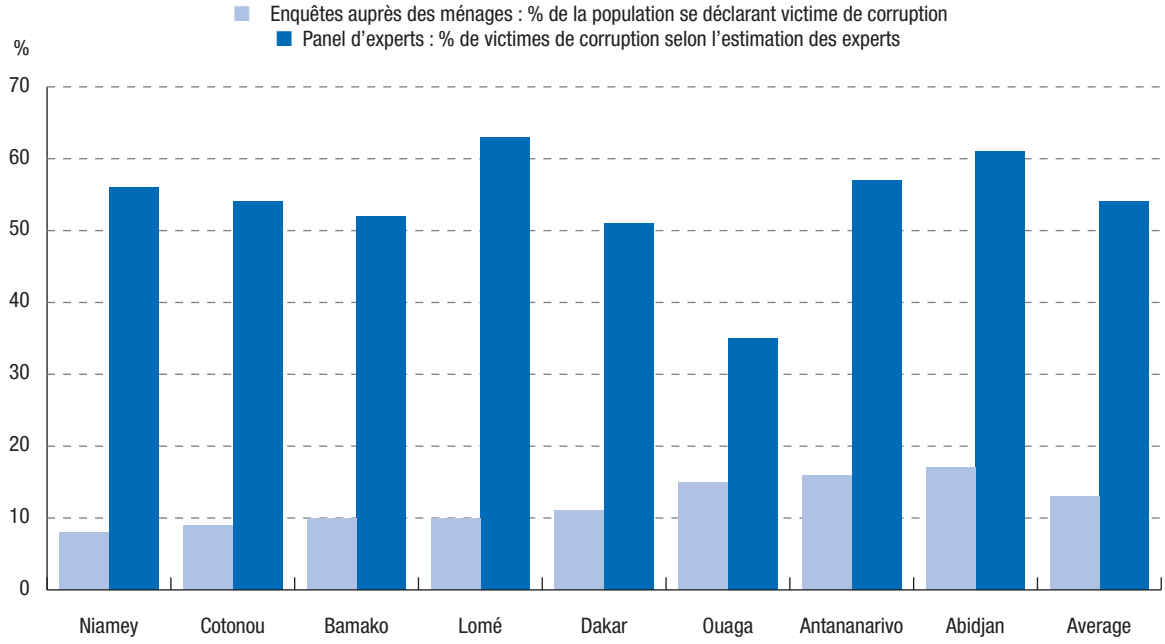
Cette approche ne s'appliquait pas de façon uniforme à toutes les questions. Par exemple, à la question « *A quel groupe êtes-vous le plus fier d'appartenir ?* » 1. *Votre pays*, 2. *Votre groupe ethnique*, seules les estimations des experts quant aux réponses possibles des personnes interrogées (*i.e.* le deuxième groupe de questions) seraient pertinentes. Enfin, pour affiner l'analyse, il était demandé aux experts d'indiquer diverses caractéristiques sociodémographiques personnelles : sexe, âge, profession, connaissance du domaine, etc.

L'échantillonnage de l'*Enquête miroir* a de toute évidence été compliqué par l'absence d'une base de sondage complète couvrant tous les « experts » potentiels. Il a donc été décidé de suivre la même approche que celle utilisée par la plupart des études basées sur des « panels d'experts », c'est-à-dire en exploitant le réseau de correspondants DIAL dans le monde entier, tant au Nord qu'au Sud, ainsi que des réseaux des autres institutions travaillant sur ces questions. Celles-ci incluent, entre autres, les partenaires Métagora, le réseau sur la gouvernance du CAD-OCDE (GOVNET), la Direction générale de la coopération internationale et du développement française, etc. En outre, le questionnaire a été distribué aux participants à des réunions d'experts (CODI/ECA) et des séances de formation organisées par diverses institutions pour le développement (comme les cours du Centre InWent à Munich). Enfin, le questionnaire a été envoyé à tous les destinataires de *Dialogue*, la lettre d'information du DIAL, et mis en ligne sur le site de DIAL. Bien que l'on ne puisse pas évaluer de façon formelle la représentativité de l'étude miroir en l'absence d'une population de référence clairement définie, la similarité entre cette base de données et les principales bases de données internationales qui sont utilisées pour constituer des « panels d'experts » peut être considérée comme une sorte de validation *a posteriori* de l'enquête.

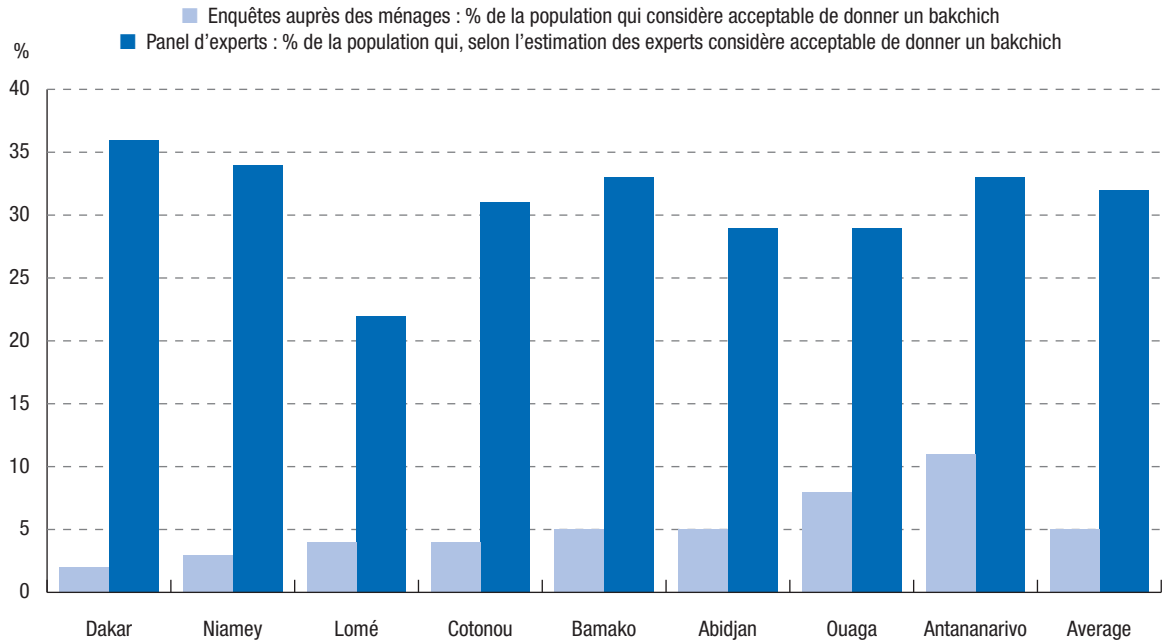
Comme indiqué dans le *Chapitre 1*, les indicateurs de gouvernance existants reposent principalement sur des évaluations d'experts. L'*Enquête miroir* vise ainsi à explorer la confiance que l'on peut accorder au jugement des experts - et aux indicateurs agrégeant ces jugements. Au vu de cette enquête, les experts semblent systématiquement surestimer le niveau de corruption dont souffrent les citoyens (voir Razafindrakoto et Roubaud, 2005). Alors qu'une moyenne de 13 % de la population des huit villes déclare avoir été victimes de la corruption, les experts avaient estimé cette proportion à 54 %. De même, là où seulement 5 % de la population considère que verser un bakchich constitue un comportement acceptable, les experts pensaient que le résultat serait de 32 %. En d'autres termes : les experts ont une vision plus négative de la situation réelle de la petite corruption que la population elle-même et les indicateurs actuels de gouvernance pourraient être, dans une certaine mesure, erronés et trompeurs (pour une analyse détaillée du profil des victimes de la corruption, voir Razafindrakoto et Roubaud, 2004).

Figure 6.9. **Conclusions significatives de l'*Enquête miroir***

a) Ecarts entre l'incidence effective de la petite corruption et les vues des experts sur l'Afrique francophone



b) Les gens pensent-il que verser un bakchich constitue un comportement acceptable ?



Source : enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001/2003, INS, AFRISTAT, DIAL (35 534 personnes interrogées ; 4 500 en moyenne dans chaque pays) ; *Enquête miroir* (246 experts interrogés ; 30 experts en moyenne pour chaque pays), DIAL. Calculs DIAL.

Cette surestimation des niveaux réels de corruption ne serait pas si problématique si elle était cohérente au sein du panel, mais les disparités d'un pays à l'autre en fonction des experts montrent que c'est loin d'être le cas (voir Figure 6.9). Par exemple, ceux-ci ont une image relativement positive du Burkina Faso (« le pays des hommes intègres » comme l'indique son nom), en lui accordant le plus bas niveau de petite corruption dans l'*Enquête miroir*. Les experts estiment également qu'il s'agit du pays où la corruption est le moins problématique. Pourtant, cette idée est démentie par la perception et le vécu de la population. A l'inverse, le Togo affiche un niveau de corruption réelle au quotidien bien plus bas que la moyenne des pays interrogés, alors que les experts l'avaient porté en tête du classement.

En fait, il n'y a pas de corrélation entre les estimations des experts et les enquêtes auprès de la population : le coefficient de corrélation est même légèrement négatif (- 0,19). En revanche, les conclusions de l'*Enquête miroir* sont en corrélation avec les indicateurs publiés dans les bases de données internationales et développées par des experts. Par exemple, la corrélation entre la fréquence de la corruption dans l'*Enquête miroir* et l'indicateur « contrôle de la corruption » établi par le groupe de l'Institut de la Banque Mondiale (voir Kaufmann, Kraay et Zoido-Lobaton 2002), qui baisse à mesure que la corruption augmente, s'établit à -0,52. Ceci constitue un lien positif. En effet, le calcul du coefficient de la corrélation des rangs (de Spearman) donne un résultat similaire : 0,02 entre les chiffres de l'*Enquête miroir* et de l'enquête auprès de la population ; - 0,50 entre les résultats de l'*Enquête miroir* et l'indicateur de la base de Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2005. D'un autre côté, la corrélation entre la situation réelle de la corruption et l'indicateur KKZ est de 0,48 (donc dans une direction opposée), bien qu'elle ne soit pas significative.

Ces observations suscitent quelques doutes quant à la validité des indicateurs issus de « panels d'experts », pourtant largement utilisés par les donateurs, notamment quand il s'agit d'attribuer une aide officielle au développement. Certes, ce résultat porte uniquement sur la petite corruption dans les huit pays étudiés. Mais nous pouvons raisonnablement penser que c'est précisément pour ces pays où nous manquons d'information, que les indices de perception (forgés par les experts) seront le plus éloignés de la réalité. De toute façon, la question demeure de savoir ce que mesurent exactement les indicateurs à dire d'experts. Les conclusions de l'*Enquête miroir* n'entendent en rien dénier la pertinence de ces perceptions, ni des indicateurs qui en découlent, sachant que cette façon d'observer la corruption est courante, même si elle ne reflète pas la réalité. Toutefois, si l'on veut comprendre les phénomènes de corruption dans toute leur complexité, ces indicateurs doivent être combinés avec une nouvelle génération d'indicateurs basés sur des mesures objectives.

Les enquêtes réalisées en Afrique francophone et dans la Communauté andine montrent qu'il est possible de développer des indicateurs pour évaluer la qualité du fonctionnement des institutions et de la démocratie et pour mesurer le degré de soutien de la population à la classe politique. Ces indicateurs sont généralement moins compliqués à mettre en place que les indicateurs socio-économiques traditionnels – comme, par exemple, la pauvreté monétaire – et les personnes interrogées y répondront plus volontiers. Une comparaison scientifique avec d'autres initiatives internationales (comme les projets *Afrobaromètre* et *Latinobarómetro*) ont révélé à la fois la forte convergence des résultats sur l'ensemble des champs communs – confirmant ainsi la solidité des indicateurs proposés ici – et les domaines dans lesquels les différents instruments se complètent. En effet, un séminaire international co-organisé par Métagora s'est tenu en juin 2004 à Bamako, au Mali, pour confronter les résultats et méthodes de trois différents outils basés sur des enquêtes et actuellement utilisés en Afrique pour mesurer la gouvernance démocratique : l'Afrobaromètre, les enquête UNECA dans le cadre de l'évaluation par les pairs du NEPAD et les enquêtes auprès des ménages basées sur la méthode des *Enquêtes 1-2-3*. En mars 2005 Métagora a organisé un autre séminaire à La Paz, en Bolivie, qui a permis une comparaison technique solide des enquêtes du *Latinobarómetro* et celles menées dans le cadre de Métagora.

Encadré 6.5. **Implications de l'*Enquête miroir***

Principales implications en matière de politique :

Aujourd'hui, un certain nombre d'institutions publiques ou indépendantes produisent des statistiques et des indicateurs internationaux de gouvernance sur la base de « panels d'experts » ou des opinions de « personnes bien informées ». Nombre d'organisations multilatérales, de gouvernements et d'agences pour le développement se fient à ces indicateurs pour leurs analyses et pour asseoir leurs décisions, ainsi que dans leurs déclarations de politique. En outre, certains pays développent un principe de conditionnalité de l'aide reposant sur des objectifs (comme des niveaux de « bonne gouvernance ») qu'ils pensent contrôler en utilisant ces indicateurs. Pour encourager la bonne interprétation de ces agrégats et éviter qu'ils soient mal utilisés, un guide international sur les sources des indicateurs de la gouvernance fournit des informations sur les sources, la portée et la base méthodologique des indicateurs existants – et, dans plusieurs cas, sur leur manque de clarté méthodologique (voir Eurostat et PNUD, 2004, 2007). Dans ce contexte, une question essentielle se pose : *Dans quelle mesure peut-on faire confiance aux opinions des experts sur la corruption ?*

Un premier élément de réponse saute aux yeux, d'après les chiffres résultant de l'*Enquête miroir* : tandis qu'en moyenne 13 % de la population des huit villes se déclarent victimes directes de la corruption au cours d'une année, les experts ont estimé ce chiffre à 54 %.

Certes, l'*Enquête miroir* est encore un outil fort perfectible; ses conclusions suggèrent néanmoins que les enquêtes sur la corruption auprès d'experts tendraient à surestimer systématiquement le phénomène, ce qui soulève de sérieuses questions sur les décisions qui s'en inspirent. Métagora émet donc un avertissement aux gouvernements, aux agences de développement et aux organisations multilatérales : « il est prudent de ne pas prendre en compte uniquement les indicateurs dérivés des opinions des experts dans vos processus décision ».

Au cours de ces rencontres, les différentes méthodes d'enquête ont été présentées par des experts chevronnés et les résultats dans différents domaines (accès aux services publics, légitimité des représentants politiques, corruption, etc.) ont été soumis à une analyse comparative. Le décalage entre les différents résultats a nourri des discussions méthodologiques, amenant à identifier des aspects convergents et divergents des méthodes d'enquête, leurs avantages et inconvénients. Ces rencontres ont été caractérisées par une volonté partagée de transparence quant aux méthodes et outils utilisés par les uns et les autres – et ont donc permis aux institutions et aux experts impliqués d'entamer une discussion sérieuse et approfondie des diverses approches de mesure.

Vu le succès des enquêtes multi-pays en Afrique et dans les Andes, quant à la méthodologie (il est possible de mesurer de façon fiable la gouvernance et la démocratie) et quant à l'utilisation (les résultats éclairent d'un jour nouveau les politiques publiques), cet outil de mesure a commencé à être institutionnalisé. Certains pays ont entrepris de réaliser – ou prévoient de le faire - ce type d'enquête de façon permanente dans le cadre de leurs systèmes nationaux de statistique. A Madagascar, l'enquête est aujourd'hui réalisée tous les ans par INSTAT, tandis que l'INEI, au Pérou, la poursuit sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle afin de constituer des indicateurs d'évolution dans le temps. Enfin, la possibilité de renouveler les enquêtes est envisagée dans d'autres pays, comme le Bénin, la Côte d'Ivoire ou l'Équateur.

Il y a un fort potentiel pour un développement de ces enquêtes à une grande échelle :

- La méthode offre tous les avantages des enquêtes statistiques auprès des ménages : transparence des procédures, représentativité des données collectées, quantification des phénomènes, comparabilité au cours du temps.

- Mieux qu'avec les indicateurs et agrégats internationaux, la richesse de l'information collectée autorise des analyses en profondeur, propres à éclairer les politiques qui visent à améliorer la gouvernance et la démocratie.
- Les enquêtes permettent de combiner des informations objectives (faits et comportements) et des informations subjectives (perceptions ou degré de satisfaction) sur la pauvreté, la gouvernance et la démocratie.
- Les informations objectives et subjectives obtenues par l'enquête peuvent aussi être associées aux variables habituelles que sont les caractéristiques socio-économiques des personnes et des ménages (revenus, profession, sexe, âge, groupe ethnique, etc.). Il est donc possible de ventiler les résultats et de mettre en évidence des caractéristiques ou disparités spécifiques entre différentes catégories de population, notamment les plus défavorisés ou les plus discriminés.
- Cette méthode ouvre des perspectives intéressantes pour la comparaison des informations au plan international.
- Les indicateurs régionaux (ventilation spatiale) peuvent renseigner les processus de décentralisation et les programmes visant à promouvoir la démocratie locale.

L'engagement des instituts nationaux de statistique publique (INS) pour une mesure de la gouvernance démocratique, la précision des estimations et le lien avec les variables économiques classiques, en particulier pour les thématiques liées à la pauvreté, sont particulièrement à l'actif des expériences Métagora. En outre, la grande diversité des contextes politiques, quant à la liberté et aux droits, dans lesquels les enquêtes ont été réalisées montre que la méthode peut s'appliquer dans un grand nombre de pays en développement et pas seulement dans les nouvelles démocraties. De plus, dans les pays qui ont été en proie à de sérieux troubles politiques (par exemple, en Afrique, la Côte d'Ivoire, Madagascar ou le Togo ; et, en Amérique Latine, l'Equateur et la Bolivie), où la population a manifesté un soutien particulièrement fort envers la démocratie, les enquêtes permettent de mieux comprendre la nature des problèmes. Elles pourraient probablement suggérer des mesures ciblées de prévention avant que les tensions identifiées ne dégénèrent en conflit ouvert.

On a souvent dit que la collecte d'informations sur les questions sensibles en matière de démocratie et de gouvernance par des organismes publics, comme les INS, pouvait être sérieusement faussée parce que les personnes interrogées ne répondraient pas, ou ne répondraient pas honnêtement, par peur d'éventuelles représailles. Les enquêtes pilotes réalisées dans onze pays de l'Afrique francophone et de la région des Andes montrent qu'il n'en est rien. On l'a vu, le pourcentage de réponses montre que la population est disposée à répondre aux questions dites sensibles. De plus, la cohérence interne des réponses fournies, même si certaines questions sont assez critiques envers le gouvernement, tend à témoigner d'une certaine justesse dans les réponses. En effet, si les personnes interrogées redoutaient de répondre aux enquêtes sensibles menées par les instances officielles, on peut imaginer qu'elles ne répondraient pas du tout ou qu'elles fourniraient des réponses favorables au gouvernement, et non critiques envers celui-ci. En outre, si l'on compare les résultats de ces enquêtes avec celles d'études similaires, on constate des parallélismes très nets : c'est notamment le cas pour le Pérou avec une enquête sur la gouvernance commandée en 2007 par le PNUD à une société privée.

Le processus participatif dans la mise en œuvre des enquêtes constitue l'un des points les plus positifs. Le Pérou en est un bon exemple. Il y a eu appropriation nationale de l'enquête, sous la coordination conjointe de l'institut national de statistique (INEI), du Ministère des finances et du bureau du Premier Ministre. La société civile a été associée à la conception du questionnaire et à l'analyse des données. Le suivi de l'enquête s'est institutionnalisé au cours du temps, offrant de nombreuses occasions de coopération entre les experts péruviens et ceux d'autres pays andins. En aval, l'expérience montre que dans de nombreux cas la demande est plus forte pour des indicateurs sur la gouvernance et la démocratie que pour des indicateurs socio-économiques plus traditionnels,

comme le montre l'écho considérable qu'ont eu dans le public et les médias les événements au cours desquels les résultats des pays étudiés ont été présentés (en particulier à Madagascar, au Mali et au Pérou). En outre, en alimentant les débats publics sur la formulation de politiques et les grandes questions liées au développement, ce type d'enquêtes représente un atout pour renforcer la démocratie, en révélant les souhaits du public et, enfin, en donnant la parole aux couches parfois oubliées de la population.

Chapitre 7

Le droit à l'éducation en Palestine

L'expérience Métagora menée en Palestine s'est principalement concentrée sur le droit à l'éducation. Elle a consisté à développer des indicateurs et un instrument d'information accessible au public permettant de renforcer les capacités d'analyse et la formulation de politiques basées sur les faits. Le projet pilote a été conçu et mis en œuvre via un processus participatif intense, impliquant

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par :

Mustafa Khawaja, Jamil Helal, Hadeel Qazzaz, Jana Asher et ***Audrey Chapman***

L'expérience Métagora en Palestine a été menée par le **Bureau central palestinien de statistique (PCBS, Palestinian Central Bureau of Statistics)**
Président : Dr Loai Abdul-Hafiz Shabana
Coordinateur national Métagora : Mustafa Khawaja, en collaboration avec Amal Jaber, Khitam Al-Berzreh, Nafir Massad, Samar Khalid, Hama Zeidan, Maher Sbeih et Riziq Nazzal.
Voir : www.pcbs.org

Le PCBS a travaillé en étroite collaboration avec **Al Haq Institution**, le **Bisan Center for Research and Development**, le **Teacher Creativity Center** et le **Ministère de l'éducation** de l'Autorité nationale palestinienne, lequels ont fourni les données et les informations qualitatives nécessaires pour alimenter la base de données développée par le projet.
Voir: http://www.alhaq.org, www.bisan.org, www.teachercc.org/tcc2.htm et www.moe.gov.ps

Cette expérience pilote a été menée en partenariat avec plusieurs acteurs de la société civile réunis au sein du **Comité de pilotage Métagora-Palestine** formé de : Dr Moder Kassis (**Université de Birzeit**), Dr Varsein Aghabekian (**Welfare Association**), Abed Arahman Abu Arafa (**Arab Thought Forum**), Izzat Abdel Hadi (**Bisan Center for Research and Development**), Dr Sami Kilani et Samer Aqrouq (**Université Al Najah**), Nina Atallah (**Al Haq Institution**), Lamis Alami (**The Palestinian Independent Commission for Citizens Rights**) Isam Younis (**Almizan for Human rights**), et Odeh Zahran (**Teacher Creativity Centre**).

Jana Asher (USA), Richard Conibere (Royaume-Uni), Miguel Cruz (USA) et Romesh Silva (Australie) ont animé des sessions de formation ou apporté leur assistance technique dans le cadre de cette expérience.

Des experts palestiniens de l'éducation et des droits de l'homme ont établi, en novembre 2005, un *Cadre conceptuel pour des indicateurs du droit à l'éducation et de ses relations avec le développement et la bonne gouvernance dans le Territoire palestinien*. Le Prof. Audrey Chapman, alors Directrice du programme Science et droits de l'homme de l'**American Association for the Advancement of Science (AAAS**, USA) a passé en revue ce document, formulé des recommandations et rédigé un rapport détaillé sur les indicateurs de suivi du droit à l'éducation (voir Chapman, 2006 et *Chapitre 11* de la présente publication).

diverses ONG, autorités publiques et centres de recherche universitaires ou indépendants (voir encadré ci-dessus). L'objectif était de répondre aux questions suivantes :

- De quel type d'information a-t-on besoin pour établir des indicateurs de développement axés sur les droits de l'homme ?
- Comment faire coopérer les instituts nationaux de statistique, les responsables politiques, les chercheurs et les ONG pour définir des indicateurs et des outils d'information sur les droits sociaux et économiques ?
- Quels sont les avantages et les limites d'une participation des instituts nationaux de statistique publique à la mesure des droits de l'homme ?

Contexte

Comme indiqué dans le *Chapitre 1*, au cours des quelque quinze dernières années, les organismes de défense des droits de l'homme et les institutions des Nations Unies ont souvent appelé à développer des indicateurs permettant un suivi effectif des droits économiques et sociaux. Les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits spécifiques (comme les droits à l'éducation, la santé, le logement, etc.) ainsi que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies ont, à plusieurs reprises, réclamé la collecte et l'analyse plus systématiques de données pertinentes tant au niveau national qu'international.

Malheureusement, ces appels, pourtant vibrants et solennels, n'ont jamais été adressés à la seule instance des Nations Unies qui aurait pu y donner suite de façon adéquate et cohérente : la Commission de statistique des Nations Unies, organe subsidiaire du Conseil économique et social. Cette Commission est responsable d'établir des standards, des méthodes, des lignes directrices et des manuels pour la production des statistiques et indicateurs – et conseille l'ensemble des organes des Nations Unies sur toutes questions de collecte, d'analyse et de diffusion d'information statistique.

En outre, durant la dernière décennie, les organisations internationales et les milieux universitaires ont organisé plusieurs ateliers et réunions d'experts sur les indicateurs spécifiques des droits sociaux et économiques. Si ces rencontres ont permis d'entretenir le débat d'idées au plan international, peu ont été suivies d'actions institutionnelles ou techniques concrètes. Ce processus d'échanges n'a guère débouché que sur des articles académiques – sur des méthodes théoriques ou la définition de vastes « systèmes d'indicateurs » – ou bien, à ras des pâquerettes, sur la revendication de statistiques exhaustives, à la fois globales et détaillées, notamment sur les groupes vulnérables, que « tous les pays doivent produire ». De nombreux statisticiens professionnels et spécialistes des droits de l'homme, déçus du manque de réalisme des ces vues et revendications, ont ainsi abandonné tout espoir de réaliser quelque progrès dans le domaine des indicateurs des droits de l'homme.

En fait, bâtir un « système d'indicateurs sur les droits de l'homme » efficace et complet, supposerait des statistiques bien plus nombreuses, fiables et différenciées que celles actuellement disponibles dans la plupart des pays. Plutôt que de poursuivre un tel objectif utopique, une approche plus pragmatique, serait de combler progressivement les lacunes les plus critiques avec un nombre raisonnable d'indicateurs pour tel ou tel droit.

A l'occasion de la Conférence de Montreux sur *Statistique, développement et droits de l'homme*, des exemples concrets et des études de cas ont montré que des aspects importants des droits sociaux et économiques pouvaient être mesurés de façon adéquate (Cf. IAOS, 2000). Les *Conclusions* de cette Conférence ont souligné le besoin de donner une suite à ces initiatives pionnières. Le groupe de travail post-Montreux a estimé qu'un travail concret de développement et de mise à l'épreuve

Encadré 7.1. **Intégrer la question des droits aux indicateurs existants**

« Le *développement axé sur les droits* est une notion qui permet de considérer le développement humain en termes normatifs, se fondant sur l'exigence de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme. Cette approche du développement vise concrètement à intégrer l'ensemble des principes, normes et standards du système international des droits de l'homme aux programmes, politiques et processus de développement. (…)

« Les indicateurs socio-économiques largement employés actuellement (…) appellent un réexamen sous l'angle des droits. En effet, le *droit à la santé* est une notion différente de *la santé* elle-même. Dans une approche du développement axée sur les droits, il ne suffit pas d'en mesurer l'état ou le degré de réalisation: il faut mettre en exergue la dimension de responsabilité et inclure des notions de droit et d'obligation. Dès lors qu'on reconnaît l'existence d'un droit spécifique, il faut veiller à son application en mesurant les performances des institutions responsables de sa réalisation ainsi que des mécanismes de correction ou réparation. Pour ce faire, il faudra élargir la portée des indicateurs socioéconomiques. Dans cette perspective – qui est celle du renforcement de l'obligation de reddition de comptes quant à la réalisation des droits – il faudrait commencer par identifier : (1) un objectif explicite par rapport auquel mesurer les performances ; (2) une personne ou institution spécifique responsable d'une certaine intervention ; (3) un titulaire du droit (ou un plaignant) à qui celle-ci est due ; (4) un mécanisme de correction, de réparation, de mise en œuvre et de reddition de comptes. (…)

« Il reste beaucoup de travail à accomplir pour intégrer efficacement la dimension du « droit » dans les indicateurs socio-économiques actuels. (…) Au final, si un développement axé sur les droits a du sens, il s'agit surtout de sortir du domaine vague et nébuleux de la charité pour passer à celui d'une responsabilité attestable et d'un progrès quantifiable. »

Craig G. Mokhiber
Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Vers une mesure de la dignité : Indicateurs pour un développement axé sur les droits
(AISO, 2000 ; Mokhiber, 2001)

d'indicateurs pilotes ne devait pas être renvoyé à un avenir, certes radieux, mais lointain, où toute une cathédrale de concepts serait édifiée, et le vide statistique actuel comblé par un afflux généreux de données pertinentes. Cette conviction a incité l'un des partenaires de Métagora, le Bureau central palestinien de statistique (PCBS), à lancer une expérience pionnière visant à produire des indicateurs sur les droits de l'homme.

Le PCBS est le principal fournisseur de statistiques relatives à la population palestinienne. Depuis sa création en 1993, suivant un *Plan de développement* rigoureux, il a produit tout un ensemble d'indicateurs socio-économiques nationaux, régionaux et locaux. Il a organisé les recensements de la population en 1997 et 2007, tout deux englobant la Cisjordanie, la Bande de Gaza et les quartiers Est de Jérusalem, malgré des circonstances particulièrement difficiles. Les capacités professionnelles du PCBS et son indépendance envers tous les acteurs nationaux et étrangers lui ont donné toute sa légitimité et gagné la confiance de la société Palestiniens et de la communauté internationale.

A partir de là, le PCBS a produit des statistiques sur des questions cruciales, comme les droits de l'enfant, la situation des réfugiés palestiniens ou l'impact du Mur sur les conditions de vie de la population (voir par exemple PCBS, 2004, 2005 ; Abu-Libdeh, 2007). A travers ces expériences, les experts du PCBS ont entrevu la possibilité de réviser et enrichir les statistiques et indicateurs

socioéconomiques en y intégrant l'optique des droits (voir Encadré 7.1). Néanmoins, ils sont de plus en plus conscients du fait que pour être efficaces, acceptés et utiles, des indicateurs englobant les droits devaient être développés par un travail multidisciplinaire entre praticiens des droits de l'homme, spécialistes des sciences sociales et acteurs de la société civile. Le PCBS a donc convié à ce travail conjoint plusieurs grandes ONG palestiniennes, ainsi que des centres de recherche.

Objectifs et priorités

Conformément à l'objectif stratégique de Métagora (voir *Chapitre 2*), les organisations et experts palestiniens se sont accordés sur cinq objectifs principaux :

- rendre plus professionnels, précis et objectifs leurs informations et leurs rapports en matière de droits de l'homme ;
- encourager la recherche empirique sur la démocratie et les droits de l'homme en Palestine ;
- établir progressivement des indicateurs continus des droits de l'homme, rendant possibles des comparaisons au fil du temps ;
- développer des forums participatifs nationaux et promouvoir un suivi interdisciplinaire impliquant des statisticiens publics, des universitaires et des praticiens des droits de l'homme ;
- contribuer à une analyse plus claire des problèmes de gouvernance et de reddition de comptes en Palestine, ainsi qu'à un dialogue démocratique bien informé.

L'expérience a commencé avec trois réunions de consultation nationale organisées par le PCBS, réunissant chacune 30 à 50 représentants d'organisations de défense des droits de l'homme, d'institutions universitaires, de centres de recherche indépendants et des services de l'Autorité nationale palestinienne. Les premières réactions à cette consultation révélaient des attentes ambitieuses de la part des parties prenantes, qui auraient voulu voir produire, à brève échéance, des indicateurs solides pour l'ensemble des droits de l'homme. Une première liste exhaustive d'indicateurs de mesure des droits de l'homme et des besoins en statistiques correspondants a rapidement convaincu tout le monde qu'un projet aussi ambitieux serait impraticable. Le PCBS et les partenaires de la société civile ont donc décidé de restreindre l'objet des travaux à un seul des droits de l'homme : le droit à l'éducation.

Le choix de ce droit spécifique comme thème de l'expérience pilote a été inspiré par deux considérations : d'abord, argument de fond, parce que l'éducation est un facteur stratégique pour l'accomplissement d'autres droits de l'homme, pour renforcer le développement national et pour affermir la démocratie en Palestine ; ensuite en raison de la disponibilité des données adéquates.

Résumons brièvement ces arguments. Le droit à l'éducation fait partie des droits économiques, sociaux et culturels les plus largement reconnus dans le monde. Tous les traités et conventions internationaux sur les droits de l'homme reconnaissent et garantissent ce droit et les États signataires ne peuvent exprimer aucune réserve, qu'elle soit culturelle, religieuse ou politique, pour ne pas le respecter (voir Encadré 7.2). Ainsi, ce droit bénéficie d'un consensus universel ; pourtant, son respect universel est aussi l'un des plus grands défis du XXIe siècle car il est compromis notamment par la pauvreté, le manque de ressources, l'insuffisance de la démocratie et la mauvaise gouvernance.

L'éducation a des conséquences non seulement sur la croissance économique mais aussi sur nombre d'autres aspects du développement (voir Encadré 7.3). L'expérience a montré qu'être scolarisé même seulement quelques années augmente l'espérance de vie, réduit le risque de maladies infectieuses, améliore les revenus des individus et limite les effets nuisibles de certains modèles de comportement social. L'éducation est également importante pour maintenir vivantes les racines culturelles et les traditions des peuples, et renforcer les valeurs de tolérance, de paix et de justice.

Encadré 7.2. **Le droit à l'éducation dans les conventions et traités internationaux**

L'article 26 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** pose que « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

L'article 28 de la **Convention relative aux droits de l'enfant** stipule que « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et, en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

(a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
(b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
(c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
(d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
(e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. »

L'article 13 du **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** stipule que : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »

L'article 50 de la **Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre** stipule que « La Puissance occupante facilitera, avec le concours des autorités nationales et locales, le bon fonctionnement des établissements consacrés aux soins et à l'éducation des enfants. »

L'article 34 de la **Charte arabe des droits de l'homme** stipule que « L'alphabétisation est une obligation et un devoir. L'éducation est un droit pour chaque citoyen. L'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous. Les enseignements secondaires et supérieurs doivent être accessibles à tous. »

L'article 9 de la **Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam** adoptée et publiée le 5 août 1990, au Caire lors de la 19e Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, stipule que « (a) La quête du savoir est une obligation. L'enseignement est un devoir qui incombe à la société et à l'État. Ceux-ci sont tenus d'en assurer les voies et moyens et d'en garantir la diversité dans l'intérêt de la société et de façon à permettre à l'homme de connaître la religion islamique et de découvrir les réalités de l'univers, en vue de les mettre au service de l'humanité. (b) Tout homme a droit à une éducation cohérente et équilibrée, au plan religieux et de la connaissance de la matière, qui doit être assurée par les diverses structures d'éducation et d'orientation, tels que la famille, l'école, l'université, les médias, etc. Cette éducation doit développer la personnalité de l'homme, consolider sa foi en Dieu, cultiver en lui le sens des droits et des devoirs et lui apprendre à les respecter et à les défendre. »

Tous ces éléments sont d'importance capitale en Palestine, où plus de la moitié de la population a moins de 18 ans. L'éducation est manifestement une des préoccupations majeures de la société en général et de la plupart des acteurs politiques. Lors des consultations mentionnées ci-dessus, plusieurs participants ont insisté sur l'importance du capital humain pour construire un État palestinien réellement indépendant, pacifique et durable. D'autres ont souligné que seule une amélioration réelle du droit à l'éducation permettrait à l'Autorité nationale palestinienne et à la société palestinienne de répondre à plusieurs défis majeurs tels que l'éradication de la pauvreté ou la reconnaissance effective des droits des femmes.

D'un point de vue technique, la faisabilité d'un projet d'indicateurs dépend beaucoup de l'existence d'au moins quelques séries de données fiables sur les questions en cause. Un premier inventaire des sources d'information quantitative disponibles montrait que des enquêtes officielles ou indépendantes sur les conditions de vie des palestiniens avaient livré des informations très pertinentes pour l'évaluation et le suivi du droit à l'éducation. En outre, on voyait diverses institutions universitaires, organismes publics et ONG collecter toutes sortes d'informations quantitatives et qualitatives potentiellement utiles. Sur ces bases prometteuses, il a été décidé d'orienter l'expérience pilote vers la création d'un premier ensemble d'indicateurs sur le droit à l'éducation.

Hypothèses et attentes

Cette expérience pilote se base sur trois principales hypothèses. Premièrement, il est considéré que les indicateurs axés sur les droits ne sont pertinents que s'ils correspondent à une obligation des autorités et permettent donc d'évaluer la qualité de la gouvernance et l'efficacité des politiques. A cet égard, il convient de relever que de nombreux problèmes liés au droit à l'éducation ont été étudiés et évalués en Palestine par des universitaires et des ONG, presque toujours dans le but de dénoncer les conséquences de l'occupation israélienne des territoires (voir notamment Al-Haq, 2005). Les organisations et experts impliqués dans l'expérience pilote ont reconnu que les informations à recueillir et les indicateurs à créer devraient permettre d'identifier et d'évaluer la responsabilité non seulement des autorités israéliennes, mais aussi de l'Autorité nationale palestinienne et des principaux acteurs de la société palestinienne.

En effet, deux experts palestiniens réputés déclaraient dans un rapport sur *Le cadre conceptuel des indicateurs sur le droit à l'éducation* : « *le droit à l'éducation est de la responsabilité des individus ainsi que de celle des autorités et de l'État.* » Les personnes, les groupes sociaux et les autorités ont ainsi à répondre du respect, de la protection, de la réalisation et de la promotion du droit à l'éducation. Il est donc important que les indicateurs : « *contribuent à fournir aux organes gouvernementaux aussi bien que privés l'information nécessaire pour la planification, la formulation de politiques et* (…) *les réformes sociales.* » (Helal et Qazzaz, 2005, p. 4).

Deuxième hypothèse de cette expérience pilote : les données de diverses sources officielles et non-officielles (de portées, structures et durées diverses) peuvent être réunies et intégrées dans un cadre unique cohérent. Une telle hypothèse a mis cette expérience pilote face à des défis conceptuels et techniques considérables. Les statisticiens et experts avaient donc à sélectionner un vaste éventail de données quantitatives susceptibles de constituer des indicateurs fiables, et à les assembler au sein d'une base de données statistique cohérente.

Comme dans d'autres expériences pilotes du projet Métagora – notamment aux Philippines et au Mexique –, l'objectif était de réunir et exploiter des données qualitatives en complément des données quantitatives. Depuis le début de l'expérience, il était clair pour les acteurs et experts impliqués que cette collecte d'informations narratives ne devait pas viser à déterminer à l'avance ce qui serait une

Encadré 7.3. **Le droit à l'éducation dans le contexte du développement**

Les **Objectifs du millénaire des Nations Unies pour le développement** établissent des liens entre droit à l'éducation et développement, en particulier en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim (objectif n°1).

L'objectif n°2 est de « donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. »

L'objectif n°3 est d'« éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard. »
(Cf. : http://www.un.org/french/millenniumgoals/)

En 1990, la **Conférence mondiale sur l'éducation pour tous**, qui s'est tenue à Jomtien, en Thaïlande, a souligné l'importance de « répondre aux besoins éducatifs fondamentaux ». L'article V de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous indique que pour tous les États « L'enseignement primaire doit être universel, apporter une réponse aux besoins éducatifs fondamentaux de tous les enfants et tenir compte de la culture et des besoins de la communauté ainsi que des possibilités offertes par celle-ci. (…) Les besoins d'apprentissage fondamentaux des adolescents et des adultes sont variés et il convient pour les satisfaire de recourir à des systèmes de formation divers. Des programmes d'alphabétisation sont indispensables car l'alphabétisation est un apprentissage nécessaire en soi qui se trouve à la source des autres compétences essentielles de l'existence. L'alphabétisation dans la langue maternelle renforce l'identité culturelle et la prise de conscience du patrimoine culturel. » (UNESCO, 1990)

En l'an 2000, les participants au **Forum mondial sur l'éducation,** qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, se sont engagés à « assurer pour tous les citoyens et toutes les sociétés la réalisation des buts et objectifs de l'éducation pour tous » et ont adopté un Cadre d'action visant à :

i. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
ii. Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
iii. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante ;
iv. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
v. Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
vi. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante. (UNESCO, 2000)

interprétation « juste » ou « fausse » d'un résultat quantitatif ou d'un indicateur, mais à permettre aux utilisateurs, aux analystes et aux chercheurs de rapporter les indicateurs quantitatifs à leurs contextes spécifiques.

Troisième grande hypothèse de cette expérience : la collecte de données et le développement d'indicateurs de mesure des droits de l'homme n'ont de sens que si ces travaux complexes et onéreux peuvent donner lieu à la création d'un outil d'information durable. L'expérience devait donc aboutir à la production, par les soins techniques du PCBS, d'un prototype de base de données sur le droit à l'éducation, qui pourrait être enrichi par la suite de nouvelles informations et développé de façon à couvrir progressivement d'autres droits. Cette base de données devrait être un instrument de référence, en accès public, pour des analyses et publications indépendantes par des centres de recherche, des organisations de défense des droits de l'homme et des acteurs impliqués dans la formulation de politiques.

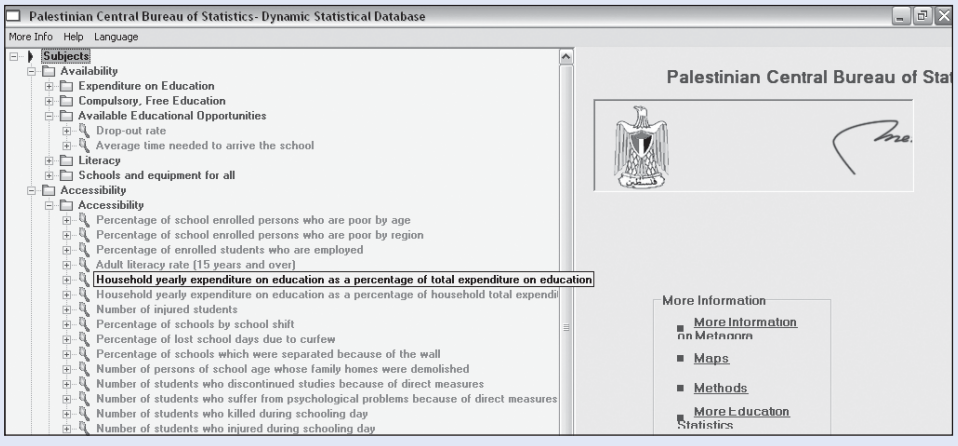
Un processus interactif multidisciplinaire

Un Comité de pilotage Métagora-Palestine a été formé par les représentants de neufs grandes ONG et centres de recherche universitaires ou indépendants, coordonnés et assistés par le PCBS. Ce comité a examiné les conclusions du processus de consultation, discuté de façon approfondie les hypothèses et attentes mentionnées ci-dessus et s'est mis d'accord sur la méthode de travail et les grandes étapes du projet pilote. Il a notamment établi une répartition claire des tâches et des responsabilités entre le PCBS et ses partenaires universitaires ou de la société civile.

En effet, si le PCBS a démontré depuis longtemps sa capacité à travailler en toute autonomie technique et scientifique, il reste néanmoins un organisme officiel appartenant à l'Autorité nationale palestinienne. Dans ce contexte institutionnel particulier, le PCBS a souhaité ne pas entreprendre des activités d'aide à la formulation de politiques qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, compromettre son indépendance et sa neutralité.

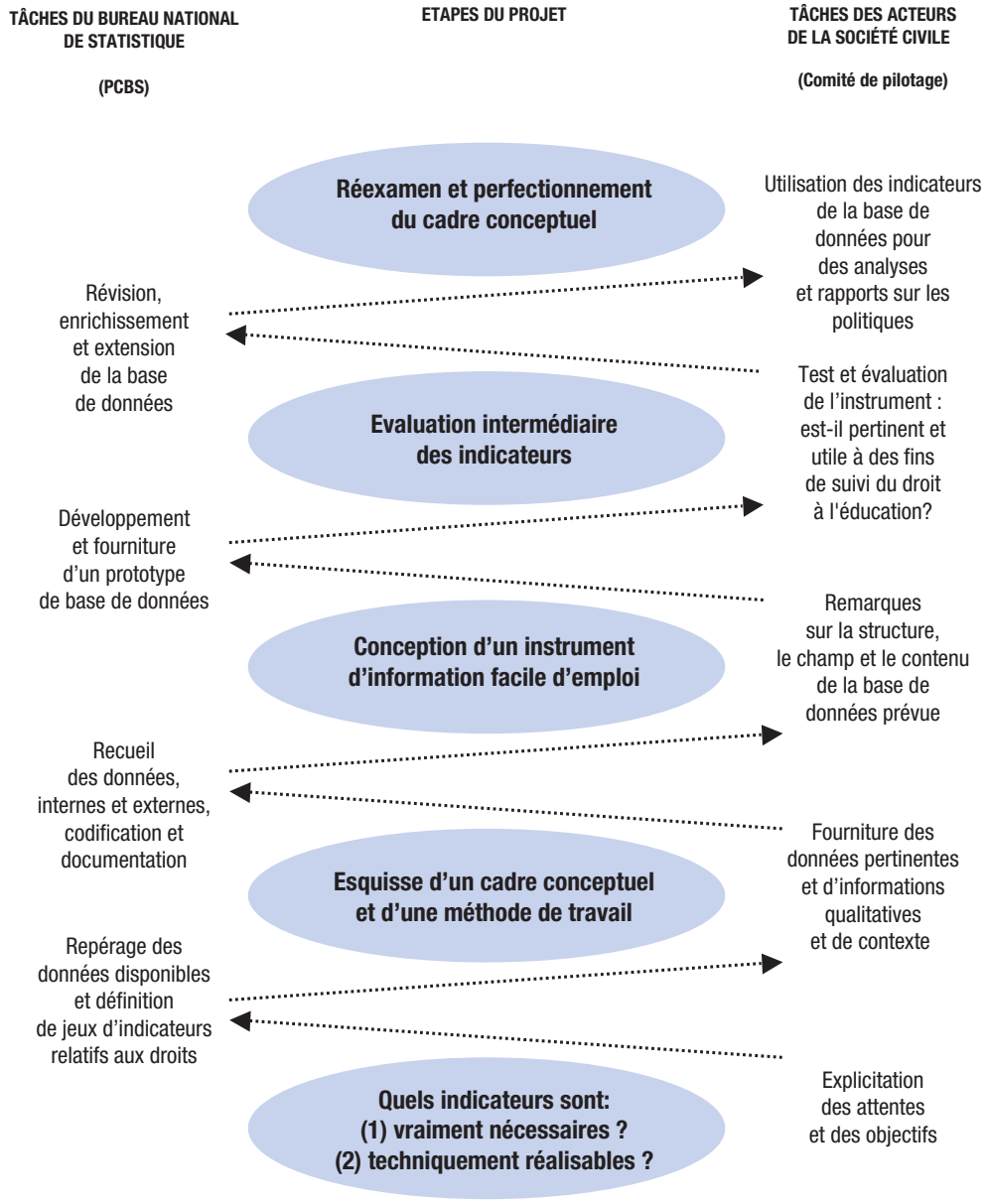
Le champ d'action du PCBS a donc été limité à la collecte, au traitement et à l'analyse qualitative d'informations et d'indicateurs, ainsi qu'à la conception, développement, mise à jour et maintenance de la base de données. Toutes les autres activités, notamment celles visant à renforcer l'impact de l'expérience pilote sur la formulation des politiques, incombaient aux organisations partenaires universitaires ou de la société civile ou à d'autres acteurs, comme les médias ou les différents organes

Encadré 7.4. **Le défi : identifier et collecter les informations pertinentes sur le droit à l'éducation**



Source : : Bureau central palestinien de statistique, PCBS.

Figure 7.1. **Développement interactif d'indicateurs et d'un instrument public d'information sur le droit à l'éducation**



de l'Autorité nationale palestinienne, qui pourraient être amenés, à l'avenir, à utiliser les indicateurs et la base de données sur le droit à l'éducation.

Dans ces conditions, le PCBS et ses partenaires ont suivi les recommandations de la Commission de statistique des Nations Unies quant à la production d'indicateurs statistiques à des fins de suivi des politiques. Ils avaient notamment à l'esprit le fait qu'« *identifier des indicateurs statistiques à des fins de suivi des politiques n'est ni totalement un problème de politique, ni totalement un problème de statistique. L'expression élémentaire de l'objectif politique fonde le besoin de suivi, mais faire de cette expression un*

indicateur statistique pertinent, fiable et acceptable par les diverses parties prenantes et une tâche statistique. La tension entre la vision politique (ce qui est nécessaire) et la vision statistique (ce qui est faisable et techniquement correct) doit être résolue par décision mutuelle. » (ONU-ECOSOC, 2002, p. 8, para. 17)

C'est effectivement par décision mutuelle que les acteurs impliqués dans cette expérience pilote se sont lancés dans le processus interactif multidisciplinaire illustré en Figure 7.1. Chacune des organisations partenaires s'est engagée à contribuer, avec ses propres compétences et son savoir-faire, aux différentes étapes de conception, de développement, d'évaluation et de révision des indicateurs et de la base de données.

Le PCBS a créé une équipe technique interne constituée par des spécialistes des indicateurs statistiques, de la conception de base de données et des systèmes d'information géographique. Comme première tâche, cette équipe a établi une liste préliminaire d'indicateurs, de définitions et de méthodes de mesure. Elle a ensuite identifié, en partenariat avec des spécialistes de l'éducation et des droits de l'homme, les informations disponibles dans les bases de données du PCBS, ainsi que toute autre information pertinente produite par des sources officielles ou indépendantes, y compris des données collectées ponctuellement par des centres de recherche et des ONG.

Une fois un cadre conceptuel provisoire accepté par tous les partenaires, des informations quantitatives ont été collectées auprès de diverses sources officielles, comme la base de données du recensement sur l'éducation du ministère de l'éducation et plusieurs sources internes au PCBS. Celles-ci comprenaient notamment les données des enquêtes sur la démographie et la santé, la pauvreté, la population active, le travail des enfants, le logement et les conditions de vie, ainsi que les comptes nationaux et l'étude sur l'impact du Mur sur la situation socio-économique des foyers palestiniens.

Une équipe spéciale a collecté des données qualitatives, des déclarations et des témoignages, principalement auprès de l'Institution *Al-Haq* (base de données sur les maisons détruites et archives de témoignages), du *Teacher Creativity Center* (base de données sur le suivi de l'éducation) et le *Bisan Center for Research and Development*. Les données fournies par ces ONG ne couvraient souvent que certaines parties du territoire palestinien (Cisjordanie ou Bande de Gaza), au cours de périodes limitées dans le temps, ou des aspects très spécifiques du droit à l'éducation. Elles ont été évaluées selon leur pertinence à l'égard du droit à l'éducation et pour leur capacité à être quantifiées ou à compléter, d'une manière ou d'une autre, les résultats statistiques.

Parallèlement à la collecte de données, les spécialistes du PCBS, en collaboration avec des consultants palestiniens, concevaient et développaient une base de données. Les exigences opérationnelles, structures et fonctionnalités envisagées, ainsi que les performances attendues de cette base de données faisaient l'objet de discussions approfondies avec des consultants internationaux associés à Métagora. Plusieurs options techniques ont été envisagées et les intervenants se sont finalement mis d'accord sur un calendrier de développement. Un prototype de base de données fut alors élaboré et alimenté avec les données collectées, présentées sous la forme de tableaux, de graphiques et de cartes géostatistiques.

Une première évaluation technique externe de la base de données a confirmé sa capacité à rassembler et à relier des données collectées auprès de diverses sources. Si cette évaluation a identifié divers éléments nécessitant des améliorations au moyen de nouveaux développements, elle a relevé la cohérence structurelle de la base de données, qui comporte trois niveaux d'information : principales catégories et sujets, indicateurs, et sources de données et métadonnées. La flexibilité et la facilité d'utilisation de l'instrument ont également été soulignées (voir détails techniques dans l'*Annexe 1*).

Une fois les données collectées ayant été structurées et incorporées à la base de données, deux spécialistes palestiniens de l'éducation et des droits de l'homme ont expertisée celle-ci sous l'angle de la pertinence et de l'utilité. Leur rapport en reconnaît l'efficacité pour la collecte de données mais indique aussi des lacunes d'information et dresse une liste d'indicateurs devant encore être élaborés afin de couvrir plusieurs des problèmes de développement et de gouvernance spécifiques au contexte palestinien (voir Helal et Qazzaz, 2005).

Ainsi, après un premier cycle de ce processus multidisciplinaire et interactif, l'expérience pilote a ramené les experts palestiniens et les acteurs principaux aux deux questions initiales : (1) Quels indicateurs sont vraiment nécessaires ? (2) Quels indicateurs sont réalisables et techniquement satisfaisants ? Pour contribuer à perfectionner le cadre conceptuel élaboré, le professeur Audrey Chapman a examiné le contenu de la base de données et esquissé un modèle d'indicateurs de structures, de processus et de résultats en matière de droit à l'éducation (voir *Chapitre 11*).

Renforcer les capacités nationales

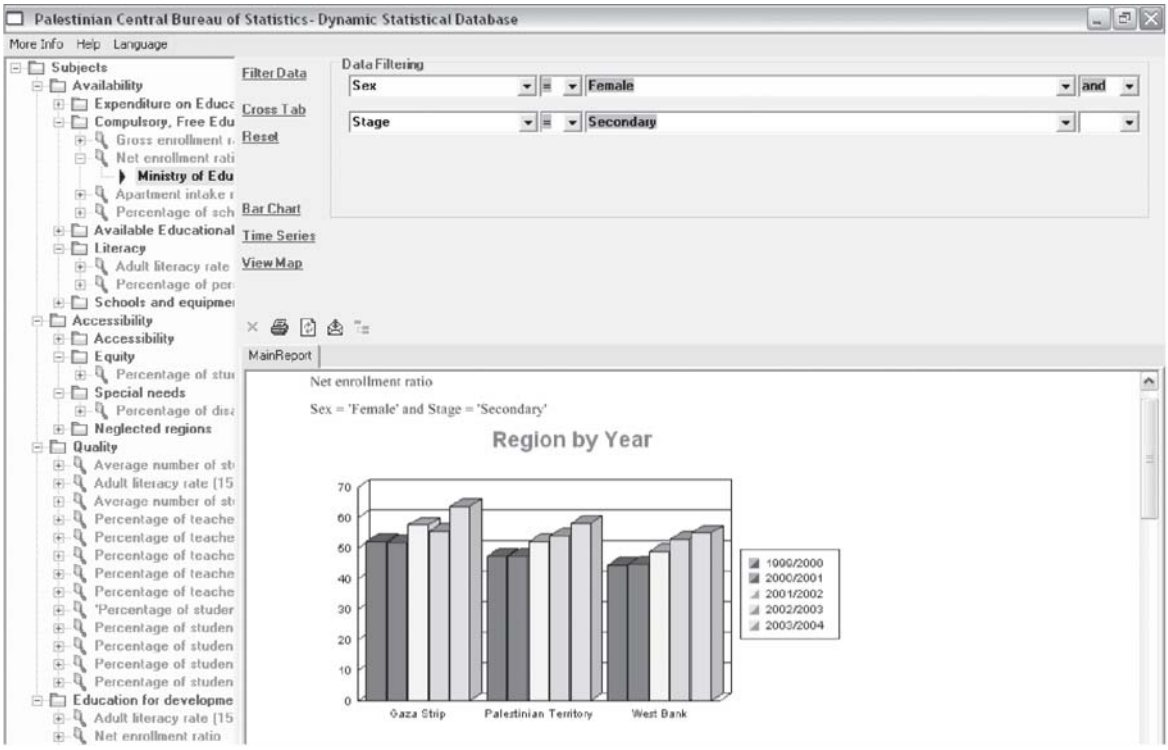
L'un des principaux objectifs de cette expérience pilote était d'améliorer le professionnalisme, la précision et l'objectivité des informations et des rapports en matière de droits de l'homme. Un tel objectif ne peut être atteint que si sont renforcées les capacités des statisticiens, chercheurs et acteurs de la société civile pour assurer correctement la collecte, le traitement et l'interprétation de données sur les droits de l'homme – ainsi que la protection des informations personnelles y afférentes. La formation était donc une composante importante de cette expérience pilote: elle devait soutenir les principales étapes du processus décrit ci-dessus.

Un atelier de formation de cinq jours sur *les bonnes et mauvaises utilisations des statistiques sur les droits de l'homme* a été organisée à l'intention des responsables et membres des ONG (sans formation en statistique mais très au fait des principes et de la pratique en matière de droits de l'homme), ainsi que des chercheurs académiques et des collaborateurs du PCBS (bien formées aux techniques statistiques mais sans formation en matière de droits de l'homme). Pour fournir un contexte commun à ce public très disparate, le formateur a présenté les notions et approches fondamentales d'investigation sur la situation des droits de l'homme, ainsi que les bases conceptuelles et méthodologiques du travail statistique.

Au cours de l'atelier, plusieurs exemples internationaux de projets de collecte et d'analyse de données sur les droits de l'homme ont été présentés. Aussi, des exercices pratiques ont permis aux participants de confronter leur propre expérience aux exemples sélectionnés. L'atelier a ainsi donné lieu à des débats animés sur des questions méthodologiques, comme la définition de données sur les droits de l'homme, la manière de travailler avec des données existantes ou d'en collecter de nouvelles. Cette formation permit donc aux participants d'acquérir des connaissances de base sur l'échantillonnage, la construction de questionnaires, la création de bases de données, l'analyse statistique, ainsi que sur les risques d'utilisation incorrecte ou abusive des données sur les droits de l'homme. Les participants ont également été sensibilisés aux exigences d'intégrité professionnelle du travail statistique et, en particulier, aux standards internationaux et aux moyens techniques pour assurer la protection des données personnelles.

Cet atelier de formation a contribué de façon significative à l'établissement d'une base de travail commune à tous les acteurs impliqués dans l'expérience pilote. Ceci a considérablement amélioré la compréhension mutuelle parmi les différents acteurs impliqués, ainsi que leur capacité collective à coopérer et à faire converger vers un objectif commun des connaissances et compétences très différentes – mais finalement complémentaires.

Figure 7.2. **Un instrument pour mesurer les progrès**
(exemple : inscription des jeunes filles dans le cursus d'éducation secondaire, par région, 1999-2004)



Source : Bureau central palestinien de statistique, PCBS.

Plusieurs participants à l'atelier ont assisté à une deuxième séance de formation, plus complexe au plan technique, sur *les données disponibles et les systèmes de codage*. Ce deuxième atelier, de cinq jours, s'est avéré très fructueux en termes d'échanges enrichissants avec d'autres expériences Métagora. En effet, la présentation du *Vocabulaire de termes harmonisés* et des techniques de codage de témoignages narratifs – utilisées notamment au Sri Lanka (voir *Chapitre 8*) – a suscité un intérêt très vif des participants du PCBS et des organisations partenaires. Sur la base des leçons des travaux menés au Sri Lanka et de leur propre expérience de collecte de données sur les droits de l'homme en Palestine, ils ont pu apprécier à quel point un protocole de codage « standardisé » pour les ONG permettrait d'améliorer la cohérence et la qualité des informations réunies dans la base de données sur le droit à l'éducation.

Grâce à cette formation modeste mais très bien ciblée, chercheurs palestiniens, acteurs politiques et membres des ONG ont renforcé leurs capacités à jouer le double rôle de fournisseurs et d'utilisateurs d'informations pertinentes. Leurs connaissances et leurs compétences ont été à la fois mises à profit et renforcées pour mieux identifier et interpréter les données quantitatives et qualitatives, pour utiliser les indicateurs de façon appropriée (et éviter qu'ils soient mal utilisés) et pour améliorer la précision, la qualité et l'impact des rapports et analyses de leurs institutions sur les questions de droits de l'homme et de gouvernance.

Encadré 7.5. **Implications de l'expérience menée en Palestine**

Principales implications politiques

- L'analyse des droits de l'homme se concentre généralement sur la question de savoir dans quelle mesure un État répond à ses obligations. En Palestine, il convient d'établir une évaluation à trois égards : évaluer la performance de l'Autorité nationale palestinienne, prendre en compte les problèmes liés à l'interférence avec l'État d'Israël, et considérer les responsabilités propres aux différents acteurs politiques et sociaux palestiniens.

- L'expérience a enclenché, dans une optique de politique publique, un partenariat actif et efficace entre universités, centres de recherche indépendants, ONG, acteurs politiques et l'institut national de statistique publique. Une formation appropriée aux techniques de collecte et traitement des données et aux bonnes et mauvaises utilisations des indicateurs a consolidé les capacités d'analyse et de dialogue des acteurs de la société civile.

- De nombreux experts et acteurs politiques et sociaux ont été impliqués dans les consultations et les décisions. Cette dynamique participative d'ampleur nationale est aujourd'hui considérée comme l'une des plus grandes réussites de l'expérience. Elle est souvent citée en exemple par des acteurs et organisations de premier plan en vue d'autres grands projets nationaux en Palestine.

- La visée et l'impact politique des indicateurs sur le droit à l'éducation seraient considérablement élargis en développant des indicateurs de processus, axés sur la performance des programmes et mesures concrètes de l'Autorité nationale palestinienne et des autres grandes entités actives dans le secteur de l'éducation.

- Il faudra encore du temps et des efforts pour consolider les acquis de cette expérience, approfondir le large consensus quant à ses résultats, et l'étendre progressivement à d'autres droits de l'homme ainsi qu'à l'analyse de diverses questions relatives à la gouvernance et à la démocratie en Palestine.

Principales implications méthodologiques

- Une base de données intégrée et bien conçue peut constituer un cadre commun pour réunir, coder et analyser des données provenant de diverses sources qui, sinon, resteraient isolées, anecdotiques et impropres à une analyse à grande échelle.

- Pour mettre en place un suivi des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique, un partenariat efficace entre diverses institutions doit avoir les caractéristiques suivantes : base consensuelle solide, forte implication d'experts et de personnalités de premier plan, mode de fonctionnement léger et souple, claire répartition des rôles, des tâches et des responsabilités entre les institutions officielles, les centres de recherche et les ONG.

- Des cours de formation ont permis aux experts du PCBS, aux praticiens des droits de l'homme, aux chercheurs, aux agents d'institutions publiques et aux acteurs de la société civile de progresser ensemble vers de meilleures compétences et capacités d'analyse et d'évaluation. Grâce aux connaissances acquises, ils ont pu mieux identifier et discuter les voies et moyens permettant de repérer, collecter et analyser des données et des indicateurs pertinents.

Limites de l'expérience et perspectives pour l'avenir

Dans quelle mesure l'expérience pilote a-t-elle réussi à mettre en place des indicateurs sur le droit à l'éducation ? Pour juger vraiment des progrès accomplis, il convient de se référer au consensus international, en pleine évolution, sur les indicateurs en matière de droits économiques, sociaux et culturels. On y distingue trois catégories (voir *Chapitre 11*):

- des **indicateurs structurels**, qui évaluent les cadres institutionnels, politiques et judicaires ;
- des **indicateurs de processus**, qui portent sur les politiques, programmes et moyens mis en œuvre, comme les attributions budgétaires ;
- des **indicateurs de résultats**, qui évaluent la mesure dans laquelle la population jouit de tel ou tel droit.

La plupart des indicateurs inclus dans le prototype de base de données sont des indicateurs de résultats. Ceux-ci sont particulièrement informatifs quant à la jouissance du droit à l'éducation et aussi quant aux nombreux obstacles qu'il rencontre. Cependant, l'information disponible jusqu'à maintenant ne rend pas compte de l'action des principaux acteurs administratifs, politiques et sociaux et donc ne permet pas d'en faire une analyse adéquate. Il faudrait donc développer des indicateurs de processus portant sur la performance de l'Autorité nationale palestinienne et sur les interventions d'autres grandes entités. Suivant les recommandations des experts palestiniens et internationaux, ces travaux devraient prendre en compte le *Commentaire Général* sur le droit à l'éducation du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, ainsi que les recommandations sur le droit à l'éducation du Comité sur les droits de l'enfant.

En outre, alors que les statistiques produites par le PCBS se conforment généralement aux standards internationaux et sont largement documentées avec des métadonnées précises, la qualité des données collectées provenant de sources externes (et la mesure dans laquelle ces différentes sources permettent de ventiler les informations de façon adéquate) n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation suffisante. Il faudra donc continuer à évaluer, documenter et améliorer la qualité et la couverture des informations rassemblées au sein de la base de données. Par ailleurs, pour pouvoir évaluer l'évolution de la situation des droits, il sera nécessaire d'assurer la cohérence dans le temps des données collectées par les ONG et les centres de recherche.

Ces considérations, néanmoins, ne doivent pas occulter les grandes réussites de cette expérience pionnière de collaboration entre des acteurs si divers, en vue de créer des indicateurs et un médium d'information publique sur les droits de l'homme. Si les résultats intermédiaires de cette expérience semblent encore modestes, de par leur portée, ils ouvrent de nouvelles perspectives et fournissent des pistes importantes pour les futurs travaux sur les indicateurs de mesure des droits de l'homme. Cette expérience pilote aura montré que :

- **les praticiens des droits de l'homme et les professionnels de la statistique peuvent coopérer étroitement** à l'identification d'indicateurs pertinents et partagés, ainsi qu'à la mise en œuvre, par détermination conjointe, du cadre conceptuel, du contenu et du champ desdits indicateurs ;
- **établir des indicateurs mesurant les droits de l'homme est un processus de longue haleine:** il faut donc adopter **une approche progressive** consistant à bâtir des jeux d'indicateurs à partir des informations disponibles, de façon à assurer le suivi de certains droits et poser les bases pour des développements ultérieurs ;
- **les prochaines étapes de ce travail devraient se concentrer sur la production de données pertinentes pour évaluer la mise en œuvre des politiques publiques,** afin de rendre compte de la performance des organes de gouvernance.

La très forte implication de nombreuses parties prenantes dans l'organisation et la mise en œuvre de cette expérience pilote est à considérer comme l'une de ses plus grandes réussites. Cette expérience a permis au PCBS de renforcer ses liens avec la société civile et les cercles universitaires, tout en consolidant son propre rôle et ses capacités en tant que fournisseur d'information, de conseils d'ordre technique, d'assistance et de formation pour les personnes souhaitant mener des évaluations de politiques fondées sur les faits.

Chapitre 8

Violations massives des droits de l'homme au Sri Lanka

Métagora a apporté un soutien scientifique et technique au projet de la *Asia Foundation* intitulé *Cartographie des violences politiques et ethniques au Sri Lanka* (voir encadré ci-dessous). Ce projet visait à mettre en œuvre des approches quantitatives et des méthodes et outils statistiques afin de tirer un meilleur parti de la documentation, des analyses, des rapports et de l'action des organisations de la

Ce chapitre a été rédigé à partir de rapports, publications et documents de travail élaborés par :

Lakmali Dasanayake, Dinesha de Silva Wikramanayake,
Kohilanath Rajanayagam et ***Romesh Silva***

Le projet *Cartographie des violences politiques et ethniques au Sri Lanka* était piloté et coordonné de façon indépendante par **le bureau de la *Asia Foundation* à Colombo.**

Responsable : Nilan Fernando
Responsable adjointe : Dinesha de Silva Wikramanayake
Coordinatrice du projet : Lakmali Dasanayake
http://asiafoundation.org/country/overview/sri-lanka

Le projet a été mené par la ***Human Rights Accountability Coalition* (HRAC)**, dont le but est d'accroître la collaboration et l'entraide entre les ONG pour la collecte, le codage, l'analyse et le partage de données sur les violations des droits de l'homme au Sri Lanka. La HRAC a été fondée en novembre 2000 par quatre organisations : ***Home for Human Rights* (HHR)**, ***Forum for Human Dignity* (FHD)**, ***Institute of Human Rights* (IHR)** et ***Consortium of Humanitarian Agencies* (CHA).** Les coordinateurs du projet dans ces trois organisations sont : Kohilanath Rajanayagam (HHR), Chandralal Majuwana Kankanamge (FHD), Menaka Shanmugalingam (IHR), et Prabu Wedagedara (CHA). La HRAC a travaillé en étroite collaboration avec la **Commission nationale des droits de l'homme** du Sri Lanka (Mohomad Cassim Mohamad Iqbal).

Dès son lancement, le projet a bénéficié de l'assistance technique du Groupe d'analyse des données sur les droits de l'homme de l'AAAS (à présent intégré dans Benetech), financée par la *Asia Foundation*. La HRAC a également reçu l'assistance technique de Romesh Silva (Australie), cofinancée en 2002 par l'Office fédéral de la statistique suisse et, en 2004, par le budget Métagora. Les activités de terrain de la HRAC ont été soutenues par la *Asia Foundation* et, à partir de juillet 2004, elles ont été financées par une généreuse contribution de la DANIDA, l'Agence danoise pour le développement international.

société civile engagées dans la défense et la promotion des droits de l'homme. Grâce à ce projet, les défenseurs des droits de l'homme au Sri Lanka ont pu étudier les caractéristiques et l'ampleur des violations passées et présentes. En droite ligne avec les objectifs du projet Métagora, cette démarche innovante a permis d'apporter des réponses concrètes aux questions suivantes :

- Quel type de méthodes et outils statistiques peuvent être utilisés pour améliorer la documentation et le traitement systématiques des données sur les violations des droits de l'homme collectées par les organisations de la société civile ?
- Comment les informations narratives sur les violations des droits de l'homme peuvent-elles être traduites en données quantitatives et utilisées à des fins statistiques ?
- Comment des séries de données provenant de différentes organisations (portant sur des aspects différents de violations des droits de l'homme, des zones géographiques et des périodes de temps diverses) peuvent-elles s'intégrer dans un cadre commun afin de disposer d'un panorama cohérent des abus ?
- Quelle est la valeur ajoutée de l'analyse statistique par rapport aux actuels documents, analyses, rapports et plaidoyers des organisations de défense des droits de l'homme ?
- Comment assurer que l'assistance scientifique et technique apportée par des experts internationaux aux organisations de la société civile sera suivie d'une mise en œuvre durable des compétences techniques et statistiques qui leur ont été transférées ?

Un contexte de violence politique et ethnique généralisée

Le projet se déroule dans un contexte particulièrement délicat, le Sri Lanka n'étant pas encore sorti de la période la plus violente de son histoire depuis l'indépendance – une période caractérisée par des violations endémiques des droits de l'homme. Depuis la fin des années 70, les forces de sécurité gouvernementales ont commis de nombreux abus et atteintes aux droits de l'homme lors de leurs confrontations avec les mouvements armés de séparatistes Tamoul implantés au nord et à l'est de l'île. Ces séparatistes sont fédérés depuis la fin des années 80 par le Mouvement des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), auteur d'assassinats, de massacres et d'attentats suicides. Entre 1987 et 1989, le gouvernement a également été confronté à une insurrection armée au sud du pays, emmenée par le Front de libération populaire (*Janatha Vimukthi Peramuna*). Depuis 1979, le Sri Lanka a presque toujours vécu sous le coup de lois de sécurité nationale (l'ordonnance de sécurité publique de 1947 et la loi de prévention du terrorisme de 1979), auxquelles s'ajoute une législation d'exception tout aussi draconienne. Ces dispositions légales ont été utilisées par les gouvernements successifs pour combattre des groupes armés, mais aussi pour étouffer l'opposition non-violente.

Bien que tous les groupes et communautés du Sri Lanka s'accordent à reconnaître les violences politiques et ethniques généralisées de ces vingt dernières années, les faits et les chiffres communiqués ou estimés par différentes organisations divergent considérablement. Par exemple, fin 2006, la Commission des droits de l'homme de l'ONU avait reçu 12 000 plaintes pour des disparitions au Sri Lanka, tandis que les Commissions d'enquête présidentielles sur les disparitions en avaient enregistré plus de 30 000 et que les ONG estimaient à plus de 60 000 le nombre de personnes portées disparues.

Dans ce contexte, les impacts politiques attendus de ce projet étaient évidents. Même si aucun mécanisme de réconciliation nationale n'est encore à l'ordre du jour dans le pays, il est désormais essentiel d'établir la vérité sur les violations des droits de l'homme perpétrées au cours de ces 25 années de violence. En effet, le fait de dresser – sur des bases scientifiques et rigoureuses – un tableau clair du nombre total estimé des violences, des tendances et de la nature des abus, de l'identité et du profil des auteurs de violence et de leurs victimes contribue à éclairer le passé, à désigner les

responsables et à en finir avec le sentiment d'impunité des auteurs. En outre, l'enregistrement des exactions actuelles permet de formuler des politiques favorisant une meilleure protection des droits de l'homme et une plus grande responsabilisation. Les principaux objectifs du projet étaient donc :

- D'apporter aux ONG des compétences et des outils (expertise technique, modes opératoires et programmes informatiques modernes) pour améliorer l'exactitude, l'objectivité, la cohérence et la fiabilité de leurs rapports, et pour sécuriser leurs données sur les violations des droits de l'homme.
- De faciliter la mise en commun et le partage des données sur les violations des droits de l'homme entre les ONG, afin de développer une base d'informations statistiques abondantes, objectives et irréfutables.
- D'apporter des preuves nouvelles, objectives et scientifiquement étayées pour éclairer le débat local et international sur les violations des droits de l'homme liées aux conflits politiques et ethniques au Sri Lanka – et, quand le processus de paix sera relancé, pour nourrir les investigations de futurs mécanismes de justice provisoires.

Garantir la rigueur et la responsabilisation

Chaque organisation membre de la HRAC recueille des informations sur les violations des droits de l'homme par l'intermédiaire de différentes sources, telles que des témoignages écrits ou oraux de victimes et de témoins, des déclarations formelles, des entretiens sur le terrain, des dossiers judiciaires, des coupures de presse ou des courriels d'alerte. Chacune dispose donc d'énormes archives comprenant des milliers de pièces avec des informations détaillés sur les violations des droits de l'homme.

Chaque organisation a par ailleurs ses propres buts, centres d'intérêt, zones d'action géographiques, stratégies indépendantes et compétences spécifiques. Ainsi, le CHA (*Consortium of Humanitarian Agencies*) cherche à promouvoir le dialogue politique et le partage d'informations entre les agences humanitaires, tandis que le FHD (*Forum of Human Dignity*), le HHR et l'IHR fournissent avant tout une assistance juridique aux victimes. Par conséquent, les informations sur les atteintes aux droits de l'homme collectées et archivées par ces organisations reflètent souvent ces différences. En d'autres termes, leurs dossiers et leurs rapports sur les violations des droits de l'homme sont partiels ou incomplets, et par ailleurs fragmentés dans le temps et dans l'espace.

La *Human Rights Accountability Coalition* (HRAC) a été créée en 2000 pour remédier à l'incomplétude et à la dispersion des informations, et pour améliorer la documentation et l'analyse des violations des droits de l'homme. Elle a pour cela tiré parti de la complémentarité des buts et des implantations géographiques de ses quatre organisations fondatrices. Depuis 2001, le programme de la HRAC s'est déroulé selon trois grandes phases :

- **Phase I (2001-2004) :** l'objectif était d'établir les bases techniques communes de la HRAC, en élaborant et appliquant des méthodes de documentation standardisées. Les organisations de la coalition, avec l'aide d'experts internationaux, ont mis au point des outils communs et systématiques de collecte et de traitement de données sur les violations des droits de l'homme. Un *Vocabulaire de termes harmonisés* a été défini (voir ci-dessous), ainsi que des formulaires type de collecte des données et des procédures de contrôle de la qualité du codage et du traitement. Un manuel de référence technique très détaillé, destiné aux équipes chargées de la documentation au sein des différentes organisations, a permis de formaliser les principes d'action, les méthodologies à respecter et les enseignements tirés de l'expérience. Des stages ont été organisés en 2001, 2002 et 2004 afin de former l'ensemble des équipes de terrain des organisations membres de la HRAC à l'application correcte des méthodes communes de

collecte, traitement et codage. De ce fait, la coalition a réussi à assurer, depuis 2003, la cohérence de la collecte et du codage des données.

- **Phase II (2004-2005) :** l'objectif était de consolider les bases techniques et les méthodes de travail communes de la HRAC, et de développer des capacités institutionnelles. Le volume des données traitées s'est accru grâce au renforcement et à l'élargissement des équipes de terrain des membres de la HRAC. Grâce au soutien financier de la DANIDA, la *Asia Foundation* a assuré la traduction des manuels de référence de l'anglais en tamoul et en cinghalais. En 2005, la HRAC a établi un partenariat étroit avec le Département statistique et l'École d'informatique de l'Université de Colombo. Il s'agissait là d'une étape stratégique majeure, exemplaire pour l'ensemble de la communauté Métagora, pour garantir aux réalisations du projet une suite durable grâce à une expertise plus autonome et pilotée à l'échelon national. Avec les formations pratiques assurées par le Département statistique, les organisations membres de la HRAC ont progressivement pu produire des analyses descriptives de leurs propres données et élargir leur programme de travail pour y inclure des études basées sur des enquêtes par sondage. Par ailleurs, grâce à l'action de la *Asia Foundation*, une collaboration étroite a débuté avec la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka.
- **Phase III (2005-2008) :** l'objectif était de mutualiser l'ensemble des données au sein de la HRAC et de construire de grandes séries afin de faciliter l'analyse globale des modalités, tendances et niveaux de responsabilité des atteintes aux droits de l'homme commises pendant les 25 ans de conflit ethnique au Sri Lanka. L'analyse statistique permet de mettre au jour de nouvelles preuves de leur nature systématique, de leurs causes et de leurs effets. Cette phase s'est elle-même déroulée en quatre étapes : (1) recueil d'informations complémentaires sur ce sujet auprès de sources disponibles, telles que les commissions présidentielles, la Commission nationale des droits de l'homme et le Groupe de travail de l'ONU sur les personnes disparues ; (2) identification des doublons et des données erronées en apurant et comparant les séries provenant de différentes sources ; (3) premières tentatives d'estimations multi-systèmes et de modélisation statistique, dans le but d'obtenir des projections du nombre total de violations ; (4) prise en compte de diverses études qualitatives, historiques et juridiques dans les analyses statistiques afin d'élaborer des rapports à l'échelle de la coalition sur l'ampleur, les modalités, tendances et niveaux de responsabilité des violations passées.

Le *Vocabulaire de termes harmonisés* : un outil essentiel

Le projet a permis de dresser un tableau statistique étendu, objectif et rigoureux des violations passées et actuelles des droits de l'homme au Sri Lanka. En 2004, après deux ans passés à établir les bases techniques communes, les organisations impliquées ont été en mesure d'entamer un travail intensif de codage et de traitement des données, à partir d'un outil essentiel développé par la HRAC : le *Vocabulaire de termes harmonisés*.

Les vocabulaires de termes harmonisés sont utilisés dans des projets de traitement de données provenant de documents, registres et témoignages narratifs (dites « données constatées », *found data*). Le but de ces projets est de transformer des informations qualitatives en données quantitatives structurées; les vocabulaires de termes harmonisés permettent de les traduire en unités chiffrables en appliquant des règles de classification et des méthodes de codage. L'usage de ces vocabulaires facilite ainsi la construction de grandes bases de données permettant de suivre la situation des droits de l'homme au-delà de l'observation parcellaire de cas individuels et de faire une analyse scientifiquement étayée de l'ampleur et des tendances des violations commises à grande échelle.

Afin de garantir un haut niveau de qualité des données, chaque définition d'un *Vocabulaire de termes harmonisés* doit être :

- **mutuellement exclusive** : aucune violation, victime ou auteur ne peut correspondre à deux définitions différentes ;
- **exhaustive** : une définition doit exister pour chaque cas possible de violation pouvant être rencontré dans le contexte étudié ;
- **distinctive** : chaque définition doit posséder des caractéristiques explicites permettant de distinguer chaque violation, victime ou auteur de l'ensemble des autres ;
- **illustrée** : chaque définition doit être accompagnée d'exemples précisant comment l'appliquer à une situation spécifique ;
- **chiffrable** : chaque définition doit être associée à une règle de décompte qui explicite comment les violations, victimes et auteurs seront décomptés.

Afin de structurer l'information en vue de l'analyse statistique, le *Vocabulaire de termes harmonisés* de la HRAC (voir Human Rights Accountability Coalition, 2006) repose sur le modèle : « Qui a fait Quoi à Qui, Quand et Où ? » (voir Ball, 1996). Il comporte : (1) un système de codification définissant et décrivant les catégories de violations et les codes associés ; (2) une liste de codes d'identification des personnes, englobant les différents types d'auteurs institutionnels de violations et certains auteurs spécifiques ; (3) des codes « où » correspondant aux différents endroits où des violations ont été commises ; (4) des codes « quand » relatifs aux diverses périodes au cours desquelles les violations ont été perpétrées ; (5) des codes d'identification des contextes légaux et sociaux correspondant aux cadres normatifs concernés ou enfreints par les violations ; (6) des codes correspondant à chaque journal du Sri Lanka ayant fait état de violations ; (7) des codes permettant de caractériser les liens de famille des victimes, témoins ou sources d'information ; (8) des codes relatifs aux divers types de sources d'information (par exemple, email, dossier judiciaire ou courrier).

Encadré 8.1. **Coder l'information : un défi technique majeur pour les défenseurs des droits de l'homme**

Produire des statistiques utiles sur les droits de l'homme suppose de rapporter les témoignages sur les violations, les victimes et les auteurs à des catégories dénombrables, sans pour autant laisser de côté certains éléments importants et sans dénaturer l'information recueillie. Ce processus de **transformation des informations qualitatives en données quantitatives** est communément appelé le **« codage »** et il s'effectue en respectant un *Vocabulaire de termes harmonisés*.

Les organisations de défense des droits de l'homme disposent souvent de milliers de documents, ce qui impose de spécialiser plusieurs personnes pour coder les données. L'une des organisations fondatrices de la HRAC par exemple, le *Home for Human Rights*, a réuni plus de 45 000 documents contenant des informations sur les atteintes aux droits de l'homme commises au Sri Lanka dans le cadre du conflit ethnique. Son équipe de codage des données compte ainsi 10 personnes employées à plein temps.

Pour garantir la validité de leur analyse statistique, les organisations de défense des droits de l'homme doivent veiller à ce que tous les codeurs utilisent le *Vocabulaire de termes harmonisés* de manière cohérente lors du codage des milliers de pièces contenant des informations. Elles doivent notamment garantir la cohérence de l'identification, de la classification et du chiffrage des violations, victimes et auteurs. Il est possible de vérifier l'homogénéité du codage par une méthode de codification croisée : on a ainsi une mesure du degré de cohérence du codage des mêmes données brutes par les différents codeurs (c'est-à-dire comment ils traitent les informations à partir du cadre commun de codage fourni par le *Vocabulaire de termes harmonisés*). Cette méthode, couramment utilisée dans les sciences sociales et comportementales, aide les statisticiens des droits de l'homme à évaluer la fiabilité du codage, et à diagnostiquer et éliminer les causes d'inconsistance, en organisant des formations ciblées pour les codeurs et en adaptant le *Vocabulaire de termes harmonisés*.

Encadré 8.2. **Exemples du *Vocabulaire de termes harmonisés* de la HRAC**

N°	Code	Catégorie violation	Définition	Caractéristiques distinctives	Règle de comptage	Exemple
29	REFA	Restriction de la liberté d'association	Publication ou émission d'une notification ou instruction (orale ou écrite) interdisant ou limitant la capacité d'une personne ou d'un groupe de personnes à se rencontrer, se regrouper ou s'associer.	1. Refus d'autorisation pour la tenue d'une réunion politique	Chaque notification/ instruction = 1 violation	Entrave à l'organisation d'une réunion politique par les forces de sécurité au cours de la période préélectorale.
				2. Loi/règlement limitant le droit d'association	Compter la durée (période allant de l'entrée en vigueur à la levée de la mesure)	
30	FOMA	Mariage forcé	Mariage forcé ou sans consentement par menace, intimidation, accusation, menaces envers les membres de la famille ou violences commises par une des personnes figurant à la liste d'identification.	Mariage d'un couple forcé ou sans consentement.	Chaque mariage = 1 violation Chaque partie non consentante = 1 victime	• Femme musulmane forcée de signer un certificat de mariage lui imposant de se marier avec un homme Tamoul sous la menace de violences.

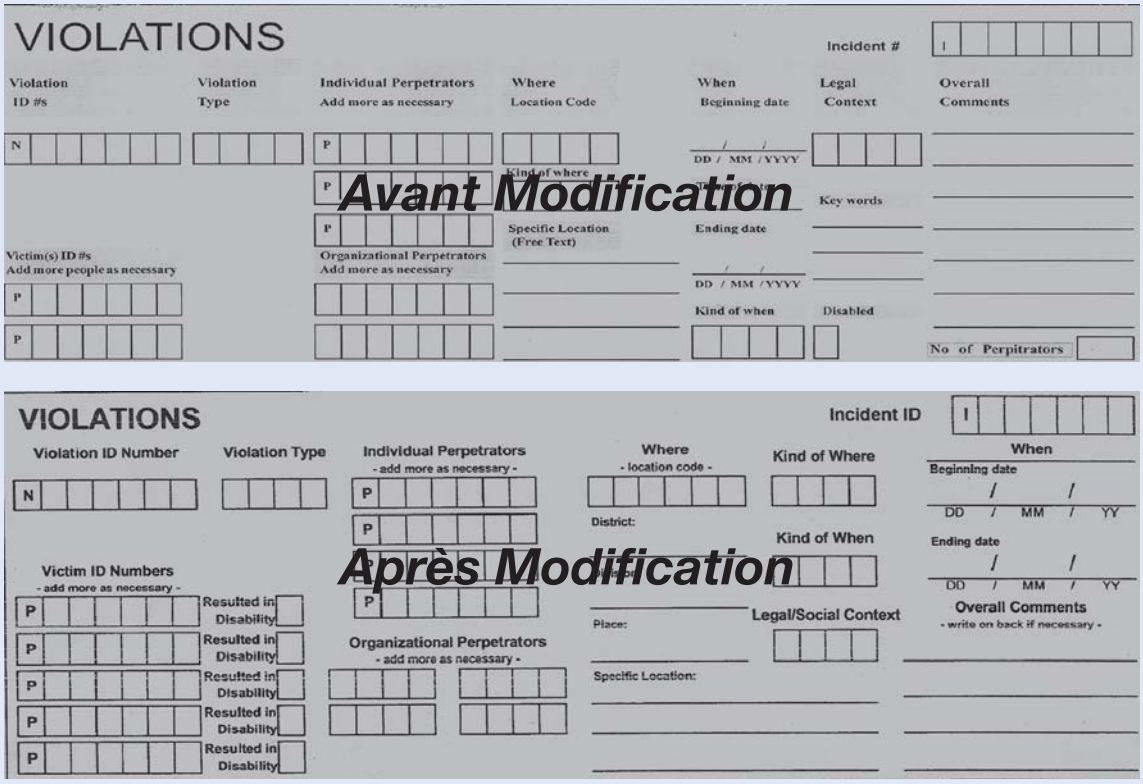
Source : Symposium HRAC, décembre 2005, support de présentation

Ce *Vocabulaire* s'accompagne d'un double index, alphabétique et thématique, des codes correspondant à des catégories très détaillées de violations. Il s'agit donc d'un outil conceptuel très rigoureux adopté par les organisations membres de la HRAC, qui permet de collecter et de traiter les données de manière harmonisée. La structure, la logique interne et l'application pratique de cet outil sont semblables à celles définies par les documents de référence internationaux visant à harmoniser l'information statistique publique.

Le *Vocabulaire de termes harmonisés* a fait l'objet d'adaptations régulières à mesure que le projet avançait, afin de prendre en compte les problèmes rencontrés et les solutions adoptées lors de réunions hebdomadaires au cours desquelles les équipes de la HRAC vérifiaient le travail de codage des données. Ces équipes ont tout particulièrement veillé à garantir un nombre gérable de catégories de violations couvrant les situations les plus fréquentes signalées par les documents et témoignages recueillis par les organisations membres de la HRAC. Enfin, ce *Vocabulaire* a également été traduit dans les langues locales (tamoul et cinghalais) pour en faciliter l'usage au sein des organisations partenaires.

Certaines catégories de violations ont fait l'objet d'une délimitation plus précise qui affine leurs caractéristiques distinctives, des critères explicitant clairement les frontières entre les catégories. Les règles de comptage ont également été révisées pour améliorer la représentation numérique des multiples types de victimes, violations et auteurs (voir Encadré 8.2). Le vocabulaire relatif aux institutions et la liste structurée de ces institutions a été complètement revu afin de refléter parfaitement les relations institutionnelles entre les différentes parties au conflit du Sri Lanka. Ces améliorations au *Vocabulaire de termes harmonisés* répondaient à quatre besoins critiques :

Encadré 8.3. **Formulaire harmonisé de la HRAC sur les violations**



Source : Symposium HRAC, décembre 2005, support de présentation

- faire référence au cadre normatif des lois nationales et des standards internationaux en matière de droits de l'homme ;
- refléter fidèlement la nature et la forme des conflits ethniques et politiques du Sri Lanka ;
- respecter la structure et la forme des sources de données de la HRAC ;
- garantir la fiabilité du codage des données traduisant des textes narratifs en informations quantitatives sur les violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, les organisations membres de la HRAC ont adopté des formulaires standardisés pour la collecte de données sur les incidents, violations, personnes (victimes et auteurs) et sources d'information (voir Encadré 8.3). Les milliers de cas signalés à ces organisations (ou qu'elles ont recensés) sont à présent enregistrés sur ces formulaires harmonisés et les caractéristiques de chaque violation sont codées selon les définitions communes du *Vocabulaire de termes harmonisés*.

Contrôle de la fiabilité du codage

Il faut souligner que le projet de la HRAC se déroule véritablement en commun, et pas seulement par l'addition d'activités individuellement menées par les organisations membres. Comme indiqué plus haut, les équipes de ces organisations se sont réunies une fois par semaine pour évaluer ensemble l'avancement, discuter de certains concepts et vérifier la bonne application du *Vocabulaire de termes harmonisés*. Ces réunions hebdomadaires ont ainsi permis de garantir la cohérence de la collecte des

données et de la documentation au sein de la coalition, mais aussi d'assurer une bonne cohérence entre les codeurs (voir Encadré 8.4).

C'est là un point très important de l'expérience menée au Sri Lanka. Dans la plupart des projets de construction de bases de données sur le respect des droits de l'homme, l'homogénéité du codage n'est ni recherchée ni mesurée, ou seulement de façon épisodique. Dans le projet de la HRAC au contraire, une mesure de cette cohérence a été conçue, appliquée et adaptées pour être en accord avec le modèle de données et le *Vocabulaire de termes harmonisés* (voir présentation des méthodes mathématiques sous-jacentes in Silva, 2002).

Stratification des données

Dans le cadre de l'assistance technique de Métagora au projet de la HRAC, des conseils ont été donnés à deux des organisations – *Forum for Human Dignity* et *Home for Human Rights* – pour indexer les données provenant de documents et témoignages recueillis (« données constatées »). Ceci permettait d'identifier les sources des données en possession de chaque organisation, en enregistrant la date, le lieu et la nature de chaque source. Ces index sont précieux et indispensables pour randomiser la masse de données d'entrée dans les analyses utilisant des « données constatées ». Un échantillonnage stratifié sur certaines variables pour lesquelles il existe des variations notables dans les données, aide à produire des analyses statistiques représentatives à partir des « données constatées », et ceci alors même que le processus de traitement des données pas entièrement terminé. Cette méthode est applicable lorsque la sélection séquentielle des documents à coder et saisir se fonde sur un échantillon aléatoire de l'ensemble des « données constatées ».

La stratification des données d'entrée facilite la production d'analyses statistiques provisoires représentatives de l'ensemble des données. Elle permet aussi de garantir que, même si le temps et l'argent manquent avant d'avoir achevé le codage de toutes les données, l'organisation sera tout de même en mesure de produire des analyses quantitatives raisonnablement correctes par rapport à la totalité des documents et témoignes collectées.

L'index élaboré pour le *Forum for Human Dignity* couvrait l'ensemble des sources de « données constatées », à savoir les dossiers judiciaires, les courriers, les listes et les synthèses de situation. Finalement, la totalité des 1 900 principaux documents source collectés par l'organisation ont été indexés. Le second index, élaboré pour *Home for Human Rights*, a porté sur tous les dossiers judiciaires, médicaux et déclarations formelles rassemblés par l'organisation, soit 10 000 documents.

Identification des doublons pour éviter des surestimations des violations

Pour calculer l'ampleur des violations, il est capital de déterminer en quels points les informations se recoupent afin de ne pas comptabiliser deux fois ou plus un même cas. Ces redondances doivent être identifiées pour savoir quels documents sont uniques et lesquels décrivent les mêmes participants et événements. Ceci revient à définir un « niveau de jugement » (*judgement layer*) pour de nombreuses sources.

Le logiciel *Analyzer* – utilisé pour collecter, tenir à jour et analyser les informations portant sur les violations à grande échelle des droits de l'homme – distingue les sources et les « niveaux de jugement » dans la base de données. L'identification de sources relatives aux mêmes personnes ou événements est appelée « appariement ». *Analyzer* permet pour cela aux analystes de visualiser simultanément plusieurs champs de différents enregistrements. Les décisions prises à partir du

Encadré 8.4. **Exemple de mesure de la fiabilité du codage des données du HRAC**

Un exercice réalisé lors d'une réunion hebdomadaire des équipes chargées du codage des données de la HRAC, le 2 février 2004, consistait à examiner la fiabilité du processus de codage à partir du récit suivant (un article de presse) :

DIX CIVILS TUÉS PAR BALLE :

(1) *« 10 civils dont plusieurs enfants ayant trouvé refuge à Kanahanthanai,*
(2) *à la suite de tirs d'obus sur Kiran et Pulypainthakal, ont été abattus par les forces de sécurité*
(3) *et un blessé a été transporté à l'hôpital de Batticaloa. Au cours d'un autre incident à Thuraikutty,*
(4) *un civil travaillant avec l'armée a été tué par un tireur non identifié.*
(5) *L'armée a attaqué les civils se trouvant à proximité du lieu du meurtre*
(6) *et a saccagé des maisons dans les villages de Sithandy, Santhively et Morokottanchenai.*
(7) *En outre, Arunagiri Thurairaja et Sellathamby Siva, qui avaient été obligés de quitter leur domicile,*
(8) *ont été tués par des personnes portant l'uniforme de l'armée. »*

(*Virakesari*, 3 juillet 2004).

Ce témoignage renvoie à différents types de violation des droits de l'homme définis dans le *Vocabulaire de termes harmonisés*, tels que : déplacement forcé (FODI), mort lors d'un combat (DECO), blessure lors d'un combat (INCO), exécution (EXEC), autre meurtre (OTKI), destruction de biens (DEPR) et agression (ASLT), ou même torture générale (GETO). Ce témoignage a été traité comme suit par **sept codeurs** :

Ligne	Codeur A	Codeur B	Codeur C	Codeur D	Codeur E	Codeur F	Codeur G
1	FODI	FODI	FODI	X	FODI	FODI	FODI
2	DECO	DECO	DECO	DECO	X	DECO	DECO
3	INCO	INCO	INCO	INCO	X	INCO	INCO
4	EXEC	EXEC	X	EXEC	EXEC	EXEC	X
5	EXEC	EXEC	X	EXEC	EXEC	X	OTKI
6	DEPR	DEPR	DEPR	DEPR	DEPR	X	X
7	ASLT	ASLT	ASLT	ASLT	X	GETO	ASLT
8	X	X	EXEC	X	EXEC	EXEC	DECO

On constate des variations sensibles du codage des violations évoquées dans l'article entre les différents codeurs. Sur l'ensemble de l'exercice, les sept codeurs étaient d'accord dans 53,6 % des cas sur le codage des violations à partir du *Vocabulaire de termes harmonisés* (taux global de concordance) :

concordances réelles	180
concordances possibles	336
Taux global de concordance	**53,6 %**

Cette mesure de cohérence parmi les codeurs (*Inter-Rater Reliability Measure*) fournit un taux de concordance global ainsi que les taux spécifiques suivants par type de violation :

Type de violation	Taux de concordance spécifique
Déplacement forcé (FODI)	83,3
Mort lors d'un combat (DECO)	71,4
Blessure lors d'un combat (INCO)	83,3

Exécution (EXEC)	52,8
Autre meurtre (OTKI)	0
Destruction de biens (DEPR)	66,7
Agression (ASLT)	66,7
Torture générale (GETO)	0

Dans cet exemple, le taux global de concordance relativement faible provient de différences dans l'identification de certaines violations (surtout les exécutions et destructions de biens) et dans leur classification (notamment les homicides par exécutions, agressions ou autres meurtres). Ce fait peut être confirmé par le faible taux de concordance spécifique pour EXEC, DEPR, ASLT, OTKI et GETO, comme indiqué au module Coefficient d'objectivité du logiciel *Analyzer*. Le taux de concordance spécifique pour Exécution dans cet exercice de codage est de 52,8 %. Il correspond à la probabilité estimée selon laquelle, si l'un des codeurs assigne le code EXEC à une certaine violation, les autres codeurs utiliseront le même code pour la même violation

« niveau de jugement » renvoient au niveau « source », générant ainsi une liste de contrôle pour tous les enregistrements et toutes les décisions prises sur les données présentes dans la base.

Les champs relatifs aux données et l'ordre dans lequel ils apparaissent à l'écran peuvent être personnalisés. L'utilisateur peut ainsi sélectionner les champs les plus pertinents pour décider si deux enregistrements font ou non référence à une même personne. Les niveaux « source » et « jugement » peuvent être utilisés ensemble pour calculer des statistiques, tandis que le niveau « jugement » constitue la base des estimations multi-systèmes (*Multiple Systems Estimation*). Le logiciel *Analyzer* peut combiner les données résultant de différents projets de collecte, ce qui facilite l'appariement au sein de chaque projet – et aussi entre eux – afin de produire des *Estimations multi-systèmes*.

Lors de son implantation dans les organisations de la HRAC, le logiciel *Analyzer* a été adapté en fonction du modèle de données développé par la coalition et des structures spécifiques de son *Vocabulaire de termes harmonisés*. Les équipes des organisations membres ont été formées à la saisie de données sur *Analyzer*. En outre, un manuel de formation pratique leur a été remis pour les guider lors de l'utilisation des différentes fonctionnalités de l'outil de saisie de données (voir Silva, 2006).

Apurement des données

Il est indispensable de « nettoyer » les bases de données pour éviter les erreurs de traitement et de représentation de l'information, et ce afin de pouvoir produire des analyses statistiques de qualité. Les membres de la HRAC ont ainsi recherché les erreurs et apuré leurs bases de données. Cette étape est essentielle pour identifier et corriger de graves erreurs et éviter les représentations impossibles ou invraisemblables de l'information dans les bases de données, ou de mauvaises interprétations systématiques des causes sous-tendant les phénomènes de violation étudiés.

Une aide a également été apportée aux équipes locales pour identifier et corriger les erreurs ou les saisies incorrectes. Les anomalies dans le processus de codage concernaient non seulement les codes affectés aux informations brutes, mais également le codage de l'identité des victimes et des institutions d'appartenance des auteurs. Un travail a donc été mené conjointement avec chaque organisation pour déceler les erreurs évidentes de saisie et mettre sur pied un processus de nettoyage

Encadré 8.5. **Transfert de compétences pour garantir une action autonome durable**

Par le passé, peu de projets visant à former les défenseurs des droits de l'homme à la conception de bases de données complexes – voire même aux techniques élémentaires d'analyse statistique – ont été couronnés de succès. En effet, lorsque des tâches techniques sont confiées à du personnel insuffisamment formé, l'analyse peut être faussée et déboucher sur des résultats pour le moins équivoques.

Des personnes suivant de brefs stages « intensifs » sur des aspects techniques complexes n'apprennent généralement que des recettes toutes faites. De même, les utilisateurs de logiciels de bases de données du commerce (tels que *Microsoft Access*) ne possédant pas de compétences techniques risquent tout simplement de créer des bases de données ne reflétant absolument pas ce qu'ils imaginent. En l'absence d'une formation universitaire poussée sur les aspects techniques, il est très difficile de transmettre les nuances théoriques indispensables à la bonne compréhension de la manière dont il convient d'appliquer une méthode. Ainsi, lorsque des personnes ayant suivi des stages de courte durée sont confrontées à des problèmes concrets, quelques changements mineurs dans les conditions, hypothèses ou même dans le format des données risquent de ruiner leurs efforts. Pire encore, si elles essaient d'appliquer les techniques apprises pendant le stage alors que les conditions diffèrent légèrement, leurs conclusions risquent fort d'être erronées. La conception des bases de données et l'analyse statistique doivent être soigneusement préparées pour éviter de mauvaises interprétations. Dans le pire des cas, une analyse incorrecte peut même discréditer totalement un projet et jeter le doute sur l'ensemble des informations relatives à la situation des droits de l'homme.

Par conséquent, le projet de la HRAC au Sri Lanka n'était pas de former de façon intensive les membres des ONG pour en faire des statisticiens. La stratégie adoptée visait à établir des capacités locales durables, notamment par l'intermédiaire :

- de l'assistance technique, de la formation, de l'accompagnement et des outils apportés aux organisations non gouvernementales locales (partenaires de la HRAC) afin que leurs membres soient correctement formés et deviennent : (1) des producteurs qualifiés de données fiables et pertinentes sur les violations des droits de l'homme et (2) des bénéficiaires qualifiés des analyses statistiques produites par des statisticiens professionnels ;

- d'un suivi scientifique et véritablement durable des avancées du projet, sur la base de compétences statistiques et techniques nationales.

et de correction des bases de données, afin de garantir la validité de leurs premières analyses statistiques descriptives et d'éviter tout parasitage dû au codage ou à la saisie.

Renforcer les capacités des organisations de la société civile

L'un des principaux objectifs du projet au Sri Lanka est de soutenir le travail d'information et de plaidoyer réalisé par les organisations de la société civile, en renforçant leurs capacités à produire des données fiables et à se servir d'analyses statistiques professionnelles pour évaluer les politiques publiques en matière de droits de l'homme. Cette tâche a été longue et malaisée car, au début, les organisations concernées ne comprenaient pas vraiment comment utiliser les analyses statistiques dans leur travail.

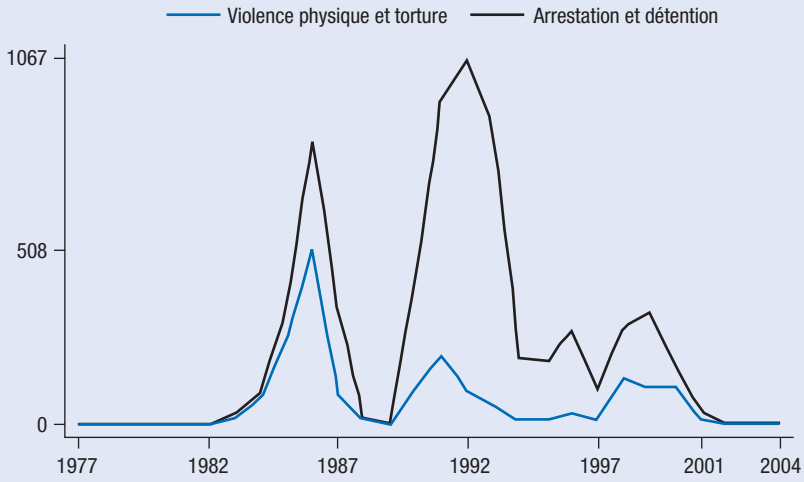
En effet, alors que les organisations de la HRAC possédaient une grande expérience des actions de défense des droits de l'homme fondées sur des analyses « au cas par cas » issues de méthodologies

Encadré 8.6. **Analyse statistique descriptive : intégrer les analyses préliminaires dans le plaidoyer pour les droits de l'homme**

Voici un exemple des travaux menés par les organisations partenaires de la HRAC à partir des données codées et saisies dans leurs bases de données du logiciel *Analyzer*. Il s'agit d'une série de données du *Home for Human Rights* (HHR), fondée sur les dossiers judiciaires et les témoignages collectés par cette organisation entre 1977 et 2004.

Au Sri Lanka, la Loi de prévention du terrorisme a accordé aux officiers de police et aux forces de sécurité nationales des pouvoirs étendus d'arrestation et de détention des individus sur la base de « suspicion de terrorisme ». Le graphique ci-dessous reflète les tendances : (1) des violences physiques et tortures et (2) des arrestations et détentions infligées par les forces de l'ordre nationales entre 1977 et 2004. La courbe représentant les violences physiques et les actes de torture est étroitement liée à celle des arrestations et détentions : les deux phénomènes augmentent et diminuent au même rythme. Cette tendance est cohérente avec l'hypothèse selon laquelle les détentions arbitraires et les violences physiques attribuées aux forces publiques du Sri Lanka sont la résultante d'une même cause.

Évolution des violations de 1977 à 2004 : décompte des actes de violence physique et de torture enregistrés par HHR



Source : Violations Database, Home for Human Rights

Source : Symposium HRAC, décembre 2005

juridiques, qualitatives et historiques, elles ne percevaient absolument pas comment des outils et méthodes statistiques permettraient de mieux examiner des phénomènes collectifs et de répondre à des questions d'ordre politique. Elles considéraient en général que la collecte et le codage de données seraient de même nature et auraient le même effet que leurs investigations habituelles, sans comprendre qu'il s'agissait d'une méthode d'analyse à la fois totalement différente et complémentaire.

Il était par conséquent primordial de familiariser les équipes des organisations de la HRAC à une analyse de portée politique basée sur une mesure rigoureuse des faits (voir Encadrés 8.5 et 8.6). Elles ont donc été soutenues et accompagnées par des experts internationaux dans leurs premiers travaux d'interprétation des résultats et de présentation des analyses statistiques descriptives portant sur les

Encadré 8.7. **Implications de l'expérience menée au Sri Lanka**

Principales implications politiques

- Le fait de dresser – sur des bases scientifiques et rigoureuses – un tableau précis des violences signalées et estimées, des tendances et de la nature des abus, de l'identité et du profil des auteurs de violence et des victimes contribue à éclairer le passé, à désigner les responsables et à en finir avec le sentiment d'impunité des auteurs.

- Un enregistrement systématique des exactions actuelles permet bel et bien de surveiller la situation des droits de l'homme sur le territoire, aide à la formulation de politiques favorisant une meilleure protection des droits et permet d'identifier les responsabilités des différentes parties impliquées dans les violences ethniques et politiques.

- Une analyse d'ensemble des données a confirmé la corrélation entre différentes modalités de violations massives des droits de l'homme. Cela tend à conforter l'hypothèse selon laquelle ces violations sont à mettre au compte de causes et d'acteurs identifiables pour chaque période. Ce type d'analyse pourrait être particulièrement précieux pour les travaux des instances qui, dans le futur, seraient chargées d'établir la vérité et promouvoir la réconciliation.

- Les décisions relatives au calendrier et à la forme de diffusion des conclusions doivent être prises avec rigueur et un grand sens des responsabilités. Bien que l'expérience ait démontré la capacité à produire des informations pertinentes, elle a aussi mis en lumière la nécessité de disposer d'analyses statistiques approfondies avant de rendre publiques les résultats – qui alors et seulement alors seront tout à fait fiables et incontestables – et les utiliser à des fins de plaidoyer pour les droits de l'homme.

- L'expérience a non seulement permis aux organisations de la société civile d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences, mais elle a aussi considérablement élargi leur rôle, leur champ d'action et leurs capacités en matière d'analyse axée sur les politiques.

- Pour être efficace, fructueux et durable, ce type de projet suppose un travail de longue haleine de la part des organisations locales chargées de sa mise en œuvre et des experts nationaux, efforts qui doivent être soutenus par un engagement à long terme et des contributions financières substantielles de la part de la communauté internationale des donateurs.

Principales implications méthodologiques

- Plusieurs facteurs ont contribué au succès de cette expérience : (1) l'appropriation réelle du projet par les organisations de la société civile locale ; (2) le rôle prépondérant joué par la *Asia Foundation*, à la fois facilitateur et coordinateur d'un projet impliquant de nombreux acteurs et organismes dont les membres, les programmes, les intérêts et les compétences étaient extrêmement variables ; (3) l'assistance technique, la formation, l'accompagnement et les outils fournis aux organisations de la HRAC ; (4) le généreux financement accordé par la DANIDA qui a permis la montée en puissance du projet, le renforcement des équipes, la dotation en équipements appropriés, et finalement l'atteinte d'objectifs ambitieux quant au volume de codage des données et quant à la capacité d'analyse ; (5) le partenariat avec le Département statistique de l'Université de Colombo.

- La définition et l'application d'une stratégie claire et cohérente de transfert de compétences et d'enrichissement des capacités nationales – à savoir la transmission de compétences spécifiques à différents acteurs locaux impliqués dans le projet – sont des leviers essentiels pour garantir la pérennisation réelle de l'activité sur la base d'une réelle autonomie scientifique et technique.

violations des droits de l'homme. Des travaux et séminaires bilatéraux avec chaque organisation, centrés sur leurs propres données, ont permis de les guider pour éviter toute interprétation excessive et leur apprendre à intégrer des graphiques et tableaux statistiques aux analyses et témoignages qualitatifs.

Des séminaires ont été organisés par la *Asia Foundation*. Chaque organisation membre de la HRAC y a présenté les conclusions de ses statistiques descriptives, en présence de personnalités importantes de la communauté des défenseurs des droits de l'homme au Sri Lanka. Ces séminaires ont été des étapes majeures vers le renforcement effectif des capacités d'analyse et de plaidoyer de ces organisations. Non seulement ils ont suscité l'intérêt pour la mesure et l'analyse statistiques des différentes formes de violation des droits de l'homme au Sri Lanka, mais ils ont aussi donné lieu à des discussions fructueuses sur la signification des données et la portée des analyses avec d'autres défenseurs des droits de l'homme et des acteurs politiques et sociaux.

Un seuil critique de maturité

Les outils développés ou appliqués dans le cadre du projet (comme le *Vocabulaire de termes harmonisés*, les formulaires types de codage et le logiciel d'analyse des données) ainsi que les méthodes de travail adoptées par la HRAC avec le soutien de la *Asia Foundation* se sont avérés particulièrement adaptés et profitables. En outre, la mise en œuvre scrupuleuse et systématique de chaque étape du projet a garanti l'excellente qualité du codage des données. C'est là un succès remarquable. Les experts internationaux conviennent d'ailleurs que l'expérience du Sri Lanka constitue l'un des exemples les plus réussis au monde de construction fiable et rigoureuse d'ensembles de données sur les violations des droits de l'homme. Des projets similaires ont été préparés et mis en œuvre en Thaïlande, au Timor Oriental et en Colombie, prenant exemple des méthodes de collecte et de codage des données développées par la HRAC (voir Silva et Ball, 2006).

Il convient de relever une évolution significative de ce projet, qui a été amené à dépasser le cadre méthodologique initialement défini. En effet, bien que les travaux présentés dans ce chapitre ont porté sur le codage et l'analyse des données fournies par des documents et témoignages recueillis par les organisations impliquées (« données constatées »), le projet a récemment étendu son champ d'action au recueil de données sur les violations des droits de l'homme au moyen de méthodes d'enquête par sondage. Plus encore, le périmètre de suivi a été élargi des violations passées à celles commises aujourd'hui, le projet pouvant ainsi produire des évaluations préliminaires de certaines formes de violation (comme par exemple les abus commis par la police sur des détenus).

L'analyse statistique descriptive des données codifiées entre 2004 et 2007 montre que le projet a atteint un seuil de maturité critique : il est désormais possible, au Sri Lanka, de produire des informations tout à fait pertinentes mais, parallèlement, il devient évident que, pour assurer des résultats tout à fait fiables et incontestables, des analyses statistiques plus approfondies sont encore nécessaires. Il a donc été décidé de procéder à ces analyses avant de rendre publics les résultats et de les utiliser à des fins de plaidoyer pour les droits de l'homme. A cet égard, les partenaires de la HRAC ont fait preuve d'une rigueur et d'un sens des responsabilités remarquables.

Chapitre 9

Réalisations et enseignements de Métagora

Les expériences pilotes du projet Métagora ont été planifiées, conçues et mises en œuvre comme des composantes d'un tout cohérent. De ce fait, elles ont convergé vers des aboutissements communs. Ce chapitre synthétise les principaux enseignements que le Groupe des partenaires en a tirés et revient sur deux réalisations majeures du projet : l'*Inventaire des initiatives* et le *Matériel de formation*.

Faisabilité et pertinence

Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique est une tâche techniquement réalisable et fort pertinente à des fins de politique : il est possible de collecter des données et de produire des indicateurs utiles pour les décideurs politiques et la société dans son ensemble.

Aucune des expériences pilotes n'avait vocation à fournir une évaluation exhaustive des questions de droits de l'homme et de gouvernance démocratique en jeu. Elles ont plutôt cherché à produire des séries d'information limitées – mais robustes et pertinentes – qui permettent de répondre de manière efficace à des besoins politiques spécifiques.

Les enquêtes et recherches menées en Afrique francophone et dans la Communauté andine démontrent qu'il est possible de collecter des données pertinentes et de développer des indicateurs permettant d'évaluer le fonctionnement des institutions et des démocraties, ainsi que le degré d'adhésion de la population aux politiques publiques (voir *Chapitre 6*). La mesure de ce type d'indicateurs s'avère généralement moins complexe que celle des indicateurs socio-économiques traditionnels comme, par exemple, la pauvreté monétaire. Le taux de réponse aux questionnaires sur le fonctionnement de la démocratie et de la gouvernance était d'ailleurs souvent plus satisfaisant que pour les questions portant sur les revenus. En outre, la comparaison scientifique avec des initiatives internationales similaires (projets Afrobaromètre et Latinobaromètre, par exemple) a révélé

Ce chapitre a été rédigé à partir des premiers enseignements tirés par le Groupe des partenaires lors d'une réunion tenue à Oaxaca, Mexique (20-22 avril 2005), ainsi que des conclusions de l'atelier méthodologique Métagora tenu à Paris en janvier 2007, réunissant les membres du Groupe des partenaires et du Panel d'experts indépendants.

une forte convergence des résultats dans les divers domaines étudiés – ce qui confirme la validité des indicateurs proposés – et mis en évidence les thématiques pour lesquelles ces différents instruments de mesure étaient complémentaires.

Ce chapitre a été rédigé à partir des premiers enseignements tirés par le Groupe des partenaires lors d'une réunion tenue à Oaxaca, Mexique (20-22 avril 2005), ainsi que des conclusions de l'atelier méthodologique Métagora tenu à Paris en janvier 2007, réunissant les membres du Groupe des partenaires et du Panel d'experts indépendants.

Les trois enquêtes pilotes conduites au Mexique, aux Philippines et en Afrique du Sud ont montré que des méthodes statistiques reconnues peuvent être appliquées pour mesurer des problèmes hautement sensibles relatifs aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique (voir *Chapitres 3, 4 et 5*). Ces enquêtes visant à recueillir des données sensibles ou complexes, il s'est avéré indispensable d'apporter le plus grand soin à la conception et au test préalable des questionnaires pour obtenir des informations fiables et utiles. Ces étapes sont cruciales pour garantir que l'enquête englobera réellement toutes les problématiques en jeu dans des contextes politiques, sociaux et culturels spécifiques. Le taux de non-réponse peut constituer un problème sérieux, mais son incidence peut être atténuée par des études ultérieures articulant des hypothèses et des modèles, qui améliorent les estimations statistiques. Les trois enquêtes ont été conçues et mises en œuvre comme des expériences pilotes dans un délai court et avec des ressources limitées qui ont imposé certaines restrictions techniques et d'échantillonnage. Toutefois, les données collectées ont pu fournir des informations significatives sur la nature, l'ampleur et la portée des questions étudiées.

Les résultats des enquêtes ont révélé l'importance du phénomène d'abus de pouvoir commis par les forces de l'ordre à Mexico, la place centrale de la protection des terres ancestrales dans la promotion effective des droits des peuples indigènes aux Philippines, et les attentes réelles de la population noire d'Afrique du Sud à l'égard de la réforme agraire. Ces conclusions sont particulièrement utiles pour traiter les problèmes clés de gouvernance, pour confirmer ou corriger les perceptions des parties prenantes, pour tirer parti de l'analyse basée sur les faits dans la correcte formulation de politiques et programmes de défense des droits et pour renforcer la reddition de comptes.

La méthodologie appliquée au Sri Lanka pour documenter, codifier et analyser des informations sensibles sur les violations massives des droits de l'homme a permis de produire un rapport scientifiquement étayé sur le nombre total des violations – signalées et estimées – les modalités des abus commis, et le profil des auteurs et des victimes. Cela contribue à éclairer le passé, à repérer les responsables et à en finir avec leur sentiment d'impunité. L'analyse des séries de données a confirmé les liens existant entre différentes modalités de violations massives des droits de l'homme, résultat cohérent avec l'hypothèse selon laquelle ces violations sont à mettre au compte de causes et d'acteurs identifiables pour chaque période. Ce type d'analyses est particulièrement précieux pour de futures tentatives en vue d'établir la vérité et d'instaurer des mécanismes de réconciliation. En outre, malgré la détérioration préoccupante de la situation dans le pays, produire des rapports et une estimation des abus actuels, fondés sur des enquêtes statistiques, peut aider à formuler des politiques favorisant une meilleure protection des droits de l'homme et une plus grande reddition de comptes.

En d'autres termes, les expériences pilotes – qui ont volontairement été menées dans des contextes culturels, politiques et de développement différents, au moyen d'enquêtes conduites selon des approches différentes et des techniques de collecte de données également différentes – démontrent qu'il est possible, pertinent et utile d'utiliser des outils et méthodes statistiques professionnels pour évaluer et suivre les problématiques de droits de l'homme et de gouvernance démocratique.

Données quantitatives et qualitatives

Les données quantitatives et qualitatives peuvent et doivent être mises en relation pour obtenir des évaluations fiables de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance.

Métagora a prouvé que l'évaluation de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme peut parfaitement se fonder sur la base solide d'informations quantitatives. Cependant, le projet a aussi confirmé que des recherches qualitatives poussées et la documentation précise des situations, des perceptions de la population concernée, et des opinions et attentes des multiples acteurs impliqués doivent également sous-tendre le processus d'évaluation. L'information qualitative est essentielle, non seulement pour bien concevoir le questionnaire d'enquête, mais aussi pour s'assurer que l'analyse statistique cible les bons problèmes et pour fournir les cadres conceptuels qui permettront une interprétation des résultats quantitatifs réellement axée sur les politiques publiques.

Le questionnaire mis au point pour l'enquête pilote menée au Mexique résulte de nombreuses consultations de différents experts, ainsi que de l'enregistrement systématique d'informations qualitatives recueillies lors d'entretiens approfondis avec des victimes d'abus commis par les forces de l'ordre. Aux Philippines, de multiples méthodes qualitatives ont été utilisées (dont des discussions thématiques de groupe avec les populations concernées, l'établissement de rapports de fond par des experts locaux et de larges consultations et débats thématiques avec tous les acteurs impliqués). Cette démarche s'est avérée primordiale, d'abord pour la conception et l'élaboration du questionnaire, mais également lors de l'interprétation et de la validation des résultats (par exemple pour éclairer des écarts notables dans les réponses des différentes tribus sur des points spécifiques). Elle a permis d'assurer que l'enquête était adaptée et conforme aux modes de conceptualisation indigènes, et axée sur les questions prioritaires et primordiales.

Les expériences pilotes ont par ailleurs exploré de nouvelles voies pour mieux corréler les sources d'information quantitative et qualitative. Ainsi, celle du Sri Lanka a permis de construire des séries statistiques de données codifiées à partir de dossiers contenant des témoignages sur les violations des droits de l'homme (voir *Chapitre 8*). En Palestine, les responsables de la statistique publique et des chercheurs ont intégré les informations quantitatives et qualitatives sur le droit à l'éducation dans une base de données unique (voir *Chapitre 7*).

Les résultats de ces différentes expériences démontrent que la mise en perspective des conclusions d'enquêtes avec des informations contextuelles qualitatives fournit une base solide et complète pour communiquer sur les politiques en matière de droits de l'homme et de gouvernance démocratique.

Appropriation nationale et processus participatif

Pour qu'elles soient vraiment partagées et qu'elles aient un impact politique réel, les évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique doivent reposer sur l'appropriation nationale des objectifs, méthodes et outils d'evaluation, ainsi que sur un processus participatif associant un large éventail d'acteurs locaux, un travail multidisciplinaire et un pilotage par des institutions ou personnalités nationales de premier plan.

L'approche ascendante originale sous-tendant le projet Métagora (voir *Chapitre 2*) est à la fois une caractéristique et un atout majeurs. Le projet a été conduit dans le respect strict des principes d'appropriation et de participation définis dans la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*. Les diverses expériences pilotes, ont clairement mis en évidence que l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique peut être lancée et pilotée par des acteurs nationaux de premier

plan, et qu'elles pouvaient contribuer à renforcer les capacités nationales et les mécanismes institutionnels de suivi.

En majorité, les évaluations et indicateurs établis par des organisations internationales, des organismes donateurs ou des experts universitaires des pays développés n'ont que peu ou pas d'impact sur les politiques nationales des pays ciblés. Même s'ils peuvent être très utiles pour informer certains acteurs nationaux, ils sont souvent ignorés ou méconnus de la société dans son ensemble. Il est bien évident que l'appropriation nationale des processus d'évaluation ne peut pas avoir lieu si les parties prenantes du pays ne font que recevoir passivement les résultats ou si, comme cela se produit souvent, ils ne sont associés qu'a posteriori aux discussions sur ces résultats. Il appartient à un ensemble représentatif d'acteurs locaux de prendre la décision de conduire une évaluation, de motiver son lancement, d'identifier les problématiques clés et de définir les hypothèses et attentes devant guider la conception des outils de mesure, tels que les questionnaires et échantillons d'enquête.

Seul un vaste processus participatif dans le pays concerné peut garantir que la mesure et l'évaluation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique sera utile à la société dans son ensemble, et donc qu'elles aboutiront à une connaissance réellement partagée des problèmes en jeu. Les partenaires de Métagora ont appliqué ce principe pour répondre, dans leurs pays respectifs, aux besoins de données et d'indicateurs fiables sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. De fait, ce principe d'un processus participatif a été la marque distinctive de toutes les expériences Métagora, même si les modalités variaient selon les contextes. Ce processus s'est appuyé sur de solides mécanismes interinstitutionnels (comme aux Philippines), sur des comités de pilotage nationaux associant la société civile et des acteurs académiques et giouvernementaux (comme en Palestine), ou sur des groupes *ad hoc* d'experts et de parties prenantes clés (comme au Mexique, au Pérou et en Afrique du Sud). Il a supposé de nombreux ateliers, stages de formation, discussions thématiques avec des groupes ciblés ou des entretiens approfondis avec des acteurs particulièrement concernés par les problèmes spécifiques étudiés.

Comme indiqué dans le *Chapitre 1*, les organisations partenaires de Métagora ont mobilisé un nombre conséquent d'acteurs nationaux et de consultants locaux qualifiés, à la fois pour concevoir et pour mettre en œuvre les expériences pilotes et leurs processus participatifs. Ce furent ainsi plus de trois cents partenaires et experts qui, au total, ont été associés dans les organes consultatifs et de pilotage locaux, et environ un millier de personnes qui ont participé à des réunions et séminaires de consultation, au niveau national ou international.

La plupart des expériences pilotes ont été conduites par des équipes locales multidisciplinaires rassemblant des praticiens des droits de l'homme, des politiques, des statisticiens, des spécialistes des sciences sociales et des représentants de la société civile. Les débats sur la possibilité et les modalités de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique n'ont pas été faciles, chaque partenaire faisant valoir ses propres compétences, intérêts, cadres conceptuels et méthodes de travail. Les équipes ont souvent passé beaucoup de temps pour établir des bases communes, découvrir la complémentarité des compétences des différents acteurs, et commencer à travailler ensemble. Dans certains pays, les expériences pilotes Métagora ont très fortement contribué à transformer et renforcer les relations entre les nombreux « acteurs du changement » impliqués dans la démarche d'évaluation. Cela semble indiquer que, dans une perspective à long terme, cette approche ascendante de l'évaluation pourrait avoir davantage d'impact encore que les résultats eux-mêmes.

Implication des instituts nationaux de statistique

Les instituts nationaux de statistique peuvent être efficacement associés à la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Les expériences pilotes de Métagora prouvent que, contrairement à un préjugé particulièrement tenace et encore très répandu au sein de la communauté internationale de la statistique publique, les instituts nationaux de statistique peuvent : (1) mener de vastes enquêtes par sondage sur des thématiques liées aux droits de l'homme et à la démocratie ; (2) fournir une assistance technique et logistique de qualité à d'autres organismes publics ou à des institutions de défense des droits de l'homme en charge du suivi de la mise en œuvre des droits de l'homme et (3) mettre au point, en collaboration et en interaction avec les organisations de la société civile, des outils adaptés à un suivi systématique fondé sur des données objectives en matière de droits sociaux, économiques et culturels.

Des questionnaires d'enquête visant à recueillir des données sur la démocratie et à la gouvernance, ont été tout simplement ajoutés aux enquêtes que onze instituts nationaux de statistique d'Afrique francophone et de la Communauté andine effectuent régulièrement auprès des ménages (voir *Chapitre 6*) : ceci montre que ces problématiques peuvent tout à fait être mesurées à l'aide d'outils statistiques officiels. La voie ainsi explorée et promue par cette expérience est très prometteuse, l'utilisation d'enquêtes officielles reconnues présentant des avantages évidents : taille et qualité de l'échantillonnage, qualité de la collecte des données, potentiel analytique des données recueillies, modicité des coûts supplémentaires induits par l'ajout d'un questionnaire spécifique à des enquêtes existantes. L'analyse des données obtenues est enrichie par croisement avec les informations sur les personnes interrogées simultanément recueillies par les enquêtes de routine. Ceci permet d'aborder les aspects de la gouvernance liés à de grands problèmes sociaux et de développement tels que la pauvreté et l'exclusion. Dans les pays d'Afrique francophone comme dans ceux de la Communauté andine, les données détaillées sont aussi très intéressantes pour asseoir sur les faits une évaluation de la gouvernance locale. À Madagascar, au Pérou et en Équateur, l'enquête est devenue permanente, permettant des analyses dans le temps. L'institutionnalisation de cet instrument au sein des systèmes d'information statistique officiels doit être renforcée, approfondie et intégrée aux stratégies nationales de développement de la statistique encouragées par PARIS21 et soutenues par les Nations Unies.

Aux Philippines, le Conseil national de coordination statistique a apporté sa solide expertise à la préparation de l'enquête et à l'analyse des résultats sur les droits de la population indigène, pilotée par la Commission des droits de l'homme des Philippines (voir *Chapitre 4*). Il a également coordonné les actions de formation, ainsi que le travail d'échantillonnage et l'assistance sur le terrain fournis par l'INS et le Centre de recherche et formation en statistique. Des experts de ces instituts ont été impliqués dans le projet tout au long, depuis la consultation participative des acteurs locaux et des communautés indigènes jusqu'à la présentation des résultats aux parties prenantes et aux médias, en passant par l'analyse statistique. Leur participation a été déterminante, non seulement parce qu'elle a garanti la conformité de l'expérience aux normes professionnelles reconnues, mais aussi parce qu'elle a renforcé une culture d'évaluation basée sur l'analyse statistique des faits chez les autres grands partenaires institutionnels : Commission des droits de l'homme et Commission nationale pour les peuples indigènes. Ces divers facteurs ont, sans nul doute, concouru à renforcer le rôle spécifique des INS, leur indépendance technique et leur capacité à travailler en partenariat avec d'autres institutions publiques et avec les organisations de la société civile.

En Palestine, le Bureau central palestinien de statistique (PCBS) a engagé une coopération étroite avec les organisations de la société civile pour mettre au point des indicateurs et un prototype de base

de données sur le droit à l'éducation (voir *Chapitre 7*). Cette collaboration a reposé sur une délimitation claire et précise entre des rôles et tâches de chacun. Le PCBS était chargé d'identifier, recueillir et traiter les données utiles ainsi que de concevoir, élaborer, mettre à jour et maintenir la base de données et de la rendre accessible au public. Toutefois, l'analyse et l'interprétation des informations fournies par la base de données incombaient aux utilisateurs (ONG, universitaires et centres de recherche indépendants, médias et organes de l'Autorité nationale palestinienne), qui en sont seuls responsables et en toute indépendance.

Ainsi, toutes ces expériences montrent que la participation, sous diverses formes, des instituts nationaux de statistique (INS) à la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique peut être efficiente et fructueuse. Cela étant, un INS doit fonder sa décision de conduire ou de soutenir un processus de mesure sur un examen approfondi de la faisabilité, de l'adaptation et de l'utilité d'une telle démarche dans un contexte donné.

Dans cette optique, les Partenaires du projet Métagora souhaitent faire connaître à tous les acteurs concernés (en particulier aux membres de la Commission de statistique des Nations Unies, du Comité de pilotage de PARIS21 et du Comité de statistique de l'OCDE) leur avis sur les conditions à réunir pour : (1) prendre la bonne décision sur le point de savoir s'il y a lieu ou non qu'un INS participe à la mesure de problématiques liées aux droits de l'homme ou à la gouvernance démocratique et (2) obtenir des informations pertinentes sur la gouvernance et la démocratie par le biais des enquêtes statistiques officielles.

La communauté Métagora estime que la décision d'impliquer un INS dans la mesure de questions sensibles dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique doit se faire selon deux critères : sa légitimité et sa capacité.

Fondamentalement, la *légitimité* de la statistique publique dépend de la confiance que la population place dans l'organisme chargé de produire et diffuser les informations. En principe, cette confiance suppose que l'organisme ait une compétence technique reconnue, qu'il applique des normes professionnelles et qu'il jouisse d'une indépendance technique – ce qui se traduit par la production de résultats qui ne soient pas influencés ni faussés par des facteurs politiques. De ce point de vue, la légitimité découle de l'histoire de l'organisme, de la manière dont le public perçoit son travail mais aussi de sa capacité réelle à faire reconnaître et respecter son indépendance lorsqu'il doit mesurer des questions sensibles.

Un INS peut être considéré comme légitime par le plus grand nombre dans un contexte national donné, tandis qu'il peut être perçu comme « trop proche » du pouvoir politique ou comme potentiellement exposé à un risque de pression politique dans un autre. On peut s'attendre à rencontrer plutôt le deuxième scénario dans des pays où les résultats en matière de droits de l'homme et de gouvernance démocratique sont médiocres. Dans ce genre de situation, il paraît peu probable que l'INS puisse apporter une contribution positive à l'évaluation et au suivi de ces questions. Toutefois, l'expérience menée en Afrique francophone dans le cadre de Métagora montre que d'autres facteurs peuvent contrebalancer une faible légitimité (par exemple, la dimension régionale ou supranationale des enquêtes auprès des ménages). Il convient également de souligner que, lorsqu'elle se révèle fructueuse, la participation d'un INS à une évaluation de la gouvernance démocratique basée sur l'analyse statistique des faits peut également contribuer à faire évoluer son image dans le grand public et, par conséquent, renforcer sa légitimité.

Le critère de *capacité* consiste à savoir si une institution est à même d'entreprendre correctement la collecte de données, l'analyse statistique et la diffusion des résultats. Pour prendre en charge la collecte, le traitement et l'analyse des données, un INS doit notamment maîtriser les outils et le

Encadré 9.1. **Mesurer la gouvernance démocratique à l'aide d'outils statistiques officiels**

Dans le contexte de développement de l'Équateur, mon institution ne peut se soustraire au devoir d'alimenter le débat public sur la performance démocratique et les grandes questions de gouvernance. L'Institut national de la statistique et du recensement de l'Équateur (INEC), membre de la communauté Métagora, est fier d'avoir mené à bien une enquête inédite sur la gouvernance, la citoyenneté, la participation et la pauvreté subjective. Mon institution a dû pour cela relever deux défis : d'une part, une telle enquête supposait de revoir et adapter notre structure et nos procédures opérationnelles ; d'autre part, la nature même de l'enquête nous a conduits à d'importantes innovations afin d'assurer non seulement la qualité statistique de l'information produite, mais également son utilité pour les processus de décision et la formulation de politiques. Les objectifs de l'enquête étaient en effet très ambitieux, car elle visait à fournir des données pour concevoir, conduire et évaluer notre stratégie nationale de réduction de la pauvreté, ainsi que divers autres programmes d'aide au développement.

Cette enquête a fait partie de notre Système intégré d'enquêtes auprès des ménages grâce à un module spécifique ajouté au questionnaire de l'enquête sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Le concept central était la « gouvernance démocratique », qui englobe la gouvernance, la légitimité et la participation. Le support d'enquête comportait quatre séries de questions : gouvernance et démocratie, corruption et confiance dans les institutions, décentralisation et participation de la population, et pauvreté subjective. Les droits de l'homme, la démocratie et la participation politique et sociale étaient parmi les variables clés étudiées.

Le profil sociodémographique des personnes interrogées, ainsi que les données collectées sur la perception du niveau de vie et les problèmes concrets rencontrés par les ménages, nous ont permis de réaliser des analyses intéressantes et de tirer des conclusions significatives. Par exemple, dans le contexte politique et de développement de l'Équateur, il est aujourd'hui important de saisir des faits révélateurs, tels que la relation entre le niveau d'éducation des gens et l'importance qu'ils attachent à la démocratie, la méfiance généralisée envers la « classe politique » (85 % des personnes interrogées estiment qu'elle ne défend que ses propres intérêts), ou encore la piètre crédibilité des systèmes parlementaires et judiciaires. Enfin, l'une des contributions majeures de l'enquête fut de mettre en lumière l'ampleur même de l'exclusion sociale et institutionnelle des nombreuses personnes de niveau d'éducation faible ou nul.

A l'évidence, de telles conclusions sont d'un intérêt majeur pour les décideurs politiques mais également pour la société équatorienne tout entière. Aussi avons-nous décidé d'une stratégie en trois volets destinée à : (1) assurer la légitimité de ce projet statistique par une large diffusion publique des résultats ; (2) améliorer et renouveler régulièrement l'enquête afin de formaliser un système de suivi de la démocratie et de la gouvernance ; (3) produire des indicateurs au service du dialogue démocratique et du processus décisionnel, notamment dans la mise en œuvre de notre plan national de développement. Pour un pays comme l'Équateur, des statistiques et indicateurs fiables sur la gouvernance démocratique sont aujourd'hui essentiels. Mon institution est par conséquent bien déterminée à relever ce nouveau défi.

Byron Villacís Cruz
Directeur général, Institut national de la statistique et du recensement de l'Équateur

savoir-faire nécessaires pour définir les échantillons, traduire les enjeux concernés (c'est à dire ce qui intéresse et préoccupe les parties prenantes) en questions d'enquête claires et pertinentes et disposer du personnel de terrain nécessaire. Dans de nombreux pays, outre l'INS, différentes institutions (publiques ou privées) peuvent, à certains moments, présenter les qualités requises. Ce qui amène à se poser la question suivante : l'INS est-il ou non l'organisme le mieux placé pour produire des informations sur les problématiques liées aux droits de l'homme ou à la gouvernance démocratique ?

Un autre élément à prendre en compte pour engager les INS dans ce type d'évaluation est que les informations produites porteront l'étiquette de « statistique officielle ». Même si ce n'est pas toujours déterminant, certaines parties prenantes considèrent que cela peut avoir deux types de conséquences. Dans certains cas, les données dites « officielle » ont plus de chances de retenir l'attention du gouvernement ; mais dans d'autres situations, l'expérience a montré que, bien que les INS recueillent des données pertinentes et produisent une information significative sur les questions de gouvernance démocratique, leur nature sensible est un frein à leur diffusion, donc à leur exploitation et à leur impact.

Il appartient *in fine* à la direction générale de chaque INS d'évaluer s'il est possible, convenable et utile de s'associer à l'évaluation des droits de l'homme ou de la gouvernance démocratique dans le contexte national concerné, et selon quelles modalités. La communauté Métagora recommande fortement que cette décision s'inscrive dans une stratégie nationale de développement statistique (SNDS) de l'INS.

La communauté Métagora estime que les conditions préalables suivantes doivent être remplies pour que les enquêtes de la statistique publique permettent d'obtenir des informations fiables sur la gouvernance et la démocratie :

- *l'environnement politique doit être tel que les opérations de terrain et le traitement des données puissent être réalisés en toute indépendance technique, que les enquêteurs puissent se déplacer librement et en toute sécurité et que les personnes interrogées puissent répondre librement et en toute confiance ;*
- *un dialogue de fond avec les diverses parties prenantes concernant les hypothèses des enquêtes est très souhaitable ;*
- *le contenu de l'enquête doit prendre en compte les connaissances existantes, ainsi que des opinions et attentes de toutes les parties prenantes ;*
- *une attention particulière est à accorder à la structure, au contenu, à la clarté du questionnaire et à sa lisibilité pour les personnes interrogées ;*
- *les personnes chargées de l'enquête et de l'analyse des résultats doivent avoir une grande compétence dans le domaine de la statistique ;*
- *la légitimité de l'institution qui coordonne l'enquête et la diffusion des résultats est un atout décisif.*

En outre, la mise en œuvre de l'enquête, la description des méthodes et la diffusion des résultats doivent être conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (UN-ECOSOC, 1994).

Valeur ajoutée pour les institutions de défense des droits de l'homme

L'analyse statistique et des indicateurs quantitatifs apportent une valeur ajoutée significative au travail des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

Actuellement, le suivi des droits de l'homme repose principalement sur les cas individuels (ou des ensembles de cas) signalés aux institutions de défense des droits de l'homme, ou sur des décisions de justice. Cette forme de suivi est évidemment précieuse pour la défense de cas individuels, mais ne renseigne pas sur l'ampleur réelle et les tendances générales des atteintes aux droits de l'homme en tant que phénomène collectif, social et politique. Les institutions de défense des droits de l'homme étant particulièrement attachées à la promotion et la protection des droits de l'homme sur la base de règles internationales, elles sont tout à fait conscientes du manque d'information fiable dans ce domaine. Cependant, leurs membres sont souvent peu familiarisés avec l'analyse quantitative et considèrent parfois que l'approche statistique est trop restrictive,

ne permettant pas de prendre en compte les dimensions multiples et complexes des problématiques des droits de l'homme.

L'expérience Métagora aux Philippines, pilotée par la Commission nationale des droits de l'homme, a prouvé qu'une association opérationnelle de différentes institutions possédant les compétences techniques adaptées permet de mesurer des questions aussi complexes que les droits des peuples indigènes (voir *Chapitre 4*). Elle a par ailleurs démontré que le rôle moteur des institutions de défense des droits de l'homme, l'engagement politique des institutions chargées de la protection des populations en cause, l'assistance technique et logistique adaptées de la part des INS et un large processus de consultation de toutes les parties prenantes concernées sont les clés du succès de ce type d'initiative.

Cette expérience a également mis en évidence qu'un long processus de dialogue et d'enrichissement mutuel est indispensable pour surmonter les préjugés et la méconnaissance des différents acteurs sur leurs compétences respectives. Les résultats de l'enquête pilote et l'analyse qualitative qui l'a complétée prouvent que, sur la base d'une analyse partagée, les données et indicateurs statistiques peuvent efficacement alimenter les rapports réguliers des institutions de défense des droits de l'homme et étayer les recommandations qu'elles formulent à l'attention des pouvoirs exécutif et législatif, notamment pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels.

Dans un contexte différent, l'enquête pilote sur les abus de pouvoirs et mauvais traitements à Mexico a également montré la valeur ajoutée des méthodes statistiques pour le travail des institutions de défense des droits de l'homme : elles permettent non seulement d'identifier les formes et mécanismes spécifiques d'abus par les forces de l'ordre, mais aussi de promouvoir et de soutenir de façon constructive les politiques et programmes publics pour améliorer les structures de gouvernance, ainsi que les dispositions pour éliminer et prévenir ces abus.

Parallèlement au projet Métagora, d'autres initiatives et programmes mis en œuvre par les institutions de défense des droits de l'homme ont été identifiés, notamment au Kenya et en Afrique du Sud. Un réseau d'institutions de défense des droits de l'homme concernées s'est créé pour améliorer la fréquence et l'efficacité de leurs échanges, ainsi que la diffusion des enseignements tirés par la communauté internationale de défense des droits de l'homme. Dans ce cadre, le programme Science et droits de l'homme de l'AAAS et l'équipe de coordination de Métagora ont élaboré, en collaboration avec plusieurs institutions nationales de défense des droits de l'homme, deux schémas d'action structurée pour promouvoir, d'une manière durable et reproductible, l'implication de ces institutions dans l'évaluation des droits de l'homme basée sur l'analyse statistique des faits.

Renforcement du rôle de la société civile

Les méthodes statistiques peuvent renforcer de manière significative les recherches et l'argumentation des organisations de la société civile dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie.

Dans le cadre du projet *Cartographie des violences politiques et ethniques au Sri Lanka*, soutenu par la Asia Foundation, une expertise technique a été apportée à la *Human Rights Accountability Coalition* (HRAC), au sein de laquelle différentes ONG agissent ensemble pour collecter, collationner, analyser et échanger systématiquement les données sur les violations des droits de l'homme (voir *Chapitre 8*). La HRAC voulait développer une base d'informations statistiques abondantes, objectives et irréfutables permettant aux ONG d'apporter des preuves scientifiquement étayées dans leur recherche sur les modalités, l'ampleur et les responsabilités en matière de violences passées et

actuelles liées aux conflits politiques et ethniques au Sri Lanka. Des bases techniques communes ont été établies : formulaires identiques pour l'enregistrement des événements et *Vocabulaire de termes harmonisés*, le tout pour standardiser la codification et le traitement d'un grand volume d'informations. Puis, au-delà de ses buts initiaux, cette expérience pilote s'est étendue jusqu'à garantir le traitement rigoureux et le contrôle de la qualité des données, et à créer une volumineuse base de données sur les violations des droits de l'homme. Cela montre que des méthodes éprouvées et harmonisées de collecte et codification de données renforcent les capacités des ONG et ouvrent des perspectives prometteuses pour une analyse statistique rigoureuse des violations massives des droits de l'homme.

L'un des grands objectifs de l'expérience du Sri Lanka était d'établir des capacités locales durables, notamment par l'intermédiaire : (1) de l'assistance technique, de la formation, de l'accompagnement et des outils apportés aux organisations de la société civile (partenaires de la HRAC) afin que leurs membres soient correctement formés et puissent produire des données fiables et pertinentes sur les violations des droits de l'homme ; (2) d'un développement durable du projet, s'appuyant sur l'expertise statistique et technique nationale.

Cette expérience montre que, pour renforcer les capacités de la société civile à conduire des évaluations basées sur l'analyse statistique des faits, il faut que les acteurs locaux puissent acquérir et renforcer toute une variété de compétences spécifiques en matière de collecte, d'analyse et d'interprétation des données sur les droits de l'homme. Il s'agit là d'un levier essentiel pour garantir la pérennité réelle de l'activité sur la base d'une autonomie scientifique et technique.

Dans un contexte différent, l'expérience pilote en Palestine a exploré, par le biais d'un vaste processus participatif, les différentes possibilités d'impliquer des acteurs de la société civile aux côtés du Bureau central palestinien de statistique (PCBS) dans la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique (voir *Chapitre 7*). Cette expérience visait à mettre au point des indicateurs sur le droit à l'éducation, basés sur des données statistiques officielles et sur des informations collectées par des ONG, des universitaires ou des centres de recherche indépendants. Les informations quantitatives et qualitatives ont été intégrées dans une base de données développée et gérée par le PCBS. Ce prototype est en cours d'amélioration et va devenir un outil d'information du public qui permettra aux centres de recherche, aux institutions de défense des droits de l'homme et aux acteurs politiques d'élaborer des analyses et rapports indépendants axés sur les politiques. Le prototype de la base de données fournit ainsi un cadre commun pour la collecte, la codification et l'analyse de blocs d'information de diverses sources qui, autrement, seraient restées fragmentaires, anecdotiques ou impropres à l'analyse à grande échelle.

Comme au Sri Lanka, l'expérience palestinienne a confirmé que la formation et le développement de compétences en matière de collecte et traitement de données peuvent considérablement renforcer les capacités de suivi et d'argumentation des ONG. Grâce à ces formations, les acteurs de la société civile peuvent désormais intervenir à la fois en tant que producteurs et utilisateurs d'informations fiables. En outre, l'expérience pilote a donné une impulsion et une orientation citoyenne vigoureuses à un partenariat efficace entre institutions, universités, centres de recherche indépendants, ONG, responsables politiques et l'institut national de statistique. Cela témoigne de la pertinence de l'approche ascendante de Métagora, ici appliquée conjointement par des ONG et une institution techniquement qualifiée et très professionnelle. L'expérience montre néanmoins que, pour être efficace, cette approche exige une distinction très claire entre responsabilités, rôles et missions des organisations officielles et non gouvernementales.

Émergence d'initiatives dans le monde entier

De nombreux projets reposant sur des approches et objectifs similaires à ceux de Métagora et mis en œuvre dans différentes régions du monde ont été repérés, enregistrés et décrits dans une base de données mise en ligne.

La conférence de Montreux avait, pour la première fois, mis en évidence le besoin planétaire de disposer d'évaluations de la situation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique qui soient basées sur les faits. Plus de la moitié des 300 contributions écrites à cette conférence émanaient de pays en développement. Afin de dresser un panorama complet des travaux menés sur le terrain dans ce domaine, Métagora a réalisé une enquête mondiale. Elle visait principalement à identifier les initiatives dignes d'intérêt menées par des organisations locales, nationales et régionales, en s'attachant particulièrement aux pays en développement.

L'enquête comportait une série de questions ouvertes élaborées par un groupe de travail rassemblant des experts de renom et examinées en détail par l'ensemble de la communauté Métagora (voir *Annexe 2*). Le questionnaire a été envoyé en 2004 à environ 3 000 interlocuteurs potentiellement impliqués dans ce type d'initiatives et figurant dans une base de données fournie par les organisateurs de la conférence de Montreux : institutions nationales, ONG, centres de recherche, des organismes publics et experts du monde entier. Sur les centaines de réponses reçues, environ 250 ont été considérées pertinentes par le groupe de travail.

Cette enquête s'est avérée extrêmement utile pour repérer les objectifs, méthodes de travail, experts concernés et sources de financement de ces projets. Les informations recueillies ont été rassemblées dans un « inventaire des initiatives » visant à renforcer l'évaluation basée sur les faits des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique (*Inventory of Initiatives Aimed at Enhancing Evidence-based Assessment of Human Rights and Democratic Governance*), qui a été mis en ligne sous la forme d'une base de données assortie d'un moteur de recherche (Métagora, 2006).

Cet inventaire est destiné à partager l'information, à faciliter les échanges et à créer un réseau entre les organisations et les experts du monde entier. Cet outil de recherche très simple permet aux utilisateurs de consulter la description détaillée de chaque initiative (thématique, méthodes, budget, etc.), d'avoir les informations et coordonnées des institutions et des experts impliqués et de suivre des liens vers les différents documents et publications disponibles (voir quelques exemples en *Annexe 3*).

De nombreux travaux sont menés un peu partout dans le monde pour mesurer la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, mais ils sont le plus souvent ignorés par la communauté internationale de défense des droits de l'homme comme par celle de la statistique. L'inventaire a permis de les révéler, de fournir des informations détaillées et de dresser un intéressant panorama des besoins et priorités locales et nationales présidant à ces évaluations. Il englobe une large palette d'initiatives, depuis celles conduites par des institutions bien établies et agissant à l'échelle mondiale, à celles pilotées par de petites organisations de la société civile cherchant à mesurer un aspect particulier de la gouvernance démocratique ou des droits de l'homme dans leur contexte local. On constate ainsi la variété des institutions impliquées, des objectifs visés, des thématiques abordées, des zones géographiques couvertes et des démarches méthodologiques appliquées. Enfin, cet inventaire reflète surtout la multiplicité des méthodes d'évaluation, quoique la plupart des initiatives reposent sur une combinaison d'approches qualitatives et quantitatives. Ce dernier constat conforte ainsi l'une des caractéristiques essentielles du projet Métagora : la complémentarité des méthodes quantitatives et qualitatives.

Les informations rassemblées dans l'inventaire démontrent que les universitaires et organismes internationaux ne sont pas les seuls à œuvrer pour une application plus rigoureuse de méthodes

quantitatives dans le recueil, la production et l'analyse de données dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Une tendance similaire, très forte, émane aussi du terrain, notamment au Sud. L'enquête a révélé que plus de 40 % des organisations conduisant des projets pertinents sont basées dans des pays en développement. Environ 28 % de ces projets ont été identifiés comme des « initiatives de portée mondiale », leur périmètre multinational couvrant plus d'un continent.

Cet inventaire montre également que, dans la majorité des cas, les initiatives nationales et locales sont de modeste ampleur et qu'elles sont conduites avec peu de moyens et des méthodes rudimentaires, ce qui souligne un fort besoin d'assistance technique, de transfert de compétences et de soutien financier. Enfin, l'hétérogénéité de ces initiatives témoigne de la richesse des travaux réalisés et milite pour davantage d'échanges et de coopération entre les différents producteurs de données sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Cela permettrait à ces divers projets de se nourrir les uns des autres et ainsi de compléter et de renforcer leur exhaustivité et leur impact partout où ce sera possible.

Par ailleurs, l'inventaire permet d'explorer plus avant les nombreuses options possibles pour placer l'analyse statistique au cœur du suivi des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Il ne s'agit pas seulement d'un outil d'information de référence, mais aussi d'un levier pour renforcer et élargir encore le réseau mondial qui s'est constitué autour du projet Métagora au fil des quatre dernières années. Cet instrument précieux est l'un des éléments concrets de l'apport de Métagora à la communauté internationale : il est à souhaiter qu'il soit adopté, tenu à jour et amélioré par une organisation bien établie.

Matériel de formation

Les expériences pilote de Métagora, les problèmes rencontrés dans leur mise en oeuvre et les enseignements tirés par la communauté de Partenaires ont été consignés par écrit et forment un ensemble important de documents utiles à des fins de formation. Ce Matériel – disponible en ligne – vise à informer les personnes, groupes et organisations intéressés par la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Ceux-ci peuvent s'en servir pour adapter et appliquer les méthodes testées et les démarches participatives de Métagora dans leurs propres contextes nationaux et culturels (Métagora, 2007a).

Un lien étroit existe entre l'*Inventaire des initiatives* et le *Matériel de formation* mis en ligne. Par ce dernier, en décrivant ses activités de manière structurée, Métagora peut aider les autres à tirer parti de son expérience, de ses erreurs comme de ses bonnes pratiques, et donc à progresser et à construire à partir de travaux réels et d'exemples concrets. Ce transfert de connaissances et d'expérience répond à l'un des principaux besoins identifiés dans l'Inventaire des initiatives.

Le *Matériel de formation* veut être un outil de référence pour les producteurs de données et d'indicateurs sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Il couvre de nombreuses techniques de collecte, s'intéressant particulièrement aux méthodes d'enquête. Il souligne le rôle prépondérant et la valeur des données et indicateurs dans la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Ces éléments précieux peuvent provenir de deux canaux différents : des données préexistantes ou le recueil de données nouvelles. Aussi, le *Matériel de formation* apporte-t-il des informations sur les différentes étapes et conditions propres à chaque processus, par exemple comment débuter, chercher et trouver les personnes adéquates ou élaborer un questionnaire.

Le *Matériel de formation* explique l'articulation profonde entre les méthodes statistiques et la formulation de politiques dans le domaine de l'évaluation des droits de l'homme et de la

gouvernance démocratique. Il met également en lumière certaines difficultés liées à l'exploitation des données et indicateurs dans ces domaines complexes et sensibles. Les informations et les exemples concrets qu'il contient constituent une base solide pour identifier les bonnes pratiques.

Ce *Matériel de formation* vise également à informer et guider les principales parties prenantes – responsables et décideurs politiques, acteurs de la société civile, analystes, journalistes ou organismes donateurs – sur les démarches, conditions et méthodes de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Le vocabulaire technique utilisé dans ces documents a ainsi été revu pour l'adapter aux différents niveaux de connaissances et aux besoins de multiples utilisateurs des données et indicateurs, notamment ceux totalement néophytes en matière de statistique et de mathématique. A cet égard, l'information est présentée selon différents niveaux de détail et plusieurs points d'entrée sont proposés. Ainsi, selon son degré de connaissance ou ses centres d'intérêt, une personne donnée peut choisir le niveau d'approfondissement qu'elle souhaite sur certaines questions spécifiques. Au total, ce *Matériel de formation* permet :

- aux responsables et décideurs politiques : de comprendre comment des méthodes adaptées, quantitatives et qualitatives, de collecte et d'analyse de données peuvent éclairer la formulation de politiques relatives aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique ;
- aux acteurs de la société civile, aux organisations de défense des droits de l'homme et à tout autre utilisateur potentiel des données : de percevoir la complémentarité des informations quantitatives et qualitatives dans la conduite de leurs activités, et de savoir comment concevoir des projets de collecte et d'analyse de données statistiquement rigoureux ;
- aux professionnels exploitant les données : de comprendre les processus politiques influant sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique, de déterminer les besoins d'information particuliers des décideurs politiques et de prendre conscience des défis spécifiques inhérents à des projets du type de Métagora.

C'est ainsi que le *Matériel de formation* facilite la création d'une plateforme de connaissances communes. Il se compose des *Orientations pour éclairer les politiques par les données,* de définitions sous forme d'une *Encyclopédie de termes*, d'une *Étude de cas* et de tout un ensemble de documents et d'outils propres à Métagora, pouvant servir d'exemples pour des projets futurs. Il s'agit notamment de manuels de formation des enquêteurs, d'analyses de certains échantillons et de rapports techniques ou de comptes rendus portant sur les enquêtes pilotes Métagora.

Par conséquent, le *Matériel de formation* représente l'un des résultats les plus tangibles, utiles et innovants du projet Métagora. Il est le fruit du travail collectif de la communauté Métagora. Sa structure et son contenu a été soumis à un vaste processus international d'examen par des pairs, associant non seulement les partenaires de Métagora mais aussi des chercheurs extérieurs, notamment des statisticiens, des spécialistes des sciences sociales et politiques, et des experts du suivi des droits de l'homme. Ce processus a été essentiel pour la validation et l'enrichissement du contenu de ces documents.

Le *Matériel de formation* est accessible sur Internet. Comme pour les autres éléments remis entre les mains de la communauté internationale, les partenaires de Métagora espèrent que ce travail servira de base à la conduite d'autres projets visant à mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. Et, bien sûr, leur souhait ultime est que ces futurs projets viennent compléter, enrichir et développer ces documents par la description de nouvelles expériences et des enseignements qui en seront tirés.

Partie II

Chapitre 10

Indicateurs de conformité avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme

Le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a commencé à travailler sur les indicateurs suite à la demande conjointe de plusieurs Comités de l'Organisation lesquels souhaitaient qu'il apporte son aide à l'utilisation des données statistiques figurant dans les rapports des États aux fins d'évaluer la mise en œuvre des droits de l'homme. Le HCDH a entrepris une étude approfondie des publications sur cette question et des pratiques suivies par les organisations nationales et internationales en ce qui concerne l'utilisation de données quantitatives pour suivre la mise en œuvre des droits de l'homme (Cf. Fasel et Malhotra, 2005). Une fois ce bilan effectué, a été entrepris d'élaborer, en consultation avec un groupe d'experts, un cadre conceptuel et

Ce chapitre a été rédigé par

le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Depuis la création des Nations Unies en 1945, l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation a été de promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, comme le stipule la *Charte des Nations Unies*. Un Haut Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) est mandaté spécifiquement à cet effet et son Bureau est donc l'organisme de référence pour la recherche, l'éducation, l'information générale et la promotion des droits de l'homme dans le système des Nations Unies. Le travail du HCDH porte sur trois axes principales: l'activité normative et la mise en place de standards, la supervision et la mise en œuvre sur le terrain.

La présente contribution est basée sur un rapport présenté par le HCDH à l'occasion de la 7ème réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et lors de la 20ème réunion des Présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tenues à Genève, respectivement les 23-25 et 26-27 juin 2008.

Le rapport a été publié dans le document HRI/MC/2008/3, accessible sur:
http://www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/docs/HRI.MC.2008.1_fr.pdf

De plus amples informations sur le travail actuel du HCDH dans le domaine des indicateurs des droits de l'homme peuvent être obtenues auprès de M. Nicolas Fasel à nfasel@ohchr.org

méthodologique afin de définir des indicateurs applicables en pratique. Une première version en a été présentée en juin 2006 lors d'une réunion des Présidents des Comités ("réunion intercomités"; voir UN-HRI, 2006b).

Suivant l'approche ainsi définie, des indicateurs ont été élaborés pour douze droits de l'homme – incluant des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels. Ces indicateurs ont ensuite été soumis à validation : d'abord par des discussions avec un groupe d'experts d'organes conventionnels, de personnes spécialement mandatées, d'universitaires et de représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales. Dans un second temps, des discussions ont été organisées avec les parties prenantes nationales, notamment les institutions nationales de défense des droits de l'homme, des décideurs et des organismes chargés de rendre compte de l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme, des instituts nationaux de statistique responsables de la collecte des données et des représentants d'organisations non gouvernementales.

Ces consultations ont pris la forme d'ateliers régionaux et nationaux, qui ont permis de sensibiliser les parties intéressées à l'utilisation potentielle des données statistiques disponibles pour promouvoir et veiller à la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau des pays. Ils ont également permis de recueillir les réactions des parties prenantes concernant la pertinence et l'application des travaux entrepris par le HCDH au niveau des pays.

La première section de ce chapitre présente le cadre conceptuel et méthodologique adopté pour définir des indicateurs quantitatifs tel qu'il a évolué au cours des deux dernières années. Même si des indicateurs qualitatifs sont, comme les indicateurs quantitatifs, pertinents pour les travaux des organes conventionnels, le présent rapport ne porte que sur les indicateurs quantitatifs et les informations statistiques nécessaires pour leur élaboration.

La deuxième section examine l'intérêt, dans ce cadre, de distinguer des indicateurs de structure, de processus et de résultat, et développe quelques considérations sur le choix des indicateurs illustrant différents droits de l'homme.

La troisième section présente les résultats des consultations régionales et nationales et les observations recueillies lors de ces exercices de validation. Elle examine aussi certaines points à considérer pour poursuivre ces travaux au niveau des pays. Enfin, en conclusion, l'encadré 10.2 fait le point sur l'état d'avancement des travaux et propose, à l'intention des organes conventionnels, quelques pistes pour la suite.

Cadre conceptuel et méthodologique

L'objectif principal d'un cadre conceptuel et méthodologique est d'échaffauder une approche structurée et cohérente pour traduire les normes universelles des droits de l'homme en indicateurs utiles au niveau des pays et pertinents dans les différents contextes nationaux spécifiques. Définir une base conceptuelle est important pour identifier et élaborer les indicateurs nécessaires et ne pas réduire l'exercice à une simple énumération de possibilités. Ces indicateurs doivent être explicitement et précisément définis, se fonder sur une méthode de collecte et de présentation des données qui soit convenable et être ou pouvoir être facilement et régulièrement disponibles. Il est aussi important qu'ils soient adaptés au contexte auquel ils s'appliquent. Faute de tout cela, l'utilisation des indicateurs quantitatifs pour l'élaboration des rapports et pour le processus de suivi risque de ne pas être possible, voire de ne pas être acceptable, pour les États comme pour les Comités des Nations Unies.

Des préoccupations d'ordre conceptuel

Tout d'abord, le cadre conceptuel n'a de sens que si les indicateurs retenus pour un droit de l'homme s'inscrivent dans le contenu normatif de ce droit, tel qu'il est énoncé dans les articles correspondants des instruments internationaux et dans les observations générales des Comités s'y rapportant. Deuxièmement, l'objectif premier d'une évaluation des droits de l'homme est de mesurer l'effort fait par ceux à qui incombe tant de promouvoir un droit que de le protéger. C'est là ce qui fait toute la valeur de cette approche et il est tout aussi essentiel d'apprécier dans quelle mesure un État a la volonté de s'engager et s'engage effectivement, donc de faire le bilan des efforts entrepris, au moyen d'indicateurs «de résultat» appropriés. Cette conceptualisation permet aussi de mettre tous les droits de l'homme sur un même pied, soulignant ainsi l'interdépendance et l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Troisièmement, le cadre retenu devrait permettre de rendre compte des obligations de qui a le devoir de *respecter*, de *protéger* et de *mettre en œuvre* les droits de l'homme. Enfin, il faut prendre en compte des règles ou principes communs à l'ensemble des droits de l'homme (non-discrimination et égalité, indivisibilité, obligation redditionnelle, participation et responsabilisation, par exemple) dans le choix des indicateurs comme dans le processus d'évaluation. Ces divers éléments sont passés en revue ci-après.

Détermination des caractéristiques des droits

Pour commencer, le descriptif de la norme juridique de chacun des droits de l'homme a été traduit en un nombre limité de caractéristiques qui facilitent la détermination d'indicateurs appropriés pour en suivre la réalisation. De fait, la notion de caractéristiques d'un droit aide à concrétiser le contenu du droit en question et rend explicite le lien entre les indicateurs d'un droit donné, d'une part, et les normes relatives à ce droit, d'autre part. On constate souvent que l'énoncé d'un droit dans les articles qui s'y rapportent et les précisions fournies à son sujet dans les observations générales correspondantes ont un caractère très général, voire redondant, et ne se prêtent pas véritablement à la définition d'indicateurs. Recenser les principales caractéristiques d'un droit facilite le choix d'indicateurs ou de groupes d'indicateurs appropriés puisqu'on aboutit ainsi à une catégorisation claire, concrète et à même de faciliter le choix des indicateurs.

Pour la plupart des droits de l'homme pour lesquels des indicateurs ont été définis, on a constaté qu'en moyenne quatre caractéristiques permettaient de saisir convenablement l'essence du contenu normatif. Ainsi, dans le cas du *droit à la vie*, on a relevé, en tenant compte principalement de l'article 3 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, de l'article 6 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et de l'*Observation générale* 6 du Comité des droits de l'homme, quatre caractéristiques, à savoir: (1) la privation arbitraire de la vie; (2) les disparitions d'individus; (3) la santé et la nutrition; et (4) la peine de mort. En outre, les articles 10 à 12 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, les articles 5 b) et 5 e) iv) de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, l'article 12 de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, les articles 1 à 16 de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, l'article 6 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, l'article 9 de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* et l'article 10 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* ont aussi été pris en compte dans la sélection des caractéristiques du droit à la vie.

De même, dans le cas du *droit à la santé*, cinq caractéristiques ont été retenues, à savoir: (1) la santé sexuelle et la santé de la procréation; (2) la mortalité infantile et les soins de santé infantiles; (3) l'hygiène du milieu et du travail; (4) la prophylaxie, le traitement des maladies et la lutte contre les maladies; et (5) l'accessibilité des équipements sanitaires et des médicaments essentiels. Ces caractéristiques sont essentiellement fondées sur l'article 25 de la *Déclaration universelle des droits de*

l'homme, l'article 12 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et sur l'*Observation générale* 14 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels; sur la *Recommandation générale* 24 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et sur les *Observations générales* 3 et 4 du Comité des droits de l'enfant. On s'est aussi appuyé, pour définir ces caractéristiques, sur l'article 6, paragraphe 1, du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, sur l'article 5 e) iv) de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, sur les articles 12 et 14, paragraphe 2 b) de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, sur l'article 24 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, sur les articles 28 et 43 e) de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* et sur l'article 25 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

Ainsi s'est-on fondé sur les articles appropriés de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme – ainsi que sur les *Observations générales* des Comités des Nations Unies qui explicitent le contenu normatif de ces droits – pour définir des indicateurs de 12 droits sélectionnés, à savoir:

- le droit à la vie ;
- le droit à la liberté et à la sécurité de la personne ;
- le droit de prendre part aux affaires publiques ;
- le droit de ne pas être soumis à la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- le droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- le droit à un procès équitable ;
- le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ;
- le droit à une nourriture suffisante ;
- le droit à un logement convenable ;
- le droit à l'éducation ;
- le droit à la sécurité sociale ;
- le droit au travail.

Ces droits ont été choisis d'abord parce qu'ils sont reconnus par la *Déclaration universelle des droits de l'homme,* mais aussi parce que leurs caractéristiques spécifiques permettent de construire progressivement un catalogue illustratif d'indicateurs relatifs aux divers instruments internationaux (voir *Annexe* 4). Dans ce contexte, il pourra s'avérer nécessaire d'affiner ou de réorganiser les caractéristiques retenues pour les différents droits de l'homme pour mieux tenir compte des préoccupations propres à chaque instrument.

Évaluer les engagements, efforts et résultats en matière de droits de l'homme

L'une des principales préoccupations, lors de l'élaboration du cadre conceptuel et méthodologique, était qu'il reflète correctement la complexité inhérente aux droits de l'homme, en particulier dans leur mise en œuvre, et, parallèlement, qu'il soit suffisamment opérationnel pour permettre la définition d'indicateurs quantitatifs. Il fallait mesurer l'engagement des États à garantir l'application des normes considérées, les efforts entrepris pour faire de cet engagement une réalité et les résultats de ces efforts au fil du temps. Aussi a-t-on opté pour une configuration d'indicateurs de structure, de processus et de résultat afin de prendre la mesure des engagements, des efforts et des résultats. En d'autres termes, définir de tels indicateurs pour chaque caractéristique d'un droit de l'homme permet de mettre l'accent sur l'évaluation des mesures prises par les États en vue de satisfaire à leurs obligations.

La question a été posée de savoir si on pouvait utiliser des indicateurs de structure, de processus et de résultat pour rendre compte de la triple obligation de l'État de **respecter**, de **protéger** et de **mettre en œuvre** les droits de l'homme – ou si, pour mieux refléter cette portée normative, il n'était pas préférable de développer des indicateurs de respect, de protection et de mise en œuvre de chaque droit. Il y avait au moins deux bonnes raisons pour choisir la première option.

Premièrement, des indicateurs de structure, de processus et de résultat sont déjà largement utilisés dans l'évaluation des politiques et sont susceptibles d'être déjà connues de ceux qui élaborent ou appliquent les politiques ainsi que des spécialistes du développement ou des droits de l'homme qui sont, d'une certaine manière, les premiers destinataires de ce travail. De fait, l'utilisation d'indicateurs de structure, de processus et de résultat pour la promotion et le suivi de la mise en œuvre des droits de l'homme contribuera à démythifier la notion de droits de l'homme et à porter l'argumentaire pour le respect et la réalisation des droits au-delà des débats juridiques et judiciaires. Elle facilitera également la prise en compte des normes et des principes relatifs aux droits de l'homme lors de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des programmes et mesures de développement.

Deuxièmement, il n'est pas toujours possible de définir un indicateur quantitatif qui reflète isolément et de façon spécifique l'un des trois types d'obligation de l'État: respecter, protéger ou mettre en œuvre les droits de l'homme. Souvent, un indicateur fondé sur les données administratives et statistiques disponibles reflète plus d'une sorte d'obligation, ce qui peut être gênant si l'intention est de mettre en place une approche commune, structurée et cohérente pour l'élaboration d'indicateurs pour tous les droits et pour tous les instruments relatifs aux droits de l'homme. Cela étant, lors de la sélection d'indicateurs pour chaque caractéristique d'un droit de l'homme, on a essayé d'inclure tous ceux qui portent explicitement et uniquement sur l'obligation de l'État de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme. En outre, il apparut qu'une combinaison appropriée d'indicateurs de structure, de processus et de résultat (avec un accent particulier sur les processus) peut aider à évaluer comment les États s'acquittent de leurs obligations.

Indicateurs relatifs à des normes communes

Les indicateurs qui se rapportent à des normes ou principes communs à différents droits de l'homme ne mesurent pas toujours exclusivement la réalisation d'un droit de l'homme particulier. Ils sont destinés à apprécier dans quelle mesure le processus de mise en œuvre et de réalisation des droits de l'homme répond, par exemple, aux critères de participation, d'intégration, de responsabilisation, de non-discrimination et d'obligation de reddition de comptes. Il importe de souligner qu'il n'existe pas de moyen facile de traduire ces normes et principes communs de manière explicite dans le choix d'indicateurs.

Pour tenir compte des **normes de non-discrimination et d'égalité** dans le choix des indicateurs de structure, de processus et de résultat, la première chose à faire est de collecter des données ventilées en fonction de motifs de discrimination proscrits, tels que le sexe, le handicap, l'identité ethnique, la religion, la langue, la condition sociale ou l'appartenance régionale des personnes. Par exemple, la ventilation par groupe ethnique ou par minorité religieuse des données relatives à la proportion d'enfants scolarisés en primaire, sachant que l'instruction primaire devrait être gratuite, permettrait de mettre en lumière certains aspects de la discrimination dont ces groupes ou minorités font l'objet pour l'accès à l'éducation. Dans certains cas, cette norme commune, comme d'autres normes, peut être considérée comme un «droit procédural» qui influe sur la réalisation d'un «droit essentiel» particulier, et être dès lors définie par rapport à ce droit. Dans ce contexte, il est important de noter que le contenu des droits essentiels est relativement clair et leur réalisation peut être progressive. C'est le cas par exemple du droit à l'éducation et du droit à la vie. Les droits plus «procéduraux» comme le droit de ne pas faire l'objet de discrimination et le droit à un recours sont d'une importance

capitale pour la réalisation des droits essentiels et peuvent être plus faciles à définir dans le contexte spécifique des droits essentiels.

On pourrait ainsi évaluer le degré d'application de la norme relative à la non-discrimination dans le contexte du droit à l'éducation, en tant que droit essentiel, en utilisant un indicateur tel que la proportion des filles d'âge scolaire qui sont scolarisées par rapport aux garçons du même groupe d'âge. De même, dans le contexte de l'administration de la justice, la ventilation par groupe ethnique – ou par minorité – des données relatives à la proportion des personnes qui, accusées, demandent et obtiennent une aide juridictionnelle contribuerait à évaluer la non-discrimination et l'égalité dans la mise en œuvre du principe de recours effectif et de garanties de procédure. Point plus important, lorsque l'on mesure l'application de la norme relative à la non-discrimination et à l'égalité, il s'agit de privilégier les indicateurs qui illustrent la nature de l'accès aux biens et services permettant à une personne d'exercer ses droits, et pas simplement la disponibilité de ces biens et services.

De même, dans le cas du **principe de participation**, il s'agit de déterminer si les groupes de population vulnérables et marginalisés au sein d'un pays donné ont eu leur mot à dire dans la sélection des indicateurs pour l'établissement des rapports de l'État ou d'apprécier dans quelle mesure ces groupes ont participé à la définition des mesures prises par l'autorité responsable pour satisfaire à ses obligations. À un niveau plus global, on a utilisé des indicateurs tels que le coefficient de Gini, qui mesure la distribution des dépenses de consommation ou des revenus des ménages, pour déterminer si le processus de développement engagé dans un pays encourage la participation, l'intégration et l'égalité dans la répartition des bienfaits du développement.

Des indicateurs relatifs aux taux d'emploi et au niveau d'instruction de la population en général et de groupes spécifiques en particulier (femmes ou minorités, par exemple) permettent aussi d'évaluer dans quelle mesure les responsables respectent et s'attachent à promouvoir le **principe de renforcement des capacités effectives de faire valoir ses droits** (*principle of empowerment*).

Enfin, le simple fait de traduire le contenu normatif d'un droit en indicateurs quantitatifs constitue à lui seul un pas de taille vers la réalisation du **principe de reddition de comptes.** En effet, l'existence même d'informations touchant aux droits de l'homme, leur collecte et leur diffusion dans la transparence au moyen de mécanismes indépendants, contribue à renforcer la reddition de comptes. Par ailleurs, comme nous le verrons au chapitre suivant, l'utilisation d'indicateurs de processus pour mesurer l'effort effectif de l'État – au moyen d'une action gouvernementale concrète, avec la fixation d'objectifs intermédiaires – marque une étape importante vers le renforcement de l'obligation redditionnelle des États pour ce qui est de la réalisation des droits de l'homme.

Des questions de méthodologie

Afin de suivre utilement l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme, les indicateurs quantitatifs doivent être définis de manière explicite et précise, reposer sur une méthode convenable de collecte, traitement et diffusion des données, et être disponibles de façon régulière. La principale question méthodologique concerne ici les sources et les mécanismes de production de données, les critères de sélection des indicateurs et la flexibilité du cadre conceptuel, qui doit favoriser l'établissement d'indicateurs adaptés à des contextes nationaux particuliers.

Sources et mécanismes de production de données

Il a été jugé utile de mettre l'accent sur deux sources complémentaires de données, à savoir d'une part les **statistiques socioéconomiques** et autres statistiques administratives et, d'autre part, les

données événementielles sur les violations des droits de l'homme. Les statistiques socioéconomiques sont des informations quantitatives que les États rassemblent et diffusent à partir de leurs fichiers administratifs et des enquêtes statistiques, généralement en collaboration avec les instituts nationaux de statistique et suivant les orientations d'organisations internationales et spécialisées.

Cette catégorie d'indicateurs est de première importance à l'égard du régime conventionnel, sachant que les États se sont engagés, en tant que parties aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à faire rapport sur la mise en œuvre de ces instruments et que cette source de données se fonde sur les registres des autorités administratives (débitrices d'obligation) dans leurs rapports avec le public (titulaire de droits). Les statistiques socioéconomiques renseignent sur des questions liées aux droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi aux droits civils et politiques, telles que l'administration de la justice et l'état de droit (exécutions de personnes condamnées à la peine de mort, population carcérale et nombre d'infractions violentes, par exemple).

L'utilisation d'une méthode normalisée de collecte des données, que ce soit au moyen de recensements, d'enquêtes auprès des ménages ou de systèmes d'état civil, qui offre généralement de bonnes conditions raisonnables de fiabilité et de validité, fait de ces indicateurs un moyen précieux d'accroître la transparence, la crédibilité et l'obligation de reddition de comptes dans le processus de suivi des droits de l'homme.

Les **données événementielles** sont pour l'essentiel des informations concernant des violations des droits de l'homme présumées ou signalées, les victimes identifiées et les auteurs de violations. Des données telles que le nombre présumé de cas de privation arbitraire de la vie, de disparition forcée ou involontaire, de détention arbitraire et de torture sont généralement communiquées par les ONG et sont ou peuvent être également traitées de manière normalisée par, entre autres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les instances spécialisées de l'ONU.

Ces données sous-estiment parfois le nombre de violations et peuvent même rendre impossible toute comparaison valable dans le temps ou entre les régions, mais elles peuvent néanmoins apporter aux organes conventionnels des indications utiles pour l'évaluation de la situation des droits de l'homme dans un pays donné. Bien que les données événementielles aient été principalement et le plus efficacement utilisées pour surveiller les violations des droits civils et politiques, des essais récents ont montré qu'il était également possible de les utiliser pour suivre les droits économiques, sociaux et culturels.

Deux autres mécanismes de production de données ont été identifiés: les avis d'experts et les enquêtes de perception et d'opinion auprès des ménages (voir Fasel et Malhotra, 2005 et *Chapitre 6* pour de plus amples informations sur les forces et faiblesses de ces deux mécanismes).

Critères de sélection des indicateurs quantitatifs

Ce qui prime dans le choix d'une méthode pour définir et élaborer des indicateurs des droits de l'homme, comme d'ailleurs tout autre type d'indicateurs, est sa pertinence et son efficacité par rapport aux objectifs pour lesquels ils seront utilisés. La plupart des autres exigences méthodologiques découlent de cette considération première. Dans l'optique du travail mené par les organes conventionnels pour surveiller la mise en œuvre des droits de l'homme, les indicateurs quantitatifs devraient, dans l'idéal :

- être pertinents, légitimes et fiables ;
- être simples, opportuns et peu nombreux ;
- être fondés sur des données obtenues par des procédés objectifs ;

- permettre des comparaisons dans le temps et dans l'espace, et être conformes aux normes statistiques internationales pertinentes ;
- se prêter à des ventilations par sexe, âge et groupe de population vulnérable ou marginalisé.

Ces critères impliquent trois considérations méthodologiques spécifiques. Premièrement, le contenu informatif des indicateurs est constitué par des objets, des faits ou des événements qui peuvent en principe être directement observés ou vérifiés (poids des enfants, nombre de morts, nationalité des victimes, par exemple), par opposition aux indicateurs fondés sur des perceptions, des opinions, des appréciations ou des jugements exprimés par des experts ou des particuliers.

Deuxièmement, les indicateurs devraient être établis et diffusés de manière indépendante, impartiale et transparente et reposer sur des méthodes, des procédures et des compétences solides (voir, par exemple, les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, dans UN-ECOSOC, 2002).

Troisièmement, le maniement de données statistiques implique aussi le respect de la vie privée, la protection des données et la confidentialité : des règles juridiques et institutionnelles appropriées peuvent donc s'avérer nécessaires.

Le présent cadre conceptuel prévoit que les critères mentionnés ci-dessus et les considérations méthodologiques concernant le choix des indicateurs fassent l'objet de **fiches de métadonnées** pour chaque indicateur figurant dans les listes d'exemples. On trouvera à l'*Annexe* 5 de la présente publication des exemples de fiches de métadonnées qui couvrent les différentes catégories d'indicateurs portant sur les droits civils et politiques mais aussi sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Pertinence contextuelle des indicateurs

La pertinence contextuelle des indicateurs est est fondamentale pour leur acceptabilité par les usagers potentiels. Le niveau de développement et de réalisation des droits de l'homme varie selon les pays et selon les régions d'un même pays. Il en résulte des différences dans la nature des institutions, les politiques et les priorités de l'État. Par conséquent, il ne sera pas possible de disposer d'un ensemble universel d'indicateurs pour évaluer la réalisation des droits de l'homme.

Il n'en reste pas moins que certains indicateurs, notamment ceux qui mesurent la réalisation de certains droits civils et politiques, pourraient s'appliquer à l'ensemble des pays et de leurs régions. D'autres en revanche, qui évaluent la réalisation de certains droits économiques ou sociaux, tels que les droits à la santé ou à un logement convenable, devront être particularisés pour être applicables dans différents pays. Toutefois, même dans ce cas, il faudra tenir compte de la portée universelle des exigences essentielles des droits. Aussi faut-il, lorsque l'on élabore un ensemble d'indicateurs des droits de l'homme, comme n'importe quel autre ensemble d'indicateurs, trouver le juste dosage entre les indicateurs qui ont une pertinence universelle et ceux qui sont propres au contexte considéré, car les deux sont nécessaires.

Pertinence et choix d'indicateurs de structure, de processus et de résultat

Recourir à des indicateurs de structure, de processus et de résultat a pour objectif premier de prendre en compte de manière systématique et complète l'engagement, les efforts et les résultats de l'État quant à la mise en œuvre des droits de l'homme au moyen des données quantifiables disponibles. Une telle configuration simplifie le choix des indicateurs, incite à utiliser des informations adaptées

au contexte considéré, facilite une plus large couverture des divers aspects ou caractéristiques de la réalisation du droit considéré, et permet aussi de réduire le nombre total d'indicateurs nécessaires pour suivre celle-ci.

Indicateurs de structure

Les indicateurs de structure renvoient aux instruments juridiques ratifiés ou adoptés et aux mécanismes institutionnels nécessaires pour faciliter la réalisation du droit considéré. Ils traduisent l'engagement par l'État d'adopter des mesures visant à réaliser le droit en question ou son intention de le faire. Les indicateurs de structure doivent avant tout se focaliser sur le droit interne pertinent pour la réalisation des droits de l'homme – donc montrer si la législation nationale tient compte des normes internationales – et sur les mécanismes institutionnels qui assurent la promotion et le respect de ces normes.

Les indicateurs de structure doivent aussi couvrir la politique et la stratégie de l'État relatives au droit considéré. Cela est particulièrement important dans le cas des droits de l'homme. Une déclaration nationale de politique sur un sujet donné définit les objectifs, le programme, la stratégie ou le plan concret d'action du Gouvernement. Tout en donnant des indications sur la volonté du Gouvernement de traiter le sujet en cause, elle fournit des points de repère permettant de demander des comptes au Gouvernement sur ses actes ou ses omissions. Une telle déclaration de politique est un moyen de traduire les obligations d'un État partie dans le domaine des droits de l'homme en un programme d'action applicable qui contribue à la réalisation des droits de l'homme. Ainsi, définir des indicateurs de structure pour les différents droits et leurs caractéristiques, met en lumière l'importance de disposer de déclarations de politique sur les questions y afférant. Il est apparu que de nombreux indicateurs de structure potentiels étaient communs à tous les droits de l'homme et que d'autres étaient spécifiques à certains ou même à une caractéristique particulière d'un droit donné.

Indicateurs de processus

Les indicateurs de processus font le lien entre les instruments de politique de l'État et les objectifs intermédiaires d'où découleront des indicateurs de résultat, lesquels exprimeront plus directement la réalisation des droits de l'homme. On entend par «instruments de politique de l'État» toutes les mesures (programmes publics et interventions spécifiques, par exemple) qu'un État est prêt à prendre pour donner effet à l'engagement qu'il a pris - ou à sa volonté - d'obtenir des résultats relatifs à un droit donné.

Définir les indicateurs de processus sous la forme d'un lien de causalité permet de mieux apprécier la manière dont l'État s'attache à exécuter ses obligations. Ces indicateurs facilitent en même temps le suivi direct de la réalisation progressive du droit considéré ou du processus de protection de ce droit, selon le cas. Plus sensibles aux changements que les indicateurs de résultat, les indicateurs de processus rendent mieux compte de la réalisation progressive du droit considéré ou des efforts entrepris par l'État pour le protéger.

Deux considérations ont guidé le choix et la formulation des indicateurs de processus. La première était de veiller à ce que l'articulation des indicateurs de processus reflète une relation causale avec les indicateurs de structure et les indicateurs de résultat correspondants. Ainsi, par exemple, un indicateur de processus sur le droit à la santé – la proportion des enfants scolarisés recevant une éducation à la santé et à la nutrition – a été choisi de manière à être mis en relation avec l'indicateur de structure correspondant, à savoir «période et champ d'application de la politique nationale concernant la santé et la nutrition de l'enfant» ainsi qu'avec l'indicateur de résultat «pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale».

La deuxième considération était qu'il fallait mesurer explicitement l'effort entrepris par l'État pour s'acquitter de son obligation. C'est pourquoi des indicateurs comme «pourcentage de demandes de prestations de sécurité sociale examinées et acceptées au cours de la période considérée» ou «pourcentage de la population qui a obtenu l'accès à un meilleur système d'assainissement au cours de la période considérée» ont été adoptés parmi les indicateurs de processus. Cela a parfois conduit à reformuler un indicateur courant (dans ce dernier exemple, un indicateur des objectifs du Millénaire pour le développement) ou à demander des estimations complémentaires sur les informations de base relatives à l'indicateur.

Indicateurs de résultat

Les indicateurs de résultat renseignent sur la réalisation individuelle et collective des droits de l'homme dans un contexte donné. Non seulement ils permettent de mesurer plus directement la réalisation d'un droit de l'homme, mais ils illustrent aussi à quel point ce qu'ils mesurent est important pour apprécier le degré de jouissance du droit considéré. Comme ils traduisent les effets cumulés de divers processus sous-jacents (qui peuvent être suivis par un ou plusieurs indicateurs de processus), leur évolution est souvent lente et ils sont moins sensibles que ceux-ci aux variations transitoires (voir Encadré 10.1). Par exemple, les indicateurs relatifs à l'espérance de vie ou à la mortalité peuvent être fonction de la vaccination de la population, de l'éducation ou de la sensibilisation de la population à la santé publique, ainsi que de la disponibilité d'une nourriture suffisante et de la possibilité pour les individus d'y avoir accès.

On peut alors considérer les indicateurs de processus comme des variables de flux et les indicateurs de résultat comme des variables de stock. Une variable de stock est mesurable à un moment donné (par exemple, le nombre de personnes en détention à la fin de la période considérée) tandis qu'une variable de flux est une variable mesurée sur une certaine durée (par exemple, le nombre de placements en détention au cours d'une période). Cependant, cette analogie explicative doit prendre en compte le fait que, souvent, plusieurs processus peuvent être à l'origine du même résultat et qu'aussi, le même processus peut avoir des effets sur plusieurs résultats.

Il importe de noter que les indicateurs de processus et ceux de résultat ne s'excluent pas toujours mutuellement. Il se peut qu'un indicateur de processus concernant un droit de l'homme donné constitue un indicateur de résultat pour un autre. Le principe directeur est de définir pour chaque droit, ou plutôt pour une caractéristique de chaque droit, au moins un indicateur de résultat qui puisse être étroitement rattaché à la réalisation ou à la jouissance de ce droit ou de cette caractéristique. Les indicateurs de processus sont conçus de telle sorte qu'ils traduisent l'effort entrepris par les autorités pour obtenir le résultat escompté ou s'en approcher. Cela dit, on s'est attaché, dans les listes d'exemples d'indicateurs (voir *Annexe* 4), à avoir une démarche cohérente pour différencier les indicateurs de méthode des indicateurs de résultat.

Indicateurs communs supplémentaires

Les indicateurs listés à titre d'exemple dans l'*Annexe* 4 de la présente publication doivent être placés dans le contexte de certaines informations générales que chaque État partie aux instruments internationaux est censé fournir, conformément aux directives générales pour la présentation des rapports aux organes conventionnels. Ces informations se retrouveront dans des indicateurs appropriés concernant en principe la population et l'évolution démographique générale, la situation sociale et économique, la situation civile et politique, l'administration de la justice et l'état de droit (voir la compilation de lignes directrices sur la forme et le contenu des rapports que les États parties aux instruments internationaux de droits de l'homme doivent soumettre, in UN-HRI, 1994).

Encadré 10.1. **Identifier les indicateurs de processus et de résultat**

Il existe une certaine similarité entre les indicateurs de processus et les indicateurs de résultat, du fait que tout processus peut être mesuré soit par ses intrants, soit par ses produits immédiats. Un indicateur de processus sur la couverture vaccinale des enfants peut donc être mesuré à partir des ressources ou des dépenses publiques consacrées au programme de vaccination (intrants) ou à partir de la proportion d'enfants vaccinés (résultat). Au regard de la définition donnée plus haut, ces deux indicateurs sont des indicateurs de processus. Ils contribuent à faire baisser la mortalité infantile, laquelle est un indicateur de résultat puisqu'elle illustre l'impact global du programme de vaccination pendant une période donnée et peut être plus directement liée à la réalisation des caractéristiques du droit à la santé que sont la mortalité infantile et les soins de santé infantiles. Il est souhaitable de rapporter les indicateurs de processus à des objectifs intermédiaires concrets plutôt qu'aux ressources consacrées. En effet, l'étude des différents pays et régions montre qu'il n'y a pas de relation uniforme entre les dépenses publiques et les résultats générés par ces dépenses. Les résultats concrets sont une fonction des ressources et d'autres facteurs, institutionnels ou non, qui varient d'un endroit à l'autre et rendent difficiles à interpréter des indicateurs retraçant les dépenses publiques. Par exemple, si l'on prend deux régions d'un même pays, il arrive qu'on obtienne de meilleurs résultats dans la région dans laquelle les dépenses publiques par habitant sont les moins élevées.

Il est également utile, pour suivre la réalisation de tous les droits, de disposer de certains indicateurs structurels tels que le nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par l'État (sur la base d'une liste de traités et protocoles visant les droits de l'homme, de conventions de l'OIT, etc.), l'existence d'une déclaration nationale des droits inscrite dans la Constitution ou d'autres formes de droit supérieur, le type d'accréditation de l'institution nationale des droits de l'homme, selon le Règlement intérieur du Comité international de coordination des institutions nationales, et le nombre d'organisations de la société civile et de leurs collaborateurs (salariés et bénévoles) qui participent officiellement à la protection des droits de l'homme au niveau national. Il importe donc que le préambule aux tableaux relatifs aux indicateurs comporte ces informations. Certains de ces indicateurs ont été pris en compte dans les 12 tableaux pour les rendre plus facilement compréhensibles.

Autres éléments pris en compte dans la sélection des indicateurs

De manière générale, il est indispensable de rechercher pour tous les indicateurs une désagrégation montrant la situation des **groupes vulnérables ou marginalisés** par rapport au reste de la population. L'*Observation générale* 19 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels donne une liste exhaustive des motifs de discrimination, qui requièrent cette distinction chaque fois que possible. Elle interdit toute discrimination, qu'elle soit de droit ou de fait, directe ou indirecte, fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, le handicap physique ou mental, l'état de santé (y compris l'infection par le VIH/SIDA), l'orientation sexuelle et la situation civile, politique, sociale ou autre, dont l'intention ou l'effet est de rendre impossible ou d'entraver la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme sur un pied d'égalité (UN-HRI, 2008a, version préliminaire, para. 29).

Il s'agit aussi, eu égard au **principe de l'indivisibilité des droits de l'homme**, d'examiner les indicateurs dans leur globalité, pour l'ensemble des droits, et non simplement dans le cadre sectoriel normatif du droit de l'homme considéré. Et ce, indépendamment du fait que lorsque l'on établit des indicateurs, pour le droit à la vie, par exemple, il peut se révéler nécessaire de définir des indicateurs se rapportant à la composante santé de ce droit selon son contenu normatif propre et non en fonction

de celui du droit à la santé. Par ailleurs, il conviendra peut-être, pour faciliter l'analyse et maintenir le nombre des indicateurs dans des limites globalement gérables, de faire figurer certains aspects du droit de chacun à la maîtrise de sa santé et de son corps dans les indicateurs relatifs au droit de ne pas être soumis à la torture et non dans ceux qui concernent le droit à la santé. Enfin, au nom du principe de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits, peut-être faudra-t-il aussi rationaliser la liste des indicateurs à l'échelle d'un instrument donné ou dans le cadre d'une évaluation thématique des droits de l'homme (par exemple, violence contre les femmes et droits de la petite enfance).

Dans certains cas, comme celui du droit à la santé, il ne sera peut être pas possible d'avoir des indicateurs de résultat qui soient exclusivement liés aux efforts entrepris par l'État pour honorer ses obligations au titre de ce droit. Il peut néanmoins se révéler utile de prévoir de tels indicateurs à la fois parce qu'ils sont importants pour la réalisation de ce droit et parce que cela facilite la fixation des priorités et le ciblage des efforts.

Le choix de tous les indicateurs doit être guidé par le **constat** de leur utilisation effective. Si les indicateurs identifiés ne vérifient pas cette adéquation pratique, ils ne seront pas des outils de suivi utiles. À cet égard, les indicateurs choisis reposant sur une base technique rigoureuse: des **fiches de métadonnées** décrivent pour chacun la terminologie et le nom courant, la définition type nationale ou internationale, les sources, la disponibilité, le niveau de détail et des informations sur d'autres indicateurs connexes ou substituts. Des exemples de ces fiches sont présentés dans l'*Annexe* 5 de la présente publication.

Soulignons qu'on a adopté une formulation uniforme pour les indicateurs figurant dans les **tableaux explicatifs** présentés en *Annexe* 4 de cette publication. Lorsque cela était possible, une formulation différente ou plus spécifique pouvant ne s'appliquer qu'à certains contextes, tels que les pays en développement ou bien les pays développés, a été proposée dans les fiches de métadonnées. De même, la terminologie générale de «groupe cible» a été adoptée pour désigner des groupes de population spécifiques, comme les femmes, les enfants, les minorités ethniques ou religieuses ou les catégories vulnérables et marginales de la population, qui peuvent demander une attention particulière compte tenu du contexte national spécifique.

Enfin, en élaborant les tableaux, on a fait en sorte de mettre en évidence le rôle du principal responsable de la mise en œuvre du droit considéré. Sont ainsi prévus non seulement des indicateurs qui mesurent le champ et l'effectivité du recours juridictionnel, mais aussi d'autres qui renvoient au rôle potentiel d'acteurs non juridictionnels (organes administratifs) et quasi juridictionnels (les institutions nationales des droits de l'homme, par exemple) dans la mise en œuvre des droits de l'homme. On s'est aussi efforcé de retracer, par des indicateurs de structure et de processus la contribution des organisations non gouvernementales et de la coopération internationale à la réalisation des droits de l'homme.

Validation et retour d'informations

Pour entreprendre ce travail, le HCDH a réuni un groupe informel d'experts dont la composition changeait en partie en fonction du programme de consultations. Ce groupe examinait les propositions du secrétariat concernant le concept, la méthodologie, le choix des indicateurs, ainsi que le processus de validation des résultats au niveau national. Il s'est réuni cinq fois entre août 2005 et avril 2008. Il se composait d'experts et de professionnels issus notamment du milieu universitaire, d'organismes internationaux, d'organisations non gouvernementales et d'organes conventionnels, ainsi que de titulaires d'un mandat spécial – incluant des partenaires du projet Métagora L'objectif

était, en tirant parti des connaissances et de l'expérience de chacun, de parvenir à une compréhension commune de l'approche conceptuelle et méthodologique pour définir des indicateurs permettant de suivre l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Des experts de plusieurs organisations internationales (Organisation mondiale de la santé (OMS), ONU-Habitat, UNESCO, Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque mondiale, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et, plus récemment, Organisation internationale du Travail (OIT) et Division de statistique de l'ONU ont participé aux consultations ou ont été approchés individuellement.

Plusieurs ateliers ont été organisés pour consulter les parties intéressées au niveau national et valider les travaux. Y ont participé des représentant des institutions nationales des droits de l'homme, des décideurs et des représentants d'organismes chargés de l'élaboration des rapports aux organes conventionnels ou de l'application des mandats relatifs à certains droits spécifiques, des représentants des instituts nationaux de statistique chargés de la collecte et de la diffusion des données, des représentants d'organisations non gouvernementales, ainsi que des collaborateurs des bureaux des Nations Unies dans différents pays.

Le HCDH a collaboré avec la FAO pour valider les indicateurs sur le droit à une alimentation suffisante lors de consultations de pays organisées dans le cadre d'ateliers régionaux en Ouganda (octobre 2006) et au Guatemala (décembre 2006). Un module sur les indicateurs relatifs au droit à la santé et au droit au contrôle juridictionnel de la détention a été présenté lors d'un atelier organisé en Ouganda en novembre 2006 dans le cadre d'ateliers de suivi sur l'application au niveau national des observations finales des organes conventionnels. En 2007, le HCDH a organisé des ateliers sous-régionaux de validation en Asie (New Delhi, juillet 2007) et en Afrique (Kampala, octobre 2007), rassemblant les experts et parties concernées de 22 pays. Un atelier national a également eu lieu au Brésil (Rio, 5 et 6 décembre 2007). En outre, le travail sur les indicateurs a été présenté et discuté lors de plusieurs conférences, ateliers et forums, ainsi que dans le cadre du Groupe des partenaires de Métagora (voir, pour de plus amples informations, UN-HRI, 2008b).

De plus, en 2007 et 2008, le HCDH a organisé des réunions d'information sur ce travail à l'intention du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, du Comité contre la torture, du Comité des droits de l'enfant, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Comité des droits de l'homme et du Comité sur les travailleurs migrants. D'autres réunions d'information devraient être organisées à l'intention des organes conventionnels.

Sur la base des réactions obtenues grâce à ce processus ample de consultation, on s'est efforcé en permanence d'affiner le cadre et d'améliorer la sélection des indicateurs. Les parties consultées au niveau des pays se sont montrées très favorables à l'exercice. Elles ont, à de nombreuses reprises, souligné la pertinence du cadre adopté et des indicateurs choisis par le HCDH. La méthode participative retenue pour les ateliers a permis de surmonter le scepticisme initial exprimé par certains participants.

Lors de ces sessions de travail, il a été demandé aux participants d'identifier: (1) le contenu principal ou les caractéristiques des droits examinés; et (2) les indicateurs relatifs aux caractéristiques de ces droits qui soient pertinents compte tenu du contexte et rendent compte des engagements et des efforts des États parties et des résultats obtenus. Cela a permis d'évaluer la mise en œuvre des obligations des États pour réaliser ces droits dans les pays concernés. L'exercice a montré qu'il existe une très grande cohérence entre les caractéristiques et les indicateurs définis par les participants pour les droits en question et les tableaux élaborés par le HCDH (qui n'étaient distribués aux

participants qu'à la fin de la session de travail), ce qui a contribué à la validation du cadre du HCDH et de la liste d'indicateurs.

Les participants aux divers ateliers ont approuvé le cadre conceptuel et méthodologique présenté par le HCDH. Ils ont souligné que l'approche adoptée pour expliciter le contenu normatif des droits était pratique et transparente. Ils ont jugé que les indicateurs constituaient un moyen concret de promouvoir l'obligation de reddition de comptes et d'inciter les autorités à prendre des mesures pour mettre en œuvre les droits de l'homme. Ils ont estimé que la plupart des indicateurs choisis pour évaluer la mise en œuvre des droits, qui étaient essentiellement tirés des fichiers administratifs, étaient généralement faciles à obtenir, même si, parfois, leur couverture restait insuffisante. Les participants ont reconnu et salué les applications du cadre relatif aux indicateurs des droits de l'homme et sa valeur ajoutée par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ils ont mis en lumière le caractère parfois arbitraire du choix des indicateurs relatifs aux OMD, le manque d'adaptation des objectifs et des indicateurs au contexte, la priorité donnée aux moyennes plutôt qu'à des indicateurs corrigés en fonction des inégalités ou de la répartition et un manque général d'attention aux stratégies et aux processus mis en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Cette large consultation a aussi mis en évidence la nécessité de simplifier encore le cadre conceptuel et d'en améliorer la diffusion et l'accessibilité, afin qu'il puisse servir à un public plus large d'acteurs, notamment les professionnels des droits de l'homme, du développement ou de la statistique officielle. Dans ce contexte, la proposition visant à élaborer un manuel de l'utilisateur et une « boîte à outils » pédagogique à l'intention des parties prenantes au niveau national a été accueillie avec intérêt. Plusieurs participants se sont dits intéressés par l'organisation d'activités de suivi propres à chaque pays, qui pourraient prendre la forme d'ateliers et de cours de formation.

Aller de l'avant au niveau des pays

Pendant les consultations, les participants ont, à plusieurs reprises, évoqué la nature du processus envisagé pour appliquer et développer encore cet exercice au niveau national et se sont demandé si les indicateurs choisis dans le cadre des organes conventionnels pouvaient aussi contribuer à établir et affiner la méthodologie pour assurer un suivi axé sur les droits.

Le suivi axé sur les droits n'est pas en rupture avec d'autres approches de suivi comme celles adoptées par les administrations au niveau national ou infranational pour surveiller, par exemple, la production agricole et la sécurité alimentaire, ou l'administration de la justice, ou même les résultats et les effets des projets. Cela étant, cette approche suppose certains arrangements institutionnels pour la collecte des données et que l'on se concentre sur celles qui illustrent la réalisation des droits de l'homme pour les groupes de population les plus vulnérables et marginalisés, appelés groupes-cibles dans le présent exercice. Il ne s'agit plus de mettre l'accent sur les moyennes nationales mais sur la situation des groupes-cibles : dans l'idéal en allant jusqu'à l'individu, afin d'évaluer l'étendue de la discrimination ou des inégalités ou même les violations de certains droits, ce qui est une préoccupation première de l'évaluation des droits de l'homme. Cela ne signifie pas, toutefois, que le suivi axé sur les droits ne repose que sur des informations ventilées et des indicateurs. De fait, il suppose une série d'indicateurs explicitement ancrés dans le cadre normatif relatif aux droits de l'homme ainsi que d'outils permettant une évaluation crédible de leur mise en œuvre. Les travaux entrepris par le HCDH pour les organes conventionnels visent à définir des indicateurs quantitatifs appropriés qui pourraient être utilisés pour des évaluations des droits de l'homme. Ces travaux peuvent donc contribuer à instituer et renforcer une approche axée sur les droits de l'homme pour le suivi en général.

Encadré 10.2. **Principaux éléments du cadre conceptuel et méthodologique**

Le cadre conceptuel et méthodologique adopté pour élaborer des indicateurs sur différents droits de l'homme présente plusieurs caractéristiques. Premièrement, il suit une approche commune pour l'identification des indicateurs qui permettent de promouvoir et de surveiller les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, ce qui renforce la notion d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme.

Deuxièmement, il traduit de manière exhaustive le contenu normatif des droits de l'homme (à commencer par les dispositions pertinentes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les observations générales des organes conventionnels) en quelques caractéristiques et en une configuration d'indicateurs de structure, d'indicateurs de processus et d'indicateurs de résultat. Les indicateurs choisis permettent d'évaluer les mesures prises par l'État partie pour s'acquitter de ses obligations, qu'il s'agisse de son engagement à appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme (indicateurs de structure), des actions qu'il entreprend en tant que principal responsable pour s'acquitter des obligations qui découlent des normes (indicateurs de processus) ou des résultats de ces efforts du point de vue des détenteurs de droits (indicateurs de résultat).

Troisièmement, le cadre facilite l'identification d'indicateurs propres à un contexte donné pour des normes universellement acceptées en matière de droits de l'homme. Il ne cherche ni à élaborer une liste commune d'indicateurs applicable à tous les pays quel que soit leur développement social, politique ou économique, ni à justifier l'établissement de moyens de mesure mondiaux permettant des comparaisons entre pays du point de vue de la réalisation des droits de l'homme. Son objectif est de permettre aux utilisateurs potentiels de choisir en connaissance de cause le type et le niveau de détail de l'indicateur qui correspondent le mieux au contexte ; ou encore de se limiter à certaines caractéristiques d'un droit, tout en reconnaissant toutes les obligations qui découlent des normes pertinentes. De fait, le cadre permet de trouver le juste équilibre entre l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs qui peuvent avoir une pertinence universelle et la souplesse d'une évaluation plus détaillée et plus spécifique de certaines caractéristiques des droits de l'homme concernés, compte tenu des spécificités de la situation.

Quatrièmement, le cadre met l'accent sur deux types d'indicateurs selon le mode de production de données: a) les indicateurs qui sont ou peuvent être compilés par des systèmes statistiques officiels utilisant des enquêtes ou des fichiers administratifs et b) les indicateurs procédant d'informations normalisées plus généralement compilés par des sources non gouvernementales et des organisations de défense des droits de l'homme mettant l'accent sur les violations présumées signalées par des victimes, des témoins ou des ONG. L'objectif est d'utiliser de la manière la plus exhaustive possible toutes les informations généralement disponibles, en particulier à partir de données objectives, pour suivre la mise en œuvre des droits de l'homme. Enfin, le cadre comporte essentiellement des indicateurs quantitatifs et certains indicateurs qualitatifs, pour permettre une évaluation transparente de la réalisation des droits de l'homme. On s'est efforcé de définir des indicateurs simples, fondés sur une méthode normalisée de collecte des données et, dans la mesure du possible, en mettant l'accent sur la ventilation des informations par motif de discrimination et par groupe de population vulnérable ou marginalisé, ces groupes devant bénéficier prioritairement de l'appui des pouvoirs publics afin d'améliorer la mise en œuvre des droits de l'homme.

Des discussions avec les utilisateurs potentiels de ces travaux, en particulier les parties prenantes au niveau national, est ressorti qu'il y a une demande considérable de matériel didactique, comme un manuel de l'utilisateur et des boîtes à outils pédagogiques sur l'utilisation des informations quantitatives en soutien à l'action des États pour s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme. Le travail entrepris par le HCDH pour les organes conventionnels pourrait répondre en grande partie à cette demande et aider les parties prenantes à promouvoir et à protéger les droits de l'homme au niveau national. Il reste encore à valider ces travaux et à les appliquer à titre pilote, en particulier auprès des utilisateurs qui ne sont pas encore complètement informés de cette initiative. Dans l'intervalle, il serait souhaitable que les organes conventionnels examinent conjointement, dans le cadre des réunions intercomités, les moyens d'améliorer la diffusion des résultats des travaux.

Il est essentiel que les pays s'approprient ce suivi axé sur les droits de l'homme et le mettent en œuvre ; et, que le processus soit suffisamment décentralisé et ouvert pour permettre aux différentes parties prenantes de faire part de leurs préoccupations. Lors de la mise en place d'un suivi axé sur les droits à l'échelle nationale ou du renforcement d'un mécanisme existant pour suivre la réalisation d'un droit donné, on peut, entre autres, tenir compte des considérations suivantes.

Identification des parties prenantes au suivi

Tout d'abord, il convient d'identifier les différents acteurs institutionnels et non institutionnels qui vont contribuer au suivi, soit en fournissant des informations, soit en interprétant de manière indépendante les informations disponibles, soit en tant qu'utilisateurs finals de ces informations, dont ils vont se servir pour formuler leurs requêtes et suivre la réalisation des droits de l'homme. Il peut s'agir, entre autres, de l'institution nationale de défense des droits de l'homme, des administrations, comme par exemple les ministères concernés, qui vont fournir l'information, d'organisations non gouvernementales qui se consacrent à la surveillance de la mise en œuvre des droits de l'homme, d'associations de consommateurs, ou d'autres groupes sociaux, notamment les commissions parlementaires et les détenteurs de droits en général. Une fois que les participants ont été identifiés au niveau national, il faut les inclure dans un processus participatif où leurs compétences, leurs attentes et leurs vues, tout comme la complémentarité de leurs objectifs (comme l'importance accordée à des aspects différents d'un droit donné) et leurs méthodes de collecte de données contribuent au processus de suivi. Il est important d'identifier une institution indépendante et compétente qui encadre avec autorité l'interprétation des informations disponibles du point de vue des droits de l'homme et, éventuellement, coordonne l'évaluation des autres partenaires. Il peut s'agir d'une institution nationale de défense des droits de l'homme ou d'une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme. Cela faciliterait la création d'un mécanisme national de suivi des droits.

Identification des principaux groupes vulnérables

Il est possible d'identifier comme des groupes-cibles différentes catégories de population qui sont vulnérables quant à divers éléments ou caractéristiques d'un droit de l'homme donné. Par exemple, si l'on considère le droit à une alimentation suffisante, les enfants sont parfois plus susceptibles de souffrir d'un régime alimentaire inadapté ou de malnutrition, alors que les travailleurs ou les migrants peuvent être plus vulnérables à des problèmes de sécurité alimentaire ou de protection du consommateur. C'est pourquoi, dans chaque pays, il est souhaitable d'évaluer les groupes de population et les régions pour identifier les groupes-cibles. Pour y parvenir de façon appropriée, il faut s'appuyer sur des normes transverses aux droits de l'homme et sur les principes de participation et de transparence, ce qui permet, le cas échéant, aux individus concernés de s'identifier eux-mêmes comme faisant partie d'un groupe-cible. Cela permettrait de définir le groupe-cible pour un suivi axé sur les droits de l'homme et, parallèlement, de définir la ventilation appropriée des informations pour les indicateurs à construire.

Accent sur les indicateurs de non-discrimination et d'accessibilité

Les droits de l'homme étant universels et inaliénables, il est impératif, pour un suivi axé sur les droits, de prêter une attention particulière aux indicateurs qui rendent compte de la façon dont la discrimination de certains individus ou groupes de population influe sur le niveau de réalisation des droits fondamentaux de ces mêmes individus ou groupes. La notion d'«accessibilité», par opposition à la simple «disponibilité» est donc particulièrement importante dans cette visée. Pour entreprendre une évaluation des droits de l'homme ou un suivi axé sur les droits, il est nécessaire de recueillir des informations pertinentes sur la discrimination et d'adapter les mécanismes de production de

données de manière à recueillir, compiler et présenter ces informations sous forme d'indicateurs adéquats.

Fréquence de la présentation de rapports, publication, accès à l'information et suivi

Étant donné que la réalisation des droits de l'homme n'est pas un événement ponctuel et que leur protection comme leur promotion doivent être continûment assurées, il serait nécessaire de disposer d'informations permettant de suivre le droit de l'homme considéré à différents moments ou, dans l'idéal, d'avoir une série chronologique. Cela permettrait de suivre la réalisation progressive du droit en question et la fréquence des violations sur une période donnée. Pour mettre en place un mécanisme de suivi axé sur les droits, il faut que toutes les parties prenantes, et en particulier les détenteurs de droits, aient accès aux informations disponibles et aux données relatives à la jouissance des droits de l'homme. Cela suppose que l'on établisse un calendrier de publication et de diffusion. Pour fortifier le processus de suivi, il faut aussi que le cadre adopté facilite l'utilisation des informations disponibles à des fins de plaidoyer, afin de sensibiliser les autorités et le public aux droits et aux devoirs, permettre aux détenteurs de droits de mieux faire entendre leurs requêtes, et suivre les progrès réalisés par les autorités dans la réalisation de leurs obligations.

Chapitre 11

Proposition d'indicateurs de suivi du droit à l'éducation

Depuis quelques années, il devient de plus en plus évident que le développement d'indicateurs est essentiel pour un suivi effectif des droits économiques, sociaux et culturels et pour l'évaluation de la performance des pays dans la mise en œuvre de ces droits. Un suivi efficace passe par la collecte systématique et l'analyse des données pertinentes. Pour déterminer la pertinence des informations, il est d'abord nécessaire de traduire le cadre légal abstrait, dans lequel sont énoncés ces différents droits de l'homme, en standards opérationnels. Ceci passe par la conceptualisation de droits spécifiques, comme le droit à l'éducation, et le développement de standards permettant de mesurer leur mise en œuvre et d'identifier les éventuelles violations. Ces standards, ou indicateurs, sont alors autant de repères permettant d'évaluer la conformité. Les indicateurs des droits de l'homme peuvent servir à: (1) formuler de meilleures politiques et contrôler les progrès accomplis; (2) identifier les impacts non prévus des lois, des politiques et des pratiques; (3) déterminer les acteurs qui ont un impact sur la réalisation ou la non réalisation des droits; (4) révéler si ces acteurs respectent leurs obligations; (5) avertir à l'avance de violations potentielles afin de permettre une action préventive rapide; (6) renforcer le consensus social sur les difficiles concessions nécessaires face aux limitations de ressources; et (7) faire connaître les problèmes qui auraient été ignorés ou passés sous silence (PNUD, 2000, p. 89).

Depuis plus de dix ans, les défenseurs et les instances de l'ONU spécialisés dans les droits de l'homme ont reconnu le besoin de disposer d'indicateurs. C'est aussi ce que revendiquent les *Commentaires d'ordre général* du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, qui explicitent les obligations associées aux droits spécifiques, et en particulier le *Commentaire général sur le droit à l'éducation* (UN-HRI, 1999c).

En 2002, Paul Hunt a été nommé premier Rapporteur spécial sur le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé physique et mentale par la Commission des droits de l'homme. Il a proposé une méthode pour les indicateurs, certes orientée vers ceux mesurant les droits liés à la santé, mais toutefois pertinente pour d'autres droits économiques, sociaux et culturels. Il identifie trois types d'indicateurs : des indicateurs de structure, de processus et de résultat (voir Hunt, 1998 et UN-HRI, 2003a):

Ce chapitre est une contribution de ***Audrey Chapman***

Université du Connecticut, ancienne Directrice du programme
Science et Droits de l'homme de l'Association Américaine pour l'Avancement de la Science (AAAS).

- Les **indicateurs de structure** évaluent si des cadres juridiques et institutionnels permettant ou du moins favorisant la réalisation d'un droit de l'homme spécifique ont été mis en place. Plus précisément, ces indicateurs évaluent si un pays a établi les clauses constitutionnelles, les lois, les institutions et les politiques nécessaires. La plupart des indicateurs de structure sont d'ordre qualitatif; ils ne se fondent pas sur des données statistiques et appellent généralement une simple réponse par oui ou non.
- Les **indicateurs de processus**, ainsi que les indicateurs de résultat, mesurent la dimension variable du droit à la santé issue du concept de "réalisation progressive". Leur principale particularité est de pouvoir être utilisée pour évaluer le changement au cours du temps. Plus précisément, les indicateurs de processus mesurent l'ampleur des actions visant à atteindre les objectifs spécifiques aux droits considérés, ainsi que l'évolution de ces actions au cours du temps. Ils contrôlent donc les dispositions prises et non les résultats. La nature et la quantité des ressources consacrées par l'administration sont un important indicateur de processus. Contrairement aux indicateurs de structure, les indicateurs de processus réposent sur des données statistiques.
- Les **indicateurs de résultat** évaluent la mesure dans laquelle la population jouit d'un certain droit. Ils montrent des "faits" et mesurent les résultats accomplis. Nombre des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement sont des indicateurs de résultat. Comme les indicateurs de processus, les indicateurs de résultat sont évolutifs et sont alimentés par des données statistiques.

En 2005, à l'occasion de la réunion conjointe des Présidents des organes de suivi des traités sur les droits de l'homme de l'ONU, il a été demandé au Secrétariat de fournir une assistance aux organes de suivi des traités pour l'analyse des informations statistiques contenues dans les rapports des États-membres, et de préparer à cette fin, en vue de la réunion intercomités suivante, un document de fond sur les usages possibles des indicateurs. En réponse, le Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a organisé, à Genève le 29 août 2005, une consultation d'experts sur les indicateurs de suivi de la conformité aux instruments internationaux sur les droits de l'homme. L'auteur de ce chapitre est un membre de ce groupe. À la date où nous écrivons ces lignes, le groupe s'est réuni cinq fois et a développé des indicateurs potentiels pour 12 droits de l'homme, dont six droits civiques et politiques et six droits économiques et sociaux.

Les principaux aspects du travail du groupe d'experts sur les indicateurs sont les suivants. Ils utilisent une même approche pour identifier les indicateurs mesurant les droits civiques et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels. Suivant la méthode de Paul Hunt, ils font appel aux trois catégories d'indicateurs : de structure, de processus et de résultat. Mais contrairement à Paul Hunt, qui utilisait à la fois des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, la mission du groupe d'experts est limitée aux indicateurs quantitatifs pour évaluer la mise en œuvre des droits de l'homme. Le processus consiste à étudier les indicateurs utilisables par les organes de suivi des traités des Nations Unies sur les droits de l'homme. Ils essaient aussi de fournir un nombre relativement restreint d'indicateurs pour chaque droit. Ainsi, le groupe de travail ne cherche pas à préparer une liste exhaustive d'indicateurs à appliquer dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement social, politique et économique (voir *Chapitre 10*).

En 2005, quand l'auteur était Directrice du programme Science et droits de l'homme de l'AAAS, le Groupe des Partenaires de Métagora lui a demandé de proposer un ensemble d'indicateurs de mesure du droit à l'éducation basé sur l'interprétation du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Le droit à l'éducation compte parmi les droits économiques, sociaux et culturels les plus affirmés et les mieux conceptualisés. Certaines clauses de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948) reconnaissent le droit à l'éducation, ainsi que divers documents sur les droits de l'homme basés sur la *Déclaration universelle* : le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

(1976), *la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (1965), *la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes* (1979) et *la Convention des droits de l'enfant* (1989). Le droit à l'éducation est également le sujet de divers instruments internationaux, tels que la *Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (1960), la *Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux* (1989), les documents régionaux sur les droits de l'homme, parmi lesquels la *Déclaration américaine sur les droits et les devoirs de chacun* (*American Declaration of the Rights and Duties of Man*) (1948), la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (1986), ainsi que certaines constitutions nationales. L'assimilation réussie de l'enseignement affecte également la capacité à jouir de nombreux autres droits de l'homme.

La liste d'indicateurs potentiels qui suit est une contribution à l'identification des informations nécessaires aux indicateurs des droits de l'homme. Ces indicateurs suivent la méthode proposée par Paul Hunt et certains sont qualitatifs, d'autres quantitatifs. Étant donné leur nombre et leur exhaustivité, une organisation de contrôle peut les utiliser en sélectionnant ceux les plus adaptés à ses objectifs spécifiques. L'utilité de ces indicateurs dépendra aussi de la disponibilité de données appropriées sous une forme détaillée.

Indicateurs de structure

Structure

Quel niveau du système politique est responsable de l'éducation ?

(a) Niveau national (oui/non)
(b) Région, état ou province (oui/non)
(c) Niveau local ou municipal (oui/non)

Bases et normes constitutionnelles

La Constitution du pays présente-t-elle l'accès à l'éducation comme un droit ? (oui/non)
Si oui,

(a) la délivrance d'une éducation universelle est-elle un principe directeur de la politique nationale ? (oui/non)
(b) l'accès à l'éducation est-il un droit ?
  - pour l'éducation primaire universelle (oui/non)
  - pour l'éducation secondaire universelle (oui/non)
(c) la Constitution spécifie-t-elle le droit d'accès à l'éducation sans discrimination ? (oui/non)
(d) la Constitution reconnaît-elle aux adultes qui n'ont pas reçu ou terminé leur éducation primaire le droit à une éducation de base ? (oui/non)

Législation

L'État dispose-t-il d'une législation reconnaissant expressément le droit à l'éducation ? (oui/non)

La législation reconnaît-elle le droit des enfants à disposer d'une place à l'école primaire ? (oui/non)

Existe-t-il une loi rendant l'éducation primaire obligatoire ? (oui/non). *Si oui, préciser les âges et/ou nombre d'années :*

(a) Obligatoire dès l'âge de _____
(b) Obligatoire jusqu'à l'âge de _____
(c) Obligatoire pour _____ années

Une loi rend-elle l'éducation primaire gratuite pour tous ? (oui/non)

Existe-t-il une législation interdisant expressément aux autorités locales ou aux écoles de demander des frais supplémentaires pour :

(a) des livres (oui/non)
(b) des fournitures scolaires (oui/non)
(c) la construction ou l'entretien de bâtiments scolaires (oui/non)
(d) les salaires des enseignants (oui/non)

Existe-t-il une législation garantissant un accès non discriminatoire aux établissements d'éducation publics ? (oui/non)

Existe-il une législation interdisant expressément toute forme de discrimination des étudiants sur la base de :

(a) leur sexe (oui/non)
(b) leur race ou leur couleur de peau (oui/non)
(c) leur langue (oui/non)
(d) leur religion (oui/non)
(e) leur opinion politique ou toute autre opinion (oui/non)
(f) leur origine nationale ou sociale (oui/non)
(g) leurs ressources financières (oui/non)

Existe-il une législation interdisant expressément le recrutement et la promotion des enseignants sur la base de :

(a) leur sexe (oui/non)
(b) leur race ou leur couleur de peau (oui/non)
(c) leur langue (oui/non)
(d) leur religion (oui/non)
(e) leur opinion politique ou toute autre opinion (oui/non)
(f) leur origine nationale ou sociale (oui/non)
(g) leurs ressources financières (oui/non)

Existe-t-il une législation reconnaissant le droit à l'éducation des personnes handicapées ? (oui/non)

Si oui,

La législation prend-elle les dispositions nécessaires pour que soient proposés aux élèves handicapés les équipements et le soutien nécessaire pour être scolarisés ? (oui/non)

Une loi interdit-elle les mariages précoces (en dessous de 16 ans) qui pourraient interférer avec la présence aux cours des jeunes filles ? (oui/non)

Existe-t-il une loi qui restreint ou interdit le travail des enfants, afin de les encourager à aller à l'école ? (oui/non)

Enseignement privé

Une loi reconnaît-elle expressément la liberté des individus et des groupes à créer et diriger des établissements d'enseignement, sous réserve que l'enseignement prodigué par lesdits établissements soit conforme aux standards minimum tels qu'établis par l'État ? (oui/non)

Une loi reconnaît-elle expressément le droit des parents et, le cas échéant, des tuteurs, à choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux mis en place par le secteur public, sous réserve que l'enseignement prodigué dans lesdits établissements soit conforme aux standards minimum tels qu'établis par l'État ? (oui/non)

Une loi reconnaît-elle expressément le droit des parents et, le cas échéant, des tuteurs, de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale conforme à leurs propres convictions ? (oui/non)

Traités ratifiés

L'État a-t-il ratifié les traités internationaux suivants ?

(a) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (oui/non)
(b) Convention sur les droits de l'enfant (oui/non)
(c) Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (oui/non)
(d) Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (oui/non)

L'État a-t-il ratifié l'un ou l'autre document régional de défense des droits de l'homme reconnaissant le droit à l'éducation ? (oui/non)

Stratégie nationale et plan d'action

L'État a-t-il mis en place une stratégie éducative et un plan d'action au niveau national ? (oui/non)

(a) La stratégie éducative nationale inclut-elle un calendrier pour les différents objectifs qu'elle s'est fixés ? (oui/parfois/non)
(b) La stratégie éducative nationale s'accompagne-t-elle d'un mécanisme de contrôle permettant d'évaluer si les objectifs sont atteints ? (oui/parfois/non)

Si oui, la stratégie éducative nationale et le plan d'action incluent-ils de façon expresse les objectifs suivants :

(a) Une éducation primaire universelle, obligatoire et gratuite ? (oui/non/sans objet car l'objectif est déjà atteint)
(b) Une introduction progressive à l'éducation secondaire gratuite ? (oui/non/sans objet car l'objectif est déjà atteint)

Egalité entre hommes et femmes

Existe-t-il une politique d'État pour protéger l'accès à l'éducation des filles ? (oui/non)

Des mesures ont-elles été prises au niveau national pour :

(a) supprimer les inégalités entre hommes et femmes des manuels du niveau primaire ? (oui/non)
(b) supprimer les inégalités entre hommes et femmes des stratégies éducatives des enseignants ? (oui/non)
(c) supprimer les inégalités entre hommes et femmes dans les rôles attribués à chacun à l'école ? (oui/non)
(d) supprimer les inégalités entre hommes et femmes dans le cadre des matières optionnelles traditionnellement féminines ou masculines ? (oui/non)
(e) former les enseignants sur le sujet des inégalités entre hommes et femmes ? (oui/non)

Des aménagements sont-ils prévus pour que les filles enceintes puissent poursuivre leur éducation ? (oui/non)

Programmes

L'État établit-il des standards minimum pour réglementer le programme et la qualité des programmes d'étude et des méthodes d'éducation ? (oui/non)

Si oui,

(a) S'agit-il de standards nationaux à l'échelle du pays ? (oui/non)
(b) S'agit-il de standards définis par des autorités provinciales, régionales, des états et/ou des municipalités ? (oui/non)

Existe-t-il un système d'inspection visant à contrôler et évaluer la qualité et le contenu de l'enseignement ? (oui/non)

Le programme officiel inclut-il une formation sur les droits de l'homme ou sur des valeurs telles que le respect pour la dignité humaine, la non discrimination et l'égalité devant la loi :

(a) dans l'enseignement primaire ? (oui/non)
(b) dans l'enseignement secondaire ? (oui/non)

Le programme officiel comprend-il des modules sur la constitution et la démocratie ? (oui/non)

(a) dans l'enseignement primaire ? (oui/non)
(b) dans l'enseignement secondaire ? (oui/non)

Existe-t-il une loi exigeant le respect, dans le cadre éducatif, des pratiques culturelles et religieuses des différents groupes et communautés au sein de la société ? (oui/non)

Instances de défense des droits de l'homme

Existe-t-il au sein de l'État des instances (commissions ou médiateur) de défense des droits de l'homme envoyées pour contrôler le droit à l'éducation ?

Si oui, ces instances de défense des droits de l'homme se chargent-t-elles de collecter des données et de publier des rapports réguliers sur la manière dont le droit à l'éducation est respecté ? (oui/de façon irrégulière/non)

Participation

Existe-t-il au sein de l'État un mécanisme visant à consulter les représentants des enseignants et des parents dans le cadre de la formulation de politiques d'enseignement, autres que les institutions politiques habituelles, au

(a) niveau national ? (oui/non)
(b) niveau régional, de l'état ou de la province ? (oui/parfois/non)
(c) niveau local ? (oui/parfois/non)

Indicateurs de processus

Contexte financier

Pourcentage du PIB consacré à l'éducation :

(a) Total de l'ensemble des sources
(b) Sources publiques
(c) Sources privées

Pourcentage du budget d'ensemble consacré à l'éducation par

(a) les autorités nationales
(b) les autorités régionales, de l'état fédéré ou de la province :
- autorité régionale, par organe ou institution responsable
- autorité de l'état fédéré, par organe ou institution responsable
- autorité de la province, par organe ou institution responsable

(c) les autorités locales

Pourcentage du budget national consacré

(a) à l'enseignement primaire
(b) à l'enseignement secondaire
(c) à la formation technique et professionnelle
(d) à l'enseignement supérieur
(e) à la formation des enseignants
(f) aux dépenses spécifiques en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes
(g) à l'aide ciblée pour les localités ou zones défavorisées dans le pays

Pourcentage des dépenses totales des autorités régionales, de l'état fédéré ou de la province consacré

(a) à l'enseignement primaire
(b) à l'enseignement secondaire
(c) à la formation technique et professionnelle
(d) à l'enseignement supérieur
(e) à la formation des enseignants
(f) aux dépenses spécifiques en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes
(g) à l'aide ciblée pour les localités ou zones défavorisées dans le pays

Pourcentage de chaque autorité régionale, de l'état fédéré ou de la province, listé par organes ou institutions responsables, consacré

(a) à l'enseignement primaire
(b) à l'enseignement secondaire
(c) à la formation technique et professionnelle
(d) à l'enseignement supérieur
(e) à la formation des enseignants
(f) aux dépenses spécifiques en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes
(g) à l'aide ciblée pour les localités ou zones défavorisées dans le pays

Pourcentage des dépenses totales des autorités locales consacré

(a) à l'enseignement primaire
(b) à l'enseignement secondaire
(c) à la formation technique et professionnelle
(d) à l'enseignement supérieur
(e) à la formation des enseignants
(f) aux dépenses spécifiques en faveur de l'équilibre entre hommes et femmes
(g) à l'aide ciblée en faveur des écoles des groupes de population défavorisées ou vulnérables

Montant des fonds éducatifs reçus de la part de sources de financement étrangères, bilatérales et multilatérales :

(a) Montant total pour la dernière année _____
(b) Pourcentage du budget public total consacré à l'éducation _____

S'est-il produit un dépassement budgétaire de plus de 10 % du montant alloué à l'éducation au cours de la dernière année fiscale par :

(a) Les autorités nationales ? (oui/non)
(b) Les autorités provinciales, régionales ou de l'état fédéré ? (oui/parfois/non)
- *Si vous avez répondu « oui » ou « parfois »*, de quel montant au total ? _____
- *Si vous avez répondu « oui » ou « parfois »*, merci d'inscrire ci-dessous les autorités provinciales, régionales ou de l'état fédéré par ordre ascendant de dépassement :

_____

_____

_____

_____

S'est-il produit une insuffisance des dépenses budgétaires de plus de 10 % du montant alloué à l'éducation au cours de la dernière année fiscale par :

(a) Les autorités nationales ? (oui/non)
- *Si oui,* de quel montant ? _____

(b) Les autorités provinciales, régionales ou de l'état fédéré ? (oui/parfois/non)
- *Si vous avez répondu « oui » ou « parfois »*, de quel montant au total ? _____
- *Si vous avez répondu « oui » ou « parfois »*, merci d'inscrire ci-dessous les autorités provinciales, régionales ou de l'état par ordre ascendant d'insuffisance de dépenses :

_____

_____

_____

Frais à payer dans l'enseignement public

Précisez si l'enseignement primaire public fait payer les services ou éléments ci-dessous :

(a) Frais d'inscription (oui/non)
(b) Frais de scolarité (oui/non)
(c) Uniformes (oui/non)
(d) Fournitures scolaires et matériel éducatif (oui/non)
(e) Repas (oui/non)
(f) Transport scolaire (oui/non)

Coût moyen total par an et par famille pour un élève dans l'enseignement primaire public : _____

Existe-t-il un système de financement spécial pour garantir et couvrir l'accès à l'éducation primaire aux élèves issus des groupes de population suivants :

(a) Groupes à faibles revenus
(b) Filles
(c) Personnes handicapées
(d) Personnes déplacées
(e) Groupes vivant dans des régions rurales isolées

Précisez si l'enseignement secondaire public fait payer les services ou éléments ci-dessous :

(a) Frais d'inscription (oui/non)
(b) Frais de scolarité (oui/non)
(c) Uniformes (oui/non)
(d) Fournitures scolaires et matériel éducatif (oui/non)
(e) Repas (oui/non)
(f) Transport scolaire (oui/non)

Coût moyen total par an et par famille pour un élève dans l'enseignement secondaire public : _____

Existe-t-il un système de financement spécial pour garantir l'accès à l'éducation secondaire aux élèves issus des groupes de population suivants :

(a) Groupes à faibles revenus
(b) Filles
(c) Personnes handicapées
(d) Personnes déplacées

Locaux

Etablissements de l'enseignement primaire (infrastructure)	Total	Zones rurales	Zones urbaines	Secteur privé	Secteur public
Nombre total d'établissements					
Nombre total d'établissements comportant des bâtiments délabrés					
Nombre d'établissements ne disposant pas du nombre de classes suffisant					
Nombre d'établissements ne disposant pas des livres adéquats					
Nombre d'établissements ne disposant pas d'une source d'eau potable accessible à pied					
Nombre d'établissements sans accès à des équipements sanitaires					
Nombre d'établissements sans électricité					
Nombre d'établissements sans téléphone					
Nombre d'établissements sans toilettes adéquates					
Nombre d'établissements sans accès à une bibliothèque					

Etablissements de l'enseignement secondaire (infrastructure)	Total	Zones rurales	Zones urbaines	Secteur privé	Secteur public
Nombre total d'établissements					
Nombre total d'établissements comportant des bâtiments délabrés					
Nombre d'établissements ne disposant pas des livres adéquats					
Nombre d'établissements ne disposant pas d'une source d'eau potable accessible à pied					
Nombre d'établissements sans électricité					
Nombre d'établissements sans toilettes adéquates					
Nombre d'établissements sans accès à des ordinateurs					
Nombre d'établissements sans accès à une bibliothèque					
Nombre d'établissements sans accès à des équipements de sport et de loisirs					

Accessibilité physique

Pourcentage d'enfants devant parcourir plus d'un kilomètre pour atteindre leur établissement d'enseignement primaire

(a) au niveau national
(b) dans les zones rurales
(c) dans les zones urbaines

Suivi

Les autorités nationales effectuent-elles la collecte d'informations adéquates permettant d'évaluer les performances dans le cadre du programme d'action stratégique/national, notamment en ce qui concerne les groupes de populations les plus vulnérables ? (oui/non)

(a) Via des statistiques sur l'éducation collectées auprès des établissements scolaires (oui/non)
(b) Via des enquêtes nationales auprès des ménages (oui/non)
(c) Via des recensements nationaux (oui/non)

Existe-t-il des informations collectées au niveau primaire qui pourraient être ventilées sur la base des caractéristiques suivantes des élèves ?

(a) Age (oui/non)
(b) Sexe (oui/non)
(c) Situation urbaine/rurale (oui/non) (oui/non)
(d) Revenu de la famille (oui/non)
(e) Groupe linguistique ou ethnique (oui/non)
(f) Handicaps (oui/non)

Existe-t-il des informations collectées au niveau secondaire qui pourraient être ventilées sur la base des caractéristiques suivantes des élèves ?

(a) Age (oui/non)
(b) Sexe (oui/non)
(c) Situation urbaine/rurale (oui/non)
(d) Revenu de la famille (oui/non)
(e) Groupe linguistique ou ethnique (oui/non)
(f) Handicaps (oui/non)

Existe-t-il des informations collectées au niveau supérieur qui pourraient être ventilées sur la base des caractéristiques suivantes des élèves ?

(a) Age (oui/non)
(b) Sexe (oui/non)
(c) Origine urbaine/rurale (oui/non)
(d) Revenu de la famille (oui/non)
(e) Groupe linguistique ou ethnique (oui/non)
(f) Handicaps

Existe-t-il des rapports publiés tous les ans qui analysent ces données afin de suivre une évolution au

(a) niveau national (oui/non/parfois)
(b) niveau de l'état/de la région/de la province (oui/non/parfois)

Existe-t-il des informations ventilées, disponibles publiquement, pour

(a) l'enseignement primaire (oui/non/parfois)
(b) l'enseignement secondaire (oui/non/parfois)
(c) l'enseignement supérieur (oui/non/parfois)

Transmission d'informations

Nombre de rapports transmis par l'État aux organes de l'ONU en charge du suivi des traités incluant le droit à l'éducation :

(a) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
(b) Convention sur les droits de l'enfant
(c) Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
(d) Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Participation

L'État a-t-il consulté un vaste panel de représentants des groupes ci-dessous au cours de l'année passée, au sujet de la formulation, de la mise en œuvre ou du contrôle des politiques nationales d'enseignement :

(a) organisations non gouvernementales ? (oui/non/parfois)
(b) organisations professionnelles d'enseignement ? (oui/non/parfois)
(c) autorités locales ? (oui/non/parfois)
(d) dirigeants locaux ? (oui/non/parfois)
(e) représentants de groupes les plus vulnérables ? (oui/non/parfois)
(f) secteur privé ? (oui/non/parfois)

Au cours de l'année passée, l'État a-t-il diffusé des informations sur ses politiques d'enseignement et autres informations afférentes

(a) aux organisations non gouvernementales ? (oui/non/parfois)
(b) aux organisations professionnelles d'enseignement ? (oui/non/parfois)
(c) aux autorités locales ? (oui/non/parfois)
(d) aux dirigeants locaux ? (oui/non/parfois)
(e) aux représentants de groupes les plus vulnérables ? (oui/non/parfois)
(f) au secteur privé ? (oui/non/parfois)

Disponibilité et qualification des enseignants

Nombre d'années de formation nécessaires aux enseignants du primaire pour obtenir le certificat

(a) pour enseigner dans les petites classes de l'enseignement primaire : _____ans
(b) pour enseigner dans les grandes classes de l'enseignement primaire : _____ans
(c) pour enseigner dans les petites classes de l'enseignement secondaire : _____ ans
(d) pour enseigner dans les grandes classes de l'enseignement secondaire : _____ans

Pourcentage d'enseignants répondant aux exigences minimales de certification :

(a) dans les petites classes de l'enseignement primaire (niveaux 1 à 3)
- dans les zones urbaines _____
- dans les zones rurales _____

(b) dans les grandes classes de l'enseignement primaire (niveaux 4 et plus)
- dans les zones urbaines _____
- dans les zones rurales _____

(c) dans les petites classes de l'enseignement secondaire (trois premières années)
- dans les zones urbaines _____
- dans les zones rurales _____

(d) dans les grandes classes de l'enseignement secondaire (niveaux 4 et plus)
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales

Quel est le ratio élève/enseignant :

(a) dans les petites classes de l'enseignement primaire (niveaux 1 à 3)
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- dans les écoles publiques
- dans les écoles privées

(b) dans les grandes classes de l'enseignement primaire (niveaux 4 et plus)
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- dans les écoles publiques
- dans les écoles privées

(c) dans les petites classes de l'enseignement secondaire (trois premières années)
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- dans les écoles publiques
- dans les écoles privées

(d) dans les grandes classes de l'enseignement secondaire (niveaux 4 et plus)
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- dans les écoles publiques
- dans les écoles privées

Pourcentage d'établissements publics disposant d'un nombre d'enseignants qualifiés :

(a) enseignement primaire
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- dans les écoles de filles

(b) enseignement secondaire
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- dans les écoles de filles

Plaintes et procès

Nombre de plaintes déposées au cours des cinq dernières années concernant le droit à l'éducation et plus précisément :

(a) l'accessibilité à un enseignement primaire
(b) le financement de l'enseignement primaire
(c) la disponibilité d'un enseignement secondaire
(d) l'accessibilité à l'enseignement supérieur
(e) des problèmes de discrimination
(f) l'ouverture ou la fermeture des écoles privées
(g) le droit des parents de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale conforme à leurs propres convictions

Nombre de procès au cours des cinq dernières années concernant le droit à l'éducation et plus précisément :

(a) l'accessibilité à un enseignement primaire
(b) le financement de l'enseignement primaire
(c) la disponibilité d'un enseignement secondaire
(d) l'accessibilité à l'enseignement supérieur
(e) des problèmes de discrimination
(f) l'ouverture ou la fermeture des écoles privées
(g) le droit des parents de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale conforme à leurs propres convictions

Nombre de plaintes déposées au cours des cinq dernières années concernant :

(a) l'accessibilité à un enseignement secondaire
(b) le financement de l'enseignement secondaire
(c) la disponibilité d'un enseignement secondaire
(d) l'accessibilité à l'enseignement supérieur
(e) des problèmes de discrimination
(f) l'ouverture ou la fermeture des écoles privées
(g) le droit des parents de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale conforme à leurs propres convictions

Nombre de procès au cours des cinq dernières années concernant :

(a) l'accessibilité à un enseignement secondaire
(b) le financement de l'enseignement secondaire
(c) la disponibilité d'un enseignement secondaire
(d) l'accessibilité à l'enseignement supérieur
(e) des problèmes de discrimination
(f) l'ouverture ou la fermeture des écoles privées
(g) le droit des parents de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale conforme à leurs propres convictions

Ouverture de nouveaux établissements scolaires

Nombre d'établissements que le gouvernement a refusé d'ouvrir au cours de l'année précédente :

(a) établissements de l'enseignement primaire
(b) établissements de l'enseignement secondaire
(c) établissements de formation technique et professionnelle
(d) instituts de l'enseignement supérieur

Fermeture d'écoles

Nombre d'établissements que le gouvernement à temporairement fermés au cours de l'année précédente :

(a) établissements de l'enseignement primaire
(b) établissements de l'enseignement secondaire
(c) établissements de formation technique et professionnelle
(d) instituts de l'enseignement supérieur

Nombre d'établissements que le gouvernement a fermés de façon définitive cours de l'année précédente :

(a) établissements de l'enseignement primaire
(b) établissements de l'enseignement secondaire
(c) établissements de formation technique et professionnelle
(d) instituts de l'enseignement supérieur

Indicateurs de résultat

Taux d'alphabétisation		Zones urbaines		Zones rurales	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
12 à 18 ans					
19 ans et plus					

Présence en classe

(a) Pourcentage des enfants en âge de suivre un enseignement primaire effectivement inscrits à l'école (ratio d'inscriptions net) :
- total
- femmes
- hommes
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- parmi les groupes à faible revenu
- handicapés
- par province/état (avec liste complète)

(b) Pourcentage des élèves trop âgés dans l'enseignement primaire :
- total
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- par province/état avec liste complète

(c) Pourcentage du total des élèves de l'enseignement primaire inscrits dans le privé :
- total
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- par état/province avec liste complète

(d) Pourcentage des enfants en âge de suivre un enseignement secondaire suivant effectivement les cours :
- total
- femmes
- hommes
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- par état/province avec liste complète

(e) Pourcentage du total des élèves de l'enseignement secondaire inscrits dans le privé :
- total
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- par état/province avec liste complète

(f) Pourcentage du total des élèves de l'enseignement primaire suivant les cours d'un établissement non mixte :
- total
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- par état/province avec liste complète

(g) Pourcentage du total des élèves de l'enseignement secondaire suivant les cours d'un établissement non mixte
- total
- dans les zones urbaines
- dans les zones rurales
- femmes
- hommes
- par état/province avec liste complète

Assimilation de l'enseignement

Pourcentage des élèves entrés dans l'enseignement primaire qui suivent le cursus sur la totalité du cycle primaire :

(a) total
(b) dans les zones urbaines
(c) dans les zones rurales

(d) femmes
(e) hommes
(f) par état/province avec liste complète

Pourcentage des élèves terminant l'école primaire réussissant l'examen de fin de cursus primaire, le cas échéant :

(a) total
(b) dans les zones urbaines
(c) dans les zones rurales
(d) femmes
(e) hommes
(f) par état/province avec liste complète

Pourcentage des élèves terminant l'école primaire entrant dans l'enseignement secondaire :

(a) total
(b) dans les zones urbaines
(c) dans les zones rurales
(d) femmes
(e) hommes
(f) par état/province avec liste complète

Pourcentage des élèves de l'enseignement secondaire dans leur dernière année passant les examens requis :

(a) total
(b) dans les zones urbaines
(c) dans les zones rurales
(d) femmes
(e) hommes
(f) par état/province avec liste complète

Chapitre 12

Mesurer les droits économiques et sociaux pour en demander compte aux gouvernements

De longue date, élaborer des outils de suivi rigoureux est un défi pour les ONG spécialisées dans les droits de l'homme et travaillant sur les droits économiques et sociaux. L'article 2 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* contraint chaque État partie à prendre des dispositions pour « *parvenir de façon progressive à la pleine réalisation des droits* » dans « *la mesure des ressources disponibles* ».

En même temps, les gouvernements ont aussi diverses obligations immédiates. Les *Observations générales 3* du Comité des droits économiques, sociaux et culturels stipulent que soit à tout le moins garantie la satisfaction de « *niveaux fondamentaux minimum* » d'accès à des denrées alimentaires de base, des soins de santé élémentaires, l'éducation primaire et d'autres besoins. Ceci implique également l'obligation de garantir l'exercice des droits sans discrimination et de prendre des mesures réfléchies, concrètes et ciblées pour protéger les membres les plus vulnérables de la société.

Par conséquent, tout suivi approprié des droits économiques et sociaux doit prendre en compte la disponibilité des ressources et la notion de « *réalisation progressive* » de ces droits, tout en fournissant une évaluation de la conformité avec les obligations minimales immédiates. Cela requiert des outils quantitatifs et des capacités d'analyse qui ne font habituellement pas partie de l'arsenal des organisations spécialisées dans les droits de l'homme (on relevera, parmi quelques exceptions remarquables, le travail de plusieurs ONG qui évaluent les droits économiques et sociaux en recourant à l'analyse de budgets, telles que *Fundar* au Mexique, le *Children's Budget Project* de l'*Institute for Democracy en Afrique du Sud*, l'ICEFI au Guatemala et le DISHA en Inde, ainsi que l'utilisation de l'épidémiologie dans les recherches conduites par *Physiciens for Human Rights*).

Ce chapitre a été rédigé par ***Eitan Felner***

Directeur exécutif du **Centre des droits économiques et sociaux**

L'auteur tient à remercier Edward Anderson, de l'Université de East Anglia, pour ses questions stimulantes sur des notions clés liées aux droits de l'homme ; Jeremy Perelman, du CESR, pour son assistance précieuse dans le travail de recherche; ainsi qu'Ignacio Saiz et Sally-Anne Wayn, du CESR, pour les innombrables conversations et leur commentaires rédactionnels.

C'est dans cette optique que le Centre des droits économiques et sociaux (CESR) s'est penché sur l'élaboration d'outils quantitatifs afin de renforcer le suivi et la défense des droits économiques et sociaux. Ce document présente un projet de développement de tels outils.

Utilisation d'indicateurs pour le suivi des droits économiques et sociaux

Ces dernières années, l'apport des indicateurs pour le suivi des droits de l'homme est de plus en plus reconnu. L'utilisation d'indicateurs était à l'ordre du jour de nombreuses conférences universitaires internationales et une multitude d'articles lui ont été dédiés. Entre-temps, les organismes et instances des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ne cessent d'inciter à produire et utiliser des indicateurs et plusieurs initiatives ont vu le jour pour mettre en pratique ces indicateurs pour mesurer les droits de l'homme (voir l'étude de la littérature de Fasel et Malhotra, 2005).

Aujourd'hui, l'intégration d'indicateurs dans le domaine des droits de l'homme se manifeste de plusieurs façons, traduisant à la fois des différences conceptuelles et méthodologiques et, plus encore, la diversité des objectifs visés par chaque initiative. Dans le champ des droits économiques et sociaux, comme dans d'autres, les indicateurs et les données sont souvent utilisés avec plusieurs objectifs et par plusieurs utilisateurs, organismes ou individus. Bref, **il n'y a pas une seule bonne méthode pour utiliser les indicateurs de suivi des droits de l'homme, dans la mesure où chaque utilisateur, selon ses motivations, peut utiliser les outils à sa disposition de différentes façons** (voir *Chapitre 1*).

Par exemple, les outils quantitatifs choisis par un organe conventionnel de protection des droits de l'homme pour examiner la conformité avec une convention internationale seraient sans doute très différents de ceux préférés par une agence de développement international cherchant à évaluer la progression des droits de l'homme dans différents pays, afin de déterminer les secteurs prioritaires d'aide. En outre, l'utilisation d'outils quantitatifs par un gouvernement cherchant à inscrire les principes des droits de l'homme dans ses politiques publiques serait très différente de celle qu'en ferait une ONG de promotion des droits de l'homme, qui tente de dénoncer, voire de jeter l'opprobre sur un gouvernement refusant d'adopter des politiques conformes à ses obligations en matière de droits de l'homme.

Le CESR, en tant qu'organisme de promotion des droits, s'intéresse principalement aux outils de développement permettant à plusieurs acteurs (organes de l'ONU, agences de développement et ONG) de contraindre les gouvernements, en particulier les plus récalcitrants, à prendre leurs responsabilités quant aux violations des droits économiques et sociaux. Même si la collecte et l'analyse des données peuvent prendre beaucoup de temps et si la démarche peut sembler trop académique et éloignée des préoccupations immédiates de l'action, les indicateurs peuvent s'avérer des outils de promotion très efficaces pour traiter les questions de non-conformité à l'échelle gouvernementale (PNUD, 2000). En outre, les outils quantitatifs actuellement développés par le CESR sont principalement conçus pour renforcer le suivi, ce qui pourrait accroître l'efficacité des initiatives de promotion. Cependant, nous espérons que ces outils seront utiles à d'autres utilisateurs et serviront d'autres objectifs.

Les indicateurs quantitatifs ne suffisent pas à décrire la jouissance d'un droit. Les droits de l'homme présentent de nombreuses dimensions non-quantifiables, qui ne dépendent pas exclusivement d'un meilleur accès au logement ou du nombre de cliniques et d'enseignants, mais de la façon dont ces biens et services sont fournis, des cibles qu'ils atteignent, de leurs implications et de l'éventuelle participation au processus de prise de décision par les personnes directement concernées (Rubenstein 2004). Ainsi, pour mettre en place un mécanisme de suivi rigoureux, il convient de

combiner des outils quantitatifs et une recherche qualitative basée sur des méthodologies élaborées par des experts des droits de l'homme (voir *Chapitres 1, 10* et *11*).

Une priorité : la responsabilité en cas de privations évitables

Il est communément admis par les experts en droits de l'homme et en développement que l'une des principales contributions des droits de l'homme au développement est la priorité donnée à la responsabilité (Sen, 2000 ; Robinson, 2005). Cependant, on omet souvent de préciser la responsabilité dont il s'agit et l'identité du responsable.

Pour de nombreuses raisons, des millions de gens dans le monde sont privés de l'accès à l'éducation de base, aux soins de santé, à un toit et à l'alimentation. Lorsqu'il s'agit de catastrophes naturelles, de pénurie des ressources matérielles ou des moyens techniques, la responsabilité ne peut être directement rejetée sur personne en particulier. Cependant, si l'on privilégie une approche relative aux droits de l'homme, on constate que les privations à grande échelle sont rarement inévitables. En fait, elles sont fréquemment générées ou exacerbées par l'absence de volonté politique de certains acteurs, qu'il s'agisse des gouvernements nationaux, des institutions financières internationales ou des pays développés.

Par exemple, lorsque nous revendiquons le droit à un enseignement primaire gratuit, nous voulons dire que c'est quelque chose à laquelle nous avons tous droit. Par conséquent, si quelqu'un n'y a pas accès alors que ce problème est évitable, c'est qu'il y a quelque part un coupable dans le système social (Sen, 2000). Une approche relative aux droits de l'homme se concentre sur la responsabilité des institutions compétentes lorsque celles-ci n'ont pas réussi à empêcher ou corriger une privation évitable, quels qu'en soient les facteurs : discrimination, corruption, abus de pouvoir ou indifférence délibérée des élites politiques et économiques.

Si l'on présente les restrictions budgétaires des services sociaux ou les politiques discriminatoires comme étant des facteurs de privation pour de larges segments de la population, les problèmes liés à la pauvreté peuvent être traités comme étant le résultat d'actions (ou inactions) intentionnelles de gouvernements ou d'autres acteurs influents. La créativité et la valeur ajoutée des réseaux internationaux de promotion des droits de l'homme consistent à identifier des « parts d'intentionnalité » permettant d'aborder les problèmes structurels (Keck et Sickink, 1998).

Efficacité des efforts gouvernementaux : questions structurelles et institutionnelles

Le défi consiste à trouver le moyen de déterminer si les gouvernements ont fait leur possible, en toute bonne foi, pour faire respecter les droits économiques et sociaux de ceux vivant dans leur juridiction. Par conséquent, il convient de développer des outils permettant d'identifier les cas de privation évitable dans lesquels les politiques gouvernementales, bien que n'étant pas nécessairement le facteur déclanchant du problème, jouent un rôle déterminant.

Aller au-delà des indicateurs

La majorité de la littérature actuelle sur l'utilisation des données quantitatives pour le suivi des droits économiques et sociaux est constituée soit d'appels abstraits à utiliser des indicateurs quantitatifs, soit de listes d'indicateurs. Il est étonnant que très peu d'études aient été consacrées à la façon d'utiliser ces indicateurs pour évaluer la conformité du gouvernement avec ses obligations spécifiques en matière de droits de l'homme.

Des initiatives lancées récemment par divers organes des droits de l'homme des Nations Unies ont permis de constituer un ensemble d'indicateurs de conformité avec les normes relatives aux droits économiques et sociaux. Dès 1990, Danilo Türk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, a souligné que, « *si l'on ne dispose pas d'un dispositif de mesure fondé de quelque façon sur des données statistiques, l'on peut difficilement obtenir une image globale traduisant le degré de réalisation de ces droits* » (Türk, 1990). Plus récemment, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a élaboré un ensemble d'indicateurs destinés à examiner la conformité avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (voir *Chapitre 10*). En outre, les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies se sont attelés à l'élaboration d'indicateurs clés correspondant à leur secteur de travail, parmi lesquels se trouvent des indicateurs permettant de suivre le droit à l'éducation ou le droit à la santé (voir par exemple Tomaševski, 2002 ; Hunt, 2006).

Les organes régionaux qui examinent la conformité avec les droits de l'homme ont également commencé à explorer l'utilisation potentielle d'indicateurs dans leur travail. Ainsi, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a récemment planché sur un rapport axé sur la mesure de la progression des droits économiques, sociaux et culturels à l'aide d'indicateurs quantitatifs (voir Inter-American Commission, 2007).

Pour l'heure, ces initiatives onusiennes et régionales se sont concentrées principalement autour de trois priorités : (1) définir un cadre conceptuel pour l'élaboration et la sélection d'indicateurs de droits de l'homme, en marquant la différences entre ceux-ci et des indicateurs de développement; (2) définir une typologie des indicateurs de droits de l'homme, faisant la distinction entre les indicateurs de structure, de processus et de résultat; et (3) proposer plusieurs ensembles d'indicateurs associés à des droits spécifiques. Cependant, à ce jour, le système des droits de l'homme des Nations Unies n'a pas réalisé de progrès significatifs pour intégrer les indicateurs proposés dans le travail de ces différents organes de suivi.

Il ne suffit pas de proposer un ensemble d'indicateurs pour qu'ils contribuent au suivi des obligations d'un État en matière de droits économiques et sociaux : il faut aussi élaborer un cadre intégrateur. De la même façon qu'il ne suffit pas d'avoir la liste des courses pour confectionner un repas, **une liste d'indicateurs des droits de l'homme ne suffit pas à évaluer la conformité.** Tout comme en cuisine, **il faut avoir des recettes, c'est-à-dire un ensemble d'outils analytiques qui aident à combiner et à analyser les indicateurs.**

En l'absence de ces outils, n'importe quel ensemble d'indicateurs de droits de l'homme ne suffirait pas à évaluer les multiples dimensions des obligations des États en matière de droits économiques et sociaux, ce qui comprend le suivi de la « réalisation progressive » des droits dans la mesure des ressources disponibles, l'identification des obstacles bloquant la réalisation, la vérification du degré de respect d'un « seuil minimal » de droits et des défauts des États dans le respect d'« un ensemble minimal d'obligations », et enfin l'analyse des disparités dans les résultats sociaux et économiques pouvant être interprétées comme une forme de discrimination.

Sans de tels outils servant à analyser les différents indicateurs, il est impossible d'établir si les obligations des États en matière de droits de l'homme sont respectées : les indicateurs ne sont alors pas utilisés de façon claire et il est possible qu'ils soient mal utilisés ou encore ignorés par les promoteurs des droits de l'homme. Tel que l'affirment Michael Ignatieff et Kate Desormeau, « *même lorsque des données pertinentes sont disponibles pendant une période donnée, nous ne savons pas forcément comment les interpréter et comment les utiliser pour échafauder notre argumentaire en matière de droits de l'homme. De nombreux praticiens hésitent sur la façon de conduire leurs études, tandis que d'autres ne savent pas forcément où trouver des statistiques pertinentes ni quoi en faire une fois qu'ils les ont trouvées* ». (Carr Center for Human Rights Policy, 2005).

Dimensions des obligations des États en matière de droits économiques et sociaux

Le CESR a donc décidé de franchir cette étape et d'aller au-delà de la collecte d'indicateurs, afin d'élaborer un ensemble d'outils analytiques et méthodologiques constituant un cadre (ou recette, pour rester dans la métaphore gastronomique) qui nous aide à comprendre comment les indicateurs mesurent les initiatives du gouvernement en vue à réaliser les droits économiques, sociaux et culturels. Ce projet n'impose pas de concevoir de nouveaux outils méthodologiques, mais d'adopter (le cas échéant, d'adapter) pour le suivi des droits de l'homme des outils employés par les experts et la communauté du développement.

Le CESR se concentre premièrement sur les dimensions des obligations gouvernementales pouvant être identifiées et évaluées de façon critique par le biais d'outils socioéconomiques et de méthodes quantitatives. Il s'agit des domaines suivants : (1) l'obligation de respect et ses éléments constitutifs; (2) l'obligation de satisfaire à des niveaux minimaux de droits; (3) le devoir de tendre progressivement mais rapidement vers la parfaite réalisation des droits, dans la mesure des ressources disponibles; et (4) l'obligation de s'assurer qu'il n'y a aucune discrimination dans la jouissance des droits (en particulier, s'assurer que les allocations de ressources ne sont pas discriminatoires).

Dans la pratique, ces dimensions sont souvent entremêlées. Une part considérable de la population d'un pays peut se retrouver privée de soins de santé ou d'éducation en raison de son sexe, sa race ou son appartenance ethnique. Or, malgré une croissance des ressources disponibles, un État peut ne pas respecter ses obligations essentielles. Cependant, comme chaque dimension requiert des méthodes de suivi différentes, elles doivent être traitées indépendamment.

Ce travail cherche également à donner un peu plus de substance à ces concepts, de sorte qu'ils puissent être traduits plus facilement dans des prescriptions politiques concrètes. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre des cadres normatifs élaborés par les organes de suivi des traités des Nations Unies sur les droits de l'homme pour évaluer la conformité avec le droit à la santé, l'éducation, le logement et l'alimentation. Il a également pour but de mesurer les éléments essentiels en termes de droits à la santé et à l'éducation définis par les *Commentaires généraux* 13 et 14 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies – y compris la *disponibilité*, l'*accessibilité*, l'*acceptabilité* et l'*adaptabilité* ou la *qualité*.

Mesure de la « réalisation progressive » à l'aune des ressources disponibles

Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* oblige les États à prendre des mesures progressives en vue de la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, dans la mesure des ressources disponibles. Ainsi, le traité reconnaît implicitement que les obligations des États ne sont ni uniformes ni universelles, mais qu'elles dépendent du niveau de développement et des ressources disponibles (Chapman et Russell, 2001). Au moment de déterminer le degré des obligations à satisfaire, il convient de prendre en compte la marche de l'économie du pays.

Ni le *Pacte* ni le Comité des Nations Unies examinant la conformité des États ne fournissent de recommandations spécifiques ou de points de référence pour juger si la quantité de ressources disponibles permet de réaliser les droits, ce qui complique l'évaluation de l'action des gouvernements.

La méthode la plus simple pour mesurer la « réalisation progressive par rapport aux ressources disponibles » dans un pays reste de comparer son PIB par habitant (pour avoir une idée des ressources disponibles) dans la durée avec un indicateur social de résultat, tel que les taux d'achèvement du cycle primaire ou de malnutrition chez les enfants (pour avoir une idée de la jouissance de certains

aspects d'un droit spécifique). Cette méthode très simple peut s'avérer utile lorsqu'un pays présente une régression de certains de ces indicateurs de résultat pendant une période où il a bénéficié d'une croissance économique significative. Une telle régression dans les indicateurs de résultat concomitante avec une augmentation des ressources globales peut indiquer, de prime abord, qu'un État ne remplit pas ses obligations en termes de réalisation des droits essentiels dans la mesure des ressources disponibles.

Néanmoins, l'application de cet outil est très limitée. En effet, dans la plupart des cas, les divers indicateurs de résultat attestent une certaine amélioration de la situation dans les pays, même si les progrès sont souvent très lents. Par conséquent, il faut pouvoir s'appuyer sur une méthodologie susceptible de déterminer si le progrès est conforme à l'évolution des ressources ou en retard. Pour mesurer ceci, l'on peut effectuer une comparaison internationale des PIB par habitant ainsi que des indicateurs en matière de santé ou d'éducation, ce qui fournira un point de référence objectif à l'aune duquel on pourra évaluer les performances.

Sur la base de cette méthode simple, certains auteurs ont avancé qu'il n'était pas pertinent d'utiliser les indicateurs de résultat pour mesurer la qualité de vie dans un État, au motif que dans de nombreux pays, il n'existe pas de corrélation entre le PNB (ou PIB) par habitant et les réalisations dans le secteur de l'éducation ou de la santé (voir Sen, 1999). D'autres sont partis des régressions croisées du PNB par habitant et des indicateurs de résultat de la santé et de l'éducation tels que l'espérance de vie pour identifier les mauvais élèves en termes de besoins essentiels (Stewart, 1985, ch. 4) ou pour « *mesurer l'efficacité relative des économies politiques nationales à transformer les ressources matérielles nationales en développement humain* » (Moore et autres, 2003).

Mesurer de façon similaire la réalisation progressive des droits économiques et sociaux pourrait être une **première étape** vers l'identification de cas aberrants – à savoir des pays qui semblent ne pas faire de progrès en termes de santé ou d'éducation conformes à leurs ressources disponibles. Il peut également s'avérer intéressant de comparer, pour chaque pays, son classement sur la base de l'Indicateur de développement humain (IDH) avec son classement en termes de PNB par habitant. « *Pour 26 pays, le classement IDH est inférieur de 20 ou de plus de 20 places au classement en termes de PNB par habitant, ce qui tend à prouver que le potentiel d'amélioration du niveau de développement humain est considérable et qu'ils pourraient dépenser plus intelligemment leurs revenus nationaux* » (PNUD, 1991).

La **deuxième étape** consisterait à suivre l'évolution de ces cas aberrants au fil du temps, en s'intéressant à la fois au PNB par habitant et à des indicateurs pertinents en matière de santé et d'éducation. Ceci permettrait d'identifier, par exemple, des pays où l'on a enregistré une baisse du taux d'enfants inscrits à l'école primaire pendant une période donnée, en dépit d'une croissance économique.

Lorsqu'on compare le PNB (ou d'autres informations donnant une idée des « ressources disponibles ») avec les résultats sociaux, la méthodologie doit s'intéresser à d'autres facteurs. Ainsi, en étudiant l'effet de la gouvernance sur la pauvreté, Mick Moore a regardé la densité démographique, suggérant qu'une densité plus élevée facilite une fourniture plus efficace des services (Moore, 2003). Dans une étude similaire, Frances Stewart s'est demandé si l'extraction de pétrole jouait un rôle prépondérant dans le bien-être économique d'un pays (Stewart, 1985).

Il est évident que ces méthodes quantitatives ne suffisent pas à déterminer si un État viole son obligation de consacrer le maximum de ses ressources disponibles à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, elles permettent un travail préliminaire pour déceler des problèmes à explorer plus avant. Dans ce cas, ces méthodes devront être complétées par des études qualitatives contextuelles (ou des études quantitatives basées sur des enquêtes auprès des

ménages et d'autres types de données) pour identifier les facteurs contribuant à des situations très complexes (comme quand dans un pays donné, l'on constate une hausse de la mortalité des enfants de moins de cinq ans ou du taux d'enfants n'allant pas au bout de l'école primaire, alors que la situation économique progresse de façon exceptionnelle).

Au-delà du problème de méthode, il convient d'élucider certaines questions conceptuelles et normatives relatives au sens exact du principe de « réalisation progressive », indispensables à sa mise en œuvre. Par exemple, l'obligation des États, telle que formulée dans le texte du *Pacte*, est d'assurer la réalisation progressive de droits économiques, sociaux et culturels dans la mesure des ressources disponibles. Mais qu'advient-il si un pays enregistre un ralentissement économique ou une régression de ses résultats économiques ? Dans un tel cas, le pays peut-il justifier le retard dans la réalisation des droits économiques et sociaux par le ralentissement de son économie ?

La notion de « réalisation progressive » part du principe que le progrès doit s'inscrire dans une continuité et qu'il est n'est jamais acceptable qu'un responsable politique admette de reculer pour mieux avancer plus tard. Si les économistes du développement trouvent normal que la plupart des programmes de développement présentent des dommages collatéraux, que ce soit pour une minorité ou pour la majorité des bénéficiaires à long terme, les analystes des droits de l'homme sont mal à l'aise à l'idée que les bénéfices ne touchent pas tout le monde de façon homogène (Robinson, 2005).

De la même façon, si le principe de réalisation progressive est mesuré à l'aide d'un indicateur clé en se concentrant sur les seuls changements relatifs (par rapport à la croissance du PNB) dans le temps, doit-on s'attendre à une amélioration plus ténue de l'indicateur pour un pays au PNB élevé mais croissant modérément (comme les États-Unis) et à une amélioration plus conséquente pour un pays au PNB bas mais croissant considérablement (comme le Vietnam) ? Ce dilemme illustre parfaitement le problème posé par l'évaluation de la performance d'un pays en se fondant uniquement sur l'évolution relative de ses indicateurs clés dans le temps.

Mesure de la discrimination dans les politiques publiques

Le concept de non-discrimination, tout comme celui d'égalité, est un principe fondateur de la législation internationale en matière de droits de l'homme. Il est mentionné dans les articles 2, 3 et 26 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques,* ainsi que dans les articles 2 et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (voir Encadré 12.1). La non-discrimination constitue une obligation immédiate ne relevant pas de la réalisation progressive et ne dépendant pas des ressources disponibles.

Concept relativement précis, la non-discrimination ne permet pas d'invoquer l'indétermination des droits économiques, sociaux et culturels pour tempérer les obligations des États. Cependant, malgré la précision de sa définition, la discrimination est difficile à mesurer par des indicateurs et données quantitatives.

L'approche la plus évidente reste l'analyse de la distribution des dépenses publiques en relation avec les critères de discrimination interdits (par exemple, entre groupes ethniques ou entre hommes et femmes). Nous pouvons, par exemple, chercher à identifier quelle proportion du volume de ressources alloué à un service d'éducation ou de santé est attribuée à un groupe par rapport à un autre. Cette donnée nous fournit une première indication quant à l'identité des groupes faisant l'objet d'une discrimination active du gouvernement au travers de ses dépenses.

Cependant, les outils quantitatifs destinés à examiner les politiques publiques discriminatoires dans les domaines de l'éducation et de la santé ne peuvent reposer uniquement sur les dépenses étatiques.

En effet, si certaines politiques s'avèrent discriminatoires, c'est parfois parce que le gouvernement n'a pas alloué à des programmes de santé ou d'éducation les ressources correspondant à des besoins de certains groupes spécifiques que d'autres groupes n'ont pas. Ce genre de dysfonctionnements ne peut être mis en évidence par une analyse axée exclusivement sur la distribution des dépenses publiques.

Par exemple, les gouvernements sont coupables de discrimination entre les sexes non seulement quand ils allouent davantage de ressources publiques aux hommes qu'aux femmes pour le même bien (en injectant davantage de fonds pour les garçons que pour les filles dans les écoles, par exemple), mais également quand ils n'accordent pas les crédits suffisants à des services inhérents à la reconnaissance des droits des femmes (par exemple, les services de santé génésique). De la même façon, dans les pays où la contamination par le VIH est associée au comportement sexuel, la stigmatisation de l'homosexualité peut empêcher les gouvernements d'accorder les ressources nécessaires à la lutte contre cette catastrophe sanitaire.

Cependant, la discrimination dans l'attribution des ressources n'est pas la seule forme d'action publique susceptible d'accentuer les disparités entre les groupes en matière d'éducation et de santé. Comme l'affirment O'Neil et Prion, « *avant de pouvoir s'attaquer aux racines discriminatoires de l'inégalité, il faut examiner les processus sociaux, économiques et politiques générant et entretenant les inégalités d'accès aux services, aux biens, aux revenus, au pouvoir et aux opportunités* » (O'Neil et Piron, 2003). Ainsi, il convient de s'intéresser aux effets des réformes institutionnelles et des politiques économiques visant à promouvoir une plus grande égalité entre les sexes (King et Mason, 2001), ainsi qu'aux conséquences disproportionnées des politiques d'austérité sur les minorités ou les groupes marginaux.

Inégalité entre les groupes

Les inégalités persistantes entre les groupes en termes d'accès à la santé ou à l'éducation peuvent également résulter d'une politique de discrimination passée, indépendante des éventuels effets directs d'une discrimination actuelle. Ainsi, l'analyse doit également permettre de détecter des formes indirectes de discrimination, telles que des désavantages socioéconomiques rémanents ou des inégalités dans la distribution du pouvoir, liées aux effets persistants d'une discrimination historique. D'après O'Neil et Piron, « *ce type de discrimination indirecte brouille les règles du jeu et empêche la jouissance homogène des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels* » (O'Neil et Piron, 2003). Par conséquent, si des divergences dans le salaire peuvent être le reflet d'un niveau de formation différent ou de compétences diverses, ce qui n'est pas une discrimination directe, ces différences de bagage peuvent tout à fait trouver leurs racines dans une forme de discrimination indirecte (c'est-à-dire une discrimination passée ayant entraîné des désavantages liés à des facteurs tels qu'une inégalité d'accès aux services).

Il est également fondamental d'analyser les différences systématiques entre les bénéfices des dépenses publiques reçus par différents groupes socialement, économiquement et politiquement désavantagés, sur des critères de sexe, d'appartenance ethnique, de caste, de minorité linguistique ou une autre caractéristique. Dans ce cas, pour l'évaluation de la discrimination, l'analyse doit porter sur les différences entre ces groupes et non entre les ménages. Cela dit, même si les ménages ne constituent pas l'unité pertinente pour une analyse de la discrimination, il faudra bien s'y référer dans la mesure où de nombreux ensembles de données disponibles, tels que les enquêtes, s'appuient sur les caractéristiques des ménages (voir *Chapitre* 6). Cela peut poser un grave problème méthodologique lorsque ces ensembles de données ne sont pas ventilés en fonction des groupes sur lesquels porte l'analyse.

Encadré 12.1. **Discrimination dans les Pactes internationaux**

Le ***Pacte international relatif aux droits civils et politiques*** stipule que :

Article 2.1: Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 3: Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.

Article 26: Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. À cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Le ***Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*** stipule que :

Article 2.2: Les États parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Article 3: Les États parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels qui sont énumérés dans le présent Pacte.

Étant donné que certaines formes de discrimination sont dues à des politiques qui ignorent les besoins de certaines catégories de personnes, il nous faut prendre en compte les manifestations spécifiques de la discrimination dans ces secteurs et les modalités selon lesquelles elle se perpétue. Cela implique, lors de l'élaboration de modèles d'évaluation des politiques gouvernementales, que nous identifiions des caractéristiques particulières de la demande et de l'offre qui jouent, par exemple, sur l'accès des femmes à l'information en matière de santé sexuelle ou sur l'inscription des populations indigènes dans l'enseignement secondaire. Une méthodologie axée sur la recherche des discriminations intégrerait également le fait que certains besoins en matière de santé et d'éducation ne concernent que les femmes ou les groupes indigènes, comme l'accès aux soins de santé génésique ou à l'enseignement en langue indigène.

Ainsi, peut-il être utile de s'intéresser au sexe, à la race et à l'appartenance ethnique pour trois raisons importantes : d'abord, compte tenu des disparités sexuelles, raciales et ethniques pesant, à une échelle quasi universelle, sur la jouissance des bénéfices en matière de santé et d'éducation ; ensuite, car ces critères liés à l'identité semblent être ceux qui influent le plus sur la possibilité d'être confronté à la pauvreté (O'Neil et Piron, 2003); et, enfin, en raison de la grande quantité de données disponibles dans ces domaines.

En parallèle, il conviendrait de s'intéresser aux interactions entre ces trois critères liés à l'identité (Burchardt, 2006). De telles interactions peuvent nous aider à détecter les modèles discriminatoires

qui contribuent à certaines de ces inégalités et à définir le type d'interventions politiques que les gouvernements peuvent mettre en œuvre pour éradiquer ces modèles.

Par exemple, dans un pays où l'on constate que le différentiel dans les taux d'éducation des hommes et des femmes varie d'un groupe ethnique à l'autre, l'on doit chercher à savoir si les institutions culturelles et les croyances des groupes ethniques présentant les disparités sexuelles les plus élevées ne contribuent pas à cette inégalité d'accès à l'éducation entre les hommes et les femmes. Dans ce cas, les interventions que le gouvernement peut mettre en œuvre pour s'attaquer à cette discrimination entre sexes doivent porter sur le changement des attitudes à l'égard des femmes au sein du groupe ethnique en question. Dans d'autres cas, il peut y avoir un lien très étroit entre l'un de ces trois critères liés à l'identité et la pauvreté. Par exemple, les disparités sexuelles tendent à s'accentuer dans les milieux défavorisés (King et Mason, 2001), ce qui impose des interventions publiques différentes pour éradiquer les disparités liées au sexe.

Quelles inégalités ? Indicateurs de résultats et de moyens

Constater des inégalités de résultat en termes de santé ou d'éducation peut mettre en lumière des problèmes importants, mais ne constitue pas pour autant une preuve de discrimination. Différents facteurs peuvent avoir des résultats très variables selon les groupes sociaux, qui tiennent au style de vie, à des choix personnels ou à la constitution génétique. Dans certains cas, ces disparités surgissent même en dépit des efforts déployés par le gouvernement pour les éliminer. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de mesurer la discrimination, nous devrions nous concentrer sur la disparité d'accès, pour différents groupes, aux moyens alloués à la mise en œuvre des politiques, susceptibles d'avoir un effet sur les résultats en matière de santé ou d'éducation.

Néanmoins, bien que les inégalités attestées par des indicateurs de résultat ne constituent pas une preuve de discrimination, elles demeurent pertinentes pour nos études. Tel que nous l'avons signalé précédemment, nous nous intéressons tout autant à la jouissance des droits qu'aux aspects relatifs aux obligations. En outre, une analyse des indicateurs de résultat sur la durée peut également faire ressortir une inadéquation des moyens politiques actuels (une situation que nous mettons en évidence plus en avant, avec la lente baisse de la malnutrition enfantine en Inde). Enfin, des disparités persistantes dans le degré de jouissance des droits peuvent porter à croire que les politiques ou les pratiques perpétuent ou peinent à éliminer les modèles de discrimination systématique contre certains groupes, instaurés de longue date. Ainsi, elles peuvent faire office de signal d'alarme, suggérant des problèmes potentiels de discrimination qui requièrent une évaluation contextuelle de l'ensemble des données pertinentes et des moyens alloués à la mise en œuvre des politiques.

Écueils conceptuels et méthodologiques

Elaborer des outils de mesure des différentes formes de discrimination impose de résoudre différents problèmes.

– Mesure de la discrimination raciale ou ethnique

Très souvent, les ensembles de données disponibles issues des enquêtes auprès des ménages et des budgets publics ne sont pas ventilés par race ou appartenance ethnique. Dès lors, quelles méthodes utiliser pour obtenir les données pertinentes permettant d'instruire un cas de discrimination ? Par exemple, si, dans un pays, il est une région où la majorité de la population appartient à une minorité ethnique et que la région reçoit, en proportion, moins de ressources pour la santé ou l'éducation, est-ce une preuve suffisante pour conclure à une politique discriminatoire ? Peut-on employer

d'autres méthodes pour mesurer une discrimination raciale ou ethnique dans les dépenses publiques s'il n'existe pas de données disponibles en la matière ?

– Mesure de la discrimination de sexe

La mesure de la discrimination entre sexes comporte des problèmes spécifiques car, tel que nous l'avons signalé précédemment, au contraire de la discrimination par groupe ethnique ou racial, elle a lieu souvent au sein des ménages. Si une fillette n'est pas scolarisée parce que ses parents refusent de l'inscrire à l'école, la responsabilité de cela incombe en premier chef aux parents. Cependant, l'État a une part de responsabilité s'il n'a pas engagé de mesures visant à combattre les pratiques discriminatoires contre les femmes au sein des familles, lesquelles découlent souvent d'attitudes et comportements traditionnels (Sen, 2000).

Dans d'autres situations, la discrimination peut être plus complexe. Ainsi, la décision de n'envoyer que les garçons à l'école lorsque les parents ne peuvent prendre en charge les frais de scolarité de toute leur progéniture peut refléter un certain parti pris, mais il se peut également que l'éducation rapporte davantage aux garçons qu'aux filles sur le plan économique. Dans ce cas-là, même si les parents peuvent être considérés comme directement responsables d'avoir scolarisé les garçons plutôt que les filles, la faute revient également à l'État, coupable de ne pas rendre l'école abordable pour l'ensemble des enfants en supprimant les frais de scolarité, en subventionnant les frais de scolarité des familles démunies, etc.) et de ne pas mettre en œuvre des programmes économiques et sociaux visant à offrir aux femmes les mêmes perspectives professionnelles qu'aux hommes.

Parfois, les États sont directement responsables de la discrimination de sexe. Par exemple, les gouvernements attribuent souvent aux services dédiés aux femmes (soins obstétricaux d'urgence, par exemple) des ressources insuffisantes en proportion. Des interventions en apparence neutres, mais ayant des effets discriminatoires peuvent également être qualifiées de discriminatoires. Après tout, la définition d'une pratique discriminatoire inclut les actions et les omissions ayant des effets discriminatoires, indépendamment de l'intention première. Ainsi, la construction d'écoles avec toilettes mixtes dans des sociétés traditionnelles peut décourager les parents d'envoyer leurs filles à l'école en raison des coutumes traditionnelles en matière de pudeur.

Toute méthodologie visant à mesurer la discrimination de sexe devra prendre en compte l'ensemble de ces situations (et éventuellement d'autres), afin d'élaborer des outils efficaces susceptibles de s'adapter aux multiples domaines de responsabilité des gouvernements.

– Concilier le principe d'optimisation des ressources pour la réalisation des droits économiques et sociaux du plus grand nombre, avec le principe d'une attention particulière aux communautés marginalisées

Peut-on justifier des niveaux variables de prestations sur financement public pour différents groupes par des disparités en termes d'efficacité ? C'est là une question cruciale lorsqu'il s'agit d'évaluer des politiques publiques donnant la priorité aux zones urbaines par rapport aux zones rurales. Par exemple, dans un pays aux ressources limitées, où les populations défavorisées urbaines et rurales se trouvent privées de l'accès aux services élémentaires de santé, il peut être plus efficace de donner la priorité aux populations démunies urbaines (où la densité plus élevée est susceptible d'accroître la portée de l'intervention). D'un autre côté, les populations défavorisées des zones rurales peuvent subir davantage de privations que celles des zones urbaines et leur mobilité sociale est moindre, ce qui exacerbe implicitement les disparités entre zones urbaines et rurales en restreignant l'accès à certains de ces services. Cela change-t-il quelque chose si les indicateurs de résultat ne montraient pas de disparité avant l'intervention politique ? Ce sont là

clairement des questions de principe, qui doivent être résolues en référence aux droits de l'homme. Cependant, des méthodes s'inspirant d'autres secteurs professionnels aideraient peut-être à résoudre ces dilemmes .

Est-il légitime de donner la priorité aux zones urbaines au détriment des zones rurales pour toucher un plus grand nombre de personnes ? Est-on en mesure de faire la part des choses entre la marginalisation régionale (qui, dans cette vue, pourrait être considérée comme légitime) et la discrimination ethnique ou raciale lorsque la population dans des zones rurales appartient à certaines minorités ?

Méthodes et outils de mesure

Afin d'identifier et de mesurer les nombreuses formes de discrimination décrites ci-dessus, il est indispensable de créer un nouvel ensemble d'outils quantitatifs. Cependant, les méthodes actuellement utilisées par les économistes et autres spécialistes en sciences sociales pour analyser les questions de développement peuvent tout à fait s'appliquer.

Tout d'abord, par exemple, nous pourrions explorer les diverses méthodes proposées dans la littérature consacrée à la mesure des inégalités entre les groupes (ex. : Stewart *et al.*, 2005 ; Justino, 2005 ; Justino *et al.*, 2004 ; Roemer, 1998 ; Bourguignon *et al.*, 2003). La littérature existante présente également plusieurs outils de mesure de l'inégalité entre les sexes (ex. : PNUD, 1995 ; Dijstra et Hanmer, 2000). En outre, on pourrait examiner la pertinence d'un nouvel outil élaboré par le Centre de développement de l'OCDE : la base de données Égalité homme-femme, Institutions et Développement (EID, accessible sur le site www.oecd.org/dev-fr), « *qui recense et analyse les obstacles au développement économique des femmes. Elle couvre 162 pays et comprend une série exhaustive de 50 indicateurs sur diverses sources de discrimination sexuelle. Sa véritable valeur ajoutée réside dans l'intégration novatrice de variables institutionnelles, allant du comportement au sein des ménages aux règles sociales, qui sont à l'origine d'une discrimination endémique dans les pays pauvres. Il s'agit notamment des mariages précoces (principalement forcés), des mutilations génitales et des restrictions à l'héritage ainsi qu'aux droits de propriété* » (voir Jutting et autres, 2006).

Deuxièmement, afin de mesurer les facteurs politiques jouant sur les inégalités horizontales, nous pourrions appliquer différents outils déjà utilisés dans le secteur du développement, tels que l'analyse coûts/bénéfices, les enquêtes sur les dépenses publiques, la cartographie de la pauvreté, ou l'analyse des budgets. Il convient d'examiner les utilisations habituelles de chacun de ces outils et de s'assurer qu'ils puissent être employés pour mesurer des modèles de discrimination.

En ce qui concerne l'analyse des budgets, nous pouvons nous inspirer de l'expérience de l'analyse des programmes de dépense publique du point de vue des droits de l'homme (*International Budget Project*; voir Elson, 2006, section II). Des analyses significatives des budgets du point de vue du sexe ont également été menées, dont un travail de suivi des budgets gouvernementaux alloués à la mise en conformité avec la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (Elson, 2006).

Mesure des obligations fondamentales minimales

Le concept d'« obligations fondamentales minimales » a été proposé par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels pour pallier au fait que dans le *Pacte* les obligations des États étaient trop vagues et trop sujettes aux ressources disponibles pour permettre l'identification de violations évidentes. Le Comité a émis l'idée d'un seuil de droit intangible devant être garanti à l'ensemble des personnes et en toutes circonstances. Aucun État n'est autorisé à passer en dessous

Encadré 12.2. **Obligations minimales des États**

Le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels** "est d'avis que chaque État partie a l'obligation fondamentale minimale d'assurer, au moins, la satisfaction de l'essentiel de chacun des droits. Ainsi, un État partie dans lequel, par exemple, nombreuses sont les personnes qui manquent de l'essentiel, qu'il s'agisse de nourriture, de soins de santé primaires, de logement ou d'enseignement, est un État qui, à première vue, néglige les obligations qui lui incombent en vertu du Pacte. Le Pacte serait largement dépourvu de sa raison d'être si de sa lecture ne ressortait pas cette obligation fondamentale minimale. (…) Pour qu'un État partie puisse invoquer le manque de ressources lorsqu'il ne s'acquitte même pas de ses obligations fondamentales minimales, il doit démontrer qu'aucun effort n'a été épargné pour utiliser toutes les ressources qui sont à sa disposition en vue de remplir, à titre prioritaire, ces obligations minimales" (*Observation générale 3*, paragraphe 10, voir UN-HRI, 1990b).

de ce niveau, même en cas de conditions défavorables et indépendamment des ressources (voir Encadré 12.2).

Le concept d'obligations fondamentales minimales est un garde-fou important contre le risque de voir des gouvernements complaisants fuir leurs responsabilités en mettant des niveaux extrêmes de privation sur le compte des contraintes économiques tout en promettant de faire mieux quand les ressources le permettraient. Mais quelle est la véritable utilité de ce terme dans la pratique, en tant qu'instrument d'orientation de la prise de décision ? Peut-il être affiné et étoffé à la lumière des réflexions les plus récentes sur les capacités humaines et la quête d'un socle de normes universelles pour les questions de santé et d'éducation ? (Buchanan, 1984 ; Acharya, 2004/2005). Ou bien le concept est-il tellement ambigu qu'il ne peut en pratique être rendu opérationnel, dans un contexte mondial caractérisé par la réduction des budgets publics et des compromis de plus en plus restrictifs en matière de politiques ? Quels outils nous proposent les sciences sociales pour quantifier les obligations fondamentales minimales et vérifier leur bon accomplissement ?

Le Comité des Nations Unies a élaboré les concepts de contenu fondamental minimal des droits, et d'obligations fondamentales minimales, pour deux raisons liées : (1) le besoin de contourner les difficultés inhérentes à l'évaluation de la réalisation progressive ; et (2) les craintes que le contenu de l'article 2.1 du *Pacte* (en particulier le concept de « réalisation progressive » et la subordination des obligations à la disponibilité des ressources) ne constitue une échappatoire pour les États affichant des résultats déplorables en matière de droits de l'homme, ce qui aurait imposé la définition d'un nouveau plancher. Cette obligation fondamentale minimale reconnaît que des éléments des droits économiques, sociaux et culturels créent un devoir immédiat du côté de l'État et ne relèvent pas de la réalisation progressive.

Le terme « obligations fondamentales minimales » renvoie aux actions qu'un État doit mettre en place de façon immédiate pour réaliser les éléments essentiels d'un droit, qui requièrent un traitement prioritaire. Un État peut prétendre qu'il lui est impossible de respecter ces obligations fondamentales minimales, mais dans ce cas, la charge de la preuve lui revient.

Privations élémentaires considérées comme des violations des obligations fondamentales minimales

Devant l'incapacité de nombreux États et de la communauté internationale en général à prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre des niveaux catastrophiques de pauvreté, d'inégalité et de privation, de nouvelles initiatives devront être conduites pour montrer dans quels cas et de quelle façon ces phénomènes peuvent être liés à des actions ou à des omissions spécifiques dans les

politiques publiques, et dans quelle mesure ils peuvent être considérés comme des violations des obligations internationalement reconnues en matière de droits de l'homme.

À moins que le respect de ces obligations fondamentales ne devienne une priorité politique urgente et que les gouvernements ne doivent rendre compte des efforts entrepris pour s'y conformer, des générations entières sont condamnées à vivre dans la misère et l'indigence. Par exemple, en Inde, « *si les chiffres de la malnutrition infantile continuent de baisser au rythme très lent de 1 % par an, cela prendra quarante ans avant d'atteindre le niveau de malnutrition actuel de la Chine* » (Dreze, 2005).

Mesurer les résultats ou les facteurs ?

Les organismes spécialisés dans le développement recourent principalement à des indicateurs socioéconomiques pour mesurer les conditions de vie et pour évaluer dans quelle mesure les États ont amélioré leur niveau de développement. Les résultats jouent eux aussi un rôle crucial pour la mesure des droits de l'homme, qui constituent un objectif très recherché. D'un point de vue méthodologique, les indicateurs de résultat représentent la première étape du processus de suivi, puisqu'ils permettent d'identifier les privations évitables les plus notables. Cependant, pour les organismes spécialisés dans les droits de l'homme, l'utilisation d'indicateurs statistiques ne saurait servir à cela. Tel que nous l'avons souligné ci-dessus, l'objectif du cadre des droits de l'homme est de contraindre les gouvernements à répondre des politiques et des priorités qu'ils ont mises en œuvre. Ainsi, « *pour rendre compte des autres aspects des droits de l'homme et créer des outils visant à définir des moyens d'action et de pression, nous avons besoin d'indicateurs susceptibles de faire naître une culture de la responsabilité et de la reddition de comptes* » (Rapport mondial sur le développement humain, 2000).

Voilà pourquoi nous devons nous focaliser sur les facteurs, qui permettent d'évaluer dans quelle mesure les gouvernements respectent leurs obligations en mettant tout en œuvre pour assurer au plus grand nombre l'accès aux biens, services et ressources considérés comme essentiels pour éviter que les populations tombent en deçà des seuils.

En conséquence, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels semble avoir compris que les obligations fondamentales minimales concernent principalement les facteurs, comme l'accès à des denrées alimentaires de base ou à des soins de santé primaires (voir l'*Observation générale 3*, l'*Observation générale 13* sur l'éducation et l'*Observation générale 14* sur le droit à la santé, qui décrivent également les obligations fondamentales en termes de facteurs indispensables).

Ainsi, dans le suivi des droits de l'homme, même si nous nous intéressons à la jouissance effective de l'objet des droits – optique du titulaire du droit -, le principal objectif reste de vérifier si les États (et peut-être d'autres responsables) respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme – optique de l'obligation liée au droit (Raworth, 2001).

Au-delà de ces problèmes normatifs, l'utilisation d'indicateurs de résultat en tant que base de travail pour le suivi des obligations fondamentales minimum pose quelques problèmes méthodologiques. En effet, le résultat que l'on cherche à mesurer est souvent évident, mais sa mesure peut poser de grandes difficultés. C'est le cas par exemple de la mortalité maternelle, dont la mesure, selon les organismes internationaux compétents, soulève les trois problèmes méthodologiques suivants : (1) la relative rareté des décès maternels ; (2) une sous-déclaration considérable des décès maternels dans la plupart des pays en développement ; et (3) un grand nombre de décès maternels déclarés comme ne correspondant pas à cette catégorie (OMS, UNICEF et FNUAP, 1997).

Même si la mesure d'un indicateur n'est pas problématique, il s'avère souvent difficile d'établir un seuil minimal de jouissance en deçà duquel on considère qu'un pays est en train de violer ses

Encadré 12.3. **Caractériser un bien en tant que droit**

Caractériser un bien en tant que droit a été illustrée par Philip Alston, ancien Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels :

« Si l'on nous dit que les fillettes ont un accès très limité à l'éducation primaire dans un pays particulier, que ce soit le Népal, le Pakistan, l'Afghanistan ou tout autre pays, ou bien que, malgré une parfaite égalité d'accès, seules quelques fillettes sont effectivement scolarisées, faut-il dire « Il s'agit d'une violation évidente de leur droit à l'éducation » ? Ou bien, faut-il dire « C'est très dommage et nous espérons que les programmes sociaux mis en œuvre sur les cinquante prochaines années permettront de résoudre ce problème de telle sorte que leurs arrière petits-enfants puissent en profiter » ? En revanche, si ces mêmes fillettes sont forcées à se prostituer, nous nous déclarerions indignés sur le champ et nous dirions : « Pourquoi rien n'est-il fait pour résoudre ce problème ? Il s'agit d'une violation des droits de l'homme » (Alston, 1997).

obligations fondamentales minimales. Par exemple, il peut être ardu de déterminer un taux d'analphabétisme traçant la frontière entre le respect et la violation des obligations fondamentales minimales. À première vue, on serait tenté de dire que tout taux d'analphabétisme inférieur à 100 % constitue une violation des obligations fondamentales minimales, mais dans la pratique, un tel seuil serait prohibitif pour les États, en particulier dans les pays en développement.

Malgré ces problèmes, les indicateurs de résultat ne doivent pas être écartés pour le suivi des droits économiques, sociaux et culturels en général et des obligations fondamentales minimales en particulier. En fait, ils peuvent servir à identifier de façon empirique des situations d'alerte, pour lesquelles il convient d'approfondir les données relatives à divers facteurs. Par exemple, si un pays X affiche régulièrement des taux d'analphabétisme plus bas ou des taux de mortalité maternelle plus élevés que des pays ayant des caractéristiques similaires (PNB par habitant, par exemple), cela reflète un problème qu'il faut tenter d'explorer, même s'il est impossible de quantifier la portée exacte du problème.

Facteurs relatifs aux obligations fondamentales en matière de santé et d'éducation

Tel que nous l'avons souligné précédemment, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels formule les obligations fondamentales minimales comme étant des facteurs (*inputs*). Les premières sources qui sélectionnent des facteurs pertinents sont ses propres *Observations générales*. Étant donné que l'obligation fondamentale correspondant au droit à l'éducation est de fournir une éducation primaire à tous, les indicateurs pertinents des facteurs *directs* sont évidents : taux d'inscription à l'école primaire et taux d'achèvement de l'école primaire.

Dans le cas du droit à la santé, comme nous l'indiquons plus haut, les obligations fondamentales présentent différents degrés de spécificité et certaines ne sont pas aisément quantifiables. Cependant, il peut être assez simple de définir les indicateurs de facteurs spécifiques relatifs à ces obligations fondamentales, comme le fait de fournir les médicaments essentiels, « *tel que défini dans le Programme d'action de l'OMS concernant les médicaments essentiels* » ; ou le fait de fournir « *une immunisation contre les principales maladies infectieuses frappant la communauté* ». Mais il existe d'autres obligations fondamentales entrant dans la catégorie des soins de santé (comme « *assurer des soins de santé génésique, maternelle – prénatale et post-natale – et pédiatrique* » et fournir « *les soins de santé primaires essentiels* »), qui ne sont pas assez spécifiques pour qu'on puisse évaluer si les états s'y conforment.

La législation des droits de l'homme ne spécifie pas le sens de divers mots-clés. Par exemple, les « soins de santé primaire *essentiels* », l'alimentation *adéquate* et le logement *convenable*, ainsi que « le logement » et « l'hygiène » ne sont pas clairement définis. Pour conférer un sens précis à ces concepts et identifier des indicateurs pertinents, il convient de faire confiance aux experts en matière de santé publique, qui ont défini les principaux composants de chacune de ces catégories. Ainsi, Alicia Yamin signale que les consignes élaborées par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP pour examiner la disponibilité et l'utilisation des services obstétriques définissent un ensemble d'« indicateurs de processus » qui donnent du sens aux concepts normatifs de disponibilité, d'accessibilité et, dans une certaine mesure, de qualité, énoncés à l'article 12 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, ainsi que par les dispositions de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (Yamin, 2005). Les consignes de l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP recommandent que les indicateurs spécifiques mesurent la disponibilité et l'utilisation des services obstétriques et établissent des niveaux minimum acceptables pour chacun de ces indicateurs (voir Encadré 12.4).

En outre, des consignes similaires définissant des indicateurs et les niveaux minimum essentiels des facteurs dans les domaines du droit à la santé (ex : santé de l'enfant) et du droit à l'éducation devraient également être intégrés dans l'ensemble d'outils méthodologiques.

Politiques régressives de dépenses publiques considérées comme une violation des droits de l'homme

La combinaison entre, d'un côté, une proportion significative de membres du segment le plus pauvre de la population privés des niveaux fondamentaux minimum de droits économiques et sociaux et, d'un autre côté, l'application de politiques régressives de dépenses publiques qui avantagent de façon disproportionnée les secteurs les plus aisés, est très fréquente dans les pays en développement. Tel que le souligne une étude de l'UNICEF, « *on dépense davantage pour les soins hospitaliers hautement spécialisés que pour l'assistance sanitaire de base, même si bien des gens n'ont pas accès au dispensaire le plus élémentaire. Cela vaut également pour la priorité continue des dépenses relatives à l'enseignement secondaire et universitaire dans des pays où la plupart des enfants ne terminent même pas cinq ans d'école primaire.* » (UNICEF, 1996)

Il y a douze ans, un rapport de l'UNICEF montrait combien les dépenses publiques équitables ont un rapport étroit avec les résultats globaux. L'UNICEF a étudié la répartition des dépenses publiques pour l'enseignement primaire dans 19 pays. Elle a trouvé que les modèles de dépenses publiques régressifs avaient un impact véritablement frappant en termes de privations de base. Là où le taux net de scolarisation dans le primaire est inférieur à 70 %, on peut constater que les 20 % les plus pauvres de la population bénéficient de moins de 20 % des dépenses publiques pour l'éducation. Au contraire, les pays où ce taux est supérieur à 70 % allouent une part bien plus élevée de l'argent public au cinquième le plus pauvre. Les familles appartenant au cinquième le plus riche peuvent envoyer leurs enfants dans des écoles privées, ce qui explique pourquoi leur « part » des dépenses publiques pour l'éducation est inférieure à 20 %. Cependant, l'équité des financements pour le primaire est plus apparente dans les pays où le taux net de scolarisation est plus élevé (UNICEF, 1996).

À cette époque, l'UNICEF a identifié une corrélation similaire dans le domaine de la santé. Dans les pays où le taux de mortalité des moins de cinq ans est inférieur à 70 %, les 20 % les plus pauvres de la population ont reçu plus de 25 % des bénéfices des dépenses publiques pour les soins de santé primaire. Le même groupe a reçu moins de 15 % dans les pays où le taux de mortalité infantile est supérieur à 140.

Encadré 12.4. **Indicateurs de disponibilité et d'utilisation des services obstétriques**

Indicateur	Niveau minimum acceptable
Soins obstétricaux essentiels (SOE) :	Pour 500 000 personnes, il doit y avoir :
Centres SOE de base	Au moins 4 centres SOE de base
Centres SOE complets	Au moins 1 centre SOE complet.
Répartition géographique des installations SOE	Le niveau minimal du nombre de centres SOE devrait être atteint dans les régions infranationales.
Pourcentage de naissances dans les centres SOE de base ou complets	Au moins 15 % de l'ensemble des naissances devrait avoir lieu dans des centres SOE de base ou complets.
Besoins couverts pour SOE : femmes traitées dans des centres SOE par rapport au nombre estimé de femmes souffrant de complications obstétricales	Au moins 100 % du nombre estimé de femmes souffrant de complications obstétricales devraient été traitées dans des centres SOE.
Pourcentage de césariennes par rapport au total des naissances	Ni inférieur à 5 % ni supérieur à 15 % par rapport à l'ensemble des naissances.
Taux de létalité obstétricale : décès parmi les femmes souffrant de complications obstétricales dans les centres SOE	Le taux de létalité chez les femmes souffrant des complications obstétricales dans les centres SOE devrait être inférieur à 1 %.

Source : OMS, UNICEF et FNUAP : *Guidelines for Monitoring the Availability and Use of Obstetric Services*

Si l'on tient compte d'éléments empiriques sur l'impact que les modèles de distribution des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation de base ont sur l'aptitude d'un pays à garantir la satisfaction des niveaux fondamentaux minimaux de chacun des droits économiques et sociaux de l'ensemble de la population, l'on peut en conclure que les politiques régressives de dépenses publiques en matière d'éducation ou de santé (c'est-à-dire, le fait de dépenser davantage pour l'éducation tertiaire que pour l'éducation primaire, alors qu'une large part de la population est privée d'éducation primaire) constituent une violation des obligations fondamentales minimales. Par conséquent, l'identification des modèles régressifs de dépenses publiques permet également d'évaluer si un gouvernement met tout en œuvre pour utiliser l'ensemble des ressources à sa disposition pour satisfaire, à titre prioritaire, ses obligations fondamentales minimales.

Tel que l'a souligné Philip Alston, dans un pays aux ressources très restreintes, la maxime selon laquelle « la pauvreté représente un déni des droits de l'homme » s'avère valable en termes juridiques si le gouvernement « *n'a pas tout mis en œuvre pour améliorer la situation et a décidé, à la place, de consacrer des ressources limitées à d'autres objectifs qui ne concernent pas directement la réalisation des droits élémentaires* » (Alston 2005). C'est exactement ce qui advient dans de nombreux pays pauvres, où les habitants les plus démunis n'ont accès ni aux soins de santé élémentaires ni à l'éducation de base, alors que l'État alloue la plupart de ses dépenses publiques aux plus riches.

Impact des politiques macroéconomiques sur les droits économiques et sociaux

Pour évaluer si les gouvernements ont réellement tout mis en œuvre pour satisfaire à leurs obligations en matière de droits économiques et sociaux, l'analyse des politiques publiques portant sur des secteurs sociaux spécifiques, tels que la santé ou l'éducation, ne suffit pas : il est également nécessaire d'analyser pourquoi une politique d'État et les multiples facettes qui la composent

échouent à prendre en compte les droits fondamentaux de la population, notamment des groupes défavorisés.

L'une de ces facettes concerne la politique fiscale du pays : recettes collectées et structure du système de fiscalité. Il convient par ailleurs d'analyser les modalités d'affectation des dépenses publiques aux programmes sociaux. À cet égard, il sera utile d'adapter et d'utiliser les différents taux proposés par le PNUD pour définir et suivre les dépenses publiques affectées au développement humain (PNUD, 1991 ; PNUD, 1996). Par exemple, la comparaison du « taux des dépenses publiques » (part du PNB consacré aux dépenses publiques) avec le « taux des dépenses sociales » (part des dépenses publiques consacrées aux services sociaux) et avec le « taux des priorités sociales » (part des dépenses sociales consacrées aux questions prioritaires en matière de développement humain) est, parmi d'autres, l'un des outils permettant d'identifier les défaillances du système de dépenses publiques.

Les politiques macroéconomiques ont aussi un impact significatif sur la capacité des populations à acquérir des biens et services de base. Bien souvent, il n'existe pas de dispositions légales ou réglementaires nationales et internationales en mesure d'éviter les carences systémiques prévisibles. La malnutrition et d'autres formes de carence sont généralement « systémiques », c'est-à-dire qu'elles résultent de la conjonction de nombreux facteurs souvent accidentels et imprévisibles, aucun d'entre eux n'étant directement à l'origine du fléau (Shue, 1996). Par conséquent, pour garantir le respect des droits économiques, sociaux et culturels, il ne suffit pas toujours de fournir des produits de base à la population, mais il faut surtout éviter qu'elle en soit privée ou mettre en place les moyens nécessaires pour qu'elle puisse les cultiver, les fabriquer ou les acheter.

L'exclusion de certains groupes de l'accès aux services ou ressources mis à disposition par l'État résulte donc d'un ensemble de facteurs structurels et institutionnels. Ainsi que le souligne Pogge, « *dans le monde moderne, les règles régissant les transactions économiques – aux niveaux national et international – sont les déterminants les plus importants de l'incidence et de l'ampleur de la pauvreté. Ils sont les plus importants en raison de leur fort impact sur la répartition économique au sein de la juridiction à laquelle ils s'appliquent. De ce fait, des ajustements même mineurs dans les lois nationales sur la fiscalité, les conditions de travail, la sécurité sociale et l'accès à la santé et à l'éducation peuvent avoir un effet plus significatif sur la pauvreté que des changements relativement conséquents dans la politique d'une grande société ou dans les habitudes individuelles de comportement économique* » (Pogge, 2003).

À une époque où l'interdépendance des économies mondiales va croissant, les politiques et institutions macroéconomiques ont un impact considérable sur la capacité des pays du Sud à garantir le respect des droits économiques et sociaux des populations pauvres et marginalisées. Par exemple, une étude sur les structures des dépenses publiques de 17 pays en développement a démontré que le fardeau de la dette qu'ils supportent correspond en moyenne à 23,6 % des dépenses publiques, soit davantage que la part moyenne (12,3 %) des dépenses publiques consacrées par ces pays aux services sociaux de base (Harrington et autres, 2001).

Ainsi, ces facteurs structurels et macroéconomiques devront être pris en compte. Il conviendra également d'analyser le rôle joué par les pays développés, les institutions financières internationales et les sociétés multinationales dans les décisions et mesures prises par les gouvernements locaux pour renforcer les droits économiques et sociaux.

Visualiser les droits : un exemple de l'action du CESR

Dans le cadre de son action pour le renforcement du suivi des droits de l'homme, le CESR a lancé la publication d'une nouvelle collection de fiches d'informations par pays, intitulée *Visualising Rights*

(*Visualiser les droits*). Ces fiches rassemblent différents indicateurs socioéconomiques issus de sources internationales et nationales : elles proposent une analyse fondée sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et présentent les résultats sous une forme graphique innovante.

L'objectif est de renforcer les capacités de suivi et d'action des organisations de défense des droits de l'homme, notamment des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme (tels que la revue périodique universelle du Conseil des droits de l'homme ou des organes de suivi des traités de l'ONU), et des ONG.

Les fiches *Visualiser les droits* du CESR ne cherchent pas à dresser un panorama exhaustif ni à apporter des preuves du non-respect par les États des obligations définies par les instruments internationaux. Leur finalité est davantage de souligner certains problèmes potentiels, identifiés par une analyse des statistiques à la lumière des différentes dimensions des obligations d'un État quant aux droits économiques et sociaux : il s'agit notamment de son obligation fondamentale de garantir un degré minimal en matière de droits essentiels, de mettre en œuvre progressivement ces droits (conformément à l'engagement d'y consacrer le maximum des ressources disponibles) et d'assurer la non-discrimination et l'égalité de traitement de la population pour l'accès et le bénéfice de ces droits.

La collection *Visualiser les droits* du CESR est conçue comme une contribution basée sur les faits à un débat plus ciblé, argumenté et fructueux entre le Comité des Nations Unies et un État donné. Elle a également l'ambition de renforcer les capacités des ONG nationales et internationales à demander des comptes aux gouvernements locaux sur leurs obligations en matière de droits économiques, sociaux et culturels.

La première fiche de la collection *Visualiser les droits* était consacrée à l'Inde ; axée sur les droits à l'éducation et à la santé dans ce pays, elle a notamment mis en lumière deux aspects particulièrement préoccupants aux yeux du CESR : le taux élevé de mortalité infantile et divers problèmes spécifiques relatifs à l'enseignement primaire (voir http://www.cesr.org/downloads/India%20Fact%20Sheet.pdf). Cette fiche soulignait entre autres les faits suivants :

- **Faible investissement public dans la santé.** En Inde, 2.5 millions d'enfants meurent chaque année, soit un cinquième de la mortalité infantile mondiale (PNUD, 2005). Bien que le pays enregistre l'un des plus forts taux de mortalité infantile d'Asie, son taux de dépenses publiques consacrées à la santé (en pourcentage du PIB par habitant) est l'un des plus faibles de la région (voir Figure 12.1). Le taux de mortalité des enfants indiens de moins de 5 ans est identique à celui du Népal et supérieur à celui du Bangladesh, deux des pays les plus pauvres d'Asie. Pourtant, en dépit de leurs maigres ressources, la part des dépenses publiques consacrées à la santé par habitant y est bien plus forte qu'en Inde.
- **Lente réduction de la mortalité infantile malgré une croissance économique rapide** (voir Figures 12.2 et 12.3). Alors que le revenu national de l'Inde a augmenté de 58 % entre 1995 et 2005 – l'un des taux de croissance les plus forts au monde –, la réduction de la mortalité infantile pendant la même période a été l'une des plus faibles de l'Asie du sud. Les mauvais résultats de l'Inde pour la réduction de la mortalité infantile sont encore plus patents lorsqu'on les compare à ceux du Bangladesh, qui a réussi à diminuer significativement le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, et ce, en dépit de moindres ressources par habitant et d'une croissance économique plus faible. Les chiffres le prouvent : si l'Inde avait réduit son taux de mortalité infantile dans les mêmes proportions que le Bangladesh au cours des dix dernières années, le pays aurait évité la mort de 732 000 enfants en 2005 (PNUD, 2005).

Figure 12.1. **Taux de mortalité infantile (des moins de 5 ans) et dépenses publiques par habitant**

Taux de mortalité infantile (des moins de 5 ans) 1/1000 en 2005		Dépenses publiques pour la santé par habitant, en % du PIB ph PPA, 2004	
Cambodge	143	Mongolie	5,2%
Pakistan	99	Corée	3,2%
Inde	74	Thaïlande	2,5%
Népal	74	Malaisie	2,5%
Bangladesh	73	Viêt Nam	1,9%
Mongolie	49	Chine	1,9%
Indonésie	36	Sri Lanka	1,9%
Philippines	33	Philippines	1,8%
Chine	27	Cambodge	1,6%
Thaïlande	21	Singapour	1,5%
Viêt Nam	19	Népal	1,4%
Sri Lanka	14	Indonésie	1,2%
Malaisie	12	Bangladesh	1,0%
Corée	5	**Inde**	0,6%
Singapour	3	Pakistan	0,5%

Source : World Bank 2008 et WHO 2008

Figure 12.2. **Croissance économique rapide, 1995-2005**

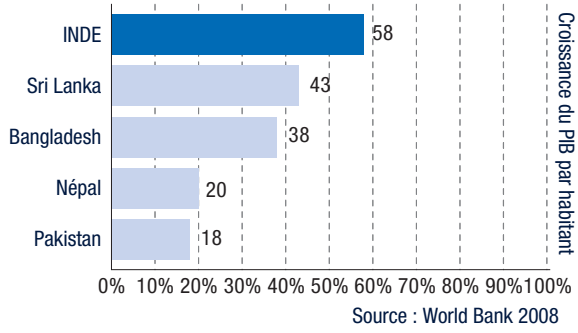


Figure 12.3. **Réduction du taux de mortalité infantile (des moins de 5 ans), 1995-2005**

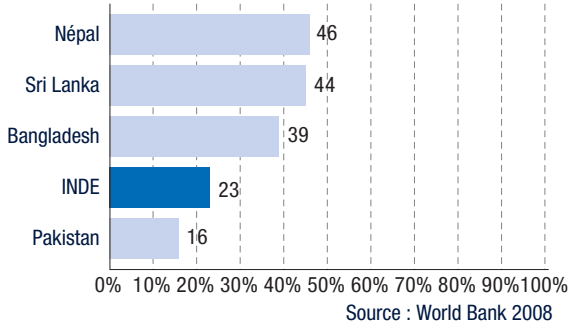
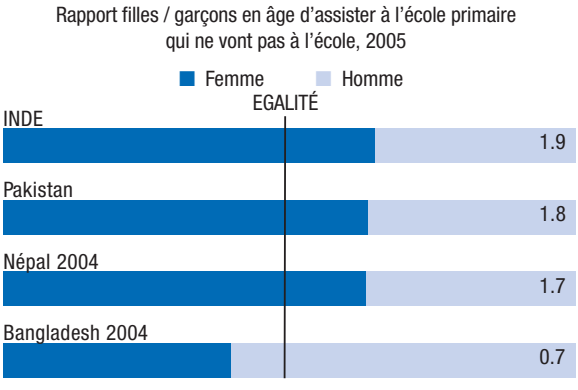
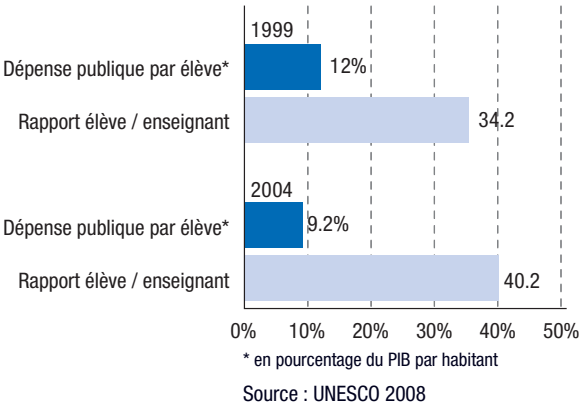


Figure 12.4. **Disparité homme-femme d'assiduité à l'école**



Note : ces chiffres rapportent le nombre de femmes à celui des hommes
Source : UNESCO, 2008.

Figure 12.5. **Réduction des dépenses d'éducation primaire – le coût d'une éducation de qualité**



Source : UNESCO 2008

Encadré 12.5. **Questions relatives à la responsabilité de l'État**

Après avoir réalisé une analyse basée sur les faits de grandes questions relatives au droit à l'éducation et à la santé en Inde, le CESR a suggéré au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies de poser les questions suivantes au gouvernement de cet État partie :

Sur le faible investissement public dans la santé :
- Quelles raisons sont à l'origine du fort taux de mortalité infantile en Inde ?
- Pourquoi la part des dépenses publiques de l'Inde consacrée à la santé est-elle si faible alors que le taux de mortalité infantile est très élevé ?
- Étant donné la faible part des dépenses par habitant consacrées à la santé – proportionnellement inférieure à celle de nombreux pays plus pauvres que l'Inde –, comment l'État peut-il prouver que tout a été mis en œuvre pour utiliser toutes les ressources dont il dispose afin de respecter, en priorité, ses obligations minimales en matière de droit à la santé ?

Sur la lente réduction de la mortalité infantile :
- Pourquoi le taux de réduction de la mortalité infantile est-il si faible en Inde comparé à celui de pays voisins plus pauvres, tels que le Bangladesh et le Népal, alors que la croissance économique du pays est spectaculaire ?
- En tant qu'État partie au Pacte, comment l'Inde justifie-t-elle cette faible réduction du taux de mortalité infantile – surtout compte tenu de son dynamisme économique – au regard de son obligation de garantir progressivement le droit au meilleur degré possible de santé physique et psychologique ?

Sur la disparité entre les sexes en matière d'éducation :
- Pourquoi le taux de filles non scolarisées en primaire est-il beaucoup plus élevé que celui des garçons ?
- En tant qu'État partie au *Pacte*, comment l'Inde justifie-t-elle cette situation au regard de son obligation d'assurer l'égalité d'accès des hommes et des femmes à l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels définis dans le Pacte ?
- Quelles mesures compte prendre l'Inde pour effectivement réduire le nombre de filles non scolarisées ?

Sur la baisse de l'investissement public dans l'enseignement primaire :
- Alors que l'augmentation du taux de scolarisation est un élément positif, pourquoi ne s'est-elle pas accompagnée d'une progression équivalente des moyens humains et financiers, qui aurait permis d'éviter la dégradation de la qualité de l'enseignement ?
- La part des dépenses publiques totales affectées à l'éducation, ainsi que les dépenses par élève en pourcentage du PIB par habitant, ont baissé au cours des dernières années. Pourquoi ?
- Quelles mesures compte prendre l'Inde pour baisser le ratio élèves/enseignant ?
- En tant qu'État partie au Pacte, comment l'Inde justifie-t-elle le ratio actuel élèves/enseignant et la réduction constante des dépenses publiques consacrées à l'éducation, au regard de son obligation d'assurer une éducation de qualité pour tous ?

- **Disparité entre les sexes en matière d'éducation.** La Figure 12.4 montre qu'en Inde, les filles sont presque deux fois plus déscolarisées que les garçons, soit la plus forte proportion par rapport aux autres pays de l'Asie du sud. En 2005, plus de 4.7 millions de filles en âge d'aller à l'école primaire n'étaient pas scolarisées (UNESCO, 2008). Par ailleurs, 37 % des filles de 7 à 14 ans issues des « castes inférieures » n'étaient pas scolarisées, contre 26 % des autres petites filles indiennes du même âge. Le taux de scolarisation des filles des tribus de l'Inde est de 9 % inférieur à celui des garçons (Lewis et Lockheed, 2007).

- **Baisse de l'investissement public dans l'enseignement primaire.** La Figure 12.5 montre qu'entre 1999 et 2004 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles) le ratio élèves/enseignant dans les écoles primaires indiennes est passé de 35 à 40, tandis que la dépense publique par élève en école primaire, en pourcentage du PIB, baissait de 12 à 9,2 % sur la même période. Cette situation découle probablement de l'accroissement des inscriptions à l'école primaire (le taux net de scolarisation primaire en Inde est passé de 81 % en 2000 à 89 % en 2005, d'après les chiffres 2008 de la Banque mondiale). Cependant, à défaut d'une progression équivalente des moyens humains et financiers, la hausse des inscriptions entraîne l'augmentation du ratio élèves/enseignant et détériore sérieusement la qualité de l'éducation. Selon l'UNESCO, et bien que l'impact de l'effectif des classes sur les résultats scolaires soit toujours l'objet de débats, le très grand nombre d'élèves dans les classes primaires de nombreux pays en développement n'est – à l'évidence – pas favorable à un bon apprentissage. En général, les faibles ratios élèves/enseignant sont associés à un taux élevé de scolarisation jusqu'en dernière année d'enseignement primaire (UNESCO, 2004). Alors que l'augmentation importante du nombre d'instituteurs a des implications budgétaires évidentes, la Figure 12.5 montre que l'Inde a réduit ses dépenses consacrées à l'enseignement primaire par élève (en pourcentage du PIB par habitant). En outre, la part des dépenses publiques affectée à l'éducation a également baissé : elle représentait 13 % des dépenses totales de l'État en 1999, mais seulement 11 % en 2003 (Banque mondiale, 2008).

Ces constats ont des conséquences indéniables en termes de droits économiques et sociaux, ainsi que sur les obligations pour l'Inde de garantir ces droits. L'Encadré 12.5 synthétise les questions que le CESR suggère au Comité de poser à l'Inde sur ces sujets spécifiques.

Ces fiches ne sont qu'un exemple des avancées concrètes possibles en matière de mesure des droits économiques et sociaux et d'utilisation de cette mesure pour influencer le dialogue et les décisions politiques. L'accueil réservé par les défenseurs des droits de l'homme, les économistes du développement et d'autres spécialistes des sciences sociales à la démarche innovante du CESR a été très largement positif. Les experts consultés estiment qu'elle est exemplaire du type d'approche que les mouvements de défense des droits de l'homme devraient adopter afin de mener la « révolution de la mesure », déjà mise en œuvre dans les domaines du développement et de la gouvernance.

Au fur et à mesure qu'elle sera développée, validée et affinée, la démarche du CESR pourra essaimer bien au-delà de cette organisation. Par exemple, d'autres ONG pourront l'adopter pour intervenir sur nombre d'autres questions; le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et d'autres organes de suivi des traités de l'ONU pourraient l'utiliser pour promouvoir un dialogue plus constructif avec les pays arguant d'un manque de moyens pour résoudre leurs problèmes ; enfin, les avocats défendant l'intérêt public pourraient s'appuyer sur cette méthodologie très élaborée devant les tribunaux nationaux et régionaux pour renforcer les droits économiques et sociaux.

Bien que cette méthodologie n'en soit qu'à ses débuts, des ONG et des acteurs locaux ont déjà souligné l'importance qu'elle pourrait avoir pour leurs propres actions. Ainsi, Mahama Ayariga, Présidente du Centre de ressources juridiques du Ghana et élue au Parlement de ce pays, a écrit : « *Je pense que la méthode actuellement développée par le CESR aura des retombées extrêmement positives sur le travail que nous menons sur le terrain. J'ai conscience que l'intégration de l'économie du développement et d'autres sciences sociales dans l'analyse des droits de l'homme exigera du temps et des compétences particulières, mais ce travail est plus qu'indispensable.* » (Voir d'autres manifestations de soutien à la méthodologie du CESR sur http://cesr.org/about/methodology/support).

Chapitre 13

Développer des capacités pour évaluer la gouvernance démocratique : le Programme mondial du PNUD

Une conclusion majeure de la *Déclaration du Millénaire,* confirmée lors du Sommet mondial de 2005 soulignait que la gouvernance démocratique est indispensable au développement participatif et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En conséquence, les pays sont de plus en plus tenus d'évaluer et mesurer leur progrès vers la gouvernance démocratique, tant quant aux fins que quant aux moyens. Effet direct de cette tendance encourageante, les antennes locales du PNUD enregistrent une hausse de la demande d'assistance des entités nationales pour développer des capacités à s'engager dans des évaluations de la gouvernance démocratique conçues, lancées et conduites au plan national.

Pour répondre à cette demande, développer des capacités en vue d'une évaluation et d'une mesure de la gouvernance au plan national constitue désormais une priorité du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, ainsi qu'un domaine phare du Groupe pour la gouvernance démocratique du PNUD et son Centre de gouvernance d'Oslo. Ce Centre soutient depuis 2003 les initiatives nationales pour le contrôle et la mesure de la gouvernance axées sur le développement d'indicateurs nationaux de gouvernance.

Le **Programme mondial pour les évaluations de la gouvernance démocratique** répond au besoin de mieux comprendre les différentes méthodes et approches permettant d'évaluer et mesurer la gouvernance démocratique, notamment en relation avec la planification de politiques et l'allocation de ressources budgétaires en faveur des plus pauvres, en vue de la réalisation des OMD. Mis en œuvre

Ce chapitre est une contribution du **Centre de gouvernance du PNUD à Oslo,** élaborée par :

Noha El-Mikawy, Marie Laberge, Joachim Nahem, Ingvild Oia et ***Alexandra Wilde***

Le Centre de gouvernance du PNUD à Oslo a été créé en 2002, dans le cadre du réseau mondial du PNUD, en vue de la formulation de politiques sur la gouvernance démocratique, lesquelles sont essentielles à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le Centre fait partie du Groupe de gouvernance démocratique du Bureau des politiques de développement du PNUD. Sa mission consiste à partager les connaissances, animer un réseau sur la gouvernance démocratique et fournir des conseils en matière de politiques ainsi qu'une assistance technique aux bureaux nationaux du PNUD dans le monde. Voir http://www.undp.org/oslocentre/

aux niveaux national, régional et mondial, ce Programme mondial entend donc apporter une réponse vigoureuse aux attentes et aux demandes des partenaires nationaux dans ce domaine, et développer une action efficace de soutien ciblé.

Évaluation de la gouvernance démocratique : nouvelles approches

La gouvernance démocratique constitue un élément central du développement humain en général et de la réalisation des OMD; elle favorise le développement d'un environnement propice à la réduction de la pauvreté. L'importance majeure de la gouvernance démocratique dans les pays en développement a été soulignée à l'occasion du Sommet du Millénaire de l'an 2000, à l'issue duquel les dirigeants du monde entier ont formulé un engagement vigoureux: « *Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international* ». Le Sommet a donc abouti à la reconnaissance consensuelle que la réduction de la pauvreté et la promotion du développement humain passent par l'amélioration de la qualité des institutions et des processus démocratiques, ainsi que par un engagement équilibré de l'État et de la société civile – dont les rôles respectifs évoluent au rythme de la mondialisation (voir ONU, 2000).

De plus en plus d'organisations accordent une grande importance au besoin d'évaluer la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme dans le cadre de leurs programmes d'aide au développement. Les outils d'évaluation, les cadres conceptuels et les données collectées à l'échelle mondiale permettent d'effectuer des comparaisons au cours du temps et en fonction des pays et des régions. Ces données sont certes une source d'information très riche pour diverses analyses; cependant elles ne permettent pas d'identifier les institutions ou les cadres institutionnels particuliers qui, dans un pays donné, sont à l'origine des problèmes de gouvernance, ni les solutions opérationnelles de ces problèmes, ni les processus susceptibles d'améliorer les performances. Ces outils n'ont donc qu'un intérêt limité en matière d'aide à la formulation de politiques.

En outre, les outils d'évaluation des donateurs et les bases de données mondiales ne sont pas de nature à faciliter une appropriation nationale des résultats ou une implication des parties prenantes nationales dans le processus évaluatif. Ils comportent rarement le niveau de détail nécessaire pour bien saisir les conséquences des problèmes de gouvernance pour les groupes les plus marginalisés, vulnérables et discriminés – tels que les pauvres ou les femmes – ou pour tenir compte des expériences ou des perceptions des problèmes par ces segments de la population. Ces outils n'évaluent pas non plus l'existence, le potentiel ou le manque de capacités, ni la manière d'apporter des améliorations ou de mettre en place un suivi effectif.

La plupart des évaluations relèvent d'un ensemble hétéroclite de motivations, telles que :

- prendre le pouls de l'environnement politique et économique de la gouvernance au sens large ;
- identifier les déficits démocratiques de la gouvernance ;
- comprendre les facteurs et les moteurs des réformes en matière de politiques ;
- fournir au gouvernement un outil permettant d'approfondir la démocratisation ;
- fournir aux donateurs un outil pour l'attribution d'une aide à la gouvernance basée sur les performances ;
- fournir un outil pour la promotion et l'engagement civique en facilitant le débat national ;
- concevoir, contrôler et évaluer les progrès en matière de développement.

La *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* de 2005 a changé la manière de concevoir les évaluations de la gouvernance au moins sous trois aspects: (1) un déplacement de perspective, qui passe du point

de vue des évaluations externes au point de vue des évaluations locales et nationales; (2) une redéfinition des rôles, qui amène à moins solliciter les experts internationaux et à s'appuyer davantage sur les institutions et les compétences locales; et (3) une nouvelle approche, plus politique et moins managériale (voir OCDE, 2005). Ainsi, la *Déclaration de Paris* a eu des conséquences majeures sur le travail du PNUD et des autres acteurs du développement car elle exige que l'aide au développement soit en ligne avec les priorités définies et les besoins exprimés par les programmes de développement nationaux et qu'elle se concentre tout particulièrement sur le renforcement des capacités.

Au cours de la dernière décennie, le PNUD a progressivement modifié son approche de l'aide à la formulation de politiques et à la mise en place de programmes sur la gouvernance. Le positionnement traditionnel sur la réforme de l'administration publique a cédé la place à un programme plus vaste axé sur la gouvernance démocratique pour le développement humain, qui passe par l'encouragement de la participation inclusive, le développement de capacités d'action et de reddition de comptes de la part de l'État, et la promotion de principes internationaux bien établis en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes. Ces principes sont désormais pleinement intégrés dans l'aide technique et le soutien en matière de formulation de politiques que fournit le PNUD à ses partenaires nationaux. Aussi, cette approche de la gouvernance démocratique se trouve reflétée dans la méthode adoptée par le PNUD en matière d'évaluations de la gouvernance, telle qu'elle est définie et appliquée dans le cadre du programme stratégique 2008-2011.

Un nouveau défi pour les instituts nationaux de statistique et autres acteurs nationaux

Nous assistons à une poussée spectaculaire de toutes sortes d'« indicateurs » de gouvernance, produits et utilisés par les parties prenantes nationales des pays en développement – aussi bien par les acteurs étatiques que non étatiques –, ainsi que par des investisseurs internationaux, des institutions officielles d'aide au développement, des analystes et des universitaires. De nouvelles normes internationales en matière de gouvernance démocratique font leur apparition. Les citoyens des pays en développement sont de plus en plus conscients du coût induit par une mauvaise gestion et par la corruption ; ils réclament donc une meilleure performance de la part de leurs gouvernements. En outre, les ressources consacrées à l'aide bilatérale et multilatérale – toujours limitées par rapport aux besoins – sont de plus en plus souvent attribuées aux États susceptibles de les utiliser le plus efficacement. Or, nombreux sont les pays qui demandent de l'aide pour diagnostiquer les dysfonctionnements de leur gouvernance afin de tenter d'y trouver des solutions.

Le rôle que pourraient jouer les instituts nationaux de statistique (INS) dans l'évaluation et le suivi de la gouvernance a fait l'objet de vifs débats au cours des dernières années. De nombreux statisticiens publics ont préféré s'abstenir d'établir et diffuser des indicateurs sur la gouvernance démocratique pour des raisons diverses, arguant notamment la rareté des données disponibles, un manque d'expérience – réel ou supposé – dans ce domaine, ainsi que, dans certains pays, des risques potentiels associés à des entreprises de ce type (voir *Chapitre 1*).

À l'heure actuelle, de multiples initiatives sont conduites pour stimuler, soutenir et consolider les capacités statistiques des pays, via des stratégies nationales de développement statistique, notamment dans le cadre du partenariat mondial de PARIS21, du *Plan d'action pour la statistique de Marrakech* ou du *Schéma stratégique régional pour développer la capacité statistique en Afrique*. L'objectif est de renforcer les systèmes de données des pays, les outils statistiques et les capacités d'analyse. Dans ce contexte, il convient de considérer les INS comme autant de points d'ancrage pour la mesure et les indicateurs de gouvernance (voir *Chapitre 9*).

Les statistiques officielles sont indispensables, tant pour la politique publique que pour le processus démocratique. Elles fournissent une large gamme d'informations sur de nombreux domaines et peuvent être utilisées de différentes façons, y compris pour la mesure de la gouvernance démocratique. Leur importance est attestée, par exemple, par l'utilisation accrue d'indicateurs statistiques de performance dans les pays développés et en développement. Les INS sont donc appelés à jouer un rôle central: ils doivent non seulement produire et coordonner des statistiques sur la gouvernance, mais aussi travailler avec d'autres organismes et acteurs étatiques et sociaux pour définir les indicateurs les plus pertinents et la manière de les présenter, ainsi que pour fixer des objectifs réalistes, susceptibles de répondre aux défis et de déboucher sur des mesures politiques effectives.

Outre les INS, d'autres acteurs nationaux et infranationaux contribuent à mesurer la gouvernance, en produisant et en diffusant des informations non-quantitatives au moyen de méthodes qualitatives et participatives. Toute la difficulté consiste à vérifier les informations des uns et des autres par recoupement et à faire se rencontrer les statisticiens publics et d'autres producteurs et utilisateurs nationaux d'information, afin de mieux suivre les tendances et de répondre aux besoins de la société.

Initiatives nationales et régionales

La volonté d'utiliser et de développer des indicateurs de gouvernance dans un pays donné peut résulter des situations les plus diverses. En voici quelques exemples :

- **Mongolie** : un 9e Objectif du Millénaire pour le Développement, portant sur la réalisation des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la démocratie, y a été adopté au niveau national. Cette initiative pionnière, « OMD-9 », a été lancée suite à une Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (la CIDNR, un processus qui, contrairement à la Communauté des démocraties, est ouvert à tous les États membres des Nations Unies et qui encourage les pays à développer leurs propres bases de données pour établir des indicateurs de gouvernance). Il s'agit maintenant de procéder à une phase d'institutionnalisation de l'analyse de l'OMD-9, ainsi qu'à son intégration aux programmes nationaux (voir Encadré 13.1, à la fin de ce chapitre).
- **Zambie** : un Secrétariat à la gouvernance y a été mis en place au sein du Ministère de la justice pour contrôler et évaluer la mise en œuvre des engagements en matière de gouvernance formulés dans le cadre du 5e plan national de développement – et ce à l'heure même où la gouvernance du pays fait l'objet d'évaluations par des acteurs externes avec l'implication coordonnée des parties prenantes nationales.
- **Malawi** : de nombreux donateurs réalisent des évaluations de la gouvernance (par exemple: le Fonds du Millénaire, la Banque mondiale, un groupe de donateurs bilatéraux faisant valoir la conditionnalité de leur soutien direct au budget de l'État, ainsi qu'un certain nombre d'initiatives bilatérales). Ces diverses interventions ont entraîné des doublons dans la collecte des données, une baisse notable des capacités des partenaires nationaux, un manque d'engagement et la non-appropriation des évaluations par les acteurs Malawiens.

À l'échelle continentale, l'Afrique a lancé un processus d'examen par les pairs qui comprend une évaluation de la gouvernance démocratique des pays basée sur des rapports internes auxdits pays. Ce Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) a déclenché un processus d'évaluations de la gouvernance démocratique au plan national qui, à terme, pourrait stimuler vigoureusement le développement des capacités. Le PNUD s'est largement investi dans le soutien du projet MAEP, notamment via son bureau régional pour l'Afrique.

Des pays de diverses dimensions et héritages économiques et politiques, mais partageant une aspiration commune à des meilleures performances économiques, s'interrogent sur les manières de combiner mesure de la gouvernance et mesure du développement, afin d'orienter le progrès institutionnel vers une meilleure gouvernance démocratique et d'assurer un suivi des risques et réussites économiques et politiques (c'est le cas, par exemple, de la Tunisie et la Chine).

Dans ce contexte, quatre défis se présentent au niveau des pays :

- un défi **conceptuel,** car il faut bien définir la gouvernance pour pouvoir en mesurer la qualité et rendre compte des changements qui lui seront apportés ;
- un défi **politique,** car il faut parvenir à un consensus sur ce que signifie et implique l'« appropriation » nationale des évaluations de la gouvernance ;
- un défi **institutionnel,** car il faut décider quelle sera l'entité chargée d'entreprendre les évaluations de la gouvernance ;
- un défi **opérationnel,** car il faut définir et suivre des lignes directrices de l'évaluation de la gouvernance.

Sur ce dernier point, la question est de savoir s'il faut choisir une méthode partielle ou d'ensemble, analytique ou soutenant des actions concrètes immédiates, cumulative ou innovante, utilisant des données de première ou de deuxième main, coûteuse ou économique, etc.

La plupart des évaluations sur la gouvernance réalisées à ce jour n'ont pas apporté de réponse satisfaisante à ces questions. En outre, il est encore trop tôt pour savoir si les évaluations réalisées par les pairs en Afrique ont été en mesure de répondre de façon adéquate à ces défis.

Le PNUD et l'évaluation de la gouvernance démocratique

Un *Programme mondial*, qui diffuserait les connaissances acquises sur les défis susmentionnés, documenterait les expériences des différents pays et développerait des outils pour aider au développement des capacités nationales comblerait donc une lacune non négligeable. Rares sont les organisations qui disposent d'un mandat ou d'expertise spécifique dans ce domaine. Le PNUD est l'une des rares organisations à avoir placé le développement des capacités des acteurs nationaux pour la mesure et le suivi de la qualité de la gouvernance parmi leurs priorités, comme un domaine essentiel de leurs programmes de gouvernance.

Le plan stratégique du PNUD constitue un cadre de financement sur plusieurs années – agréé par les donateurs, les gouvernements partenaires et le PNUD – pour mettre en œuvre des programmes axés sur des résultats aux niveaux national, régional et international. Le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 fait du renforcement des capacités l'un des moteurs du développement et un principe corporatif de l'Organisation. Le plan stratégique fait aussi du renforcement des capacités nationales pour les évaluations de la gouvernance une initiative stratégique sur laquelle le PNUD s'engage pleinement. La première action en ce sens, entamée en 2008, vise à définir une conception des évaluations de la gouvernance à partir d'une approche partagée par le PNUD et les diverses agences des Nations Unies.

Au cours de l'année 2006, 134 bureaux nationaux du PNUD travaillaient sur des programmes de soutien à la gouvernance. L'avantage comparatif du PNUD en matière de soutien à la coopération pour la gouvernance démocratique résulte du fait que l'Organisation est considérée comme un partenaire neutre mais doté de principes solides et visant à faire appliquer des normes et des standards internationalement reconnus à des politiques et des programmes définies par les pays,

plutôt que de chercher à imposer une conditionnalité arbitraire. Ainsi, le PNUD est souvent invité à jouer un rôle de coordination et de mobilisation des ressources sur les questions sensibles de gouvernance démocratique et notamment sur la mesure et l'évaluation de la gouvernance. Pour renforcer encore cette niche dans le cadre des priorités du PNUD en matière de développement, un instrument de financement spécifique a été créé en 2001, le *Democratic Governance Thematic Trust Fund*. Les activités du PNUD sur la gouvernance démocratique bénéficient en outre du soutien d'un réseau d'experts en gouvernance démocratique et du Centre de gouvernance d'Oslo.

Pour le PNUD, l'intérêt d'un système d'indicateurs autonome au plan national est qu'il puisse servir de mécanisme effectif de reddition de comptes aux parties prenantes locales –notamment aux citoyens aux acteurs non étatiques – plutôt qu'aux donateurs. Une telle « appropriation nationale » de l'évaluation de la gouvernance donne lieu à des pressions internes, plutôt qu'externes, en faveur de réformes. Et, par l'information transparente qui en découle, ce type d'évaluation incite davantage de citoyens à s'engager dans les processus démocratiques et à demander une plus grande efficacité aux acteurs de la gouvernance. Dans le cadre du soutien apporté par le PNUD à de nombreux pays pour améliorer la gouvernance démocratique, les indicateurs de gouvernance visent à stimuler des processus endogènes d'évaluation et de suivi.

La recherche, le développement de politiques et le la fourniture de conseil sur les évaluations de gouvernance sont autant d'activités phare du Centre de Gouvernance du PNUD sis à Oslo depuis 2003. Le PNUD développe des outils et propose son aide aux partenaires nationaux souhaitant évaluer la qualité de la gouvernance démocratique dans leur pays, via ce Centre et en partenariat avec certains de ses bureaux nationaux et les Centres de services régionaux du PNUD (voir PNUD, 2008).

Une assistance technique et un soutien financier de départ destinés à lancer les processus d'évaluation nationaux ont été fournis à plus de 15 pays de diverses régions du monde, tels que la Mongolie, le Malawi, la Tunisie, l'Égypte, la Zambie, l'Afghanistan ou les Philippines. Le Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) et la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR) constituent des points d'entrée importants pour l'aide du PNUD. Un exemple éloquent en est le suivi des conclusions du CIDNR-5 en Mongolie (voir CIDNR, 2003), qui a bénéficié d'un soutien actif du PNUD sous forme d'assistance technique et de mise à disposition d'experts chargés d'aider au développement d'un système d'indicateurs nationaux sur la gouvernance démocratique. Des événements internationaux et des ateliers de travail tenus en Mongolie on réuni un grand nombre d'acteurs nationaux, d'experts et de représentants des donateurs pour examiner les dimensions techniques et politiques du processus d'évaluation de la gouvernance, ainsi que les conséquences de l'appropriation de ce processus par les acteurs nationaux. Par ailleurs, des ateliers visant à stimuler le développement des capacités nationales ont eu lieu aux Philippines, au Malawi, en Tunisie, en Égypte et en Chine. Ils ont été organisés en partenariat avec des instituts nationaux de statistique, des ministères, des centres de recherche et les bureaux du PNUD dans ces pays.

En 2007, un atelier de formation a réuni des partenaires nationaux et des collaborateurs de plus de 50 bureaux de représentation du PNUD dans les pays afin de présenter des méthodes permettant de développer des indicateurs de gouvernance et d'évaluer la qualité des données, l'appropriation de ces outils par les acteurs nationaux, leurs utilisations et leurs effets pour la politique de développement. En 2007 aussi, plus de 80 cadres supérieurs des Nations Unies et de diverses agences nationales d'aide au développement ont participé à un séminaire portant sur des expériences d'évaluation participative de la gouvernance menées par des acteurs nationaux dans différents pays (voir PNUD et CMI, 2007).

Le Centre de Gouvernance d'Oslo fournit des informations sur les réseaux de connaissance du PNUD et répond aux demandes directes d'assistance technique en matière de méthodes et d'outils intégrés

pour la mesure de la pauvreté et de la gouvernance. En outre, le PNUD publie des matériaux de référence tels qu'un inventaire des sources et méthodes actuelles d'évaluation de la gouvernance, ainsi que des guides programmatiques pour des évaluation de la gouvernance démocratique pouvant rendre compte de questions et de politiques relatives à la pauvreté ou à l'égalité des sexes (voir Eurostat et PNUD, 2004; PNUD, 2005a, 2005b, 2005c, 2006a, 2006b).

Le Groupe de gouvernance démocratique du PNUD et ses diverses instances thématiques continueront à appuyer et à renforcer le travail sur les évaluations de gouvernance. Des matériaux réunissant les connaissances acquises dans les divers domaines thématiques du Groupe (développement parlementaire; systèmes et processus électoraux; justice et droits de l'homme; e-gouvernance et accès à l'information; décentralisation et gouvernance locale; réforme de l'administration publique et lutte contre la corruption) serviront de support aux actions de formation et de développement des capacités prévues dans le *Programme mondial*.

Cap sur les processus d'appropriation nationale

Le PNUD considère que les évaluations de gouvernance sont un outil efficace de promotion d'une meilleure gouvernance démocratique quand elles relèvent de processus menés par les parties prenantes au sein des pays, s'appuient sur des indicateurs développés au plan national et local, et sont conçues pour aider les décideurs politiques à mettre en ouvre des réformes. En ce sens, des évaluations détaillées – faisant apparaître des différences entre les régions du pays et entre les diverses catégories socio-économiques de la population – contribueront à ce que les réformes prennent davantage en compte les questions de pauvreté et d'égalité des sexes ainsi que les besoins des groupes vulnérables.

Le PNUD a donc une approche tout à fait particulière des évaluations et des indicateurs de gouvernance démocratique. Il se concentre sur (1) l'appropriation nationale, (2) le développement des capacités et (3) l'harmonisation avec les instruments de planification pour le développement national :

- **Appropriation nationale :** au sein des pays, les évaluations et les indicateurs de gouvernance doivent résulter d'un processus participatif et consultatif au cours duquel le gouvernement, la société civile, les représentants élus et autres acteurs clés définissent ensemble les questions à aborder et la manière de les traiter.
- **Développement des capacités :** les évaluations de gouvernance constituent un moyen idéal et une occasion précieuse de développer les capacités des parties prenantes au sein du pays (notamment l'institut de statistique, l'administration publique et la société civile) pour la production et l'utilisation de données sur la gouvernance. Il faut donc stimuler et soutenir les processus participatifs nationaux et locaux d'évaluation et de suivi de la gouvernance en mettant fortement l'accent sur le développement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données.
- **Harmonisation :** les évaluations de gouvernance et les systèmes de suivi gérés par les pays, ainsi que toute action sectorielle y afférant, doivent s'intégrer de façon cohérente dans l'approche générale et les objectifs des programmes de développement nationaux et, le cas échéant, des instruments tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les rapport d'avancement vers les OMD ou les programmes locaux de développement.

Avantage comparatif

Dans ce domaine, l'avantage comparatif du PNUD résulte de plusieurs facteurs : son rôle moteur, au sein des Nations Unies, dans la promotion de la gouvernance démocratique ; son engagement

spécifique dans le développement de capacités à long terme ; son savoir-faire en matière d'assistance au renforcement de la gouvernance et de la démocratie ; son expérience dans l'établissement d'indicateurs et de rapports nationaux sur le développement humain ; son engagement dans le suivi des progrès vers les OMD ; enfin et surtout la confiance dont il jouit de la part des États membres des Nations Unies. Le PNUD s'est particulièrement distingué par son action :

- en stimulant et facilitant, sur le plan national, le dialogue entre des acteurs étatiques et non étatiques sur l'évaluation de la démocratie et de gouvernance démocratique ;
- en encourageant et aidant, grâce à sa position à l'égard du gouvernement, des initiatives visant à harmoniser les multiples évaluations de gouvernance au sein d'un même pays ;
- en sensibilisant les partenaires nationaux quant au besoin de bien articuler les évaluations de gouvernance démocratique avec les problèmes de développement de leurs pays ;
- en apportant son soutien à la mise en œuvre d'évaluations des capacités et en identifiant les éléments du cycle de développement des capacités qu'il conviendrait de renforcer (en particulier les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière de collecte et d'analyse de données sur la gouvernance) ;
- en stimulant le partage des connaissances via des réseaux électroniques, en facilitant le transfert des connaissances entre pays, en identifiant les bonnes pratiques et les leçons issues des expériences nationales, et en constituant des communautés de pratique.

Soutenir davantage les évaluations menées au plan national

Comprendre la dynamique des progrès accomplis, éclairer le rôle déterminant de la gouvernance et de la démocratie pour un développement inclusif, encourager la reddition de comptes : voilà quelques effets saillants des évaluations et des mesures de la gouvernance démocratique quand elles sont menées par des acteurs nationaux de façon transparente et participative – et quand elles s'inscrivent dans un processus de suivi durable dans le temps. Cela dit, ces évaluations et ces mesures posent quelques défis qui méritent attention.

Une récente étude de Nils Boesen intitulée *Survey of Donor Approaches to Governance Assessment* décrit 38 outils différents d'évaluation utilisés par un certain nombre d'institutions bilatérales et multilatérales d'aide au développement (voir OCDE, 2008b). Avec une telle prolifération d'évaluations de gouvernance menées par les donateurs, il devient de plus en plus urgent d'aborder le problème des doublons et du chevauchement de l'aide, qui pèse lourd sur les capacités de pays en développement déjà mis à rude épreuve. Bien qu'il soit peu probable – et peut-être guère souhaitable – qu'une méthodologie unique de l'évaluation puisse être validée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, il conviendrait que les institutions donatrices collaborent plus étroitement à une meilleure harmonisation et des meilleures pratiques en matière d'évaluations de gouvernance. Un ensemble d'indicateurs de gouvernance agrées par les parties prenantes nationales et institutionnalisés au sein du pays apporterait une base permettant aux donateurs d'harmoniser leurs évaluations de gouvernance ou, tout du moins, de fonder celles-ci sur des données produites à l'échelle locale. L'utilisation pour les diverses évaluations des mêmes données collectées au niveau national renforcera la capacité des pays à répondre et à se lancer dans une collaboration avec les donateurs, ainsi qu'à harmoniser la collecte des données et à améliorer la qualité des informations servant de base aux évaluations menées par les acteurs nationaux ou par les donateurs.

Les donateurs sont de plus en plus conscients de la nécessité de renforcer la participation locale et l'appropriation, par les acteurs nationaux, des processus d'évaluation de la gouvernance. Cette appropriation ne peut pas avoir lieu automatiquement ou de façon immédiate ; elle aura lieu plutôt sous la forme d'une évolution continue. Aujourd'hui certains donateurs penchent vers des méthodes

d'évaluation privilégiant les données d'origine nationale disponibles dans le domaine public afin d'éviter de nouvelles recherches et d'encourager l'utilisation et le recoupement d'informations issues de sources locales diverses. Dans l'optique du PNUD, l'appropriation nationale va bien plus loin, jusqu'à inclure des processus délibératifs et de collecte et analyse rigoureuse de données par des acteurs nationaux – le tout devant aboutir à des systèmes institutionnalisés permettant aux acteurs nationaux de transposer les faits mesurés dans la formulation de politiques. En outre, au même titre que pour le projet Métagora présenté dans la première partie de cette publication, pour le PNUD les processus visant à développer des indicateurs de gouvernance sont aussi importants que les indicateurs de gouvernance eux-mêmes. En effet, un processus d'évaluation respectant les principes démocratiques de transparence, de participation, de responsabilité, de reddition de comptes et d'égalité peut constituer en lui-même un outil très efficace pour stimuler et de mettre en place une meilleure gouvernance démocratique.

En matière de mesure et d'indicateurs, de nombreux pays en développement font face à un problème : le manque de données fiables sur les principales questions de gouvernance. Aussi, en raison de leurs capacités limitées, il peut y avoir des manques de rigueur quand il s'agit de définir les indicateurs, de collecter et d'interpréter les données. Les indicateurs existants fournissent souvent des mesures impropres à l'évaluation des changements affectant la gouvernance ou à la formulation et à la mise en œuvre de réformes. Des indicateurs plus sensibles aux contextes nationaux spécifiques devraient au contraire permettre aux pays concernés de disposer de :

- informations permettant d'évaluer les principaux défis en matière de gouvernance ;
- informations et repères utiles pour la réforme institutionnelle ;
- données plus fiables, plus systématiques et plus nuancées permettant de mieux cibler les initiatives et les politiques particulières ;
- une meilleure capacité à suivre les évolutions de la gouvernance dans le temps ;
- des données pouvant être ventilées pour éclairer des situations et des besoins particuliers ;
- processus participatifs de balisage et d'établissement de calendriers d'action.

Le domaine des indicateurs de gouvernance est nouveau et n'en est même qu'à ses balbutiements si on le compare au niveau de maturité des indicateurs socio-économiques. Compte tenu de l'absence de repères et de standards bien définis au plan international, au plan national les connaissances quant au développement et à l'usage d'indicateurs de gouvernance sont très rudimentaires : on ne sait pas comment ces indicateurs et leurs diverses variables doivent être définis, ni la manière dont les capacités des systèmes de statistiques nationaux peuvent être développées pour produire ces indicateurs, ni comment mettre en route des processus participatifs d'évaluation de la gouvernance.

L'engagement civique de divers acteurs sociaux peut être un moyen pour développer ces connaissances et compétences : les ONG, les médias, les institutions académiques et les groupes de réflexion peuvent recueillir et analyser toute une série d'informations sur la gouvernance, les besoins non satisfaits et les préoccupations qui peinent à être entendues. Certes, la statistique publique fournit les principaux repères factuels pour la formulation des politiques; mais, pour que ces politiques puissent contribuer à l'amélioration de la gouvernance, elles doivent tenir compte de la situation et des attentes des femmes et des pauvres, ainsi que des groupes marginaux dont les besoins et les préoccupations sont souvent mal reflétés par les données officielles.

Le développement d'indicateurs de gouvernance qui prennent en compte les questions d'égalité des sexes et de pauvreté constitue une priorité pour le PNUD et suscite un grand intérêt chez les partenaires nationaux au développement. De tels indicateurs devraient se concentrer sur les groupes les plus pauvres de la société et sur l'expérience que les hommes et les femmes ont des administrations et des processus de gouvernance (voir PNUD, 2006a). La production d'informations

de base sur ces questions constitue donc une étape cruciale. Comment faire cela au mieux, par quelles méthodes et quels processus ? Autant de questions essentielles pour toute évaluation de la gouvernance au plan national.

Le *Programme mondial* cherchera à tirer parti des travaux pionniers menés par la Communauté des partenaires de Métagora, présentés dans la première partie de la présente publication. Les enquêtes auprès des ménages sur la pauvreté, la gouvernance et la participation démocratique, menées par onze instituts nationaux de statistique en Afrique et en Amérique latine avec l'assistance technique et les analyses subséquentes de DIAL, revêtent une importance toute particulière (voir *Chapitre 6* et DIAL, 2005). Aussi, le *Programme mondial* mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités statistiques nationales et, à l'aune de l'initiative PARIS21, encouragera l'établissement de stratégies nationales pour le développement de la statistique publique (voir PARIS21, 2004, 2006, 2007).

Le nombre de pays sollicitant une aide au PNUD pour développer des indicateurs de gouvernance augmente de façon régulière : de trois en 2003, il est passé à 40 en 2007. Il s'agit de demandes d'assistance technique et de substance formulées auprès du Centre de Gouvernance d'Oslo par des bureaux de représentation du PNUD au nom des partenaires nationaux, ainsi que de propositions soumises en vue d'un financement par le mécanisme *ad hoc* du PNUD ou par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

Stratégie et objectifs du Programme mondial

Reconnaissant le besoin de disposer d'outils plus significatifs et plus opérationnels pour évaluer la gouvernance, l'objectif du *Programme mondial* est de **renforcer les capacités des acteurs nationaux (étatiques et non étatiques) à développer et à appliquer des méthodes et des approches pour mesurer la gouvernance et assurer un suivi des progrès.** Le budget total du *Programme mondial* s'élève à environ 10 millions de dollars américains.

Une méthode basée sur les droits

La stratégie du *Programme mondial* procède d'une approche axée sur les droits. La démarche que privilégie le PNUD pour les évaluations de gouvernance démocratique menées au plan national, met un accent fort sur les méthodes et les processus qui renforcent les capacités des instances publiques et de la société. Ce type de démarche met en avant la fourniture d'informations détaillées sur la gouvernance pouvant faire ressortir les effets discriminatoires et contribuer ainsi à la promotion de politiques inclusives et efficaces. L'approche du PNUD envers les initiatives de mesure et d'évaluation de la gouvernance démocratique menées à l'échelle nationale consiste à encourager et renforcer la responsabilité redditionnelle de l'État au moyen de méthodes et de processus transparents, participatifs et non discriminatoires de collecte des données, d'analyse et de formulation de politiques.

Volets d'action et résultats attendus

Le *Programme mondial* entend déployer une stratégie de développement des capacités qui va bien au-delà de la simple formation. Comme l'ont montré des projets dans divers domaines, les communautés de pratique et l'apprentissage mutuel (*peer-learning*) sont des mécanismes efficaces de développement des capacités. Le *Programme* mettra en œuvre cette approche parmi les pays bénéficiaires ainsi que dans les régions au niveau mondial; il comportera donc **trois volets** :

- **Un volet national,** comprenant quatre activités dans 10 pays cibles, vise à : (1) mettre en relation des indicateurs de gouvernance existants (2) développer des structures d'évaluation de la gouvernance (3) collecter des données et (4) développer des bases de données sur la gouvernance et appliquer des indicateurs de gouvernance aux projets de développement.
- **Un volet régional,** comprenant des activités dans trois régions, vise à : (1) offrir une formation au niveau régional ; (2) développer des matériaux de référence spécifiques à la région ; et (3) organiser des conférences régionales.
- **Un volet mondial,** comprenant trois activités : (1) services de connaissance ; (2) développement des capacités ; et (3) développement et promotion de politiques.

La stratégie du *Programme mondial* vise à contribuer à **six résultats principaux** :

- Une transparence accrue sur la situation d'ensemble de la gouvernance démocratique et une plus grande responsabilité du gouvernement pour la qualité de la gouvernance démocratique dans le pays.
- Une amélioration des capacités du système statistique national, du secteur universitaire et des instituts de recherche dans l'utilisation des indicateurs de gouvernance.
- Une plus grande prise en compte des indicateurs de gouvernance dans les processus de formulation de politiques.
- Une meilleure attention à l'échelle mondiale aux méthodes de mesure.
- Une meilleure harmonisation des donateurs nationaux et internationaux grâce à des évaluations de gouvernance menées au plan national.
- Une amélioration des capacités du PNUD à fournir assistance technique et conseil aux partenaires nationaux.

Objectifs et action à l'échelle du pays

Le volet national du *Programme global* a quatre objectifs :

- Encourager l'**appropriation des évaluations par les acteurs nationaux** en faisant en sorte que les diverses parties prenantes puissent s'engager collectivement sur la mesure et le suivi de la gouvernance.
- Soutenir les initiatives pour **développer les capacités,** et particulièrement celles visant à définir des indicateurs de gouvernance et à collecter des données.
- Promouvoir la **durabilité** du suivi de la gouvernance en soutenant le développement et l'institutionnalisation d'une base de données nationale sur le sujet.
- Renforcer la **pertinence politique** des indicateurs de gouvernance en encourageant et soutenant les processus et les méthodes (i) permettant de mieux ancrer les indicateurs dans le contexte spécifique du pays concerné et (ii) renforçant l'intérêt et l'utilisation des indicateurs de gouvernance dans les processus de formulation de politique.

Pour répondre à ces objectifs, le *Programme* soutiendra quatre types d'activités : (1) mise en relation des indicateurs de gouvernance existants, (2) développement de structures d'évaluation de la gouvernance, (3) collecte de données, et (4) développement des bases de données sur la gouvernance ; et application des indicateurs de gouvernance aux projets de développement.

Il est prévu que ce volet national du *Programme* soutiendra directement des activités dans **au moins dix pays** au cours de la période de quatre ans commençant en 2008. Le choix des pays bénéficiaires sera arrêté par le Centre de Gouvernance du PNUD à Oslo, les bureaux de représentation du PNUD dans les pays et les centres régionaux. Parmi les critères permettant de sélectionner des pays, on relèvera :

- L'engagement du gouvernement à soutenir activement une initiative d'évaluation inclusive et participative.
- Les Pays les Moins Avancés – notamment ceux de l'Afrique subsaharienne et des régions Asie-Pacifique – seront prioritaires.
- Le soutien actuel du PNUD aux projets d'évaluations sur la gouvernance dans le pays, soit par un programme de gouvernance actuellement existant soutenu par le PNUD, soit via un projet soutenu par le DGTTF du PNUD (Cf. www.undp.org/governance/ttf.htm).
- Le calendrier de l'initiative sur les indicateurs de gouvernance, notamment dans le cas d'événements politiques importants survenant dans le pays.
- Les pays pilotes, existants et à venir, dans l'initiative *Delivering as One*. Les pays pilotes volontaires de cette initiative comprennent à l'heure actuelle : l'Albanie, le Cap-Vert, le Mozambique, le Pakistan, le Rwanda, la Tanzanie, l'Uruguay et le Vietnam. Le *Programme mondial* devrait inclure au moins l'un de ces pays pilotes.
- Le niveau de développement démocratique dans le pays (le *Programme mondial* devrait cibler à la fois des démocraties matures et des pays en transition démocratique).

Pour le processus de sélection, une invitation à devenir pays bénéficiaire du *Programme global* sera envoyée aux gouvernements via les bureaux de représentation du PNUD dans les pays. Le choix définitif des pays par le Conseil de direction du projet, en coopération avec le Groupe consultatif, se fondera sur des facteurs pertinents signalés par les bureaux de représentation en fonction des critères ci-dessus. Il convient de noter que les pays intéressés qui ne seraient pas retenus resteront éligibles pour une assistance via les volets régional et mondial.

Objectifs et actions au niveau régional

Le volet régional sera développé en partenariat étroit avec les bureaux régionaux et centres du PNUD et leurs partenaires régionaux. Ses **deux objectifs principaux** sont :

- Améliorer, dans les régions, la compréhension des évaluations de gouvernance menées au plan national grâce à des formations et des conférences régionales.
- Produire des documents informatifs répondant aux priorités et contextes régionaux.

Le volet régional se concentrera sur **trois activités** :

- Formation au niveau régional.
- Développement de documents informatifs spécifiques à la région.
- Conférences régionales.

Le *Programme* cherchera, pour répondre à ses objectifs, à collaborer avec des ONG actives dans le domaine de la mesure et de l'évaluation de différents domaines de la gouvernance démocratique. Le Centre de Gouvernance du PNUD à Oslo a établit des relations avec des ONG, notamment en Inde, aux Philippines, en Mongolie, au Ghana, en Afrique du Sud. Pour continuer à encourager l'appropriation et la durabilité des évaluations, le développement des capacités des institutions régionales sera pris en compte dans ce volet régional. Une stratégie visant à établir des partenariats – comprenant des critères très clairs sur le type d'organisations avec lesquelles s'associer – sera établie en coopération avec les centres régionaux.

Deux responsables régionaux du *Programme* seront affectés aux Centres régionaux du PNUD au cours des deuxième, troisième et quatrième années de mise en œuvre, à mesure que la demande augmentera. La première année du *Programme* sera principalement consacrée à la promotion, en

partenariat avec les centres régionaux, ainsi qu'à la production de documentation informative et d'outils de développement des capacités.

Objectifs et actions au niveau mondial

Le volet mondial comporte **quatre principaux objectifs** :

- Établir et maintenir un recueil dynamique et de grande qualité de documentation sur les indicateurs et l'évaluation sur la gouvernance pouvant être consulté et utilisé par des organisations nationales et internationales.
- Préparer de la documentation (manuels, notes d'orientation, articles de fond) sur les thèmes prioritaires de la mesure et de l'évaluation de la gouvernance, y compris les évaluations par secteur, comme l'eau, la santé ou l'éducation.
- Développer et rendre disponible un ensemble de services de développement des capacités incluant des formations correspondant aux besoins de chaque pays.
- Conduire des travaux de recherche et formuler, à l'intention d'un public international de praticiens du développement – parmi lesquels les agences de coopération, les universités et les organisations internationales –, des recommandations en matière d'évaluations de la gouvernance menées au plan national.

Le *Programme* s'appuiera sur un réseau mondial de partenaires comme le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la communauté de partenaires Nord-Sud du projet Métagora, International IDEA, DIAL, Global Integrity, Global Barometer, Institute of Development Studies, l'Institut de la Banque mondiale, le World Governance Assessment Project, etc. Ces entités constitueront la base d'un réseau Sud-Sud visant à renforcer l'échange d'informations et de capacités de développement.

Le partenariat comme point de départ

Le PNUD considère comme une priorité l'organisation de partenariats sur les évaluations et la mesure de la gouvernance. Il s'agit là d'un aspect très important car le PNUD ne dispose pas de la capacité ou du savoir-faire technique nécessaire pour fournir à ses partenaires nationaux les ressources qu'ils souhaitent. Des partenariats ont été développés dans toutes les dimensions qui contribuent à l'évaluation sur la gouvernance, c'est-à-dire la recherche, les politiques de développement, la promotion et la mise en œuvre. Le *Programme mondial* fournira une base bien plus solide pour le développement de nouveaux partenariats, en se concentrant notamment sur l'identification et le soutien de partenaires potentiels dans les pays en développement ainsi qu'en donnant la priorité aux partenariats avec les organisations régionales.

Les modalités d'établissement et de maintien des partenariats soutenant les initiatives d'évaluation de la gouvernance au sein des pays se sont avérées souples et il n'a pas été nécessaire de mettre en place un protocole d'accord. Cette flexibilité permet au PNUD de choisir des partenaires plus réactifs et plus en phase avec les caractéristiques régionales et nationales, que ce soit en termes de capacité linguistique, d'expérience au plan régional ou de familiarité avec les problèmes de gouvernance propre au pays. Au niveau mondial, et dans le domaine de la promotion et du développement de politiques, le PNUD travaille en partenariat très étroit avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) et le projet Métagora, qui réunit un réseau solide d'organisations et d'experts hautement qualifiés des pays en développement et partage les vues du PNUD quant aux méthodes, aux objectifs et aux manières de mesurer et d'évaluer la gouvernance démocratique.

Depuis 2004, de fortes synergies ont été développées entre le Centre de Gouvernance du PNUD à Oslo et Métagora. Ce projet arrivant à son terme, il a été décidé que toute la documentation et les ressources générées, notamment l'*Inventaire des initiatives* et le *Matériel de formation*, seraient remis au Centre. En outre, le *Programme mondial* du PNUD travaillera activement avec le réseau des Partenaires Métagora. Le Président et le coordinateur général de Métagora feront partie du groupe consultatif du *Programme* et les différents Partenaires du projet intégreront la Communauté de pratique sur l'évaluation et la mesure de la gouvernance.

Le *Programme mondial* s'efforcera principalement d'encourager les partenariats Sud-Sud dans lesquels les acteurs nationaux de divers pays et régions du globe peuvent partager leurs connaissances et leurs expériences sur les évaluations de gouvernance. Il s'appuiera sur le réseau que le Centre de gouvernance d'Oslo a d'ores et déjà tissé avec la Mongolie, la Zambie, le Malawi, le Ghana, les Philippines, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Chine et le Paraguay.

Encadré 13.1 : **Un cas exemplaire : l'évaluation de la gouvernance démocratique en Mongolie**

Suite à la cinquième *Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies* (CIDNR-5), qui s'est tenue en Mongolie en 2003, au début de l'année 2004 le gouvernement de la Mongolie, aidé par le PNUD, s'est lancé dans un processus d'évaluation de la gouvernance démocratique.

L'évaluation mongole aura été un processus exhaustif à grande échelle incluant des consultations avec la société civile, une adaptation des méthodologies d'évaluation au contexte national, le développement des capacités des institutions locales de recherche et l'institutionnalisation politique des indicateurs de gouvernance.

Environ 130 indicateurs ont été développés, parmi lesquels un ensemble d'indicateurs satellites conçus pour saisir les caractéristiques spécifiques de la gouvernance démocratique en Mongolie. La première partie des résultats, publiée en 2006, a fourni une base factuelle légitime permettant de formuler un Plan d'action national de consolidation de la démocratie en Mongolie. Ce Plan d'action a identifié les principaux problèmes en matière de gouvernance ainsi que les réformes nécessaires pour les surmonter. Suite à de nombreuses consultations nationales sur les résultats de l'évaluation et sur le Plan d'action proposé, ce dernier a été officiellement adopté par le Parlement mongol.

Le choix des indicateurs pour la Mongolie résulte d'un processus hautement participatif mené par le gouvernement et par une équipe de chercheurs indépendants, avec le soutien du PNUD. Des réunions de consultation avec des experts internationaux (comme *International IDEA*, le *Human Rights Centre* de l'Université d'Essex au Royaume-Uni ou encore le *Centre for the Study of Developing Societies* de New Delhi) ont également joué un rôle significatif au moment de préciser le cadre conceptuel de l'évaluation et la méthodologie de collecte des données.

Outre une importante couverture médiatique et de nombreux événements de sensibilisation, la méthodologie mongole très participative comprenait les éléments suivants :

- Plus de 100 participants d'une conférence nationale sur la démocratie en Mongolie (*Democracy in Mongolia – Challenges and Opportunities*) ont été interviewés afin de clarifier certains problèmes liés à la recherche ;
- Plus de 1 000 citoyens de 6 *aimags* et 6 circonscriptions d'Oulan-Bator ont répondu à un questionnaire sur la gouvernance ;
- 36 débats thématiques ont été organisés ainsi que 12 débats libres sur la collecte des données dans 6 *aimags* et 6 circonscriptions ;

- Le questionnaire utilisé pour recueillir l'opinion du public a également servi à étudier et comparer les opinions des membres du parlement ;
- D'autres méthodologies utilisées faisaient appel à l'*Indice de Gouvernance urbaine* de l'ONU-Habitat (mesurant la qualité de la gouvernance urbaine dans la capitale mongole, en se concentrant notamment sur les citadins les plus pauvres) et à l'*Indice de société civile* basé sur une méthodologie développée par CIVICUS.

Des indicateurs « satellites » reflétant les spécificités de la Mongolie, ainsi que les indicateurs « de base » reflétant les attributs généraux de la gouvernance démocratique (tirés du projet « État de la démocratie » de IDEA) sont une grande nouveauté méthodologique de l'évaluation mongole. Les indicateurs satellite, par exemple, ont été développés pour rendre compte de l'importance des relations sociales, ainsi que des traditions et coutumes par rapport au droit dans la société mongole, dont la population, peu nombreuse et en partie nomade, se trouve répartie de façon inégale sur un vaste territoire.

Une méthode utilisée pour s'assurer que l'évaluation de la gouvernance prendrait en compte les problèmes des plus pauvres et d'égalité entre les sexes était le recours à des discussions thématiques avec les groupes les plus vulnérables, comme les bergers, les chercheurs d'or (« *ninjas* »), les migrants, les chômeuses et les chômeurs, etc.

La deuxième phase du projet (2007-2008) visait à institutionnaliser les indicateurs de gouvernance démocratique (afin de renforcer les bases factuelles pour la formulation de politiques).

Les indicateurs sont davantage un moyen qu'une fin et seront utiles en tant qu'outil de promotion des réformes de la gouvernance seulement dans la mesure où ils seront bien implantés dans le processus politique à long terme d'un pays.

En Mongolie, un sous-ensemble de 130 indicateurs de gouvernance démocratique a été sélectionné par l'institut de recherche local, en consultation avec diverses parties-prenantes et approuvé par le Parlement afin de **mesurer les progrès réalisés par le gouvernement sur la voie du 9e Objectif du Millénaire pour le développement sur les droits de l'homme, la démocratie et la lutte contre la corruption.** (L'OMD-9 comporte 3 objectifs et 12 indicateurs).

L'institutionnalisation d'un système indépendant de remontée d'informations et de suivi sur la mise en place de l'OMD-9 montre le véritable impact de l'évaluation de la gouvernance démocratique en Mongolie : l'ouverture de canaux officiels aux résultats directs de l'évaluation et l'intégration de ceux-ci dans les processus nationaux de formulation de politiques - et ce de façon systématique et durable. Les résultats compilés par ce système de suivi sont également publiés dans un chapitre sur le OMD-9 de l'Annuaire statistique préparé par l'Office national de statistique et partagés lors de débats publics sur le sujet.

L'évaluation de la gouvernance démocratique en Mongolie peut être une contribution significative à la consolidation de la démocratie et au développement d'une culture de la décision basée sur les faits. L'approche ascendante adoptée par le Comité de pilotage fait en sorte que l'opinion de divers groupes sociaux soit reflétée dans le processus d'évaluation. Enfin, les consultations nationales ainsi que la très forte implication des médias locaux ont joué un rôle majeur pour la sensibilisation du public aux questions de gouvernance. C'est grâce à cette transparence et à cette participation au processus d'évaluation que le système mongol d'indicateurs de gouvernance pourra remplir sa principale fonction : servir de mécanisme critique en matière de reddition de comptes à l'intention des parties-prenantes locales, et tout particulièrement des groupes marginalisés – et d'établir ainsi des pressions ascendantes internes, plutôt qu'externes, en faveur des réformes.

Les partenariats régionaux, parmi lesquels le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et son Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), seront importants pour le *Programme mondial*, notamment au niveau national (par exemple, en mettant en relation les évaluations sur la gouvernance et le travail des secrétariats nationaux du MAEP en Afrique). Si l'on prend en compte l'importance des indicateurs et des évaluations de gouvernance pour cette initiative et pour les pays concernés, le *Programme* permettra au PNUD et à ses partenaires d'interagir plus facilement et plus substantiellement avec le MAEP.

L'initiative pilote *Delivery as One* des Nations Unies offre une occasion de renforcer la coopération des Nations Unies en matière d'évaluations de gouvernance qui servira de base à une programmation conjointe sur la gouvernance et contribuera aussi aux efforts nationaux pour harmoniser l'aide à la gouvernance de la part de plusieurs donateurs dans un même pays. Les Bilans Communs de pays du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement retireront des avantages considérables de pouvoir se référer à des évaluations conduites au niveau national et d'utiliser les indicateurs résultant de ces évaluations.

Conclusion

Huit ans après la Conférence de Montreux sur le thème *Statistique, développement et droits de l'homme*, des progrès considérables ont été accomplis grâce aux actions menées par les nombreux acteurs impliqués. À l'heure où la communauté internationale célèbre le 60ème anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la présente publication atteste de pas importants vers un suivi plus rigoureux de sa mise en œuvre. En effet, le projet Métagora aura concrétisé avec succès l'engagement pris à Montreux par des institutions, des personnalités et des experts du Nord et du Sud de la planète : stimuler et renforcer les capacités nationales d'utilisation de méthodes et d'outils robustes pour évaluer la situation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Un partenariat fructueux

L'engagement individuel de chacun des nombreux experts et institutions associés à Métagora, ainsi que leur travail collectif particulièrement efficace au sein du Groupe des partenaires – le véritable moteur du projet –, ont été déterminants pour la qualité et la mise à disposition en temps et en heure des résultats, des analyses et des rapports prévus. Le projet a ainsi été en mesure de fournir, dans un délai très serré, **six types de produits** :

- **des méthodes de travail collectif, multidisciplinaire et participatif, bien documentées,** visant à intégrer des méthodes quantitatives reconnues et des approches qualitatives adéquates ;
- **des outils et des méthodologies de mesure**, parmi lesquels des techniques de collecte des données, des évaluations fondées sur des enquêtes statistiques, et des bases de données dynamiques ;
- **une sélection d'exemples de bonnes pratiques d'évaluation factuelle** de la situation des droits de l'homme et la gouvernance démocratique ;
- **des exemples d'information et d'indicateurs permettant d'aborder des questions particulièrement sensibles, d'éclairer les politiques nationales y relatives** et de renforcer l'analyse et l'action concrète des décideurs, des parlementaires, de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs engagés pour le changement ;
- **des rapports nationaux axés sur la formulation de politiques** qui, à partir de l'information collectée et analysée, éclairent avec pertinence les problèmes et les enjeux, mettent en perspective les conclusions des évaluations et deviennent ainsi des outils efficaces pour promouvoir le dialogue démocratique et la formulation de politiques basées sur les faits ;
- **des ressources en ligne**, parmi lesquelles un *Matériel de formation* très étoffé et un *Inventaire des initiatives visant à renforcer l'évaluation factuelle des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique* (tous deux disponibles en anglais sur www.metagora.org).

Un impact tangible

Au moyen de ces méthodes et outils, Métagora a eu un fort impact sur le terrain. Divers chapitres de la présente publication décrivent comment les défenseurs des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les acteurs impliqués dans la formulation de politiques utilisent les outils développés par le projet pour évaluer les problèmes, recommander des mesures et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la situation des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique dans leurs pays. Cette publication montre également que, dans plusieurs pays, la méthode ascendante originale de Métagora a permis à des nombreux acteurs du changement de tisser des liens étroits et de joindre leurs forces et leurs diverses compétences dans des actions concertées.

Les outils et le matériel générés par le projet fournissent aux divers acteurs nationaux et aux décideurs politiques une base commune de réflexion et de dialogue sur les conditions nécessaires, la situation opportune et les moyens appropriés pour développer des outils fiables d'évaluation et de suivi. En outre, dans certains pays, les enquêtes auprès des ménages réalisées par les instituts nationaux de statistique sont désormais devenues des outils courants produisant des séries temporelles d'information qui seront bientôt la base d'un véritable suivi des progrès réalisés.

Une évaluation indépendante encourageante

Pour garantir la rigueur et la fiabilité des outils générés par Métagora, et en accord avec l'une des principales *Conclusions* de Montreux concernant le principe de transparence scientifique et le besoin de supervision externe, la mise en œuvre et les résultats du projet ont été examinés de façon approfondie par un groupe d'experts de haut niveau qui a travaillé en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Comité de pilotage ou des instances chargées de la mise en œuvre du projet. Ce Panel d'experts indépendants (PEI) a remis un *Rapport d'évaluation*, dans lequel il souligne, entre autres, que :

« *Métagora a réalisé une contribution majeure en montrant, par ses différentes expériences pilotes, que la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique est réalisable d'un point de vue technique et souhaitable d'un point de vue politique. (…) Le PEI a apprécié les remarquables progrès accomplis par Métagora en un laps de temps très court, ainsi que les résultats, très nombreux et très utiles, produits par plusieurs expériences pilote menées sur le plan national et (…) l'impressionnante capacité du projet à générer des outils informatifs, rigoureux, innovants et utiles. (…) L'approche multidisciplinaire originale de Métagora et les synergies à l'œuvre parmi les statisticiens publics et universitaires, les spécialistes des droits de l'homme, des sciences sociales et politiques et les autres parties prenantes constituent une considérable valeur ajoutée du projet.* » (voir l'intégralité du *Rapport d'évaluation* dans l'*Annexe 6* de cette publication).

Une réflexion stratégique quant aux prochaines étapes

Sur la base des réalisations de Métagora, et au vu des nombreuses perspectives ouvertes par le projet (voir *Chapitre 9*), les Partenaires étaient prêts à approfondir les leçons tirées du travail accompli et à développer davantage les méthodes et outils. Aussi, le PEI a fortement recommandé à la communauté des donateurs de soutenir la poursuite et l'approfondissement de Métagora. Quelques institutions ont réagi de façon positive à cette recommandation et exprimé leur intention de soutenir une nouvelle phase du projet.

Dans ce contexte, la possibilité de poursuivre, amplifier et multiplier les initiatives du projet Métagora devait être évaluée à l'aune des fonds très conséquents qui seraient nécessaires à la conduite d'un

nombre significatif d'opérations sur le terrain, ainsi qu'à la lumière de l'orientation stratégique définie depuis les débuts du projet à la fois par le Groupe des partenaires et par le Comité de pilotage. Ces deux instances avaient rappelé à plusieurs reprises que Métagora n'avait pas vocation à devenir une nouvelle institution : le projet devait avoir un début et une fin. Son objectif a toujours été de permettre aux Partenaires institutionnels du projet et aux organisations internationales intéressées d'hériter et de faire fructifier par leurs propres moyens les résultats, les leçons, les méthodes et les outils générés par le projet.

Des initiatives émergentes sur la scène internationale

Comme le souligne le PEI dans son *Rapport d'évaluation*, « *la communauté Métagora développe et approfondit chaque jour un peu plus son réseau international en intégrant de nouveaux partenaires et en encourageant, par divers moyens, le dialogue et les échanges parmi les différents acteurs impliqués dans la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique dans le monde* ».

En effet, dès son lancement, Métagora a vigoureusement plaidé, sur la scène internationale, pour le renforcement des méthodes d'évaluation. Le projet a également facilité les échanges entre les principaux acteurs internationaux et développé des liens de collaboration étroite avec des institutions jouant un rôle clé dans le suivi des droits de l'homme et l'évaluation de la gouvernance démocratique – dont, par exemple, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre de Gouvernance du PNUD à Oslo. Par ces actions, Métagora a eu une influence significative sur l'évolution des approches et des projets des acteurs internationaux dans ces domaines.

À l'heure actuelle, des organisations internationales bien établies préparent des programmes d'évaluation des droits de l'homme et la gouvernance démocratique, qui seront bientôt mis en œuvre sur les plans national, régional ou mondial. Certaines, comme le PNUD – dont le *Programme mondial pour les évaluations de la gouvernance démocratique* est présenté au *Chapitre 13* de cette publication –, s'appuient clairement sur une approche ascendante et sur les principes promus par Métagora : appropriation et conduite des processus d'évaluation par des acteurs nationaux, participation inclusive, orientation sur la formulation de politiques, rigueur professionnelle et renforcement des capacités nationales.

Ainsi, comme l'a montré la deuxième partie de cette publication, les principaux objectifs visés par Métagora prennent désormais une place centrale au sein des initiatives lancées par des grandes organisations internationales qui disposent d'une large écoute, de mécanismes de financement efficaces et des structures opérationnelles dans le monde entier – notamment des bureaux de représentation dans la plupart des pays en développement. Ces organisations ont donc la capacité de poursuivre efficacement le travail inauguré par Métagora et de le relier étroitement aux grandes initiatives, politiques et programmes des Nations Unies déjà en place dans les domaines du développement, des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance.

Passage du flambeau

Dans cet environnement en pleine évolution, la communauté Métagora au sens large – c'est-à-dire incluant non seulement les Partenaires mais aussi les institutions donatrices et les nombreuses personnalités qui ont fourni leurs conseils et leur soutien à la mise en œuvre du projet – s'est donc interrogée, conformément à l'objectif et à la stratégie initiale du projet, sur la manière de procéder pour faire en sorte que l'héritage de Métagora puisse contribuer à renforcer les méthodes, les outils et les capacités nationales de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Suite à une proposition conjointe du Président du Groupe des partenaires et de l'équipe de coordination, la communauté Métagora a adopté un calendrier pour la conclusion de projet et décidé de consacrer la dernière phase de son travail à intensifier et accélérer la mise à disposition de son réseau, de ses produits et de ses outils en ligne auprès des organisations intéressées et des programmes internationaux émergents.

Ainsi, au moment de clore cette publication, la documentation et les ressources en ligne générées par le projet (le *Matériel de formation* et l'*Inventaire des initiatives*) étaient en cours de transfert vers le Centre de gouvernance du PNUD à Oslo, qui continuera à les mettre à jour, à les enrichir et à les développer. Si Métagora arrive à son terme, la communauté des organisations et des individus née à Montreux et développée autour du projet continuera à s'étendre et à travailler au sein de la Communauté de pratique qui, dans le cadre du PNUD, soutiendra le *Programme mondial pour les évaluations de la gouvernance démocratique*.

Engagement des partenaires nationaux

Des initiatives récentes et actuelles prises par certains Partenaires de Métagora attestent de leur engagement et de leur capacité à continuer à jouer un rôle pionnier après la conclusion du projet. Par exemple, Fundar a trouvé des moyens d'étendre à la ville de Queretaro l'enquête sur les abus et les mauvais traitements par les forces de police, initialement réalisée à Mexico. La Commission des droits de l'homme des Philippines a mis en place un projet, conjointement avec la Commission homologue de Nouvelle-Zélande, pour continuer à explorer les questions portant sur les droits des peuples indigènes. En outre, le Conseil national de coordination statistique des Philippines produit désormais régulièrement des indicateurs de gouvernance au niveau infranational.

L'institutionnalisation des enquêtes auprès des ménages en tant qu'outil standard de mesure des problèmes de gouvernance et de participation démocratique est également en bonne voie dans nombre de pays andins et africains. Malgré une certaine réticence, ce nouveau champ de la statistique publique se retrouvera tôt ou tard sur l'agenda statistique international. Ce sera là une conséquence de Métagora à moyen ou à long terme : un processus qui, tout en reposant sur la responsabilité des acteurs nationaux, débouchera progressivement sur une solide appropriation internationale.

Un héritage de leçons, outils et expertise pour la communauté internationale

Dans la perspective d'un développement futur prolongeant les féconds efforts de Métagora, il est important de mettre en exergue ici six éléments qui seraient essentiels pour tout nouveau projet visant à renforcer l'évaluation factuelle des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Le premier réside dans le besoin de réunir une vaste documentation sur les expériences réalisées. En effet, les expériences de mesure menées dans le cadre de Métagora sont encore peu nombreuses. Pour valider la fiabilité des outils de mesure, il conviendra de mener de nouvelles opérations sous un contrôle scientifique indépendant. Dans cette optique, comme cela a été suggéré par le PEI, il faut accorder une attention toute particulière à la remontée d'informations méthodologiques des expériences de mesure, incluant le contrôle de qualité du travail sur le terrain et du traitement des données, des estimations de la fluctuation d'échantillonnage pour les estimations des principales enquêtes et les conclusions analytiques, ainsi que des informations sur les limites de validité des données collectées.

Encadré C.1. **Une conclusion politique : encourager les acteurs nationaux à développer leurs propres outils d'évaluation**

« Mesurer les progrès dans la gouvernance démocratique s'est récemment révélé faisable. Cette évolution, qui ne doit pas conduire à une approche mécanique, est politiquement importante car elle permet d'une part de développer des indicateurs utiles pour aider à l'identification des réformes nécessaires et d'autre part de contribuer aux comparaisons entre pays au niveau international. Disposer d'indicateurs à ces deux niveaux, national ainsi qu'international et global, est utile parce qu'ils ont des finalités différentes. Les indicateurs internationaux permettent des comparaisons globales. Les indicateurs nationaux facilitent l'établissement de standards nationaux sur base des priorités du pays pour améliorer la gouvernance. Les indicateurs développés par le pays partenaire lui-même ont une valeur incitative plus forte dans la mesure où ils encouragent les acteurs politiques à rendre compte aux citoyens et aux institutions, et permettent à la société civile et aux médias de s'engager dans un processus de suivi. Ces différents types d'indicateurs ne doivent pas être perçus comme antinomiques mais constituant plutôt une boîte à outils complémentaires dont l'utilisation dépend des situations ou problèmes posés.

« Il est important d'encourager les gouvernements, les acteurs politiques, les organismes publics indépendants ou la société civile à développer leurs propres outils et capacités pour identifier les réformes nécessaires, mesurer la situation et les progrès accomplis. Ces indicateurs au niveau national doivent respecter les principes d'appropriation, de participation, de transparence, et permettre d'identifier les réformes nécessaires (le projet METAGORA illustre ce processus). Cette approche est de nature à stimuler la demande de réformes, renforçant ainsi les processus de gouvernance démocratique. »

La gouvernance dans le consensus européen pour le développement : Vers une approche harmonisée au sein de l'Union européenne
Communication de la Commission européenne au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen et au Comité des régions
COM(2006)421 final, Bruxelles, 30 août 2006 (European Commission, 2006, p. 8)

Le deuxième élément à prendre en compte dans les travaux à venir concerne l'ensemble des leçons à tirer du projet Métagora. Comme le souligne le *Rapport d'évaluation* du PEI, toute future action dans ce domaine « *doit prendre en compte à la fois les réussites et les faiblesses identifiées de Métagora. Les insuffisances techniques identifiées par l'évaluation indépendante doivent retenir toute l'attention au moment de planifier, budgéter, concevoir et mettre en œuvre des activités.* » Les faiblesses identifiées par le PEI sont détaillées dans l'*Annexe 6* de la présente publication et sont de la plus haute importance pour toute personne souhaitant se lancer dans une évaluation factuelle des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Un troisième élément concerne l'une des grandes leçons de Métagora, très amplement commentée dans la présente publication : les différentes formes que peut revêtir l'implication des producteurs de statistiques officielles dans la mesure des droits de l'homme ou d'autres aspects de la gouvernance démocratique (voir *Chapitre 9*). Il s'agit là d'une conclusion très importante pour le Comité d'aide au développement de l'OCDE et pour l'Union européenne. Ces deux grandes institutions internationales se sont engagées avec détermination, dans le cadre de diverses initiatives, à promouvoir les droits de l'homme et la gouvernance démocratique en tant dimensions et exigences inhérentes du développement, et à renforcer les capacités statistiques nationales afin de garantir un suivi adéquat des progrès vers les objectifs du développement. Étant donné ce double engagement politique, il serait logique que ces deux acteurs institutionnels assurent un suivi sérieux des conclusions de Métagora en matière de statistique officielle, en particulier dans leurs recommandations sur la formulation de politiques, au sein des cadres régionaux déjà existants en matière de coopération

internationale (comme le Partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine) ou encore dans le cadre de programmes de coopération statistique comme Medstat ou MercoSur.

Le quatrième élément concerne le financement adéquat des évaluations basées sur les faits. Celui-ci est de première importance, que ce soit pour les organisations chargées de la mise en œuvre ou pour les institutions donatrices. Les dépenses liées aux 54 mois de travail du projet Métagora s'élèvent à environ 4.5 millions d'euros. Ce montant aura été relativement limité au regard du champ d'action du projet et des besoins révélés par les diverses expériences pilote. Comme le souligne le PEI dans son *Rapport d'évaluation* sur Métagora, la mise en œuvre d'un projet de mesure fondé sur de solides bases scientifiques, techniques et opérationnelles « *coûtera de l'argent, pour une mise en place adéquate. Dans ces circonstances, les donateurs devront évaluer les coûts prévus par rapports aux bénéfices attendus* ». En effet, pour être vraiment fiables, les évaluations devront être menées par des professionnels, selon des méthodes professionnelles et à des tarifs professionnels. Se contenter, dans ce contexte, de faire appel au travail de bénévoles et à une main d'œuvre bon marché constituerait une économie mal placée qui risquerait de mettre en péril la validité scientifique, technique ou opérationnelle des évaluations.

Le cinquième élément à prendre en compte pour les actions à venir se rapporte à l'indépendance qui sous-tend l'approche originale ascendante de Métagora. En effet, aucune des expériences pilote n'a été entreprise avec l'autorisation ou accord préalable des autorités gouvernementales des pays concernées. Le dialogue en matière de politique et la collaboration avec les autorités se sont développés au cours de ces expériences, mais dans la plupart des cas, il y a tout lieu de croire que si ces activités avaient été soumises à l'approbation préalable des gouvernements concernés, elles n'auraient probablement jamais vu le jour. Voici donc une importante leçon à tirer : les agences des Nations Unies ou autres organisations internationales qui souhaitent s'engager sur la voie ouverte par Métagora risquent de rencontrer des limites opérationnelles inhérentes à leur propre statut intergouvernemental. Leur marge de manœuvre dépendra donc de leur capacité à mettre en place une collaboration informelle d'un nouveau genre avec des organisations universitaires, centres de recherche ou ONG, qui, à la différence des bureaucraties, sont plus aptes à la promouvoir, préparer et lancer des processus d'évaluation basées sur une véritable approche ascendante.

Le sixième et dernier élément saillant de l'héritage de Métagora se retrouve dans son potentiel d'influencer et de modifier les dynamiques actuelles de transfert de connaissances et de savoir-faire en matière de mesure des droits de l'homme et de gouvernance démocratique. En fait, un volume conséquent de savoir-faire et d'expérience a été réuni grâce à l'engagement sans relâche et au travail de fond des institutions et des experts de l'hémisphère sud. Ces connaissances et ces expériences de grande qualité, qui portent sur des questions intéressant aussi les pays industrialisés, laissent imaginer une possible inversion des relations Nord-Sud classiques. Comme l'a souligné François Roubaud à l'occasion du Forum Métagora tenu en 2005 : « *Partageons un rêve : imaginons que, pour la première fois, les transferts méthodologiques ne suivront pas la voie traditionnelle Nord-Sud, mais qu'ils pourraient provenir du Sud pour irriguer le Nord. (…) Cela serait non seulement un grand pas dans le domaine des statistiques mais aussi un pas de géant pour l'humanité et pour la promotion de relations plus équilibrées entre pays riches et pays pauvres.* »

Forte de ces réussites, de ces conclusions et de ces éléments à prendre en compte en vue de futures initiatives, la communauté Métagora est fière de transmettre l'héritage de ses efforts à la communauté internationale. Le résultat de ses travaux ne constitue pas encore, comme le souhaitait Mary Robinson lors de son discours d'ouverture à Montreux en 2000, une *science de la dignité humaine* à proprement parler. Pourtant, il constitue déjà une part significative de ce qui doit aujourd'hui être mis en place et en mouvement pour évaluer et suivre avec rigueur le progrès accompli sur la voie des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance.

Annexes

Annexe 1

Informations méthodologiques et techniques sur les expériences pilotes de Métagora

Cette annexe fournit des informations complémentaires sur la méthodologie et décrit brièvement les expériences Métagora suivantes : les enquêtes pilotes menées au Mexique, aux Philippines et en Afrique du Sud, l'expérience pilote d'adjonction de modules aux enquêtes auprès des ménages régulièrement conduites dans les pays d'Afrique francophone et des Andes, ainsi que sur la création d'une base de données dynamique sur le droit à l'éducation en Palestine.

Le contenu de cette annexe est la résultante d'un compromis entre les attentes de statisticiens professionnels souhaitant un descriptif scientifique et technique détaillé de chaque expérience – mais qui aurait davantage sa place dans une revue de science statistique – et de simples orientations techniques très générales, qui n'auraient pas une grande valeur ajoutée par rapport à l'ensemble des chapitres.

Le niveau de détail des informations techniques figurant à cette annexe devrait par conséquent suffire à répondre aux besoins essentiels des personnes et organisations souhaitant conduire des évaluations des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique, dans le sillage des travaux de Métagora. Elles portent à la fois sur les travaux qualitatifs et quantitatifs menés à bien, et décrivent de manière assez détaillée les méthodes pour la conception des questionnaires, l'échantillonnage, le travail de terrain, le traitement des données et la configuration et structuration des bases de données.

Chaque partie de cette annexe mentionne en outre les coordonnées des organisations nationales et des experts ayant conduit les expériences pilotes (y compris leurs adresses de courriel), et qui seront heureux de fournir, sur demande, davantage de précisions techniques ainsi que des conseils pour la conception, la planification et l'évaluation budgétaire d'exercices de mesure fondés sur les statistiques.

Expérience pilote Métagora au Mexique

Brève description de l'expérience

L'expérience pilote de Métagora au Mexique était axée sur la mesure des abus commis par les forces de l'ordre dans le District fédéral de Mexico. L'enquête a englobé une large palette d'irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements. Même si leur gravité est variable, tous ces abus ont en commun d'être commis par des agents de la force publique ; ils discréditent donc les systèmes policiers et judiciaires et empêchent le Mexique d'améliorer la gouvernance démocratique et le

respect des droits de l'homme dans le pays. Après une phase de consultation des parties prenantes, des recherches préalables ont été effectuées par le biais d'entretiens approfondis avec des responsables de la police et autres personnes, et de groupes thématiques rassemblant des experts afin d'examiner plus avant les problématiques en jeu. Ensuite, deux enquêtes préliminaires ont été réalisées, l'une pour tester le projet de questionnaire, l'autre pour l'affiner et déterminer la taille nécessaire de l'échantillon. Lors de l'enquête pilote en elle-même, 3 666 entretiens ont été menés auprès d'un échantillon à plusieurs degrés de ménages sélectionnés dans 362 zones de recensement. A partir des résultats, le rapport, axé sur les politiques, vise à aider les parties prenantes à identifier le contexte dans lequel les autorités publiques commettent des abus, les formes et modalités particulières de contact et d'abus, et les caractéristiques des victimes. Il fournit également une base pour analyser les tendances et suivre l'impact des mesures correctives (Naval et Salgado, 2006).

Organisations chargées de la mise en œuvre et principaux experts

La réalisation de l'expérience pilote Métagora au Mexique a été menée par Fundar, Centre d'analyse et de recherche, (Popotla 96-5, Col. Tizapán San Angel, C.P. 01090, México D.F., Mexico, Tél: + 52 55 5595 2643), en collaboration avec :

- Pearson Research (Homero 223 4° piso, Col. Polanco, C.P. 11560, México D.F., Mexico).
- Mme Gloria Labastida, de Probabilística (gloria@probabilistica.net).
- Dr Ignacio Méndez, de l'*Institut pour les mathématiques appliquées, Université nationale de México*, IIMAS-UNAM (imendez@servidor.unam.mx).

Travaux qualitatifs préliminaires

Fundar a d'abord organisé des groupes de travail thématiques avec les principaux acteurs : experts et praticiens des droits de l'homme et des questions de sécurité, avocats et Commission des droits de l'homme du District fédéral, afin de définir le périmètre de l'étude, de délimiter et enrichir le projet.

A partir de là, l'équipe de recherche a élaboré une grille des modes de contact entre les personnes et les autorités publiques travaillant avec les services de police locaux et le système judiciaire, ainsi qu'un guide thématique des questions à poser pour évaluer les irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements dans le District fédéral. Le plus grand soin a été apporté aux aspects conceptuels et aux attentes des parties prenantes quant à l'utilisation future des résultats.

L'étape suivante des 'travaux qualitatifs' a consisté en entretiens approfondis avec des policiers pour tester le guide thématique, afin de disposer d'éléments permettant de construire le questionnaire d'enquête. En collaboration avec Pearson, qui a recruté les personnes interrogées, tout un ensemble de cas a été sélectionné de manière à rendre les questions les plus compréhensibles possibles. Les entretiens ouverts approfondis ont été menés auprès de 23 personnes : six agents de police et 17 victimes de diverses formes d'abus. Ils ont permis d'identifier les termes utilisés pour qualifier les phénomènes étudiés, les types d'abus les plus fréquemment commis ainsi que l'attitude générale de la population envers les forces de police et les autorités de sécurité publique. Ainsi, l'ensemble du processus de consultation a permis de préciser la terminologie à utiliser pendant l'enquête, qui porte sur une large palette d'irrégularités, abus de pouvoir et mauvais traitements.

Enfin, lorsque la version préliminaire du questionnaire a été élaborée, des entretiens cognitifs ont été menés pour tester sa validité et arrêter sa rédaction finale.

Travaux quantitatifs

Les travaux quantitatifs procédaient d'une enquête par échantillonnage aléatoire de ménages choisis dans la population (âgée de 15 ans ou plus) du District fédéral de Mexico.

Élaboration du questionnaire et de l'échantillon

Outre les travaux qualitatifs utiles à la conception du questionnaire, deux enquêtes tests ont été conduites. Pour un premier test du questionnaire, 49 ménages ont été choisis au hasard dans l'une des aires géostatistiques de base (AGEB) de Mexico. Compte tenu des observations formulées ensuite par les enquêteurs, d'autres changements ont été apportés à la forme et au contenu du questionnaire afin de le rendre plus clair et plus facile à utiliser.

Ensuite, un test grandeur nature a été réalisé en octobre 2004 auprès de 216 foyers dans 18 AGEB. L'objectif était de déterminer la taille idéale de l'échantillon en calculant la variance des principaux estimateurs (tels que le pourcentage de personnes en contact avec les autorités, ou le pourcentage de personnes subissant certaines formes d'abus commis par les forces de l'ordre), l'effet de plan de sondage et le taux estimé de non-réponse selon le niveau socio-économique. Ce test a révélé un taux de non-réponse très élevé parmi les classes les plus aisées, montrant la nécessité de prendre des dispositions particulières lors de l'exécution de l'enquête afin d'améliorer ce taux.

Le *Sistema de Consulta para la Información Censal* (SCINCE) de l'institut national de statistique (INEGI) a été utilisé pour l'échantillonnage. Ce système informatique fournit une liste des AGEB, c'est-à-dire des unités de base du District fédéral correspondant chacune à 2 500 habitants environ et à 25 à 50 pâtés de maisons. Les cartes des AGEB comportent des informations recueillies à l'occasion des recensements, notamment le nombre de foyers, les niveaux d'éducation, les revenus, etc. Elles permettent de situer les pâtés de maison et de les sélectionner de manière aléatoire.

Un échantillon à plusieurs degrés a été constitué. Vingt strates ont été créées à partir des cartes des AGEB, en fonction de la classification socio-économique des AGEB, mais aussi d'un ensemble de variables socio-économiques issues du SCINCE. Dans chaque strate, les AGEB ont été sélectionnées avec des probabilités proportionnelles au nombre d'habitants âgés de 15 ans ou plus (exprimée en ppm). Une deuxième étape a consisté à sélectionner de façon équiprobable 6 pâtés de maisons dans la liste de ceux de l'AGEB. Ce travail était fait dans les bureaux, en amont du travail de terrain.

Les activités de terrain ont en effet permis d'affiner l'échantillonnage. Dans chaque pâté de maisons choisi, un recensement était effectué pour connaître le nombre total des foyers. Quatre d'entre eux étaient sélectionnés au hasard en utilisant une table de nombres aléatoires. Lorsque plusieurs ménages cohabitaient au sein d'un même foyer, les enquêteurs devaient en choisir un au hasard en appliquant une méthode préétablie (en se basant sur la possession d'équipements de cuisine séparés pour distinguer les ménages). Enfin, pour chaque ménage sélectionné, une liste des personnes âgées de 15 ans ou plus était établie. Elle précisait plusieurs variables, telles que le sexe, l'âge et la date de naissance. Le membre de la famille dont la date d'anniversaire était la récente était retenu pour être la personne interrogée.

La taille finale de l'échantillon, déterminée sur la base du résultat des tests et des taux de réponse estimés, a été fixée à 8 688 foyers dans 362 AGEB. En fonction du taux de réponse final, la fourchette d'entretiens exploitables a été estimée entre 2 567 et 3 726. Cet écart s'explique par le fait qu'aucun remplacement n'était prévu dans les procédures de terrain et, d'ailleurs, aucun n'a eu lieu, qu'il s'agisse des personnes interrogées, des ménages, des pâtés de maisons ou des aires géographiques (AGEB).

Mise en œuvre

Avant le test du questionnaire, Fundar et Pearson ont organisé des sessions de formation des enquêteurs afin de leur présenter l'objectif de l'expérience Métagora, de clarifier les notions d'abus et la situation des autorités publiques intervenant dans les domaines de la police et de la justice dans le District fédéral, et d'expliquer le contenu et la forme du questionnaire, la population ciblée, les procédures d'échantillonnage, etc. Les stagiaires ont notamment participé à des exercices de simulation des entretiens. En outre, un guide reprenant les spécificités de l'enquête et la façon d'utiliser le questionnaire était distribué à tous les membres des équipes de terrain.

Pendant et après le test du questionnaire, des réunions avec les enquêteurs ont permis de recueillir leur avis et de répondre aux questions et doutes qui pouvaient surgir. Pearson a par ailleurs élaboré un manuel pour les enquêteurs, distribué avec l'ensemble des documents nécessaires au moment du lancement des travaux.

Le travail de terrain s'est déroulé de novembre 2004 à fin janvier 2005. Initialement, l'enquête devait couvrir l'intégralité du District fédéral mais, pendant cette étape, Fundar a décidé d'en réduire le périmètre et d'exclure le quartier de Tláhuac, au sud. En effet, fin novembre 2004, deux policiers ont été lynchés par une foule en colère et ce drame a été retransmis en direct à la télévision. La décision d'exclure ce quartier a été prise à la fois pour ne pas faire prendre de risques aux enquêteurs dans ce contexte de violence exacerbée, mais aussi parce que l'information recueillie auprès des habitants aurait pu être biaisée compte tenu de cet événement et, par là même, affecter sensiblement les résultats de l'enquête.

Le travail de terrain était en permanence contrôlé par des superviseurs, chacun en charge de 3 ou 4 enquêteurs. Leurs activités allaient de la supervision des recensements et du contrôle de l'authenticité du taux de réponse à la vérification de la réalité des visites et des entretiens auprès des ménages sélectionnés.

Le taux de refus constaté lors de l'enquête mexicaine a été très élevé. Ce phénomène avait déjà été observé au cours de l'enquête préliminaire et il s'explique par les conditions de vie à Mexico: très forte urbanisation, durée des transports entraînant de longues périodes d'absence du foyer, faible cohésion sociale, hauts niveaux d'insécurité et de criminalité, accès restreint à certaines zones résidentielles, etc. Toutefois, il convient de souligner que le taux de refus lors de cette enquête (33 % de l'échantillon total) n'est pas, loin s'en faut, aussi élevé que ceux enregistrés à l'occasion de la plupart des enquêtes publiques ou privées menées auprès des ménages du District fédéral. Ainsi, récemment, le taux de refus lors de sondages sur les intentions de vote s'est élevé à 52 %.

Traitement des données

Des pondérations ont été appliquées aux réponses pour restituer la structure de la population par sexe, âge et niveau socio-économique. Les données recueillies ont permis de créer quatre bases de données : la première reprend tous les entretiens exploitables (représentatifs de 6.4 millions de personnes), la deuxième ne rassemble que les entretiens au cours desquels des contacts avec les forces de l'ordre ont été signalés (soit environ 1.5 millions de personnes), la troisième porte uniquement sur les personnes interrogées ayant été victimes d'un ou plusieurs abus (représentant environ 800 000 personnes) et, dans la quatrième, l'unité de base est le contact avec les autorités (soit environ 2.3 millions de contacts) et non la personne interrogée elle-même. Par ailleurs, ces bases de données sont construites de façon à garantir l'anonymat des personnes interrogées.

Expérience pilote Métagora aux Philippines

Brève description de l'expérience

L'expérience Métagora aux Philippines a été pilotée par la Commission nationale des droits de l'homme, en partenariat avec la Commission nationale pour les peuples indigènes et le Conseil national de coordination statistique. Elle visait à mettre au point des méthodes et outils pour le suivi des droits sur leurs terres et domaines ancestraux des trois tribus indigènes sélectionnées : les Bago, les Bugkalot/Ilongot et les Kankanaey. Elle a porté sur la perception et la conscience de leurs droits sur les terres et domaines ancestraux par les communautés indigènes ; sur l'exercice ou la violation de ces droits ; sur les mesures prises par le gouvernement et issues du droit coutumier pour le respect de ces droits ; sur les mécanismes effectifs de recours ou de mise en œuvre de ces droits. De nombreuses méthodes qualitatives ont été utilisées – discussions thématiques de groupe et consultations structurées des différents acteurs – non seulement pour la conception et l'élaboration du questionnaire, mais également lors de l'interprétation et de la validation des résultats statistiques. L'échantillonnage en grappes à plusieurs degrés des 750 ménages interrogés était basé sur le recensement de la population. Le travail de terrain et le traitement des données ont fait l'objet de formations et de contrôles poussés.

Organisations chargées de la mise en œuvre et principaux experts

L'expérience pilote a été conduite sous l'égide de la Commission des droits de l'homme des Philippines (CHR) (U.P. Complex, Commonwealth Avenue, Diliman, 1101 Quezon City, Philippines, Tél: + 63 2 928 5655), en collaboration avec :

- La Commission nationale pour les peuples indigènes des Philippines, NCIP (2nd Floor N. de la Merced Building, Cor. West and Quezon Avenues, Quezon City, Metro Manila, Philippines, Tél: + 63 2 373 9787).
- Le Conseil national de coordination statistique des Philippines, NSCB (2/F Midland Buendia Building 403, Sen. Gil. Puyat Ave., 1200 Makati City, Philippines, Tél: + 63 2 895 2767).
- L'Institut national de la statistique des Philippines, NSO (Solicarel Building 1, Ramon Magsaysay Boulevard, Sta. Mesa, Manila 1008, Philippines, Tél: + 63 2 716 0807).
- Le Centre de formation et de recherches statistiques des Philippines, SRTC (J&S Building, 104 Kalayaan avenue, Diliman, Quezon City, Philippines, Tél: + 63 2 433 1745).

Travaux qualitatifs

Deux types de travaux qualitatifs ont été menés : des discussions thématiques de groupe (*Focus Group Discussions,* FGD) réunissant trois catégories de personnes interrogées, et des consultations approfondies auprès des parties prenantes. Ces informations qualitatives ont permis de compléter et d'éclairer les résultats quantitatifs.

Discussions thématiques de groupe

Trois tribus ont été sélectionnées aux fins d'établir des comparaisons : les Bago, les Bugkalot/Ilongot et les Kankanaey. Trois groupes ont été constitués dans chacune d'entre elles : les chefs de tribu, les femmes et les jeunes.

Des indigènes ont été formés pour recruter, animer, établir les comptes rendus et analyser les FGD, avec l'aide et sous la supervision des collaborateurs de terrain de la CHR et de la NCIP. 41 personnes

ont suivi la formation dont l'un des aboutissements a été l'élaboration d'un Guide pour l'animation des FGD. Dans chaque tribu, 24 indigènes – soit environ huit par groupe – ont été désignés comme interlocuteurs privilégiés. Les conclusions ont été rédigées en suivant la structure des principales questions du Guide et ont fait l'objet d'un rapport détaillé.

Consultations locales à l'appui des travaux quantitatifs et qualitatifs

Des consultations avec différents groupes d'acteurs locaux ont été entreprises pour déterminer les principaux problèmes et préoccupations des tribus ciblées. Ces consultations ont également permis d'éclairer l'analyse des réponses au questionnaire et des résultats des FGD. Elles ont été menées dans les conditions suivantes :

- Consultations sur les domaines ancestraux : pour obtenir le consentement éclairé des trois tribus, préalable indispensable à la conduite de l'expérience pilote Métagora.
- Séminaires de consultation : pour présenter le projet et recueillir les observations des parties prenantes.
- Consultations techniques : pour expliquer la conception de l'enquête et du questionnaire aux principaux acteurs et aux trois tribus.
- Consultations et visite des sites : pour découvrir les sites et les moyens de subsistance, et consulter les chefs de tribus et les chefs des barangay (communautés).
- Forum des acteurs locaux : pour consulter les tribus sur les résultats de l'enquête et valider les conclusions.
- Forums des acteurs nationaux : pour présenter les conclusions de l'enquête à l'ensemble des parties prenantes du pays.
- Tous les problèmes identifiés ont été ordonnés et exposés dans un rapport détaillé.

Travaux quantitatifs

Les travaux quantitatifs ont été réalisés sur la base d'une enquête auprès d'un échantillon aléatoire sélectionné dans les trois tribus ciblées.

Conception du questionnaire

Un séminaire de consultation a été organisé en juin 2004 pour se mettre d'accord sur les objectifs de l'enquête, adopter un cadre conceptuel, éclairer la conception du questionnaire et établir une vision partagée des questions relatives aux droits de l'homme et des peuples indigènes. Ce séminaire a rassemblé des experts et des collaborateurs des organismes impliqués dans l'expérience. Les participants ont convenu que cette expérience pilote était destinée à concevoir et tester des méthodes et outils de mesure des droits de l'homme aux Philippines, qui devraient pouvoir être réutilisés lors d'une future enquête à grande échelle.

Le personnel du NSCB affecté à l'expérience a préparé une première version du questionnaire. Lors d'une consultation technique en septembre 2004, elle a été examinée en détail par des représentants des communautés indigènes, des ONG, des autorités locales et par le groupe d'experts en charge de la mise en œuvre. Le projet de questionnaire a ainsi été revu, puis pré-testé auprès de deux enquêteurs et de quatre personnes de chaque tribu pour juger de la fiabilité et de l'efficacité de la traduction, avec la participation de collaborateurs de la CHR et de la NCIP. Par la suite, le questionnaire a encore été amélioré en fonction des observations formulées par le personnel de terrain de l'ONS à l'occasion des formations.

Ce questionnaire comportait plusieurs scénarios ou petites histoires rédigés de manière à refléter la conscience et les perceptions des populations indigènes sur leurs droits. Le questionnaire final était divisé en huit chapitres et comptait 78 questions englobant 197données d'élément.

Le questionnaire a d'abord été rédigé en anglais puis traduit par des personnes dont la langue maternelle était celle des tribus ciblées. Une retraduction vers l'anglais a permis d'en vérifier la validité.

Constitution de l'échantillon

L'enquête a porté sur trois domaines ancestraux du nord du pays : ceux des tribus Bago, Bugkalot/Ilongot et Kankanaey. Un domaine ancestral englobe toutes les zones appartenant aux indigènes, à savoir non seulement les terres ancestrales mais également les zones côtières et les ressources naturelles et hydriques qui s'y trouvent, faisant l'objet d'une demande de reconnaissance en propriété, ou occupées par des indigènes.

La liste des ménages par barangay (communauté) issue du recensement 2000 de la population et du logement a constitué la base de sondage, toutefois limitée par le fait que l'appartenance ethnique des chefs de famille y est supposée et non fondée sur la déclaration des individus.

Dans chacune des trois régions du nord des Philippines (Régions I, II/III et Cordillère), un territoire ancestral a été choisi en fonction des trois critères suivants : peuplé par l'une des tribus principales (ce qui garantissait la communauté de langue et de culture), accessible et situé dans des zones où l'enquête pourrait être conduite en toute sécurité (en excluant donc celles subissant des problèmes d'insécurité ou de violence politique endémique). Trois tribus cibles autochtones ont ainsi pu être identifiées : les Bago, les Bugkalot/Ilongot et les Kankanaey. L'échantillon total de 750 ménages a été déterminé par les experts du Conseil national de coordination statistique, après consultation des autres membres de l'équipe des Philippines et des experts de Métagora. Après étude des caractéristiques de chaque tribu choisie sur les domaines ancestraux, il est apparu que les Bago peuvent être considérés comme les plus « importants » parmi les 110 peuples indigènes des Philippines, tandis que les Kankanaey sont les plus « alphabétisés ». Compte tenu des spécificités et de la moindre « importance » des Bugkalot, il a été décidé de les sur-représenter dans l'échantillon où 350 ménages de cette tribu ont été intégrés. En revanche, la représentation des autres tribus était plus proportionnelle, avec respectivement 150 et 250 personnes interrogées. L'échantillonnage aléatoire des personnes interrogées dans chaque domaine ancestral garantit la représentativité des peuples indigènes de ces zones.

La taille de l'échantillon dans chaque barangay a été définie proportionnellement à celle de l'échantillon prédéterminé pour chaque tribu. Les ménages d'un barangay ont été regroupés par groupes de cinq. La sélection des groupes a été réalisée par échantillonage systématique et tous les ménages des groupes échantillonnés ont été interviewés.

Réalisation de l'enquête

Un *Manuel de l'enquêteur* a été rédigé par l'équipe projet du NSCB, puis révisé sur la base du pré-test. Il a été adapté à chaque modification du questionnaire. Le manuel incluait les concepts et la terminologie de l'enquête, ses objectifs, sa conception, son organisation et les instructions utiles pour savoir poser les questions et noter les réponses.

Des formations ont été organisées à deux niveaux par l'ONS. Le premier niveau était une formation de formateurs, organisée sur deux jours en février 2005 afin d'apprendre aux 29 stagiaires à former

les enquêteurs. La formation portait sur le projet Métagora, sur les concepts et la terminologie de l'enquête et sur les différentes procédures à suivre, sur la base du *Manuel de l'enquêteur*. Pendant ce stage, les participants ont suggéré certaines modifications à apporter au questionnaire, qui a finalement été soumis à l'équipe projet du NSCB pour examen et validation définitive.

Le questionnaire final, l'échantillon et le *Manuel de l'enquêteur* ont été approuvés par le Système d'examen et d'autorisation des enquêtes statistiques du NSCB. Cette procédure assure la conformité des enquêtes conduites par des organisations officielles aux normes relatives aux définitions, concepts et classifications, ce qui renforce la possibilité de comparaison et la fiabilité des statistiques qui en découlent.

Les formations de deuxième niveau assurées par l'ONS, d'une durée de trois jours, se sont déroulées dans différents centres de formation. Ils rassemblaient des chefs d'équipe, des enquêteurs et des observateurs de la NCIP. La formation était axée sur les concepts et la terminologie utilisés dans le questionnaire, les procédures d'enquête sur le terrain, la manière de remplir le questionnaire et les documents administratifs, et les procédures de supervision. Des simulations d'entretiens ont également été organisées pendant ces formations.

A la suite des formations de deuxième niveau, la collecte de données par le biais d'entretiens individuels a été entreprise en mars 2005, sur quatre jours. Deux jours supplémentaires ont permis de vérifier que les questionnaires retournés étaient complets et correctement remplis. Au total, 80 enquêteurs ont réalisé ces entretiens, sous la supervision de 11 chefs d'équipes chargés de piloter et de suivre leur travail pendant toute la durée de l'enquête. Des équipes de deux enquêteurs, l'un de l'ONS et l'autre de la NCIP, étaient chargées des entretiens dans une zone d'échantillonnage comptant 15 à 20 ménages. L'un des enquêteurs conduisait l'entretien et posait les questions, l'autre notait les réponses. Chaque équipe disposait de cinq jours pour réaliser les entretiens prévus dans sa zone.

Le chef de famille ou un autre membre responsable du ménage était interrogé. Compte tenu de la difficulté d'accès aux zones choisies pour l'enquête pilote, l'organisation de déplacements supplémentaires se serait avérée très coûteuse et aurait pris trop de temps. Par conséquent, une liste de remplacement de 100 % des ménages de chaque tribu avait été établie. Elle a été utilisée dans les cas suivants : refus de réponse du ménage sélectionné ; absence du domicile ; pas de Kankanaey, de Bago ou de Bugkalot dans le ménage ; le ménage sélectionné n'était plus l'occupant du logement ; le logement était vide ou avait été détruit.

Lorsque les ménages visités par les enquêteurs étaient ceux prévus et correspondaient aux besoins de l'enquête, la localisation du foyer était repérée sur la carte de la région et l'entretien était mené auprès d'un membre responsable du ménage, capable d'apporter des réponses précises. Sur les 750 ménages de l'échantillon final, 270 ont dû être remplacés.

Le travail de terrain a été suivi de près et les questionnaires remplis ont été régulièrement contrôlés pour garantir la qualité des données recueillies, et ce à différents niveaux. Des spécialistes régionaux ou provinciaux ou des statisticiens assistants de l'ONS ont été nommés superviseurs, chacun d'entre eux étant responsable de quatre équipes d'enquêteurs.

Traitement des données

Le traitement des données a consisté à saisir, vérifier la fiabilité et l'exhaustivité des données, puis à mettre en forme et produire des tableaux récapitulatifs. Le formulaire de saisie sous MS Access était identique au format du questionnaire et permettait de valider automatiquement les données.

Les tableaux récapitulatifs ont par la suite fait l'objet de vérifications et les corrections nécessaires y ont été apportées. Les informations relatives aux ménages enregistrées dans la base de données ont permis d'éditer des tableaux et des graphiques sous différentes formes.

Les tableaux et graphiques issus de l'enquête comportent essentiellement des statistiques descriptives, aucun travail d'inférence statistique n'ayant été mené à partir de cette enquête pilote.

Expérience pilote Métagora en Afrique du Sud

Brève description de l'expérience

L'expérience menée en Afrique du Sud a conduit à une enquête sur le processus de réforme agraire et à une étude de cas pour la mesure de l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans un contexte pratique. La complexité du sujet et la variété d'acteurs aux opinions divergentes ont pu être prises en compte grâce à la définition d'un échantillon réparti en six catégories dans chaque province choisie, à savoir Limpopo, Free State et Eastern Cape :

- ménages ruraux habitant dans des villages traditionnels (désignés dans l'étude comme zones rurales) ou habitant dans des fermes commerciales (désignés par « habitants des fermes ») ;
- ménages des zones urbaines résidentielles ou précaires (respectivement désignés « groupes des zones urbaines résidentielles » ou « précaires ») ;
- chefs traditionnels (désignés « groupe traditionnel ») ;
- propriétaires de fermes commerciales (désignés « groupe des propriétaires »).

Les cinq premiers groupes étaient presque exclusivement constitués de Noirs, tandis que les Blancs prédominaient dans le sixième. L'échantillon à plusieurs degrés était basé sur les zones de recensement et le questionnaire a été conçu en prenant en compte les informations qualitatives issues de documents politiques et d'une enquête préalable à partir de questions ouvertes.

Organisations chargées de la mise en œuvre et principaux experts

L'expérience Métagora en Afrique du Sud a été pilotée par le Conseil pour la recherche en sciences humaines (HSRC) (Private Bag X41, Pretoria 0001, South Africa, et 134 Pretorius Street, Pretoria 0002, South Africa, Tél: +27 12 302 2000).

Travaux qualitatifs

La démarche qualitative a débuté par une étude documentaire et une enquête préliminaire avec questions ouvertes. L'étude documentaire a mis en évidence les hypothèses ou suppositions sous-tendant les politiques et la législation, et ce à partir de trois sources essentielles : le « Document cadre » du Programme de reconstruction et de développement (RDP) de 1993, la Constitution et le « *Livre blanc sur la politique foncière de l'Afrique du Sud* » de 1997. Il était par exemple supposé que la réforme agraire était une priorité majeure pour la plupart des ménages ruraux.

Un court questionnaire préliminaire a été élaboré pour aider à déterminer la forme du questionnaire de l'enquête auprès des ménages. Il comportait des questions ouvertes et des explorations cognitives visant à définir le « cadre de référence » des personnes interrogées. 33 entretiens ont été réalisés, dont 16 dans la province Zulu et 17 dans celle du Northern Sotho. Ils ont notamment permis de découvrir que les différents membres d'un même foyer n'avaient pas les mêmes opinions ni le même degré de connaissance des questions relatives à la réforme agraire. Cette situation n'a pas été considérée

comme un problème méthodologique, mais elle a conduit à prendre la décision de garantir la représentation des différentes catégories de membres de la famille en sélectionnant de manière aléatoire un seul adulte par ménage de l'échantillon. De cette façon, les opinions des femmes et des hommes, des chefs de famille et des autres membres de la famille et des jeunes et des vieux ont pu être recueillies et comparées.

Travaux quantitatifs

Conception du questionnaire

Outre les démarches qualitatives décrites ci-dessus, des experts ont été consultés par l'intermédiaire du Groupe des partenaires de Métagora avant d'arrêter la structure du questionnaire. Afin d'étudier finement les situations particulières des bénéficiaires potentiels de la réforme agraire par rapport aux propriétaires de fermes, il a été décidé de bâtir deux questionnaires. Celui destiné aux propriétaires de fermes a été traduit en Afrikaans et celui destiné à la population noire était traduit en Sepedi, Xitsonga, Tshivenda et IsiXhosa**.**

Constitution de l'échantillon

La politique de réforme agraire en Afrique du Sud reposait sur trois volets essentiels : la réforme foncière, la redistribution et la restitution de terres. Pour pouvoir mesurer l'impact de ces trois éléments, trois des neuf provinces du pays ont été choisies – Limpopo, Free State et Eastern Cape – parce qu'elles sont majoritairement rurales tout en englobant aussi des zones urbaines, et qu'elles sont réparties sur tout le territoire de l'Afrique du Sud.

Réalisée dans différentes zones de ces trois provinces, l'enquête visait à obtenir une représentation aussi fidèle que possible des différentes « parties concernées par la réforme agraire » parmi les Sud-Africains noirs, et notamment parmi :

- les résidents ruraux, c'est-à-dire les Noirs vivant dans les anciens bantoustans ;
- les habitants des fermes, c'est-à-dire (selon la catégorisation de l'enquête) les Noirs vivant dans des fermes commerciales détenues par un autre propriétaire et situées dans les anciennes régions « blanches » du pays ;
- les habitants de zones urbaines résidentielles, c'est-à-dire les personnes vivant dans des zones identifiées comme urbaines ou périurbaines par Statistics South Africa, et habitant dans des logements structurés ;
- les occupants de zones urbaines précaires, c'est-à-dire les personnes vivant dans des zones identifiées comme urbaines par Statistics South Africa, mais vivant dans des habitations précaires (« baraquements »).

Afin d'assurer un niveau correct de représentation des différents « types de logement » dans les provinces choisies, un échantillonnage probabiliste stratifié à plusieurs degrés et en grappes a été retenu. La base de sondage provenait essentiellement du recensement 2001, qui fournissait des statistiques (nombre total de personnes, nombre total de ménages, etc.) pour tous les secteurs de recensement du pays. Elle a été légèrement modifiée par un statisticien sud-africain renommé, le Professeur Stoker, pour être utilisée aux fins de l'enquête. Cela permettait d'avoir un échantillon représentatif de tous les groupes et zones ciblés. Ainsi, les résultats de l'enquête pourraient être pondérés en fonction des chiffres issus du recensement 2001. Enfin, il convient de noter que les échantillons de propriétaires de fermes et de chefs traditionnels n'étaient pas assez importants pour qu'on puisse en tirer des conclusions générales.

Pour chaque strate définie, des secteurs du recensement 2001 ont été sélectionnés pour former les unités primaires d'échantillonnage. Des ménages ont été choisis au hasard dans ces unités primaires, en appliquant une formule propre à chaque secteur, à savoir le nombre total de ménages divisé par le nombre de ménages à visiter dans le secteur de recensement donné. Lors de la visite, une personne par ménage a été interrogée, choisie au hasard parmi l'un des membres adultes présents. Ainsi pouvait-on interroger différentes catégories d'adultes (de 18 ans ou plus), et pas uniquement les chefs de famille. Pour ce faire, il était particulièrement important de programmer les visites à un moment où tous les adultes du foyer avaient le plus de chances d'être présents : le soir ou le week-end.

Plusieurs facteurs complexes ont dû être pris en compte. Les secteurs de recensement dans les zones urbaines résidentielles et précaires sont généralement situés dans les villes, mais aussi parfois dans d'autres régions urbanisées. Les ménages sélectionnés étaient essentiellement composés de Noirs africains et de quelques ménages métis (pas d'Indiens ni de Blancs). En ce qui concerne les propriétaires et habitants des fermes, les superviseurs ont dû compter le nombre de fermes dans chaque zone et vérifier qu'il y avait suffisamment d'ouvriers agricoles vivant dans la ferme. Pour garantir la diversité de l'échantillon, les fermes choisies ne devaient pas être trop proches les unes des autres. En l'absence de ferme dans le secteur de recensement sélectionné, il pouvait être remplacé par un autre secteur figurant sur une liste préétablie.

Mise en œuvre

La phase 1 du travail de terrain s'est déroulée fin novembre 2004 : tous les entretiens ont été réalisés durant cette phase, à l'exception de ceux des propriétaires et habitants des fermes. La formation des enquêteurs a été organisée dans trois secteurs. Les interviews ont débuté immédiatement après la formation et se sont achevées début décembre 2004. La phase 2 a commencé en janvier avec la mise au point du questionnaire d'entretien des propriétaires de ferme, suivie par une formation en février 2005 et la conduite des interviews début mars.

Un superviseur encadrait chaque équipe de quatre enquêteurs, et un responsable qualité était en charge de chacune des provinces. Pour la phase 1, presque tous les enquêteurs étaient noirs afin de correspondre à l'origine ethnique des personnes interrogées. Lors de la phase 2 en revanche, la présence de responsables blancs était nécessaire car la plupart des propriétaires de fermes interrogés étaient eux-mêmes blancs. Le syndicat sud-africain des fermiers commerciaux, Agri-SA, a été informé de l'organisation de l'enquête et a facilité l'entrée en contact avec les propriétaires de fermes, qui aurait sinon été assez difficile. Des représentants régionaux d'Agri-SA ont ainsi transmis des informations, notamment les noms et coordonnées des fermiers dans les zones de recensement choisies. Les enquêteurs ont néanmoins rencontré quelques difficultés, généralement levées après que le bureau du HSRC de Pretoria ait transmis des informations détaillées sur l'enquête Métagora.

Le respect du planning et de la qualité des entretiens était contrôlé par les superviseurs pendant le travail de terrain. La société spécialisée chargée d'organiser l'enquête de terrain, DRA, a effectué des visites ou passé des appels téléphoniques de contrôle pour 10 % des questionnaires, sélectionnés au hasard. En pratique, il n'a cependant pas été possible de joindre toutes les personnes concernées. Enfin, des responsables du HSRC et de DRA ont effectué des tournées ponctuelles pendant l'enquête de terrain. Aucun problème majeur n'a été constaté.

Du fait de la nature essentiellement rurale de l'échantillon, les principales difficultés ont été de déterminer sur la carte les frontières entre les différents secteurs de recensement, d'accéder aux secteurs les plus éloignés, ainsi que le temps passé auprès des chefs traditionnels ou de la police

pour être autorisés à mener les entretiens. Lors de la phase 1 971 entretiens sur 985 ont été réalisés. La plupart de ceux qui n'ont pu être conduits concernaient le groupe des chefs traditionnels, qui ne résidaient pas forcément dans les secteurs sélectionnés. Au cours de la phase 2 380 entretiens ont été menés sur 440, l'écart par rapport à la prévision étant essentiellement dû à l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de se rendre dans les fermes commerciales. Toutefois, en règle générale, les personnes interrogées se sont montrées tout à fait coopératives. Lorsque des ménages refusaient d'être interrogés (ou si le logement était vide), ils étaient remplacés par le foyer voisin situé à gauche.

Traitement des données

Chaque questionnaire a fait l'objet d'une double saisie réalisée indépendamment par deux personnes et ce, afin d'éviter les fautes de frappe. Des contrôles informatisés ont permis de corriger les erreurs en se référant aux questionnaires originaux.

Développement d'indicateurs

La construction d'indicateurs supposait de respecter trois étapes : identifier les caractéristiques souhaitées des politiques publiques en général et de la politique foncière en particulier, en insistant sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme ; identifier les variables issues de l'enquête et semblant se rapporter à ces caractéristiques ; quand plus d'une variable était liée à une caractéristique particulière, déterminer s'il était pertinent de les combiner. C'est selon cette méthode que sept principales « catégories d'indicateurs » ont été définies, même si certaines d'entre elles englobent plusieurs indicateurs : confiance/méfiance (envers les institutions publiques), efficacité (de l'influence sur les décisions du gouvernement), participation (à la vie démocratique), demande de terres, connaissance de la réforme agraire, satisfaction par rapport à la réforme agraire, et principales attentes en matière de politique foncière.

Le principal problème rencontré a été le faible degré de connaissance des trois volets de la réforme agraire par les personnes interrogées. Il a par conséquent été impossible, sur la base de cette enquête, de définir des indicateurs relatifs à la perception de leur succès ou non. Une autre difficulté de l'analyse est liée au fait que, comme les personnes interrogées découvraient divers aspects de la réforme agraire au cours de l'entretien, les réponses apportées peuvent ne pas être très cohérentes.

L'expérience pilote Métagora dans les pays de l'Afrique francophone et de la Communauté andine

Brève description de l'expérience

DIAL a travaillé en partenariat avec un grand nombre d'instituts nationaux de statistique (INS) - huit en Afrique, quatre en Amérique latine - et avec deux institutions régionales (respectivement AFRISTAT et le Secrétariat général de la Communauté andine, SG-CAN), en utilisant des enquêtes officielles existantes auprès des ménages plates-formes vecteur pour des modules supplémentaires sur les aspects subjectifs de la pauvreté, la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme. En outre, une « étude miroir » fondée sur les évaluations de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme par des experts a également été réalisée en Afrique à titre comparatif. Dans les pays africains, des échantillons d'au moins 2 500 foyers ont été enquêtés dans les capitales ; dans certains pays andins, ce sont jusqu'à 20 000 foyers qui ont été interrogés, permettant ainsi des analyses infranationales.

Organisations chargées de la mise en œuvre et principaux experts

Les deux enquêtes Métagora réalisées dans divers pays d'Afrique francophone et de la Communauté andine ont bénéficié de l'aide et du soutien de DIAL, Développement, Institutions et Analyses de Long terme (4 rue d'Enghien, 75010 Paris 10, France, Tél. : +33 1 53 24 14 50) en partenariat étroit avec :

- AFRISTAT, l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (Rue 499, Porte 23, Quartier Niaréla, Bamako, Mali, Tél: +223 221 55 00).
- *Secretaría General de la Comunidad Andina,* SG-CAN (Secrétariat général de la Communauté andine, Paseo de la República 3895, esq. Aramburú, San Isidro, Lima 27, Peru, Tél: +51 1 411 14 00).

Les enquêtes ont été organisées et mises en œuvre par :

- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique, INSAE (BP 323, Cotonou, Bénin, Tél: +229 30 82 44).
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, INSD (555, avenue de l'Indépendance, BP 374, Ouagadougou 01, Burkina Faso, Tél: +226 50 32 49 76).
- Institut National de la Statistique, INS (Plateau Cité administrative, BP V55 01, Abidjan, Côte d'Ivoire, Tél: +225 20 21 05 38).
- Institut National de la Statistique, INSTAT (Jules Ranaivo Anosy, 101 Antananarivo Anosy Tana 101, Antananarivo, Madagascar, Tél: +261 20 22 216 52).
- Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, DNSI (Rue Archinard, Porte 233, BP 12 Bamako, Mali, Tél: +223 222 24 55).
- Institut National de la Statistique, INS (BP 13 416 Niamey, Niger, Tél: +227 207 23 560).
- Direction de la Prévision et de la Statistique, DPS, devenue l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, ANSD (Rue de Diourbel et rue de St-Louis Point E, BP 116 Dakar RP, Sénégal, Tél : +221 33 824 36 15).
- Direction de la statistique et de la Comptabilité Nationale, DGSCN (Avenue de la Kozah Quartier Administratif, Immeuble CENETI, BP 118 Lomé, Togo, Tél: +228 221 27 75).
- *Instituto Nacional de Estadística,* INE (Institut national de la statistique, Carrasco n°1391 Miraflores, Casilla 6129, La Paz, Bolivie, Tél: +591 2 222 2333).
- *Instituto Nacional de Estadística y Censos,* INEC (Institut national de la statistique et du recensement, Juan Larrea n° 15-35 José Riofrío, Quito, Equateur, Tél: +593 2 529858).
- *Instituto Nacional de Estadística e Informática,* INEI (Institut national de la statistique et de l'information, Gral. Garzón 658, Jesus María, Perou, Tél: +51 1 433 8284).

Données quantitatives

Conception des questionnaires

Le gros du travail sur les données quantitatives se divisait en trois modules, *Différentes dimensions de la pauvreté*, *Gouvernance* et *Démocratie*, annexés à des enquêtes officielles classiques. Ces modules ont été élaborés par des chercheurs qui se sont basés sur leur expérience du projet MADIO en place à Madagascar depuis 1995. Les trois modules ajoutés ont fait l'objet de débats et de révisions avant d'être acceptés par les différentes institutions partenaires du projet, sachant que les décisions finales sur le choix des questions étaient prises au niveau national suivant une procédure de développement et de consultations dans chaque pays.

De manière générale, la configuration des questionnaires et la formulation des questions devaient répondre à deux critères. Tout d'abord, le nombre total de questions de chaque module devait être

limité, car les modules étaient fournis en annexe à d'autres enquêtes portant sur l'emploi, la consommation, les conditions de vie, etc. dont la longueur différait de celle des modules et était variable d'un pays à l'autre. Ensuite, il fallait équilibrer l'objectif comparatif du projet avec la nécessité de ne pas passer, pour autant, à côté des spécificités nationales ou de problèmes importants.

Les questionnaires utilisés en Afrique étaient en grande partie similaires au modèle original, afin que leurs conclusions soient plus faciles à comparer. Dans les pays des Andes, en revanche, les questionnaires pays étaient plus variés et accordaient donc davantage de poids aux considérations locales.

Le module *Différentes dimensions de la pauvreté* propose de nouveaux indicateurs de suivi de la pauvreté, permettant d'éclairer et d'améliorer les politiques de réduction de la pauvreté en prêtant une attention toute particulière à l'évaluation subjective par les ménages de leurs propres conditions de vie et de bien-être. Le module *Gouvernance* se concentre principalement (avec des réponses et des perceptions factuelles) sur la gestion et l'efficacité des institutions publiques et le rôle de l'État, et cherche à identifier les principales sources de dysfonctionnement, comme la corruption ou l'absentéisme des fonctionnaires. Il s'intéresse également à la perception, par la population, de l'évolution du pays à long terme. Le module *Démocratie* aborde trois sujets classiques des enquêtes politiques : le soutien aux principes démocratiques, la gestion réelle de la démocratie et les relations entre citoyens et système politique. Les questions de ce module cherchent à déterminer l'universalité du concept de démocratie en comparant le niveau de soutien de ce système politique par rapport à d'autres et en posant des questions sur les avantages et les inconvénients perçus de la démocratie.

Les trois modules réunis comportent environ 200 questions utilisées pour disposer de nouvelles perspectives sur ces trois aspects cruciaux (pauvreté, gouvernance et démocratie) sur lesquels il n'existait jusqu'alors que peu d'information. Le questionnaire n'est de loin pas exhaustif, mais son objectif initial consiste à définir des indicateurs stratégiques et à suivre leur évolution au cours du temps. Ces modules peuvent aussi être utilisés pour identifier des problèmes clés (incompétence de certaines institutions, dysfonctionnement des principes démocratiques, rejet de tel ou tel type de politique, etc.) pour lesquels des enquêtes détaillées avec des objectifs précis peuvent ensuite être menées, comme celles, par exemples, entreprises par les autres partenaires Métagora.

Il convient de souligner que le contenu de tous les questionnaires a fait l'objet de tests, partiels ou complets, afin de garantir la faisabilité des enquêtes et de s'assurer que les questions seraient bien comprises et acceptées.

Echantillonnage et mise en œuvre

Les opérations statistiques ont été menées dans sept capitales économiques d'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et à Madagascar, et dans quatre pays des Andes (Colombie, non décrites dans la présente publication, Bolivie, Équateur et Pérou) entre 2001 et 2005.

En **Afrique francophone**, les trois modules étaient annexés aux enquêtes classiques sur l'emploi, le secteur informel et la pauvreté, pour couvrir un échantillon représentatif de plus de 35 000 adultes (de 18 ans et plus) correspondant à 21 000 foyers dans les huit villes africaines traitées.

La méthode utilisée pour mesurer la gouvernance, la démocratie et la pauvreté se base sur le modèle 1-2-3 développé par DIAL pour suivre les évolutions de l'emploi, du secteur informel et de la pauvreté dans les pays en développement. La première phase est une enquête sur l'emploi, le chômage et les conditions de travail des ménages. La deuxième phase s'intéresse aux unités de production

informelles. La troisième phase est une enquête auprès des ménages sur la consommation, conçue pour estimer leurs conditions de vie et analyser leurs critères de perception de la pauvreté. A cette structure de base ont été ajoutés des modules spécifiquement consacrés à certains thèmes, en annexe de l'une ou l'autre phase et en rapport avec l'unité statistique étudiée (foyer, personne ou unité de production informelle). Ainsi, l'unité statistique du module *Différentes dimensions de la pauvreté* étant le foyer, il a été mis en annexe de la page consacrée aux ménages de la phase 1. Les modules *Gouvernance* et *Démocratie* s'intéressant aux opinions des personnes de 18 ans et plus, ils ont été ajoutés aux phases 1 ou 3, en fonction des pays (voir tableau ci-dessous).

Tableau A.1. **Principales caractéristiques des modules dans certaines capitales économiques de l'Afrique francophone**

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Antana-narivo	Ensemble
Echantillonnage de la phase 1 :									
Nombre total d'unités de base	464	713	2483	993	368	2 041	129	1 330	8 521
Nombre total d'unités de base dans l'échantillon	125	125	125	125	125	125	125	108	983
Nombre initial de ménages dans l'échantillon	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	3 019	21 019
Nombre final de ménages dans l'échantillon	3 001	2 458	2 494	2 409	2 500	2 479	2 500	3 019	20 860
Module sur la pauvreté subjective :									
Date de l'enquête	oct-01	oct-01	juin-02	oct-01	sept-02	oct-02 févr-03	sept-01	déc-02 janv-03	-
Unité d'analyse	ménage	ménage	ménage	ménage	ménage	ménage	ménage	ménage	ménage
Nombre de ménages	3 001	2 458	2 494	2 409	2 500	2 479	2 500	2 734	20 575
Questionnaire	complet	complet	complet	complet	complet	complet	complet	complet	complet
Nombre de questions	78	78	78	78	78	78	78	78	78
Modules sur la gouvernance et la démocratie :									
Date de l'enquête	oct-01	oct-02	juin-02	oct-01	sept-02	oct-02 févr-03	oct-01	avr-03	-
Unité d'analyse	adulte	adulte	adulte	adulte	adulte	adulte	adulte	adulte	adulte
Phase d'enquête	phase 1	phase 3	phase 1	phase 1	phase 1	phase 1	phase 3	phase 2	-
Nombre de personnes	6 328	2 023	4 794	4 482	6 431	6 829	1 840	2 807	35 534
Questionnaire	complet	partiel	partiel	partiel	partiel	partiel	complet	partiel	-
Nombre de questions	124	119	117	117	124	113	114	120	-

Source : *Enquêtes 1-2-3,* Phase 1, Phase 3, *modules Différentes dimensions de la pauvreté, Gouvernance et Démocratie* 2001/2003, instituts nationaux de statistiques, AFRISTAT et estimations DIAL.

Dans les pays andins, le dispositif d'enquête a été adapté aux particularités locales, mais il se base sur le modèle commun conçu pour l'Afrique. Le système de statistiques nationales étant plus avancé dans les Andes, les trois modules ont pu être annexés à l'enquête auprès des ménages réalisée par chaque INS dans le cadre du système officiel de statistique : les enquêtes ENAHO au Pérou, SIEH (pour les modules *Gouvernance* et *Démocratie*) et ENIGHU (pour le module *Différentes dimensions de la pauvreté*) en Équateur, enfin MECOVI en Bolivie. Les enquêtes réalisées dans ces trois pays ont porté sur de larges échantillons de population nationale : plus de 40 000 personnes de plus de 18 ans ont été interviewées dans ces trois pays d'Amérique latine, ce qui a permis de comparer les statistiques au niveau national mais aussi au niveau régional en Équateur et au Pérou.

A ce jour, c'est au Pérou que l'expérience menée a été la plus complète : les modules font partie intégrante de l'enquête ENAHO, au même titre que les modules sur l'emploi, les revenus et la consommation. Grâce à l'échantillonnage de l'enquête ENAHO, les modules couvrent un échantillon de plus de 20 000 ménages avec une représentativité nationale, régionale et même départementale. En outre, la périodicité de l'enquête ENAHO a permis d'établir des indicateurs annuels, trimestriels et même mensuels, dès l'introduction des modules en mai 2003. De même, en Équateur, l'échantillon de 19 059 personnes retenu pour les modules *Gouvernance* et *Démocratie* (GD) et de 11 256 personnes pour les *Différentes dimensions de la pauvreté* (DP) a fourni un niveau de statistiques infranationales (quatre grandes villes, et diverses zones urbaines et rurales). En revanche, il s'agissait d'une initiative ponctuelle et non suivie (mars 2004 dans le cas de l'enquête SIEH et 2003-2004 dans le cas de l'enquête ENIGHU). En Bolivie, les propriétés statistiques de l'enquête ont été plus limitées, car l'échantillon couvrait seulement 1 570 personnes pour le module GD, soit un sixième des données

Tableau A.2. **Principales caractéristiques des modules dans les pays andins**

	Pérou	Équateur	Bolivie
Échantillon de population	18 918 ménages (ENAHO) 18 918 pour le module GD 18 918 pour le module DP	19 059 ménages (SIEH) 11 270 ménages (ENIGHU) 19 059 pour le module GD 11 256 pour le module DP	9 433 ménages (MECOVI) 9 196 pour le module DP 1 570 pour le module GD
Période de l'enquête	mai 2003 - oct. 2005 en continu	mars 2004 (GD, SIEH) 2003-2004 (DP, ENIGHU)	nov. 2003 - nov. 2004 (DP) sept. - nov. 2004 (GD)
Portée géographique	nationale, régionale, départementale	nationale, régionale, 4 plus grandes villes	nationale, régionale
Sujets couverts	démographie + social + économie + modules GD et DP	démographie + social + économie + modules GD et DP	démographie + social + économie + modules GD et DP
Procédure d'harmonisation du questionnaire	SG-CAN	SG-CAN	SG-CAN
Procédure participative, institutionnalisation	INEI (INS) INS universités organismes publics	INEC (INS)	INE (INS)
Indicateurs de gouvernance et de démocratie	indicateurs objectifs (processus et réalisations) et perceptions	indicateurs objectifs (processus et réalisations) et perceptions	indicateurs objectifs (processus et réalisations) et perceptions
Impact sur la formulation de politiques	Ventilation par sexe, niveaux de pauvreté et institutions	Ventilation par sexe, niveaux de pauvreté et institutions	Ventilation par sexe, niveaux de pauvreté et institutions

Source : enquêtes *ENAHO, SIEH, ENIGHU et MECOVI, modules Différentes dimensions de la pauvreté, Gouvernance et Démocratie,* 2003/2005, Instituts nationaux de statistique, SG-CAN, et estimations DIAL.

collectées par l'enquête MECOVI (de septembre à octobre 2004) et 9 196 personnes poour le module DP sur toute la durée de l'enquête (de novembre 2003 à octobre 2004), mais l'échantillon avait été défini de manière à garantir une représentativité régionale et nationale. Il est à noter que les caractéristiques des enquêtes des pays étudiés reflètent les différents niveaux de développement de leurs systèmes nationaux de statistique.

Enquête miroir effectuée dans les pays africains

Pour compléter l'enquête sur la *Gouvernance* et la *Démocratie* réalisée en Afrique francophone, une enquête a également été faite auprès de divers experts sur les huit pays africains. Cette enquête visait à comparer leurs perceptions avec celles du grand public sur un ensemble de questions courantes. Un total de 250 spécialistes, tant de pays du Nord que du Sud, y ont répondu (chercheurs, spécialistes du développement, décideurs, hauts fonctionnaires, hommes politiques, etc.).

Il a été demandé aux « experts » de choisir un pays (parmi les huit concernés) qu'ils connaissaient bien, avant de remplir le questionnaire de l'*Enquête miroir*. Celle-ci était constituée de deux volets : une version simplifiée des modules *Gouvernance* et *Démocratie*, pour laquelle les experts devaient exprimer leur propre opinion ; puis un deuxième groupe de questions demandant aux experts d'indiquer les réponses que les personnes interrogées avaient, selon eux, données sur les points en question. Enfin, il a été demandé aux experts de fournir un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques personnelles : sexe, âge, profession, connaissance du domaine, etc.

Expérience pilote Métagora en Palestine

Résumé de l'expérience

L'expérience a consisté à créer des indicateurs sur les droits de l'homme et à développer un instrument d'information accessible au public. Les cinq objectifs étaient les suivants : (1) renforcer le professionnalisme, la précision et l'objectivité de la transmission d'informations en matière de droits de l'homme ; (2) encourager une recherche sur la démocratie et les droits de l'homme en Palestine basée sur les faits ; (3) autoriser la production d'indicateurs de mesure des droits de l'homme sur une base régulière, avec des possibilités de comparaison au fil du temps ; (4) développer les forums participatifs au plan national et encourager les travaux de suivi interdisciplinaires impliquant des statisticiens publics, des universitaires et des praticiens des droits de l'homme ; (5) contribuer à une analyse plus claire des problèmes liés à l'obligation de rendre compte et à la gouvernance en Palestine et mettre en place un dialogue démocratique bien informé.

L'expérience pilote a étudié, via un vaste processus participatif, les possibilités d'impliquer les instituts nationaux de statistique, ainsi que les centres de recherche et les ONG, dans les questions de mesure des droits de l'homme et de gouvernance. L'expérience s'est concentrée sur le développement d'indicateurs sur le droit à l'éducation basés sur les données statistiques et diverses informations collectées par des ONG. Les informations quantitatives et qualitatives ont été intégrées dans une base de données dynamique développée et gérée par le Bureau central palestinien de statistique (PCBS). Cette base de données devrait faire office d'outil de référence pour d'autres analyses indépendantes en vue de la formulation de politiques et de la transmission d'informations de la part des centres de recherche, des organisations de défense des droits de l'homme et des personnes travaillant à la formulation de politiques.

L'intégration de données en provenance des sources les plus diverses s'est faite à deux niveaux : tout d'abord, des données issues de différentes bases de données statistiques internes au PCBS (fusion

intra-organisationnelle) ont été réunies ; ensuite, cet ensemble a été complété par des informations quantitatives et qualitatives en provenance d'autres organisations (fusion inter-organisationnelle). L'expérience pilote comportait une phase de formation essentielle, visant à renforcer les capacités des membres et du personnel des organisations de la société civile, du PCBS et de l'Autorité nationale en matière de collecte, de traitement, d'analyse et d'interprétation des données.

Organisations chargées de la mise en œuvre et principaux experts

L'expérience Métagora en Palestine a été mise en œuvre sous l'égide du Bureau central palestinien de statistique (Palestinian Central Bureau of Statistics ou PCBS) (P.O. Box 1647, Ramallah – Cisjordanie, Palestine, Tél: +972 2 240 6340) en partenariat avec :

- le Bisan Center for Research and Development (P.O. Box 725, Ramallah, Cisjordanie) ;
- l'Autorité nationale palestinienne (Ministry of Education, P.O. Box 576, Ramallah, Cisjordanie, Tél: +972 2 298 5555) ;
- le Teacher Creativity Centre (P.O. Box 1948, Ramallah, Cisjordanie, et Mahkamat Al-Suluh Street, Rayyan & Imsih Building, 3rd. Floor, Ramallah, Cisjordanie, Tél: +972 2 295 9960).

Collecte et traitement des données

Le PCBS a créé une équipe technique interne Métagora constituée par des spécialistes des indicateurs statistiques, de la conception de base de données et des systèmes d'information géographique. Cette équipe a : (1) rédigé une liste préliminaire d'indicateurs, de définitions et de méthodes de mesure ; (2) identifié les sources de données pertinentes ; (3) préparé des formulaires et outils nécessaires à la collecte des données ; (4) traité les informations disponibles dans les bases de données du PCBS et collecté des informations auprès de diverses sources externes ; (5) conçu et testé la base de données afin qu'elle réponde aux objectifs du projet ; (6) réexaminé, à intervalles réguliers, la cohérence du cadre méthodologique (définitions, codage, etc.) ; (7) préparé les mises en correspondance dynamiques utilisées dans la base de données.

Des données quantitatives ont été collectées dans les bases de données internes du PCBS et auprès de diverses sources officielles et non officielles afin de couvrir la liste de tous les indicateurs préparée par le PCBS. Parmi les sources de ces données se trouvent les organisations partenaires listées ci-dessus. Des informations qualitatives ont également été recueillies auprès de ces organisations partenaires ainsi qu'auprès d'autres sources.

Une équipe formée en ce sens a recueilli des témoignages. Ces informations ont été évaluées en fonction de leur pertinence par rapport au droit à l'éducation et pour leur capacité à être quantifiées ou à compléter, d'une manière ou d'une autre, les informations statistiques. A titre d'exercice pilote, certains de ces indicateurs ont été créés pour ne couvrir qu'une partie du Territoire palestinien (Cisjordanie ou Bande de Gaza), une période limitée dans le temps, ou encore des aspects très spécifiques de violation des droits.

Les experts des technologies de l'information du PCBS ont créé des prototypes de bases de données pour le projet Métagora. L'équipe d'experts a passé environ deux mois à étudier activement la question et à développer et améliorer le codage afin de traiter la saisie, le stockage et la transmission des données. Les prototypes de bases de données ont été mis en œuvre via la plateforme Dot Net en utilisant les langages XML et XSLT. La solution XML/XSLT est tout à fait dans la tendance actuelle du secteur, qui tend à standardiser la diffusion des données via XML. Cette solution permet d'ajouter ou de modifier facilement des données et des indicateurs, tandis que les services web peuvent être utilisés pour relier la base à des sources de données en ligne. Le moteur Crystal Reports est utilisé

pour créer des tableaux et des graphiques de façon dynamique, basés sur les données filtrées au sein de la base de données.

La conception de la base de données prévoit l'intégration ultérieure d'outils permettant aux spécialistes des différents sujets de mettre à jour les données de façon indépendante. L'identification de variables dans chaque fichier et l'affichage des données sont dynamiques, basés sur le contenu du fichier de données lui-même. A terme, la base de données devrait être accessible en ligne, moyennant des modifications mineures.

Évaluation du prototype de base de données

L'assistance technique fournie par les experts palestiniens et les consultants internationaux associés à Métagora a permis d'améliorer la conception de la base de données, ses aspects techniques et sa structure. Le prototype de base de données a fait l'objet d'une évaluation technique externe menée par Mme Marissa Mc Laughlin et M. Sufian Aba Harb. Le rapport d'évaluation technique souligne les points suivants :

- Le choix du langage XML pour organiser et présenter les données statistiques est l'une des grandes forces du prototype de base de données, qui utilise les techniques les plus récentes et a été développé en suivant les standards internationaux.
- Avec cette structure à trois niveaux (sujets, indicateurs et données sources/métadonnées) il est facile pour un ordinateur de générer des données, de les lire et de s'assurer que la relation entre elles est sans ambiguïté.
- Tant qu'une liste de sujets (catégories principales) est maintenue et organisée en fonction de standards prédéfinis, la conception adoptée répond bien aux besoins.
- L'utilisateur peut afficher le contenu du fichier de données (la réalisation) après chaque opération de filtrage. Les fonctions du moteur de filtrage construisent des expressions de filtrage directement en arrière-plan, sans que les utilisateurs aient besoin de connaître la syntaxe du langage d'interrogation.
- Avantage évident de l'interface de recherche : l'utilisateur dispose de toutes les informations dont il a besoin en un seul endroit. L'utilisateur peut donc accéder à toute sélection quelle qu'elle soit, par exemple sur un autre sujet, un autre indicateur ou une autre source de données.
- Le prototype relie un indicateur à de nombreuses sources de données (fichiers de données) bien qu'il ne permette pas de mettre en relation des données issues de sources différentes ou d'établir des comparaisons. Bien que ce soit complexe du point de vue structurel, il serait intéressant d'examiner ce point lors des évolutions futures.
- Sachant l'importance des métadonnées pour les utilisateurs, le prototype a été conçu pour rendre celles-ci disponibles ; cependant, cette fonctionnalité devrait être améliorée à l'avenir pour être plus facile d'utilisation.
- Il serait intéressant de rechercher, à terme, une présentation graphique générée de façon plus dynamique.
- Une évolution du moteur de recherche devrait fournir aux utilisateurs le moyen d'atteindre directement des indicateurs ou des sources de données spécifiques, c'est-à-dire sans avoir à passer par la structure à trois niveaux.

Le rapport d'évaluation technique souligne aussi que les outils du prototype permettent aux utilisateurs de manipuler des données statistiques et de réaliser des analyses dynamiques sans difficulté. Il souligne également le fait que les « initiatives entreprises par les responsables de projet du PCBS de mettre en place des évaluations régulières des différentes versions du prototype ont constitué des étapes cruciales pour garantir la participation des parties prenantes à la conception du produit fini et à la définition des standards qu'ils adopteront peut-être. »

Annexe 2

Questionnaire utilisé pour l'enquête mondiale sur les initiatives

Cette enquête mondiale sur les initiatives mesurant la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance a été conçue, préparée et supervisée par un groupe de travail issu du Groupe des partenaires de Métagora, constitué de Michelle Jouvenal (Istat – Institut national de la statistique, Italie), Roberta d'Arcangelo (consultante), Hans-Otto Sano (Institut danois des droits de l'homme, Danemark), Jan Robert Suesser (ADETEF, France) et Thomas Heimgartner (équipe de coordination de Métagora).

La collecte, l'analyse et la mise en forme des informations ont été assurées par Mme d'Arcangelo, sous la supervision de Mme Jouvenal et de M. Sano. Mme d'Arcangelo a été accueillie par l'Institut national de la statistique en Italie, qui lui a fourni les outils de travail nécessaires et toute l'assistance utile pour la mise en œuvre de ce projet. Par la suite, d'autres travaux ont été menés par Mme Quetzali Padilla Dulce.

Questionnaire utilisé pour l'enquête sur les initiatives mesurant la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance

Le questionnaire qui suit cherche à identifier toute initiative et les indicateurs associés qui contribuent, directement ou indirectement, à mesurer la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance.

L'organisation pour laquelle vous travaillez ne considère peut-être pas ses initiatives et indicateurs comme des instruments de mesure de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance à proprement parler. Cependant, il se peut que vos travaux contribuent à la collecte systématique d'informations et de données ou à documenter et mesurer certains aspects ou dimensions de la démocratie, des droits de l'homme et/ou de la gouvernance. En effet, les indicateurs communément appelés socio-économiques sont une source utile d'information pour l'analyse des droits sociaux et économiques (par exemple, niveau d'alphabétisation des adultes, rations caloriques journalières, % d'enfants avec un faible poids à la naissance). Par conséquent, nous souhaiterions que ces initiatives soient intégrées dans l'inventaire. Il se peut que certaines des questions qui suivent ne soient pas pertinentes dans le cadre de l'initiative qui vous concerne. Si tel était le cas, n'y répondez pas et passez aux questions suivantes.

Les réponses fournies seront incluses dans une base de données accessible sur Internet. Plus vos réponses seront nombreuses et précises, plus il sera facile pour les futurs utilisateurs de cet inventaire de prendre connaissance de votre initiative, d'apprendre de votre expérience et, éventuellement, de prendre contact avec votre organisation.

Vous avez également la possibilité d'ajouter toute information supplémentaire que vous jugez utile à la bonne compréhension de votre initiative. Il peut s'agir de publications, des grandes lignes du projet, de questionnaires, etc. De tels documents resteront bien évidemment confidentiels et ne seront publiés qu'avec votre autorisation.

Enfin, si vous connaissez dans votre pays des organisations ayant récemment collecté des informations et des données de manière systématique sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance, nous vous serions très reconnaissants de nous fournir leurs coordonnées (nom du responsable, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de fax), et de leur transmettre notre message ou de leur communiquer l'adresse du site Internet www.metagora.org/initiatives, où elles pourront trouver le questionnaire et l'ensemble des documents correspondants. Elles auront ainsi la possibilité de nous faire part de leur expérience.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à contacter : initiatives@metagora.org (après la conclusion de Métagora, tout message reçu à cette adresse sera transmis au Centre de Gouvernance du PNUD à Oslo).

A) Description de l'organisation	
1. Nom de l'organisation	Indiquez le nom de l'organisation directement responsable de la mise en œuvre du projet :
2. Coordonnées	Indiquez les coordonnées de votre organisation : Numéro et rue : Code postal et ville : Téléphone : Courrier électronique :
3. Site Internet	Quelle est l'adresse du site Internet de l'organisation ? http://www.
4. Pays	Dans quel pays votre organisation est-elle basée ?
5. Type d'organisation	Cochez la(les) case(s) correspondante(s) : 0 universitaire 0 ONG 0 organisme gouvernemental 0 organisme intergouvernemental 0 institut national de statistique 0 Nations Unies 0 organisation nationale de défense des droits de l'Homme 0 organisation culturelle 0 centre de recherche 0 autre : _____
6. Autres organisations impliquées dans la mise en œuvre de l'initiative	Si d'autres organisations sont impliquées dans la mise en œuvre de l'initiative, indiquez leurs noms et coordonnées :
7. Principal champ d'expertise de l'organisation	Indiquez le domaine de spécialisation de votre organisation : 0 statistique 0 démocratie 0 droits de l'homme 0 gouvernance 0 autre :_____

B) Initiative contribuant à mesurer la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance
(Si votre organisation travaille (ou a travaillé) sur plus d'une initiative, merci de remplir un questionnaire pour chacune d'entre elles)

a) Caractéristiques générales	
8. Intitulé de l'initiative	Indiquez l'intitulé exact de l'initiative :
9. Site Internet de/sur l'initiative	Indiquez l'adresse du site Internet de l'initiative (s'il est différent de celui de l'organisation qui la porte). Si votre initiative n'a pas sa propre page Internet, vous pouvez indiquer un site Internet contenant des informations sur cette dernière. http://www.
10. Coordonnées de l'initiative	Indiquez les coordonnées de l'initiative (quand celles-ci sont plus spécifiques que celles de l'organisation) : Nom de la personne/département responsable de l'initiative : Numéro et rue : Code postal et ville : Pays : Téléphone : Courrier électronique :
11. Publications	Indiquez où les résultats publiés sont disponibles, ainsi que le titre et l'année de publication :
12. Coût / Financement	Indiquez le coût total approximatif de la mise en œuvre de l'initiative et, si possible, la source de financement : Coût total (préciser la monnaie utilisée et le taux de change) : Sources de financement :
13. État de l'initiative	Indiquez l'état de l'initiative, en cochant une des cases suivantes : O Terminée (dans ce cas, indiquez si possible les dates de conception initiale et de publication finale : de _____ à _____) O En cours (depuis _____ jusqu'à _____) O En préparation (l'initiative n'est pas encore opérationnelle, mais en cours d'élaboration)

14. Localisation géographique	Indiquez la localisation géographique de l'initiative (continent, région, pays ou zone) :
b) Objectifs de cette initiative	
15. But	Décrivez brièvement votre initiative (Quels sont les objectifs généraux ? Quels sont les besoins ou les demandes à l'origine de cette initiative ? Y a-t-il des liens avec des lois spécifiques, avec des traités ou normes précis sur les droits de l'homme ? Quelle est la population cible ? etc.) (1 500 caractères au maximum)

16. Thèmes abordés	Cochez la(les) case(s) qui correspond(ent) aux thèmes principaux couverts par votre initiative (à gauche) ; vous pouvez ensuite préciser les thèmes dans la colonne de droite (maximum 6 thèmes):	
	0 démocratie	0 souveraineté populaire 0 légitimité des dirigeants 0 pluralisme des partis politiques 0 séparation des pouvoirs 0 État de droit 0 élections 0 égalité 0 liberté de la presse 0 autre : _____
	0 droits de l'homme	0 droits politiques 0 droits civils 0 droits économiques 0 droits sociaux 0 droits culturels 0 droits en matière d'environnement 0 droit au développement 0 droits des femmes 0 droits des enfants 0 droits des peuples indigènes et des minorités 0 autre : _____
	0 gouvernance	0 gestion des ressources 0 responsabilisation des autorités 0 transparence 0 corruption 0 participation 0 efficacité 0 État de droit 0 contrôle/observation/suivi/supervision 0 accès à information 0 éthique 0 autre : _____

c) Source(s) et production de données / information	
17. Source(s) des données	Les données sont-elles (cochez une seule case) : 0 des données propres à votre organisation 0 des données extérieures à votre organisation 0 une combinaison de vos propres données et de données extérieures 0 l'initiative est une analyse qui ne s'appuie pas sur des données
18. Type de collecte de données	Précisez la méthode ou le type de collecte des données (en cochant une ou plusieurs cases) : 0 recensement 0 enquête sur échantillon aléatoire de population 0 enregistrement d'événements 0 sources secondaires (littérature, journaux, etc.) 0 données administratives (cadastre, etc.) 0 groupes thématiques 0 panel d'experts 0 entretiens approfondis 0 évaluation de résultats / études documentaires 0 combinaison d'indicateurs utilisant diverses sources de données 0 autre :_____
19. Précisions sur la collecte des données	Vous pouvez inclure ici des spécifications et des détails techniques à propos de la méthode de collecte de données. Par exemple, taille de la population ou de l'échantillon, nature des sources secondaires ou des données administratives, ou niveau de précision des données (pays, village, ménage, etc).

20. Fréquence de la collecte ou de l'analyse des données	La collecte des données est-elle (une seule possibilité) ? O continue (comme par exemple pour l'enregistrement d'événements) : de _____ à _____ O régulière (précisez la fréquence (annuelle, tous les 5 ans, etc.) : _____) O unique
21. Méthodes et instruments de mesure	Merci de préciser les méthodes (qualitatives et quantitatives), et/ou les instruments créés ou utilisés : (1 500 caractères au maximum)
22. Liste des indicateurs	Indiquez la liste des indicateurs principaux et, si possible, leur définition/description :

1. L'information peut être quantitative, qualitative ou une combinaison des deux. L'information quantitative contient généralement des unités de mesures, par exemple : nombre d'individus, % de la population, % d'enfants de moins de 15 ans, nombre d'années. Une information qualitative n'a pas d'unité de mesure. Pour quantifier une information qualitative, il faut en général faire intervenir une échelle (par exemple : 1 : « tout à fait d'accord », 2 : « plutôt d'accord », 3 : « ni d'accord, ni pas d'accord », 4 : « plutôt pas d'accord », 5 : « pas d'accord du tout »).

d) Produits et utilisateurs	
23. Principaux résultats (produits)	Indiquez les principaux résultats ou produits qui découlent de l'initiative (par exemple : rapports, méthodes mises au point, bases de données, etc.) 500 caractères au maximum.
24. Principaux utilisateurs	Indiquez les principaux utilisateurs de l'information générée par votre initiative (un ou plusieurs choix) : 0 décideurs politiques 0 agences des donneurs 0 organisations internationales 0 société civile 0 chercheurs 0 médias 0 autre :_____

Merci de retourner ce questionnaire à l'adresse suivante : initiatives@metagora.org (après la conclusion de Métagora, tout message reçu à cette adresse sera transmis au Centre de Gouvernance du PNUD à Oslo).

Rappel : Si vous aviez connaissance d'autres organisations qui, dans votre pays, rassemblent des données sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous fournir leurs coordonnées et de leur transmettre les documents utiles, ou de leur communiquer le lien suivant où ces documents (en français, anglais et espagnol) et le questionnaire sont aussi disponibles :

http://www.metagora.org/html/activities/act_inventory.html.

Annexe 3

Exemples d'initiatives figurant à l'Inventaire Métagora

Projet visant à mesurer la torture en Géorgie

Inventaire des initiatives	
Initiative :	recherche simple | recherche avancée
Mise en œuvre par	• Anchor Consulting LLC • Georgian Center for Psychosocial and Medical Rehabilitation of Torture Victims (GCRT)
Intitulé de l'initiative	Géorgie - Importance de la torture : Enquête auprès de la population de Tbilissi
Site Internet	gcrt.gol.ge
Contact	Nino Makhashvili 6, Shio Mghvimeli Street, Tblisi Georgia +995 (32) 232997 gcrt@gol.ge
Publications	Rapport final disponible sur : http://gcrt.gol.ge/publications.htm
Coût	4 000 EUR
Financement	Union européenne
État de l'initiative	Achevée (du 01-02-2003 au 31-12-2003)
Localisation géographique	Tbilisi, Georgia
Région	• Europe et Fédération de Russie
Objectif	Le Georgian Center for Psychosocial and Medical Rehabilitation of Torture Victims (GCRT) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui apporte une aide médicale et psychologique aux victimes de la torture en Géorgie. Les activités du Centre sont soutenues par la Commission européenne, l'UNVFTV, l'UNHCR, l'OSCE_ODIHR et l'ICRC. Pouvoir disposer d'indicateurs quantitatifs fiables sur les tendances des évolutions sociales est une condition indispensable à la planification efficace des activités du Centre. C'est pourquoi une enquête sur l'incidence de la torture à Tbilissi (Géorgie), et plus globalement sur la perception des droits de l'homme, a été confiée à Anchor Consulting. Anchor Consulting a conduit 800 entretiens auprès d'habitants de Tbilissi, à leur domicile. Le questionnaire est présenté en annexe (Chapitre 8) du rapport. Les personnes interrogées ont été sélectionnées en respectant des quotas géographiques (district) et démographiques (âge et sexe). Ces quotas ont été définis à partir des données statistiques officielles. Les enquêtes de terrain ont eu lieu pendant la deuxième quinzaine d'octobre 2003. Le rapport détaille les résultats de l'enquête. Pour évaluer correctement les résultats de l'enquête, il ne faut pas perdre de vue qu'elle mesure les opinions des habitants de Tbilissi juste avant la poussée révolutionnaire de novembre 2003. De ce fait, ils constituent un point de référence intéressant – bien qu'involontaire – pour mesurer les évolutions ultérieures de la situation des droits de l'homme dans la Géorgie post-révolutionnaire. La finalité première de l'enquête était d'étudier les problèmes de torture : leur incidence, le degré de sensibilisation du public à ce phénomène, les opinions sur les thématiques associées et les acteurs concernés. Le questionnaire a été structuré selon le principe de « l'entonnoir », c'est-à-dire en commençant par des questions relativement générales et neutres pour aborder progressivement des sujets plus spécifiques et sensibles. Le rapport suit la structure du questionnaire. L'enquête a été conçue pour être la première d'une série d'études similaires devant être conduites régulièrement. Par conséquent, l'utilité de ses résultats augmentera avec le temps car des indicateurs pourront révéler des tendances. Nous espérons que ce rapport suscitera le débat public et fera l'objet de critiques constructives. Le GCRT et Anchor Consulting sont prêts à répondre à toutes les questions relatives à cette enquête et seront heureux de toutes observations et suggestions à ce propos.

Thèmes principaux	• Droits de l'homme
Détail des aspects abordés	• État de droit • Égalité • Droits politiques • Droits civils • Contrôle/observation/suivi/supervision
Source des données	Données propriétaires
Type de collecte des données	• Enquête par échantillonnage aléatoire de la population • Données administratives
Précisions sur la collecte des données	800 personnes interrogées. Echantillonnage aléatoire. Habitants de Tbilissi Anchor Consulting a conduit 800 entretiens auprès d'habitants de Tbilissi, à leur domicile. Les personnes interrogées ont été sélectionnées en respectant des quotas géographiques (district) et démographiques (âge et sexe). Ces quotas ont été définis à partir des données statistiques officielles.
Fréquence de la collecte/ de l'analyse des données	Unique
Méthodes/instruments de mesure mis au point ou utilisés	Statistiques descriptives, Corrélations, Régressions Les méthodes de recherche sociologique sont difficilement applicables en Géorgie compte tenu de diverses difficultés spécifiques au pays : absence de recensement de la population pour sélectionner l'échantillon, absence de données statistiques fiables, contraintes budgétaires de l'enquête interdisant un véritable contrôle des entretiens, etc. Dans la plupart des cas, ce genre de problème nuit à la fiabilité des résultats d'une enquête isolée, ce qui milite pour sa reconduction régulière, avec le même contenu et la même méthodologie. En effet, même si les chiffres obtenus lors de ces enquêtes peuvent être biaisés, les tendances qu'elles mettent en lumière sont beaucoup plus fiables et instructives.
Liste des indicateurs	La finalité première de l'enquête était d'étudier les problèmes de torture : leur incidence, le degré de sensibilisation du public à ce phénomène, les opinions sur les thématiques associées et les acteurs concernés. L'extrême sensibilité des questions étudiées a influencé la longueur et la structure du questionnaire. A cet égard, afin de ne pas « effrayer » d'emblée les personnes interrogées et de récolter des réponses les plus précises possibles aux questions essentielles (sur la torture), le questionnaire débutait par des questions relativement générales et neutres pour aborder progressivement les sujets centraux de l'enquête. Des questions générales sur les problèmes socio-économiques du pays, sur les droits de l'homme, les phénomènes d'agression et de violence ont permis de placer le cœur du sujet dans un contexte plus général, ce qui est très utile pour les lecteurs du rapport connaissant mal la Géorgie. Le questionnaire a été construit en quatre parties : - La première visait à replacer le thème principal de l'étude dans le contexte plus large de la situation socio-économique en Géorgie. Les problèmes les plus importants ont été classés en fonction de leur urgence et des tendances respectives de leur évolution. - La deuxième partie permettait d'introduire la notion de droits de l'homme. Le degré de compréhension de cette notion par le public a été mesuré en notant ce que les personnes interrogées y associaient et en mettant cette notion en perspective avec les problèmes socio-économiques évoqués auparavant. - Dans la troisième partie, l'incidence des violations graves, physiques et morales, a été évaluée. - La quatrième partie portait sur le thème principal de l'étude : perception du phénomène de torture, son incidence et opinion du public sur cette question, ainsi que la nécessité de mettre en place des mesures de prévention/réparation.
Principaux résultats (produits)	Rapport
Principaux utilisateurs	• Décideurs politiques • Agences des donneurs • Organisations internationales • Société civile • Chercheurs • Médias

Création d'un système d'indicateurs sur les droits de l'homme au Brésil

Inventaire des initiatives	
Initiative :	recherche simple | recherche avancée
Mise en œuvre par	• Escola Nacional de Ciências Estatísticas ENCE / IBGE
Intitulé de l'initiative	Brésil - Création d'un système d'indicateurs sur les droits de l'homme
Site Internet	www.ence.ibge.gov.br
Contact	M. Pedro Luis do Nascimento Silva, Coordinateur général ENCE Rua André Cavalcanti, 106 Rio de Janeiro Brésil +55-21-21424548 pedrosilva@ibge.gov.br
Publications	
Coût	40 000 USD
Financement	Fondation Ford
État de l'initiative	en cours (depuis le 01-09-2002)
Localisation géographique	Brésil
Région	• Amérique Latine et Caraïbes
Objectif	L'objectif de ce projet était de concevoir un système d'indicateurs sur les droits de l'homme reposant sur les statistiques publiques. Principales caractéristiques du projet : • Prise en compte d'expériences nationales et internationales, ainsi que de la portée et de l'évolution des concepts relatifs aux droits de l'homme. • Mise en œuvre d'une méthodologie spécifique pour créer le système, dans laquelle les droits de l'homme sont examinés à trois niveaux : droits civils (évaluation de la justice et de la violence) ; droits sociaux, économiques et culturels ; droits relatifs à la sexualité et à la procréation. Les données sur la race et le sexe sont des variables transverses illustrant les phénomènes de discrimination ; • Plusieurs niveaux de désagrégation des données : niveau national, de l'état et municipal ; en outre, il est prévu d'actualiser le système d'indicateurs chaque année ou au moins tous les deux ans ; • Elaboration d'une étude de cas sur la violence, fondée sur le taux de mortalité par homicide dans la population des hommes jeunes de Rio de Janeiro, subdivisée par petites zones intra urbaines et classée par degré de violence. Cette classification est liée aux infrastructures, aux conditions de vie, aux revenus des familles, au personnel et aux moyens consacrés à l'éducation, à la prévention, etc. • Présentation des résultats en utilisant des ressources géo-référencées. Tous les résultats seront diffusés selon différentes modalités. Ils ont vocation à servir de guide pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que pour la formation aux activités liées aux droits de l'homme

Thèmes principaux	• Droits de l'homme
Détail des aspects abordés	• Droits civils • Droits économiques • Droits sociaux • Droits culturels • Droit au développement • Droits des femmes • Droits des enfants
Source des données	Utilisation de source(s) de données extérieure(s)
Type de collecte des données	• Recensement • Enquête sur échantillon aléatoire de population • Enregistrement d'événements • Sources secondaires • Panel d'experts • Combinaison d'indicateurs utilisant diverses sources de données
Précisions sur la collecte des données	Autres données utilisées : statistiques de mortalité

Évaluation des droits de l'homme au Malawi

Inventaire des initiatives	
Initiative :	recherche simple | recherche avancée
Mise en œuvre par	• Malawi Human Rights Commission
Intitulé de l'initiative	Malawi - Analyse de la situation des droits de l'homme au Malawi
Site Internet	http://www.malawihumanrightscommission.org/
Contact	Malawi Human Rights Commission HB House, along Chilambula Road Private Bag 378 Lilongwe 3 Malawi +265 1 750900/954/958 mhrc@sdnp.org.mw
Publications	
Coût	8 000 à 10 000 USD
Financement	Gouvernement et donneurs
État de l'initiative	en cours (depuis le 01-01-2001)
Localisation géographique	Malawi, Afrique australe
Région	• Afrique subsaharienne
Objectif	- Garantir un suivi régulier de la situation sur le terrain par rapport à chacun des droits ciblés, afin que le pays sache clairement dans quelle mesure ces droits sont – on non – respectés. - Mettre en évidence les difficultés de mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et d'autres engagements pris dans le cadre de traités ratifiés par le pays. - Encourager et faciliter la participation du peuple et l'examen par la population des politiques et actions publiques. - Faciliter l'échange d'informations sur la jouissance – ou non – des droits de l'homme. - Prendre en compte tous les droits garantis par la Constitution du Malawi et définis par les traités internationaux ratifiés par le pays.

Thèmes principaux	• Droits de l'homme
Détail des aspects abordés	• Égalité • Droits politiques • Droits civils • Droits économiques • Droits sociaux • Droits culturels • Droits des femmes
Source des données	Combinaison de données propriétaires et extérieures
Type de collecte des données	• Enregistrement d'événements • Sources secondaires • Groupes thématiques • Entretiens approfondis • Évaluation de résultats / études documentaires • Données administratives
Précisions sur la collecte des données	I. Données statistiques générales, par exemple nombre de cas de violences domestiques enregistrés. II. Données désagrégées par régions du pays sur le nombre d'enfants scolarisés III. % de femmes occupant des fonctions décisionnelles IV. Indicateurs sanitaires, tels que le taux de mortalité maternelle V. Données qualitatives sur la perception des améliorations ou des aggravations VI. Exploitation de diverses sources secondaires, comme les rapports annuels publiés par des institutions de renom.
Fréquence de la collecte/ de l'analyse des données	Récurrente (fréquence : tous les deux ans)
Méthodes/instruments de mesure mis au point ou utilisés	Questions ouvertes et fermées. Méthodes quantitatives : mesure essentiellement par nombre d'items et % de la population. Méthodes qualitatives : évaluation des tendances d'amélioration, de stabilité ou d'aggravation/déclin.
Liste des indicateurs	- Nombre total d'items pour chaque période donnée, par exemple nombre annuel de décès de prisonniers et leurs causes respectives. - % de la population, par exemple % de femmes occupant des fonctions décisionnelles. - Données relatives au travail des enfants, désagrégées par échantillons géographiques. - Nombre de cas enregistrés de violations des droits de l'homme, par exemple nombre de cas de déni de justice.
Principaux résultats (produits)	Rapport d'analyse de la situation des droits de l'homme
Principaux utilisateurs	• Décideurs politiques • Agences des donneurs • Organisations internationales • Société civile • Chercheurs • Médias • Autres

Annexe 4

Exemples choisis d'indicateurs des droits de l'homme développés par le HCDH

List of illustrative indicators on the right to life (UDHR, Art. 3) (* MDG related indicators)

	Arbitrary Deprivation of life	Disappearances of Individuals	Health and Nutrition	Death Penalty
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to life, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to life in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to life			
	• Date of entry into force and coverage of formal procedure governing inspection of police cells, detention centres and prisons by independent inspection agencies	• Date of entry into force and coverage of *habeas corpus* provision in the Constitution	• Time frame and coverage of national policy on health and nutrition	• Number of sub-national administrative entities that have abolished death penalty
Process	• Proportion of received complaints on the right to life investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government • Type of accreditation of National Human Rights Institutions by the rules of procedure of the International Coordinating Committee of National Institutions			
	• Proportion of communications sent by the UN Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary or Arbitrary Executions responded to effectively by the government in the reporting period • Proportion of law enforcement officials (including police, military and State security force) trained in rules of conduct concerning proportional use of force, arrest, detention, interrogation or punishment • Proportion of law enforcement officials formally investigated for physical or non-physical abuse or crime that caused death or threatened life in the reporting period • Proportion of formal investigations of law enforcement officials resulting in disciplinary actions or prosecution in the reporting period • Proportion of identified perpetrators of reported cases of arbitrary deprivation of life pursued, arrested, adjudicated, convicted or serving sentence in the reporting period	• Proportion of communications sent by the UN Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances responded to effectively by the government in the reporting period • Proportion of cases where pre-trial detention (before being brought before a court) exceeded the legally stipulated time limit in the reporting period • Number of *habeas corpus* and similar petitions filed in courts in the reporting period • Proportion of identified perpetrators of reported cases of disappearances pursued, arrested, adjudicated, convicted or serving sentence in the reporting period	• Proportion of population using an improved drinking water source* • Proportion of births attended by skilled health personnel* • Proportion of population below minimum level of dietary energy consumption* • Proportion of targeted population covered under public nutrition supplement programmes • Proportion of population using an improved sanitation facility* • Proportion of one-year-old immunised against vaccine-preventable diseases (e.g. measles*) • Proportion of disease cases detected and cured (e.g. tuberculosis*)	• Number of convicted persons on death row in the reporting period • Average time spent by convicted persons on death row • Proportion of accused persons facing capital punishment provided with access to a counsellor or legal aid • Proportion of convicted persons facing capital punishment exercising the right to have their sentence reviewed by a higher court • Reported cases of expulsion or imminent expulsion of persons to a country where they may face death penalty
Outcome	• Number of homicides and life threatening crimes, per 100,000 population • Number of deaths in custody per 1,000 detained or imprisoned persons, by cause of death (e.g. illness, suicide, homicide) • Reported cases of arbitrary deprivation of life (e.g. as reported to the UN Special Rapporteur on Extrajudicial, summary or arbitrary executions)	• Reported cases of disappearances (e.g. as reported to the UN Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances) • Proportion of cases of disappearance clarified, by status of person at the date of clarification (at liberty, in detention or dead).	• Infant and under-five mortality rates* • Life expectancy at birth or age 1 • Prevalence of and death rates associated with communicable and non-communicable diseases (e.g. HIV/AIDS, malaria* and tuberculosis*)	• Proportion of death penalty sentences commuted • Number of executions (under death penalty)
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***			

List of illustrative indicators on the right to liberty and security of person (UDHR, Art. 3)

	Arrest and detention based on criminal charges	Administrative deprivation of liberty	Effective review by court	Security from crime and abuse by law enforcement officials
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to liberty and security of person, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to liberty and security of person in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to liberty and security of person • Time frame and coverage of policy and administrative framework against any arbitrary deprivations of liberty, whether based on criminal charges, sentences or decisions by a court or administrative grounds (e.g. immigration, mental illness, educational purposes, vagrancy) • Type of accreditation of National Human Rights Institutions by the rules of procedure of the International Coordinating Committee of National Institutions			
	• Legal time limits for an arrested or detained person before being informed of the reasons for the arrest or detention; before being brought to or having the case reviewed by an authority exercising judicial power; and for the trial duration of a person in detention			• Time frame and coverage of policy and administrative framework on security, handling of criminality and abuses by law enforcement officials
Process	• Proportion of received complaints on the right to liberty and security of person investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government • Proportion of communications sent by the UN Working Group on Arbitrary Detention responded to effectively by the government • Proportion of law enforcement officials (including police, military and State security force) trained in rules of conduct concerning proportional use of force, arrest, detention, interrogation or punishment			
	• Number/proportion of arrests or entries into detention (pre- and pending trial) on the basis of a court order or due to action taken directly by executive authorities in the reporting period • Number/proportion of defendants released from pre- and trial detentions in exchange for bail or due to non-filing of charges in the reporting period	• Number/proportion of arrests or entries into detention under national administrative provisions (e.g. security, immigration control, mental illness and other medical grounds, educational purposes, drug addiction, financial obligations) in the reporting period • Number/proportion of releases from administrative detentions in the reporting period	• Proportion of cases where the time for arrested or detained persons before being informed of the reasons of arrest; before receiving notice of the charge (in a legal sense); or before being informed of the reasons of administrative detention exceeded the respective legally stipulated time limit • Number of *habeas corpus* and similar petitions filed in courts in the reporting period • Proportion of bail applications accepted by the court in the reporting period • Proportion of arrested or detained persons provided with access to a counsellor or legal aid • Proportion of cases subject to review by a higher court or appellate body • Reported cases where pre- and trial detentions exceeded the legally stipulated time limit in the reporting period	• Proportion of law enforcement officials formally investigated for physical and non-physical abuse or crime, including arbitrary arrest and detention (based on criminal or administrative grounds) in the reporting period • Proportion of formal investigations of law enforcement officials resulting in disciplinary actions or prosecution in the reporting period • Number of persons arrested, adjudicated, convicted or serving sentence for violent crime (including homicide, rape, assault) per 100,000 population in the reporting period • Proportion of law enforcement officials killed in line of duty in the reporting period • Firearms owners per 100,000 population / Number of firearms licences withdrawn in the reporting period • Proportion of violent crimes with the use of firearms • Proportion of violent crimes reported to the police (victimisation survey) in the reporting period
Outcome	• Number of detentions per 100,000 population, on the basis of a court order or due to action by executive authorities at the end of the reporting period • Reported cases of arbitrary detentions, including post-trial detentions (e.g. as reported to the UN Working Group on Arbitrary Detention) in the reporting period		• Proportion of arrests and detentions declared unlawful by national courts • Proportion of victims released and compensated after arrests or detentions declared unlawful by judicial authority	• Proportion of population feeling 'unsafe', (e.g. walking alone in area after dark or alone at home at night) • Incidence and prevalence of physical and non-physical abuse or crime, including by law enforcement officials in line of duty, per 100,000 population, in the reporting period
24.04.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***			

List of illustrative indicators on the right to adequate food (UDHR, Art. 25) (* MDG related indicators)

	Nutrition	Food Safety and Consumer Protection	Food Availability	Food Accessibility
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to adequate food, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to adequate food in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to adequate food • Number of registered and/or active non-governmental organizations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the right to adequate food			
	• Time frame and coverage of national policy on nutrition and nutrition adequacy norms	• Time frame and coverage of national policy on food safety and consumer protection • Number of registered and/or active civil society organisations working in the area of food safety and consumer protection	• Time frame and coverage of national policy on agricultural production and food availability • Time frame and coverage of national policy on drought, crop failure and disaster management	
Process	• Proportion of received complaints on the right to adequate food investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government • Net official development assistance (ODA) for food security received or provided as a proportion of public expenditure on food security or Gross National Income			
	• Proportion of targeted population that was brought above the minimum level of dietary energy consumption* in the reporting period • Proportion of targeted population covered under public nutrition supplement programmes • Coverage of targeted population under public programmes on nutrition education and awareness • Proportion of targeted population that was extended access to an improved drinking water source* in the reporting period	• Disposal rate or average time to adjudicate a case registered in a consumer court • Share of public social sector budget spent on food safety and consumer protection advocacy, education, research and implementation of law and regulations relevant to the right • Proportion of food producing and distributing establishments inspected for food quality standards and frequency of inspections • Proportion of cases adjudicated under food safety and consumer protection law in the reporting period	• Proportion of female headed households or targeted population with legal title to agricultural land • Arable irrigated land per person • Proportion of farmers availing extension services • Share of public budget spent on strengthening domestic agricultural production (e.g. agriculture-extension, irrigation, credit, marketing) • Proportion of per capita availability of major food items sourced through domestic production, import & food-aid • Cereal import dependency ratio in the reporting period	• Share of household consumption of major food items for targeted population group met through publicly assisted programmes • Unemployment rate or average wage rate of targeted segments of labour force • Proportion of targeted population that was brought above the poverty line in the reporting period • Work participation rates, by sex and target groups • Estimated access of women and girls to adequate food within household • Coverage of programmes to secure access to productive resources for target groups
Outcome	• Prevalence of underweight and stunting children under-five years of age* • Proportion of adults with body-mass index (BMI) <18.5	• Number of recorded deaths and incidence of food poisoning related to adulterated food	• Per capita availability of major food items of local consumption	• Proportion of population below minimum level of dietary energy consumption* / proportion of undernourished population • Average household expenditure on food for the bottom three deciles of population or targeted population
	• Death rates, including infant and under-five mortality rates, associated with and prevalence of malnutrition (including under-, overnutrition and inadequate intake of nutrients)			
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***			

List of illustrative indicators on the right to enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health (UDHR, Art. 25) (* MDG related indicators)

	Sexual and reproductive health	Child mortality and health care	Natural and occupational environment	Prevention, treatment and control of diseases	Accessibility to health facilities and essential medicines
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health (right to health), ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to health in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to health, including a law prohibiting female genital mutilation • Number of registered and/or active non-governmental organizations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the right to health • Estimated proportions of births, deaths and marriages recorded through vital registration system				
	• Time frame and coverage of national policy on sexual and reproductive health • Time frame and coverage of national policy on abortion and foetal sex-determination	• Time frame and coverage of national policy on child health and nutrition	• Time frame and coverage of national policy on physical and mental health, • Time frame and coverage of national policy for persons with disabilities • Time frame and coverage of national policy on medicines, including list of essential medicines, measures for generic substitution		
Process	• Proportion of received complaints on the right to health investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government • Net official development assistance (ODA) for the promotion of health sector received or provided as a proportion of public expenditure on health or Gross National Income*				
	• Proportion of births attended by skilled health personnel* • Antenatal care coverage (at least one visit and at least four visits)* • Increase in proportion of women of reproductive age using, or whose partner is using, contraception (CPR)* • Unmet need for family planning* • Medical terminations of pregnancy as a proportion of live births • Proportion of reported cases of genital mutilation, rape and other violence restricting women's sexual and reproductive freedom responded to effectively by the government	• Proportion of school-going children educated on health and nutrition issues • Proportion of children covered under programme for regular medical check-ups in the reporting period • Proportion of infants exclusively breastfed during the first 6 months • Proportion of children covered under public nutrition supplement programmes • Proportion of children immunised against vaccine-preventable diseases (e.g. measles*)	• Proportion of targeted population that was extended access to an improved drinking water source* • Proportion of targeted population that was extended access to improved sanitation* • CO2 emissions per capita * • Number of cases of deterioration of water sources brought to justice • Proportion of population or households living or working in or near hazardous conditions rehabilitated • Number of prosecutions under domestic law on natural or workplace environment • Proportion of driving licences withdrawn for breaches of road rules	• Proportion of population covered under awareness raising programmes on transmission of diseases (e.g. HIV/AIDS*) • Proportion of population (above age 1) immunised against vaccine-preventable diseases • Proportion of population applying effective preventive measures against diseases (e.g. HIV/AIDS, malaria*) • Proportion of disease cases detected and cured (e.g. tuberculosis*) • Proportion of population abusing substances, such as drug, chemical and psychoactive substance, brought under specialised treatment • Proportion of mental health facilities inspected in the reporting period	• Per capita government expenditure on primary health care and medicines • (Improvement in) Density of medical and para-medical personnel, hospital beds and other primary health care facilities • Proportion of population that was extended access to affordable health care, including essential drugs*, on a sustainable basis • Proportion of people covered by health insurance in reporting period • Proportion of persons with disabilities accessing assistive device • Share of public expenditure on essential medicines met through international aid
Outcome	• Proportion of live births with low birth-weight • Perinatal mortality rate • Maternal mortality ratio*	• Infant and under-five mortality rates* • Proportion of underweight children under-five years of age*	• Prevalence of deaths, injuries, diseases and disabilities caused by unsafe natural and occupational environment	• Death rate associated with and prevalence of communicable and non-communicable diseases (e.g. HIV/AIDS*, malaria*, tuberculosis*) • Proportion of persons abusing harmful substances • Life expectancy at birth or age 1 and health-adjusted life expectancy • Suicide rates	
24.04.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***				

List of illustrative indicators on the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment (UDHR, Art. 5)

<table>
<tr><th></th><th>Physical and mental integrity of detained or imprisoned persons</th><th>Conditions of detention</th><th>Use of force by law enforcement officials outside detention</th><th>Community and domestic violence</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Structural</td><td colspan="4">• International human rights treaties, relevant to the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment (RtnT), ratified by the State
• Date of entry into force and coverage of the RtnT in the Constitution or other forms of superior law
• Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the RtnT, including code of conduct on medical trials and scientific experimentation on human beings
• Type of accreditation of National Human Rights Institution by the rules of procedure of the International Coordinating Committee of National Institutions</td></tr>
<tr><td colspan="3">• Date of entry into force of code of conduct for law enforcement officials, including on rules of conduct for interrogation of arrested, detained and imprisoned persons
• Date of entry into force and coverage of formal procedure governing inspection of police cells, detention centres and prisons by independent inspection institutions
• Legal maxima for incommunicado detention
• Time frame and coverage of health policy for detention centres and prisons</td><td>• Date of entry into force and coverage of specific legislations on community and domestic violence
• Number of rehabilitation centres for victims of domestic violence including women, partners and children</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Process</td><td colspan="4">• Proportion of received complaints on the RtnT investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government
• Proportion of communications sent by the Special Rapporteurs on torture and on violence against women responded to effectively by government in the reporting period
• Proportion of law enforcement officials (including police, military, specialised investigation agencies and custodial staff) trained in rules of conduct concerning proportional use of force, arrest, detention, interrogation or punishment</td></tr>
<tr><td>• Proportion of detained or imprisoned persons in facilities inspected by an independent body in the reporting period
• Proportion of custodial staff formally investigated for physical and non-physical abuse or crime on detained or imprisoned persons (including torture and disproportionate use of force) in the reporting period
• Proportion of formal investigations of custodial staff resulting in disciplinary action or prosecution</td><td>• Actual prisons occupancy as a proportion of prison capacity in accordance with relevant UN conventions on prison conditions
• Proportion of detained and imprisoned persons in accommodation meeting legally stipulated requirements (e.g. drinking water, cubic content of air, minimum floor space, heating)
• Number of custodial and other relevant staff per inmate
• Proportion of detention centres and prisons with facilities to segregate persons in custody (by sex, age, accused, sentenced, criminal cases, mental health, immigration related or other cases)</td><td>• Proportion of law enforcement officials formally investigated for physical and non-physical abuse or crime (including torture and disproportionate use of force) in the reporting period
• Proportion of formal investigations of law enforcement officials resulting in disciplinary action or prosecution
• Proportion of arrests and other acts of apprehending persons where a firearm was discharged by law enforcement officials</td><td>• Proportion of public social expenditure on campaigns to sensitise people on violence against women & children (e.g. violence by intimate partners, genital mutilation, rape)
• Proportion of healthcare and community welfare professionals trained in handling domestic violence issues
• Proportion of teaching staff trained against the use of physical violence against children
• Proportion of teaching staff subjected to disciplinary action, prosecuted for physical and non-physical abuse on children
• Proportion of women reporting forms of violence (physical, sexual or psychological) against self or her children initiating legal action or seeking help from police or counselling centres
• Number of persons arrested, adjudicated, convicted or serving sentence for violent crime (including homicide, rape, assault) per 100,000 population in the reporting period</td></tr>
<tr><td colspan="4">• Reported cases of torture or cruel, inhuman or degrading treatment or punishment perpetrated by an agent of the State or any other person acting under government authority or with its complicity, tolerance, or acquiescence, but without any or due judicial process (e.g. as reported to the UN Special Rapporteur on Torture/ Violence against Women), in the reporting period
• Proportion of victims of torture or cruel, inhuman or degrading treatment or punishment who received compensation and rehabilitation, in the reporting period</td></tr>
<tr><td>Outcome</td><td colspan="2">• Incidence and prevalence of death, physical injury and communicable and non-communicable diseases (HIV/AIDS, malaria/tuberculosis*, mental illness) in custody
• Proportion of detained or imprisoned persons held incommunicado or in prolonged solitary confinement
• Reported cases of inhuman methods of execution and treatment of persons sentenced to death /incarcerated in the reporting period
• Proportion of detained or imprisoned persons with body mass index < 18.5</td><td>• Incidence of death and physical injury resulting from arrests or other acts of apprehending persons by law enforcement officials in the reporting period</td><td>• Proportion of children or pupils per 1000 enrolled and patients who experienced corporal punishment in teaching and medical institutions
• Incidence and prevalence of deaths and crimes related to community and domestic violence (including homicide, rape, assault) in the reporting period</td></tr>
<tr><td>24.04.08</td><td colspan="4">All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets</td></tr>
</table>

List of illustrative indicators on the right to participate in public affairs (UDHR, Art. 21) (* MDG related indicators)

	Exercise of legislative, executive and administrative powers	**Universal and equal suffrage**	**Access to public service positions**
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to participate in public affairs, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to participate in public affairs in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to participate in public affairs, including freedom of opinion, expression, information, media, association and assembly • Date of entry into force of universal suffrage, right to vote, right to stand for election, legal provisions defining citizenship and limitations (including age limits) on permanent residents with respect to the right to participate in public affairs at national and local level • Quota, time frame and coverage of temporary and special measures for targeted populations in legislative, executive, judicial and appointed bodies • Type of accreditation of National Human Rights Institutions by the rules of procedure of the International Coordinating Committee of National Institutions • Number of registered and/or active non-governmental organisations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the right to participate in public affairs		
	• Periodicity of executive and legislative elections at national and local level • Date of entry into force and coverage of laws establishing an independent national electoral body		• Date of entry into force and coverage of legal provisions guaranteeing access to public service positions without discrimination • Date of entry into force and coverage of administrative tribunals or dedicated judicial redress mechanism for public service matters
Process	• Proportion of received complaints on the right to participate in public affairs investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government		
	• Number of suffrages (election, referendum and plebiscite) at national and local level held during the reporting period • Number of legislations adopted by national and sub-national legislatures during the reporting period • Proportion of elections and sessions of national and locally elected bodies held as per the schedule laid down by constitutional or statutory bodies • Proportion of election campaign expenditure at national and sub-national level met through public funding • Proportion of elected personnel whose term of service was interrupted, by cause of interruption • Proportion of women and target groups included in the membership of national political parties or presented as candidate for election	• Proportion of the voting-age population registered to vote • Reported irregularities (intimidation, corruption or arbitrary interference) with registration, maintenance and review of electoral rolls • Number of complaints per elected position recorded and addressed in the election process by national and sub-national electoral authorities • Share of public expenditure on national and sub-national elections spent on voter education and registration campaigns • Number of political parties registered or recognised at national level • Proportion of voting age population not affiliated to political parties	• Proportion of vacancies in (selected) public authorities at national and sub-national level filled through selection of women and candidates from target population groups • Proportion of cases filed in administrative tribunals and dedicated judicial redress mechanism for public service matters adjudicated and finally disposed during the reporting period • Proportion of positions in the public service reserved to nationals or citizen
Outcome	• Proportion of seats in parliament*, elected and appointed bodies at sub-national and local level held by women and target groups	• Average voter turnout in national and local elections, by sex and target groups • Proportion of invalid and blank votes in elections to national and sub-national legislatures	• Reported cases of denial of access to public service or position on account of discrimination • Proportion of public service positions held by women and members of target groups
24.04.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***		

List of illustrative indicators on the right to education (UDHR, Art. 26) (* MDG related indicators)

	Universal Primary Education	Accessibility to Secondary and Higher Education	Curricula and Educational Resources	Educational Opportunity and Freedom
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to education, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to education in the Constitution or other form of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to education, including prohibition of corporal punishment, discrimination in access to education, making educational institutions barrier free and inclusive education (e.g. children with disabilities, children in detention, migrant children, indigenous children) • Date of entry into force and coverage of domestic law on the freedom of individuals and groups (including minorities) to establish and direct educational institutions • Number of registered and/or active non-governmental organisations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the right to education			
	• Time frame and coverage of the *plan of action* adopted by State party to implement the principle of compulsory primary education free of charge for all • Stipulated duration of compulsory education and minimum age for admission into school	• Time frame and coverage of national policy on education for all, including provision for temporary and special measures for target groups (e.g. working and street children) • Time frame and coverage of national policy on vocational and technical education • Date of entry into force and coverage of regulatory framework including standardised curricula for education at all levels • Proportion of education institutions at all level teaching human rights / number of hours in curricula on human rights education • Proportion of education institutions with mechanisms (student council) for students to participate in matters affecting them		
Process	• Proportion of received complaints on the right to education investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government • Public expenditure on primary, secondary and higher education as proportion of gross national income; Net official development assistance (ODA) for education received or provided as proportion of public expenditure on education *			
	• Net Primary Enrollment ratio* by target groups, including children with disabilities • Drop out rate for primary education by grades for target groups • Proportion of enrolled children in public primary education institutions • Proportion of students (by target groups) covered under publicly supported additional financial programmes or incentives for primary education • Proportion of public schools with user charges for services other than tuition fees • Proportion of primary education teachers fully qualified and trained • Proportion of children getting education in their mother tongue • Proportion of students in grade 1 who attended pre-school	• Transition rate to secondary education by target groups • Gross enrollment ratio for secondary and higher education by target groups • Drop out rate for secondary education by grades for target groups • Proportion of enrolled students in public secondary and higher education institutions • Share of annual household expenditure on education per child enrolled in public secondary or high school • Proportion of students (by target groups) receiving public support or grant for secondary education • Proportion of secondary or higher education teachers fully qualified and trained • Proportion of students enrolled in vocational education programmes at secondary and post secondary level	• Proportion of schools or institutions conforming to stipulated national requirements on academic and physical facilities • Periodicity of curricula revision at all levels • Number of educational institutions by level recognized or derecognised during the reporting period by relevant regulatory body • Average salary of school teachers as percentage of regulated minimum wages • Proportion of teachers at all levels completing mandatory in-service training during reporting period • Ratio of students to teaching staff, in primary, secondary, public and private education	• Proportion of education institutions engaged in "active learning" activities • Proportion of adult population covered under basic education programmes • Proportion of students, by level, enrolled under distance and continuing education programmes • Number of institutions of ethnic, linguistic minority and religious population groups recognized or extended public support • Proportion of labour force availing retraining or skill-enhancement at public or supported institutions • Proportion of higher learning institutions enjoying managerial and academic autonomy • Personal computers in use per 100 population*
Outcome	• Ratios of girls to boys in primary education* by grades for target groups • Proportion of students starting grade 1 who reach grade 5 (primary completion rate)* • Proportion of out of school children in primary education age group	• Ratio of girls to boys in secondary or higher education* by grades • Proportion of children completing secondary education (secondary completion rate) • Number of graduates (first level University degree) per 1000 population	• (Improvement in)Density of primary, secondary and higher education facilities in the reporting period	• Proportion of women and targeted population with professional or university qualification
	• Youth (15-24 years)* and adult (15+) literacy rates (i.e. reading, writing, calculating, problem-solving and other life skills)			
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***			

List of illustrative indicators on the right to adequate housing (UDHR, Art. 25) (* MDG related indicators)

	Habitability	Accessibility to Services	Housing Affordability	Security of Tenure
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to adequate housing, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to adequate housing in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to adequate housing • Type of accreditation of National Human Rights Institutions by the rules of procedure of the International Coordinating Committee of National Institutions. • Number of registered and/or active non-governmental organizations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the right to adequate housing			
	• Time frame and coverage of national housing policy or strategy for the progressive implementation of measures, including special measures for target groups, for the right to adequate housing at different levels of government • Time frame and coverage of national policy on rehabilitation, resettlement and management of natural disaster			• Date of entry into force and coverage of legislation on security of tenure, equal inheritance and protection against forced eviction
Process	• Proportion of received complaints on the right to adequate housing investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded effectively by the government • Number of and total public expenditures on housing reconstruction and rehabilitation by evicted/displaced persons during the reporting period • Net official development assistance (ODA) for housing (including land and basic services) received or provided as proportion of public expenditure on housing or GNI*			
	• Proportion of habitations (cities, towns and villages) brought under the provisions of building codes and by laws in the reporting period • Share of public expenditure on social or community housing • Habitable area (sq. m) added through reclamation, including of hazardous sites and change in land use pattern in the reporting period • Habitable area (sq. m per capita) earmarked for social or community housing during the reporting period	• Share of public expenditure on provision and maintenance of sanitation, water supply, electricity and physical connectivity of habitations • Proportion of targeted population that was extended sustainable access to an improved water source*, access to improved sanitation*, electricity and garbage disposal in the reporting period	• Proportion of households that receive public housing assistance, including those living in subsidised rented housing and households subsidised for ownership • Proportion of targeted households living in squatter settlements rehabilitated in the reporting period • Proportion of homeless population that was extended the use of public and community based shelters in the reporting period	• Average time taken to settle disputes related to housing and land rights in courts and tribunals • Number/proportion of legal appeals aimed at preventing planned evictions or demolitions ordered by court in the reporting period • Number/proportion of legal procedures seeking compensation following evictions in the reporting period, by result after adjudication • Number and proportion of displaced or evicted persons rehabilitated or resettled in the reporting period
Outcome	• Proportion of population with sufficient living space (persons per rooms or rooms per household) or average number of persons per room among target households • Proportion of households living in permanent structure in compliance with building codes and by-laws • Proportion of households living in or near hazardous conditions	• Proportion of urban population living in slums* • Proportion of population using an improved drinking water (public / private) source, sanitation facility, electricity and garbage disposal • Proportion of household budget of target population groups spent on water supply, sanitation, electricity and garbage disposal	• Proportion of households spending more than 'X' percent of their monthly income or expenditure on housing or average rent of bottom three income deciles as a proportion of the top three • Annual average of homeless persons per 100,000 population ('X' being defined normatively for the country context)	• Reported cases of "forced evictions" (e.g. as reported to UN special procedures), in the reporting period • Proportion of households with legally enforceable, contractual, statutory or other protection providing security of tenure or proportion of households with access to secure tenure • Proportion of women with titles to land or property
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination,*** *as applicable* ***and reflected in metasheets***			

List of illustrative indicators on the right to social security (UDHR, Art. 22) (* MDG related indicators)

	Income security for workers	Affordable access to health care	Family, child and adult dependent support	Targeted social assistance schemes
Structural	• International human rights and ILO treaties relevant to the right to social security ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to social security in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to social security, including in the event of sickness, old age, unemployment, employment related injury, maternity, paternity, disability or invalidity, survivors and orphans, health care (including reproductive health care), and family and child support • Time frame and coverage of policy for universal implementation of the right to social security			
	• Date of entry into force and coverage of insurance or tax-based social security scheme • Legally prescribed qualifying period, rate of contribution, duration (e.g. length of maternity / leave) and rate of benefits under different schemes • Date of entry into force and coverage of international agreements on export of social security benefits (including on double taxation) to country of origin for migrant workers and families	• Date of entry into force and coverage of regulation on mandatory health insurance • Time frame and coverage of national policy on health and access to health care, including for reproductive health and for persons with disabilities • Time frame and coverage of national policy on drugs, including on generic drugs	• Date of entry into force and coverage of public support for family, including single-parent family, children and dependent adults • Legally prescribed qualifying period, rate of contribution, duration and rate of allowances	• Timeframe and coverage of social assistance programmes and non-contributory schemes for persons in specific situation of needs (e.g. IDP, refugees, war victims, long-term unemployed, persons, homeless) • Time frame and coverage of national policy on unemployment
Process	• Proportion of received complaints on the right to social security investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other relevant mechanism and the proportion of these responded to effectively by the government • Proportion of targeted population appropriately informed on its entitlements and benefits (in cash or in kind) under the applicable social security schemes • Net official development assistance (ODA) for implementing this right, received or provided as a proportion of public expenditure on social security and Gross National Income			
	• Number of workers newly registered as participant in the social security scheme in the reporting period • Proportion of requests for benefits (e.g. unemployment, pension benefits) reviewed and met in the reporting period • Proportion of cases or complaints, concerning social security obligations of enterprises, effectively responded to by government or relevant social security agency • Proportion of enterprises covered under domestic social security regulations and proportion thereof subjected to administrative action or prosecution	• Per capita public expenditure on primary health facilities (including for reproductive health care) and essential medicines • Number of targeted individuals newly registered as participant in the health insurance system in the reporting period • Proportion of household expenditures on health goods and services covered by health insurance / public support • Proportion of births attended by skilled health personnel* • Proportion of target population within X hour of medical and para-medical personnel and relevant health care facilities	• Public expenditure on family, children and adult- dependent allowance or benefit schemes per beneficiary • Proportion of household expenditure (food, health, day care, education, housing) on children and adult- dependent covered by public support • (Improvement in) Density of nursery/child care centers and old age homes for the targeted population or regions in the reporting period	• Public expenditures for targeted social assistance schemes per beneficiary • (Improvement in)Density of administrative offices and personnel providing targeted social assistance • Proportion of requests for social assistance (e.g. income transfer, subsidized housing, calamity relief) reviewed and met
Outcome	• Proportion of labour force participating in social security scheme(s) • Proportion of workers covered under social security who availed and received stipulated social security benefits in the reporting period	• Proportion of population covered by health insurance (public or private) • Proportion of persons with affordable access to health care, including essential drugs*, on a sustainable basis	• Proportions of entitled families, children and dependents receiving public support	• Proportion of population in specific situations of needs receiving social assistance for food, housing, health care, education, emergency or relief services
	• Proportion of individuals in the formal or informal economy below national poverty line before and after social transfers*			
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***			

List of illustrative indicators on the right to work (UDHR, Art. 23) (* MDG related indicators)

	Access to decent and productive work	**Just and safe working conditions**	**Training, skill upgradation and professional development**	**Protection from forced labour and unemployment**
Structural	• International human rights and ILO treaties relevant to the right to work ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to work in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to work including regulations to ensure equal opportunities for all and eliminate employment-related discriminations as well as (temporary) special measures for target groups (e.g. women, children, indigenous, migrants) • Number of registered and/or active non-governmental organisations (per 100,000 persons), including trade unions, involved in the promotion and protection of the right to work			
	• Time frame and coverage of a national policy for full and productive employment • Date of entry into force and coverage of regulations and procedures to ensure safe and healthy working conditions, including an environment free of sexual harassment, and establishing an independent monitoring body • Maximum number of working hours per week stipulated by law • Minimum age for employment by occupation type • Duration of maternity, paternity and parental leave and leave entitlements on medical grounds and proportion of wage paid in covered period		• Time frame and coverage of national policy on vocational education and skill upgradation • Proportion of administrative regions with specialised public agencies to assist individuals in finding employment	• Time frame and coverage of awareness raising programme on labour standards • Time frame and coverage of policy for the elimination of forced labour, including child labour, migrant worker and of domestic work
Process	• Proportion of complaints on the right to work, including just and safe working conditions, investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms (e.g. ILO procedures, trade unions) and the proportion of these responded to effectively by the government			
	• Proportion of target population receiving effective support for their (re-) entry into the labour market • Annual employment growth (job creation rates), by education level • Average time spent on unpaid domestic family care work as well as in unpaid work of family business by women,, men and children • Proportion of requests by parent or guardian for certified child care arrangements reviewed and met in the reporting period • Proportion of workers who moved from precarious to stable contracts during the reporting period	• Proportion and frequency of enterprises inspected for conformity with labour standards and proportion of inspections resulting in administrative action or prosecution • Proportion of inspected enterprises conform with labour standards • Proportion of employed persons, including domestic workers, whose salary level is covered under legislation (e.g. minimum wage) and/or wage setting procedures involving social partners (unions)	• Proportion of labour force undergoing some training during their employment • Proportion of unemployed persons involved in skill upgradation and other training programmes, including publicly financed jobs • Improvement in secondary and tertiary enrolment ratios in the reporting period	• Proportion of informal sector workers shifted to formal sector employment in the reporting period • Proportion of economically active children • Estimated number of labour force in the informal sector receiving some public support • Proportion of targeted unemployed persons covered by unemployment / social security benefits
Outcome	• Employment-to-population ratios*, by sex, target group and education level • Proportion of voluntary part-time workers to total part-time employed population • Share of women in wage employment in the non-agricultural sector* • Proportion of workers in precarious employment (e.g. short, fixed term, casual, seasonal workers etc.)	• Incidence of accident at work and occupational diseases • Ratio of women to men wages, by sector and by other target groups • Proportion of identified positions (e.g. senior officials, managerial positions in public/private service)held by women and other target groups	• Proportion of workers employed after skill upgradation and other training programmes, including publicly finance jobs • Long-term unemployment rates (1 year or more of unemployment), by sex, target groups or regions • Distribution of labour force by level of education	• Unemployment rates, by sex, target groups and level of education (LFS/registered) • Incidence of forced labour, including worst forms of child labour and of domestic work • Reported cases of violations of the right to work, including forced labour, discrimination, worst forms of child labour and of domestic work and unlawful termination of employment and proportion of victims who received adequate compensation
	• Gini indices and ratio of lowest/highest income quintiles or consumption expenditures (before and after taxes)			
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination,*** *as applicable* ***and reflected in metasheets***			

The right to freedom of opinion and expression (UDHR, Art. 19) (* MDG related indicators)

	Freedom of opinion and to impart information	Access to information	Special duties and responsibilities
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to freedom of opinion and expression (RFoE), ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the RFoE in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the RFoE, including availability of judicial review of any decision taken by the State to restrict RFOE • Number of registered and/or active non-governmental organisations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the RFoE • Date of entry into force and coverage of code of conduct/ethics for journalists and other media persons		
	• Date of entry into force and coverage of legislation for the protection of the freedom of the media, including decriminalization of libel, defamation and slander • Date of entry into force and coverage of domestic law for the protection and safety of journalists and any other media persons, including protection against disclosure of sources • Date of entry into force and coverage of domestic law for equal opportunity of access to radio concessions and TV broadcast frequencies • Time frame and coverage of national policy on education for all, including provisions for temporary special measures for target groups, human rights curricula and "active learning"	• Date of entry into force and coverage of legislation on access to information • Date of establishment of an independent monitoring mechanism (e.g. Information Commissioner) • Date of entry into force and coverage of statistical legislation to protect independence and quality of official statistics • Timeframe and coverage of national policy to promote access to information technology	• Date of entry into force and coverage of domestic law prohibiting propaganda for war • Date of entry into force and coverage of domestic law(s) prohibiting advocacy of national, racial, religious or sexist hatred constituting incitement of discrimination, hostility or violence
Process	• Proportion of received complaints on RFoE investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and the proportion of these responded to effectively by the government • Proportion of communications sent by the UN Special Rapporteurs (e.g. Special Rapporteur on the promotion and protection of RFoE), responded to effectively by the government		
	• Number of newspapers, magazines, radio stations, TV broadcasts, internet sites by ownership (public or private) and audience figures • Number of mergers or buying by the media companies investigated, adjudicated and refused by an independent competition commission in the reporting period • Number of newspapers, articles, internet sites and other media broadcasts closed or censored by regulatory authorities • Proportion of complaints filled by journalists or any other media persons investigated, adjudicated and approved by court or other competent mechanisms • Number of media institutions of ethnic, linguistic minority and religious population groups recognized or extended public support • Proportion of requests for holding demonstrations accepted by administrative authorities • Proportion of schools engaged in "active learning " activities, giving children the opportunity to express themselves freely	• Proportion of information requests by the media responded to effectively by government • Subscriptions and average daily sales of national and main regional newspapers • Proportion of population with access to TV and radio broadcasts • Number of personal computers in use with internet access per 100 population* • Number of internet domains registered per 1000 population	• Proportion of judicial actions on alleged libel, defamation and slander investigated and resulting in conviction • Proportion of judicial actions against propaganda for war investigated and resulting in conviction • Proportion of (quasi-) judicial actions against advocacy of national, racial, religious or sexist hatred investigated and resulting in conviction
Outcome	• Number of journalists and any other media persons who reported sanctions, political or corporate pressure for the publication of information	• Reported cases of non-disclosure of documents, archives and administrative or corporate data of public interest (e.g. justice records, arms exports, environmental data, asylum seekers) • Proportion of linguistic population having access to media broadcasts in their own language	• Proportion of victims of libel, defamation and slander who received compensation and rehabilitation
	• Reported cases of killing, disappearance, detention and torture against journalists, human rights defenders or any other persons who exercised her/his RFoE, perpetrated by an agent of the State or any other person acting under government authority or with its complicity, tolerance or acquiescence, but without any or due judicial process (e.g. reported to UN special procedures)		
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination, as applicable and reflected in metasheets***		

List of illustrative indicators on the right to a fair trial (UDHR, Art. 10-11)

	Access to and equality before courts and tribunals	Public hearing by competent and independent courts	Presumption of innocence and guarantees in the determination of criminal charges	Special protection for children	Review by a higher court
Structural	• International human rights treaties, relevant to the right to a fair trial, ratified by the State • Date of entry into force and coverage of the right to a fair trial in the Constitution or other forms of superior law • Date of entry into force and coverage of domestic laws for implementing the right to a fair trial, including on procedures for appointment, remuneration, dismissal of persons exercising judicial functions • Number of registered and/or active non-governmental organisations (per 100,000 persons) involved in the promotion and protection of the right to a fair trial				
	• Date of entry into force and coverage of legislation guaranteeing non-discriminatory access to courts (e.g. for unaccompanied women, children and migrants) • Date of entry into force and periodicity of review of civil and criminal procedure codes	• Timeframe and coverage of national policy on judicial services, including on court strengths, against extortion, bribery or corruption • Date of entry into force and coverage of regulatory bodies for judicial and legal profession	• Identified/prescribed time limits to guide pre- and trial stages in the determination of charges against a person • Timeframe and coverage of national policy on the provision of legal aid to specific population groups	• Date of entry into force and coverage of juvenile court • Date of entry into force and coverage of rehabilitation systems for children involved in crime • Legal age of criminal responsibility	• Date of entry into force and coverage of the right to appeal in a higher court and full review of legal and material aspects of person's conviction and sentence
Process	• Proportion of received complaints concerning the right to a fair trial investigated and adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanisms and proportion of these responded to effectively by the government • Number of communications sent by the Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers and proportion responded to effectively by the government • Proportion of judges, prosecutors and lawyers trained on human rights and related standards for the administration of justice				
	• Proportion of population covered within X hour of a fully functioning court or number of persons with judicial functions per 100,000 population • Proportion of requests for legal assistance and free interpreters being met (criminal and civil proceedings) annually Number/proportion of cases referred to alternative dispute resolution (ADR) • Proportion of crimes (e.g. rape, physical assaults, domestic violence) reported to the police (victimisation survey) • Proportion of crime victims in cases sent to court by police who confirm charges or appear at proceedings with the court or prosecutors	• Proportion of persons with judicial functions (e.g. judges and prosecutors) formally investigated for breach of duty, irregularity, abuses (e.g. corruption) • Proportion of formal investigations of persons with judicial functions resulting in disciplinary action or prosecution • Number/proportion of civilians tried by military courts or special courts • Average number of cases assigned/completed by person with judicial functions at different levels of judiciary • Share of public expenditure on courts and prosecution system • Average salary of persons with judicial functions as percentage of regulated minimum wages	• Proportion of cases where the time for arrested persons before receiving notice of the charge (in a legal sense and in language they understand) exceeded statutory or mandated timeframe • Proportion of public attendees at court who rate services and court as highly accessible in their own language (court user survey) • Proportion of defendants with access to adequate facilities and counsellor for their defence • Proportion of pending cases and average duration of criminal trials • Proportion of cases where time between arrest and trial exceeded statutory or mandated timeframe • Reported cases of killing, assault, threat and arbitrary dismissal of persons with judicial functions	• Proportion of prosecutors and defence lawyers working on juvenile cases with specialized training in juvenile justice • Proportion of juvenile detainees provided with free legal assistance within 24 hours of the start of custody • Proportion of juveniles in custody receiving education/vocational training by trained teachers for same hours as student that age at liberty • Proportion of courts adapted to handling juvenile cases • Proportion of convicted juveniles sentenced to imprisonment • Proportion of juveniles accessing rehabilitation services after release	• Proportion of convictions for serious offences in which the person convicted received legal assistance to consider seeking review by higher court/tribunal • Proportion of cases appealed by defendants or by prosecutors • Proportion of cases where the right to appeal is excluded or restricted to specific issues of law
Outcome	• Conviction rates for indigent defendants provided with legal representation as a proportion of conviction rates for defendants with lawyer of their own choice • Proportion of crimes (e.g. rape, physical assaults) brought before judicial authorities	• Proportion of total hearings opened to general public • Proportion of adjudicated cases for which at least one irregularity in the pre-trial determination of charges was noted by the courts	• Proportion of convictions obtained in absentia (in whole or in part) • Reported cases of guilt presumption and prejudgment by a court or public authorities (e.g. adverse public statements)	• Number of children arrested/detained by 100,000 child population • Recidivism rates of juveniles	• Proportion of criminal convictions in which sentence was reduced or a criminal conviction vacated or returned for retrial or resentencing
	• Conviction rates by type of adjudicated crimes (e.g. rape, homicide, physical assaults) and characteristics of victims and perpetrators (e.g. sex, juvenile) • Reported cases of arbitrary detentions in the reporting period • Reported cases of miscarriage of justice and proportion of victims who received compensation within a reasonable time				
24.4.08	***All indicators should be disaggregated by prohibited grounds of discrimination as reflected in metasheets***				

Annexe 5

Exemples de fiches de métadonnées sur les indicateurs des droits de l'homme proposés par le HCDH

Indicator 1	**International human rights treaties, relevant to the right to life, ratified by the state** (see structural indicators in the table on the right to life in *Appendix 4*).
Definition	Proportion of international and regional human rights treaties, with direct reference and/or relevance to the realisation of the right to life, that have been ratified by the state. 'International human rights treaties' is used as a generic term embracing all instruments binding under international human rights law, regardless of their formal designation (*e.g.* Covenant, Convention or Optional Protocol). The reference to the 'right to life' follows primarily the formulation used in article 3 of the *Universal Declaration of Human Rights*, article 6 of the *International Covenant on Civil and Political Rights* and its elaboration in *General Comment* No. 6 of the Human Rights Committee.
Rationale	Ratification of an international human rights treaty reflects a certain acceptance of concerned human rights standards by a state and gives an indication, notably at international level, of a state's commitment to undertake steps that help in the realisation of those rights. When the state has ratified a treaty it assumes a legal obligation to respect, protect and fulfil the human rights standards reflected in that treaty. The indicator is a *structural indicator* that captures the 'commitment' of a state to implement its human rights obligations.
Method of computation	The indicator is computed as a ratio of the actual number of treaties ratified by the state to the reference list of treaties. A reference list of core international human rights treaties, including optional protocols, adopted and opened for ratification by the General Assembly of the United Nations is available at: http://www2.ohchr.org/English/law/index.htm#instruments.
Data collection and source	The main source of data on the indicator is administrative records at the depository authority, namely the United Nations Office of Legal Affairs

	(see http://untreaty.un.org/ola/). The OHCHR website also presents this information and updates it periodically.
Periodicity	The indicator database is reviewed periodically and information can be accessed on a continuous basis.
Disaggregation	Disaggregation of information is not applicable for this indicator.
Comments and limitations	The right to life finds its most general recognition in article 3 of the *Universal Declaration of Human Rights*. Article 6 of the *International Covenant on Civil and Political Rights* recognises the inherent right of every person to life, adding that this right "shall be protected by law" and that "no one shall be arbitrarily deprived of life". The right to life of persons under the age of 18 and the obligation of states to guarantee the enjoyment of this right to the maximum extent possible are both specifically recognised in article 6 of the *Convention on the Rights of the Child*. UDHR, article 3, ICESCR, article 12(2-a), CERD, article 5, ICRMW, article 9, CEDAW, article 12 and CRPD article 10 are other examples of provisions relevant to the right to life and this indicator. The indicator provides information on acceptance by a state of international human rights standards and its intention or commitment to undertake steps to realise human rights in conformity with the provisions of the relevant instruments. It does not, however, capture the actual process of implementation or the results thereof. Ratification constitutes an act whereby a state establishes its consent to be legally bound by the terms of a particular treaty. At the international level, it requires depositing a formal "instrument of ratification or accession" to the depository authority. At the national level, ratification may require a state to undertake certain steps, in accordance with its constitutional provisions, before it consents to be bound by the treaty provisions internationally. The process of ratifying a treaty is normally initiated with a state signing a treaty as a means of authentication and expression of its willingness to continue the treaty ratification process. The signature qualifies the signatory state to proceed to ratification. It also creates an obligation to refrain, in good faith, from acts that would defeat the object and the purpose of the treaty. Accession is the term used in situations where the state has not signed the treaty beforehand, but has directly expressed its consent to become a party to that treaty. The indicator does not reflect possible "reservation" entered by a state on a treaty. A reservation is a declaration made by a state by which it purports to exclude or alter the legal effect of certain provisions of the treaty in their application to that state. A reservation enables a state to accept a multilateral treaty as a whole by providing it with the possibility of not applying certain provisions with which it does not want to comply. Reservations can be made by a state when the treaty is signed, ratified or acceded to and in conformity with the objective and purpose of the treaty itself and the *Vienna Convention of the Law of Treaties*, 1969.

Indicator 2	**Time frame and coverage of national policy on sexual and reproductive health** (see structural indicators in the table on the right to health in *Appendix 4*).
Definition	The indicator refers to the date of adoption or the period for which the national policy statement on sexual and reproductive health has been put into effect at the country level. The indicator also captures the population coverage or the spatial administrative scope of the policy statement, such as in countries where there is division of responsibilities between the national government and the sub-national/local governments.
Rationale	A national policy statement on a subject is an instrument that is expected to outline a government's objectives, policy framework, strategy and/or a concrete plan of action to address issues under that subject. While providing an indication on the commitment of the government to address the concerned subject, it may also provide relevant benchmarks for holding the government accountable for its acts of commission or omission concerning that subject. Moreover, a policy statement is a means to translate the human rights obligations of a state party into an implementable programme of action that helps in the realisation of the human rights. The indicator is a *structural indicator* that captures the 'commitment' of a state to implement its human rights obligations in respect of the 'sexual and reproductive health' attribute of the right to health.
Method of computation	The indicator is computed separately for time frame or period of application and the coverage or administrative scope of the policy. Time frame is the date of adoption (*e.g.* 1/1/2006) of the policy statement by a country or the time period for which the policy should be implemented (*e.g.* 1/1/2006 - 1/1/2010). Coverage is computed as a proportion of sub-national administrative units or population covered under the ambit of national policy.
Data collection and source	The main source of data is administrative records at the national and sub-national level.
Periodicity	The indicator database can be normally reviewed and accessed on a continuing basis.
Disaggregation	While disaggregation of information on the indicator is not conceptually feasible, a national policy may focus on specific areas, regions or population groups, in which case it may be desirable to highlight it.
Comments and limitations	The indicator provides information on a state's commitment to undertake steps, outlining its policy framework and programme of action, to realise human rights in conformity with the provisions of relevant human rights standards on sexual and reproductive health. It does not, however, capture the actual process of implementation or the results thereof.

For many countries, national policy on sexual and reproductive health may not be a separate policy document; rather it may well be a part of general policy statement on health or a human rights action plan. Accordingly, a judgment may have to be exercised on the extent to which sexual and reproductive health issues and the relevant human rights standards on reproductive health are reflected in the national policy on health or the human rights action plan.

In its *General Comment* No. 14 (ICESCR Art. 12) on the right to the highest attainable standard of health, the Committee on Economic, Social and Cultural Rights elaborates on the need to develop comprehensive national public health strategy and plan of action to address the health concerns of the population, including reproductive health. It underlines that such a strategy should inter alia be devised on the basis of a participatory and transparent process and include indicators and benchmarks relevant to monitor the right to health. The Committee points out that "Reproductive health means that women and men have the freedom to decide if and when to reproduce and the right to be informed and to have access to safe, effective, affordable, and acceptable methods of family planning of their choice as well as the right of access to appropriate health-care services that will, for example, enable women to go safely through pregnancy and childbirth." Similarly, CEDAW Committee *General Recommendation* 24 (1999) points out that access to health care, including reproductive health, is a basic right under the *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*.

UDHR, article 25, ICESCR, articles 10(2) and 12, ICERD, article 5(e-iv), ICRMW, articles 28 and 43(e), CEDAW, articles 12 and 14(2-b) and CRPD article 25 are examples of provisions relevant to the right to health.

Indicator 3 — **Date of entry into force and coverage of the right to education in the Constitution or other form of superior law** (see structural indicators in the table on the right to education in *Appendix* 4).

Definition

The indicator refers to the date on which provisions of the Constitution or other superior laws relating to the right to education became enforceable. The indicator also captures the spatial or population coverage of the relevant provisions related to the right to education, such as in countries where there is division of legal competencies between the national government and the sub-national or local governments. 'Constitutional or other form of superior law' refers to the system of fundamental laws that prescribes the functions and limits of government action and against which other supportive legislation is assessed for its validity. The reference to the 'right to education' follows primarily the formulation used in article 26 of the *Universal Declaration of Human Rights*, article 13 of the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* and its elaboration in *General Comment* No. 13 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights. The right to education is also developed in other core international human rights treaties, such as in articles 23, 28 and 29 of the *Convention on the Rights of the Child*.

Rationale	Inclusion of the right to education in the Constitution or other form of superior law reflects a certain acceptance of this right by a state and gives an indication, notably at the national level, of a state's commitment to protect and implement this right. When the state has enshrined a right in its Constitution or other form of superior law, it also assumes a legal obligation to ensure that other legislation (national and sub-national legislation) is in conformity with and not contradictory to the right. The indicator is a *structural indicator* that captures the 'commitment' of a state to implement its human rights obligations in respect of the right to education.
Method of computation	The indicator is computed separately for the date of entry into force and the coverage or administrative scope of the law. The date of entry into force is the date on which the law or provision became enforceable. Coverage is computed as a proportion of sub-national administrative units or population covered under the law. Information on the date of entry into force should be provided with a direct and accurate link to the relevant provisions.
Data collection and source	The main source of data on the indicator is the legal records of the state.
Periodicity	The indicator data can be normally reviewed and accessed on a continuing basis.
Disaggregation	Disaggregation of information is not applicable for this indicator, however provisions under the Constitution or other superior law may have particular reference to the protection of the right to education for certain groups (*e.g.* minorities or girl child), in which case it may be desirable to highlight it.
Comments and limitations	This indicator provides information on the extent to which a state protects the right to education in its Constitution or superior laws, demonstrating its acceptance of international human rights standards and its intention or commitment to legally protect this right. It does not, however, capture the extent to which the legal protection of the right to education in the Constitution or superior laws is implemented and upheld at other levels of the legal system, nor how broadly or narrowly the right is applied, or the degree to which the right can be enforced and by whom. This indicator does not capture the actual process of implementation or the results thereof. This indicator could be difficult to assess if the right to education is not explicitly articulated in the Constitution or superior laws. Moreover, provision for the right to education in the Constitution does not necessarily mean that the right is being protected by law (for example, further judicial interpretations may have rendered the Constitutional protection meaningless). Likewise, a lack of Constitutional protection may lead one to believe that there is no recognition of the right when this may not be the case. For example, in some countries there are only a few rights written into the Constitution or superior laws, and it is left to the judiciary

	to interpret the rights as being implied. In this instance, a mere reading of provisions may yield an inaccurate conclusion on the enforcement and coverage of the concerned right. A correct reading, in such cases, requires a detailed analysis of relevant jurisprudence/case law or administrative decisions. UDHR, article 26, ICESCR, articles 13 and 14, ICERD, article 5 (e-v), ICRMW, articles 30 and 43 (a-c), CRC, articles 23, 28 and 29, CEDAW, articles 10 and 14(2-d), and CRPD, article 24 are examples of provisions relevant to the right to education and this indicator.
Indicator 4	**Proportion of births attended by skilled health personnel** (see process indicators in the table on the right to health in *Appendix 4*).
Definition	The indicator refers to proportion of deliveries attended by persons trained to give necessary supervision, care and counsel to women during pregnancy, labour and the post-partum period; to conduct deliveries on their own; and to care for newborns.
Rationale	Health and well-being of the woman and the child during and after delivery greatly depends on their access to birth delivery services, the quality of these services and the actual circumstances of delivery. All of these are influenced by the state health policies, public provisioning of health services and regulation of private health care. Indeed availability of professional and skilled health personnel to assist in child birth is essential for reducing mortality - maternal as well as of the child - during and after delivery. The indicator captures efforts being made by the state to promote and provide professional and skilled health personnel to attend to the medical needs of pregnancy and birth. It is a *process indicator* related to 'sexual and reproductive health' attribute of the right to health.
Method of computation	The indicator is computed as a ratio of births attended by skilled health personnel (doctors, nurses or midwives) to the total number of deliveries.
Data collection and source	The main sources of data are country level administrative records maintained by local authorities, registration system for population data, records of health ministries and household surveys, including Demographic and Health Surveys. The World Health Organisation (WHO) and the United Nations Population Fund (UNFPA) compile country data series based on these sources. The United Nations Children's Fund (UNICEF) also provides country data series through the implementation of its Multiple Indicator Cluster Surveys.
Periodicity	In general, the indicator based on administrative records is available annually and the indicator based on household survey every three to five years.

Disaggregation	Disaggregation of indicator by region or areas, for example between rural and urban areas, is useful in assessing disparities in the availability of health services. In addition, data should be disaggregated by the age of women (at least for women under the age of 18 years) and, as applicable, by relevant demographic groups (*e.g.* ethnic groups, minorities, indigenous and migrants) and socio-economic status (income or consumption expenditure quintiles).
Comments and limitations	Skilled health personnel include only those who are properly trained and who have appropriate equipment and drugs. Traditional birth attendants, even if they have received a short training course, are not included. CEDAW, in its *General Recommendation* No. 24 (1999), requests states to inform about the "supply of free services where necessary to ensure safe pregnancies, childbirth and post-partum periods for women. Many women are at risk of death or disability from pregnancy-related causes because they lack the funds to obtain or access the necessary services, which include antenatal, maternity and post-natal services. The Committee notes that it is the duty of states parties to ensure women's right to safe motherhood and emergency obstetric services and they should allocate to these services the maximum extent of available resources." The CESCR, in its *General Comment* No. 5 (1994) on Persons with disabilities, states that "Women with disabilities also have the right to protection and support in relation to motherhood and pregnancy." UDHR, article 25, ICESCR, articles 10(2) and 12, ICERD, article 5(e-iv), ICRMW, articles 28 and 43(e), CEDAW, articles 12 and 14(2-b) and CRPD article 25 are examples of provisions relevant to the right to health. This is a Millennium Development Goal indicator.
Indicator 5	**Proportion of received complaints on the *right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment* investigated or adjudicated by the national human rights institution, human rights ombudsperson and other mechanisms, and the proportion responded to effectively by the government in the reporting period** (see process indicators in the table on the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment in *Appendix* 4).
Definition	The indicator refers to the proportion of received individual complaints on the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment that were investigated or adjudicated by made to the national human rights institution, human rights ombudsperson and/or other officially recognised independent mechanisms during the reporting period. Where the mechanism transmits complaints to the government, or communicates in respect of the complaints, the indicator includes the proportion of such transmissions or communications that have received an effective response from the government. Useful guidance on what ought to be included in a complaint can be found on the OHCHR website, notably in

	the model complaint form for communications to the Human Rights Committee, Committee Against Torture, Committee on the Elimination of Racial Discrimination and the Committee on the Elimination of Discrimination Against Women.
Rationale	The indicator captures to an extent the effort required of states to respect, protect and fulfil the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, in conformity with article 7 of the *International Covenant on Civil and Political Rights*, the provisions of the *Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* and the provisions of other international laws. States parties must ensure that individuals have access to effective remedies to vindicate their right. States Parties should make appropriate reparation, take provisional or interim measures as necessary, as well as measures to prevent a recurrence of violations of the right, and ensure that those responsible are brought to justice (Human Rights Committee *General Comment* 31, CCPR/C//Rev.1/Add.13). It is a *process indicator* that reflects the willingness of states to take steps towards the realisation of the right.
Method of computation	The number of complaints is calculated as the sum of individual complaints on the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment received by all relevant independent bodies at national level. The proportion investigated or adjudicated is calculated as the ratio of the number of complaints received during the reporting period which were investigated or adjudicated to the total number of complaints received. The proportion effectively responded to by the government is calculated as the ratio of the number of complaints to which an effective response was made by the government to the total number of complaints communicated to the government during the reference period.
Data collection and source	The main sources of data are administrative records maintained by the national human rights institution, human rights ombudsperson and other mechanisms.
Periodicity	The information is normally compiled and published annually.
Disaggregation	To enable detection of the pattern of abuse against particular groups or in particular areas, the indicator should be disaggregated by region and the characteristics of the alleged victim (sex, age, ethnic/racial/national/religious/political affiliation, disability, sexual orientation, profession, whether or not detained at the time of the alleged abuse). Similarly, the indicator should be disaggregated according to whether the abuse is alleged to have been committed by a state agent, with the complicity/tolerance/acquiescence of a state agent, or by a private individual or individuals. To have an overall assessment of the effectiveness of investigation and adjudication procedures, data related to this indicator should be disaggregated by the end result of the procedure.

Comments and limitations

Where there is a communication with a government, the indicator will require a judgement to be made on what constitutes an "effective" response. While an official denial without supporting evidence or investigation of the alleged facts will not meet the criterion of effectiveness, the precise application of the criterion may vary from case to case. An assessment of the effectiveness of the response is best carried out by the national human rights institution, human rights ombudsperson or other mechanism in a transparent manner and may involve considerations like timeliness and completeness of the response, its adequacy in responding to specific questions posed or suggestions for action, as well as the effectiveness of action initiated by the government, which may include investigation, release or changes in the treatment of a detained or imprisoned person, payment of compensation, amendment of legislation, etc.

The basic source of information for this indicator comes from *events-based data on human rights violations*. Such data may underestimate (or sometimes, though rarely, even overestimate) the incidence of torture or cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, if used in a casual manner to draw generalised conclusions for the country as a whole. Moreover, in most instances, the number of cases reported to independent bodies depends on the awareness, access to information, motivation and perseverance of the alleged or potential victim, his or her family and friends, or civil society organisations in the country concerned.

The Human Rights Committee, in its *General Comment* No. 20 (1992) states, in its paragraph 14, that "the right to lodge complaints against maltreatment prohibited by article 7 must be recognised in the domestic law. Complaints must be investigated promptly and impartially by competent authorities so as to make the remedy effective. The reports of states parties should provide specific information on the remedies available to victims of maltreatment and the procedure that complainants must follow, and statistics on the number of complaints and how they have been dealt with."

UDHR, article 5, CAT, articles 1-16, ICERD, article 5(b), ICRMW, articles 10 and 11, CEDAW, articles 2 and 16, CRPD article 15 and CRC articles 37 and 39, are examples of provisions relevant to the right not to be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.

Model questionnaires for complaints are available on the OHCHR website at http://www2.ohchr.org/english/bodies/question.htm.

Indicator 6

Ratio of students to teaching staff in primary and secondary, public and private, education institutions (see process indicators in the table on the right to education in *Appendix* 4).

Definition

The ratio of students to teaching staff or the pupil-teacher ratio is the average number of pupils per teacher at the level of education specified in a given school- year, based on headcounts for both pupils and teachers. Teachers or teaching staff include the number of persons employed full

	time or part time in an official capacity to guide and direct the learning experience of students, irrespective of their qualifications or the delivery mechanism, *i.e.* face-to-face and/or at a distance. This excludes educational personnel who have no active teaching duties (*e.g.* headmasters, headmistresses or principals who do not teach) and persons who work occasionally or in a voluntary capacity.
Rationale	The ratio of students to teaching staff is an important indicator of the resources that a country devotes to education. To a limited extent, the indicator can also be interpreted as reflecting a qualitative aspect of education infrastructure in a country. Teachers are the most important resource in an educational environment, particularly at the primary and secondary levels. The student-teacher ratio provides a measure of students' access to teachers, and thus reflects an important element of the provisioning that the state may have to make for meeting its obligations on the realisation of the right to education This indicator is a *process indicator* related to the 'curricula and educational resources' attribute of the right to education.
Method of computation	The indicator is computed by dividing the number of full-time equivalent students at a given level of education by the number of full-time equivalent "teachers" at that level and in similar types of institutions, in a given school year. Some data collection methods include counts of all teaching staff, and since all teaching staff includes staff with administrative duties and both full- and part-time teachers, comparability of these ratios may be affected as the proportion of part-time teachers may vary from one country to another.
Data collection and source	The main source of data at the country level is administrative records on school enrolments and staff strengths maintained by the relevant public agencies. The UNESCO Institute for Statistics (UIS) compiles and provides national level information on the pupil-teacher ratio for both primary and secondary education, based on data reported by national education ministries or national statistical agencies. The information is gathered through questionnaires sent annually to countries and is made available by UIS with a two years lag with respect to the reference year. While information on this indicator is not currently collated on a disaggregated basis for public and private schools at the international level, it should generally be available at the national level and could be useful to report in instances where there may be significant differences in the quality of public and private education at the primary and secondary levels.
Periodicity	For most countries the pupil-teacher ratio is available annually.
Disaggregation	Beyond the disaggregation referred to in the indicator itself (primary/secondary, public/private) further disaggregation may be necessary for this indicator, for instance, by region or areas. A break-up for

rural and urban areas, is useful in assessing possible disparities across different regions. In addition, it may be useful to disaggregate the data for teaching staff and students by sex and, as applicable, by relevant demographic groups (*e.g.* ethnic groups, minorities, indigenous, migrant children, children with disabilities).

Comments and limitations

Teachers are the most important resource in an educational environment, particularly at the primary and secondary levels. The student-teacher ratio provides a measure of students' access to teachers, and thus reflects an important element of the provisioning that the state may have to make for meeting its obligations on the realisation of the right to education.

Because of the difficulty of constructing direct measures of quality of education being imparted, this indicator is also used as a proxy for assessing the education quality, on the assumption that a smaller ratio of students to teaching staff means better access by students to teaching resources. A lower ratio would generally imply that a teacher can potentially pay more attention to individual students, which may, in the long run, result in a better performance of students. There may be situations where such a conclusion may not be true due to accountability issues and ineffective use of teaching resources. However, a very high ratio of students to teaching staff certainly suggests insufficient professional support for learning, particularly for students from disadvantaged home backgrounds.

"Teaching staff" refers to professional personnel directly involved in teaching students. The classification includes classroom teachers; special education teachers; and other teachers who work with students as a whole class in a classroom, in small groups in a resource room, or in one-to-one teaching inside or outside a regular classroom. Teaching staff also includes chairpersons of departments whose duties include some amount of teaching, but it does not include non-professional personnel who support teachers in providing instruction to students, such as teachers' aides and other para-professional personnel.

The concept of a ratio of students to teaching staff is different from that of class size. Although one country may have a lower ratio of students to teaching staff than another, this does not necessarily mean that classes are smaller in the first country or that students in the first country receive more teaching inputs. The relationship between the ratio of students to teaching staff and average class size is influenced by factors like differences between countries in the length of the school year, the annual number of hours for which a student attends class, the annual time teachers are expected to spend teaching, the grouping of students within classes, and the practices related to team learning.

This indicator does not take into account differences in teachers' qualifications, pedagogical training, experiences and status, teaching materials and variations in classroom conditions, factors which could affect the quality of teaching/learning.

	UDHR, article 26, ICESCR, articles 13 and 14, ICERD, article 5 (e-v), ICRMW, articles 30 and 43 (a-c), CRC, articles 23, 28 and 29, and CEDAW, articles 10 and 14(2-d) are examples of provisions relevant to the right to education and this indicator.
Indicator 7	**Reported cases of forced evictions in the reporting period** (see outcome indicators in the table on the right to adequate housing in *Appendix* 4).
Definition	This indicator refers to the number of reported individual cases of forced eviction during the reference period. "Forced eviction" is defined as "the permanent or temporary removal against their will of individuals, families and/or communities from the homes and/or land which they occupy, without the provision of and access to appropriate forms of legal or other protection" (*General Comment* No. 7, ICESCR).
Rationale	The Committee on Economic, Social and Cultural Rights has observed that all persons should possess a degree of security of tenure which guarantees legal protection against forced eviction, harassment and other threats. It has argued that forced evictions are prima facie incompatible with the requirements of the ICESCR (*General Comment* No. 7). Moreover, given the interdependence of all human rights, forced evictions frequently violate other human rights. Thus, while manifestly breaching the rights enshrined in the ICESCR, the practice of forced evictions may also result in violations of civil and political rights, such as the right to life, the right to security of the person, the right to non-interference with privacy, family and home and the right to the peaceful enjoyment of possessions. It is an *outcome indicator* intended to analyse the degree to which states protect the security of tenure.
Method of computation	The indicator is computed as a head count of all reported cases of forced eviction in a specific period of time.
Data collection and source	The main data source for this indicator is records maintained by national human rights institutions, non-governmental organisations and in certain instances records of administrative agencies responsible for or monitoring rehabilitation.
Periodicity	Information on the indicator should be available on a periodic basis. It is often reported annually by organisations monitoring security of tenure.
Disaggregation	In order to be meaningful, the information on this indicator should be disaggregated by sex and age (at least for children or young people under the age of 18 years) and, as applicable, by relevant demographic groups (*e.g.* ethnic groups, minorities and migrants) and socio-economic status (income or consumption expenditure quintiles).
Comments and limitations	The indicator can be one good summary measure of the realisation of the right to adequate housing. Yet like all indicators that are based on *event-based data on human rights violations* and depend on multiple information sources, the indicator may suffer from reliability issues. It may underestimate (or sometimes, though rarely, even overestimate) the

incidence of forced evictions, if used in a casual manner to draw generalised conclusions for the country as a whole. Moreover, in most instances, the number of cases reported would depend on the awareness, access to information, motivation and perseverance of the civil society organisations agencies and the media in following the relevant events.

The term "forced evictions" is, in some respects, problematic. This expression seeks to convey a sense of arbitrariness and of illegality. For many observers, the reference to "forced evictions" is a tautology, while others have criticised the expression "illegal evictions" on the ground that it assumes that the relevant law provides adequate protection of the right to housing and conforms with the Covenant, which is by no means always the case. Similarly, it has been suggested that the term "unfair evictions" is even more subjective by virtue of its failure to refer to any legal framework at all. The international human rights community, especially in the context of the UN human rights system, has opted to use "forced evictions", primarily because all suggested alternatives also suffer from certain ambiguities. The prohibition on forced evictions does not, however, apply to evictions carried out by force in accordance with the law and in conformity with the provisions of the International Covenants on Human Rights.

Women, children, youth, older persons, indigenous people, ethnic and other minorities, and other vulnerable individuals and groups all suffer disproportionately from the practice of forced eviction. Women in all groups are especially vulnerable given the extent of statutory and other forms of discrimination which often apply in relation to property rights (including home ownership) or rights of access to property or accommodation, and their particular vulnerability to acts of violence and sexual abuse when they are rendered homeless. The non-discrimination provisions of articles 2.2 and 3 of ICESCR impose an additional obligation upon Governments to ensure that, where evictions do occur, appropriate measures are taken to ensure that no form of discrimination is involved.

UDHR article 25, ICESCR article 11, CERD article 5, CEDAW article 14, CRC article 27, CMW article 43 and CRPD article 28 have references of relevance to the indicator. The CESCR also recognises legal security of tenure under its *General Comment* No. 4 (1991) on the right to adequate housing: "Notwithstanding the type of tenure, all persons should possess a degree of security of tenure which guarantees legal protection against forced eviction, harassment and other threats".

Some institutions, such as the World Bank and the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) have adopted guidelines on relocation and/or resettlement with a view to limiting the scale of and human suffering associated with forced evictions. Such practices often accompany large-scale development projects, such as dam-building and other major energy projects.

Indicator 8	**Conviction rates for indigent defendants provided with legal representation as a proportion of conviction rates for defendants with lawyers of their own choice** (see outcome indicators in the table on the right to fair trial in *Appendix 4*).
Definition	The indicator measures the ratio of conviction rate of defendants who were provided with free legal representation to that of defendants who had legal counsel of their own choice, in the reporting period. Though the indicator could be used separately for the two conviction rates, it is more useful when used as a ratio of the two.
Rationale	Article 14(3)(d) ICCPR provides that defendants should have legal assistance assigned to them, in any case where the interests of justice so requires, and without payment if they do not have sufficient means to pay for it. The Human Rights Committee, in its *General Comment* 32, states that "Counsel provided by the competent authorities on the basis of this provision must be effective in the representation of the accused". Furthermore, blatant incompetence by assigned counsel may entail the responsibility of the state. The indicator is an *outcome indicator* that relates to the access to and equality before the courts attribute of the right to a fair trial. As such, it measures the extent to which equality is achieved in practice.
Method of computation	The indicator is computed separately for defendants provided with legal representation and for defendants with a lawyer of their own choice before taking the ratio of the two. For each group, the indicator is calculated as the ratio of the number of defendants in that group who were convicted to the total number of defendants in that group who stood trial during the reporting period.
Data collection and source	The main sources of data are court records and reports of the office of the prosecutor at the national or sub-national level.
Periodicity	The data, if compiled, should be available on an annual basis.
Disaggregation	The indicator should be disaggregated by type of crimes (*e.g.* homicide, rape, assault, robbery, etc.), stage of proceedings (first hearing or appeal), and by region or administrative unit. It should also be disaggregated by characteristics of the defendant, in particular by sex, age (at least for children or young people under the age of 18 years), and, as applicable, by relevant demographic groups (*e.g.* ethnic groups, minorities, migrants, persons with disabilities, sexual orientation).
Comments and limitations	The indicator is a good measure of the relative level of competence of assigned lawyers, and thus of the effective implementation of the right to a fair trial regardless of economic status of the defendant. However, particularly in regions or states with a small number of cases, the indicator should not be over-analysed; each case must be assessed on its own merits. It may also be useful to use this indicator jointly with an indicator on the nature and average length of sentences for indigent defendants and defendants with lawyers of their own choice.

	UDHR articles 10-11, ICCPR articles 14-15, ICERD article 5(a), CEDAW article 2, CRC articles 12(2), 37(d) and 40, ICRMW articles 16(5-9) and 18, and CRPD article 13, are examples of references of relevance to the right to a fair trial.
Indicator 9	**Infant mortality rate** (see outcome indicators in the tables on the right to life, the right to adequate food and the right to health in *Appendix* 4).
Definition	The indicator refers to infants dying before reaching the age of one year per 1000 live births during the specified period.
Rationale	As a measure of child survival, the infant mortality rate is a key socio-economic statistic for many human rights, including the right to life, the right to health and the right to adequate food. The level of this indicator can be potentially influenced by a wide range of economic, social, political and environmental determinants. As a consequence, the indicator will be particularly important in the monitoring of the results of state parties' actions in fulfilling their obligations in creating favourable and necessary conditions in which infant mortality rates are minimised. In the tables of indicators, it has been identified as an *outcome indicator* for the right to life, the right to health and the right to adequate food.
Method of computation	The indicator is computed as number of deaths of infants under one-year of age per 1000 live births in that year. The number of deaths is divided by the number of births and the result is multiplied by 1000.
Data collection and source	The main sources of data at the country level are national administrative records, including the vital statistic registration system and records of statistical agency, sample surveys, population censuses and household surveys, including Demographic and Health Surveys. The World Health Organisation (WHO) compiles aggregate country data series based on administrative and survey data. The United Nations Children Fund (UNICEF) also provides country data series in its Multiple Indicator Cluster Surveys.
Periodicity	In general, the indicator based on administrative records is available annually, and the indicator based on household surveys every 3 to 5 years.
Disaggregation	Disaggregation of indicator by geographic or administrative regions, for example between rural and urban areas, is essential in assessing disparities in the infant mortality pattern across different regions. In addition, the indicator should be disaggregated by cause of death, by sex and, as applicable, by relevant demographic groups (*e.g.* ethnic groups, indigenous, minorities, migrants) and socio-economic status (income or consumption expenditure quintiles).
Comments and limitations	The indicator is widely used and can be a good summary measure of the realisation of the right to life, the right to highest attainable standard of physical and mental health and the right to adequate food. The infant mortality rate is considered to be a more robust estimate than the under-

five mortality rate if the information is drawn from vital statistics registration covering at least 90 per cent of vital events in the population. For household surveys, infant mortality estimates are obtained directly (Demographic and Health Surveys) or indirectly (Multiple Indicator Cluster Surveys). When estimated indirectly, the under-one mortality estimates must be consistent with the under-five mortality estimates.

Girls have a survival advantage over boys during the first year of life, largely based on biological differences. This is especially so during the first month of life when perinatal conditions are most likely to be the cause or a contributing cause of death. While infant mortality is generally higher for boys than for girls, in some countries girls' biological advantage is outweighed by gender-based discrimination. However, under-five mortality better captures the effect of gender discrimination than infant mortality, as nutrition and medical interventions are more important after age one.

In its *General Comment* No. 14 (ICESCR Art. 12) on the right to the highest attainable standard of health, the Committee on Economic, Social and Cultural Rights interprets that "the provision for the reduction of the stillbirth rate and of infant mortality and for the healthy development of the child" (Art. 12.2(a)) may be understood as requiring measures to improve child and maternal health, sexual and reproductive health services, including access to family planning, pre- and post-natal care, emergency obstetric services and access to information, as well as to resources necessary to act on that information.

In its *General Comment* No. 6 (ICCPR Art. 6) on the right to life, the Human Rights Committee noted that the right to life has been too often narrowly interpreted. The expression "inherent right to life" cannot properly be understood in a restrictive manner, and the protection of this right requires that states adopt positive measures. In this connection, the Committee considers that it would be desirable for states parties to take all possible measures to reduce infant mortality and to increase life expectancy, especially in adopting measures to eliminate malnutrition and epidemics.

Administrative and household survey data may underestimate infant mortality. It is also important that the main causes of mortality be carefully investigated to ascertain the extent to which it is caused by poor healthcare services, poor health conditions of infants and health problems of their mothers and/or due to some other extraneous reasons that are difficult to anticipate so that policy measures may be suitably formulated to address the problem.

UDHR articles 3 and 25, ICESCR articles 10-12, ICCPR articles 6, ICERD article 5, CEDAW article 2, 12 and 14, CRC articles 6, 27 and 24, ICRMW article 9, 28 and 43, and CRPD article 10, 28 and 25 are examples of references of relevance to the indicator.

This is a Millennium Development Goal indicator.

Annexe 6

Évaluation du projet Métagora par un Panel d'experts indépendants

Introduction

1. Ce document présente les conclusions et recommandations issues d'un examen approfondi et d'une évaluation générale de la mise en œuvre et des résultats du projet Métagora. L'évaluation couvre la période de février 2004 à juillet 2007.

2. Métagora est mis en œuvre dans le cadre de l'initiative PARIS21, au sein de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE. Ce projet se concentre sur les méthodes, les outils et les structures permettant de mesurer la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance. Son objectif stratégique consiste à renforcer l'évaluation et le suivi factuels dans ces domaines, en développant des outils reposant sur des méthodes statistiques fiables, afin de recueillir des données et de créer des indicateurs sur lesquels s'appuyer pour définir et évaluer les politiques nationales.

3. Métagora était initialement programmé pour une durée de deux ans (février 2004 - février 2006), mais les institutions donatrices ont ensuite décidé de financer des travaux supplémentaires afin de consolider les bons résultats de la phase pilote (mars 2006 - janvier 2007), avant d'accepter de soutenir une nouvelle phase du projet (« Métagora II ») dont la mise en œuvre, commencée en février 2007, devrait se poursuivre jusqu'en décembre 2010.

4. Métagora repose sur un réseau Nord-Sud d'organisations et d'experts autonomes. Sept organisations ont signé des accords de partenariat avec l'OCDE pour sa mise en œuvre. Métagora fonctionne donc comme un laboratoire décentralisé : c'est un projet international original visant à mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique en entreprenant plusieurs expériences pilote dans différentes régions du monde, sur un mode interactif.

Cette annexe présente le Rapport adopté par le **Panel d'experts indépendants** à Lisbonne le 24 août 2007.

Le Panel d'experts indépendants (PEI) était composé de M. Jean-Louis Bodin (France, Président), Mme Milva Ekonomi (Albanie), Mme Haishan Fu (CESAP), M. Carlo Malaguerra (Suisse), M. William Seltzer (États-Unis) et M. Kwaku A. Twum-Baah (Ghana).

5. Les structures de travail de Métagora incluent trois catégories distinctes :

   i) un Comité de pilotage réunissant des représentants des institutions donatrices ;

   ii) deux structures de mise en œuvre : d'une part le Groupe des partenaires, qui réunit des représentants des organisations partenaires et tous les experts impliqués dans le fonctionnement du projet, d'autre part une Équipe de coordination basée au secrétariat de l'initiative PARIS21, au sein de l'OCDE ;

   iii) une instance d'évaluation : le Panel d'experts indépendants (PEI), qui travaille sur une base entièrement autonome vis-à-vis du Comité de pilotage et des structures de mise en œuvre.

6. Le cahier des charges du PEI consiste à :

   i) évaluer la pertinence, la qualité et la fiabilité des méthodes et des outils générés et utilisés dans chacune des activités de Métagora ;

   ii) examiner les évaluations internes du Groupe des partenaires de Métagora sur les divers processus et les réalisations du projet dans son ensemble ;

   iii) organiser des examens scientifiques rigoureux des résultats et des réalisations du projet, menés par des experts externes au projet ;

   iv) proposer des conseils et des recommandations pour la validation des produits finaux ; et

   v) formuler des recommandations sur les éventuels développements à venir du projet.

7. Le PEI réunit M. Jean-Louis Bodin (France, Président), Mme Milva Ekonomi (Albanie), Mme Haishan Fu (CESAP), M. Carlo Malaguerra (Suisse), M. William Seltzer (États-Unis) et M. Kwaku A. Twum-Baah (Ghana).

Étapes des travaux du PEI

8. Le PEI fut constitué en février 2005. Il eut sa première réunion le 23 mai 2005 et adopta un premier Rapport préliminaire qui fut présenté au Comité de pilotage du projet le 26 mai 2005. Dans cette première évaluation le PEI relevait les remarquables progrès accomplis par Métagora en un laps de temps très court, ainsi que les résultats, très nombreux et très utiles, produits par plusieurs expériences pilotes dans divers pays. Le PEI insistait sur le fait que les principales clés du succès étaient le réseau multidisciplinaire et les synergies à l'œuvre entre statisticiens officiels et universitaires, spécialistes des droits de l'homme, chercheurs et autres parties prenantes. Il identifiait cependant certains aspects de la mise en œuvre du projet qui pouvaient être améliorés et formulait un ensemble de recommandations. Celles-ci furent présentées par le PEI au Groupe des partenaires de Métagora à l'occasion de sa quatrième réunion (Paris, 28 au 30 novembre 2005).

9. Le premier rapport préliminaire du PEI identifiait les besoins suivants :

   i) simplifier les structures de travail du projet ;

   ii) élargir le Comité de pilotage en y incluant des représentants des organisations partenaires ;

iii) renforcer davantage les liens entre Métagora et d'autres réseaux pertinents ;

iv) partager les méthodologies, les résultats, les conclusions et les travaux d'analyse avec des pays ne participant pas au projet ;

v) traduire les principales réalisations du projet de l'anglais au moins en français et en espagnol ;

vi) prêter attention aux questions de protection des données, des mesures à cet égard devant être prises dans les enquêtes comportant des informations personnelles sensibles ; enfin

vii) poursuivre le développement et le test d'outils d'analyse permettant de mettre en correspondance les aspects quantitatifs et qualitatifs – ces derniers étant particulièrement importants pour la compréhension des données sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance.

10. En outre, le rapport préliminaire du PEI considérait que les réussites et les perspectives ouvertes par Métagora méritaient d'être davantage développées. Il suggérait donc les pistes de travail suivantes, en vue de futurs travaux :

i) promouvoir une plus grande implication des agences officielles de statistique ;

ii) poursuivre et approfondir l'évaluation comparative des indicateurs de gouvernance nationale, et

iii) renforcer l'approche ascendante de Métagora car elle constitue un complément fécond de l'approche descendante qui préside à l'élaboration des indicateurs internationaux.

11. Le premier rapport préliminaire relevait cependant qu'à ce stade (en mai 2005), le PEI n'avait pas encore organisé des examens scientifiques rigoureux des résultats et des réalisations du projet, tels que prévus par son cahier des charges. Lors de la cinquième réunion du Comité de pilotage de Métagora (le 18 octobre 2005), celui-ci souligna l'importance que les donateurs attachaient à l'évaluation des résultats de Métagora et demanda donc au PEI de procéder à un examen approfondi de la phase pilote du projet et, sur cette base, d'établir un rapport d'évaluation substantiel. Ainsi, vers la fin de 2005 (une fois rédigées les premières versions des rapports des organisations partenaires sur les expériences pilote de Métagora), le Président du PEI demanda à M. William Seltzer, membre du PEI, et à un éminent statisticien, le Professeur Herbert Spirer (ci-après dénommés « les évaluateurs »), d'examiner de façon approfondie les activités du projet. Leur mission consistait à faire un examen technique et scientifique détaillé des expériences pilotes menées aux Philippines, au Mexique et en Afrique du sud, ainsi que des enquêtes conduites dans plusieurs pays dans les régions de l'Afrique francophone et de la Communauté andine. Cet examen approfondi fut réalisé entre décembre 2005 et avril 2006 sur la base de documents disponibles en octobre 2005 ainsi que sur des échanges électroniques avec les personnes en charge de la mise en œuvre technique de chaque expérience pilote. Une première version du rapport des évaluateurs (ci-dessous dénommé « le Rapport Seltzer-Spirer ») fut remis au PEI le 14 avril 2006.

12. Le PEI tint sa deuxième réunion à New York du 20 au 21 avril 2006. Cette fois-ci, l'objectif était : (*i*) de débattre du contenu et des conclusions du Rapport Seltzer-Spirer ; (*ii*) d'examiner les résultats, les leçons et les conclusions de la phase pilote, présentés dans une version préliminaire du rapport de synthèse rédigée par l'Équipe de coordination ; enfin (*iii*) de formuler des conclusions et des recommandations concernant en premier lieu l'avenir de Métagora.

13. Le PEI considéra que le Rapport Seltzer-Spirer constituait une base technique et scientifique solide pour sa propre évaluation générale de la mise en œuvre et des réalisations des deux premières années de la phase pilote de Métagora. Tout en reconnaissant la réussite du projet dans son ensemble, les évaluateurs avaient identifié quelques points faibles et un certain nombre de défaillances dans la mise en œuvre des expériences pilotes. Ils avaient donc formulé un ensemble de recommandations fortes qui furent largement reprises par le PEI dans son deuxième Rapport préliminaire. Ce rapport fut discuté avec le Groupe des partenaires à l'occasion de sa cinquième réunion (tenue à Paris du 13 au 15 septembre 2006), puis présenté au Comité de pilotage de Métagora le 29 septembre 2006.

14. En dépit de l'utilité du Rapport Seltzer-Spirer, les évaluateurs eux-mêmes, les organisations partenaires de Métagora et l'Equipe de coordination constatèrent que la portée de l'examen réalisé était limité par trois facteurs critiques : (*i*) il avait été mené rétrospectivement et non prospectivement, (*ii*) il n'avait pas tenu compte de plusieurs documents analytiques et méthodologiques qui avaient été finalisés et soumis trop tard par les organisations partenaires, enfin (*iii*) le calendrier du processus d'examen approfondi n'avait accordé que très peu de temps aux organisations partenaires pour formuler leurs commentaires et corriger d'éventuels malentendus avant la finalisation du rapport des évaluateurs. Outre le second facteur, il y eut également des cas où, alors même que la documentation requise avait été bel et bien soumise par les partenaires, les évaluateurs n'ont pas pu la consulter car elle n'était pas rédigée en anglais et sa traduction en cette langue ne fut disponible que trop tard.

15. Afin de surmonter au moins en partie ces limitations, le Président du PEI demanda à l'Équipe de coordination de mandater les deux évaluateurs pour procéder à un « examen approfondi supplémentaire portant sur un échantillon d'activités du projet ». Cet examen supplémentaire commença à la fin de 2006. Comme dans l'examen initiale, les expériences pilotes choisies furent considérées sous l'angle des standards techniques appliqués et de la qualité de :

i) l'échantillonnage,

ii) la collecte et le traitement des données,

iii) l'analyse des données,

iv) la diffusion des résultats, comprenant notamment les liens vers les utilisateurs, et

v) la protection des données personnelles et l'intégrité professionnelle des travaux.

16. Afin de bien tenir compte des documents – ou des traductions en anglais des documents – qui n'avaient pas pu être soumis avant la date limite de l'examen approfondi initial, cette fois-ci les évaluateurs accordèrent une attention particulière à l'ensemble des informations produites ou mises à leur disposition par les partenaires de Métagora après octobre 2005. A la demande des évaluateurs ou des organisations partenaires, l'Équipe de coordination fit traduire en anglais de nombreux documents pouvant apporter des éclairages pertinents à cet examen supplémentaire. Aussi, pour pallier aux limitations de l'examen initial – lequel n'avait pas pu tenir compte des réactions ou éclaircissements des organisations en charge des expériences pilotes –, l'examen supplémentaire prévoyait : (*i*) de nombreux échanges entre les évaluateurs et les dirigeants et experts des organisations responsables des expériences pilotes sélectionnées pour l'examen supplémentaire, et (*ii*) une présentation et une discussion des principales conclusions de l'examen supplémentaire à l'occasion d'un atelier méthodologique réunissant les membres du PEI et le Groupe des partenaires de Métagora.

17. L'examen approfondi supplémentaire fut donc mené en deux étapes. La première aura débouché sur la présentation d'un résumé intermédiaire des conclusions et recommandations des évaluateurs à l'occasion de l'atelier méthodologique susmentionné, qui se tint à Paris du 29 au 31 janvier 2007. La deuxième étape, portant plus particulièrement sur les expériences pilotes menées à Mexico, aux Philippines et en Afrique du Sud, aura abouti à la finalisation d'un rapport consolidé qui fut remis aux membres du PEI le 24 juillet 2007, puis discuté dans le détail lors de la troisième réunion du PEI qui se tint à Lisbonne, en marge de la 56e session de l'Institut International de la Statistique, les 23 et 24 août 2007. Le Professeur Spirer, l'un des deux auteurs de la première version du rapport d'examen approfondi, joua un rôle actif au cours de la première phase de l'examen supplémentaire; il dut cependant se retirer de ce processus pour raisons de santé. M. Seltzer est donc seul responsable du rapport consolidé. L'IPE tient à exprimer ses remerciements au Professeur Spirer pour le travail remarquable et les analyses fouillées qu'il a menés au cours des premières étapes de l'examen.

Conclusions et leçons à tirer de la phase pilote de Métagora

18. Comme il a été relevé dans de précédents Rapports préliminaires du PEI, il existe un accord total entre les différents membres du PEI, ainsi qu'entre le PEI et le Groupe des partenaires, sur les principales conclusions et leçons à tirer de la phase pilote de Métagora, formulées dans le rapport de synthèse « *Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique* » [qui est à l'origine de la présente publication]. Le PEI considère que Métagora a réalisé une contribution majeure en montrant, via ses différentes expériences pilotes, que :

i) Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique est réalisable d'un point de vue technique et souhaitable d'un point de vue politique ; les données sur les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance peuvent être collectées et des indicateurs peuvent être produits, apportant des repères essentiels pour la prise de décision et la formulation de politiques.

ii) Les données quantitatives et qualitatives peuvent et doivent se compléter pour éclairer de façon appropriée les évaluations de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance.

iii) Les institutions officielles de statistique publique peuvent être impliquées efficacement dans la mesure de la gouvernance démocratique.

iv) L'analyse statistique et les indicateurs quantitatifs peuvent renforcer de façon substantielle le travail des institutions de défense des droits de l'homme ainsi que l'action et l'argumentaire des organisations de la société civile dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie.

v) Les expériences, problèmes rencontrés et leçons à tirer en matière de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique peuvent et doivent être consignés, structurés et édités sous forme de matériel de formation visant à faciliter la reproduction de ces expériences et à appliquer correctement les méthodes de mesure dans d'autres pays.

vi) Un réseau Nord-Sud d'experts et d'institutions soucieux de la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique a été mis en place autour de Métagora et ne cesse de prendre de l'ampleur.

vii) L'approche multidisciplinaire originale de Métagora et les synergies à l'œuvre parmi les statisticiens publics et universitaires, les spécialistes des droits de l'homme, des sciences

sociales et politiques et les autres parties prenantes constituent une considérable valeur ajoutée du projet.

viii) La mise en œuvre du projet par une communauté réunissant divers types d'institutions (instituts nationaux de statistiques, institutions de défense des droits de l'homme, centres de recherches et organisations de la société civile) constitue un atout majeur sur la voie d'une appropriation efficace et durable des objectifs du projet dans les différents pays participants.

19. Au cours de la mise en œuvre du projet, le PEI a identifié un certain nombre de sujets et de problèmes méritant un examen plus approfondi. Ceux-ci ont été discutés au sein du PEI ainsi que lors de l'atelier méthodologique conjoint du PEI et du Groupe des partenaires. Il s'agissait notamment des questions suivantes :

i) les questions relatives aux taux de non réponse dans certaines enquêtes, au contrôle de qualité et à la solidité et la fiabilité de l'information produite au cours de la phase pilote du projet ;

ii) les questions relatives à la protection des données personnelles et à l'intégrité professionnelle des activités de Métagora ;

iii) les questions relatives à l'articulation entre analyses quantitatives et qualitatives, entre données objectives et subjectives, et à l'élaboration d'indicateurs par les acteurs nationaux ;

iv) les modalités et les critères d'une implication des institutions officielles de statistique publique dans la mesure de la gouvernance démocratique et/ou des droits de l'homme ;

v) la structure et le contenu du *Matériel de formation* produit par Métagora.

20. La manière de considérer ces sujets et ces problèmes a évolué, tant au sein du PEI que du Groupe des partenaires de Métagora, notamment à la lumière des conclusions et des recommandations du Rapport Seltzer-Spirer et de l'examen supplémentaire qui en suivit. La réflexion et le dialogue sur ces questions ont considérablement mûri, permettant ainsi au PEI et au Groupe des partenaires de formuler ensemble des orientations et des pistes de travail pour l'avenir. En effet, l'une des principales réalisations du projet est l'ensemble de *Conclusions de l'atelier méthodologique conjoint PEI / Groupe des partenaires* qui ont marqué la fin de la phase pilote et la transition vers une nouvelle phase du projet (Métagora II). Chaque paragraphe de ce document a été validé de façon unanime par l'ensemble des membres du PEI et du Groupe des partenaires; il constitue donc une référence tant pour ceux qui seront impliqués dans la mise en œuvre de Métagora II que pour les institutions donatrices et le Comité de pilotage.

Recommandations issues de l'examen approfondi des activités du projet

21. Au cours de sa troisième réunion, le PEI a passé en revue les principaux résultats de l'examen supplémentaire, présentés dans le rapport de William Seltzer intitulé *An Independent Review of Selected Métagora Surveys: A Consolidated Report* (Examen indépendant d'une sélection d'enquêtes Métagora: Rapport consolidé). Le PEI a constaté que ce Rapport consolidé reprenait en grande partie le précédent Rapport Seltzer-Spirer, complété par des considérations fondées sur l'examen d'une vaste documentation en anglais reçue par les évaluateurs après octobre 2005. Le PEI a remarqué avec satisfaction qu'avant sa finalisation, une première version de ce Rapport consolidé avait été distribuée

aux équipes en charge des expériences pilotes au Mexique, aux Philippines et en Afrique du Sud, ainsi qu'à l'Equipe de coordination, afin qu'ils puissent l'examiner et formuler des remarques. Grâce à cela, l'auteur a été en mesure de rectifier un certain nombre d'erreurs ou omissions et de clarifier certains points importants.

22. Compte tenu de ces améliorations dans le processus d'examen approfondi des expériences pilotes de Métagora – et au vu du Rapport consolidé qui en est résulté –, le PEI a concentré son attention sur les implications des constatations et recommandations des évaluateurs. Sa première conclusion, et la plus générale (déjà agréée avec le Groupe des partenaires lors de l'atelier méthodologique conjoint de janvier 2007) est que toute initiative à venir dans le cadre de Métagora devra prendre en compte tant les succès que les faiblesses identifiés au cours de la phase pilote. Lors de la conception, la planification, l'établissement des budgets et la mise en œuvre des activités futures, il faudra donc prendre en considération les défaillances techniques identifiées par les évaluateurs. Comme cela a déjà été mentionné dans le deuxième Rapport préliminaire du PEI, des méthodes de travail plus solides et plus efficaces, ainsi qu'un plus grand nombre d'experts qualifiés (et donc des moyens financiers appropriés) seront nécessaires pour relever les défis scientifiques et techniques considérables qui sont en jeu.

23. Le PEI a adopté l'ensemble des recommandations formulées dans le Rapport consolidé, à savoir :

i) Poursuivre la phase II de Métagora en se basant sur l'expérience de la Phase I.

ii) Renforcer l'Équipe de coordination de Métagora avec du personnel hautement qualifié dans le domaine des méthodes d'enquête, notamment dans l'échantillonnage et, si possible, dans les méthodes d'analyse.

iii) Fournir aux partenaires la formation ou du matériel de formation adéquat dans les domaines essentiels de la conception de questionnaires, l'établissement de rapports d'enquête et la présentation graphique.

iv) Renforcer les liens entre utilisateurs et producteurs au niveau national en se basant sur l'expérience d'autres pays.

v) Fournir une documentation exhaustive, couvrant les aspects méthodologiques et de fond, pour chaque expérience nationale.

vi) Rendre compte des effets de variabilité de l'échantillonnage pour tous les résultats, estimations, analyses et conclusions.

vii) Indiquer clairement, dans toute présentation de résultats statistiques, les limites des données en question.

viii) Conseiller les partenaires nationaux et régionaux quant aux mesures à prendre pour assurer la protection des répondants et des enquêteurs sur le terrain, et quant au contrôle de la mise en œuvre de ces mesures de protection (et, le cas échéant, quant à la nécessité d'interrompre le travail sur le terrain et de détruire les questionnaires).

ix) Constituer des entités chargées des questions d'éthique, tant au niveau national qu'international, afin d'examiner sous cet angle les travaux de Métagora (le fonctionnement de telles entités devant être adapté de façon appropriée dans le cas de travaux comportant des risques potentiels).

x) Tant l'Équipe de coordination Métagora que les partenaires nationaux devraient instituer des programmes de contrôle de qualité portant sur le travail de terrain, le traitement des données, l'analyse et l'établissement de rapports.

xi) Il faut donc prévoir et réaliser des évaluations en continu, dès le début des activités.

24. Le PEI a également salué la publication en ligne du *Matériel de formation Métagora*, qui constitue non seulement l'un des plus grands succès du projet, mais aussi un outil inestimable pour contribuer à la mise en œuvre des recommandations ci-dessus. Les membres du PEI avaient reçu des informations sur la structure et le contenu de ce Matériel et avaient été invités, au même titre que de nombreux experts et praticiens internationaux, à contribuer à un examen de leur contenu. Deux membres du PEI ont formulé des commentaires et des suggestions. En outre, le PEI a été informé du résultat de cet examen par les pairs par une note de l'Équipe de coordination sur la production et le contenu du Matériel de formation (*Production and Contents of the Training Materials*). Ce document, avec l'inventaire des initiatives visant à renforcer l'évaluation factuelle des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique (*Inventory of Initiatives Aimed at Enhancing Evidence-Based Assessment of Human Rights and Democratic Governance*, déjà disponible en ligne sur le site Métagora), atteste de l'impressionnante capacité du projet à générer des outils informatifs, rigoureux, innovants et utiles. Le PEI recommande donc fortement de donner une haute priorité (et d'attribuer les ressources nécessaires) au développement et à l'enrichissement du Matériel et de l'Inventaire au cours de la mise en œuvre de Métagora II.

Multiplier les expériences pilotes et diffuser les résultats et les leçons à tirer

25. Dans ses Rapports préliminaires, le PEI a formulé à plusieurs reprises les recommandations suivantes :

i) renforcer davantage les liens entre Métagora et d'autres réseaux internationaux pertinents ;

ii) partager les méthodologies, les résultats, les travaux d'analyse et les conclusions avec les pays ne participant pas à Métagora ;

iii) encourager la mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique au sein des différentes instances, activités et événements de la communauté statistique internationale ;

iv) garantir, au plan national, l'appropriation et l'institutionnalisation des méthodes de travail et des outils développés par le projet, enfin

v) transmettre en temps et en heure les résultats et les leçons à tirer de l'expérience Métagora aux organes et institutions pertinentes de la communauté internationale.

Le PEI souligne que les deux dernières recommandations sont essentielles pour garantir qu'à la fin du projet, les efforts se poursuivront de façon durable pour continuer à mesurer de façon adéquate les droits de l'homme et la gouvernance démocratique.

26. Le PEI observe avec satisfaction que l'Équipe de coordination et les partenaires Métagora sont fortement engagés dans la mise en œuvre de ces recommandations. Depuis le Forum Métagora qui s'est tenu avec succès en mai 2005, la communauté des partenaires n'a pas cessé de développer et d'approfondir son réseau international en intégrant de nouveaux partenaires et en encourageant, par divers moyens, le dialogue et les échanges parmi les différents acteurs impliqués dans la mesure des

droits de l'homme et de la gouvernance démocratique dans diverses régions du globe. Un calendrier d'événements dans lesquels Métagora s'est impliqué en 2007, en y participant ou en les organisant, atteste d'un fort engagement dans la promotion et la diffusion des méthodes et outils développés par le projet. Les membres du PEI ont été associés à certains de ces événements, notamment à l'occasion de la réunion informelle des responsables des instituts nationaux de statistique (INS), organisée par Métagora en marge de la session annuelle de la Commission de statistique de l'ONU qui s'est tenue à New York en février 2007. Dans la foulée de cette rencontre informelle, Métagora a co-organisé au Brésil un atelier latino-américain sur la mesure des droits de l'homme (Sao Paulo, juillet 2007), ainsi qu'un atelier sur la mesure de la gouvernance démocratique dans les États Arabes, qui se tiendra à Amman en octobre 2007. L'approche, les résultats et les leçons à tirer de Métagora ont aussi fait l'objet d'une présentation auprès du Comité de statistique de l'OCDE. Par ailleurs, le projet a été pleinement associé à l'organisation et à la tenue du Forum mondial de l'OCDE *Mesurer et favoriser le progrès des sociétés*, à Istanbul en juin 2007. En outre, des liens de collaboration étroits avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Centre de gouvernance du PNUD à Oslo ont donné lieu à des actions conjointes et à une transmission progressive des expériences. Résultat de cette position proactive sur la scène internationale : Métagora est aujourd'hui largement salué comme un cadre de référence et un centre de ressources pour le développement de mesures plus efficaces des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

27. Le positionnement actuel de Métagora sur la scène internationale montre bien que le projet a été un succès en termes de diffusion et de transmission de résultats et de conclusions. Néanmoins, le PEI attire l'attention sur le revers de la médaille : depuis la remise et la diffusion des résultats des différentes expériences pilotes, aucune nouvelle enquête sur le terrain n'a été mise en place par Métagora. Comme le déclarait M. Seltzer à l'occasion de sa présentation orale du premier Rapport préliminaire du PEI devant les donateurs en mai 2005, « *les enquêtes mises en place au cours de la phase pilote ne sont pas encore assez nombreuses pour développer des outils solides et illustrer les procédés appropriés; il faudrait donc réaliser des enquêtes supplémentaires et de nouvelles études dans divers pays, afin d'obtenir davantage d'exemples et de conclusions*. » Le Groupe des partenaires a donc adopté en décembre 2005 une stratégie pour Métagora II (*Strategy for Metagora II*) qui insiste, dans l'exposé des motifs de l'action à venir, sur le fait que « *des outils de mesure et d'analyse solides peuvent être davantage développés et validés uniquement via la répétition et l'extension dans divers pays des expériences mises en œuvre au cours de la phase pilote*. »

28. Le Coordinateur général de Métagora a été auditionné à ce sujet par le PEI en ouverture de sa troisième réunion. Il a rappelé que les grandes lignes du projet pour Métagora II (*Project Outline for Metagora II*), soumises aux donateurs en septembre 2006, incluent un programme de travail consistant en une vaste étude basée sur l'application des méthodes et des outils testés au cours de la phase pilote à de nouveaux ensembles d'expériences nationales et régionales (englobant plusieurs pays), plus vastes, diversifiés et coordonnés. Ces nouvelles expériences comporteront des enquêtes sur le terrain, des analyses statistiques et des mises en correspondance de données quantitatives et qualitatives. Elles seront conçues, mises en œuvre et évaluées dans le but de documenter une méthodologie exhaustive. Le Coordinateur a précisé que les coûts de ce programme de travail étaient estimés par l'Equipe de coordination sur la base des conclusions de l'examen approfondi et des recommandations du PEI. Le budget ainsi défini a été dûment présenté aux institutions donatrices. Bien que les donateurs de Métagora aient décidé de soutenir la mise en œuvre de Métagora II, le PEI a noté que le montant total des fonds proposés était bien inférieur au total des coûts estimés et qu'en outre, au cours de 2007, le projet n'avait reçu qu'une très petite partie des fonds prévus. En conséquence, depuis la phase pilote, les activités du projet ont dû se limiter à des initiatives de promotion et aux activités de diffusion.

29. Il n'incombe pas au PEI d'évaluer ou de se prononcer sur les questions de financement. Néanmoins, il est évident que ses recommandations quant aux travaux à venir ne peuvent être raisonnablement

formulées qu'en partant du principe que les donateurs fourniront effectivement les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre adéquate du programme de travail défini pour Métagora II. Le PEI conseille donc vivement à la communauté de donateurs de ne pas négliger le risque que, en l'absence d'un financement rapide et adéquat, il y ait une rupture dans la continuité de Métagora et, dès lors, que le bénéfice des résultats déjà obtenus et la dynamique très porteuse de ce projet viennent à disparaître. Comme le déclare dans sa conclusion le Rapport consolidé de M. Seltzer, il est clair que la mise en œuvre de plusieurs recommandations du PEI aura un coût important. « *Dans ces circonstances, les donateurs devront évaluer les coûts prévus par rapports aux bénéfices attendus. Si l'on met dans la balance ces coûts et ces bénéfices, il conviendra de bien considérer que la plupart de nos recommandations impliquent la mise en œuvre de principes dûment testés et largement reconnus, pour la plupart reliés entre eux et développés à la lumière des problèmes spécifiques identifiés au cours de la phase pilote. Enfin, s'ils sont mis en œuvre, ces principes feront de Métagora une entreprise plus utile, plus efficiente et plus responsable.* »

Conclusion

30. Réitérant son évaluation positive déjà formulée dans le premier Rapport préliminaire de 2005, le PEI a :

i) souligné les remarquables progrès accomplis par Métagora en un laps de temps très court, ainsi que les résultats, très nombreux et très utiles, produits par plusieurs expériences pilotes menées sur le plan national ;

ii) salué l'enthousiasme et l'engagement profond tant de l'Équipe de coordination de Métagora que des partenaires du projet, grâce à qui ces progrès remarquables ont pu être accomplis ; enfin

iii) observé que la clé du succès aura été le développement du réseau et les synergies à l'œuvre parmi les statisticiens officiels et universitaires, les spécialistes des droits de l'homme, les chercheurs et les autres parties prenantes.

31. Le PEI insiste sur le fait que Métagora II doit accorder une importance toute particulière à la manière dont ses activités devront être associées, à terme, avec des institutions déjà existantes au niveau international, régional et national. Les travaux à venir devraient déboucher sur une transmission progressive et bien structurée des activités et outils de Métagora vers ces institutions.

32. Enfin, sur la base de l'examen approfondi des expériences pilotes et de sa propre évaluation des travaux et des résultats de Métagora au cours de la période 2004-2007, le PEI a :

i) fortement recommandé à la communauté de donateurs d'apporter son soutien à la continuation et au renforcement du projet Métagora dans une nouvelle phase, afin qu'il puisse terminer le travail commencé ;

ii) encouragé le Groupe des partenaires et l'Équipe de coordination de Métagora à poursuivre leurs efforts pour remédier aux faiblesses, insuffisantes techniques et problèmes identifiés par les évaluateurs et examinées par le PEI ; enfin

iii) exprimé sa disponibilité à poursuivre son travail d'évaluation de la mise en œuvre de Métagora et à conseiller et assister les donateurs et les partenaires du projet.

Bibliographie

NB : Les hyperliens indiqués dans cette bibliographie ont été contrôlés et les sites Internet consultés les 28 et 29 juillet 2009.

AAAS (American Association for the Advancement of Science) et HURIDOCS (Human Rights Information and Documentation Systems) (2000), *Promoting and Defending Economic, Social and Cultural Rights : A Handbook,* Versoix et Washington D.C. [écrit par A. McChesney]. Disponible sur : http://shr.aaas.org/escr/handbook/ et http://www.huridocs.org/tools/ESCRHandbook/escrenfr.PDF

AAAS et HURIDOCS (2002), *Thesaurus of Economic, Social and Cultural Rights*, Versoix et Washington [écrit par S. Hansen, version redéfinie pour Internet, disponible en anglais et en espagnol]. Disponible sur : http://shr.aaas.org/thesaurus/

Åbo Human Rights Institute (2005), *Report of the Turku Expert Meeting on Indicators* (10-13 mars), Åbo Akademi University, Turku. Disponible sur : http://web.abo.fi/instut/imr/research/seminars/indicators/Report.doc

Aboubacar Djimrao, A. (2005) [voir Institut National de la Statistique, Niger, 2005].

Abu-Libdeh, H. (2007), "Statistical Data on Palestinian Refugees : What We Know and What We Don't", in R. Brynen et R. El-Rifai (eds.), *Palestinian Refugees : Challenges of Repatriation and Development,* International Development Research Centre, Ottawa. Disponible sur : http://www.idrc.ca/fr/ev-107711-201-1-DO_TOPIC.html#begining

Acemoglu, D. (2005), "Constitutions, Politics and Economics : A Review Essay on Persson and Tabellini's 'The Economic Effects of Constitutions'", *Journal of Economic Literature*, Vol. 43, pp. 1025-1048. Disponible sur : http://papers.nber.org/papers/w11235 et http://econ-www.mit.edu/files/298

Acemoglu, D., S. Johnson et J. Robinson (2001), "The Colonial Origins of Comparative Development : An Empirical Investigation", *American Economic Review*, Vol. 91(5), pp. 1369-1404. Disponible sur : http://www.jstor.org/sici?sici=0002-8282(200112)91%3A5%3C1369%3ATCOOCD%3E2.0.CO%3B2-9

Acharya, A.K. (2004), "Toward Establishing a Universal Basic Health Norm", *Ethics & International Affairs*, Vol. 18, No.3, pp. 65-78, Presse universitaire de Cambridge.

Acuña-Alfaro, J. (2005), "Measuring Democracy in Latin America (1972-2002)", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper No. 5, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts et http://oxford.academia.edu/JairoAcuna/attachment/23/full/Measuring-Democracy-in-Latin-America—1972-2002-

ADCOCK, R. et D. COLLIER (2001), "Measurement Validity : A Shared Standard for Qualitative and Quantitative Research", *American Political Science Review*, Vol. 95, No. 3, pp. 529-546.

ADES, A. et R. DI TELLA (1996), "The Causes and Consequences of Corruption : A Review of Recent Empirical Contributions," in B. HARRIS-WHITE et B. WHITE (eds.), *Liberalisation and the New Corruption,* Brighton, Institute of Development Studies Bulletin, Vol. 27, No. 2, pp. 6-12.

ADES, A. et R. DI TELLA (1997), "National Champions and Corruption : Some Unpleasant Interventionist Arithmetic," *The Economic Journal*, No. 107, pp. 1023-1042.

AFRISTAT (OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE) (1998), *État du système statistique dans les États membres d'AFRISTAT : Rapport de synthèse de l'enquête réalisée en 1996*, Série Études No.1, AFRISTAT, Bamako. Disponible sur :
http://www.afristat.org/contenu/ressources/etude01.html

AFRISTAT (1999), *État des réflexions sur les principes fondamentaux de la statistique publique,* Série Études No. 2, AFRISTAT, Bamako. Disponible sur :
http://www.afristat.org/contenu/ressources/etude02.html

AFRISTAT (2004), *État des lieux sur l'architecture des systèmes d'information de suivi des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté et des Objectifs du millénaire pour le développement dans les pays francophones d'Afrique au Sud du Sahara,* AFRISTAT et PNUD, Bamako. Disponible sur :
http://www.afristat.org/contenu/pdf/rsc/etatlieux_sirp.pdf

AFRISTAT (2006), *CRESMIC : Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*, AFRISTAT et PNUD, Bamako. Disponible sur :
http://www.afristat.org/contenu/ressources/CRESMIC/index.html (français)
http://www.afristat.org/contenu/ressources/CRESMIC/en/index.html (anglais)

AFROBAROMETER (2008), Surveys. Disponible sur :
http://www.afrobarometer.org/surveys.html

AFROBAROMETER (2008), Working Papers. Disponible sur :
http://www.afrobarometer.org/abseries.html

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT *et al.* (2005), *Pro-Poor Growth in the 1990s : Lessons and Insights from 14 Countries*. Disponible sur :
http://siteresources.worldbank.org/INTPGI/Resources/342674-1119450037681/Pro-poor_growth_in_the_1990s.pdf

AGNÉ, H. (2006), "Measuring Democratic Deliberation", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 11, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur :
http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

AHADO, D. ET B. CAMPBELL (2006), "La gouvernance : entre l'État et le marché, qui gouverne l'ordre social?", Les Cahiers de la Chaire C.-A. Poissant, Collection recherche, No. 2006-01, Université du Québec à Montréal. Disponible sur :
http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Cahier_2006-01_Campbell_et_Ahado_-_Gouvernance_dec06.pdf

ALIBER, M. (2001), *Study of the Incidence and Nature of Chronic Poverty and Development Policy in South Africa : An Overview*, Programme for Land and Agrarian Studies, University of the Western Cape, Chronic Poverty and Development Policy Series, No. 1, Le Cap.

ALIBER, M et R. MOKOENA (2002), "The interaction between the land redistribution programme and the land market in South Africa : A perspective on the willing-buyer/willing-seller approach", Programme for Land and Agrarian Studies, University of the Western Cape, Land Reform and Agrarian Change in Southern Africa Occasional Paper, No. 21, Le Cap.

ALIBER, M., M. REITZES et M. ROEFS (2006), *Assessing the Alignment of South Africa's Land Reform Policy to People's Aspirations and Expectations : A Policy-Oriented Report Based on a Survey in Three Provinces,* résultats de l'expérience pilote Métagora en Afrique du Sud, Human Science Research Council, Pretoria. Disponible sur :
http://www.metagora.org

ALSTON, P. (1987), "Out of the abyss : the challenges confronting the new UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights", in : *Human Rights Quarterly*, Vol. 9, pp. 332-81.

ALSTON, P. (1997), "Making Economic and Social Rights Count : A Strategy for the Future", *The Political Quarterly*, Vol. 68, No. 2, pp. 188-195. Disponible sur :
http://www.blackwell-synergy.com/action/showPdf?submitPDF=Full+Text+PDF+%2891+KB%29&doi=10.1111%2F1467-923X.00083

ALSTON, P. (2005), "Ships Passing in the Night : The Current State of the Human Rights and Development Debate Seen Through the Lens of the Millennium Development Goals", *Human Rights Quarterly,* Vol. 27, No. 3, pp. 755-829.

ALSTON, P. et G. QUINN (1987), "The Nature and Scope of States Parties : Obligations under the International Convenant on Economic, Social and Cultural Rights", *Human Rights Quarterly,* Vol. 9, No. 2, pp. 156-229.

ALSTON P. et M. ROBINSON (2005), *Human Rights and Development : Towards Mutual Reinforcement*, Presse universitaire d'Oxford, Oxford.

ALSTON, P. et H.J. STEINER (1996), *International Human Rights in Context : Law, Politics, Morals,* Clarendon Press, Oxford.

ALSTON, P. et C. SCOTT (2000), "Adjudicating Constitutional Priorities in a Transnational Context : A Comment on Soobramoney's Legacy and Grootboom's Promise", *South African Journal on Human Rights*, Vol. 16.

ALTMAN, D. et A. PÉREZ-LIÑÁN (2002), "Assessing the Quality of Democracy : Freedom, Competitiveness and Participation in Eighteen Latin American Countries", *Democratization,* Vol. 9, No. 2, pp. 85-100.

ALVAREZ, M. *et al.*, "Classifying Political Regimes", *Studies in Comparative International Development*, Vol. 31, No. 2, pp. 3-36.

AMANI, M. (2005) [voir INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Côte d'Ivoire, 2005].

AMES, R. *et al.* (2000), *Democracy Report for Peru,* IDEA International, Stockholm.

AMNESTY INTERNATIONAL (2008a), *Report 2008, report 2007, Facts and Figures* and *Browser by Country and region.* Disponible sur :
http://thereport.amnesty.org/

AMNESTY INTERNATIONAL (2008b), News and Updates. Disponible sur :
http://www.amnesty.org/

Amowitz, L. *et al.* (2004), "Letter from Iraq : a Population-Based Assessment of Health and Human Rights in Southern Iraq", in *JAMA, Journal of the American Medical Association*, 291, pp. 1471-1479.

Anderson, J.E. et E.A. Sungur (1999), "Community Service Statistics Projects", *The American Statistician*, vol. 53, pp. 132-136.

Anderson, M. et W. Seltzer (2000), "After Pearl Harbor : The Proper Use of Population Data in Time of War," note présentée lors de la Réunion Annuelle de *Population Association of America*, Los Angeles. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/paapaper.htm et
http://www.amstat.org/about/statisticians/index.cfm?fuseaction=paperinfo&PaperID=1

Anderson, M. et W. Seltzer (2001), "The Dark Side of Numbers : The Role of Population Data Systems in Human Rights Abuses", *Social Research*, Vol. 68, No 2, pp. 481-513. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/socres.htm

Anderson, M. et W. Seltzer (2002), "NCES and the Patriot Act", note présentée lors des *Joint Statistical Meetings*, New York. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/jsm.pdf

Anderson, M. et W. Seltzer (2003), "Government Statistics and Individual Safety : Revisiting the Historical Record of Disclosure, Harm, and Risk", note préparée à l'occasion d'un atelier sur "*Access to Research Data : Assessing Risks and Opportunities*," organisé par le Panel on Confidential Data Access for Research Purposes, Committee on National Statistics (CNSTAT), Washington, DC, 16-17 octobre. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/WS-MAcnstat.pdf

Anderson, M. et W. Seltzer (2004), "The Challenges of 'Taxation, Investigation, and Regulation' : Statistical Confidentiality and U.S. Federal Statistics, 1910-1965," note préparée à l'occasion du Census Bureau Symposium, Woodrow Wilson International Center for Scholars, 4-5 mars. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/Challenges.pdf et
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/incidenttable2.pdf

Anderson, M. et W. Seltzer (2005), *Official Statistics and Statistical Confidentiality : Recent Writings and Essential Documents* [Site Internet proposant de la littérature, des documents et des liens pertinents]. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/~margo/govstat/integrity.htm

Anderson, M. et W. Seltzer (2008), "Using Population Data Systems to Target Vulnerable Population Subgroups and Individuals : Issues and Incidents", in Asher, Banks et Scheuren (2008), pp. 273-328.

Andreasen, B.A. et H.O. Sano (2004), "What's the Goal? What's the Purpose? Observations on Human Rights Impact Assessment," Norwegian Centre for Human Rights, Research Notes 02/2004, Université d'Oslo. Disponible sur :
http://www.humanrights.uio.no/forskning/publ/rn/2004/0204.pdf#search='what%27s%20the%20goal%20what%27s%20the%20purpose%20human%20rights%20impact%20assessment'

Andreasen, B.A. et H.O. Sano (2006), *Human Rights Indicators at Program and Project Level : Guidelines for Defining Indicators, Monitoring and Evaluation*, The Danish Institute for Human Rights, Copenhagen. Disponible sur :
http://www.humanrights.dk/files/pdf/indikatorMANUALwebPDF.pdf

Apodaca, C. (1998), "Measuring Women's Economic and Social Rights Achievement", *Human Rights Quarterly,* Vol.20, No. 1, pp. 139-72.

Apodaca, C. (2007), "Measuring the Progressive Realization of Economic and Social Rights", in S. Hertel et A. Minkler (2007), pp. 165-181.

Arat, Z.F. (1991), *Democracy and Human Rights in Developing Countries*, Lynne Riener, Boulner, CO, réimprimé par Backinprint.com, 2003. Disponible sur : http://books.google.ch/books?id=zIW1XzybUJ4C&dq=Democracy+and+Human+Rights+in+Developing+Countries&pg=PP1&ots=Z_ukF1IcG7&sig=9HumBuY2hNDE_uJBWsEikti9zaU&hl=fr&sa=X&oi=book_result&resnum=1&ct=result#PPP1,M1

Arndt, C. et C. Oman (2006), *Uses and Abuses of Governance Indicators,* Development Centre Studies, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/21/16/40037762.pdf

Aron, J. (2000), "Growth and Institutions : A Review of the Evidence", *World Bank Research Observer*, Vol. 15, No. 1, pp. 99-135. http://www.worldbank.org/research/journals/wbro/obsfeb00/Article_6.pdf

Asatashvili, A., M.C. Fix Fierro et M.E. Lozano (eds.) (2003), *International Seminar on Indicators and Diagnosis on Human Rights : the Case of Torture in Mexico,* National Commission for Human Rights, Mexico [disponible également en espagnol : *Seminario Internacional sobre indicadores y diagnosis de los derechos humanos : el caso de la tortura en México*, Comisión Nacional de Derechos Humanos, México].

Ashagrie, K. (1998), "Statistics on Working Children and Hazardous Child Labour in Brief", Organisation internationale du travail, Genève.

Ashagrie, K. (2000), "Current Progress in Implementing new Methods and Conducting Innovative Surveys for Measuring Exploitation of Children", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/ashagrie_final_final_paper.doc et *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, Vol. 18 (2001), pp.187-203.

Asher, J. (2007) [voir Metagora, 2007a].

Asher, J. et P. Ball (2001), "Understanding Human Rights Violations Data Through the Analysis of Circuits", *Proceedings of the Section on Government Statistics and Section on Social Statistics*, American Statistical association [réimprimé dans N.D. Bivings (2002), pp. 8-14].

Asher, J. et P. Ball (2002), "Statistics and Slobodan : Using Data Analysis and Statistics in the War Crimes Trial of Former President Milosevic", *Chance,* Vol. 15, No. 4, pp. 17-24. Disponible sur : http://www.amstat.org/publications/chance/pdfs/154.ball.asher.pdf

Asher, J., D. Banks et F.J. Scheuren (eds.) (2008), *Statistical Methods for Human Rights,* Springer, New York.

Awartani, F. et M. Kassis (2000), "Measuring Transition to Democracy in Palestine : A Statistical Approach", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/awartani_final_paper.doc

Ball, P. *et al.* (1994), *A Definition of Database Design Standards for Human Rights Agencies*, American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur : http://shr.aaas.org/DBStandards/cover.html

Ball, P. (1996a), *Who did What to Whom? : Planning and Implementing a Large Scale Human Rights Data Project,* American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur : http://shr.aaas.org/www/cover.htm

BALL, P. (1996b), "Types of Human Rights Organizations and Their Information Needs", note présentée lors de la Réunion Annuelle de la American Association for the Advancement of Science, Baltimore.

BALL, P. *et al.* (1999), "Multiple or N-System Estimates of the Number of Political killings in Guatemala", Actes de la Section des Statistiques Gouvernementales et de la Section des Statistiques Sociales, American Statistical Association, Alexandria, pp. 156-160.

BALL, P. (2000a), "Making the case : The role of statistics in human rights reporting", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/ball_final_paper.doc
et *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, Vol. 18 (2001), No. 2-3, pp. 163-173.

BALL, P. (2000b), *Policy or Panic? : the Flight of Ethnic Albanians from Kosovo, March-May 1999*, American Association for the Advancement of Science (AAAS) et American Bar Association Central et East European Law Initiative, Washington D.C. Disponible sur :
http://shr.aaas.org/kosovo/policyorpanic/

BALL, P. (2001a), *Political Killings in Kosova/Kosovo, March-June 1999*, A cooperative report by the Central and East European Law Initiative of the American Bar Association and the Science and Human Rights Program of the American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur :
http://shr.aaas.org/kosovo/pk/politicalkillings.pdf

BALL, P. (2001b), "On the Quantification of Horror : Field Notes on Statistical Analysis of Human Rights Violations", note présentée lors de la conférence sur *Mobilization and Repression : What We Know and Where We Should Go From Here?*, Université du Maryland, 21-24 juin.

BALL, P. *et al.* (2002a), *Killings and Refugee Flow in Kosovo, March-June 1999 : A Report to the International Criminal Tribune for the Former Yugoslavia,* American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur :
http://shr.aaas.org/kosovo/icty_report.pdf

BALL, P. *et al.*, "Addendum to Expert Report of Patrick Ball", American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur :
http://hague.bard.edu/reports/hr_ball-6mar2002.pdf

BALL, P. *et al.* (2003), *How many Peruvians Have Died? An Estimate of the Total Number of Victims Killed or Disappeared in the Armed Internal Conflict Between 1980 and 2000*, American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur :
http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/victims/Victims_pdf/2003_Ball_et_al.pdf

BALL, P., A.R. CHAPMAN et M. GIROUARD (1997) "Information Technology, Information Management, and Human Rights : A Response to Metzl", *Human Rights Quarterly*, Vol. 19, No. 4, pp. 836-859.

BALL, P. et A.R. CHAPMAN, (2001), "The Truth of Truth Commissions : Comparative Lessons from Haiti, South Africa, and Guatemala", *in : Human Rights Quarterly*, Vol. 23, pp. 1-43. Disponible sur :
http://www.restorativejustice.org/articlesdb/articles/4901

BALL, P., P. KOBRAK et H.F. SPIRER (1999), *State violence in Guatemala, 1960-1996 : A Quantitative Reflection*, American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. [également disponible en espagnol : *Violencia institucional en Guatemala,1960 a 1996 : una reflexión cuantitativa*]. Disponible sur :
http://shr.aaas.org/guatemala/ciidh/qr/english/qrtitle.html (anglais)
http://shr.aaas.org/guatemala/ciidh/qr/spanish/ (espagnol)

BALL, P., H.F. SPIRER et L. SPIRER (eds.) (2000), *Making the Case : Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis*, American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washington D.C. Disponible sur : http://shr.aaas.org/mtc/.

BALL P. et R. SILVA (2006a), *The Profile of Human Rights Violations in Timor-Leste, 1974-1999*. Report to the Commission on Reception, Truth and Reconciliation, Human Rights Data Analysis Group, Benetech Initiative, Palo Alto. Disponible sur : http://www.hrdag.org/timor.

BALL P. et R. SILVA (2006b), "The Demography of Large-Scale Human Rights Atrocities : Integrating Demographic and Statistical Analysis into Post-conflict Historical Clarification in Timor-Leste", Human Rights Data Analysis Group, Benetech, Palo Alto. Disponible sur : http://paa2006.princeton.edu/download.aspx?submissionId=60827

BANKS, D.L. (1986), "The Analysis of Human Rights Data Over Time", *Human Rights Quarterly*, Vol. 8, No. 4, pp. 654-680.

BANKS, D.L. (1989), "Patterns of Oppression : An Exploratory Analysis of Human-Rights Data", *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 84, No. 407, pp. 674-681;

BANKS, D.L. (1991), "Measuring Human Rights", in I. BRECHER (ed.), *Human Rights, Development and Foreign Policy,* Institute for Research on Public Policy, Halifax, Nova Scotia, pp. 539-562.

BANKS, D.L. (1999), "The Collision of Government, Ethics, and Statistics : Case Studies and Comments"', *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 167-172.

BANKS, D.L. et Y.H. SAID (2008), "New Issues in Human Rights Statistics", in ASHER, BANKS et SCHEUREN (2008), pp. 241-269.

BANKS, D.L. et H. SPIRER (1989), "New Human Rights Patterns", *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 320-325 [réimprimé dans N.D. BIVINGS (2002), pp. 20-25].

BARDHAN, P, (2002), "Decentralization of Governance and Development", in *Journal of Economic Perspectives*, pp.185-205.

BARDHAN, P. et D. MOOKHERJEE (2002), *Relative Capture of Local and Central Governments. An Essay in the Political Economy of Decentralization*, Center for International and Development Economics Research, Université de Californie, Berkeley.

BARRAGUES, A. et M.A. ADAUTA DE SOUSA, (2000), "Vers le développement d'indicateurs pour mesurer le niveau de conscientisation concernant la connaissance, la pratique et la défense des droits de l'homme en Angola / Towards the Development of Indicators to Measure Levels of Awareness on Knowledge, Exercise and Defence of Human Rights in Angola" (en portugais), in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/barragues_final_paper_portuguais.doc

BARRERA, A. (2007), "Economic Rights in the Knowledge Economy : An Instrumental Justification", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 76-93.

BARRIOS, A. (1999), "Indicadores de medición : aspectos metodológicos y estratégicos de exigibilidad" (Measurement Indicators : Methodological and Strategic Aspects Related to the Exigency [of Rights] / Indicateurs de mesure : aspects méthodologiques et stratégiques relatifs à l'exigibilité [des droits]), in CEDAL (1999), pp. 94-102.

BARSH, R.L. (1991), "The Right to Development as a Human Right : Results of the Global Consultation", in *Human Rights Quarterly*, Vol. 13, No. 3, pp. 322-38. Disponible sur : http://www.ciesin.org/docs/010-152/010-152.html

BARSH, R. L. (1993), "Measuring Human Rights : Problems of Methodology and Purpose", *Human Rights Quarterly*, Vol. 15, No. 1, pp. 87-121.

BARTELSON, J. (2006), "Making Sense of Global Civil Society", *European Journal of International Relations*, Vol. 12, No.3, pp. 371-395.

BASU, K. (2007), "Human Rights as Instruments of Emancipation and Economic Development ", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 345-362.

BAYEFSKY.COM (2008), *The United Nations Human Rights Treaties Database*. Disponible sur : http://www.bayefsky.com/

BECK, T. *et al.* (2000), "New Tools and New Tests in Comparative Political Economy : The Database of Political Institutions", World Bank Policy Research Working Paper No. 2283, Washington D.C. Disponible sur : http://www.worldbank.org/wbi/governance/pdf/wps2283.pdf

BEETHAM, D. (ed.) (1994a), *Defining and Measuring Democracy*, Sage, Londres.

BEETHAM, D. (1994b), "Conditions for Democratic Consolidation", in *Review of African Political Economy*, Vol. 21, No. 60, pp.157-172.

BEETHAM, D. (ed.) (1995a), *Politics and Human Rights,* Blackwell Publishers, Cambridge et Oxford.

BEETHAM, D. (1995b), "What Future for Economic and Social Rights", *Political Studies*, Vol. 43, pp. 41-60.

BEETHAM, D. (1999), *Democracy and Human Rights*, Polity Press and Blackwell Publishers, Cambridge, Oxford et Malden MA.

BEETHAM, D. (2002) [voir INTERNATIONAL IDEA, 2002].

BEETHAM, D. (2003a), "Human Rights and Democracy", in R. AXTMANN, (ed.), *Understanding Democratic Politics*, Sage Publications, Londres.

BEETHAM, D. (2003b), "Democratic Quality : Freedom and Rights", note présentée lors de l'atelier sur la *Qualité de la Démocratie*, tenu à l'Université de Stanford du 10 au 11 octobre, Center on Democracy, Development and the Rule of Law, Freeman Spogli Institute for International studies, Université de Stanford, Stanford [texte modifié en 2004]. Disponible sur : http://iis-db.stanford.edu/pubs/20433/Freedom_and_Rights.pdf

BEETHAM, D. (2005), "The State of Democracy Project", in INTERNATIONAL IDEA, *Ten Years of Supporting Democracy Worldwide*, Stockholm, pp.145-155.

BEETHAM, D. (2008) [voir INTERNATIONAL IDEA (2008)].

BEETHAM, D. *et al.* (2002), *Democracy under Blair : A Democratic Audit of the United Kingdom*, Methuen and Politico's, Londres [2ème édition (2003)].

BELLVER, A. et D. KAUFMANN (2005), "Transparenting Transparency : Initial Empirics and Policy Applications", note de réflexion présentée lors de la conférence du FMI sur la *Transparence et l'Intégrité,* organisée le 6-7 juillet. Disponible sur : http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/TransparencyIMF.html

Bemelmans-Videc, M.L., R.C. Rist et E. Vedung (eds.) (1998), *Carrots, Sticks and Sermons : Policy Instruments and Their Evaluation*, Transaction Publishers, New Brunswick et Londres.

Benko, E. [voir Carr Center for Human Rights Policy, 2005].

Berg-Schlosser, D. (2004a), "Indicators of Democracy and Good Governance as Measures of the Quality of Democracy in Africa : A Critical Appraisal", *Acta Politica*, Vol. 39, No. 3, pp. 248-278.

Berg-Schlosser, D. (2004b), "The Quality of Democracies in Europe as Measured by Current Indicators of Democratization and Good Governance", *Journal of Communist Studies and Transition Politics*, Vol. 20, No. 1, pp. 28-55.

Berry, A. et F. Stewart (2000), "The real causes of inequality", *Challenge*, Vol. 43, No. 1, pp. 44-93.

Berry, J.W. et W.J. Lonner (1986), *Field Methods in Cross Cultural Research*, Sage, Londres.

Bertelsmann Foundation (2005), *Bertelsmann Transformation Index 2003,* Fondation Bertelsmann, Gütersloh. Disponible sur : http://bti2003.bertelsmann-transformation-index.de/

Bertelsmann Foundation (2008a), *Bertelsmann Transformation Atlas 2006 : ,* Fondation Bertelsmann, Gütersloh. Disponible sur : http://bti2006.bertelsmann-transformation-index.de/

Bertelsmann Foundation (2008b), *Status Index : Trend 2005-2007,* Fondation Bertelsmann, Gütersloh. Disponible sur : http://www.bertelsmann-transformation-index.de/37.0.html?&L=1

Berthelier, P., A. Desdoigts et J. Ould Aoudia (2004a), "Profils institutionnels : une base de données sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés", *Revue Française d'Économie,* Vol. 19, pp. 121-196.

Berthelier, P., A. Desdoigts et J. Ould Aoudia (2004b), "Institutional Profiles : Presentation and Analysis of an Original Database of the Institutional Characteristics of Developing, in Transition and Developed Countries ", LEG - Documents de Travail – Économie, No. 2004-01, Laboratoire d'Économie et de Gestion, Université de Bourgogne. Disponible sur : http://econpapers.repec.org/paper/latlegeco/2004-01.htm

Besançon, M. (2003), "Good Governance Rankings : The Art of Measurement", *World Peace Foundation Reports*, No. 36, Cambridge MA. Disponible sur : http://belfercenter.ksg.harvard.edu/files/wpf36governance.pdf

Bewsher, J., E. Carvalho et T. Landman (2007), "Preliminary Survey on Donor Use of Governance Assessments", note présentée lors du Séminaire organisé par CMI/PNUD sur *Governance Assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/bergen_2007/Survey%20of%20Donor%20Use%20of%20Governance%20Assessments.pdf

Biaou, A. (2005) [voir Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique, Bénin]

Bing-Pappoe, A. (2007), "The Ghana APRM Process : A Case Study", note présentée lors du Séminaire organisé par CMI/PNUD sur *Governance assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur :

http://www.undp.org/oslocentre/docs07/bergen_2007/Governance%20Assessments%20Ghana%20Case%20Study.pdf

BIVINGS, N.D. (ed.) (2002), *Human Rights Papers : Social Statistics Proceedings and Joint Statistical Meetings, 1984 to 2001*, Social Statistics Section of the American Statistical Association (ASA), Université de Chicago, Chicago. Disponible sur :
http://www.amstat.org/sections/ssoc/SSS_Human_Rights_Papers.pdf

BLACKWOOD, D. et R. LYNCH (1994), "The Measurement of Inequality and Poverty : A Policy Maker's Guide to the Literature", in *World Development*, Vol. 22, No. 4, pp. 567-578.

BLONDIAUX, L. (1998), *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*, Seuil, Paris.

BLUME, L. *et al.* (2007), "The Economic Effects of Constitutions : Replicating and Extending Persson and Tabellini", CESifo Working Paper Series No. 2017, Category 2 : Public Choice. Disponible sur :
http://www.cesifo-group.de/pls/guestci/download/CESifo%20Working%20Papers%202007/CESifo%20Working%20Papers%20June%202007/cesifo1_wp2017.pdf

BLYTH, S. (1995), "The Dead of the Gulag : An Experiment in Statistical Investigation", *Applied Statistics*, Vol. 44, pp. 307-321.

BOIX, C. et S. ROSATO (2001), *A Complete Data Set of Political Regimes, 1800-1999*, University of Chicago, Department of Political Science, Chicago [un ensemble de données complétant PRZEWORSKI *et al.* (2000)].

BOIX, C. (2003), *Democracy and Redistribution*, Cambridge Studies in Comparative Politics, Presse universitaire de Cambridge, Cambridge. Disponible sur :
http://books.google.ch/books?id=2_nYWobBKlQC&dq=Democracy+and+Redistribution&pg=PP1&ots=BHPHkJq3eW&sig=xiHmDO0ttG6rss62Op4nnMkkYx0&hl=fr&sa=X&oi=book_result&resnum=1&ct=result#PPR7,M1

BOLLEN, K.A. (1979), "Political Democracy and the Timing of Development", *American Sociological Review*, Vol. 44, pp. 572-87. Disponible sur :
http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen_1979_ASR.pdf

BOLLEN, K.A. (1980), "Issues in the Comparative Measurement of Political Democracy", *American Sociological Review*, Vol. 45, pp. 370-90. Disponible sur :
http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen_1980_ASR.pdf

BOLLEN, K.A (1983), "World System Position, Dependency and Political Democracy : the Cross-National Evidence", *American Sociological Review*, Vol. 48, pp. 468-79. Disponible sur :
http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen_1983_ASR.pdf

BOLLEN, K.A. (1986), "Political Rights and Political Liberties in Nations : An Evaluation of Human Rights Measures, 1950 to 1984", *Human Rights Quarterly*, Vol. 8, No. 4, pp. 567-91 [et dans CLAUDE et JABINE (1992), pp. 188-215].

BOLLEN, K.A. (1990), "Political Democracy : Conceptual and Measurement Traps", *Studies in Comparative International Development*, Vol. 25, No. 1, pp. 7-24 [réimprimé dans INKELES (1991), pp. 3-20]. Disponible sur :
http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen%20(1990%20SCID).pdf

BOLLEN, K.A. (1993), "Liberal Democracy : Validity and Method Factors in Cross-National Measures", *American Journal of Political Science*, Vol. 37, No. 4, pp. 1207-1230. Disponible sur :
http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen_1993_AJPS.pdf

BOLLEN, K.A. (1995), "Democracy, Measures of", in M.L. SEYMOUR (ed.), *The Encyclopedia of Democracy*, Congressional Quarterly, Washington, D.C., pp. 817-21.

BOLLEN, K. A. (2001), "Indicator : Methodology", in N.J. SMELSER et P.B. BALTES (eds.), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*. U.K. Elsevier Science, Oxford, pp. 7282-87.

BOLLEN, K.A. et B. GRANDJEAN (1981), "The Dimension(s) of Democracy : Further Issues in the Measurement and Effects of Political Democracy", *American Sociological Review*, Vol. 46, pp. 651-659. Disponible sur : http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen_Grandjean_1981ASR.pdf

BOLLEN, K.A. et R. HOYLE (1990), "Perceived Cohesion : A Conceptual and Empirical Examination", *Social Forces*, Vol. 69, No. 2, pp. 479-504. Disponible sur : http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen_Hoyle_SF1990.pdf

BOLLEN, K.A. et R.W. JACKMANN (1985), "Political Democracy and the Size Distribution of Income", *American Sociological Review*, Vol. 50, pp. 438-57. Disponible sur : http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen%20Jackman%20(1985%20ASR).pdf

BOLLEN, K.A. et R.W. JACKMANN (1989), "Democracy, Stability, and Dichotomies", *American Sociological Review*, Vol. 54, No. 4, pp. 612-621.

BOLLEN, K.A. et P. PAXTON (1997), "Democracy Before Athens", in M. MIDLARSKY (ed.) *Inequality and Democracy*, Presse universitaire de Cambridge, New York, pp. 13-44. http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen%20Paxton%20(1997%20IDED).pdf

BOLLEN, K.A. et P. PAXTON (1998), "Detection and Determinants of Bias in Subjective Measures", *American Sociological Review*, Vol. 63, pp. 465-478.

BOLLEN, K.A. et P. PAXTON (2000) "Subjective Measures of Liberal Democracy", *Comparative Political Studies,* Vol. 33, No. 1, pp.58-86. Disponible sur : http://www.unc.edu/~bollen/bollen_paxton_2000.pdf

BOLLEN, K.A. *et al.* (2003), "A Half Century of Suffrage : New Data and a Comparative Analysis", *Studies in Comparative International Development*, Vol. 38, pp. 93-122. Disponible sur : http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen%20Kim%20Lee%20Paxton%20(2003%20SCID).pdf

BOLLEN, K.A., P.M. PAXTON, et R. MORISHIMA (2005) "Assessing International Evaluations : An Example from USAID's Democracy and Governance Programs", *American Journal of Evaluation*, Vol. 26, pp. 189-203. Disponible sur : http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Bollen%20Paxton%20Morishima%202005%20AJE.pdf

BOLLEN, K.A. *et al.*, (2005), "What Are We Measuring? An Evaluation of the CES-D across Race, Ethnicity, and Immigrant Generation", *Social Forces*, Vol. 83, pp. 1567-1602. Disponible sur : http://www.odum.unc.edu/odum/content/pdf/Perreira%20Deeb-Sossa%20Harris%20Bollen%20(2005,%20SF,%20CES-D).pdf

BOLYARD, M., A. IPPOLITO et J. SMITH (1999), "Human Rights and the Global Economy : A Response to Meyer", *Human Rights Quarterly*, Vol. 21, pp. 207-219.

BOOZER, M.A. *et al.* (2003), "Paths to Success : The Relationship between Human Development and Economic Growth", Yale University Economic Growth Center, Discussion Paper No. 874. Disponible sur : http://ssrn.com/abstract=487469

BOURDIEU, P. (1980), "L'opinion publique n'existe pas", in *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, Paris, pp. 222-235.

Bourguignon, F., F.H.G. Ferreira et M. Menéndez (2003), "Inequality of Outcomes and Inequality of Opportunities in Brazil", William Davidson Institute Working Paper, No. 630, et Texto para Discussão 478, Departamento de Economia, PUC, Rio de Janeiro. Disponible sur : http://www.cgdev.org/doc/event%20docs/MADS/BFM.pdf et http://www.econ.puc-rio.br/pdf/td478.pdf

Bowman, K., F. Lehoucq et J. Mahoney (2005), "Measuring Political Democracy : Case Expertise, Data Adequacy, and Central America", *Comparative Political Studies*, Vol. 38, No. 8, pp. 939-970.

Bracking, S. (2002) [voir International IDEA, 2002].

Brand D. et S. Russell (eds.) (2002) *Exploring the Core Content of Socio-Economic Rights : South African and International Perspectives*, Protea Press, Menlo Park, Afrique du Sud

Bratton, M., Mattes, R. et E. Gyimah-Boadi (2005), *Public Opinion, Democracy, and Market Reform in Africa*, Presse universitaire de Cambridge, Cambridge.

Brignardello, J.H. (2000) [voir CEDAL, 2000].

Brunborg, H. (2000), "Contribution of statistical analysis to the investigations of the International Criminal Tribunals", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/brunborg_final_paper.doc et dans *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, Vol. 18 (2001), pp.227-238.

Brunborg, H. (2002), "Report on the Size and Ethnic Composition of the Population of Kosovo", Case of Slodovan Milosevic (IT-02-54), ICTY, La Haye.

Brunborg, H (2003), "Needs for Demographic and Statistical Expertise at the International Criminal Court", contribution to an expert consultation process on general issues relevant to the International Criminal Court Office of the Prosecutor (ICC-OTP). Disponible sur : http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/brunborg.pdf

Brunborg, H. (2004) [voir PCBS (2004)].

Brunborg H. et B.A. Lacina (2004), *Report on the Seminar on the Demography of Conflict and Violence, Organized by the IUSSP Working Group* (Oslo 8-11 November 2003) International Union for the Scientific Study of Population (IUSSP). Disponible sur : http://www.iussp.org/Activities/wgc-con/con-report04.php

Brunborg, H., T.H. Lyngstad et H. Urdal (2003), "Accounting for Genocide : How Many Were Killed in Srebrenica?", *European Journal of Population / Revue européenne de démographie*, Vol. 19, no. 3, pp. 229-248.

Brunborg H. et E. Tabeau (2005), "The Demography of Conflict and Violence", in *European Journal of Population / Revue européenne de démographie,* Vol. 21, No. 2-3, pp. 131-144.

Brunborg, H. et H. Urdal (eds.) (2005), *Demography and Conflict*, édition spéciale du *Journal of Peace Research*, Vol. 42, Nr. 4. Disponible sur : http://dbh.nsd.uib.no/nfi/litteratur/?key=465883&language=no

Brunborg, H., E. Tabeau et H. Urdal (eds.) (2006), *The Demography of Armed Conflicts*, International Studies in Population, Springer, Dordrecht.

Brysk, A. (1994), "The Politics of Measurement : The Contested Count of the Disappeared in Argentina", *Human Rights Quarterly*, Vol. 16, No. 4, pp. 676-692.

Buchanan, A.E. (1984), "The Right to a Decent Minimum of Health Care", *Philosophy and public affairs*, Princeton N.J., Vol. 13, No. 1, pp. 55-78.

Burchardt, T. (2006), "Foundations for Measuring Equality : A Discussion Paper for the Equalities Review", Centre for Analysis of Social Exclusion, CASE Paper No. 111, London School of Economics, Londres. Disponible sur :
http://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cp/CASEpaper111.pdf

Burkhardt, R.E. et M. Lewis-Beck (1994), "Comparative Democracy : The Economic Development Thesis", *American Political Science Review*, Vol. 88, No. 4, pp.903-10.

Burr, M. (1993), "Quantifying Genocide in the Southern Sudan, 1983-1993", U.S. Committee for Refugees, Washington, D.C.

Butler, E.W., G.L. Jones et J.B. Pick (1989), "Socioeconomic Inequality in the U.S.-Mexico Borderlands", *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 326-332.

Caccia, I. (2008) [voir HURIDOCS, 2008].

Cáceres, E. (1999), "La Necesidad de Instrumentos Cualitativos" (The Need for Qualitative Instruments / Le besoin d'outils qualitatifs), in CEDAL (1999), pp. 82-84.

Campbell, B. (1997), "Quelques enjeux conceptuels, idéologiques et politiques autour de la notion de gouvernance", in Bonne gouvernance et développement : Actes du symposium international, Institut africain pour la démocratie, Dakar, pp 65-94.

Campbell, B. (1999), "La Banque mondiale prône l'État efficace : pour quoi faire?", *Revue québécoise de droit international*, Vol. 10, pp.189-199.

Campbell, B. (2001), "La bonne gouvernance : une notion éminemment politique", in *Les non-dits de la bonne gouvernance,* Haut conseil de la coopération internationale, Karthala, Paris, pp. 119-149.

Campbell, B. (ed.) (2005), *Qu'allons-nous faire des pauvres? Réformes institutionnelles et espaces politiques ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres, L'Harmattan,* Paris.

Campbell, P.R. (1987), "South Africa 1960 to 1986 : A Statistical View of Racial Differences", *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 270-275.

Cardia, N. (2000), "Monitoring Human Rights in Latin America with the Assistance of Statistical Information", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/cardia_final_paper.doc

Cardinal, L. et C. Andrew (2001), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

Carey, S.C., S.C. Poe et T.C. Vazquez (2001), "How are These Pictures Different? A Quantitative Comparison of the US State Department and Amnesty International Human Rights Reports, 1976-1995", *Human Rights Quarterly*, Vol. 23, No. 3, pp. 650-677.

Carlson, B.A. (2000), "Women in Statistics : Where are We?" in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.statistik.admin.ch/about/international/carlson_final_paper.doc

Carr Center for Human Rights Policy (2005), *Measurement & Human Rights : Tracking Progress, Assessing Impact,* A Carr Center for Human Rights Policy Project Report, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, Cambridge [édité par K. Desormeau, A. Hines, M. Ignatieff et F. Raine] rapport et documents généraux relatifs à la Conférence organisée par le Carr Center sur *Measuring Impact in Human Rights : How Far We Come, and How Far to Go?*, le 5-7 mai à Harvard.

Carriquiriborde, A. et A. Sandoval Terán (2007) "Indicadores en materia de derechos económicos, sociales, culturales y ambientales (DESCA) : Identificación y propuesta de indicadores para el monitoreo de algunas dimensiones del derecho a la salud, el derecho a la alimentación adecuada, et derecho al trabajo y el derecho a la vivienda adecuada (segunda versión)" (proposal of indicators for monitoring some dimensions of the rights to health, to food, to work and to housing / proposition d'indicateurs pour le suivi de certaines dimensions des droits à la santé, à l'alimentation, au travail et au logement), INCIDE Social, Mexico. Disponible sur :
http://incidesocial.org/observatorio/images/PDF/Biblioteca/matriz%20indicadores%20salud-version2.pdf

Carter Center (1992), "Quality of Democracy Indicators", Atlanta [Mimeo].

Carvalho, E. (2008) [voir International IDEA, 2008a].

Casper, G. et C. Tufis (2003), "Correlation Versus Interchangeability : The Limited Robustness of Empirical Findings on Democracy Using Highly Correlated Data Sets", *Political Analysis*, Vol. 11, No. 2, pp. 196-203; résumé disponible sur :
http://pan.oxfordjournals.org/cgi/content/abstract/11/2/196

Castañón Álvarez, F. (2000), "Statisticians as human rights defenders : The lessons of an innovative experience in Guatemala", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/castanon_final_paper.doc

Cayrol, R. (2000), *Sondages : mode d'emploi*, Presses de Sciences Po, Paris.

CEDAL (Centro de Asesoría Laboral del Perú) (1998), *Indicadores para la vigilancia social de los derechos económicos, sociales y culturales,* (Indicators for social monitoring of economic, social and cultural rights / Indicateurs pour la surveillance sociale des droits économiques, sociaux et culturels), Lima.

CEDAL (1998b), *Declaración de Quito acerca de la exigibilidad y realización de los derechos económicos, sociales y culturales en América Latina y el Caribe*, (Quito Declaration on the exigency and realisation of the economic, social and cultural rights in Latin America and the Caribbean / Déclaration de Quito sur l'exigibilité et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels), CEDAL, Lima.

CEDAL (1998c), *Los derechos económicos sociales y culturales : Enfrentando un mar de pobreza y exclusión social* (Report on the status of economic, social and cultural rights in Peru : facing massive poverty and social exclusion / Rapport sur la situation des droits économiques, sociaux et cultures au Pérou : face à une immense pauvreté et à l'exclusion social), CEDAL, Lima.

CEDAL (2000), *Derechos económicos, sociales y culturales : Balance en siete países latinoamericanos,* Vigilancia social en Argentina, Brasil, Chile, Colombia, México, Perú y Venezuela (Economic, social and cultural rights : their status in seven Latin American countries / Droits économiques, sociaux et culturels : bilan dans sept pays d'Amérique Latine), Lima [écrit par J.H. Brignardello].

CEDAL (2001), *Pueblos indígenas y derechos humanos : El Convenio 169 de la OIT, vigilancia y exigibilidad* (Indigenous peoples and human rights : the ILO Convenant 169 / Les peuples indigènes et les droits de l'homme : la convention 169 de l'OIT), Lima [écrit par P. García Hierro]. Disponible sur :
http://www.cedal.org.pe/libros/2001/convenio169.pdf

CEDAL et FIDH (Federación Internacional de Derechos Humanos) (2001), *Guía de indicadores para la vigilancia social de los derechos humanos en la empresa* (Guide on indicators for social monitoring of human rights in the enterprises / Guide sur les indicateurs pour la surveillance des droits de l'homme dans les entreprises), Lima, Peru.

Champagne, P. (1990), *Faire l'opinion : Le nouveau jeu politique*, Editions de Minuit, Paris.

Chapman, A.R. (1995), "Monitoring Women's Right to Health Under the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights", *American University Law Review*, vol. 44, pp. 1157-75.

Chapman, A.R. (1996), "A 'Violations Approach' for Monitoring the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights", *Human Rights Quarterly*, vol. 18, no. 1, pp.29-36.

Chapman, A.R. (1999). "How Truth Commission Processes Shape their Truth-Finding", note présentée à TRC Commissioning the Past, Université Witz, 11-14 juin.

Chapman, A.R. (2005a), "Developing Indicators for Monitoring the Right to Education", note présentée lors du premier Forum de Métagora organisé à Paris le 24-25 mai.

Chapman, A.R. (2005b), "Working with National Human Rights Commissions in Africa", document de travail soumis au Groupe des partenaires de Métagora, American Association for the Advancement of Science (AAAS), Washinton D.C.

Chapman, A.R. (2007), "The Status of Efforts to Monitor Economic, Social, and Cultural Rights", in Hertel et Minkler (2007), pp. 143-164.

Chapman, A.R. et S. Russell (eds.) (2002), *Core Obligations : Building a Framework for Economic, Social and Cultural Rights*, Intersentia, Antwerp, Oxford and New York; extrait disponible sur : http://books.google.co.uk/books?hl=en&id=_JcIXuYJWyEC&dq=core+obligations&printsec=frontcover&source=web&ots=52MsUo2eHa&sig=9IFfs94-IVN8n2NRYRGAyM7LT6g#PPP1,M1

Chauhan, A. (2005) "Measuring Indigenous Peoples' Rights in the Philippines : Quantitative and Qualitative Outcomes", note présentée lors du premier Forum de Métagora organisé à Paris le 24-25 mai.

Chen, X. et H.I. Weisberg (1992), "Can Statistics Reveal When a Death Sentence is Disproportionate?", *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 280-285.

Childwatch (1996), "Indicators for Children's Rights : Sources of Information for Country Case Studies", un aperçu du projet. Disponible sur : http://www.childwatch.uio.no/cwi/projects/indicators/sourcesE.html

Childwatch (1999), "Monitoring Children's Rights Indicators for Children's Rights Project". Disponible sur : http://child.cornell.edu/childhouse/childwatch/cwi/projects/indicators/index.html

Cingranelli, D. L. et D. L. Richards (2001), *Coding Government Respect For Human Rights, Manual Version One,* State University of New York, Université de Binghamton, New York.

Cingranelli, D.L. et D.L. Richards (2004), *The Cingranelli-Richards (CIRI) Human Rights Database Coder Manual*. Disponible sur : ciri.binghamton.edu/documentation/web_version_7_31_04_ciri_coding_guide.pdf

Cingranelli, D.L. et D.L. Richards (2007), "Measuring Government Efforts to Respect Economic and Social Human Rights : A Peer Benchmark", in Hertel et Minkler (2007), pp. 214-232.

CINGRANELLI, D.L. et D.L. RICHARDS (2008a), "The CIRI Human Rights Data Project". Disponible sur : http://ciri.binghamton.edu/index.asp

CINGRANELLI, D.L. et D.L. RICHARDS (2008b), "CIRI Variable Short Descriptions". Disponible sur : http://ciri.binghamton.edu/documentation/ciri_variables_short_descriptions.pdf

CINGRANELLI, D.L. et D.L. RICHARDS (2008c), *Revised CIRI Human Rights Data Project Coding Manual*. Disponible sur : http://ciri.binghamton.edu/documentation/ciri_coding_guide.pdf

CIVICUS (2005), *CIVICUS Civil Society Index : Summary of Conceptual framework and Research Methodology*. Disponible sur : http://www.civicus.org/

CIVICUS (2007), *Global Survey of the State of Civil Society*, Kumarian Press, Bloomfield [écrit par V.F. HEINRICH].

CLAUDE, R.P. et T.B. JABINE (eds.) (1986), *Symposium : Statistical Issues in the Field of Human Rights*, special issue of *Human Rights Quarterly*, Vol. 8, pp. 551-699.

CLAUDE, R.P. et T.B. JABINE (eds.) (1992), *Human Rights and Statistics : Getting the Record Straight*, Presse universitaire de Pennsylvanie, Philadelphie. Disponible sur : http://books.google.ch/books?id=yMABbuKyN9wC&pg%20%20lCVvs9b4Qs0NENJRaEQ

CLING J.-P., M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD (eds.) (2002), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Economica/IRD, Paris [*New International Poverty Reduction Strategies*, Routledge, Londres et New York, 2003].

COCKROFT, L. (1998), "Corruption and Human Rights : A Crucial Link", Transparency International Working Paper.

COLLIER, D., F.D. HIDALGO et A.O. MACIUCEANU (2007), "Essentially Contested Concepts : Debates and Applications", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 12, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

CONIBERE, R. *et al.* (2004), *Statistical Appendix to the Report of the Truth and Reconciliation Commission of Sierra Leone*, rapport du Benetech Human Rights Data Analysis Group et de la American Bar Association to the Truth and Reconciliation Commission. Disponible sur : http://hrdag.org/resources/publications/SL-TRC-statistics-chapter-final.pdf

COPPEDGE, M. (2005), "Defining and Measuring Democracy", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 2, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

COPPEDGE, M. (2008, à venir), *Approaching Democracy*, Presse universitaire de Cambridge, Cambridge.

COPPEDGE, M. et W. REINICKE (1990), "Measuring Polyarchy," *Studies in Comparative International Development*, Vol. 25, No. 1, pp. 51-72 [réimprimé dans INKELES (1991), pp. 47-68].

CÓRDOVA, P. et M. SELIGSON (2004), *Auditoría de la Democracia, Ecuador 2004*, Université Vanderbilt, CEDATOS, Quito.

Corner, L. (2005), "Gender Sensitive and Pro-Poor Indicators of Good Governance", note d'information préparée pour l'atelier technique de PNUD-ICSSR sur *Governance Indicators for Pro-poor and Gender-sensitive Policy Reform* tenu à New Delhi le 20-22 avril. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/2/Gender-sensitive%20and%20pro-poor%20indicators%20for%20Democratic%20Governance.pdf

Corstange, D. (2007), "Ethnic Politics and Surveys : How Do We Measure What We Want to Measure?", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 13, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

Coulibaly, M. et A. Diarra (2004), "Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Mali : Éclairage méthodologique et analytique à partir des résultats Afrobaromètre", in Metagora, DIAL et IRD (2004), pp. 65-101.

Courbage, Y. (2000), "Utilisation et abus dans l'analyse démographique des minorités / Uses and Abuses in Demographic Analysis of Minorities", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/courbage_final_paper.doc

Court J., G. Hyden et K. Mease (2002a), "Governance and Development : Sorting Out the Basics", World Governance Survey Discussion Paper 1, United Nations University, Tokyo. Disponible sur : http://www.odi.org.uk/WGA_governance/Docs/WGS-discussionPaper1.pdf

Court, J., G. Hyden et K. Mease (2002b), "Assessing Governance : Methodological Challenges", World Governance Survey Discussion Paper 2, United Nations University, Tokyo.

Court, J., G. Hyden et K. Mease (2003a), "Governance Performance : the Aggregate Picture", World Governance Survey Discussion Paper 3, United Nations University, Tokyo. Disponible sur : http://www.odi.org.uk/wga_governance/Docs/WGS-discussionPaper3.pdf

Court, J., G. Hyden et K. Mease (2003b), "Making Sense of Governance : The Need for Involving Local Stakeholders", Development Dialog, ODI, Londres. Disponible sur : http://www.odi.org.uk/WGA_governance/Docs/Making_sense_Goverance_stakeholders.pdf

Court, J., G. Hyden et K. Mease (2004), *Making Sense of Governance : Empirical Evidence from Sixteen Developing Countries*, Lynne Rienner Publishers, Boulder CO.

Coyle, A. (2000), "How Does Statistical Information Aid the Development of Appropriate Policies in Prisons?", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/coyle_final_paper.doc

Cracknell, B. (2000), *Evaluating Development Aid : Issues, Problems and Solutions*, Sage, Londres.

Crawford, G. et Kearton, I. (2002), *Evaluating Democracy and Governance Assistance*, Centre for Development Studies, Université de Leeds.

Dakolias, M. (2006), "Are We There Yet? : Measuring Success of Constitutional Reform", *Vanderbilt Journal of Transnational Law*, Vol. 39, No. 4, pp. 1117-1231.

Dalton, R.J., W. Juy et D.C. Shin (2007) "Popular Conceptions of Democracy", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 15, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

DANKWA, V., C. FLINTERMAN, et S. LECKIE (1998), "Commentary to the Maastricht Guidelines on the Violations of Economic, Social and Cultural Rights," in : *Human Rights Quarterly*, Vol. 20, No. 3, 706-707. Disponible également sous format SIM Special sur :
http://www.uu.nl/uupublish/content/20-02.pdf

DAPONTE, B.O. (1993), "A Case Study in Estimating Casualties from War and Its Aftermath : The 1991 Persian Gulf War", *PSR Quarterly* **(**Physicians for Social Responsibility Quarterly), No. 3, pp. 57-66.

DAPONTE, B.O. (1995), "How Many People Live in Soweto? Results from the 1995 Soweto Population Survey," Report to the Greater Johannesburg Transitional Metropolitan Council, Human Rights Institute of South Africa, Johannesburg.

DAPONTE, B.O. (2008), "Why Estimate Direct and Indirect Casualties from War? The Rule of Proportionality and Casualty Estimates", in ASHER, BANKS et SCHEUREN (2008), pp. 51-63.

DAPONTE, B.O., J.B. KADANE et L. WOLFSON (1997), "Bayesian Demography : Projecting the Iraqi Kurdish Population, 1977-1990," *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 92, pp. 1256-1267.

D'ARCANGELO, R. (2006) [voir METAGORA, 2006].

DAVENPORT, C. (2003), *Minorities at Risk Dataset Users Manual 030703* [voir également MAR, 2008]. Disponible sur :
http://www.cidcm.umd.edu/mar/margene/mar-codebook_040903.pdf

DAVENPORT, C. et D.A. ARMSTRONG (2004), *American Journal of Political Science*, Vol. 48, No. 3, pp. 538-554; première ébauche disponible sur :
http://www.ajps.org/articles/48.3.Davenport.ms30211.pdf

DELAMONICA, E.E., M. KOMARECKI et A. MINUJIN (eds.) (2006), *Human Rights and Social Policy for Children and Women : The Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) in Practice*, Graduate Program in International Affairs, The New School, New York.

DELAMONICA, E.E. et A. MINUJIN (2007), "Incidence, Depth and Severity of Children in Poverty", in *Social Indicators Research,* Vol. 82, No. 2, pp. 361-374.

DELL, S. (1979), "Basic Needs or Comprehensive Development : Should the UNDP Have a Development Strategy?", *World Development,* Vol. 7, No. 3, pp. 291-308.

DEMOCRATIC AUDIT (2008), Organisation et site Internet attachés au Human Rights Centre de l'Université d'Essex. Disponible sur :
http://www.democraticaudit.com/auditing_democracy/index.php

DENEULIN, S. et F. STEWART (2002), "Amartya Sen's Contribution to Development Thinking", *Studies in Comparative International Development*, Vol. 37, No. 2, *pp.* 61-70.

DESORMEAU, K. (2005) [voir CARR CENTER FOR HUMAN RIGHTS POLICY (2005)].

DEUTCH KARLEKAR, K. (2008) [voir FREEDOM HOUSE, 2008a].

DFID (DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT OF THE UNITED KINGDOM) (2000) *Justice and Poverty Reduction*, Londres.

DFID (2004), *Drivers of Change*, Public Information Note, Londres. Disponible sur :
http://139.184.194.47/docs/open/DOC59.pdf

DFID (2007), *How to Note on Country Governance Analysis,* DFID, Londres. Disponible sur : http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/how-to-cga.pdf

DIAL (2006), *Module Gouvernance*. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_modulegouvernance.htm

DIAL (2007), *Enquêtes 1-2-3*. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_enquete123.htm

Dias, C. et D. Gillies (1993), *Human Rights, Democracy and Development*, Documents du International Centre for Human Rights and Democratic Development, Montreal.

Dicklitch, S. et R.E. Howard-Hassmann (2007), "Public Policy and Economic Rights in Ghana and Uganda", in Hertel et Minkler (2007), pp. 325-344.

Dijstra, A.G. et L.C. Hanmer (2000), "Measuring Socio-economic Gender Inequality : Towards an Alternative to UNDP Gender-related Development Index", *Feminist Economics*, vol. 6, No. 2, pp. 41-75.

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Togo (2005), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Togo : Le point de vue de la population de la capitale (Enquêtes 1-2-3),* Ministère du développement et de l'aménagement du territoire, DIAL-Métagora et AFRISTAT, Lomé [écrit par A.K. Eguida, M. Razafindrakoto et F. Roubaud]. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/togo.pdf

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Mali (2005), *Démocratie et lutte contre la pauvreté : Le point de vue de la population de l'agglomération de Bamako (enquêtes 1-2-3, premiers résultats)*, DNSI, AFRISTAT et DIAL, Bamako [écrit par M.A. Sako, M. Razafindrakoto et F. Roubaud]. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/mali.pdf

Dollar, D. et V. Levin (2004), "The Increasing Selectivity of Foreign Aid (1984-2002)", World Bank Policy Research Working Paper No. 3299, World Bank, Washington, D.C.

Donnelly, J. (1989), *Universal Human Rights in Theory and Practice*, Cornell University Press, Ithaca

Donnelly, J. (2007), "The West and Economic Rights", in Hertel et Minkler (2007), pp. 37-55.

Donnelly, J. et D.J. Whelan (2007), "The West, Economic and Social Rights, and the Global Human Rights Regime : Setting the Record Straight", *Human Rights Quarterly*, Vol. 29, No. 4, pp. 908-949.

Dorman, P. (2007), "Worker Rights and Economic Development : The Cases of Occupational Safety and Health and Child Labor", in Hertel et Minkler (2007), pp. 363-378.

Doyal, L. et I. Gough (1991), *A Theory of Human Need*, Macmillan, Londres.

Drèze, J. (2005), "Democracy and the Right to Food", in Alston et Robinson (2005), pp. 45-64.

Dueck, J. (2001) [voir HURIDOCS, 2001a, 2001b].

Duncan, G.T., Th.B. Jabine et V.A. de Wolf (eds.) (1993) *Private Lives and Public Policies : Confidentiality and Access of Government Statistics,* Panel on Confidentiality and Data Access, Committee on National Statistics, National Research Council and the Social Science Research Council, National Academy Press, Washington, D.C.

Dunnelly, J. et H. Rhoda (1986), "Assessing National Human Rights Performance : A Theoretical Framework", *Human Rights Quarterly*, Vol. 8, pp. 681-699.

DYBLE, M. (2000), "Developing Statistics on Human Rights and Government in Developing Countries", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/dyble_final_paper.doc

EASTERLIN, R. A. (1974), "Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence", in P.A. DAVID et M.W. REDER (eds.), *Nations and Households in Economic Growth*, Academic Press, New York, pp. 89-125.

EGUIDA, A.K. (2005) [voir DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, Togo, 2005].

EIDE, A. (1989), "Realization of Social and Economic Rights and the Minimum Threshold Approach", *Human Rights Law Journal*, Vol. 10, p.35.

ELKINS, Z. (2000), "Gradations of Democracy? Empirical Tests of Alternative Conceptualizations", *American Journal of Political Science*, Vol. 44, No. 2, pp. 287-294.

ELKINS, Z. et J. SIDES (2007) "Evaluating Equivalence in Cross-National Survey Data", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 17, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

ELSON, D. (2006), *Budgeting for Women's Rights : Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*, UN Publications, New York.

ENOH, M. (2005) [voir INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Côte d'Ivoire, 2005].

ENGEL, E. et A. VENETOULIAS (1992), "The Chilean Plebiscite : Projections Without Historic Data", *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 87, pp. 933-941.

ERSSON, S. et J.E. LANE (1996), "Democracy and Development : A Statistical Exploration", in A. LEFTWICH (ed.), *Democracy and Development*, Polity, Cambridge, pp. 45–73.

ESDS INTERNATIONAL (ECONOMIC AND SOCIAL DATA SERVICE) (2008a), Access to aggregate and survey international datasets for further and higher education. Disponible sur : http://www.esds.ac.uk/International/

ESDS INTERNATIONAL (2008b), *Countries and Citizens : Linking international macro and micro data*, un outil de formation interactif. Disponible sur : http://www.esds.ac.uk/international/elearning/limmd/index.html

EUROBAROMETER (2008) : *Public Opinion in the European Union*, Standard Eurobarometer. Disponible sur : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb67/eb_67_first_en.pdf

EUROPEAN COMMISSION (COMMISSION EUROPÉENNE) (2003), *Gouvernance et Développement*, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen, 20 octobre, Bruxelles [Document de l'Union européenne COM(2003) 615 final]. Disponible sur : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM : 2003 : 0615 : FIN : FR : PDF

EUROPEAN COMMISSION (2005), *Proposition de Déclaration Conjointe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la Politique de Développement de l'Union européenne : "Le Consensus européen"*, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 30 août, Bruxelles, 13 juillet, Bruxelles, [Document de l'Union européenne COM(2005) 311 final]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/commission_barroso/michel/Policy/key_documents/docs/COMM_PDF_COM_2005_0311_F_FR_ACTE.pdf

EUROPEAN COMMISSION (2006), *La gouvernance dans le consensus européen pour le développement : Vers une approche harmonisée au sein de l'Union européenne*, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Conseil économique et social européen et au Comité des régions, 30 août, Bruxelles, [Document de l'Union européenne COM(2006) 421 final]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/COM_2006_421_FR.pdf

EUROSTAT (STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, OFFICE STATISTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE) (2002), *Statistics and Human Rights*, Rapport du séminaire international organisé à Bruxelles, 27-29 novembre 2002 [commandité à InWent, Munich]. Disponible sur : http://www.paris21.org/documents/998.pdf

EUROSTAT et UNDP (UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM, PNUD : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT) (2004), *Governance Indicators : A Users' Guide,* Eurostat et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo, Luxembourg, New York et Oslo. [écrit par J. Nahem et M. Sudders]. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs04/UserGuide.pdf

EVANS, P. et J. RAUCH (1999), "Bureaucracy and Growth : A Cross-National Analysis of the Effects of 'Weberian' State Structures on Economic Growth", *American Sociological Review,* Vol. 64, pp. 748-765.

FAIR, M.E., P. LALONDE et H.B. NEWCOMBE (1992), "The Use of Names for Linking Personal Records", *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 87, pp. 1193-1204.

FASEL, N. et R. MALHOTRA (2005), "Quantitative Human Rights Indicators : A Survey of Major Initiatives", note présentée lors de la *Réunion d'Experts sur les Indicateurs*, organisée par l'Åbo Human Rights Institute à l'Åbo Akademi, Turku, Finlande, le 10-13 mars, ainsi que lors du premier Forum Métagora tenu à Paris le 24-25 mai. Disponible sur : http://www.jus.uio.no/forskning/grupper/humrdev/Project-Indicators/Workshop06/Background/Malhotra&Fasel.pdf.

FELDMAN, E. et R. MARTIN (1998), *Access to Information in Developing Countries*, Transparency International, Berlin. Disponible sur : http://ww2.unhabitat.org/cdrom/TRANSPARENCY/html/yellowp/y004.html

FENG, Y. (2003), *Democracy, Governance, and Economic Performance : Theory and Evidence*, The MIT Press, Cambridge et Londres.

FERREIRA, F.H.G. et J. GIGNOUX (2008), "The Measurement of Inequality of Opportunity : Theory and an Application to Latin America", Development Research Group Poverty Team, World Bank Policy Research Working Paper No. 4659, Washington D.C. Disponible sur : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2008/07/02/000158349_20080702133145/Rendered/PDF/WPS4659.pdf

FIENBERG, S.E. (1997), "Ethics, Objectivity and Politics : Statistics in a Public Policy Perspective", in Spencer, B.D. (1997), pp. 62-84

FILMER-WILSON, E. (2005), "Practical Guidance to Implementing Rights Based Approaches, Human Rights Analyses for Poverty Reduction and Human Rights Benchmarks", rapport préparé pour le Department for International Development, United Kingdom (DFID), Londres. Disponible sur : http://www.gsdrc.org/go/display/document/legacyid/1554

FILMER-WILSON, E. (2006) [voir UNDP, 2006b].

FORRESTER D. et J. HARWIN (2000), "Monitoring Children's Rights Globally : Can Child Abuse be Measured Internationally?", *Child Abuse Review*, Vol. 9, No. 6, pp. 427-38.

Forss, K. (2002), *Finding Out Results from Projects and Programmes Concerning Democratic Governance and Human Rights*, Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), Stockholm. Disponible sur : http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=2603&language=en_US

Forsythe, D.P. (2000), *Human Rights in International Relations*, Themes in International Relations, Presse universitaire de Cambridge, New York.

Forsythe, D.P. (2007), "The United States and International Economic Rights : Law, Social Reality, and Political Choice", in Hertel et Minkler (2007), pp. 310-324.

Foweraker, J. et T. Landman (1997), *Citizenship Rights and Social Movements : A Comparative and Statistical Analysis*, Presse universitaire d'Oxford.

Foweraker, J. et R. Krznaric (2000), "Measuring Liberal Democratic Performance : An Empirical and Conceptual Critique", *Political Studies*, Vol. 48, No. 4, pp. 759-787.

Frank, H.G. (1988), "Review of 'Statistical Issues in the Field of Human Rights'", *Journal of Official Statistics*, Vol. 4, pp. 271-272.

Freeden, M. (1991), *Rights*, Open University Press, Buckingham.

Freedom House (2007a), "Methodology", in *Freedom in the World 2007 : Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties,* Freedom House and Rowman &Littlefield Publishers. Disponible sur : http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=351&ana_page=333&year=2007

Freedom House (2007b), *Countries at the Crossroads*. Disponible sur : http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=139&edition=8

Freedom House (2008a), "Freedom of the Press 2007 : A Year of Global Decline" [écrit par K. Deutch Karlekar]. Disponible sur : http://www.freedomhouse.org/uploads/fop08/OverviewEssay2008.pdf

Freedom House (2008b), *Freedom of the Press 2008*. Disponible sur : http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=362

Freedom House (2008c), *Nations in Transit 2008 : Democratization from Central Europe to Eurasia,* Freedom House and Rowman & Littlefield Publishers. Disponible sur : http://www.freedomhouse.hu/index.php?option=com_content&task=view&id=196

Freedom House (2008d), *The Worst of the Worst : The World's most Repressive Societies*. Disponible sur : http://www.freedomhouse.org/uploads/special_report/62.pdf

Fukuda-Parr, S. (2000), "Indicators of Human Development and Human Rights : Overlaps, Differences... and what about the Human Development Index?", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/fukuda_parr_final_paper.doc et dans *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, Vol. 18 (2001), No. 2-3, pp. 239-248.

Fukuda-Parr, S. (2007), "International Obligations for Economic and Social Rights : The Case of the Millenium Development Goal Eight", in Hertel et Minkler (2007), pp. 284-309.

Fundar, Centre for Analysis and Research (2003), *Latin-American Index of Budget Transparency. A comparison of 10 Countries / Índice Latinoamericano de Transparencia Presupuestaria : Una comparación de 10 países*, México [écrit par B. Lavielle, M. Peréz et H. Hofbauer]. Disponible sur :

http://www.fundar.org.mx/secciones/publicaciones/pdf/Latin_american_index.pdf et
http://www.fundar.org.mx/secciones/publicaciones/pdf/indice_latinoamericano.pdf

FUNDAR (2005), *Latin American Index of Budget Transparency : A comparison of 8 countries / Índice Latinoamericano de Transparencia Presupuestaria : Una comparación de 8 países*, México [écrit par M. PERÉZ]. Disponible sur :
http://www.fundar.org.mx/indice2005/docs/Regional%20Transparency%20Report%202005.pdf et
http://www.fundar.org.mx/indice2005/docs/IndiceLat.pdf_sid=QgBAO9AN984&mbox=INBOX&charset=escaped_unicode&uid=13&number=2&filename=IndiceLat.pdf

FUNDAR (2007a), *Índice Latinoamericano de Transparencia Presupuestaria : Estudio regional*, México [écrit par M. PERÉZ]. Disponible sur :
http://www.fundar.org.mx/pdf/INDICE%20REGIONAL%2020071%20(2).pdf

FUNDAR (2007b), *Índice Latinoamericano de Transparencia Presupuestaria : Estudio sobre México*, México [écrit par B. LAVIELLE]. Disponible sur :
http://www.fundar.org.mx/pdf/DocumentoMEXICO-Final%20_2_.pdf

FUNDAR, INTERNATIONAL BUDGET PROJECT and INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS INTERNSHIP PROGRAM (2004), *Las cuentas de la dignidad : una guía para utilizar el análisis de presupuestos en la promoción de derechos humanos / Dignity Counts : A Guide to Using Budget Analysis to Advance Human Rights*, Mexico et Washington D.C. Disponible sur :
http://www.iie.org/IHRIP/Dignity_Counts.pdf#search=%22Dignity%20Counts%22 (anglais)
http://www.fundar.org.mx/secciones/publicaciones/pdf/cuentas_de_dignidad.pdf (espagnol)

GALTUNG, F. (2005), "Measuring the Immeasurable : Boundaries and Functions of (Macro) Corruption Indices", in *Measuring Corruption,* Ashgate.

GALTUNG, J. (1994), *Human Rights in Another Key,* Polity Press, Cambridge et Oxford.

GAMERO, J. *et al.* (2004), *Vigilancia social : teoría y práctica en el Perú* (Social monitoring : theory and practice in Peru / La surveillance sociale : théorie et pratique au Pérou), Consorcio de Investigación Económica y Social, Investigaciones Breves No. 20, Lima.

GARCÍA HIERRO, P. (2001) [voir CEDAL, 2001].

GARONNA, P. et C. MALAGUERRA (eds.) (2001), *Measurement of Human Development and Human Rights*, édition spéciale du *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, Vol. 18., No. 2-3, pp. 125-283 [contenant une sélection de contributions à la Conférence de l'AISO sur *Statistique, développement et droits de l'homme* organisée à Montreux en 2000].

GASIOROWSKI, M.J. (1996), "An Overview of the Political Regime Change Dataset", *Comparative Political Studies,* Vol. 29, No. 4, pp. 469-483.

GAURI, V. (2004), "Social Rights and Economics : Claims to Health Care and Education in Developing Countries", *World Development*, Vol. 32, No. 3, pp. 465-477 [et dans ALSTON et ROBINSON (2005), pp. 65-84].

GBORIE, A.V. (2000), "Administrative Records as Basis for Statistics on Human Rights Violations in the Civil War in Sierra Leone : Problems and Prospects", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/gborie_final_paper.doc

GELB, A., B. NGO et X. YE (2004), *Implementing Performance-Based Aid in Africa : The Country Policy and Institutional Assessment,* World Bank Africa Region Working Paper Series, No. 77, Washington, D.C. Disponible sur:
http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/12/27/000090341_20041227100706/Rendered/PDF/310070PAPER0AFR0wp77.pdf

GERRING, J. (2008), "Outline for a Disaggregated Meso-Level Democracy Index", in NATIONAL RESEARCH COUNCIL OF THE NATIONAL ACADEMIES (2008), pp. 268-284.

GIBNEY M. et S.I. SKOGLY (2007), "Economic Rights and Extraterritorial Obligations", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 267-283.

GILLIES, D. (1995), *Human Rights and Democratic Governance : A Framework for Analysis and Donor Action*, International Centre for Human Rights and Democratic Development, Montreal.

GIOVANNINI, E. (2005) [voir OECD, 2005b].

GIRVAN, N. (2002), "Problems with UNDP Governance Indicators : The Greater Caribbean This Week". Disponible sur :
www.acs-aec.org/column/index45.htm

GLAESER, E. *et al*. (2004), "Do Institutions Cause Growth?", NBER Working Paper Series, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA. Disponible sur :
http://www.nber.org/papers/w10568

GLEDITSCH, K.S. and M.D. WARD (1997), "Double Take : A Re-examination of Democracy and Autocracy in Modern Polities", *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 41, No. 3, pp. 361-383.

GLOBAL INTEGRITY (2006a) "2006 Global Integrity Country Assessments and Global Integrity Index : Methodology White Paper". Disponible sur :
http://www.globalintegrity.org/documents/2006methodology.pdf

GLOBAL INTEGRITY (2006b), *Assessment and Data*. Disponible sur :
http://www.globalintegrity.org/data/2006index.cfm

GLOBAL INTEGRITY (2007), *Global Integrity Report*. Disponible sur :
http://report.globalintegrity.org/

GOLDMANN, G. (2000), "Defining and Observing Minorities : An Objective Assessment", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/goldmann_final_paper.doc

GOLDSMITH, L.J. et P. SIMMONS (2001), "Sample Size and the Nuremberg Code", *Proceedings of the Annual Meeting of the American Statistical Association*, JSM, Atlanta. Disponible sur :
http://www.amstat.org/meetings/jsm/2001/index.cfm?fuseaction=abstract_details&abstractid=301013 (extrait).

GOLDSTEIN, R.J. (1992), "The Limitations of Using Quantitative Data in Studying Human Rights Abuses", in R.P. Claude et T.B. Jabine (1992), pp. 35-61.

GOLDSTON, J.A. (2000), "Statistics in the Combat of Racial Discrimination : A Necessary Tool", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/goldston_final_paper.doc

GOMEZ, M. (1995), "Social Economic Rights and Human Rights Commissions", in *Human Rights Quarterly*, Vol.17, No. 1, pp. 155-169.

GOODHART, M. (2007), "'None So Poor That He Is Compelled to Sell Himself' : Democracy, Subsistence, and Basic Income", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 94-114.

GORDON, D. et P. TOWNSEND (eds.) (2002), *World Poverty : New Policies to Defeat an Old Enemy,* The Policy Press, Bristol.

GORDON, D. *et al.* (2003), *The Distribution of Child Poverty in the Developing World,* Studies in Poverty, Inequality and Social Exclusion, Bristol University, Policy Press, Bristol.

GREEN, M. (2001), "What We Talk About When We Talk About Indicators : Current Approaches to Human Rights Measurement", *Human Rights Quarterly*, Vol. 23, No. 2, pp. 1062-1097.

GRUSKIN, S. *et al.* (eds.) (2005), *Perspectives on Health and Human Rights*, Routledge, New York et Londres.

GUPTA, D., A. JONGMAN et A. SCHMID (1994), "Creating a Composite Index for Assessing Country Performance in the Field of Human Rights : Proposal for a New Methodology", *Human Rights Quarterly*, Vol. 16, No. 1, pp. 131-162.

GURRÍA, A., (2008) "Measuring the Progress of Societies : Does it Make a Difference for Policy Making and Democracy?" in OECD (2008c).

GUZMAN, M.M. (2000), "The Investigation and Documentation of Events as a Methodology in Monitoring Human Rights Violations", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/guzman_final_paper.doc

GUZMAN, M.M. [voir HURIDOCS, 2001a, 2001b, 2003a, 2003b].

HABBARD, A.C. (2006), "Human Rights, Governance and Economic Development : Building Human Rights Indicators for IDA", World Bank, Washington D.C.

HADENIUS, A. (1992), *Democracy and Development*, Presse universitaire de Cambridge, Cambridge.

HADENIUS, A. et J. TEORELL (2005), "Assessing Alternative Indices of Democracy", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 6, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

HAMMARBERG, T. (2000), "Searching the truth : The need to monitor human rights with relevant and reliable means", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/hammarberg_final_paper.doc

HANCIOGLU, A. et D. VADNAIS (2008), "The Strategic Intent of Data Collection and Analysis. The Case of Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS)", in *Bridging the Gap. The Role of Monitoring and Evaluation in Evidence-based Policy Making*, UNICEF en partenariat avec DevInfo, IDEAS, MICS et The World Bank, Bureau régional Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants de l'UNICEF, Genève. Disponible sur : http://www.unicef.org/ceecis/evidence_based_policy_making.pdf

HANSEN, S. (2002) [voir AAAS et HURIDOCS, 2002].

HARRINGTON, J., C. PORTER et S. REDDY (2001), "Financing Basic Social Services," in A. GRINSPUN, (ed.), *Choices for the Poor : Lessons from National Poverty Strategies,* PNUD, New York.

HART, S.N., Z. PAVLOVIC et M. ZEIDNER (2001), "The ISPA Cross-National Children's Rights Research Project", in *School Psychology International*, Vol. 22, No. 2, pp. 99-129.

HARVEY, P. (2002), "Human Rights and Economic Policy Discourse : Taking Economic and Social Rights Seriously", *Columbia Human Rights Law Review,* vol. 33, no. 2, pp. 363-471.

HARVEY, P. (2007), "Benchmarking the Right to Work", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 115-142.

HÄUSERMANN, J. (2000), "Measuring the Impact of a Human Rights Approach to Development : Challenges and Opportunities" (abstract), in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/hausermann_final_abstract.doc

HAYDEN, P. (2003), *Scoping Study for Developing Indicators for Safety, Security and Access to Justice (SSAJ) Programmes,* Performance Assessment Resource Centre, Birmingham.

HAYNER, P.B. (1994), "Fifteen Truth Commissions, 1974 to 1994 : A Comparative Study", *Human Rights Quarterly*, Vol. 16, No. 4, pp. 597-655. Disponible sur : http://www.accessmylibrary.com/coms2/summary_0286-9296310_ITM

HAYNER, P.B. (2001), *Unspeakable Truths : Confronting State Terror and Atrocity,* Routledge, New York.

HEALEY, J. et M. ROBINSON (1992), *Democracy, Governance and Economic Policy,* ODI, Londres.

HEIMGARTNER, T. (2006) [voir METAGORA, 2006].

HEINRICH, V.F (2007) [voir CIVICUS, 2007].

HERMAN, B. (2004), *How well Do Measurement of an Enabling Domestic Environment for Development Stand Up?,* UNCTAD, Genève. Disponible sur : www.g24.org/003gva04.pdf

HERRERA, J. et F. ROUBAUD (2005), "Gobernabilidad, democracia, participación política y lucha contra la pobreza en los paises andinos a través de encuestas a hogares" (Gouvernance, démocratie, participation politique et lutte contre la pauvreté dans les pays Andins à la lumière d'enquêtes auprès des ménages / Governance, Democracy, Political Participation and Fight against Poverty in the Andean countries on the Lens of Household Surveys), Document de travail DIAL No. 2005-18, Paris.

HERRERA J., M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD (2006), "Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : Enseignements tirés des enquêtes auprès des ménages en Afrique sub-saharienne et en Amérique latine / Governance, Democracy and Poverty Reduction : Lessons Drawn from Household Surveys in Sub-Saharan Africa and Latin America", Série Études, ministère des Affaires étrangères, Paris [rapport commandité par le ministère Français des affaires étrangères et l'Agence française de développement]. Disponible sur : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Gouvernance_int_FR.pdf (français) http://www.diplomatie.gouv.fr/en/IMG/pdf/Gouvernance_int_ANG.pdf (anglais)

HERTEL, S. (2006), "Why Bother? Measuring Economic Rights : The Research Agenda", in *International Studies Perspectives,* Vol. 7, No. 3, pp. 215-230. Disponible sur : http://www.blackwell-synergy.com/doi/abs/10.1111/j.1528-3585.2006.00247.x

HERTEL, S. et A. MINKLER (eds.) (2007), *Economic Rights : Conceptual, Measurement, and Policy Issues,* Presse universitaire de Cambridge, New York [notes préparées pour la conférence organisée, sous le même titre, par le Human Rights Institute de l'université du Connecticut, le 27-29 octobre 2005].

HEWITT DE ALCANTARA, C. (1998), "Uses and Abuses of the Concept of Governance", *International Social Science Journal*, Vol. 11, No. 155, pp. 105-113.

HILLENBRAND, O. et P. THIERY (2005), "The Bertelsmann Transformation Index 2006 : On the Way to Democracy and Market Economy", Strategic Insights, Vol. 4, No. 12. Disponible sur : http://www.ccc.nps.navy.mil/si/2005/Dec/hillenbrandDec05.asp

HINES, A. (2005) [voir CARR CENTER FOR HUMAN RIGHTS POLICY, 2005].

Ho, K., S.C. Poe et D. Wendel-Blunt (1997), "Global Patterns in the Achievement of Women's Human Rights to Equality", *Human Rights Quarterly*, Vol. 19, pp. 813-835.

Hodess, R.B. [voir Transparency International, 2001, 2003a, 2004a, 2005 et 2006].

Hofbauer, E. (2003) [voir Fundar, 2003].

Hoffman, A. (2005) [voir OECD, 2005b].

Hovy, B. (2000), "Fifty Years of Data Collection : The UNHCR Experience", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/hovy_final_paper.doc

HRAC (Human Rights Accountability Coalition of Sri Lanka) (2006), *Data Collection & Data Coding Reference Manual*, Version 4.0.1, Colombo.

HRIRC (Human Rights Impact Resource Centre) (2008), Un site Internet proposant un accès centralisé à un vaste ensemble d'informations et d'expertise sur l'évaluation de l'impact de l'aide sur les droits de l'homme (HRIA). Disponible sur : http://www.humanrightsimpact.org

Hulan, H., (2007), "Assessing Democratic Governance in Mongolia", note présentée lors du séminaire sur *Governance Assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* organisé par le CMI/PNUD (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/bergen_2007/Governance%20Assessments%20Mongolia%20Case%20Study.pdf

Human Rights Watch (2001), *Under Orders : War Crimes in Kosovo*, Human Rights Watch, New York [Le Chapitre 15 présente l'analyse statistique des violences]. Disponible sur : http://www.hrw.org/reports/2001/kosovo.

Human Rights Watch (2006) *World Report 2007*, Human Rights Watch, New York. Disponible sur : http://hrw.org/wr2k7/

Hunt, P. (1996), *Reclaiming Social Rights : International and Comparative Perspectives*, Dartmouth Pub. Co., Aldershot.

Hunt, P. (1998), "State Obligations, Indicators, Benchmarks, and the Right to Education", note d'information soumise au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies lors de sa 19ème session tenue à Genève du 16 novembre au 4 décembre, document du HCDH E/C.12/1998/11. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/3e83f2a145015575802566ab0051ce4e?Opendocument

Hunt, P. (2003), [voir UN-HRI, 2003b].

Hunt, P., M. Nowak et S. Osmani (2002), *Draft Guidelines on a Human Rights Approach to Poverty Reduction Strategies*, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève [voir également OHCHR, 2004].

Hunt, P. et G. MacNaughton (2006), *Impact Assessments, Poverty and Human Rights : A Case Study Using The Right to the Highest Attainable Standard of Health*, UNESCO, Paris. Disponible sur : http://www.humanrightsimpact.org/fileadmin/hria_resources/unesco_hria_paper.pdf

Huntington, S. et J. Nelson (1976), *No Easy Choice : Political Participation in Developing Countries*, Harvard University Press, Cambridge, MA.

HURIDOCS (Human Rights Information and Documentation Systems, International) (1993) *Standard Formats for the Recording and Exchange of Bibliographic Information Concerning Human Rights*, deuxième édition révisée, Versoix [également connue sous "Bibliographic Standard Formats". La première édition a été écrite en 1985 par B. Stormorken, la seconde a été éditée par une équipe dirigée par A.M. Noval; disponible en anglais, français et arabe]. Disponible sur :
http://www.huridocs.org/tools/overview

HURIDOCS (2001a) *Events Standard Formats : A Tool for Documenting Human Rights Violations*, deuxième édition, révisée, Versoix. [la première édition a été éditée en 1993 par une équipe dirigée par J. Dueck, la seconde a été éditée par J. Dueck, M. Guzman et B. Verstappen; disponible en anglais, français et espagnol]. Disponible sur :
http://www.huridocs.org/tools/tools/esfen.pdf

HURIDOCS (2001b) *Micro-Thesauri : A Tool for Documenting Human Rights Violations*, Versoix. [édité par J. Dueck, M. Guzman et B. Verstappen; une compilation de 48 thesaurus des droits de l'homme dérivés ou adaptés de diverses sources, disponible en anglais, français, russe et espagnol]. Disponible sur :
http://www.huridocs.org/tools/tools/mictheen.pdf

HURIDOCS (2003a), *What is Monitoring,* Human Rights Monitoring and Documentation Series, No. 1, Versoix [écrit par M. Guzman et B. Verstappen].
http://www.huridocs.org/tools/tools/monitoring.pdf/index_html

HURIDOCS (2003b), *What is Documentation,* Human Rights Monitoring and Documentation Series, No. 2, Versoix [écrit par M. Guzman et B. Verstappen].
http://www.huridocs.org/tools/tools/basdocen.pdf

HURIDOCS (2007), *HuriSearch*, Moteur de recherche multilingue (77 langues) sur Internet fournissant l'accès à plus de 2 millions de pages de 3000 sites Internet sur les droits de l'homme, développé par HURIDOCS, et hébergé par Fast Search et Transfer ASA, Norvège. Disponible sur :
http://www.hurisearch.org/

HURIDOCS (2008), *Classification Scheme for Human Rights Documentation / Système de classification pour la documentation sur les droits de l'homme*, écrit par I. Caccia, Ottawa. Disponible sur :
http://www.huridocs.org/tools/tools/classeng.pdf (anglais) et
http://www.huridocs.org/tools/tools/classfra.pdf (français).

Hyden, G. (2007), "The Challenges of Making Governance Assessments Nationally Owned", note présentée lors du séminaire sur *Governance Assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* organisé par le CMI/PNUD (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur :
http://www.undp.org/oslocentre/docs07/bergen_2007/Key%20Note%20speech%20Goran%20Hyden.pdf

Hyden, G. *et al.* (2008), "Governance Assessments for Local Stakeholders : What the World Governance Assessment Offers", Overseas Development Institute, Working Paper No. 287, Londres. Disponible sur :
http://www.odi.org.uk/publications/working_papers/WP287.pdf

IAOS (International Association for Official Statistics, AISO : Association internationale pour les statistiques officielles) (2000), Conférence sur *Statistique, Développement et Droits de l'Homme*, organisée à Montreux, Suisse, du 4 au 8 septembre. De nombreux textes préparés pour cette conférence peuvent être consultés en ligne par l'intermédiaire du lien "Detailed Scientific Program". Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/index2.htm

ICHRP (International Council on Human Rights Policy) (2002), Local Rule : Decentralisation and Human Rights, Versoix. Disponible sur : http://www.ichrp.org/files/reports/13/116_-_Local_Government_and_Human_Rights.pdf

ICHRP (2005), Assessing the Effectiveness of National Human Rights Institutions, Versoix. Disponible sur : http://www.ichrp.org/files/reports/18/125_report.pdf

ICHRP (2008a) Corruption and Human Rights : Conceptual Paper, Draft Report [écrit par Magdalena Sepúlveda Carmona], Versoix. Disponible sur : http://www.ichrp.org/files/drafts/4/131a_draft.pdf

ICHRP (2008) Rapports, documents de travail et documents du ICHRP par thèmes disponibles sur : http://www.ichrp.org/en/themes

ICNRD (International Conference of New or Restored Democracies) (2003) *Ulaanbaatar Declaration* et *Plan of Action,* tous deux adoptés lors de la 5ème Conférence ICNRD (Ulaanbaatar, Mongolie, 10-12 septembre). Disponible sur : http://huachen.org/english/law/compilation_democracy/planofaction.htm

Ignatieff, M. (2005) [voir Carr Center for Human Rights Policy, 2005].

Inkeles, A. et L. Sirowy (1990), "The effects of Democracy on Economic Growth and Inequality : A Review", *Studies in Comparative International Development*, Vol. 25, pp. 126-57.

Inkeles, A. (ed.) (1991), *On Measuring Democracy : its Consequences and Concomitants,* Transaction Books, New Brunswick et Jersey.

Inglehart, R. (1997), *Modernization and Postmodernization : Cultural, Economic and Political Change in 43 Societies*, Princeton University Press, Princeton.

Inglehart R. et C. Welzel (2005), *Modernization, Cultural Change and Democracy : The Human Development Sequence*, Presse universitaire de Cambridge, New York et Cambridge.

Institut National de la Statistique, Côte d'Ivoire (2005), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire : Le point de vue de la population de l'agglomération d'Abidjan (enquêtes 1-2-3, premiers résultats)*, INS, AFRISTAT et DIAL, Abidjan [écrit par M. Amani, M. Enoh, M. Razafindrakoto et F. Roubaud]. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/cotedivoire.pdf

Institut National de la Statistique, Madagascar (2003), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté à Madagascar : Le point de vue de la population de la capitale (enquêtes 1-2-3, premiers résultats)*, Ministère de l'économie, des finances et du budget, INSTAT et DIAL, Antananarivo [écrit par F. Rakotomanana, M. Razafindrakoto et F. Roubaud]. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/madagascar.pdf

Institut National de la Statistique, Madagascar (2004), *Perceptions des citoyens sur le DSRP, la gestion des affaires publiques et la gestion du budget de l'État*, Antananarivo.

Institut National de la Statistique, Niger (2005), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Niger : Le point de vue de la population de la capitale (enquêtes 1-2-3)*, Secrétariat permanent de la Stratégie de réduction de la pauvreté, AFRISTAT, DIAL-Métagora et PNUD, Niamey [écrit par A. Aboubacar Djimrao, A. Madaï Boukar, M. Razafindrakoto et F. Roubaud]. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/niger.pdf

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE, Bénin (2005), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Bénin : Le point de vue de la population de l'agglomération de Cotonou (enquêtes 1-2-3, premiers résultats)*, DIAL-Métagora et AFRISTAT, Cotonou [écrit par A. BIAOU, D. MOUSTAPHA, M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD]. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/benin.pdf

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, Burkina Faso (2005), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté à Ouagadougou : Le point de vue de la population de la capitale (enquêtes 1-2-3, premiers résultats)*, DIAL et AFRISTAT, Ouagadougou. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/PDF/burkina.pdf

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK (2007), *Governance Indicators Database (DataGob)*. Disponible sur : http://www.iadb.org/datagob/index.html

INTERNATIONAL BUDGET PROJECT (2008), un site Internet consacré à l'analyse de budget et aux droits économiques et sociaux : http://www.internationalbudget.org/themes/ESC/index.htm.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2008), Databases and Resources. Disponible sur : http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=2937&l=1

INTERNATIONAL COMMISSION OF JURIST (1997), *Economic, Social and Cultural Rights : a Compilation of Essential Documents*, Geneva.

INTERNATIONAL IDEA (2002), *Handbook on Democracy Assessment*, IDEA et Kluwer Law International, Stockholm [écrit par D. BEETHAM, S. BRACKING, I. KEARTON, et S. WEIR].

INTERNATIONAL IDEA (2003), *The State of Democracy : Democracy Assessments in Eight Nations Around the World*, IDEA et Kluwer Law International, Stockholm.

INTERNATIONAL IDEA (2008a), *Assessing the Quality of Democracy : An Overview of the International IDEA Framework* [édité par T. LANDMAN; collaborateurs : D. BEETHAM, E. CARVALHO et S. WEIR], IDEA, Stockholm. Disponible sur : http://www.idea.int/publications/aqd/index.cfm

INTERNATIONAL IDEA (2008b), *Reforma política y electoral en América Latina, 1978-2007*, édité par D. ZOVATTO et J.J. OROZCO HENRÍQUEZ [disponible également en anglais : *Political and Electoral Reform in Latin America 1978-2007*], IDEA, Stockholm. Disponible sur : http://www.idea.int/publications/perla/index.cfm

ISAAC, J. et I. ABEDRABBO (2000), "Political Use of Land and Water Distribution : An Analysis Through Statistical Data, Demography and Remote Sensing", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/isaac_final_paper.doc

ISCI (INTERNATIONAL SOCIETY OF CHILD INDICATORS) (2007), 1st *International Society of Child Indicators Conference*, contributions disponibles sur : http://www.childindicators.org/conference.html

ISI (INTERNATIONAL STATISTICAL INSTITUTE) (1985), *Declaration on Professional Ethics*. Disponible sur : http://isi.cbs.nl/ethics.htm

JABINE, T.B. (1985), "What can Statisticians Contribute to the Protection and Advancement of Human Rights?", *Proceedings of the 45th Session of the International Statistical Institute*, Book 1, pp. 85-86.

JABINE, T.B. (1989), "Statistics and Human Rights : Some Recent Developments", in : *Proceedings of the 47th Session of the International Statistical Institute,* Book 1, pp. 463-464, Presser.

JABINE, T.B. (1996), "Comment on 'Developing Samplers for Developing Countries'", *International Statistical Review*, Vol. 64, pp. 153-156.

JABINE, T.B. (1997), "The Emerging Field of Human Rights Statistics", in SPENCER (1997), pp. 33-51.

JABINE, T.B. (2000), "Thesaurus of Economic, Social & Cultural Rights : Terminology and Potential Violations (Book Review)", *Human Rights Quarterly*, Vol. 22, pp. 1108-1110.

JABINE, T.B., J.P. LYNCH et H.F. SPIRER (1995), "Statistics in an International Human Rights Treaty Report", *Proceedings of the Section on Government Statistics of the American Statistical Association*, pp. 77-86.

JABINE, T.B. et D.A. SAMUELSON (2008), "Human Rights of Statisticians and Statistics of Human Rights : Early History of the American Statistical Association's Committee on Scientific Freedom and Human Rights", in ASHER, BANKS et SCHEUREN (2008), pp. 195-226.

JACKSON, E.T. et Y. KASSAM (eds.) (1998), *Knowledge Shared : Participatory Evaluation in Development Cooperation*, Kumarian Press et IDRC, Connecticut et Ottawa.

JANNUZZI, P.M. (2001), *Indicadores sociais no Brasil : conceitos, fonte de dados e aplicaçoes* (Social Indicators in Brazil : Concepts, Data Sources and Applications / Indicateurs sociaux au Brésil : concepts, sources de données et applications), Alínea, Campinas.

JANNUZZI, P.M. (2003), "Considerações sobre o uso, mau uso e abuso dos indicadores sociais na formulaçao de políticas públicas municipais" (Considerations on the Use, Misuse and Abuse of Social Indicators in the Design of Municipal Public Policies / Considérations sur l'usage, le mauvais usage et l'abus d'indicateurs sociaux dans la formulation des politiques publiques municipales), *Revista de Administração Pública,* Rio de Janeiro, Vol. 36, No.1, pp. 51-72.

JANNUZZI, P.M. et N.L. PATARRA (2006), *Manual para capacitação em indicadores sociais nas políticas públicas e em direitos humanos : textos básicos e guia de uso e referência do material multimídia* (Training Manual on Social Indicators Within Public Policies and on Human Rights Indicators / Manuel de formation en indicateurs sociaux pour les politiques publiques et en indicateurs des droits de l'homme) [a book complemented by a set of CD-Roms and DVDs], Fondation Ford, ENCE, SCIENCE, Oficina Editorial, Rio de Janeiro et Sao Paulo.

JENNINGS, P.J. *et al.* (1998), "Violence Against Women During the Liberian Civil Conflict", *JAMA, Journal of the American Medical Association*, Vol. 279, No. 8, pp. 625-629.

JENNINGS, P.J. et S. SWISS (2000), "Statistical Information on the Violence Against Women during the Civil War in Liberia", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/jennings_final_paper.doc

JOSEPH, J. (1999), "Métodos alternativos en la construcción de indicadores" (Alternative methods for building indicators / Méthodes alternatives pour la construction d'indicateurs), in CEDAL (1999), pp. 22-24.

JUSTINO, P. (2005), "Empirical Applications of Multidimensional Inequality Analysis", PRUS Working Paper, No. 23.

JUSTINO, P., J. LICHTFIELD et Y. NIIMI (2004), "Multidimensional Inequality : An Empirical Application to Brazil", PRUS Working Paper, no. 24.

JUTTING, J. P. *et al.* (2006), "Measuring Gender (In) Equality : Introducing the Gender, Institutions and Development Data Base (GID)", Centre de Développement de l'OCDE, Working Paper No. 247, Paris. Disponible sur :
http://www.oecd.org/dataoecd/17/49/36228820.pdf

KAUFMANN, D. (1997), "Corruption : The Facts", *Foreign Policy,* No. 107, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, D.C. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/corrfacts.html

KAUFMANN D. (ed.) (1999), *Collective Action to Improve Governance and Control Corruption in Seven African Countries,* préparé comme note d'information pour la 9ème Conférence Internationale Annuelle contre la Corruption, Durban, Afrique du Sud, 10–15 octobre, World Bank Institute, Washington, D.C. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pdf/durban_pdfs/durban1.pdf

KAUFMANN D. (2003b), "Rethinking Governance : Empirical Lessons Challenge Orthodoxy", Chapitre 3.6 du *Global Competitiveness Report 2002-03*, World Economic Forum. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/rethink_gov.html.

KAUFMANN D. (2004), "Human Rights and Governance : The Empirical Challenge", note présentée lors de la conférence co-financée par Ethical Globalization Initiative et New York University Center for Human Rights and Global Justice, New York University School of Law, New York, 1 mars 2004. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pdf/humanrights.pdf

KAUFMANN, D. (2005), Bibliographie disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pdf/DKaufmann_Bibliography.pdf

KAUFMANN D. et A. KRAAY (2002a) "Growth without Governance", in *Economia*, Vol. 3, No. 1, pp. 169-215 [Egalement Policy Research Working Paper No. 2928, The World Bank : Washington, D.C.]. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/growthgov.html

KAUFMANN, D., A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON (1999a), *Aggregating Governance Indicators,* World Bank Policy Research Working Paper No. 2195, Washington, D.C. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/aggindicators.html

KAUFMANN, D., A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON (1999b), *Governance Matters,* World Bank Policy Research Working Paper No. 2196, Washington, D.C. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters.html [Egalement *Local Government Brief*, janvier 2001].

KAUFMANN D., A. KRAAY et P. ZOIDO-LOBATON (2002), *Governance Matters II : Updated Indicators from 2000-01*, World Bank Policy Research Working Paper No. 2772, Washington, D.C. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters2001.html

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2004), *Governance Matters III : Governance Indicators for 1996, 1998, 2000 and 2002*, World Bank Policy Research Working Paper No. 3106, Washington, D.C. [et *World Bank Economic Review*, Vol. 18, No. 4, pp. 253-287]. Disponible sur :
http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=405841

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2005), *Governance Matters IV : Governance Indicators for 1996-2004,* World Bank Policy Research Working Paper No. 3630, Washington, D.C. Disponible sur :
http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters4.html

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2006a), *Governance Matters V : Governance Indicators for 1996-2005,* World Bank Policy Research Working Paper No. 4012, Washington, D.C. Disponible sur : www.worldbank.org/wbi/governance/govmatters5

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2006b), "Measuring Governance Using Cross-Country Perceptions Data", in S. ROSE-ACKERMAN (ed.), *International Handbook on the Economics of Corruption,* Edward Elgar Publishing, Chapitre 2, pp. 52-104. Disponible sur : http://siteresources.worldbank.org/DEC/Resources /MeasuringGovernancewithperceptionsdataFinalforPublisher.pdf

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2006c), "Measuring Corruption : Myths vs. Realities", *Development Outreach* (September), World Bank, Washington D.C.

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2007a), *Governance Matters VI : Governance Indicators for 1996-2006,* Policy Research Working Paper No. 4280, World Bank : Washington, D.C. Disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=999979

KAUFMANN D., A. KRAAY et M. MASTRUZZI (2007b), "The Worldwide Governance Indicators Project : Answering the Critics", World Bank Policy Research Working Paper No. 4149, Washington, D.C. Disponible sur : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer /WDSP/IB/2007/02/23/000016406_20070223093027/Rendered/PDF/wps4149.pdf

KAUFMANN D., G. MEHREZ et T. GURGUR (2002), *Voice or Public Sector Management? An Empirical Investigation of Determinants of Public Sector Performance Based on a Survey of Public Officials*, World Bank Research Working Paper, World Bank, Washington D.C. Disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=316865

KAUFMANN, D. et L. PRITCHETT (1998), "Civil Liberties, Democracy and the Performance of Government Projects", in *Finance and Development,* March 1998, pp. 26-29. Disponible sur : http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/1998/03/pdf/pritchet.pdf

KAUFMANN, D. et M. SCHLOSS (eds.) (1998), *New Perspectives on Combating Corruption*, The World Bank and Transparency International, Washington D.C. Disponible sur : http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/challenges.html

KEARTON, I. (2002) [voir INTERNATIONAL IDEA (2002)]

KECK, M. et K. SIKKINK (1998), *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics,* Cornell University Press, Ithaca.

KEKIC, L. (2007), *The Economist Intelligence Unit's Index of Democracy*. Disponible sur : http://www.economist.com/media/pdf/DEMOCRACY_INDEX_2007_v3.pdf

KIMENYI, M.S. (2007), "Economic Rights, Human Development Effort, and Institutions", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 182-213.

KING, E. et A. MASON (2001), *Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice,* Vol. 1, A World Bank policy research report, World Bank and Presse universitaire d'Oxford.

KISH, L. (1996), "Developing Samplers for Developing Countries", *International Statistical Review*, Vol. 64, pp. 143-152.

KLUG, F. (1993), *Human Rights as Indicators of Democracy*, Human Rights Centre, Université d'Essex.

KNACK, S. (2000), Aid Dependence and the Quality of Governance : A Cross-Country Empirical Analysis World Bank Policy Research Working Paper No. 2396, Washington D.C. Disponible sur : http://www.worldbank.org/wbi/governance/pdf/wps2396.pdf

KNACK, S. (2002), "Governance and Growth : Measurement and Evidence", Forum Series on the Role of Institutions in Promoting Economic Growth, USAID, Washington, D.C. [and The IRIS Discussion Papers on Institutions and Development, Paper No. 02/05, Center for Institutional Reform and the Informal Sector at the University of Maryland]. Disponible sur : http://www.iris.umd.edu/Reader.aspx?TYPE=FORMAL_PUBLICATION&ID=16b9661e-0d22-4a67-8dae-ad2f14afb73f

KNACK, S. (2006), "Measuring Corruption in Eastern Europe and Central Asia : A Critique of the Cross-Country Indicators", World Bank Policy Research Department Working Paper No. 3968, Washington D.C. Disponible sur : http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&piPK=64165421&theSitePK=469372&menuPK=64166093&entityID=000016406_20060713140304

KNACK, S. et N. MANNING (2000), "Towards Consensus on Governance Indicators : Selecting Public Management and Broader Governance Indicators", World Bank, Washington D.C. Disponible sur : http://www1.worldbank.org/publicsector/dac13.doc

KNACK, S. et M. KUGLER (2002), *Constructing an Index of Objective Indicators of Good Governance*, PREM Public Sector Group, World Bank, Washington, D.C. Disponible sur : www.worldbank.org/publicsector/anticorrupt/FlagshipCourse2003/SecondGenerationIndicators.pdf

KNACK, S., M. KUGLER et N. MANNING (2003), "Second-Generation Governance Indicators", *International Review of Administrative Sciences*, Vol. 69, No. 3, pp. 345-364.

KOMINSKI, R. (1989), "How Good Is 'How Well'? An Examination of the Census English-Speaking Ability Question", *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 333-338.

KOOIMAN, J. (2002), *Governing as Governance*, Sage, Londres.

KOTHARI, M. (1993), "The Human Right to Adequate Housing : Towards Ideal Indicators and Realistic World Views", note d'information présentée lors du Séminaire d'Experts sur les Indicateurs et les Droits économiques, sociaux et culturels organisé par les Nations Unies, Genève, 25-29 janvier, document des Nations Unies HR/Geneva/1993/Sem./BP.16.

KOTHARI, M. (2003) [voir UN-HRI, 2003b].

KOTHARI, M. (2007) [voir UN-HRI, 2007].

KUBHEKA, T. (2000), "The South African Truth and Reconciliation Commission : Data Processing", in BALL, SPIRER et SPIRER (2000).

KUCERA, D. (2000), "Measuring Fundamental Rights at Work, in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/kucera_final_paper.doc

KURTZ, M.J. et A. SCHRANK (2007), "Growth and Governance : Models, Measures, and Mechanisms", *Journal of Politics*, Vol. 69, No. 2, pp. 538-554. Disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1065965

KVALE, S. (1996), *Interviews : An Introduction to Qualitative Research Interviewing*, Sage, Londres.

LAGOS, M. (2005) [voir LATINOBARÓMETRO, 2005].

LAGOUTTE, S., H.O. SANO et P. SCHARFF Smith (eds.) (2006), *Human Rights in Turmoil : Facing Threats, Consolidating Achievements*, Martinus Nijhoff Publishers, La Haye.

LAMBSDORFF, J.G. (1998), "An Empirical Investigation of Bribery in International Trade", *European Journal for Development Research*, Vol. 10, pp. 40-59 [réimprimé dans : M. ROBINSON (ed.), *Corruption and Development,* Frank Cass Publishers, Londres].

LAMBSDORFF, J.G. (2004), "Framework Document to the 2004 Corruption Perceptions Index", Transparency International Background Paper. Disponible sur : http://www.icgg.org/downloads/FD_CPI_2004.pdf

LAMBSDORFF, J.G. (2005), "Between Two Evils - Investors Prefer Grand Corruption!", University of Passau Discussion Paper V-31-05, janvier.

LAMBSDORFF, J.G. (2005), "Consequences and Causes of Corruption : What do We Know From a Cross-Section of Countries?", Diskussionsbeitrag Nr. V-34-05, Witschaftswissenschaftliche Fakultät, Passau University. Disponible sur : http://www.icgg.org/downloads/Causes%20and%20Consequences%20of%20Corruption%20-%20Cross-Section.pdf

LANCELOT, A. (1984), "*Sondage et démocratie* ", in SOFRES, *Opinion publique*, Gallimard, Paris.

LANDMAN, T. (2004) "Measuring Human Rights : Principles, Practice, and Policy", in *Human Rights Quarterly*, Vol. 26, pp. 906-931.

LANDMAN, T. (2006a), *Studying Human Rights*, Routage, New York.

LANDMAN, T. (2006b) [voir UNDP, 2006b].

LANDMAN, T. (2008a) [voir INTERNATIONAL IDEA, 2008].

LANDMAN, T. et J. HÄUSERMANN (2003), *Map-Making and Analysis of the Main International Initiatives on Developing Indicators on Democracy and Good Governance,* rapport final d'une étude commanditée par Eurostat, le Human Rights Centre, Université d'Essex. Disponible sur : www.oecd.org/dataoecd/0/28/20755719.pdf

LANDMAN, T., M. LARIZZA et C. MCEVOY (2006), *State of Democracy in Mongolia : A Desk Study*, menée par le Human Rights Centre de l'université d'Essex en collaboration avec International IDEA, publiée par le Gouvernement de Mongolie et PNUD/Mongolie, Ulaanbaatar. Disponible sur : http://www.idea.int/democracy/upload/sodMongolia05.pdf

LANDMAN, T. *et al*. (2006), *State of Democracy in Central Asia : A Comparative Study*, menée par le Human Rights Centre de l'université d'Essex en collaboration avec International IDEA, publiée par le Gouvernement de Mongolie et PNUD/Mongolie, Ulaanbaatar.

LARIK, N.M. (2000), "Conducting Surveys on Children Issues and Reporting on Poverty and Childhood : The Experience of Pakistan", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/larik_final_paper.doc

LATINOBARÓMETRO (OPINIÓN PÚBLICA LATINOAMERICANA) (2005), "Historia de Latinobarómetro, 1995-2005 : De un estudio a una institución", Santiago de Chile [écrit par M. LAGOS]. Disponible sur : http://www.latinobarometro.org/ (press "publicaciones")

LATINOBARÓMETRO (2007), *Data Bank, Online Analysis, Time Series, Documents on Methods and Annual Reports*. Disponible sur : http://www.latinobarometro.org/

LAVIELLE, B. (2003) [voir FUNDAR, 2003].

LEBLANG, D., W.T. MILNER et S.C. POE (1999), "Security Rights, Subsistence Rights, and Liberties : A Theoretical Survey of the Empirical Landscape", *Human Rights Quarterly*, Vol. 21, pp. 403-443.

LECKIE, S. (1998), "Another Step Towards Indivisibility : Identifying the Key Features of Violations of Economic, Social and Cultural Rights", in : *Human Rights Quarterly*, vol.20, no.1, p.81.

LECKIE, S. (2000), "Keeping People Housed : Using Statistics and Digital Technology in Support of Housing Rights", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/leckie_final_paper.doc

LECOURS, A. (2002), "L'approche néo-institutionnaliste en science politique : Unité ou diversité?", *Politique et Sociétés,* Vol. 21, No. 3, pp.3-19.

LEDUC, L., R.G. NIEMI et P. NORRIS (eds.) (1996), *Comparing Democracies*, Sage, Londres.

LEDUC, L., R.G. NIEMI et P. NORRIS (eds.) (2002), *Comparing Democracies*, seconde édition révisée et mise à jour, Sage, Londres.

LEHOHLA, P. (2008), "Fragile States and Statistics", Allocation liminaire prononcée lors du Second Forum de Métagora organisé à Paris le 9-10 juillet, Métagora/OCDE.

LIE, R. (2004), "Health, human rights and mobilization of resources for health", *BMC International Health and Human Rights,* 4. Disponible sur : http://www.biomedcentral.com/1472-698X/4/4

LINDHOLT, L. et H.O. SANO (2000), *Human Rights Indicators : Country Data and Methodology*, Danish Institute for Human Rights, Copenhagen. Disponible sur : http://www.jus.uio.no/forskning/grupper/humrdev/Project-Indicators/Workshop06/Background/Sano&Lindholt.pdf

LOKSHIN, M., S. PATERNOSTRO et N. UMAPATHI (2004), *Robustness of Subjective Welfare Analysis in a Poor Developing Country,* World Bank Policy Research Working Paper No. 3191, Washington D.C.

LOPEZ, G.A. et M. STOHL (1992), "Problems of Concept and Measurement in the Study of Human Rights", in CLAUDE et JABINE (1992), pp. 216-234.

LOUIS, G. (2007) "De l'opacité à la transparence : les limites de l'indice de perceptions de la corruption de Transparency International", *Déviance et Société*, Vol. 31, No. 1, pp. 41-64.

MACDONALD, A.L. (2000), "Reconstructing the Demographic and Economic Impact of Slavery on the Basis of Colonial Reports : The Case of Surinam", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/macdonald_final_paper.doc

MADAÏ BOUKAR, A. (2005) [voir INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Niger, 2005].

MADDISON, A. (2001), *The World Economy : A Millennial Perspective*, Development Centre Studies, OCDE, Paris.

MADDISON, A. (2003), *The World Economy : Historical Statistics*, Development Centre Studies, OCDE, Paris.

MALAGUERRA, C. (2000), "Summary of the Conclusions of the Conference on Statistics, Development and Human Rights", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/03iaos_det11.htm

MALIK, A. (2002), "State of the Art in Governance Indicators", UNDP Office of the Human Development Report, Occasional Paper No. 2002/7 [note d'information pour le RDH 2002], New York. Disponible sur : http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2002/papers/malik_2002.pdf

MAR (MINORITIES AT RISK) (2008), *Qualitative and Quantitative Data*, tracking 284 politically-active ethnic groups throughout the world from 1945 to the present, Center for International Development and Conflict Management (CIDCM), Université du Maryland [voir également C. DAVENPORT, 2003]. Disponible sur : http://www.cidcm.umd.edu/mar/data.asp

MARKS, S. (2004), "The Human Right to Development : Between Rhetoric and Reality", *Harvard Human Rights Journal*, Vol. 17, pp. 137-168. Disponible sur : http://www.law.harvard.edu/students/orgs/hrj/iss17/marks.pdf et http://www.law.harvard.edu/students/orgs/hrj/iss17/marks.shtml

MARSHALL, M.G. et K. JAGGERS (2002), "Polity IV Project : Political Regime Characteristics and Transitions, 1800-2002 : Dataset Users Manual", Center for International Development and Conflict Management, Université du Maryland. Disponible sur : http://www.cidcm.umd.edu/inscr/polity/

MARSHALL, M.G., K. JAGGERS et T.R. GURR (2005), "Polity IV Project". Disponible sur : http://www.cidcm.umd.edu/inscr/polity/index.htm

MARTIN-GUZMÁN, P. (2000), "Producing Information for the Open Society : The Lessons of the Spanish Transition to Democracy (abstract)", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/martinguzman_final_abstract.doc

MATOVU, G. et D. CONYERS (2001), *Service Delivery Surveys : A Means of Increasing Accountability, Transparency and Integrity in Local Government*, Municipal Development Programme (MDP), Harare. Disponible sur : http://ww2.unhabitat.org/cdrom/TRANSPARENCY/html/yellowp/Y023.html

MAYERHÖFFER, E. (2006) [voir TRANSPARENCY INTERNATIONAL et UNDP, 2006].

MAZARIEGOS, O. (2000a), "The Recovery of Historical Memory Project of the Human Rights Office of the Archbishop of Guatemala : Data Processing, Database Representation", in BALL, SPIRER et SPIRER (2000).

MAZARIEGOS, O. (2000b), "The International Center for Human Rights Investigations : Generating Analytical Reports", in BALL, SPIRER et SPIRER (2000).

MCCHESNEY, A. (2000) [voir AAAS et HURIDOCS, 2000].

MCCORMICK, J.M. et N.J. MITCHELL (1997), "Research Note : Human Rights Violations, Umbrella Concepts, and Empirical Analysis", *World Politics*, Vol. 49, pp. 510-525.

MCHENRY, D.E. (2000), "Quantitative Measures of Democracy in Africa : An Assessment", *Democratization*, Vol. 7, No. 2, pp. 168-185.

MCKAY, A. et P. VIZARD (2005), "Rights and Economic Growth : Inevitable Conflict or 'Common Ground'?", Rights in Action and ODI, Mars. Disponible sur : http://www.odi.org.uk/rights/Meeting%20Series/Growth&Rights.pdf

MEISEL, N. (2004), *Governance Culture and Development : A Different Perspective on Corporate Governance*, Development Centre Studies, OCDE, Paris.

METAGORA (2005), *Metagora Forum*, recueil de projets de contributions et présentations powerpoint, OCDE, Paris.

METAGORA (2006), *Inventory of Initiatives Aimed at Enhancing Evidence-based Assessment of Human Rights and Democratic Governance*, base de données en ligne [écrit par R. D'ARCANGELO, T. HEIMGARTNER et Q. PADILLA DULCHE]. Disponible sur :
http://www.metagora.org/html/aboutus/about_inventory.html

METAGORA (2007a), *Training Materials on Measuring Human Rights and Democratic Governance,* un matériel disponible en ligne [écrit par J. ASHER et C. NAVAL]. Disponible sur :
http://www.metagora.org/training/

METAGORA (2007b), "Reference Note for the Metagora High Level Meeting of Human Rights Institutions", organisé à Paris le 25-26 janvier, OCDE, Paris. Disponible sur :
www.metagora.org

METAGORA (2008), *Relevant Literature on Measuring Human Rights and Democratic Governance*. Disponible sur :
www.metagora.org

METAGORA, DIAL et IRD (2004), *Gouvernance, démocratie et lute contre la pauvreté : Éclairage méthodologique et analytique à partir des résultats de trois projets régionaux*, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Mali, Bamako [rapport du Séminaire International organisé à Bamako le 11-12 juin, et études comparatives des méthodes et résultats de trois approches d'enquêtes pour mesurer la gouvernance et les questions de démocratie dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, avec un accent particulier sur le cas du Mali : les enquêtes de l'UNECA, Afrobaromètre et la méthode 1-2-3 développée par DIAL].

METZL, J.F. (1996), "Information Technology and Human Rights", *Human Rights Quarterly*, Vol. 18, No. 4, pp. 705-746.

MEUNIER, N. et T. SOLLOQUOB (2005), *Économie du risque pays*, La Découverte, Paris.

MEYER, W.H. (1996), "Human Rights and MNCs : Theory Versus Quantitative Analysis", *Human Rights Quarterly*, Vol. 18, No. 2, pp. 368-397.

MEYNAUD, H. et D. DUCLOS (1996), *Les sondages d'opinion*, Repère, La Découverte, No. 38, Paris.

MEZQUITA, R. (2000), "The Guatemalan Commission for Historical Clarification : Data Processing", in BALL, SPIRER et SPIRER (2000).

MILLER, D.C. et N.J. SALKIND (2002), *Handbook of Research Design and Social Measurement* (6ème édition), Sage, Londres.

MINUJIN, A. (2000), "Making Child Poverty Visible", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/minujin_final_paper.doc

MOKHIBER, C.G. (2000), "Towards a Measure of Dignity : Indicators for Rights-Based Development", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/mokhiber_final_paper.doc
également dans *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe,* Vol. 18 (2001), No. 2-, 155-162, et dans S. GRUSKIN *et al.* (2005), pp. 383-392.

Moon, B.E. *et al.* (2006), "Voting Counts : Participation in the Measurement of Democracy", *Studies in Comparative International Development*, Vol. 41, No. 2, pp. 3-32.

Moore, M., J. Leavy et H. White (2003), "How governance affects poverty?", in P.P. Houtzager et M. Moore (eds.), *Changing Paths - International Development and the New Politics of Inclusion*, University of Michigan Press, Ann Arbor.

Morlino, L. (2004), "'Good' and 'Bad' Democracies : How to Conduct Research into the Quality of Democracy", *Journal of Communist Studies and Transition Politics*, Vol. 20, No. 1, pp. 5-27.

Mottet, C. (2003) [voir Swiss Federal Statistical office, 2003].

Moustapha, D. (2005) [voir Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique, Bénin]

Munk, G.L. (2005), "How to Craft Intermediate Categories of Political Regimes", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 4, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

Munck, G.L. et J. Verkuilen (2002), "Conceptualizing and Measuring Democracy : Evaluating Alternative Indices", *Comparative Political Studies*, Vol. 35, No. 1, pp. 5-34. Version précédente de 2000 disponible sur : http://rboyd.web.wesleyan.edu/wescourses/2001f/govt366/01/Course%20Documents/Munck_Verkuilen.pdf

Murakami, Y. (2000), *La Democracia según C y D. Un estudio de la conciencia y el comportamiento político de los sectores populares de Lima*, IEP, JCAS, Lima.

Nahem, J. (2004) [voir Eurostat et UNDP, 2004].

Nahem, J. (2005), "UNDP National Human development Reports and the Use of Governance Indicators", une note d'information publiée par le Centre de gouvernance du PNUD à Oslo à l'occasion de l'atelier technique PNUD-ICSSR sur *Governance Indicators for Pro-poor and Gender-Sensitive Policy Reform*, organisé à New Delhi le 20-22 avril. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/2/UNDP%20National%20Human%20Development%20Reports%20and%20the%20Use%20of%20Governance%20Indicators.pdf

Nanda V.P., J.R. Scarritt et G.W. Shepherd Jr. (eds.) (1981), *Global Human Rights : Public Policies, Comparative Measures, and NGO Strategies*, Westview, Boulder CO.

Narang, S. (2005) "Disaggregating Governance Indicators : Why Local Governance is Important and how It can be Measured", une note d'information de la Section Gouvernance Urbaine de UN-HABITAT préparée à l'occasion de l'atelier technique sur *Governance Indicators for Pro-poor and Gender-Sensitive Policy Reform* organisé par PNUD-ICSSR à New Delhi le 20-22 avril. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/2/Disaggregating%20Governance%20Indicators%20-%20Why%20local%20governance%20is%20important%20and%20how%20it%20can%20be%20measured.pdf

Narayan, D. *et al.* (2000a), *Can Anyone Hear Us? Voices from 47 countries* (*Voices of the Poor*, Vol.1), World Bank, Presse universitaire d'Oxford.

Narayan, D. *et al.* (2000b), *Crying out for Change* (*Voices of the Poor*, Vol. 2), World Bank, Presse universitaire d'Oxford.

Nardo, M. (2005) [voir OECD, 2005b].

National Research Council of the National Academies (2008), *Improving Democracy Assistance : Building Knowledge Through Evaluation and Research*, Report of the Committee on Evaluation of the USAID Democracy Assistance Programs, the National Academies Press, Washington D.C. [Chapitre 3 : "Measuring Democracy", pp. 71-98, et Annexe C, pp. 259-284]. Disponible sur : http://books.nap.edu/openbook.php?record_id=12164&page=71

Naval, C. (2007) [voir Metagora, 2007a].

Naval, C. et J. Salgado (2006), *Irregularities, Abuses of Power, and Ill-treatment in the Federal District : The Relations between Police Officers and Ministerio Público Agents, and the Population / Irregularidades, abusos de poder y maltratos en el Distrito Federal : La relación de los agents policiales y del Ministerio Público con la Población*, rapport de référence basé sur l'expérience de Métagora au Méxique, Mexico, Fundar, Centre for Analysis and Research, Mexico. Disponible sur : http://www.fundar.org.mx/PDF/metagora_eng_long.pdf (anglais) http://www.fundar.org.mx/PDF/Metagora%20Grande.pdf (espagnol)

NEPAD (The New Partnership for Africa's Development, Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) (2001), *The New Partnership for Africa's Development : Framework Document,* Abuja, Nigeria. Disponible sur : http://www.nepad.org/2005/files/documents/inbrief.pdf

NEPAD (2002), *Durban Declaration on Democracy, Political, Economic and Corporate Governance,* Document du NEPAD AHG/235 (XXXVIII) Annexe I. Disponible sur : http://www.nepad.org/2005/files/documents/2.pdf

NEPAD (2003) *Objectives, Standards, Criteria and Indicators for the African Peer Review Mechanism, APRM,* Document du NEPAD HSGIC-03-2003/APRM/Guideline/OSCI. Disponible sur : http://www.nepad.org/2005/files/documents/110.pdf

Newman, J.S. (1983), "Some Indicators of Women's Economic Roles in Sub-Saharan Africa", *Proceedings of the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, pp. 78-87.

Nickel, J.W. (1987), *Making Sense of Human Rights : Philosophical Reflections on the Universal Declaration of Human Rights*, University of California Press, Berkley :

Nobel, J. (2000), "The experience of Dutch Official Statistics During the Second World War (abstract)", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/nobel_final_abstract.doc

NORAD (Norwegian Agency for Development Co-operation) (2001), *Handbook in Human Rights Assessment : Sate Obligations, Awareness & Empowerment*, Oslo. Disponible sur : www.norad.no/items/968/38/9556558330/Handbook%20in%20human%20rights%20assessment.pdf

Noval, A.M. (1993) [voir HURIDOCS, 1993]

NSCB (National Statistical Coordination Board of Philippines) (2003), *Governance Statistics Project : Development of Indicators and Design of a Database and Information Network,* NSCB, Makati City.

Nuraini, A. (2000), "The Measurement of Gross Human Rights Violations in Indonesia", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.statistik.admin.ch/about/international/nuraini_final_paper.doc

Nussbaum, M. (1997), "Capabilities and Human Rights", 66 *Fordham L. Review*, No. 273.

ODI (Overseas Development Institute) (2008), *World Governance Assessment* (WGA Project). Disponible sur : http://www.odi.org.uk/wga_governance/Index.html

OCDE (1995), *DAC Orientations on Participatory Development and Good Governance / Orientations du CAD sur le développement particiatif et la bonne gestion des affaires publiques*, Comité d'aide au développement (CAD), Development Cooperation Guidelines Series, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/HRDG/$file/Dac-e.pdf

OCDE (1996), *Shaping the 21st Century : The Contribution of Development Co-operation,* rapport adopté lors de la 34ème Réunion de Haut-niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE, organisée le 6-7 mai. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/23/35/2508761.pdf

OCDE (1997a), *Final Report of the ad hoc Working Group on Participatory Development and Good Governance*, Comité d'aide au développement, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/44/11/1894634.pdf

OCDE (1997b), *Final Report of the ad hoc Working Group on Participatory Development and Good Governance, Part 2 : Lessons from Experiences in Selected Areas of Support for Participatory Development and Good Governance*, Comité d'aide au développement, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/44/11/1894634.pdf

OCDE (1997c), *Evaluation of Programs Promoting Participatory Development and Good Governance : Synthesis Report,* Comité d'aide au développement, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/39/44/35019452.pdf

OCDE (2003), *Metagora*, Document du Conseil de l'OCDE C(2003)224-final, Paris.

OCDE (2005a), *Paris Declaration on Aid Effectiveness : Ownership, Harmonisation, Alignement, Results and Mutual Accountability,* adopté lors du Forum de Haut Niveau organisé à Paris du 28 février au 2 mars. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf

OCDE (2005b), *Handbook on Constructing Composite Indicators : Methodology and User Guide*, OCDE Direction des Statistiques, Paris [écrit par M. Nardo, M. Saisana, A. Saltelli, S. Tarantola, A. Hoffman et E. Giovannini]. Disponible sur : http://www.olis.oecd.org/olis/2005doc.nsf/LinkTo/std-doc(2005)3

OCDE (2005c), *Management in Government : Comparative Country Data*, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/gov/indicators

OCDE (2005), *Statistics, Knowledge and Policy : Key Indicators to Inform Decision Making*, OCDE, Paris [actes du premier Forum Mondial de l'OCDE sur les Indicateurs Clés, organisé à Palermo du 10 au 13 novembre, édité par E. Giovannini].

OCDE (2006), *Statistics, Knowledge and Policy : Key Indicators to Inform Decision Making*, Actes du premier Forum Mondial de l'OCDE sur les Indicateurs Clés, OCDE, Paris.

OCDE (2007a), *Action-oriented Policy Paper on Human Rights and Development*, adopté le 15 février par le Comité d'aide au développement, document DCD/DAC(2007)15/FINAL. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/52/61/38764442.pdf

OCDE (2007b), *Integrating Human Rights into Development : Donor Approaches, Experiences and Challenges,* The Development Dimension, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.sourceoecd.org/development/9264022090

OCDE (2007c), "Towards Better Measurement of Government", Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique, No. 1, OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/11/61/38134037.pdf

OCDE (2008a), "Towards Government at a Glance", Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique, No. 2, OCDE, Paris. Disponible sur : http://caliban.sourceoecd.org/vl=11722526/cl=16/nw=1/rpsv/workingpapers/19934351/wp_5kzr8qxrj76k.htm

OCDE (2008b), *Donor Approaches to Governance Assessments and Aid Effectiveness*, Rapport de la Conférence organisée à Londres le 20-21 février, Réseau sur la gouvernance du Comité d'aide au développement de l'OCDE (GOVNET), OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/16/27/40266891.pdf

OCDE (2008c, à venir), Statistics, Knowledge and Policy 2007 : Measuring and Fostering the Progress of Societies [actes du Forum Mondial de l'OCDE organisé en 2007 à Istanbul, édité par E. Giovannini].

OHCHR (Office of the High Commissioner for Human Rights, Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme) (2004), *Human Rights and Poverty Reduction : A Conceptual Framework*, OHCHR, United Nations HR/PUB/04/1, New York et Genève [basé sur une note de réflexion préparée par Hunt, Nowak et Osmani (2002)]. Disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/issues/poverty/docs/povertyE.pdf

OHCHR (2005), "Conclusions and Recommendations of the Expert Consultation on Indicators for Monitoring Compliance with International Human Rights Instruments", OHCHR, Genève.

Olken, B. (2006), "Corruption Perceptions vs. Corruption Reality", *Working Paper*, Harvard University et NBER. Disponible sur : http://papers.nber.org/papers/w12428

Olson, M. (1965), *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*, Harvard University Press, Cambridge.

Olson, M. (1982), *The Rise and Decline of Nations : Economic Growth, Stagflation and Social Rigidities*, Yale University Press, New Haven.

Olson, M. (2000), *Power and Prosperity : Outgrowing Communist and Capitalist Dictatorships*, Basic Books, New York.

Oman, C. et G. Wignaraja (1991), *The Postwar Evolution of Development Thinking*, Palgrave MacMillan Ltd., Londres, en association avec le Centre de Développement de l'OCDE, Paris.

Okin, S.M. (1981), "Liberty and Welfare : Some Issues in Human Rights Theory", in J.W. Chapman et J.R. Pennock (eds.), *Human Rights*, New York University Press, New York.

Omar, E. (1998), "Statistics and Human Rights", Note préparée pour la conférence internationale HURIDOCS sur *Human Rights Information, Impunity and Challenges of the Post-Conflict Healing Process*, organisée à Gammarth (Tunisie) le 22-25 mars.

Omar, E. (2000), "Development and Human Rights : The Growing Demand for Statistics from the International Community", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/omar_final_paper.doc

O'Neil, T. and L.H. Piron (2003), "Rights-Based Approaches to Tackling Discrimination and Horizontal Inequality", Note d'Information ODI, Londres.

O'Neill, W.G. (2003), "An Introduction to the Concept of Rights-Based Approach to Development : A Paper for InterAction", InterAction, Washington D.C. Disponible sur : http://www.interaction.org/files.cgi/2495_RBA_1-5-04.pdf

Orkin, M. (2000a), "From Apartheid to Democracy : Global Lessons from a National Experience", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/orkin_final_paper.doc

Orkin, M. (2000b), "Conference on Statistics, Development and Human Rights : Concluding Address", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/03iaos_det11.htm

O'Sullivan, G. (2000), "The South African Truth and Reconciliation Commission : Database Representation", in Ball, P., H. Spirer et L. Spirer (2000).

O'Sullivan, M. et F. Stewart (1999), "Democracy, Conflict and Development : Three Cases", in G. Ranis, S.-C. Hu et Y.-P. Chu (eds.), *The Political Economy of Comparative Development into the 21st Century : Essays in Memory of John C.H.Fei*, Edward Elgar, Cheltenham.

Ould Aoudia, J. (2007), "Profils institutionnels : une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles des pays en développement et développés", note présentée lors de l'atelier sur *Measuring Law*, organisé à Paris le 15-16 décembre. Disponible sur : http://www.cepii.fr/institutions/02_2007.pdf

Padilla Dulche, Q. (2006) [voir Metagora, 2006].

Palmlund, Th. (2006) [voir UNDP, 2006b].

PARIS21 (Partnership in Statistics for Development in the 21st Century, Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle) (2004), *Why Statistics? Making the Case for Official Statistics*, Paris. Disponible sur : http://www.paris21.org/documents/1099.pdf

PARIS21 (2005), *Measuring up to the Measurement Problem : the Role of the Statistics in Evidence Based Policy Making / Prendre la mesure du problème de la mesure : Rôle des statistiques dans la prise de décision fondée sur l'observation des faits*, PARIS21, Paris [document de plaidoyer basé sur Chr. Scott, 2005]. Disponible sur : http://www.paris21.org/documents/2086.pdf (anglais) http://www.paris21.org/documents/2087.pdf (français)

PARIS21 (2008a), *National Strategy for the Development of Statistics : Knowledge Base*. Disponible sur : http://www.oecd.org/document/22/0,3343,en_21571361_38288834_38296214_1_1_1_1,00&&en-USS_01DBC.html

PARIS21 (2008b), Site Internet disponible sur : http://www.paris21.org/

Patel, N. (2007), "Governance Assessments and the Paris Declaration : Opportunities and Challenges for Inclusive Participation and National Ownership. The Malawi Scenario", note présentée par R. Hajat lors du séminaire sur *Governance Assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* organisé par CMI/PNUD (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/bergen_2007/Governance%20Assessments%20Malawi%20Case%20Study.pdf

PATTON, M.Q. (2002), *Qualitative Research and Evaluation Methods,* Sage, Londres.

PAVLOVIC, Z. et T. RUTAR (2007), "Children's Rights International Study Project : A Shift from the Children's Rights Focus to the Quality of Life Instrument", in ISCI (2007).

PCBS (Palestinian Central Bureau of Statistics) (2004), *Demographic and Social Consequences of the Separation Barrier on the West Bank*, Ramallah [écrit par H. BRUNBORG].

PECCOUD, D. (2000), "Nouveaux défis pour le suivi des droits de l'homme; Commentaire : un théorème et ses corollaires / Emerging challenges in Human Rights Monitoring; Comment : a theorem and its corollaries", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/peccoud_final_comment.doc

PEDERSEN, J. (2000), "Palestinian Refugees in Jordan and Lebanon", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/Pedersen_final_paper.doc (extrait)

PEPINSKY, T.B. (2007), "How to Code", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 18, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur :
http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

PERÉZ, M. [voir FUNDAR, 2003, 2005, 2007a].

PERSSON, T. et G. TABELLINI (2003), *The Economic Effects of Constitutions*, Munich Lectures in Economics, MIT Press, Cambridge MA. Disponible sur :
http://books.google.fr/books?id=NjCw9eSvNPMC

PETERSON, M.J (1995), "Community and Individual Stakes in the Collection, Analysis, and Availability of Data", *PS : Political Science and Politics,* Vol. 28, No. 3, pp. 462-64.

PHYSICIANS FOR HUMAN RIGHTS (1999), *War Crimes in Kosovo : A Population-Based Assessment of Human Rights Violations Against Kosovar Albanians,* Physicians for Human Rights, Boston.

PINHEIRO, P.S. (1999), "Human Rights Indicators in New Democracies", Center for the Study of Violence, Sao Paulo University, Note présentée lors de l'Atelier consultatif sur *Indicators on Civil and Political Rights* organisé à Genève par le HCDH.

PINTAT, C. (2000), "Les statistiques s'agissant du processus démocratique et des droits civils et politiques : expérience et réflexion de l'Union Interparlementaire / The Democratic Process and Civil and Political Rights Under the Lens of Statistics : An Insight Into the Experience of the Inter-parliamentary Union", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/pintat_final_paper.doc

PITF (POLITICAL INSTABILITY TASK FORCE) (2007), *Internal Wars and State Failure Problem Datasets, 1955-2006*. Disponible sur :
http://globalpolicy.gmu.edu/pitf/ et
http://www.systemicpeace.org/inscr/inscr.htm

POGGE, T. (2002), *World Poverty and Human Rights : Cosmopolitan Responsibilities and Reforms,* Blackwell/Polity, Malden.

POGGE, T. (2003), "Severe Poverty as a Human Rights Violation", UNESCO. Disponible sur :
http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=4363&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

POLITY IV PROJECT (2007), *Political Regimes Characteristics and Transitions Datasets*. Disponible sur : http://www.systemicpeace.org/inscr/inscr.htm

POPE, J. (2000) [voir TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2000].

PRESSER, S. (1989), "Review of Human Rights Quarterly (November 1986)", *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 84, pp. 633-634.

PRZEWORSKI, A. *et al.* (2000), *Democracy and Development : Political Institutions and Material Well-Being in the World, 1950-1990*, Presse universitaire de Cambridge, Cambridge; ensembles de données disponibles sur : http://www.ssc.upenn.edu/~cheibub/data/Default.htm et http://politics.as.nyu.edu/object/przeworskilinks.html

QUIROGA, J. *et al.* (1987), "Surveillance and Monitoring of Human Rights Violations", *Proceedings of the Section on Survey Research Methods of the American Statistical Association*, pp. 8-16.

QUIROGA, J., R. REITER et M.V. ZUNZUNEGUI (1986), "Guidelines for Field Reporting of Basic Human Rights Violations", *Human Rights Quarterly*, Vol. 8, pp. 628-653.

QUISUMBING, A. et J.A. MALUCCIO (1999), *Intra-household Allocation and Gender Relations : New Empirical Evidence*, The World Bank Development Research Group.

RADSTAAKE, M. (1999), "Human Rights Assessments and Indicators Equally Needed to Enhance Human Rights Policies", Humanist Committee on Human Rights (HOM), note présentée lors de l'atelier sur *Indicators on Civil and Political Rights* organisé à Genève par le HCDH.

RADSTAAKE, M. (2002), "Human Rights Impact Assessment : Steps and Tools", Humanist Committee on Human Rights (HOM), Utrecht.

RADSTAAKE, M. et D. BRONKHORST (2002), *Matching Practice with Principles, Human Rights Impact Assessment : EU Opportunities*, Rapport de la Conférence HRIA organisée à Bruxelles en novembre 2001, Humanist Committee on Human Rights (HOM), Utrecht. Disponible sur : http://www.aimforhumanrights.nl/fileadmin/user_upload/pdf/Matching_Practice_with_Principles_incl_cover.pdf

RAINE, F. (2005) [voir CARR CENTER FOR HUMAN RIGHTS POLICY, 2005]

RAINE, F. (2006), "The Measurement Challenge in Human Rights", *SUR, International Journal on Human Rights*, No. 4, pp. 7-29. Disponible sur : http://www.surjournal.org/eng/index4.php

RAKNER, L. et V. WANG (2007), "Governance Assessments and the Paris Declaration", note présentée lors du séminaire sur *Governance Assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* organisé par CMI/PNUD (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/CMI%20paper.pdf

RAKOTOMANANA, F. (2003) [voir INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, Madagascar, 2003].

RAMIREZ, A., G. RANIS et F. STEWART (2000), "Economic Growth and Human Development", *World Development*, Vol. 28, No. 2, pp. 197-219.

RANIS G, E. SAMMAN et F. STEWART (2006), "Human Development : Beyond the Human Development Index", Journal of Human Development, Vol. 6, No. 3, pp. 323-358.

RANIS G. et F. STEWART (1999), "Growth and Human Development : Comparative Latin American Experience", in YCIAS Working Paper Series, *Institutional Reforms, Growth and Human Development in Latin America*, pp. 239-284, New Haven, Yale.

RANIS G. et F. STEWART (2000), "Strategies for Success in Human Development", Economic Growth Center Discussion Paper No. 808, Université de Yale. Disponible sur : http://www.econ.yale.edu/growth_pdf/cdp808.pdf

RANIS G. et F. STEWART (2002), "Crecimiento económico y desarrollo humano en American Latina", *Revista de la Cepal*, No. 78, pp. 7-24.

RANIS, G. et F. STEWART (2003), "Paths to Success : The Relationship Between Human Development and Economic Growth", Economic Growth Center Discussion Paper No. 874, Yale University. Disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=487469

RANIS G. et F. STEWART (2004), "Economic Growth and Human Development in Latin America", in G. INDART (ed.), *Economic Reforms, Growth and Inequality in Latin America : Essays in Honour of Albert Berry*, Ashgate, Burlington, pp 63-89.

RANIS, G. et F. STEWART (2005), "The Priority of Human Development", in E. HERSHBERG et C. THORNTON (eds.), *The Development Imperative*, Social Science Research Council, New York, 2005. Disponible sur : http://www.ssrc.org/programs/ifd/publications/DevImperative/RanisStewart.pdf

RAWORTH, K. (2005), "Measuring Human Rights", in GRUSKIN *et al.* (2005), pp. 393-412.

RAZAFINDRAKOTO M. (2000), "La statistique au service du débat démocratique en Afrique : l'exemple du projet MADIO à Madagascar", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/razafindrakoto_final_paper.doc

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (1996), "Ce qu'attendent les Tananariviens de la réforme de l'État et de l'économie", *Politique africaine*, No. 61, pp.54-72.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2001), "Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache", Document de travail DIAL N°2001-07, *Économie et Statistique*, No. 383-384-385, pp. 131-155.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2003a), "Statistics at the Service of the Democratic Debate in Africa : The Example of the MADIO Project in Madagascar", *InterStat* No. 26, pp. 33-50.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2003b), "Wage and Corruption : the Case of Madagascar", in TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2003), pp. 292-294 [édition française : pp. 381-383].

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2003c), "Pensent-ils différemment ? La voix des pauvres à travers les enquêtes statistiques", in CLING, RAZAFINDRAKOTO et ROUBAUD (2003), pp. 141-165.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2004a), "Daily Corruption in French Speaking Africa", in Transparency International, *Global Corruption Report 2004*, pp.346-348.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2004b), "Les pauvres, la démocratie et le rôle de l'État. Le point de vue de la population en Afrique de l'Ouest et à Madagascar", note présentée lors de la Conférence conjointe IAOS – IASS- sur *Poverty, Social Exclusion and Development : a Statistical Perspective*, Amman, Jordanie, 29 novembre - 1 décembre. Disponible sur : http://www.dial.prd.fr/dial_evenements/conf_scientifique/pdf/amman/razafin_roubaud.pdf

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2005a), "Les pauvres, la démocratie et le marché à Madagascar : une analyse à partir de trois séries d'enquêtes auprès de la population malgache", *Revue d'économie du développement*, No. 1, pp. 56-89.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2005b), "Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : enseignements tirés des *enquêtes 1-2-3* en Afrique francophone", *STATÉCO* No. 99, pp. 117-141.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2005c), "Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté en Afrique : Le point de vue de la population de huit métropoles : Enquêtes 1-2-3, Premiers résultats", Document de Travail DIAL No. 2005-17, Paris.

RAZAFINDRAKOTO M. et F. ROUBAUD (2005d), "How Far Can We Trust the Experts' Opinion on Corruption? An Experiment Based on Surveys in Francophone Africa", in TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2005), pp. 292-295.

RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD, (2006a) "Are International Databases on Corruption Reliable? A Comparison of Expert Opinion Surveys and Household Surveys in Sub-Saharan Africa", Document de Travail DIAL No. 2006/17, Paris. Disponible sur :
http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2006-17.pdf.

RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2006b), "Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone : le poids des institutions", *Afrique Contemporaine* No. 220. pp.191-223.

RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2007), "Corruption, Institutional Discredit, and Exclusion of the Poor : A Poverty Trap," Afrobarometer Working Papers No. 86. Disponible sur :
http://www.afrobarometer.org/papers/AfropaperNo86.pdf

RAZAFINDRAKOTO M., F. ROUBAUD et L. WANTCHEKON (eds.) (2007), "Gouvernance, démocratie et opinion publique en Afrique", *Afrique Contemporaine*, No. 220.

RED INTERAMERICANA PARA LA DEMOCRACIA (2005), *Índice de participación ciudadana 2005 : Informe 7 (México)*, Buenos aires. Disponible sur :
http://www.redinter.org/UserFiles/File/ipc/Informe7_Mex.pdf

REICH, G. (2002), "Categorizing Political Regimes : New Data for Old Problems", *Democratization*, Vol. 9, No. 4, pp. 1-24.

RESNICK D. et R. BIRNER (2006), "Does Good Governance Contribute to Pro-Poor Growth? A Review of the Evidence from Cross-Country Studies", International Food Policy Research Institute, Development Strategy and Governance Division, Discussion Paper 30, Washington D.C.

RIGOBON, R. et D. RODRIK (2005), "Rule of Law, Democracy, Openness, and Income : Estimating the Interrelationships", NBER Working Paper No. 10750, National Bureau of Economic Research, Cambridge MA. Disponible sur :
http://www.nber.org/papers/W10750
et *Economics of Transition*, Vol. 13 (2005) No. 3, pp. 533-564.

ROBERTSON, G. (1999), *Crimes Against Humanity*, The New Press, New York.

ROBERTSON, R.E. (1994), "Measuring State Compliance with the Obligaion to Devote the 'Maximum Available Resources' to Realizing Economic, Social and Cultural Rights", in *Human Rights Quarterly*, Vol. 16, pp. 693-714.

ROBINSON, M. (2005), "What Rights can Add to Good Development Practice", in ALSTON et ROBINSON (2005), pp. 25-42.

ROEMER, J. (1998), "Equalizing Opportunities for Human Development (in One Country)", Discussion Paper, Inter-American Development Bank, Washington D.C.

ROMEU, J.L. (2008), "Statistical Thinking and Data Analysis : Enhancing Human Rights Work", in ASHER, BANKS et SCHEUREN (2008), pp. 65-85.

ROUBAUD, F. (ed.) (2000), *Le Projet MADIO à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique*, édition spéciale de *STATÉCO*, No. 95-96-97, INSEE, Paris.

ROUBAUD, F. (2000), "Enquête auprès des ménages et élections politiques dans les pays en développement : l'exemple de Madagascar", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/roubaud_final_paper.doc

ROUBAUD, F. (2003a), "Measuring Democracy and Governance : The Contribution of Household Surveys", *InterStat*, No. 26, pp. 5-32.

ROUBAUD, F. (2003b), "Household Surveys and Political Elections in Developing Countries : The Example of Madagascar", *InterStat,* No. 26, pp. 51-62.

ROUBAUD, F. (2003c), "The MADIO Project in Madagascar : Objective, Approach, Results", *InterStat* No27, pp.5-34.

ROUBAUD, F. (2003d), "La crise vue d'en bas à Abidjan : ethnicité, gouvernance et démocratie", *Afrique contemporaine,* No, 206, pp. 57-86.

ROUBAUD, F. *et al*. (2005), "La conception et la mise en œuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA, les enseignements méthodologiques", *Statéco*, No. 99.

RUBENSTEIN, L. (2004), "Economic, Social, and Cultural Rights : A Response to Kenneth Roth" *Human Rights Quarterly,* Vol. 26, No. 4, pp. 845-864.

SADIK, N. (2000), "Statistics, Human Rights and Population Issues", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.statistik.admin.ch/about/international/sadik_final_address.doc

SAISANA, M. (2005) [voir OECD, 2005b].

SAKO, M.A. (2004), "Gouvernance, démocratie et lute contre la pauvreté au Mali : Résultats de l'enquête 1-2-3/Secteur informel", in METAGORA, DIAL et IRD (2004), pp. 43-64.

SAKO, M.A. (2005) [voir DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE, Mali].

SALDOMANDO, A. (2002), *Gobernabilidad : Entre democracia y mercado* (Governance : between democracy and market / Gouvernance : entre démocratie et marché), Managua.

SALDOMANDO, A. (2003), *Mesurer la gouvernance : Instrument de travail ou chimère?*, Institut de Gouvernance de Catalogne, Barcelona.

SALDOMANDO, A. (2005a), *Nicaragua, la gobernabilidad al servicio de las reformas : Premier informe independiente* (Nicaragua : Governance at the service of the reforms, First Independent report / Nicaragua : la gouvernance au service des réformes, Premier rapport indépendant), Centro de Investigaciones de la Comunicación (CINCO), Managua.

SALDOMANDO, A. (2005b), "L'impossible gouvernance pro-pauvres au Nicaragua", in B. Campbell (2005), pp.45-112.

SALTELLI, A. (2005) [voir OECD, 2005b].

SAMUELSON, D.A. et Spirer, H.F. (1992), "Use of Incomplete and Distorted Data in Inference About Human Rights Violations", in CLAUDE et JABINE (1992), pp. 62-77.

SANDOZ, Y. (2000), "Importance of Statistics for Emergency Humanitarian Action : The Perspective of the ICRC", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.statistik.admin.ch/about/international/sandoz_final_paper.doc

SANDOZ, Y. et G. HOLLEUFER (2000), "The ICRC 'People on War' Project", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/sandoz_holleufer_final_paper.doc

SANO, H.O. et L. LINDHOLT (2000), *Human Rights Indicators : Country Data and Methodology,* Danish Institute for Human Rights, Copenhagen.

SARSFIELD, R. et A SCHEDLER (2005), "Democrats with Adjectives : Linking Direct and Indirect Measures of Democratic Supports", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 3, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

SAVAGE, R.I. (1985), "Hard-soft Problems", in *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 80, pp. 1-7.

SAVANÉ, M.A. (2007), "The African Peer Review Mechanism : a Challenge for Good Governance", note présentée lors du Séminaire sur *Governance Assessments and the Paris Declaration : Towards Inclusive Participation and National Ownership* organisé par CMI/PNUD (Bergen, 23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/bergen_2007/Key%20note%20speech%20Marie-Angelique%20Savane.pdf

SCHAFFER, F.C. (1998), *Democracy in Translation : Understanding Politics in an Unfamiliar Culture*, Cornell University Press, Ithaca N.Y.

SCHAKIROVA, R. (2008), "Measuring Democracy : Statistical Analysis (Spearman vs. Pearson Coefficients)", in NATIONAL RESEARCH COUNCIL OF THE NATIONAL ACADEMIES (2008), pp. 259-265.

SCHEIBREITHNER, E. (2000), "The Guatemalan Commission for Historical Clarification : Generating Analytical Reports", in Ball, Spirer et Spirer (2000).

SCHEUREN, F. (1997), "Linking Health Records : Human Rights Concerns", in *Record Linkage : Proceedings of an International Workshop and Exposition*, pp. 404-426.

SCHMID, A.P., et A.J. JONGMAN (1992), *Monitoring Human Rights Violations*, Center for the Study of Social Conflicts, Leiden.

SCHOKKENBROEK, J. (2000), "What Kind of Information do We Need for Monitoring the Implementation of Fundamental Rights of Minorities? : A Council of Europe Experience", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/schokkenbroek_final_paper.doc

SCOBLE, H.M. et L.S. WISEBERG (1981), "Problems of Comparative Research on Human Rights", in NANDA, SCARRITT et SHEPHERD (1981), pp. 147-171.

SCOTT, CHR. (2005), *Measuring up to the Measurement Problem : the Role of the Statistics in Evidence Based Policy Making*, PARIS21 / OCDE, Paris. Disponible sur : http://www.paris21.org/documents/1509.pdf

SCOTT, CHR. (2006) [voir UNDP, 2006a].

SCOTT, I.G. (2000), "Reception and Analysis of Statistical Information and Indicators on Human Rights by the Media : Human Rights and UK Statistics / Réception et analyse d'informations et d'indicateurs statistiques sur les droits de l'homme par les medias : les droits de l'homme et les statistiques au Royaume-Uni, in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/scott_final_paper.doc

SELTZER, W. (1994), "Politics and Statistics : Independence, Dependence or Interaction?", UN Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Working Paper Series, No. 6, New York.

SELTZER, W. (1998), "Population Statistics, the Holocaust, and the Nuremberg Trials", *Population and Development Review*, Vol. 24, No. 3, pp. 511-552. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/pdr.htm

SELTZER, W. (1999), "Excluding Indians Not Taxed : Federal Censuses and Native-Americans in the 19th Century", Paper presented at the Joint Statistical Meetings, Baltimore, MD. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/ind.pdf

SELTZER, W. (2000), "Population data systems : A review of human rights abuses and potential abuses", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/seltzer_final_paper.doc

SELTZER, W. (2001), "U.S. Federal Statistics and Statistical Ethics : The Role of the American Statistical Association's Ethical Guidelines for Statistical Practice", Note basée sur une présentation faite à la Washington Statistical Society. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/wss.pdf

SELTZER, W. (2005a) "Official Statistics and Statistical Ethics : Selected Issues," note préparée à l'occasion de la 55ème Session du International Statistical Institute. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/WS2005ISIpaper.pdf

SELTZER, W. (2005b), "On the Use of Population Data Systems to Target Vulnerable Population Subgroups for Human Rights Abuses," *Coyuntura Social*, No. 30. Disponible sur :
http://www.uwm.edu/%7Emargo/govstat/CoyunturaSocialpaper2005.pdf

SEN, A. (1987), *The Standard of Living,* Presse universitaire de Cambridge, New York.

SEN, A. (1999), *Development as Freedom*, Presse universitaire d'Oxford.

SEN, A. (2000a), "Human Rights and Human development", in UNDP (2000), chapitre 1.

SEN, A. (2000b). "A Decade of Human Development", *Journal of Human Development*, Vol. 1, No. 1, pp. 17-23. Disponible sur :
http://hdr.undp.org/docs/training/oxford/readings/Sen_HD.pdf

SEN, A. (2004), "Elements of a Theory of Human Rights", *Philosophy and Public Affairs,* Vol. 32, No.4, pp. 315-356. Disponible sur :
http://www.mit.edu/~shaslang/mprg/asenETHR.pdf

SEQUEIRA, H. (2000), "The Guatemalan Commission for Historical Clarification : Database Representation", in BALL, SPIRER et SPIRER (2000).

SHABANA, L. (2000), "The Role of Official Statistics in Measuring and Implementing the Economic and Social Human Rights", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/shabana_final_paper.doc

SHIRLEY, M. (2002), "On Stephen Knack's 'Governance and Growth : Measurement and Evidence'", Forum Series on the Role of Institutions in Promoting Economic Growth, USAID and the IRIS Center, Washington, D.C. Disponible sur : http://www.usaid.gov/our_work/economic_growth_and_trade/eg/forum_series/f2-shirley-on-knack.pdf

SHUE, H. (1980), *Basic Rights : Subsistence, Affluence, and U.S. Foreign Policy,* Princeton University Press, Princeton, NJ [2ème édition : 1996].

SIDA (SWEDISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY) (2001), *A Democracy and Human Rights Based Approach to Development Cooperation*, ministère des Affaires étrangères et SIDA, Stockholm. Disponible sur : http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=3060&language=en_US

SIDA (2005), *Education, Democracy and Human Rights,* Position Paper, SIDA, Stockholm. Disponible sur : http://www.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=3481&language=en_US

SIDIBÉ, K. (2004), "Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Mali : Résultats de l'étude commanditée par la Commission économique pour l'Afrique", in METAGORA, DIAL et IRD (2004), pp. 19-42.

SILVA, R. (2000), "Moral Mathematics vs. Momentous Miscalculations : In Search of a Coherent Measure of Human Well-Being", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.statistik.admin.ch/about/international/silva_final_paper.doc

SILVA, R. (2002) "On the Maintenance and Measurement of Inter-Rater Reliability when Documenting Large-Scale Human Rights Violations", in Proceedings of the Joint Statistical Meetings of the American Statistical Association, the International Biometric Society (ENAR and WNAR), the Institute of Mathematical Statistics, and the Statistical Society of Canada, New York.

Silva, R. (2005), "Quantitative Data Analysis and Large-Scale Human Rights Violations : An Example of Applied Statistics at the Grassroots", *Gazette of the Australian Mathematical Society,* Vol. 32, No. 2, pp. 90-94. Disponible sur : http://www.austms.org.au/Publ/Gazette/2005/May05/careersilva.pdf

SILVA, R., B. FERNANDO et V. NESIAH. 2007. "Clarifying the Past and Commemorating Sri Lanka's Disappeared : a Descriptive Analysis of Enforced Disappearances Documented by Families of the Disappeared", Benetech, Families of the Disappeared and International Center for Transitional Justice, Colombo. Disponible sur : http://www.hrdag.org/resources/publications/FoD-HRDAG-ICTJ-2007-10-27-report.pdf

SIWAKOTI, G.K. (2000), "Statistics of Refugees Influx in South Asia : Developing a More Global Regime", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.statistik.admin.ch/about/international/siwakoti_final_paper.doc

SKAANING, S.E. (2006), "Measuring Civil Liberty", Committee on Concepts and Methods of the International Political Science Association, Political Concepts, Working Paper Series, No. 8, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE), Mexico. Disponible sur : http://www.concepts-methods.org/papers_list.php?id_categoria=1&titulo=Political%20Concepts

SONG, L. (1999), "In Search of Gender Bias in Household Resource Allocation in Rural China", University of Oxford, IES Applied Economics Discussion Paper series No. 212.

SPENCER, B.D. (ed.) (1997), *Statistics and Public Policy*, Presse universitaire d'Oxford, Oxford.

SPIRER, H.F. (1990), "Violations of Human Rights : How Many?", *American Journal of Economics and Sociology*, Vol. 49, pp. 199-210.

SPIRER, H.F. (2000), Meeting the Statistical Needs of NGOs for Training and Education", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/spirer_final_paper.doc et
http://www.statistik.admin.ch/about/international/spirer_final_paper.doc

SPIRER, H.F. et W. SELTZER (1999), "Obtaining Evidence for International Criminal Tribunals Using Data and Quantitative Analysis", Columbia University School of International and Public Affairs (SIPA) Research Center Working Paper 99-8.

SPIRER, H.F. et L. SPIRER (1991), "Death and numbers : Semmelweis the Statistician", *Physicians for Social Responsibility Quarterly,* Vol. 1, pp. 43-52.

SPIRER, H.F, et L. SPIRER (1993), *Data Analysis for Monitoring Human Rights,* AAAS American Association for the Advancement of Science and HURIDOCS, Washington D.C. Disponible sur :
http://shr.aaas.org/pubs/detail.php?p_id=18

SPIRER, H., et L. SPIRER (1997), *L'Analyse des données pour le contrôle des droits de l'homme,* AAAS et HURIDOCS, Washington D.C. et Versoix. Disponible sur :
http://erc.hrea.org/Library/monitoring/analyse.zip

SPIRER, H. et L. SPIRER (2001), *Intermediate Data Analysis for Human Rights : A Handbook*, Université de Columbia, New York. Disponible sur :
http://www.columbia.edu/itc/sipa/U8165/>,
Spirer & Spirer, Intermediate Data Analysis for Human Rights — Full Text for Download et
https : //courseworks.columbia.edu/cms/outview/courseenter.cfm?no=INAFU8165_001_2002_3

SPIRER, H. et L. SPIRER (2002), *Accounting for Human Rights Violations by Non-State Actors*, Université de Columbia, New York.

SRINIVASAN, T.N. (2001), "Croissance et allègement de la pauvreté : les leçons tirées de l'expérience du développement", *Revue d'économie du développement,* No. 1-2, pp.115-168.

STANKOVIC, V., M. ZIZIC et S. KAPURAN (2000), "Census Documentation In Studying Migration Processes in Yugoslavia", in IAOS (2000). Disponible sur :
http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/stankovic_final_paper.doc

STEINER, H.J., P. ALSTON, et R. GOODMAN (2008), *International Human Rights in Context : Law, Politics and Morals*, Troisième Edition, Presse universitaire d'Oxford, Oxford.

STEWART, F. *et al.*, (1981), *First Things First : Meeting Basic Human Needs in Developing Countries*, Presse universitaire d'Oxford.

STEWART, F. (1985), *Planning to Meet Basic Needs*, Macmillan, Londres.

STEWART, F. (1989), "Basic Needs Strategies, Human Rights and the Right to Development", *Human Rights Quarterly*, Vol. 11, No. 3, pp. 347-74.

STEWART, F. (2001), "Horizontal Inequalities : a Neglected Dimension of Development", WIDER Annual Lectures 5, WIDER, Helsinki [réimprimé dans *WIDER Perspectives on Development,* Palgrave, Londres, 2005].

STEWART, F. (2002), "Horizontal Inequalities as a Source of Conflict", in F.O HAMPSON et D.M. MALONE, (eds.) *From Reaction to Conflict Prevention, Opportunities for the UN System*, Rienner, Boulder.

STEWART, F. (2003), "Conflict and the Millennium Development Goals", *Journal of Human Development*, Vol. 4, No. 3, pp. 325-352.

STEWART, F. (2004), "Evaluating Evaluation in a World of Multiple Goals, Interests and Models", in G.K. PITMAN, O.N. FEINSTEIN et G.K. INGRAM (eds.), *Evaluating Development Effectiveness*, World Bank Series on Evaluation and Development, Vol. 7, Transaction Publishers, New Brunswick, 2004.

STEWART, F. (2005), "Groups and Capabilities", *Journal of Human Development*, Vol. 6, No. 2, pp. 185-204.

STEWART, F. (2006), "The evolution of Economic Ideas : from Import Substitution to Human Development", in V. FITZ GERALD et R. THORP (eds.), *Economic Doctrines in Latin America*, Palgrave, Londres

STEWART, F., G. BROWN et L. MANCINI (2005), "Why Horizontal Inequalities Matter : Some Implications for Measurement", Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (CRISE), Working Paper No. 19, Queen Elizabeth House, Université d'Oxford. Disponible sur : http://www.crise.ox.ac.uk/pubs/workingpaper19.pdf

STEWART, F. et M. WANG (2005) "Poverty Reduction Strategy Papers within the Human Rights Perspective", in ALSTON et ROBINSON (2005), pp 447-474.

STORMORKEN, B. (1993) [voir HURIDOCS, 1993].

STOUDMANN, G. (2000), "The use of statistics on OSCE/ODIHR election observation missions", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/stoudmann_final_paper.doc

STREETEN, P. *et al.* (1982), *First Things First : Meeting Basic Human Needs in Developing Countries*, a World Bank Research Publication, Washington D.C.

STREETEN, P. (1984), "Basic Needs : Some Unsettled Questions", *World Development*, Vol. 12, No. 9, pp. 973-978. Disponible sur : http://www.sciencedirect.com/science/article/B6VC6-45DHV8F-9H/2/831b59e8ae7977f8a2019875932d7562

SUAREZ DE MIGUEL, R. et J.R. SUESSER, "Metagora : An Experiment in the Measurement of Democratic Governance", in ASHER, BANKS et SCHEUREN (2008), pp. 157-178.

SUDDERS, M. [voir EUROSTAT et UNDP, 2004].

SUESSER, J.R. (2000), "Droits de l'homme et coopération statistique dans les pays en transition : les mille chemins d'une question implicite / Human Rights and Statistical Co-operation in the Transition Countries : A Thousand Variations on the Theme of an Unstated Question", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/suesser_final_paper.doc

SWEENEY, S.E. (2007), "Government Respect for Women's Economic Rights : A Cross-National Analysis, 1981-2003", in HERTEL et MINKLER (2007), pp. 233-266.

SWISS FEDERAL STATISTICAL OFFICE (2003), "Statistics and Indicators in the Fields of Human Rights and Governance : The 2000-2003 Follow-up to the Montreux Conference on *Statistics, Development and Human Rights*", Document d'information soumis par la Suisse à la Commission statistique des Nations Unies lors de sa 34ème Session, organisée à New York le 4-7 mars [écrit par C. MOTTET et R. SUAREZ DE MIGUEL]. Disponible sur : http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc03/montreux.pdf

TALBI, S. (2000), "The role of Statistics in Evaluating the Political Rights of Women in Arabic-Islamic Countries," in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/talbi_final_paper.doc

TARANTOLA, S. (2005) [voir OECD, 2005b].

TAYLOR, CH.L. et D. JODICE (1983), *World Handbook of Political and Social Indicators III,* Yale University Press, New Haven.

TAYLOR, L. (1996), "Sustainable Development : an Introduction", *World Development,* vol. 24, pp. 215-225.

TELLES, V.S. (1999), *Direitos sociais : afinal do que se trata?* (Social rights : at the end, what are they about? / Droit sociaux : en fin de compte, de quoi s'agit-il?), Editora da UFMG, Belo Horizonte. Disponible sur : http://www.fflch.usp.br/sociologia/veratelles/artigos/1996%20Direitos%20Sociais.pdf

TETLOCK, P. (2005), *Expert Political Judgement : How Good Is It? How Can We Know?* Princeton University Press, Princeton N.J.

THEDE, N. *et al.* (1996), *The Democratic Development Exercise : Terms of Reference and Analytical Framework*, Documents of Rights & Democracy, International Centre for Human Rights and Democratic Development, Ottawa. Disponible sur : www.dd-rd.ca/site/publications/index.php?lang=en&subsection=catalogue&id=1273&page=5#(1)

THEDE, N. (2000a), *Droits humains et statistique : quelques réflexions sur le fossé séparant concepts et indicateurs / Human Rights and Statistics : Some Reflections on the No-Man's-Land Between Concept and Indicator,* Droits et démocratie / Rights and Democracy, Ottawa. Disponible sur : http://www.dd-rd.ca/site/publications/index.php?id=1317&lang=fr&subsection=catalogue http://www.dd-rd.ca/site/publications/index.php?id=1317&subsection=catalogue

THEDE, N. (2000b), "Human Rights and Statistics : Some Reflections on the No-Man's-Land Between Concept and Indicator" [une version courte de l'étude de 2000a], in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/thede_final_paper.doc

THEDE, N. (2002), *Le développement démocratique de 1990 à 2000 : une vue d'ensemble / Democratic Development 1990-2000 : An Overview*, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Montréal. Disponible sur : http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/devDemo/ddSurvol10Ans.html

THOMAS, A., J. CHATAWAY et M. WUYTS (1998), *Finding out Fast : Investigative Skills for Policy and Development*, Sage, Londres.

THOMAS, M. (2007), "What Do the Worldwide Governance Indicators Measure?", Johns Hopkins University, Paul H. Nitze School of Advanced International Studies (SAIS), at SSRN : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1007527

THOOLEN, H. et B. VERSTAPPEN (1986), *Human Rights Missions : A study of the Fact-finding Practice of Non-governmental Organizations*, Netherlands Institute of Human Rights (SIM), Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht.

TOMAŠEVSKI, K. (2002) [voir UN-HRI, 2002b].

TOWNSEND, P. (1993), *The International Analysis of Poverty*, Harvester Wheatsheaf.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2000), *The TI Source Book 2000*, Berlin [écrit par J. POPE].

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2001), *Global Corruption Report 2001*, Berlin [édité par R.B. HODESS]. Disponible sur : http://www.transparency.org/publications/gcr/download_gcr/download_gcr_2001

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2003), *Global Corruption Report 2003. Special Focus : Access to Information,* Pluto Press, Londres – Ann Arbor - Berlin [édité par R.B. HODESS]. Disponible sur : http://www.transparency.org/publications/gcr/download_gcr/download_gcr_2003#download

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2004a), *Global Corruption Report 2004. Special Focus : Political Corruption,* Pluto Press, Londres – Ann Arbor - Berlin [édité par R.B. HODESS]. Disponible également en français : *Rapport Mondial sur la Corruption 2004. Thème spécial : l'accès à l'information*, Karthala, Paris. Disponible sur : http://www.transparency.org/publications/gcr/download_gcr/download_gcr_2004#download

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2004b), *Frequently Asked Questions About the TI Corruption Perceptions Index (CPI)*. Disponible sur : www.transparency.org/cpi/2004/cpi2004_faq.en.html#five

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2005), *Global Corruption Report 2005. Special Focus : Corruption in Construction and Post-conflict Reconstruction,* Pluto Press, Londres – Ann Arbor MI - Berlin [édité par R.B. HODESS]. Disponible sur : http://www.transparency.org/publications/gcr/download_gcr/download_gcr_2005

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2006a), *Global Corruption Report 2006. Special Focus : Access to Information,* Pluto Press, Londres – Ann Arbor - Berlin [édité par R.B. HODESS]. Disponible sur : http://www.transparency.org/publications/gcr/download_gcr

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2006b), *Bribe Payers Index*. Disponible sur : http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2007a), *Corruption Perception Index*. Disponible sur : http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi

TRANSPARENCY INTERNATIONAL (2007b), *Global Corruption Barometer*. Disponible sur : http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi

TRANSPARENCY INTERNATIONAL et UNDP (2006), *Corruption and Governance Measurement Tools in Latin American Countries*, Berlin et Oslo [édité par E. MAYERHÖFFER, A. WILDE et M. WOLKERS; disponible également en espagnol : *Herramientas para medir la corrupción en América Latina*]. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs06/Corruption%20and%20Governance%20Measurement%20Tools%20in%20Latin%20American%20Countries%20-%20June.pdf

TROCHIM, W.M.K. (2006). "Construct Validity", Research Methods Knowledge Base. Disponible sur : http://www.socialresearchmethods.net/kb/constval.htm

UNDP (UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM, PNUD : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT) (1992), *Human Development Report*, Presse universitaire d'Oxford, 1992, New York et Oxford.

UNDP (1997), *Human Development Report 1997 : Human Development to Eradicate Poverty,* PNUD et Presse universitaire d'Oxford, New York et Oxford. Disponible sur : http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr1997/chapters/

UNDP (2000) *Human development report 2000 : Human Rights and Human Development,* PNUD et Presse universitaire d'Oxford, New York et Oxford. Disponible sur : http://hdr.undp.org/reports/global/2000/en/ et http://hdr.undp.org/en/media/hdr_2000_en.pdf

UNDP (2001) "CONTACT (Country Assessment in Accountability and Transparency)". Disponible sur : http://www.undp.org/governance/docs/AC_Guides_CONTACT2001.pdf

UNDP (2002), *Human Development Report : Deepening Democracy in a Fragmented World*, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD et Presse universitaire d'Oxford, New York et Oxford. Disponible sur : http://hdr.undp.org/en/media/hdr_2002_en_complete.pdf

UNDP (2003a), "Poverty Reduction and Human Rights : A Practice Note". Disponible sur : *http://www.undp.org/governance/docs/HRPN_(poverty)En.pdf*

UNDP (2003b), **"**Human Rights-Based Reviews of UNDP Programmes : Working Guidelines". Disponible sur : http://hdr.undp.org/en/media/hrba_guidelines.pdf

UNDP (2004a), *Democracy in Latin America : Towards a Citizens' Democracy / La Democracia en América Latina : Hacia una democracia de ciudadanos y ciudadanas,* Rapport et Annexes [inclus un ensemble complet de données statistiques], Aguilar, Altea, Taurus, Alfaguarra, Buenos Aires. Disponible sur : http://democracia.undp.org/Informe/Default.asp?Menu=15&Idioma=2

UNDP (2004b), *La democracia en América Latina : contribuciones para el debate*, Aguilar, Altea, Taurus, Alfaguarra, Buenos Aires. Disponible sur : http://democracia.undp.org/Informe/Default.asp?Menu=15&Idioma=2

UNDP (2004c), *La democracia en América Latina : El debate conceptual sobre la democracia* [une version courte disponible en anglais : *Brief Contributions for the Debate*], Aguilar, Altea, Taurus, Alfaguarra, Buenos Aires. Disponible sur : http://democracia.undp.org/Informe/Default.asp?Menu=15&Idioma=2

UNDP (2005a), *Framework for Piloting Pro-poor and Gender Sensitive Governance Indicators for Policy Reform,* Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/Framework%20for%20piloting.pdf

UNDP (2005b), "Governance Indicators for Pro-Poor and Gender-Sensitive Policy Reform", note d'information préparée pour l'atelier technique sur *Governance Indicators for Pro-poor and Gender-Sensitive Policy Reform* et organisé par PNUD-ICSSR à New Delhi le 20-22 avril, Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/2/Workshop%20background%20Paper.pdf

UNDP (2005c), "Empowering and Engendering Governance Indicators", Rapport de l'atelier technique sur *Governance Indicators for Pro-poor and Gender-Sensitive Policy Reform* organisé par PNUD-ICSSR à New Delhi le 20-22 avril, Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/Workshop%20report.pdf

UNDP (2006a), *Measuring Democratic Governance. A Framework for Selecting Pro-Poor and Gender Sensitive Indicators*, Centre de gouvernance du PNUD à Oslo [écrit par Chr. Scott et A. Wide]. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs06/Framework%20paper%20-%20entire%20paper.pdf

UNDP (2006b), *Indicators for Human Rights Based Approaches to Development in UNDP Programming : A Users' Guide*, Centre de gouvernance du PNUD à Oslo [écrit par T. Landmann, Th. Palmlund, A. Wide et E. Filmer-Wilson]. Disponible sur : www.undp.org/oslocentre/docs06/HRBA%20indicators%20guide.pdf

UNDP (2007), Governance and democracy indicators literature and online resources. Disponible sur : www.undp.org/oslocentre/docs06/Bibliography_of_governance_and_democracy_indicators_resources.pdf

UNDP et CMI (2004), "Governance in Post-Conflict Situations", note d'information préparée pour le Séminaire de Bergen organisé par PNUD/CMI (5-7 mai), Bergen et Oslo, Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs04/Complete%20UNDP%20Background%20Document.pdf

UNDP et CMI (2007), *Governance Assessment and the Paris Declaration : Opportunities for Inclusive Participation and National Ownership*, rapport du Séminaire de Bergen (23-25 septembre), Chr. Michelsen Institute et Centre de gouvernance du PNUD à Oslo, Bergen et Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/BergenSeminar.pdf

UNDP et InWent (2007), "Measuring and Assessing Democratic Governance", Rapport de l'atelier organisé à Oslo le 28-29 août, Oslo. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs07/oslo_workshop_report.pdf

UNECA (United Nations Economic Commission for Africa, Commission économique pour l'Afrique des Nations unies) (2005), *Striving for Good Governance in Africa*, Addis Abeba.

UN-ECOSOC (United Nations Economic and Social Council, Conseil économique et social des Nations unies) (1994), *Fundamental Principles of Official Statistics*, adopté par la Commission statistique des Nations Unies, lors de sa Session spéciale du 11-15 avril [sur la base d'une déclaration présentée dans la Décision de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe C (47)], New York. Disponible sur : http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx

UN-ECOSOC (2002), *Report of the Friends of the Chair of the Statistical Commission on an Assessment of the Statistical Indicators Derived from United Nations Summit Meetings*, document des Nations Unies E/CN.3/2002/26 soumis à la Commission statistique des Nations Unies lors de sa 33ème Session (5-8 mars), New York. Disponible sur : http://www.paris21.org/documents/1120.pdf (anglais)

UN-HRI (United Nations Human Rights Instruments, Instruments des droits de l'homme des Nations unies) (1989), *General Comment 1 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on Reporting by State Parties*, troisième session du Comité, document des Nations Unies E/1989/22. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/38e23a6ddd6c0f4dc12563ed0051cde7?Opendocument

UN-HRI (1990a), *General Comment 2 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on International Technical assistance Measures (Art. 2 of the Covenant)*, quatrième session du Comité, Document du HCDH E/1990/23. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/3659aaf3d47b9f35c12563ed005263b9?Opendocument

UN-HRI (1990b), *General Comment 3 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Nature of State Parties Obligations (Art. 2, par. 1 of the Covenant)*, cinquième session du Comité, Document du HCDH

E/1991/23. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/94bdbaf59b43a424c12563ed0052b664?Opendocument

UN-HRI (1991), *General Comment 4 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Adequate Housing (Art. 11 (1) of the Covenant)*, sixième session du Comité, Document du HCDH E/1992/23. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/469f4d91a9378221c12563ed0053547e?Opendocument

UN-HRI (1994), *General Comment 5 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on Persons with Disabilities*, onzième session du Comité, Document du HCDH E/1995/22. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1995), *General Comment 6 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Economic, Social and Cultural Rights of the Older Persons*, 13ème session du Comité, Document du HCDH E/1996/22. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/482a0aced8049067c12563ed005acf9e?Opendocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1997a), *General Comment 7 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Adequate Housing (Art. 11.1) : Forced Evictions*, 16ème session du Comité, Document du HCDH E/1998/22. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/959f71e476284596802564c3005d8d50?Opendocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1997b), *General Comment 8 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Relationship Between Economic Sanctions and Respect for Economic, Social and Cultural Rights*, 17ème session du Comité, Document du HCDH E/1998/22. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/974080d2db3ec66d802565c5003b2f57?Opendocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1998a), *General Comment 9 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Domestic Application of the Covenant*, 19ème session du Comité, document E/C.12/1998/24, CESCR. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/099b725fe87555ec8025670c004fc803/4ceb75c5492497d9802566d500516036?OpenDocument#Notes

UN-HRI (1998b), *General Comment 10 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Role of National Human Rights Institutions in the Protection of Economic, Social and Cultural Rights*, 19ème session du Comité, document E/C.12/1998/25, CESCR. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/af81bf2fed39cec1802566d50052f53b?Opendocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1999a), *General Comment 11 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Plans of Action for Primary Education (Art. 14 of the Covenant)*, 20ème session du Comité, Document du HCDH E/C.12/1999/4. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/099b725fe87555ec8025670c004fc803/59c6f685a5a919b8802567a50049d460?OpenDocument#Noteshttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1999b), *General Comment 12 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Adequate Food (Art. 11 of the Covenant)*, 20ème session du Comité, Document du HCDH E/C.12/1999/5. Disponible sur :
http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/099b725fe87555ec8025670c004fc803/3d02758c707031d58025677f003b73b9?OpenDocument#Noteshttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (1999c), *General Comment 13 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Education (Art. 13 of the Covenant)*, 21ème session du Comité, Document du HCDH E/C.12/1999/10. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(symbol)/E.C.12.1999.10.En?OpenDocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (2000), *General Comment 14 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to the Highest Attainable Standard of Health (Art. 12 of the Covenant)*, 22ème session du Comité, Document du HCDH E/C.12/2000/4. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/40d009901358b0e2c1256915005090be?Opendocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (2002a), *General Comment 15 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Water (Art. 11 and 12 of the Covenant)*, 29ème session du Comité, Document du HCDH E/C.12/2002/11. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/a5458d1d1bbd713fc1256cc400389e94?Opendocumenthttp://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/4b0c449a9ab4ff72c12563ed0054f17d?Opendocument

UN-HRI (2002b), *Annual Report of the Special Rapporteur on the Right to Education, Katarina Tomaševski, Submitted Pursuant to Commission on Human Rights Resolution 2001/29*, 58ème session de la Commission des Droits de l'Homme, 7 janvier, Document des Nations Unies E/CN.4/2002/60. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/ff9709c1d502132ec1256b810058ca6d/$FILE/G0210012.pdf

UN-HRI (2003a), *The Right of Everyone to Enjoy the Highest Attainable Standard of Physical and Mental Health : Interim report of Mr. Paul Hunt, Special Rapporteur of the Commission on Human Rights on the right to health*, 59ème session de la Commission des Droits de l'Homme, Document des Nations Unies A/58/427. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/306eaaf7b4938ba9c1256dd70051435d/$FILE/N0356469.pdf

UN-HRI (2003b), *Report of Mr. Miloon Kothari, the Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and on the right to non-discrimination, submitted in accordance with Commission resolution 2002/21*, 59ème session de la Commission des Droits de l'Homme, 3 mars, Document des Nations Unies E/CN.4/2003/5. Disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/issues/housing/annual.htm

UN-HRI (2004), *Compilation of Guidelines on the Form and Content of Reports to be Submitted by States Parties to the International Human Rights Treaties*, Rapport du Secrétaire général, Document des Nations Unies HRI/GEN/2/Rev.2. Disponible sur : http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G04/420/20/PDF/G0442020.pdf?OpenElement

UN-HRI (2005a), *General Comment 16 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Equal Right of Men and Women to the Enjoyment of All Economic, Social and Cultural Rights (Art. 3 of the Covenant)*, 44ème session du Comité, Document du HCDH E/C.12/2005/3. Disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/CESCR-GC16-2005.pdf

UN-HRI (2005b), *General Comment 17 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right of Everyone to Benefit from the Protection of the Moral and Material Interests Resulting from any Scientific, Literary or Artistic Production of Which He or She is the Author (Art. 15, para 1 (c), of the Covenant)*, 45ème session du Comité, document E/C.12/GC/17. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/E.C.12.GC.17.En?OpenDocument

UN-HRI (2005b), *General Comment 18 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Work (Art. 6 of the Covenant)*, 45ème session du Comité, document E/C.12/GC/18. Disponible sur : http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/E.C.12.GC.18.En?OpenDocument

UN-HRI (2006a), *Harmonized Guidelines on Reporting under the International Human Rights Treaties, Including Guidelines on a Common Core Document and Treaty-Specific Documents*, Rapport du Groupe de travail technique inter-comité, Document des Nations Unies HRI/MC/2006/3. Disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/docs/HRI.MC.2008.3EN.pdf

UN-HRI (2006b), *Report on Indicators for Monitoring Compliance with International Human Rights Instruments*, soumis par le HCDH à l'occasion de la cinquième réunion inter-comité des organes de traités sur les droits de l'homme (Genève, 19-21 juin) ainsi qu'à la 18ème réunion des présidents des organes de traités sur les droits de l'homme (Genève, 22-23 juin), document des Nations Unies HRI/MC/2006/7. Disponible sur : http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/419/60/PDF/G0641960.pdf?OpenElement

UN-HRI (2007), *Report of Mr. Miloon Kothari, the Special Rapporteur on Adequate Housing as a Component of the Right to an Adequate Standard of Living*, quatrième session du Conseil des droits de l'homme, 5 février, document des Nations Unies A/HRC/4/18. Disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/issues/housing/annual.htm

UN-HRI (2008a), *Report on Indicators for Promoting and Monitoring the Implementation of Human Rights*, soumis par le HCDH à l'occasion de la septième réunion inter-comité des organes de traités sur les droits de l'homme ainsi qu'à la vingtième réunion des présidents des organes de traités sur les droits de l'homme, organisées à Genève respectivement le 23-25 et 26-27 juin 2008, Genève. Disponible sur : http://www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/docs/HRI.MC.2008.3EN.pdf

UN-HRI (2008b), *General Comment 19 of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Right to Social Security*. Disponible prochainement sur : http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/comments.htm

UNICEF (United Nations Children's Fund, Fonds des Nations unies pour l'enfance) (1996), *Basic Services for All?*, Innocenti Research Centre, Florence.

UNICEF (1998), *Indicators for Global Monitoring of Childs Rights*, Rapport de synthèse et notes d'information de la réunion internationale financée par UNICEF (Genève, 9-12 février), New York.

UNICEF (2000), *The State of World's Children 2000*, New York et Geneva.

UNICEF (2002), *UN Special Session on Children : End-decade Review process*. Disponible sur : http://www.unicef.org/specialsession/about/end-decade-process.htm.

UNICEF (2004), *Executive Directive on Mid-decade Assessment : Assessing the Need for Multiple Indicator Cluster Surveys*, document UNICEF CF/EXD/2004-20. Disponible sur : http://www.childinfo.org/files/MICS_exddir_r6.doc

UNICEF (2007), *The State of the World's Children 2008 : Child Survival*, New York. Disponible sur : http://www.unicef.org/sowc08/report/report.php

UNICEF (2008), *Multiple Indicator Cluster Surveys* 3. Disponible sur : www.childinfo.org/mic/mics3/

United Nations (2004) "Common Country Assessment and United Nations Development Assistance Framework : Guidance for UN Country Teams Preparing a CCA and UNDAF in 2004". Disponible sur : http://www.undp.or.id/mdg/documents/Guidance%20for%20CCA%20and%20UNDAF.pdf

URRA, F.J. (2007), "Assessing Corruption : An Analytical Review of Corruption Measurement and its Problems : Perception, Error and Futility", Edmund A. Walsh School of Foreign Service, Georgetown University. Disponible sur : http://governance.developmentgateway.org/uploads/media/governance/Assesing%20Corruption.%20Francisco%20Javier%20Urra.pdf

USAID (U.S. AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT) (1998), *Handbook of Democracy and Governance Program Indicators*, Center for Democracy and Governance, Washington D.C.

VAN DER AUWERAERT, P. (2002), *Social, Economic and Cultural rights : An Appraisal of Current European and International Developments*, R. Bayliss, Antwerp.

VANHANEN, T. (1990), *The Process of Democratization*, Crane Russak, New York.

VANHANEN, T. (2000), "A New Dataset for Measuring Democracy, 1810-1998", *Journal of Peace Research*, Vol. 37, No. 2, pp. 251-265.

VERA INSTITUTE OF JUSTICE (2005), *Justice Indicators*, note d'information préparée pour l'atelier technique sur *Governance Indicators for Pro-poor and Gender-sensitive Policy Reform* organisé par PNUD-ICSSR à New Delhi, 20-22 avril 2005. Disponible sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs05/cross/Justice%20Indicators%20Background%20Paper.pdf

VERMA, V. (1996), "Comment on 'Developing Samplers for Developing Countries'", *International Statistical Review*, Vol. 64, pp. 156-162.

VERMILLON, J. (2006), "Problems in the Measurement of Democracy", *Democracy at Large*, Vol. 3, No. 1, pp. 26-30.

VERSTAPPEN, B. (ed.) (1987), *Human Rights Reports : An Annotated Bibliography of Fact-Finding Missions*, Netherlands Institute of Human Rights (SIM), Dordrecht.

VERSTAPPEN, B. [voir HURIDOCS, 2001a, 2001b, 2003a, 2003b].

VERSTEGEN, S., L. VAN DE GOOR, et J. DE ZEEUW (2005), *The Stability Assessment Framework : Designing Integrated Responses for Security, Governance and Development*, The Netherlands Ministry of Foreign Affairs and Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael', La Haye.

VIROLA, R.A., M.D. SALUTAN and R.Z. CABRALES (2001), *Measuring the quality of products and services of the Philippine Statistical system*, Note présentée à l'occasion de la huitième Convention statistique nationale (*National Convention of Statistics*), Manille.

VIROLA, R. A. *et al.* (2004), *Philippines in 2003 and What Happened to their Leaders in the 2004 Elections*, Note présentée à l'occasion de la neuvième Convention statistique nationale (*National Convention of Statistics)*, Manille (extrait). Disponible sur : http://www.nscb.gov.ph/ncs/abstracts/sessions/0201.pdf

VIZARD, P. (2005), "The Contributions of Professor Amartya Sen in the Field of Human Rights", Centre for Analysis of Social Exclusion, CASE Papers No. 91, London School of Economics, Londres. Disponible sur : http://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cp/CASEpaper91.pdf

WALKER, D. (2008), "How Key National Indicators can Improve Policymaking and Strengthen Democracy", in OECD (2008c).

WARD, K. (2000), "The United Nations Mission for the Verification of Human Rights in Guatemala : Database Representation", in Ball, Spirer et Spirer (2000).

WARD, M. (2000), "Monitoring the Delivery of Government Services", in IAOS (2000). Disponible sur : http://www.portal-stat.admin.ch/iaos2000/ward_final_paper.doc

WELCH, C.E. Jr. (ed.) (2000), *NGOs and Human Rights : Promise and Performance*, Pennsylvania Studies in Human Rights, University of Pennsylvania Press, Philadelphia.

WELCH, C.E. Jr. (2001), *Protecting Human Rights in Africa : Roles and Strategies of Nongovernmental Organizations*, Pennsylvania Studies in Human Rights, University of Pennsylvania Press, Philadelphie.

WEIR, S. [voir INTERNATIONAL IDEA, 2002, 2008a].

WHO (WORLD HEALTH ORGANISATION, ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ), UNICEF et UNFPA (1997), "Methodological Issues in Measuring Maternal Mortality", *Guidelines for Monitoring the Availability and Use of Obstetric Services*. Disponible sur : http://www.who.int/reproductive-health/publications/unicef/monitoring_obstetric_services.pdf

WIEGANDT, M.H. (1996), "The Pitfalls of International Human Rights Monitoring : Some Critical Remarks on the 1995 Human Rights Watch/Helsinki Report on Xenophobia in Germany", *Human Rights Quarterly*, Vol. 18, No. 4, pp. 833-842.

WILDE, A. [voir UNDP, 2006a, 2006b; TRANSPARENCY INTERNATIONAL et UNDP, 2006].

WILSON, R.A. (ed.) (1999), *Human Rights, Culture & Context : Anthropological Perspectives*, Pluto Press, Londres.

WILLIAMSON, P. *et al.* (2000), "Statistical Review by Research Ethics Committees", *Journal of the Royal Statistical Society. Series A (Statistics in Society)*, Vol. 163, No. 1, pp. 5-13.

WOLKERS, M. [voir TRANSPARENCY INTERNATIONAL et UNDP, 2006].

WOODS, J.M., H. LEWIS, et I. GASSAMA (eds.) (2004), *Economic, Social and Cultural Rights : International and Comparative Perspectives,* Transnational Publishers, Ardsley.

WORLD BANK (1992), *Governance and Development*, World Bank, Washington D.C.

WORLD BANK (1997). *Helping Countries Combat Corruption : The Role of The World Bank*. Poverty Reduction and Economic Management, New York : Presse universitaire d'Oxford.

WORLD BANK (1988), *Development and Human Rights : The Role of the World Bank / Développement et droits de l'homme : Le rôle de la Banque Mondiale*, Washington D.C. Disponible sur : http://www.worldbank.org/html/extdr/rights/hrtext.pdf (anglais) http://www.worldbank.org/html/extdr/rights/hrtextfr.pdf (français)

WORLD BANK (2000a), *World Development Report 2000/2001 : Attacking Poverty, World Bank by* Presse universitaire d'Oxford, Washington D.C.

WORLD BANK (2000b), *The Quality of Growth*, New York : Presse universitaire d'Oxford.

WORLD BANK (2002), *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies*, Volumes 1 and 2, Washington D.C. : The World Bank.

WORLD BANK (2005), *World Development Report 2006 : Equity and Development,* New York : Presse universitaire d'Oxford.

WORLD VALUES SURVEY (2006), "Surveys Data Files", "Online Data Analysis" and technical information. Disponible sur : http://www.worldvaluessurvey.org/

WÜRTH, A. et F.L. SEIDENSTICKER (2005) : *Indices, Benchmarks, and Indicators : Planning and Evaluating Human Rights Dialogues*, Berlin : German Institute for Human Rights. Disponible sur : files.institut-fuer-menschenrechte.de/488/d44_v1_file_438eb21f40c35_FLS_AW_HRDialogues_Nov_2005_A4.pdf

ZAMBRANO, S. (2000), "The Guatemalan Commission for Historical Clarification : Database Representation and Data Processing", in Ball, Spirer et Spirer (2000).

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2008 02 2 P) ISBN 978-92-64-04950-5 – n° 56330 2010

Revue de l'OCDE sur le développement
2008, Volume 9, n° 2

Mesurer les droits de l'homme et la gouvernance démocratique

EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS DE MÉTAGORA

À l'occasion du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce numéro spécial de la *Revue de l'OCDE sur le développement* est consacré à des méthodes et instruments robustes pour évaluer l'état des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance. Comment mesurer ces dimensions essentielles du développement ? Qui peut les mesurer ? Et à quelles fins ? Métagora apporte une réponse à ces questions.

Métagora est le premier projet international de mesure des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique à mener plusieurs expériences pilotes autour du monde sur un mode interactif. Cette publication présente les résultats, la pertinence politique et les implications méthodologiques de ces expériences. Elle démontre la faisabilité et l'utilité de mesurer la réalisation des droits de l'homme et la gouvernance démocratique à l'aide d'approches quantitatives et qualitatives combinées. Elle montre aux décideurs, aux acteurs politiques, aux analystes et à la société civile comment des statistiques et des indicateurs peuvent être produits et utilisés dans ces domaines.

Cette publication expose nombre d'enseignements de portée globale tirés de Métagora. Elle met notamment en exergue le besoin d'impliquer une grande variété d'institutions et d'acteurs – en particulier des institutions de défense des droits de l'homme, des centres de recherche, des instituts nationaux de statistique et la société civile – dans les processus de mesure et d'évaluation. De tels enseignements sont une contribution novatrice et substantielle qui complémente de manière utile le travail des organisations internationales sur les indicateurs de gouvernance et des droits de l'homme.

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou **SourceOECD@oecd.org**.

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC
Canadian International Development Agency
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
EFTA
Sida

éditions OCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-04950-5
43 2008 02 2 P